


Digitized by Google



COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE DES GAULES

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC LE TEXTE, DES NOTES ET UN INDEX

PAR CH. LOUANDRE

TRADUCTEUR DE TACITE



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1857



PUBLICATION NOUVELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER

HISTOIRE
DE LA
LIBERTÉ RELIGIEUSE
EN FRANCE
ET DE SES FONDATEURS

PAR

J.-M. DARGAUD

PROSPECTUS.

La liberté religieuse, qui a fait sortir le monde moderne des ténèbres où il croupissait depuis tant de siècles, ce bien précieux qui a enfanté tous les autres et que des insensés contestent encore çà et là, nous le devons aux plus douloureux sacrifices de nos pères.

Au commencement du seizième siècle, le vieil et dur esprit romain, qui avait déjà si longtemps pesé sur le monde et qui depuis était reparu sous une autre forme, asservissait les âmes au nom d'une religion d'amour et de charité. Il était alors arrivé à l'état de corruption où tombent tous les pouvoirs dominateurs et exclusifs, quand cet éternel besoin de vérité, qui est l'honneur de l'espèce humaine, se fit jour à travers tous les obstacles.

Alors une lutte effroyable surgit entre l'esprit de vie et l'esprit de ténèbres.

D'un côté, tout ce qui avait de la pureté au cœur, de la noblesse dans l'âme, de l'élévation dans les idées, tous ceux qui croient en la bonté de Dieu et pensent que son œuvre peut être fécondée par le progrès; ceux-là, ensemble ou séparément, se levèrent et combattirent, chacun selon ses forces et son aptitude, l'amas d'erreurs, d'obscurités, de mensonges et de tyrannies qui enchaînaient l'homme à l'ignorance et à la misère.

De l'autre côté, tous les esprits étroits, bas, tous les cœurs corrompus, les consciences souillées, en un mot les plus mauvais instincts et les plus détestables passions qui trouvaient leur satisfaction dans l'atmosphère morbide où était l'humanité, se réunirent en commun pour résister à l'esprit nouveau qui paraissait ou plutôt qui reparaissait au monde, car c'est celui de l'Évangile : l'esprit de liberté, de tolérance et d'égalité.

Ceux-là ne reculèrent devant aucun moyen, devant aucun crime. Ils égorgèrent par masses, sans distinction d'âge ni de sexe ; ils inventèrent de nouveaux supplices; ils proscrivirent la science, le commerce, l'industrie, le travail, et, nous le répétons, ils commirent toutes ces monstruosités au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde !

La victoire est restée à la bonne cause; la liberté religieuse a triomphé, et l'on peut juger de ses bienfaits en comparant l'état actuel de l'homme à ce qu'il était au commencement du seizième siècle : la force brutale comprimée, le travail en honneur, les sciences, le commerce et l'industrie créant chaque jour de nouvelles richesses, les forces de la nature domptées et mises au service de l'homme, de grands continents

arrachés à l'état sauvage, la civilisation chrétienne pénétrant partout, les famines, la peste et d'autres grands maux disparus ou amoindris, la vie de l'homme prolongée; tous ces biens, tous ces trésors, nous les devons à la liberté religieuse, cette mère féconde de toutes les autres libertés.

C'est l'histoire de ces grands événements que M. Dargaud a écrite et que nous annonçons. C'est la lutte des plus grandes passions et des plus grands intérêts, la peinture des plus grands crimes et des plus nobles vertus, le tableau des plus grands faits des temps modernes.

Avant de l'écrire, M. Dargaud l'avait préparée par de grandes recherches et des études approfondies sur tous les éléments qui la composent. Il a tout fouillé, tout compulsé, cherchant la vérité partout, dans les livres, dans les manuscrits, les correspondances privées, les pièces détachées; il a interrogé jusqu'à la gravure, jusqu'au marbre et la numismatique pour y saisir la physionomie des personnages ou la couleur des faits qu'ils reproduisent.

M. Dargaud est un écrivain, il l'a prouvé dans son histoire de MARIE STUART; il est peut-être encore plus un peintre et un statuaire. Il retrace les événements avec un pinceau ferme et coloré qui leur donne tout le relief de la réalité; il moule ses personnages avec une vigueur et une intelligence qui leur rend la vie. Aussi, son livre a tout le caractère de force, d'énergie et de couleur que le sujet comportait. Quoique passionné pour les idées libérales, M. Dargaud n'en est pas moins impartial et modéré dans ses jugements sur les hommes et sur les choses. Il a écrit, sans parti pris, pour ou contre les acteurs des grands drames qu'il a retracés. Il a été juste envers tous, quelle qu'ait été

leur foi religieuse ou politique, plus heureux; quand il en trouvait l'occasion, de signaler le bien que de flétrir le vice et de maudire le crime.

A notre époque, le fanatisme religieux n'a pas encore disparu entièrement, et ce monstre, qui a dévoré tant de victimes humaines, reparaîtrait bientôt si nous nous endormions dans une fausse sécurité. Il a pour lui les âmes les plus tendres, les plus sincères et les plus naïves, mais aussi les plus faciles à égarer, comme il a aussi pour instruments les esprits les plus actifs, les plus sombres et les plus pervers. Quand on le croit abattu il reparaît sous un voile de candeur et d'innocence qui le fait accueillir par les cœurs simples et généreux jusqu'au moment où il croit pouvoir saisir sa proie et la dévorer. Cette proie, c'est la paix, la tolérance et la liberté, nos plus grands biens.

C'est la crainte de ce danger qui a entraîné M. Dargaud à écrire l'Histoire de la Liberté religieuse en France; c'est le même sentiment qui nous la fait publier.

CHARPENTIER.

Paris, 8 novembre 1859.

Imprimerie P.-A BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE DES GAULES

TRADUCTIONS NOUVELLES DES CLASSIQUES LATINS

AVEC LE TEXTE ET DES NOTES IMPORTANTES

Publiées dans la BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

TACITE, traduction de M. Ch. LOUANDRE. . . . . 2 vol.

J. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, traduction de M. Ch. LOUANDRE. 1

SUÉTONE, traduction de M. PESSONNEAUX. 1

HORACE, traduction de M. PATIN 2

VIRGILE, traduction de M. PESSONNEAUX 2

TÉRENCE, traduction nouvelle de M. TALBOT. 2

EN PRÉPARATION :

PLAUTE — CICÉRON — ETC., ETC.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Ce, rue Mazarine, 30.

COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE DES GAULES

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC LE TEXTE, DES NOTES ET UN INDEX

PAR CH. LOUANDRE

TRADUCTEUR DE TACITE



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1860

AVIS SUR CETTE ÉDITION.

En reproduisant dans notre langue, après tant d'autres traducteurs, les *Commentaires de César*, nous devons expliquer l'esprit dans lequel est conçu notre travail et les points principaux sur lesquels s'est portée notre attention.

1° Par cela même qu'il a été souvent réimprimé, qu'il a donné lieu à de longues et vives discussions, le texte de César offre des variantes nombreuses, et il a subi dans les copies qui en ont été faites au moyen âge beaucoup d'altérations; quelquefois même il a été défiguré de manière à rendre les faits complétement inintelligibles. Des noms de villes ou de peuples ont été très-différemment reproduits. Nous devions donc nous appliquer, avant tout, à établir une correction sévère, dans les noms comme dans les phrases, et pour ce travail les matériaux et les renseignements ne nous ont point manqué, attendu que nous avions, d'une part, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, dans lesquels les *Commentaires* tiennent une grande place; de l'autre, la traduction grecque qui fournit un excellent moyen de contrôle, et les éditions de MM. Schneider et Dübner. C'était déjà M. Dübner qui nous avait guidé pour le texte de Tacite; c'est encore lui qui nous a guidé cette fois. Nos lecteurs reconnaîtront, en lisant notre texte, que nous n'avons rien négligé pour les faire profiter des rectifications de la critique moderne.

2° En ce qui touche la traduction, nous avons suivi le même procédé que pour Tacite. Nous avons comparé les travaux de nos devanciers, et nous nous sommes attaché surtout à éclaircir et à rendre plus exacts les passages qui, dans toutes les traductions antérieures à la nôtre, pouvaient offrir quelque obscurité. Nous avons serré le texte d'aussi près que possible, tout en conservant à la phrase son allure française, et en rendant les mots latins par des équivalents qui en reproduisent rigoureusement l'acception

COMMENTAIRES DE CESAR

SUR

LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE PREMIER.

Première campagne, l'an 58 avant Jésus-Christ. — Géographie des Gaules. — Guerre des Helvètes. — Guerre d'Arioviste.

I. La Gaule, prise dans son ensemble, est divisée en trois régions, habitées l'une par les Belges [1], l'autre par les Aquitains [2], la troisième par les peuples qui se donnent dans leur langue le nom de Celtes, et que dans la nôtre nous appelons Gaulois. Toutes ces races diffèrent entre elles par le langage, les coutumes, les lois. Le fleuve nommé Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, la Marne et la Seine les séparent des Belges. De toutes ces nations les Belges sont les plus vaillants, parce qu'ils restent complétement en dehors de la culture et de la civilisation de la province [romaine[3]], que les marchands ne passent que

C. JULII CÆSARIS COMMENTARII DE BELLO GALLICO.

LIBER PRIMUS.

I. Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate Provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important; proximi-

très-rarement dans leur pays, et n'y portent point les denrées qui amollissent les courages; de plus ils touchent aux Germains, qui habitent au delà du Rhin, et ils leur font une guerre continuelle. Par le même motif, les Helvètes[4] surpassent également en valeur les autres Gaulois, parce qu'ils ont presque tous les jours des combats à soutenir contre les Germains, soit en repoussant les incursions que ceux-ci font sur leur territoire, soit en portant eux-mêmes la guerre dans la Germanie. La région occupée, comme nous l'avons dit, par les Gaulois commence au Rhône; elle est comprise entre la Garonne, l'Océan, les frontières des Belges, s'étend du côté des Helvètes et des Séquanes[5] jusqu'au Rhin, et regarde le nord[6]. Les Belges commencent à l'extrémité de la Gaule; ils s'étendent jusqu'au Rhin inférieur, et sont placés au nord et à l'orient. L'Aquitaine est comprise entre la Garonne, les Pyrénées et la partie de l'Océan qui avoisine l'Espagne. Elle est située entre le couchant et le nord[7].

II. Chez les Helvètes, Orgétorix occupait, par sa naissance et ses richesses, un rang de beaucoup supérieur à tous les autres. Entraîné sous le consulat de Messala et de

que sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt : qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis prœliis cum Germanis contendunt, quum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano; continetur Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum; attingit etiam ab Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum; vergit ad septentriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur; pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni; spectant in septentrionem et orientem solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes et eam partem Oceani, quæ est ad Hispaniam, pertinet; spectat inter occasum solis et septentriones.

II. Apud Helvetios longe nobilissimus fuit et ditissimus Orgetorix. Is, M. Messala et M. Pisone consulibus, regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit, et civitati persuasit ut



Pison[8] par la passion du pouvoir, il se ligua avec les nobles, et conseilla aux habitants de la cité de sortir du pays avec toutes leurs forces : « il leur serait très-facile, puisqu'ils l'emportaient en courage sur tous les autres peuples, de s'emparer de l'empire de la Gaule. » Il les persuada d'autant plus facilement, que les Helvètes sont de tous côtés enfermés chez eux, par la disposition même des lieux; d'un côté, par le Rhin, fleuve très-large et très-profond, qui les sépare de la Germanie; de l'autre, par le Jura, montagne très-élevée, placée entre eux et les Séquanes; d'un troisième côté, par le lac Léman et le Rhône, qui forme la limite entre leur cité et la province romaine. Il résultait de là qu'ils ne pouvaient s'étendre au loin; qu'il leur était difficile de porter la guerre chez leurs voisins; et pour des hommes épris de la guerre c'était un grand sujet de douleur. En raison de leur nombreuse population, de leur gloire militaire et de leur courage, ils se croyaient à l'étroit dans un pays qui avait en longueur deux cent quarante mille pas, et cent quatre-vingt mille pas en largeur[9].

III. Entraînés par ces motifs, et séduits par l'ascendant d'Orgétorix, ils résolurent de préparer ce qui était

de finibus suis cum omnibus copiis exirent : « perfacile esse, quum virtute omnibus præstarent, totius Galliæ imperio potiri. » Id hoc facilius eis persuasit, quod undique loci natura Helvetii continentur : una ex parte flumine Rheno, latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios; tertia lacu Lemanno et flumine Rhodano, qui Provinciam nostram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat ut et minus late vagarentur, et minus facile finitimis bellum inferre possent : qua ex re homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur. Pro multitudine autem hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur, qui in longitudinem millia passuum CCXL, in latitudinem CLXXX patebant.

III. His rebus adducti et auctoritate Orgetorigis permoti constituerunt ea quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare, jumentorum et carrorum quam maximum numerum coemere,

nécessaire pour partir. Ils rassemblent une grande quantité de bêtes de somme et de chariots; ils font des semailles considérables, pour avoir sous la main, pendant les marches, d'abondantes provisions de blé, ils ratifient avec les cités voisines les traités de paix et d'alliance. Ils pensaient que deux ans devaient suffire à terminer tous ces préparatifs, et ils fixèrent par une loi le départ à la troisième année. Orgétorix est chargé d'expédier toutes ces affaires; il se charge lui-même de la députation vers les cités. Dans ce voyage, il persuade au Séquane Castic, fils de Catamantalède, dont le père avait régné pendant de longues années sur la Séquanie, et avait reçu du sénat le titre d'ami du peuple romain, de prendre dans la cité le rang suprême qu'avait occupé son père. Il engage Dumnorix, frère de Divitiac, qui occupait alors le premier rang chez les Éduens[10], et qui était chéri du peuple, à tenter la même entreprise, et il lui donne sa fille en mariage. Il leur montre que le succès ne peut manquer de couronner leurs efforts, d'autant plus qu'il doit s'emparer lui-même du pouvoir dans sa propre cité : « sans aucun doute, de tous les peuples de la Gaule, les Helvètes sont ceux qui

sementes quam maximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret, cum proximis civitatibus pacem et amicitiam confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt : in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur. Is sibi legationem ad civitates suscepit. In eo itinere persuadet Castico, Catamantalœdis filio, Sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat et a senatu populi Romani amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat; itemque Dumnorigi Æduo, fratri Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate obtinebat ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur, persuadet, eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat conata perficere, propterea quod ipse suæ civitatis imperium obtenturus esset : « non esse dubium quin totius Galliæ plurimum Helvetii possent; se suis copiis suoque exercitu illis regna conciliaturum » confirmat. Hac

pèsent du plus grand poids ; il assure qu'il les aidera de ses ressources et de ses troupes pour leur donner la souveraineté. » Convaincus par ces paroles, ils se lient entre eux sous la foi du serment, dans l'espoir qu'après avoir conquis le pouvoir suprême, ils se rendront maîtres de toute la Gaule, au moyen des trois peuples les plus puissants et les plus braves.

IV. Ce complot ayant été dénoncé aux Helvètes, ceux-ci signifièrent à Orgétorix qu'il était forcé par les lois de se rendre en prison pour répondre aux charges portées contre lui[11]. La condamnation entraînait le supplice du feu. Au jour fixé pour la plaidoirie, Orgétorix convoque de tous côtés devant les juges tous ses serfs, au nombre de dix mille, ainsi que ses clients et ses débiteurs, qui formaient un personnel considérable. Grâce à cet appui, il put se soustraire à la nécessité de se justifier. Les habitants de la cité, soulevés par cette affaire, allaient tenter d'obtenir justice par les armes, et les magistrats rassemblaient en masse la population des campagnes, lorsqu'Orgétorix mourut ; et on peut croire vraisemblablement, comme le pensent les Helvètes, qu'il se tua lui-même.

V. Après sa mort, ceux-ci n'en poursuivirent pas moins

oratione adducti, inter se fidem et jusjurandum dant, et regno occupato per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliæ sese potiri posse sperant.

IV. Ea res est Helvetiis per indicium enuntiata. Moribus suis Orgetorigem ex vinculis causam dicere coegerunt : damnatum pœnam sequi oportebat, ut igni cremaretur. Die constituta causæ dictionis Orgetorix ad judicium omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique coegit et omnes clientes obæratosque suos, quorum magnum numerum habebat, eodem conduxit : per eos, ne causam diceret, se eripuit. Quum civitas ob eam rem incitata armis jus suum exsequi conaretur, multitudinemque hominum ex agris magistratus cogerent, Orgetorix mortuus est ; neque abest suspicio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipse sibi mortem consciverit.

V. Post ejus mortem nihilominus Helvetii id quod constitue-

l'exécution du projet qu'ils avaient formé de sortir de leur pays. Lorsqu'ils se crurent prêts à agir, ils brulèrent leurs villes au nombre de douze, leurs bourgades au nombre de quatre cents, toutes les autres constructions particulières, et le blé qu'ils ne devaient point emporter, afin d'être mieux disposés à braver tous les périls, en se privant eux-mêmes de l'espoir du retour. Chacun reçut l'ordre d'emporter pour trois mois de vivres. Ils persuadent à leurs voisins les Raurakes[12], les Tulinges[13], les Latobriges[14], de prendre la même résolution, et, leurs villes et leurs bourgades brûlées, de partir avec eux. Ils s'adjoignent également, et reçoivent dans leur alliance, les Boiens[15], qui après avoir habité au delà du Rhin, étaient passés dans la Norique[16], et s'étaient emparés de Noreia.

VI. Ils n'avaient uniquement que deux chemins pour sortir de chez eux: l'un étroit et difficile, à travers le pays des Séquanes[17], entre le Jura et le Rhône; les chariots pouvaient à grand'peine y passer les uns après les autres; une montagne très-élevée le dominait, et de la sorte il était facile à quelques hommes d'en interdire le passage: l'autre, à travers la province romaine, était beaucoup plus facile et plus court, parce que le Rhône, qui coule entre

rant, facere conantur, ut e finibus suis exeant. Ubi jam se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt, oppida sua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt, frumentum omne, præterquam quod secum portaturi erant, comburunt, ut domum reditionis spe sublata paratiores ad omnia pericula subeunda essent, trium mensium molita cibaria sibi quemque domo efferre jubent. Persuadent Rauracis et Tulingis et Latobrigis finitimis, uti eodem usi consilio, oppidis suis vicisque exustis, una cum iis proficiscantur, Boiosque, qui trans Rhenum incoluerant et in agrum Noricum transierant Noreiamque oppugnarant, receptos ad se socios sibi adsciscunt.

VI. Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent: unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum, vix qua singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere

le pays des Helvètes et celui des Allobroges[18], nouvellement soumis à notre domination[19], est guéable sur plusieurs points; la dernière ville des Allobroges, Genève, touche aux frontières des Helvètes, avec lesquels elle communique au moyen d'un pont. Ils croyaient obtenir des Allobroges le passage à travers leur territoire, parce qu'ils les voyaient hostiles encore aux Romains, et, en cas de refus, ils comptaient sur la force. Les préparatifs du départ terminés, ils fixent le rendez-vous général sur les bords du Rhône, au 3, avant les calendes d'avril[20], sous le consulat de L. Pison et de A. Gabinius.

VII. César, informé qu'ils voulaient passer par notre province, se hâte de sortir de Rome; il se rend, le plus promptement possible, dans la Gaule Ultérieure, arrive à Genève, et donne ordre à la province de mettre sur pied tous les hommes dont elle peut disposer; car la Gaule Ultérieure avait pour toute défense une seule légion. Il fait, de plus, couper le pont de Genève. Prévenus d'une manière certaine de son arrivée, les Helvètes lui envoient une députation composée des personnages les plus considérables de la cité, à la tête desquels se trouvaient Nameius

possent : alterum per Provinciam nostram, multo facilius atque expeditius, propterea quod inter fines Helvetiorum et Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Genua. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus sese vel persuasuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, existimabant, vel vi coacturos, ut per suos fines eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant : is dies erat a. d. V. kal. apriles L. Pisone, A. Gabinio consulibus.

VII. Cæsari quum id nuntiatum esset, eos per Provinciam nostram iter facere conari, maturat ab Urbe proficisci et quam maximis potest itineribus in Galliam Ulteriorem contendit, et ad Genuam pervenit. Provinciæ toti quam maximum potest militum numerum imperat (erat omnino in Gallia Ulteriore legio una);

et Verudoctius, qui avaient mission de lui dire « que leur intention était de traverser la province, sans y commettre aucun dégât, car c'était leur seule route, et qu'ils le priaient de consentir à leur passage. » César gardait le souvenir du consul L. Cassius[21], tué par les Helvètes, de son armée qu'ils avaient repoussée et fait passer sous le joug, et il pensait qu'il ne fallait point leur céder, et que d'ailleurs, des hommes qui nous étaient hostiles ne pourraient traverser la province sans y commettre des violences et des ravages. Néanmoins, pour gagner du temps, jusqu'à ce que les troupes, dont il avait ordonné le départ, aient pu le rejoindre, il répondit aux députés qu'il prendrait quelques jours pour réfléchir, et que s'ils voulaient savoir quelque chose, ils pouvaient revenir aux ides d'avril.

VIII. Sur ces entrefaites, à l'aide de la légion qu'il avait avec lui, et des hommes qui étaient venus de la province, César éleva, sur une étendue de dix mille pas, depuis le lac Léman qui se déverse dans le Rhône[22], jusqu'au Jura, qui sépare les Séquanes des Helvètes, un retranchement de seize pieds de hauteur, défendu par un fossé. Cet ouvrage terminé, il distribue ses forces, et il établit des postes for-

pontem, qui erat ad Genuam, jubet rescindi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt nobilissimos civitatis; cujus legationis Nameius et Verudoctius principem locum obtinebant, qui dicerent sibi esse in animo sine ullo maleficio iter per Provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum : rogare ut ejus voluntate id sibi facere liceat. Cæsar, quod memoria tenebat L. Cassium consulem occisum exercitumque ejus ab Helvetiis pulsum et sub jugum missum, concedendum non putabat, neque homines inimico animo, data facultate per Provinciam itineris faciundi, temperaturos ab injuria et maleficio existimabat : tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites quos imperaverat, convenirent, legatis respondit diem se ad deliberandum sumpturum : si quid vellent, a. d. idus apriles reverterentur.

VIII. Interea ea legione, quam secum habebat, militibusque qui ex Provincia convenerant, a lacu Lemanno, qui in flumen

tifiés, afin de repousser plus facilement les Helvètes, s'ils tentaient, malgré lui, de forcer le passage. Au jour convenu, les députés vinrent le trouver de nouveau; il leur déclare qu'il ne peut, sans déroger aux usages et au passé de Rome, leur accorder le passage à travers la province, et il montre, s'ils veulent employer la force, qu'il est en mesure de les repousser. Trompés de ce côté dans leurs espérances, les Helvètes essayent de forcer le passage en traversant le Rhône, les uns sur des navires attachés ensemble et sur un grand nombre de radeaux construits à cet effet, les autres à gué, là où les eaux du fleuve étaient le moins hautes, quelquefois pendant le jour, le plus souvent pendant la nuit; mais, refoulés par les retranchements, la masse de nos troupes et une grêle de traits, ils ne poussèrent pas plus loin leurs efforts.

IX. Il leur restait une seule route, celle de la Séquanie, mais elle était si difficile qu'il ne leur était pas possible d'y passer malgré les habitants, et comme ils ne pouvaient par eux-mêmes décider les Séquanes à leur livrer passage, ils envoyèrent des députés à l'Éduen Dumnorix pour le prier de s'interposer en leur faveur. Dumnorix, par ses

Rhodanum influit, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem murum in altitudinem pedum sedecim fossamque perducit. Eo opere perfecto præsidia disponit, castella communit, quo facilius, si se invito transire conarentur, prohibere possit. Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, et legati ad eum reverterunt, negat se more et exemplo populi Romani posse iter ulli per Provinciam dare, et si vim facere conentur, prohibiturum ostendit. Helvetii ea spe dejecti, navibus junctis ratibusque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, sæpins noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione et militum concursu et telis repulsi, hoc conatu destiterunt.

IX. Relinquebatnr una per Seqnanos via, qua Sequanis invitis propter angustias ire non poterant. His quum sua sponte persuadere non possent, legatos ad Dumnorigem Æduum mittunt, ut

bons offices et sa libéralité, avait acquis chez les Séquanes une grande influence; il était bien disposé pour les Helvètes, à cause de son mariage avec la fille de leur compatriote Orgétorix, et, comme il aspirait au pouvoir suprême, il était favorable à tous les changements politiques, et il voulait, en rendant service, s'attacher un grand nombre de cités. Par ces motifs, il se charge de l'affaire, obtient des Séquanes qu'ils accorderont aux Helvètes l'autorisation de passer sur leur territoire, et fait conclure, entre les deux peuples, un échange d'otages. Les Séquanes promettent de ne point s'opposer à la marche des Helvètes, et ceux-ci promettent à leur tour de ne commettre sur leur route aucun désordre, aucune violence.

X. On annonce à César que les Helvètes ont le projet de se rendre, en traversant le territoire des Séquanes et des Éduens, dans le pays des Santons[23], lequel est voisin[24] de la cité de Toulouse, qui fait elle-même partie de la province romaine. César voit que si les choses se passent ainsi, ce sera pour cette province un grand danger, d'avoir pour voisins, dans un pays de plaine, très-fertile en blé, des peuples belliqueux, ennemis des Romains. Par ces motifs,

eo deprecatore a Sequanis impetrarent. Dumnorix gratia et largitione apud Sequanos plurimum poterat, et Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat, et cupiditate regni adductus novis rebus studebat et quam plurimas civitates suo beneficio habere obstrictas volebat. Itaque rem suscipit, et a Sequanis impetrat ut per fines suos Helvetios ire patiantur, obsidesque uti inter sese dent perficit: Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant; Helvetii, ut sine maleficio et injuria transeant.

X. Cæsari renuntiatur Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe a Tolosatium finibus absunt, quæ civitas est in Provincia. Id si fieret, intelligebat magno cum periculo Provinciæ futurum, ut homines bellicosos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos haberet. Ob eas causas ei munitioni, quam fecerat, T. Labienum legatum præfecit; ipse in

il donne à son lieutenant T. Labienus[25] le commandement des lignes qu'il avait élevées. Lui-même se rend à marches forcées en Italie, y lève deux légions, en rappelle trois qui se trouvaient en quartiers d'hiver autour d'Aquilée, et après les avoir réunies toutes les cinq il se rend dans la Gaule Ultérieure, en suivant à travers les Alpes le chemin le plus court. Là, les Centrons[26], les Graïocèles[27] et les Caturiges[28], après avoir occupé des positions dominantes, essayent de lui barrer la route. Il les bat dans plusieurs rencontres, et en sept jours de marche, il arrive d'Océle[29], la dernière place de la province extérieure[30], au pays des Vauconces[31], dans la province ultérieure[32]. De là, il conduit son armée chez les Allobroges, et ensuite du pays des Allobroges chez les Ségusiaves[33], qui sont en dehors de la province le premier peuple au delà du Rhône.

XI. Déjà les Helvètes avaient traversé les défilés et le pays des Séquanes, et ils avaient conduit leurs troupes chez les Éduens, dont ils ravageaient le territoire. Ceux-ci, ne pouvant se défendre, envoient des députés à César pour demander du secours : « Dans tous les temps, ils s'étaient trop bien conduits à l'égard du peuple romain, pour qu'il

Italiam magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit, et tres, quæ circum Aquileiam hiemabant, ex hibernis educit, et qua proximum iter in Ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones et Graioceli et Catrriges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo, quod est Citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum Ulterioris Proviuciæ die septimo pervenit, inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.

XI. Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias traduxerant et in Æduorum fines pervenerant, eorumque agros populabantur. Ædui, quum se suaque ab iis defendere non possent, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium ; « ita se omni tempore de populo Romano meritos esse, ut pæne in conspectu exercitus nostri agri vastari, liberi eorum in servitutem

fût permis, presqu'à la vue de notre armée, de laisser ravager leurs champs, enlever leurs enfants pour l'esclavage, et prendre leurs villes. » Vers le même temps, les Éduens Ambarres, peuple de la même race que les Éduens auxquels il était allié, font notifier à César, qu'après avoir vu ravager leurs champs, ils peuvent à peine défendre leurs forteresses contre l'ennemi. Il en est de même des Allobroges dont les bourgades et les terres étaient situées au delà du Rhône, et qui en se retirant dans leur fuite vers César, lui déclarent qu'à l'exception du sol, il ne leur reste rien. César, décidé par les événements, résolut de ne point attendre que les Helvètes, après avoir consommé la ruine des alliés, fussent arrivés chez les Santons.

XII. Entre les Éduens et les Séquanes, on trouve un fleuve, l'Arar, qui descend vers le Rhône, en coulant si doucement, qu'il est impossible de voir de quel côté se dirigent ses eaux. Les Helvètes le passaient sur des radeaux et des barques attachées ensemble. Averti par les éclaireurs que les trois quarts de l'armée des Helvètes l'avaient déjà franchi, tandis que l'autre quart était resté sur l'une des rives, César, à la troisième veille, part de son

abduci, oppida expugnari non debuerint. » Eodem tempore Ædui Ambarri, necessarii et consanguinei Æduorum, Cæsarem certiorem faciunt sese depopulatis agris non facile ab oppidis vim hostium prohibere. Item Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt, et demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui. Quibus rebus adductus Cæsar non exspectandum sibi statuit, dum omnibus fortunis sociorum consumptis in Santonos Helvetii pervenirent.

XII. Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit. Id Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant. Ubi per exploratores Cæsar certior factus est tres jam partes copiarum Helvetios id flumen traduxisse, quartam vero partem citra flumen Ararim reliquam esse; de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus ad eam partem pervenit, quæ nondum flumen transierat. Eos impeditos et ino-

camp avec trois légions, et atteint ceux qui n'avaient point encore passé de l'autre bord. Il les surprend au milieu du plus grand désordre, et en tue un grand nombre; ceux qui échappent au carnage, prennent la fuite, et se cachent dans les forêts voisines. Le canton[34] auquel ils appartenaient se nommait Tigurin[35], car la cité des Helvètes est partagée dans son ensemble en quatre cantons, et c'était cette même peuplade qui, seule dans une incursion qu'elle avait faite autrefois, avait tué le consul Lucius Crassus et fait passer son armée sous le joug. Ainsi, soit par l'effet du hasard, soit que les dieux immortels l'aient décidé, la partie de la cité des Helvètes, qui avait fait subir aux Romains un désastre mémorable, fut aussi punie la première. Dans cette rencontre, César vengea non-seulement son pays, mais sa propre famille, car les Tigurins avaient tué l'aïeul de son beau-père, le lieutenant Lucius Pison, dans le même combat où périt Cassius.

XIII. Après avoir livré cette bataille, César, afin de poursuivre les autres troupes des Helvètes, s'occupe de faire construire un pont sur l'Arar, et passe ce fleuve avec son armée. Frappés de cette arrivée soudaine, et surpris qu'il eût, dans un seul jour, fait pour passer le fleuve ce

pinantes aggressus, magnam partem eorum concidit; reliqui sese fugæ mandarunt atque in proximas silvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus; nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, quum domo exisset, patrum nostrorum memoria L. Cassium consulem interfecerat et ejus exercitum sub jugum miserat. Ita, sive casu, sive consilio deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps pœnas persolvit. Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis avum, L. Pisonem legatum, Tigurini eodem prœlio, quo Cassium, interfecerant.

XIII. Hoc prœlio facto, reliquas copias Helvetiorum ut consequi posset, pontem in Arare faciendum curat, atque ita exercitum traducit. Helvetii repentino ejus adventu commoti, quum id, quod ipsi diebus viginti ægerrime confecerant, ut flumen trans-

qu'eux-mêmes avaient eu grand'peine à faire en vingt jours, les Helvètes lui envoient des députés, à la tête desquels se trouvait Divicon, qui les avait commandés dans la guerre contre Cassius. Voici les propositions qu'il fit à César : « Si le peuple romain conclut la paix avec les Helvètes, ceux-ci se rendront et s'établiront dans les lieux où César voudra qu'ils se rendent et qu'ils s'établissent ; si, au contraire, il s'obstine à poursuivre la guerre, il n'a qu'à se rappeler le désastre que l'armée romaine a subi autrefois et l'antique valeur des Helvètes. Parce qu'il avait attaqué à l'improviste les hommes d'un seul canton, quand ceux qui avaient passé le fleuve ne pouvaient leur porter secours, il ne devait point pour cela attribuer le succès à son courage ou les mépriser ; quant à eux, ils avaient appris de leurs pères et de leurs ancêtres à se faire une arme de leur valeur plutôt que de combattre par la ruse et le guet-apens. César devait donc prendre garde que le sol qu'ils foulaient sous leurs pas ne fût illustré par les désastres du peuple romain, le massacre de son armée, et n'en portât le souvenir à la postérité. »

XIV. César répondit « que sa résolution était d'autant

irent, illum uno die fecisse intelligerent, legatos ad eum mittunt, cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæsare egit : « si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros atque ibi futuros Helvetios, ubi eos Cæsar constituisset atque esse voluisset : sin bello persequi perseveraret, reminisceretur et veteris incommodi populi Romani et pristinæ virtutis Helvetiorum. Quod improviso unum pagum adortus esset, quum hi, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non possent ; ne ob eam rem aut suæ magnopere virtuti tribueret, aut ipsos despiceret : se ita a patribus majoribusque suis didicisse, ut magis virtute quam dolo contenderent aut insidiis niterentur. Quare ne committeret ut is locus, ubi constitissent, ex calamitate populi Romani et internecione exercitus nomen caperet aut memoriam proderet. »

XIV. His Cæsar ita respondit : « eo sibi minus dubitationis dari,

plus arrêtée, qu'il gardait la mémoire des faits que rappelaient les députés des Helvètes; que l'affront fait au peuple romain lui était d'autant plus sensible qu'il était moins mérité [36]; que les Romains, s'ils avaient commis sciemment quelque provocation, auraient pu facilement se tenir sur leurs gardes; mais qu'il avait été trompé, par cela seul qu'il n'avait rien fait pour avoir des craintes, et qu'il ne pensait pas devoir craindre sans motif. César, lors même qu'il voudrait oublier l'ancienne injure, se rappellerait encore les nouvelles offenses. Comment ne pas se souvenir, en effet, qu'ils avaient malgré lui tenté de traverser de force la province? qu'ils avaient ravagé le pays des Éduens, des Ambarres, des Allobroges? S'ils se vantaient avec tant d'insolence de leur victoire, s'ils s'étonnaient que le châtiment de l'insulte eût tardé si longtemps [37], c'était la preuve que les dieux immortels accordent d'ordinaire, afin que les hommes soient plus profondément frappés par les vicissitudes de la fortune, une prospérité passagère et une longue impunité à ceux dont ils veulent punir les crimes. Quoi qu'il en soit cependant, s'ils lui livrent des otages, afin qu'il sache à quoi

quod eas res, quas legati Helvetii commemorassent, memoria teneret, atque eo gravius ferre, quo minus merito populi Romani accidissent : qui si alicujus injuriæ sibi conscius fuisset, non fuisse difficile cavere; sed eo deceptum, quod neque commissum a se intelligeret, quare timeret, neque sine causa timendum putaret. Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet, num etiam recentium injuriarum, quod eo invito iter per Provinciam per vim tentassent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobrogas vexassent, memoriam deponere posse? Quod sua victoria tam insolenter gloriarentur, quodque tam diu se impune injurias tulisse admirarentur, eodem pertinere. Consuesse enim deos immortales, quo gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res et diuturniorem impunitatem concedere. Quum ea ita sint, tamen, si obsides ab iis sibi dentur, uti ea quæ polliceantur, facturos intelligat, et si Æduis de injuriis, quas ipsis sociisque

s'en tenir sur l'exécution de leurs promesses, s'ils donnent satisfaction aux Éduens, ainsi qu'à leurs alliés, des dommages qu'ils leur ont causés, s'ils en agissent de même à l'égard des Allobroges, il est prêt, quant à lui, à faire la paix. » Divicon répondit « que les Helvètes avaient été habitués par leurs aïeux à recevoir des otages et non à en donner. Il en avait pour témoin le peuple romain. » Quand il eut parlé de la sorte, il partit.

XV. Le lendemain, les Helvètes lèvent leur camp : César fait comme eux. Il envoie en avant toute la cavalerie, composée de quatre mille hommes qu'il avait levés dans toute la province, ainsi que chez les Éduens et leurs alliés, pour reconnaître la route que prenaient les ennemis. Cette troupe, en poursuivant leur arrière-garde avec trop d'ardeur, combattit la cavalerie des Helvètes sur un terrain défavorable, et perdit quelques hommes. Cette rencontre exalta les Helvètes, parce qu'avec cinq cents chevaux ils avaient repoussé une force aussi considérable; ils combattirent avec plus de courage, et leur arrière-garde escarmoucha plusieurs fois contre nous. César empêchait ses soldats d'engager l'action, et pour l'instant il

eorum intulerint, item si Allobrogibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum. » Divico respondit : « ita Helvetios a majoribus suis institutos esse, uti obsides accipere, non dare, consuerint : ejus rei populum Romanum esse testem. » Hoc responso dato, discessit.

XV. Postero die castra ex eo loco movent. Idem facit Cæsar, equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni Provincia et Æduis atque eorum sociis coactum habebat, præmittit, qui videant quas in partes hostes iter faciant. Qui cupidius novissimum agmen insecuti, alieno loco cum equitatu Helvetiorum prœlium committunt; et pauci de nostris cadunt. Quo prœlio sublati Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius subsistere, nonnunquam et novissimo agmine prœlio nostros lacessere cœperunt. Cæsar suos a prœlio continebat, ac satis habebat in præsentia hostem rapinis, pabulationibus populationibusque prohibere. Ita

lui suffisait de s'opposer à ce que l'ennemi fît du butin, ramassât des fourrages et dévastât le pays. On marcha ainsi pendant quinze jours environ, l'arrière-garde des Helvètes se trouvant toujours à cinq ou six mille pas de distance au plus de notre avant-garde.

XVI. Cependant César demandait chaque jour aux Éduens le blé qu'ils avaient officiellement promis : car, à cause du froid, — on sait, par ce que nous avons dit plus haut, que la Gaule est située au nord, — les blés n'avaient point mûri dans les terres arables, et les fourrages eux-mêmes n'avaient donné qu'une récolte insuffisante. Quant aux grains que César avait chargés sur des bateaux de l'Arar, ils ne pouvaient lui servir, attendu que les Helvètes s'étant éloignés de ce fleuve, il ne voulait pas cesser de les suivre. Les Éduens ajournaient sans cesse la livraison de leurs blés, disant tantôt qu'on faisait les approvisionnements, tantôt que ces blés étaient en route, qu'ils arrivaient. César s'aperçut qu'on le faisait attendre trop longtemps, et comme il devait sous peu de jours distribuer aux soldats leurs provisions de grains, il réunit les principaux Éduens qui se trouvaient en grand nombre dans son camp, et s'adressant entre autres à Divitiac

dies circiter quindecim iter fecerunt, uti inter novissimum hostium agmen et nostrum primum non amplius quinis aut senis millibus passuum interesset.

XVI. Interim quotidie Cæsar Æduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare. Nam propter frigora, quod Gallia sub septentrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat : eo autem frumento, quod flumine Arare navibus subvexerat, propterea uti minus poterat, quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat. Diem ex die ducere Ædui : conferri, comportari, adesse dicere. Ubi se diutius duci intellexit et diem instare, quo die frumentum militibus metiri oporteret, convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratui præerat, quem *Vergobretum* ap-

et à Lisc, — ce dernier remplissait la fonction élevée que les Éduens appellent vergobret [36], fonction annuelle qui donne le droit de vie et de mort, — il leur reproche sévèrement de ne point venir à son aide lorsqu'il ne peut ni se procurer des blés à prix d'argent, ni en prendre dans les campagnes, lorsque le temps presse et que l'ennemi est si près; il se plaint d'autant plus vivement de ce manque de parole, que c'est surtout à leur prière qu'il a entrepris la guerre.

XVII. Ces reproches décident enfin Lisc à dire ce qu'il avait tu jusque-là : « Il y avait chez les Éduens des hommes dont l'influence était toute-puissante sur la foule. Simples particuliers, leur autorité l'emportait sur celle des magistrats. Par des discours séditieux et perfides, ils empêchaient le peuple de fournir le blé qu'il était tenu de livrer. Si les Éduens, disaient-ils, ne peuvent obtenir la souveraineté des Gaules, ils doivent du moins préférer l'autorité des Gaulois à celle des Romains; car ceux-ci, on n'en pouvait douter, après avoir subjugué les Helvètes, confisqueraient, avec le reste de la Gaule, la liberté des Éduens. C'étaient ces mêmes hommes, ajouta Lisc, qui prévenaient l'ennemi de toutes nos entreprises, de tout ce

pellant Ædui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem, graviter eos accusat, quod, quum neque emi neque ex agris sumi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur, præsertim quum magna ex parte eorum precibus adductus bellum susceperit; multo etiam gravius, quod sit destitutus, queritur.

XVII. Tum demum Liscus oratione Cæsaris adductus, quod antea tacuerat, proponit : « esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privatim plus possint, quam ipsi magistratus. Hos seditiosa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant : quod præstare debeat, si jam principatum Galliæ obtinere non possent, Gallorum quam Romanorum imperia perferre; neque dubitare debeant, quin, si Helvetios superaverint Romani, una cum reliqua Gallia Æduis libertatem sint erepturi. Ab eisdem nostra consilia, quæ-

qui se faisait dans notre camp. Il ne pouvait, quant à lui, exercer à leur égard aucune répression; et s'il était contraint par la nécessité de révéler ces faits à César, il n'ignorait pas à quel grave danger il s'exposait, et, par ce motif, il avait gardé le silence aussi longtemps qu'il avait pu. »

XVIII. César comprit que ces paroles de Lisc s'appliquaient à Dumnorix, frère de Divitiac; mais ne voulant point que de pareilles affaires fussent discutées devant plusieurs témoins, il congédie tout de suite les assistants, retient Lisc, et, resté seul avec lui, il l'interroge sur ce qu'il avait dit dans l'assemblée. Celui-ci parle avec plus de franchise et de hardiesse. César s'enquiert confidentiellement des mêmes faits auprès des autres Éduens et s'assure de leur exactitude: « C'est Dumnorix en personne qui mène toute l'affaire, l'audacieux Dumnorix, qui s'est acquis par ses largesses une grande autorité sur le peuple, et qui appelle de ses vœux les révolutions. Il avait depuis plusieurs années affermé à bas prix les péages et les autres revenus publics des Éduens, personne, après sa mise à prix, n'ayant osé surenchérir. Par ce moyen, il avait augmenté sa fortune, et s'était ménagé de grandes ressources pour faire

quæ in castris gerantur, hostibus enuntiari: hos a se coerceri non posse. Quin etiam, quod necessario rem coactus Cæsari enuntiarit, intelligere sese, quanto id cum periculo fecerit, et ob eam causam, quam diu potuerit, tacuisse. »

XVIII. Cæsar hac oratione Lisci Dumnorigem, Divitiaci fratrem, designari sentiebat, sed quod pluribus præsentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit, Liscum retinet: quærit ex solo ea quæ in conventu dixerat. Dicit liberius atque audacius. Eadem secreto ab aliis quærit; reperit esse vera: « ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum, complures annos portoria reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere, propterea quod illo licente contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse et facultates ad largiendum magnas comparasse; magnum numerum equitatus

des libéralités. Il entretenait toujours à ses frais et gardait autour de lui de nombreux cavaliers. Ce n'était pas seulement dans son pays, mais même dans les cités voisines, qu'il était puissant; et, dans l'intérêt de cette puissance, il avait fait épouser à sa mère, chez les Bituriges[39], l'un des hommes les plus influents et les plus nobles de cette cité. Lui-même avait pris femme chez les Helvètes et marié dans d'autres cités une sœur, qu'il avait du côté maternel, et ses autres parentes. En raison de cette alliance, il s'intéressait aux Helvètes et soutenait leur cause. De plus, il était l'ennemi personnel de César et des Romains; car, à leur arrivée, son pouvoir s'était affaibli, et Divitiac, son frère, réintégré dans ses honneurs, avait recouvré son ancienne autorité. Si les Romains étaient battus, il avait la ferme espérance d'arriver, par les Helvètes, au rang suprême; mais s'ils étaient les maîtres, il perdait non-seulement l'espoir de régner, mais même le crédit dont il avait joui jusqu'alors. » César apprit aussi, par cette enquête, que dans le combat malheureux livré peu de jours auparavant par la cavalerie, c'était Dumnorix et ses hommes qui les premiers avaient pris la fuite, — car il commandait les cavaliers que les Éduens avaient envoyés

suo sumptu semper alere et circum se habere, neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse, atque hujus potentiæ causa matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse, ipsum ex Helvetiis uxorem habere; sororem ex matre et propinquas suas nuptum in alias civitates collocasse. Favere et cupere Helvetiis propter eam affinitatem, odisse etiam suo nomine Cæsarem et Romanos, quod eorum adventu potentia ejus deminuta et Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris sit restitutus. Si quid accidat Romanis, summam in spem per Helvetios regni obtinendi venire : imperio populi Romani non modo de regno, sed etiam de ea, quam habeat, gratia desperare. » Reperiebat etiam in quærendo Cæsar, quod prœlium equestre adversum paucis ante diebus esset factum, initium ejus fugæ factum a Dumnorige atque ejus equitibus (nam equitatui, quem auxilio Cæsari Ædui miserant, Dumnorix

au secours de César, et cette fuite avait effrayé le reste de la troupe.

XIX. César, instruit de ces détails, vit bientôt ses soupçons confirmés par des faits précis ; car Dumnorix avait fait passer les Helvètes par le pays des Séquanes ; il avait pris soin de faire échanger des otages entre les deux peuples ; il avait agi, dans toutes ces affaires, non-seulement sans le consentement de César et de la cité, mais même à l'insu des Éduens, et il était mis en accusation par le magistrat de ce peuple. César se croyait donc suffisamment autorisé, soit à punir lui-même Dumnorix, soit à demander que la cité le punît. Une seule chose l'arrêtait encore, c'est qu'il connaissait l'extrême attachement de son frère Divitiac pour le peuple romain, son dévouement pour sa propre personne, son inviolable fidélité, son esprit de justice et de modération ; et il craignait de le blesser profondément par le supplice de son frère. C'est pourquoi, avant d'agir, il donne ordre de faire venir Divitiac, et, après avoir éloigné les interprètes dont il se servait ordinairement, il s'entretient avec lui par l'entremise de C. Valérius Procillus, personnage très-important de la province romaine [40], son ami, auquel il accordait

præerat), eorum fuga reliquum esse equitatum perterritum.

XIX. Quibus rebus cognitis, quum ad has suspiciones certissimæ res accederent, quod per fines Sequanorum Helvetios traduxisset, quod obsides inter eos dandos curasset, quod ea omnia non modo injussu suo et civitatis, sed etiam inscientibus ipsis fecisset, quod a magistratu Æduorum accusaretur ; satis esse causæ arbitrabatur, quare in eum aut ipse animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus rebus unum repugnabat, quod Divitiaci fratris summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, justitiam, temperantiam cognoverat ; nam ne ejus supplicio Divitiaci animum offenderet, verebatur. Itaque priusquam quidquam conaretur, Divitiacum ad se vocari jubet, et quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem suum, cui summam omnium rerum fidem habebat,

une confiance absolue. Tout en rappelant à Divitiac ce qui a été dit, lui présent, de Dumnorix dans l'assemblée des Gaulois, il lui révèle ce qu'il a su par ceux qu'il a interrogés séparément. Il le prie et lui conseille, maintenant qu'il connaît l'affaire, de prononcer lui-même ou d'ordonner à la cité de prononcer sur le sort de son frère.

XX. Divitiac verse d'abondantes larmes, embrasse César, et le supplie « de ne pas pousser plus loin la sévérité; les faits sont exacts, il le sait; personne n'en est plus désolé que lui; car c'est lui qui, par son influence sur ses concitoyens et sur le reste de la Gaule, a grandi ce frère, qui ne pouvait rien par lui-même, à cause de sa jeunesse; ce frère, qui se sert aujourd'hui de ses richesses et de ses forces, non-seulement pour ruiner son crédit, mais pour le conduire presque à sa perte. Quant à lui, il ne s'inquiète que de l'affection qu'il porte à son frère et de l'opinion publique. Si Dumnorix est sévèrement puni, par cela même que Divitiac tient une grande place dans les affections de César, personne ne voudra croire qu'il n'ait point provoqué le châtiment; il perdra ainsi la sympathie de la Gaule entière. » Voilà ce qu'il disait en

cum eo colloquitur : simul commonefacit, quæ ipso præsente in concilio Gallorum de Dumnorige sint dicta, et ostendit quæ separatim quisque de eo apud se dixerit : petit atque hortatur ut sine ejus offensione animi vel ipse de eo causa cognita statuat, vel civitatem statuere jubeat.

XX. Divitiacus multis cum lacrimis Cæsarem complexus obsecrare cœpit, « ne quid gravius in fratrem statueret : scire se illa esse vera, nec quemquam ex eo plus, quam se, doloris capere, propterea quod, quum ipse gratia plurimum domi atque in reliqua Gallia, ille minimum propter adolescentiam posset, per se crevisset ; quibus opibus ac nervis non solum ad minuendam gratiam, sed pæne ad perniciem suam uteretur. Sese tamen et amore fraterno et existimatione vulgi commoveri. Quodsi quid ei a Cæsare gravius accidisset, quum ipse eum locum amicitiæ apud eum teneret, neminem existimaturum non sua voluntate factum;

plus de mots, suppliant César et pleurant. Celui-ci lui prend la main, le console, l'engage à cesser ses plaintes; et l'assure que sa bienveillance à son égard est si grande, qu'il oubliera, pour se rendre à ses vœux et à ses prières, l'outrage fait à la république et son propre ressentiment. Il fait venir Dumnorix, et le met en présence de son frère. Il lui montre ce qu'il y a de repréhensible dans sa conduite, lui parle de ce qu'il devine, des plaintes de la cité, et l'avertit d'éviter dans l'avenir ce qui pourrait donner lieu au moindre soupçon; il ajoute que, par égard pour son frère Divitiac, il oublie le passé; puis il lui donne des gardes, afin de savoir ce qu'il fait, et connaître ceux avec lesquels il entretient des rapports.

XXI. Le même jour, César apprend par ses coureurs que l'ennemi est venu camper à l'abri d'une montagne [41], à huit mille pas du camp des Romains. Il fait aussitôt reconnaître quelle est cette montagne, et si on peut la gravir par des chemins détournés. On lui rapporte que la chose est facile. A la troisième veille, il ordonne au lieutenant Labiénus, de se porter sur le sommet le plus élevé, avec deux légions, en prenant pour guides ceux qui avaient reconnu la route: il lui fait part du plan qu'il

qua ex re futurum uti totius Galliæ animi a se averterentur. » Hæc quum pluribus verbis flens a Cæsare peteret, Cæsar ejus dextram prendit; consolatus, rogat finem orandi faciat; tanti ejus apud se gratiam esse ostendit, uti et reipublicæ injuriam et suum dolorem ejus voluntati ac precibus condonet. Dumnorigem ad se vocat, fratrem adhibet; quæ in eo reprehendat, ostendit; quæ ipse intelligat, quæ civitas queratur, proponit; monet ut in reliquum tempus omnes suspiciones vitet; præterita se Divitiaco fratri condonare dicit. Dumnorigi custodes ponit, ut, quæ agat, quibuscum loquatur, scire possit.

XXI. Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub monte consedisse millia passuum ab ipsius castris octo, qualis esset natura montis et qualis in circuitu ascensus qui cognoscerent, misit. Renuntiatum est facilem esse. De tertia vigilia Titum Labienum legatum pro prætore cum duabus legionibus et his

a conçu. A la quatrième veille, il s'avance de sa personne vers les ennemis, par le chemin qu'ils avaient suivi eux-mêmes, et il fait marcher en avant toute la cavalerie. P. Considius, qui était regardé comme un soldat d'une grande expérience, et qui avait fait partie de l'armée de Sylla et ensuite de celle de Crassus, est envoyé en avant avec les éclaireurs.

XXII. Au point du jour, Labiénus était en position sur le sommet de la montagne; César lui-même n'était séparé que par une distance de quinze cents pas au plus de l'armée ennemie, et celle-ci, comme on l'apprit plus tard par les prisonniers, ne soupçonnait ni sa présence, ni celle de Labiénus, lorsque Considius accourt à bride abattue; il annonce que cette montagne, qui devait, suivant le plan de César, être occupée par Labiénus, est au pouvoir de l'ennemi; qu'il le sait, parce qu'il a reconnu les armes et les enseignes des Gaulois. César alors se replie avec ses troupes sur une hauteur voisine, et les range en bataille. Conformément aux ordres qui lui prescrivaient de ne point engager le combat avant d'avoir vu les troupes de César près du camp des ennemis, afin que l'attaque se fît en même temps de tous côtés, Labiénus nous attendait sur

ducibus, qui iter cognoverant, summum jugum montis ascendere jubet; quid sui consilii sit, ostendit. Ipse de quarta vigilia eodem itinere, quo hostes ierant, ad eos contendit, equitatumque omnem ante se mittit. P. Considius, qui rei militaris peritissimus habebatur et in exercitu L. Sullæ et postea in M. Crassi fuerat, cum exploratoribus præmittitur.

XXII. Prima luce quum summus mons a T. Labieno teneretur, ipse ab hostium castris non longius mille et quingentis passibus abesset, neque, ut postea ex captivis comperit, aut ipsius adventus, aut Labieni cognitus esset; Considius, equo admisso, ad eum accurrit, dicit montem, quem a Labieno occupari voluerit, ab hostibus teneri : id se a Gallicis armis atque insignibus cognovisse. Cæsar suas copias in proximum collem subducit, aciem instruit. Labienus (ut erat ei præceptum a Cæsare, ne prœlium committeret, nisi ipsius copiæ prope hostium castra visæ essent,

la montagne où il était posté, et il n'engageait point l'action. Enfin, lorsqu'il fit grand jour, César apprit de ses coureurs que la montagne était occupée par ses troupes, que les Helvètes avaient levé leur camp, et que Considius, troublé par la peur, avait annoncé, comme l'ayant vu, ce qu'il n'avait pu voir. Le même jour, César suivit les ennemis à la même distance que de coutume, et alla camper à trois mille pas de leur camp.

XXIII. Le lendemain, il ne restait plus que deux jours pour faire aux troupes la distribution des blés. Bibracte, la ville la plus importante et la plus riche des Éduens, n'était plus qu'à dix-huit mille pas; et César, pensant qu'il fallait pourvoir aux vivres, se détourna de la poursuite des Helvètes et se dirigea vers Bibracte. Ce fait fut annoncé aux ennemis par des déserteurs du corps de L. Émilius, décurion de la cavalerie gauloise. Soit qu'ils aient cru que les Romains s'éloignaient d'eux parce qu'ils avaient peur, — ce qui les confirmait dans cette croyance, c'est que la veille, après avoir occupé les hauteurs, ils n'avaient point engagé le combat, — soit qu'ils aient eu l'espoir de leur couper les vivres, les Helvètes changèrent de plan,

ut undique uno tempore in hostes impetus fieret), monte occupato, nostros exspectabat prœlioque abstinebat. Multo denique die per exploratores Cæsar cognovit et montem a suis teneri, et Helvetios castra movisse, et Considium timore perterritum, quod non vidisset, pro viso sibi renuntiasse. Eo die quo consuerat intervallo hostes sequitur, et millia passuum tria ab eorum castris castra ponit.

XXIII. Postridie ejus diei, quod omnino biduum supererat, quum exercitui frumentum metiri oporteret, et quod a Bibracte, oppido Æduorum longe maximo et copiosissimo, non amplius millibus passuum XVIII aberat, rei frumentariæ prospiciendum existimavit, iter ab Helvetiis avertit, ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos L. Æmilii, decurionis equitum Gallorum, hostibus nuntiatur. Helvetii, seu quod timore perterritos Romanos discedere a se existimarent, eo magis, quod pridie superioribus locis occupatis prœlium non commisissent; sive eo, quod re frumen-

rebroussèrent chemin, et commencèrent à nous suivre et à nous harceler en s'attaquant à notre arrière-garde.

XXIV. Aussitôt qu'il vit cette manœuvre, César conduisit ses troupes sur la hauteur la plus rapprochée, et envoya la cavalerie pour soutenir l'attaque des ennemis. En même temps, il forma sur trois lignes, à mi-côte, quatre légions de vétérans, comme plus haut; et sur les sommets les plus élevés, il plaça deux légions qu'il avait levées récemment dans la Gaule Citérieure, ainsi que tous les auxiliaires. La montagne entière se couvre de soldats; il ordonne de réunir les bagages à une seule place, et de les faire garder par ceux qui étaient établis dans les lignes de bataille les plus élevées. Les Helvètes, qui nous suivaient avec tous leurs chariots, les rassemblent dans un même endroit; leurs bataillons serrés repoussent notre cavalerie, et, formés en phalange [42], ils se portent ensuite contre notre première ligne.

XXV. César renvoie d'abord son cheval, et ensuite tous les autres chevaux, afin que le danger étant le même pour tous, personne ne pût espérer de fuir; il harangue ses troupes et engage le combat. Les soldats, en lançant leurs

taria intercludi posse confiderent, commutato consilio atque itinere converso nostros a novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt.

XXIV. Postquam id animadvertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit, equitatumque, qui sustineret hostium impetum, misit. Ipse interim in colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranorum, ita, uti supra; sed in summo jugo duas legiones, quas in Gallia Citeriore proxime conscripserat, et omnia auxilia collocari ac totum montem hominibus compleri, et interea sarcinas in unum locum conferri, et eum ab his, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit. Helvetii cum omnibus suis carris secuti, impedimenta in unum locum contulerunt; ipsi confertissima acie, rejecto nostro equitatu, phalange facta, sub primam nostram aciem successerunt.

XXV. Cæsar primum suo, deinde omnium ex conspectu remotis equis, ut æquato omnium periculo spem fugæ tolleret,

traits d'une position dominante, rompirent facilement la phalange ennemie, et quand elle fut entamée, ils se précipitèrent contre elle, l'épée à la main. Les Gaulois se trouvaient très-gênés pour soutenir la lutte, parce que plusieurs de leurs boucliers, traversés d'un seul coup par les mêmes javelots, étaient attachés ensemble, et quand le fer s'était recourbé, ils ne pouvaient ni l'arracher, ni combattre à l'aise, leur bras gauche étant embarrassé, et il y en eut beaucoup qui, après avoir longtemps secoué leurs bras, jetèrent leurs boucliers, et se battirent à découvert. Enfin, épuisés par leurs blessures, ils commencèrent à reculer, et se retirèrent vers une montagne qui se trouvait à la distance d'environ mille pas. Ils venaient d'y prendre position, suivis par les nôtres, lorsque les Boïes et les Tulinges, qui, au nombre de près de quinze mille, se trouvaient à la queue des colonnes ennemies, et servaient de soutiens à l'arrière-garde, attaquèrent nos troupes qui s'avançaient en ordre de marche, sans être protégées sur leurs flancs, et les enveloppèrent. En voyant ce mouvement, les Helvètes, qui s'étaient retirés sur la montagne, reviennent à la charge et recommencent la lutte. Les Romains alors, suivant la manœuvre indiquée par les ensei-

cohortatus suos prœlium commisit. Milites e loco superiore pilis missis facile hostium phalangem perfregerunt. Ea disjecta, gladiis districtis in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod pluribus eorum scutis uno ictu pilorum transfixis et colligatis, quum ferrum se inflexisset, neque evellere, neque, sinistra impedita, satis commode pugnare poterant, multi ut diu jactato brachio præoptarent scutum manu emittere et nudo corpore pugnare. Tandem vulneribus defessi et pedem referre et, quod mons suberat circiter mille passuum, eo se recipere cœperunt. Capto monte et succedentibus nostris, Boii et Tulingi, qui hominum millibus circiter xv agmen hostium claudebant et novissimis præsidio erant, ex itinere nostros latere aperto aggressi, circumvenere; et id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare et prœlium redintegrare cœperunt. Romani conversa signa bipartito intulerunt : prima et

gnes, font face des deux côtés; de telle sorte que la première et la seconde ligne soutiennent le choc de ceux qui ont été déjà vaincus et repoussés, tandis que la troisième reçoit les nouveaux assaillants.

XXVI. Ce combat douteux fut très-vif et dura longtemps. Mais enfin, les ennemis ne pouvant plus soutenir l'effort impétueux de nos troupes se retirèrent, les uns sur la montagne, comme ils l'avaient déjà fait, les autres vers leurs bagages et leurs chariots. Pendant toute la durée de cette lutte, qui se prolongea depuis la septième heure[43] jusqu'au soir, personne ne put voir un ennemi tourner le dos. On combattit même autour des bagages pendant une partie de la nuit; car les Helvètes avaient placé devant eux leurs chariots pour s'en faire un retranchement, et du haut de ces chariots, ils lançaient des traits sur nos soldats qui se portaient à l'attaque, tandis que d'autres, entre les chariots et les roues, les blessaient à coups de piques[44] et de javelots. Il fallut combattre longtemps pour s'emparer des bagages et du camp. On y prit la fille d'Orgétorix et l'un de ses fils. Cent trente mille hommes environ survécurent à la bataille, et pendant toute cette même nuit, ils marchèrent

secunda acies, ut victis ac summotis resisteret; tertia, ut venientes sustineret.

XXVI. Ita ancipiti prœlio diu atque acriter pugnatum est. Diutius quum nostrorum impetum sustinere non possent, alteri se, ut cœperant, in montem receperunt, alteri ad impedimenta et carros suos se contulerunt : nam hoc toto prœlio, quum ab hora septima ad vesperum pugnatum sit, aversum hostem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum est, propterea quod pro vallo carros objecerant et e loco superiore in nostros venientes tela conjiciebant, et nonnulli inter carros rotasque mataras ac tragulas subjiciebant nostrosque vulnerabant. Diu quum esset pugnatum, impedimentis castrisque nostri potiti sunt. Ibi Orgetorigis filia atque unus e filiis captus est. Ex eo prœlio circiter hominum millia CXXX superfuerunt, eaque tota nocte continenter ierunt : nullam partem noctis itinere intermisso, in fines Lingonum die quarto pervenerunt,

sans s'arrêter. En continuant ainsi leur route sans prendre aucun repos dans la nuit, ils arrivèrent en quatre jours aux pays des Lingons. Quant à nous, retenus trois jours par les blessés et la sépulture des morts, nous n'avions pu les poursuivre, et César fit défendre aux Lingons, par des lettres et des courriers, de leur donner des vivres, ou de leur venir en aide, de quelque manière que ce fût; les menaçant, s'ils leur prêtaient secours, d'agir à leur égard comme s'ils étaient des Helvètes. Lui-même, après ce délai de trois jours, recommença la poursuite avec toutes ses troupes.

XXVII. Les Helvètes, manquant de tout, lui envoyèrent des députés pour traiter de leur soumission. Ces députés le rencontrèrent pendant qu'il était en marche, tombèrent à ses pieds, lui adressèrent des paroles suppliantes et demandèrent la paix en pleurant. César ayant donné ordre aux Helvètes de rester, pour attendre son arrivée, au lieu même où ils se trouvaient alors, ils obéirent. Quand il les eut rejoints, il exigea des otages, la remise des armes et celle des esclaves qui s'étaient réfugiés chez eux. Tandis qu'on s'occupe de satisfaire à cette demande, la nuit arrive, et six mille hommes environ, appartenant au canton

quum et propter vulnera militum et propter sepulturam occisorum nostri triduum morati eos sequi non potuissent. Cæsar ad Lingonas litteras nuntiosque misit, ne eos frumento neve alia re juvarent : qui si juvissent, se eodem loco, quo Helvetios, habiturum. Ipse triduo intermisso cum omnibus copiis eos sequi cœpit.

XXVII. Helvetii, omnium rerum inopia adducti, legatos de deditione ad eum miserunt. Qui quum eum in itinere convenissent seque ad pedes projecissent, suppliciterque locuti flentes pacem petissent, atque eos in eo loco, quo tum essent, suum adventum exspectare jussisset, paruerunt. Eo postquam Cæsar pervenit, obsides, arma, servos qui ad eos perfugissent, poposcit. Dum ea conquiruntur et conferuntur, nocte intermissa, circiter hominum millia VI ejus pagi, qui Verbigenus appellatur, sive timore perterriti, ne armis traditis supplicio afficerentur,

nommé Verbigène[45], sortent à la première veille du camp des Helvètes, et se dirigent vers le Rhin et les frontières de la Germanie, soit qu'ils aient craint qu'on ne les mît à mort lorsqu'ils auraient livré leurs armes, soit qu'ils aient eu l'espoir d'échapper sains et saufs, dans l'idée qu'au milieu d'un si grand nombre de prisonniers de guerre, ils déroberaient leur fuite, peut-être même qu'on ne s'en apercevrait pas.

XXVIII. César apprend qu'ils sont partis, et aussitôt il ordonne aux habitants du pays dont ils avaient pris la route, de les chercher et de les ramener, sous peine d'être à ses yeux coupables de trahison : quand on les eut ramenés, il les traita en ennemis; tous les autres livrèrent des otages, leurs armes et les esclaves fugitifs, et il les reçut à merci. Il ordonna aux Helvètes, aux Tulinges, aux Latobriges de rentrer dans leur pays; et comme leurs approvisionnements étaient perdus, et qu'il ne leur restait rien chez eux pour se nourrir, il enjoignit aux Allobroges de leur fournir du blé; et il exigea qu'eux-mêmes rétablissent les villes et les bourgades qu'ils avaient brûlées. En agissant ainsi, il avait surtout en vue d'empêcher que les lieux dont les Helvètes s'étaient éloignés, ne restassent

sive spe salutis inducti, quod in tanta multitudine dedititiorum suam fugam aut occultari, aut omnino ignorari posse existimarent, prima nocte e castris Helvetiorum egressi ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt.

XXVIII. Quod ubi Cæsar resciit, quorum per fines ierant, his, uti conquirerent et reducerent, si sibi purgati esse vellent, imperavit : reductos in hostium numero habuit : reliquos omnes obsidibus, armis, perfugis traditis in deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines suos, unde erant profecti, reverti jussit, et quod omnibus frugibus amissis domi nihil erat, quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit, ut his frumenti copiam facerent : ipsos oppida vicosque, quos incenderant, restituere jussit. Id ea maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii discesserant, vacare, ne propter bonitatem agrorum Germani, qui trans Rhenum incolunt, e suis finibus in Hel-

déserts, de peur que les Germains qui habitent au delà du Rhin, ne fussent tentés, par la bonté du sol, de s'y établir après avoir abandonné leur propre pays ; et il ne voulait point qu'ils devinssent les voisins de la province romaine et des Allobroges. Les Éduens demandèrent que les Boïes, connus par leur grand courage, fussent autorisés à s'établir sur leur territoire ; César ayant consenti, ils leur donnèrent des terres, et les admirent plus tard à jouir des droits et de la liberté dont ils jouissaient eux-mêmes.

XXIX. Des tablettes écrites en caractères grecs furent trouvées dans le camp des Helvètes, et remises à César. On y avait inscrit, avec une mention particulière pour chacun, le nombre des hommes qui étaient sortis du pays, ceux qui pouvaient porter les armes, et sur des listes à part, les enfants, les vieillards et les femmes. Le chiffre s'élevait, pour chaque peuplade, à deux cent soixante-trois mille Helvètes, trente-six mille Tulinges, quatorze mille Latobriges, vingt-trois mille Rauraques, trente-deux mille Boïes, ce qui donnait quatre-vingt-douze mille combattants, et une population totale de trois cent soixante-huit mille individus. Ceux qui rentrèrent dans leur pays furent recensés d'après l'ordre de César, et on en compta cent dix mille.

vetiorum fines transirent et finitimi Galliæ provinciæ Allobrogibusque essent. Boios petentibus Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit ; quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.

XXIX. In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris Græcis confectæ et ad Cæsarem relatæ, quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exisset eorum qui arma ferre possent, et item separatim pueri, senes mulieresque. Quarum omnium rerum summa erat capitum Helvetiorum millia CCLXIII, Tulingorum millia XXXVI, Latobrigorum XIV, Rauracorum XXIII, Boiorum XXXII : ex his qui arma ferre possent, ad millia XCII. Summa omnium fuerunt millia CCCLXVIII. Eorum qui domum redierunt, censu habito, ut Cæsar imperaverat, repertus est numerus millium centum et decem.

XXX. Quand la guerre des Helvètes fut terminée, les députés de presque toute la Gaule, les personnages les plus importants des cités, se rendirent auprès de César pour le féliciter: « Ils savaient que bien que cette guerre eût puni des outrages que les Helvètes avaient autrefois fait subir aux Romains, cependant elle s'était faite autant dans l'intérêt de la Gaule que dans l'intérêt de Rome, car les Helvètes, au milieu de leur plus grande prospérité, avaient quitté leur pays dans le but d'attaquer la Gaule entière, de s'emparer de la souveraineté, de choisir, pour s'y fixer, d'après l'abondance des produits, les lieux qu'ils jugeraient les plus convenables et les plus fertiles, et de lever des tributs sur les autres cités. » Ils demandaient ensuite « qu'il leur fût permis de fixer un jour pour convoquer l'assemblée générale de la Gaule; ils suivraient en tout la volonté de César; mais il y avait de certaines choses qu'ils voulaient lui demander avec l'assentiment de tout le pays. » L'autorisation leur fut accordée; ils fixèrent le jour et s'engagèrent entre eux, sous la foi du serment, à ne rien révéler de ce qui se passerait dans l'assemblée, sans y être autorisés par l'assentiment général.

XXX. Bello Helvetiorum confecto, totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad Cæsarem gratulatum convenerunt: «Intelligere sese, tametsi pro veteribus Helvetiorum injuriis populi Romani, ab his pœnas bello repetisset, tamen eam rem non minus ex usu terræ Galliæ quam populi Romani accidisse; propterea quod eo consilio florentissimis rebus domos suas Helvetii reliquissent, uti toti Galliæ bellum inferrent imperioque potirentur locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni Gallia opportunissimum ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiarias haberent. » Petierunt « uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere liceret : sese habere quasdam res, quas ex communi consensu ab eo petere vellent. » Ea re permissa, diem concilio constituerunt, et jurejurando, ne quis enuntiaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

XXXI. Quand cette assemblée eut fini de délibérer, les mêmes personnages qui s'étaient déjà présentés devant César, revinrent encore et demandèrent qu'il leur permît de l'entretenir, sans témoins et dans un endroit écarté, de leur propre salut et de celui de la Gaule. César consent, et tous, les yeux en pleurs, se jettent à ses pieds : « Ce qu'ils désirent, ce qu'ils s'efforcent d'obtenir, ce n'est pas seulement que leur demande soit exaucée, c'est que leurs paroles soient tenues secrètes, car à la moindre indiscrétion, ils se verraient exposés au dernier supplice. » L'Éduen Divitiac prend ensuite la parole en leur nom : « La Gaule entière est divisée en deux fédérations qui ont pour chefs, l'une les Éduens, l'autre les Arvernes. Ces peuples s'étaient disputé le protectorat pendant plusieurs années, lorsque des Germains furent engagés comme mercenaires par les Arvernes[46] et les Séquanes. Il y en eut d'abord à peu près quinze mille qui passèrent le Rhin; mais bientôt ces hommes rudes et grossiers, charmés par le sol de la Gaule, les mœurs policées et les richesses de ses habitants, arrivèrent en plus grand nombre, et maintenant on en compte environ cent vingt mille. Les Éduens et leurs alliés leur

XXXI. Eo concilio dimisso, iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem, reverterunt, petieruntque uti sibi secreto in occulto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese omnes flentes Cæsari ad pedes projecerunt : «Non minus se id contendere et laborare, ne ea quæ dixissent, enuntiarentur, quam uti ea quæ vellent, impetrarent; propterea quod, si enuntiatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent.» Locutus est pro his Divitiacus Æduus : «Galliæ totius factiones esse duas: harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. Hi quum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum esse uti ab Arvernis Sequanisque Germani mercede arcesserentur. Horum primo circiter millia XV Rhenum transisse : posteaquam agros, et cultum, et copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, traductos plures : nunc esse in Gallia ad centum et XX millium numerum. Cum his Æduos eorumque clientes semel atque iterum armis conten-

ont livré deux batailles, et, battus par eux, ils ont éprouvé un grand désastre, et perdu toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie; épuisés par ces combats et ces revers, les mêmes hommes, que leur courage et l'amitié tutélaire du peuple romain rendaient autrefois tout puissants dans la Gaule, furent réduits à donner en otages aux Séquanes les habitants les plus considérables de la cité, et à jurer que jamais ils ne les réclameraient; qu'ils ne demanderaient point de secours aux Romains, et qu'ils se soumettraient pour toujours et sans murmurer à leur souveraineté. Quant à lui, Divitiac, seul parmi les Éduens, on n'a jamais pu l'amener à prêter ce serment, ou à donner ses enfants en otages. C'est pour cela, c'est parce que seul il n'était point lié par sa parole ou par des otages qu'il était venu à Rome invoquer l'appui du sénat. Mais les Séquanes vainqueurs ont été plus malheureux encore que les Éduens vaincus, car Arioviste, roi des Germains, en s'établissant dans leur pays, s'est emparé du tiers de leur territoire, le plus riche de toute la Gaule, et maintenant il exige qu'ils abandonnent encore un autre tiers, attendu que quelques mois auparavant

disse: magnam calamitatem pulsos accepisse; omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus prœliis calamitatibusque fractos, qui et sua virtute et populi Romani hospitio atque amicitia plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides dare, nobilissimos civitatis, et jurejurando civitatem obstringere, sese neque obsides repetituros neque auxilium a populo Romano imploraturos, neque recusaturos quominus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent. Unum se esse ex omni civitate Æduorum, qui adduci non potuerit ut juraret aut liberos suos obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad senatum venisse auxilium postulatum, quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis, quam Æduis victis accidisse, propterea quod Ariovistus, rex Germanorum, in eorum finibus consedisset, tertiamque partem agri Sequani, qui esset optimus totius Galliæ, occupavisset, et nunc de altera parte tertia

vingt-quatre mille Harudes [47] sont venus à lui, et qu'il faut leur faire place, afin qu'ils puissent se fixer à demeure. Il arrivera, dans peu d'années, que tous les Gaulois seront chassés de chez eux, et que tous les Germains passeront le Rhin; car on ne peut comparer le sol de la Gaule à celui de la Germanie, pas plus qu'on ne peut comparer le genre de vie des deux peuples. Arioviste, quand il eut battu les troupes gauloises, dans le combat de Magetobrie [48], se montra comme un maître fier et cruel; il demande pour otages les enfants de tous les nobles; il les châtie, les torture de toute manière, quand ils n'obéissent pas au moindre de ses caprices. C'est un homme cruel, irascible, qui n'agit que par boutades. Il est impossible de supporter plus longtemps sa domination. A moins que César et le peuple romain ne viennent en aide aux Gaulois, ils ne leur reste plus à tous qu'à faire comme les Helvètes, à quitter leur pays; ils chercheront, loin des Germains, une autre patrie, d'autres terres; ils tenteront la fortune, quelle qu'elle soit. Si Arioviste savait ce qu'on vient de dire, il livrerait, sans aucun doute, aux plus cruels sup-

Sequanos decedere juberet, propterea quod paucis mensibus ante Harudum millia hominum XXIV ad eum venissent, quibus locus ac sedes pararentur. Futurum esse paucis annis uti omnes ex Galliæ finibus pellerentur, atque omnes Germani Rhenum transirent : neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc consuetudinem victus cum illa comparandam. Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prœlio vicerit, quod prœlium factum sit ad Magetobriam, superbe et crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere, et in eos omnia exempla cruciatusque edere, si qua res non ad nutum aut ad voluntatem ejus facta sit. Hominem esse barbarum, iracundum, temerarium : non posse ejus imperia diutius sustinere. Nisi quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum, quod Helvetii fecerint, ut domo emigrent, aliud domicilium, alias sedes, remotas a Germanis, petant, fortunamque, quæcumque accidat, experiantur. Hæc si enuntiata Ariovisto sint, non dubitare quin de omnibus obsidi-

plices tous les otages qui sont entre ses mains. César, soit par son autorité ou la terreur qu'inspirent ses troupes, soit par sa dernière victoire, soit par le nom du peuple romain, peut empêcher qu'un plus grand nombre de Germains ne passent le fleuve; il peut défendre la Gaule entière contre les violences d'Arioviste. »

XXXII. Quand Divitiac eut parlé, tous les assistants commencèrent à implorer, en fondant en larmes, l'appui de César. Il remarqua que les Séquanes seuls ne faisaient point comme les autres, mais qu'ils étaient abattus, baissaient la tête, et regardaient par terre. Il leur demande la cause de cette contenance qui le surprend. Ceux-ci ne répondent rien, ils s'obstinent dans leur silence, et restent dans le même abattement. César avait insisté plusieurs fois, sans pouvoir en tirer un seul mot, quand l'Éduen Divitiac reprit en ces termes : « Le sort des Séquanes, comparé à celui des autres, est plus malheureux et plus dur encore; ils n'osent pas même, quand ils sont seuls, se plaindre en secret ou demander du secours, car en l'absence d'Arioviste, sa cruauté les épouvante comme s'il

bus, qui apud eum sint, gravissimum supplicium sumat. Cæsarem vel auctoritate sua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere posse, ne major multitudo Germanorum Rhenum traducatur, Galliamque omnem ab Ariovisti injuria posse defendere. »

XXXII. Hac oratione ab Divitiaco habita, omnes qui aderant, magno fletu auxilium a Cæsare petere cœperunt. Animadvertit Cæsar unos ex omnibus Sequanos nihil earum rerum facere, quas ceteri facerent, sed tristes capite demisso terram intueri. Ejus rei quæ causa esset, miratus ex ipsis quæsiit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Quum ab his sæpius quæreret neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Divitiacus Æduus respondit : « Hoc esse miseriorem et graviorem fortunam Sequanorum, quam reliquorum, quod soli ne in occulto quidem queri, neque auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent; propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur,

était présent. Les autres du moins peuvent avoir recours à la fuite; les Séquanes, au contraire, ont reçu Arioviste dans leur pays; toutes leurs villes sont en son pouvoir; il leur faut souffrir toutes les tortures. »

XXXIII. César, informé de ces détails, adresse aux Gaulois des paroles qui raniment leur courage; il leur promet qu'il s'occupera d'eux : « Il a le ferme espoir que par considération et par respect pour lui, Arioviste ne peut manquer de mettre un terme à ses violences. » Quand il eut ainsi parlé, il congédia les assistants. Ce qu'il venait d'entendre, et d'autres motifs encore, l'engagèrent à s'occuper de cette affaire, et à la traiter mûrement : d'abord parce qu'il voyait les Éduens, appelés souvent par le sénat des frères et des alliés, asservis aux Germains et tenus sous leur joug; parce qu'il savait leurs otages aux mains d'Arioviste et des Séquanes, et quand la puissance du peuple romain était si grande, il pensait que c'était là pour lui-même et pour la république le comble de la honte; ensuite, parce qu'il voyait un très-grand danger pour Rome à laisser les Germains prendre peu à peu l'habitude de traverser le Rhin et de se porter par grandes

Sequanis vero, qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi.»

XXXIII. His rebus cognitis, Cæsar Gallorum animos verbis confirmavit, pollicitusque est sibi eam rem curæ futuram : « magnam se habere spem et beneficio suo et auctoritate adductum Ariovistum finem injuriis facturum. » Hac oratione habita, concilium dimisit. Et secundum ea multæ res eum hortabantur, quare sibi eam rem cogitandam et suscipiendam putaret; imprimis, quod Æduos, fratres consanguineosque sæpenumero a senatu appellatos, in servitute atque in ditione videbat Germanorum teneri, eorumque obsides esse apud Ariovistum ac Sequanos intelligebat, quod in tanto imperio populi Romani turpissimum sibi et reipublicæ esse arbitrabatur. Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire, et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat; neque

masses dans la Gaule. Il pensait que ces hommes incultes et barbares ne manqueraient point, après avoir envahi la Gaule entière, comme l'avaient fait les Cimbres [50] et les Teutons [51], de déborder sur la province romaine, et de se porter de là sur l'Italie; surtout quand le Rhône séparait notre province des Séquanes. Il pensait qu'il fallait au plus vite pourvoir à toutes ces choses; Arioviste, d'ailleurs, avait pris une telle idée de lui-même, il affichait une telle insolence, que César ne croyait pas devoir le supporter.

XXXIV. Il résolut donc d'envoyer des députés prier Arioviste de désigner, pour une entrevue, quelque endroit situé à moitié chemin (des lieux où ils se trouvaient tous deux), car il voulait conférer avec lui des affaires de la république et de choses très-graves pour tous deux. Arioviste répondit aux députés « que s'il avait besoin de César, il irait le trouver; que si César à son tour avait une demande à lui faire, il fallait qu'il vînt lui-même. Que d'ailleurs il n'osait pas venir sans une armée dans la partie de la Gaule occupée par César; qu'il était impossible, sans de grands approvisionnements et de grandes difficultés, d'amener cette armée sur un seul point; que, du reste, il s'é-

sibi homines feros ac barbaros temperaturos existimabat, quin, quum omnem Galliam occupavissent, ut ante Cimbri Teutonique fecissent, in Provinciam exirent atque inde in Italiam contenderent, præsertim quum Sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret; quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat. Ipse autem Ariovistus tantos sibi spiritus, tantam arrogantiam sumpserat, ut ferendus non videretur.

XXXIV. Quamobrem placuit ei, ut ad Ariovistum legatos mitteret, qui ab eo postularent, uti aliquem locum medium utriusque colloquio diceret : « velle sese de republica et summis utriusque rebus cum eo agere. » Ei legationi Ariovistus respondit : « si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse : si quid ille se velit, illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæsar possideret, neque exercitum sine magno commeatu atque molimento in unum locum contrahere posse; sibi autem

tonnait que dans cette Gaule qui était à lui, et qu'il avait vaincue, il pût avoir quelque affaire avec César ou le peuple romain.

XXXV. Quand cette réponse fut rapportée à César, il envoya de nouveaux députés vers Arioviste pour lui signifier ce qui suit : « Après avoir été comblé par lui et par le peuple romain de faveurs si grandes, après avoir reçu, sous son consulat [*ce consulat de César correspond à l'an* 695 *de Rome*, 59 *ans avant J.-C.*], le titre de roi et d'ami, puisqu'il lui témoigne aujourd'hui, ainsi qu'au peuple romain, une telle gratitude qu'il s'offense d'être invité à une entrevue, et qu'il ne croit pas devoir prendre connaissance d'affaires qui les intéressent tous deux, ni les discuter, il le prévient que voici ce qu'il lui demande : d'abord, de ne pas faire passer en deçà du Rhin dans la Gaule un plus grand nombre de Germains; ensuite, de rendre aux Éduens les otages qu'il en a reçus; de permettre aux Séquanes de rendre à leur tour, si bon leur semble, ceux qu'ils ont entre leurs mains; de ne commettre aucun acte de violence à l'égard des Éduens, et de ne faire la guerre ni à ce peuple, ni à ses alliés. En agissant

mirum videri, quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut omnino populo Romano negotii esset. »

XXXV. His responsis ad Cæsarem relatis, iterum ad eum Cæsar legatos cum his mandatis mittit : « quoniam tanto suo populique Romani beneficio affectus, quum in consulatu suo rex atque amicus a senatu appellatus esset, hanc sibi populoque Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus gravaretur neque de communi re dicendum sibi et cognoscendum putaret ; hæc esse quæ ab eo postularet : primum, ne quam multitudinem hominum amplius trans Rhenum in Galliam traduceret ; deinde obsides, quos haberet ab Æduis, redderet, Sequanisque permitteret ut, quos illi haberent, voluntate ejus reddere illis liceret; neve Æduos injuria lacesseret, neve his sociisque eorum bellum inferret. Si id ita fecisset, sibi populoque Romano perpetuam gratiam atque amicitiam cum eo futuram : si non impetraret, sese, quoniam M. Messala, M. Pisone

ainsi, il s'attirera pour toujours la bienveillance et l'amitié de César et du peuple romain; mais, s'il repousse ces propositions, — conformément au décret par lequel le sénat, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison [52], a déclaré que le gouverneur de la Gaule pouvait faire tout ce qui était utile à la république, et défendre les Éduens et les autres alliés; — César ne manquera point de les venger. »

XXXVI. Voici la réponse d'Arioviste : « C'est le droit de la guerre, que les vainqueurs gouvernent, comme ils l'entendent, ceux qu'ils ont vaincus; et, par cela même, Rome a pour habitude, quand elle impose des lois aux peuples qu'elle a soumis, d'agir, non pas au gré des autres, mais d'après sa propre inspiration. Si lui-même ne règle point la manière dont les Romains doivent user de leur droit, il ne faut pas que les Romains, à leur tour, l'entravent dans l'exercice du sien. C'est parce qu'ils ont tenté les chances de la guerre, qu'ils ont livré bataille, et qu'il les a battus, que les Éduens sont devenus ses tributaires. César lui cause un grand dommage, car son arrivée a diminué ses revenus. Il ne rendra point aux Éduens leurs otages; il ne leur fera point la guerre, non plus qu'à leurs alliés,

consulibus senatus censuisset, uti, quicumque Galliam provinciam obtineret, quod commodo reipublicæ facere posset, Æduos ceterosque amicos populi Romani defenderet, se Æduorum injurias non neglecturum. »

XXXVI. Ad hæc Ariovistus respondit : « jus esse belli ut, qui vicissent, his, quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent : item populum Romanum victis non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium imperare consuesse. Si ipse populo Romano non præscriberet, quemadmodum suo jure uteretur, non oportere sese a populo Romano in suo jure impediri. Æduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent et armis congressi ac superati essent, stipendiarios esse factos. Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo adventu vectigalia sibi deteriora faceret. Æduis se obsides redditurum non esse, neque his neque eorum sociis injuria bellum illaturum, si in eo manerent, quod convenisset, stipendiumque quotannis penderent : si id non fecissent, longe

s'ils observent fidèlement ce qui a été convenu, et s'ils payent l'impôt tous les ans; dans le cas contraire, le nom de frères du peuple romain sera loin de leur être utile. César a menacé de ne point oublier les griefs des Éduens; peu lui importe : car tous ceux qui l'ont attaqué l'ont payé cher. César n'a qu'à vouloir; il est prêt à combattre; il lui apprendra ce que peut le courage de ces Germains que personne n'a vaincus, de ces Germains rompus à la guerre, et qui, depuis quatorze ans, vivaient en plein air. »

XXXVII. Au moment où cette réponse était transmise à César, il recevait aussi des députés de la part des Éduens et des Trévires; les Éduens se plaignaient que les Harudes, qui étaient passés depuis peu dans les Gaules, ravageaient leur territoire; ils ajoutaient qu'après avoir donné des otages à Arioviste, ils n'en avaient pas même obtenu la paix. Quant aux Trévires [53], ils disaient que cent tribus suèves [54] étaient venues s'établir sur la rive du Rhin, et qu'elles essayaient de traverser le fleuve. Deux frères, nommés Nasua et Cimber, étaient à leur tête. César fut vivement ému de ces nouvelles; il pensa qu'il fallait se hâter, dans la crainte que, si une autre bande de Suèves

his fraternum nomen populi Romani abfuturum. Quod sibi Cæsar denuntiaret, se Æduorum injurias non neglecturum; neminem secum sine sua pernicie contendisse. Quum vellet, congrederetur: intellecturum quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui inter annos quatuordecim tectum non subissent, virtute possent. »

XXXVII. Hæc eodem tempore Cæsari mandata referebantur, et legati ab Æduis et a Treveris veniebant : Ædui questum, quod Harudes, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popularentur; sese ne obsidibus quidem datis pacem Ariovisti redimere potuisse : Treveri autem, pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse, qui Rhenum transire conarentur; iis præesse Nasuam et Cimberium fratres. Quibus rebus Cæsar vehementer commotus, maturandum sibi existimavit, ne, si nova manus Suevorum cum veteribus copiis Ariovisti sese conjunxisset, minus facile resisti posset. Itaque, re frumentaria, quam celer-

se réunissait aux vieilles troupes d'Arioviste, la résistance ne devînt plus difficile. C'est pourquoi il réunit des approvisionnements en toute hâte, et marcha à grandes journées contre Arioviste.

XXXVIII. Il était en route depuis trois jours quand il apprit qu'Arioviste s'était mis en campagne avec toutes ses forces, pour s'emparer de Vesontio[55], la forteresse la plus importante des Séquanes, et que depuis trois jours aussi il avait passé la frontière. César pensait qu'il fallait à tout prix empêcher cette place d'être prise, car elle renfermait d'immenses ressources pour toutes les choses nécessaires à la guerre. Fortifiée par la nature même du terrain, elle offrait, pour la conduite des opérations, un point très-important. Le Doubs l'enferme presque tout entière comme dans un cercle; le terrain qui n'est point défendu par le fleuve, dans un espace de six cents pas au plus, est fermé par une montagne très-élevée, dont la base touche à droite et à gauche aux rives du fleuve. Cette montagne est entourée par un mur qui en fait une citadelle, et l'unit à la ville. César y arrive en marchant en toute hâte le jour et la nuit, et y place une garnison.

rime potuit comparata, magnis itineribus ad Ariovistum contendit.

XXXVIII. Quum tridui viam processisset, nuntiatum est ei Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum, contendere, triduique viam a suis finibus processisse. Id ne accideret, magno opere sibi præcavendum Cæsar existimabat. Namque omnium rerum, quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas, idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem; propterea quod flumen Alduasdubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit: reliquum spatium, quod est non amplius pedum sexcentorum, qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit. Huc Cæsar magnis nocturnis diurnisque itineribus contendit, occupatoque oppido ibi præsidium collocat.

XXXIX. César s'arrêta quelques jours à Vesontio, pour s'occuper des approvisionnements de blé et de vivres. Pendant ce temps, nos soldats prenaient des informations, et les Gaulois et les marchands leur parlaient de la taille élevée des Germains; ils étaient, disaient-ils, d'un courage et d'une adresse incroyables dans le maniement des armes, et, dans les nombreux combats qu'ils leur avaient livrés, ils ne pouvaient pas même soutenir l'aspect de leur visage, ni l'éclat guerrier de leurs yeux. Alors une terreur si grande s'empara de l'armée, que les esprits et les courages en furent troublés profondément. La peur gagne d'abord les tribuns militaires, les préfets et d'autres encore, qui, par attachement pour César, avaient quitté Rome pour le suivre, sans avoir une grande habitude de la guerre; les uns en invoquant divers prétextes, qui rendaient, disaient-ils, leur départ nécessaire, le priaient de leur permettre de s'éloigner de lui; d'autres, retenus par la honte, ne restaient que pour éviter d'être soupçonnés de lâcheté; mais ils ne pouvaient ni déguiser leur émotion, ni retenir par moments leurs larmes. Cachés dans leurs tentes, tantôt ils se plaignaient de leur destinée, tantôt avec leurs

XXXIX. Dum paucos dies ad Vesontionem rei frumentariæ commeatusque causa moratur, ex percontatione nostrorum vocibusque Gallorum ac mercatorum, qui ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute atque exercitatione in armis esse prædicabant (sæpenumero sese cum his congressos ne vultum quidem atque aciem oculorum ferre potuisse), tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque perturbaret. Hic primum ortus est a tribunis militum, præfectis, reliquisque qui ex Urbe amicitiæ causa Cæsarem secuti non magnum in re militari usum habebant : quorum alius alia causa illata, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse diceret, petebat ut ejus voluntate discedere liceret; nonnulli pudore adducti, ut timoris suspicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere neque interdum lacrimas tenere poterant : abditi in tabernaculis aut suum fatum querebantur, aut cum familiaribus suis commune periculum miserabantur.

amis ils gémissaient sur le danger commun. Dans le camp tout entier, les soldats faisaient leur testament. Ces plaintes, cette peur troublèrent peu à peu les hommes même qui avaient une longue habitude de la vie militaire, les soldats, les centurions, les commandants de la cavalerie. Ceux qui voulaient passer pour les plus braves disaient qu'ils ne craignaient point l'ennemi, mais les obstacles de la route, l'immensité des forêts qui se trouvaient entre eux et Arioviste, et le manque de vivres, à cause de la difficulté des transports. Quelques-uns même prévenaient César que quand il ordonnerait de lever le camp et de porter les enseignes à la tête des troupes, les soldats effrayés ne l'écouteraient point, et refuseraient de marcher.

XL. En voyant de pareilles dispositions, César convoque une assemblée; il y appelle les centurions de toutes les compagnies[56], et leur reproche avec force, d'abord, « d'avoir cru qu'il leur fût permis de s'enquérir ou de chercher dans leur esprit pourquoi, vers quel pays, ou d'après quel plan on les faisait marcher. Pendant son consulat, Arioviste avait ardemment recherché l'amitié du peuple romain : pourquoi donc croyait-on qu'il manquerait aussi imprudem-

Vulgo totis castris testamenta obsignabantur. Horum vocibus ac timore paulatim etiam hi qui magnum in castris usum habebant, milites centurionesque, quique equitatui præerant, perturbabantur. Qui se ex his minus timidos existimari volebant, non se hostem vereri, sed angustias itineris et magnitudinem silvarum, quæ inter eos atque Ariovistum intercederent, aut rem frumentariam, ut satis commode supportari posset, timere dicebant. Nonnulli etiam Cæsari renuntiabant, quum castra moveri ac signa ferri jussisset, non fore dicto audientes milites neque propter timorem signa laturos.

XL. Hæc quum animadvertisset, convocato consilio omniumque ordinum ad id consilium adhibitis centurionibus, vehementer eos incusavit : primum, quod aut quam in partem, aut quo consilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. « Ariovistum se consule cupidissime populi Romani amicitiam appetisse : cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum

ment à son devoir? Quant à lui, il est persuadé qu'en apprenant ce qu'il demande, Arioviste reconnaîtra que ses propositions sont équitables, et qu'il ne répudiera ni sa bienveillance, ni la bienveillance du peuple romain. Mais si, poussé par la colère et la folie, il fait la guerre, qu'ont-ils à craindre? Pourquoi désespérer de leur courage ou de sa vigilance? Le même danger, le même ennemi s'est présenté du temps de nos pères, lorsque Marius triompha des Cimbres et des Teutons, et que son armée acquit une gloire égale à la sienne; le même danger s'est présenté récemment en Italie, dans la guerre servile; et cependant les esclaves puisaient une nouvelle force dans la tactique et la discipline qu'ils nous avaient empruntées. On pouvait juger par là de quel prix était la confiance, puisque ceux qu'ils avaient un instant redoutés sans motif, quand ils étaient sans armes, ils les avaient ensuite battus armés et victorieux. Enfin, c'était ce même peuple que les Helvètes avaient combattu mainte fois, non-seulement chez eux, mais encore sur son propre territoire, et dont ils avaient presque toujours triomphé, quoique eux-mêmes aient été cependant inférieurs aux troupes romaines. Ceux qu'ef-

judicaret? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quodsi furore atque amentia impulsus bellum intulisset, quid tandem vererentur? aut cur de sua virtute aut de ipsius diligentia desperarent? Factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, quum Cimbris et Teutonis a Caio Mario pulsis non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus videbatur; factum etiam nuper in Italia servili tumultu, quos tamen aliquid usus ac disciplina, quam a nobis accepissent, sublevarent. Ex quo judicari posset, quantum haberet in se boni constantia; propterea quod, quos aliquandiu inermes sine causa timuissent, hos postea armatos ac victores superassent. Denique hos esse eosdem, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam in illorum finibus plerumque superarint, qui tamen pares esse nostro exercitui non potuerint. Si quos adversum prœlium et

frayent la défaite et la déroute des Gaulois peuvent s'assurer, s'ils prennent des informations, que les Gaulois étaient fatigués par les lenteurs de la guerre; qu'Arioviste, immobile pendant plusieurs mois dans son camp et ses marécages, n'avait rien fait qui pût montrer sa force, et qu'en les attaquant lorsqu'ils ne comptaient plus sur une bataille, et qu'ils étaient éparpillés, il les avait vaincus par une ruse habilement conçue, plutôt que par son courage. Cette tactique pouvait réussir contre des barbares sans expérience de la guerre; mais sans aucun doute il n'espérait pas lui-même que les Romains s'y laisseraient prendre. Ceux qui, pour cacher leur frayeur, font semblant d'être inquiets au sujet des vivres, et qui mettent en avant les difficultés des chemins, agissent d'une étrange manière, puisqu'ils paraissent craindre que le général ne fasse pas son devoir, ou qu'ils veulent le lui indiquer. Il a, quant à lui, pris toutes ses mesures; les Séquanes, les Leukes[57], les Lingons fourniront le blé, qui du reste est déjà mûr dans les campagnes; quant à la route, ils en jugeront bientôt par eux-mêmes. Ce qu'on dit des soldats, qu'ils n'obéiront point à ses ordres, qu'ils ne lèveront point les enseignes, ce sont là

fuga Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, quum multos menses castris se ac paludibus tenuisset neque sui potestatem fecisset, desperantes jam de pugna et dispersos subito adortum magis ratione et consilio, quam virtute, vicisse. Cui rationi contra homines barbaros atque imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simultationem angustiasque itinerum conferrent, facere arroganter, quum aut de officio imperatoris desperare, aut præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ: frumentum Sequanos, Leucos, Lingones subministrare, jamque esse in agris frumenta matura; de itinere ipsos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dicto audientes neque signa laturi dicantur, nihil se ea re commoveri; scire enim, quibuscumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut male re gestâ fortunam defuisse, aut aliquo facinore comperto avaritiam esse convictam: suam

des choses qui ne l'inquiètent nullement ; car il sait que toutes les fois qu'une armée refuse d'obéir, c'est que les fautes du général ont causé quelque désastre, ou que, par des actes coupables, il a montré sa cupidité. Quant à lui César, sa vie entière témoigne de son intégrité, et les guerres des Helvètes, de son heureuse fortune. C'est pourquoi, ce qu'il voulait ajourner à quelques jours, il va le faire tout de suite. La nuit suivante, à la quatrième veille, il lèvera son camp, afin de savoir au plus vite quel est le sentiment qui les domine, l'honneur et l'attachement au devoir, ou la frayeur. Si personne ne le suit, il n'en partira pas moins avec la dixième légion toute seule ; elle a son entière confiance, et elle sera sa cohorte prétorienne. » César avait toujours eu pour cette légion des prévenances particulières, et il se fiait entièrement à son courage.

XLI. Ce discours changea d'une manière extraordinaire la disposition des esprits ; les soldats manifestèrent un grand enthousiasme et le plus vif désir de marcher à l'ennemi. La dixième légion le fit remercier aussitôt par les tribuns militaires de la bonne opinion qu'il avait exprimée sur son compte, et elle l'assura qu'elle était prête à

innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collaturus fuisset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quam primum intelligere posset, utrum apud eos pudor atque officium, an timor valeret. Quodsi præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de qua non dubitaret, sibique eam prætoriam cohortem futuram. » Huic legioni Cæsar et indulserat præcipue, et propter virtutem confidebat maxime.

XLI. Hac oratione habita, mirum in modum conversæ sunt omnium mentes, summaque alacritas et cupiditas belli gerendi innata est ; princepsque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum judicium fecisset, seque esse ad bellum gerendum paratissimam confirmavit. Deinde reliquæ legiones cum tribunis militum et primorum ordinum centurio-

entrer en campagne. Ensuite les autres légions s'empressèrent d'exprimer leurs regrets à César, par l'intermédiaire des tribuns et des centurions des premières compagnies : « elles n'avaient ni hésité, ni tremblé ; elles n'avaient jamais cru qu'il leur appartînt de juger de la conduite de la guerre, car c'était le droit du général. » Il accepta leurs excuses, s'informa du chemin qu'il fallait suivre auprès de Divitiac, celui de tous les Gaulois auquel il accordait le plus de confiance, et partit, comme il l'avait dit, à la quatrième veille, en faisant un détour de cinquante milles, afin de conduire son armée à travers un pays découvert. Le septième jour, il était encore en marche, quand il apprit par les éclaireurs que les troupes d'Arioviste se trouvaient à la distance de vingt mille pas.

XLII. Informé de l'approche de César, Arioviste lui envoie des ambassadeurs : « l'entrevue qui lui a été demandée, il peut l'accepter maintenant, car César s'est rapproché de lui ; et il pense qu'il ne courra aucun danger. » César accueillit cette proposition. Il pensait que le Germain était revenu à de meilleures idées, puisqu'il offrait spontanément ce qu'il avait refusé d'abord ; et les bienfaits si

nibus egerunt, uti Cæsari satisfacerent : « se nec unquam dubitasse, neque timuisse, neque de summa belli suum judicium, sed imperatoris esse existimavisse. » Eorum satisfactione accepta et itinere exquisito per Divitiacum, quod ex aliis ei maximam fidem habebat, ut millium amplius quinquaginta circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, ut dixerat, profectus est. Septimo die, quum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus est Ariovisti copias a nostris millibus passuum quatuor et viginti abesse.

XLII. Cognito Cæsaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit : « quod antea de colloquio postulasset, id per se fieri licere, quoniam propius accessisset ; seque id sine periculo facere posse existimare. » Non respuit conditionem Cæsar, jamque eum ad sanitatem reverti arbitrabatur, quum id, quod antea petenti denegasset, ultro polliceretur ; magnamque in spem veniebat pro

grands dont il avait été comblé par lui-même et par le peuple romain lui donnaient l'espoir qu'il ne s'obstinerait point davantage. On convint que l'entrevue aurait lieu cinq jours après ; pendant ce temps, comme des courriers étaient fréquemment échangés de part et d'autre, Arioviste demanda que César n'amenât au lieu du rendez-vous aucune troupe d'infanterie : « il craignait qu'on ne lui tendît une embuscade. Ils se feront accompagner tous deux par des cavaliers ; sinon, il ne se présentera pas. » Ne voulant point qu'une allégation quelconque fît manquer l'entrevue, et craignant, d'autre part, de se confier à la cavalerie gauloise, César pensa qu'il était bon de prendre aux cavaliers gaulois tous leurs chevaux, et de les faire monter par les soldats de la dixième légion, en laquelle il avait une confiance absolue, certain qu'il était de trouver en eux, s'il en était besoin, l'appui le plus dévoué. Tandis qu'on procédait à cette mesure, un soldat de la dixième dit plaisamment « que César accordait plus qu'il n'avait promis : il avait dit qu'il ferait des hommes de cette légion sa cohorte prétorienne, et maintenant il en faisait des chevaliers [58]. »

suis tantis populique Romani in eum beneficiis, cognitis suis postulatis, fore ut pertinacia desisteret. Dies colloquio dictus est, ex eo die quintus. Interim sæpe ultro citroque quum legati inter eos mitterentur, Ariovistus postulavit, ne quem peditem ad colloquium Cæsar adduceret : « vereri se, ne per insidias ab eo circumveniretur : uterque cum equitatu veniret : alia ratione sese non esse venturum. » Cæsar, quod neque colloquium interposita causa tolli volebat, neque salutem suam Gallorum equitatui committere audebat, commodissimum esse statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, eo legionarios milites legionis decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere, ut præsidium quam amicissimum, si quid opus facto esset, haberet. Quod quum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit : « plus, quam pollicitus esset, Cæsarem facere : pollicitum se in cohortis prætoriæ loco decimam legionem habiturum, ad equum rescribere. »

XLIII. Dans une vaste plaine, à distance égale des deux camps, se trouvait un tertre assez élevé. Ce fut vers ce tertre qu'ils se dirigèrent tous deux pour conférer, ainsi qu'ils en étaient convenus. César établit à deux cents pas de ce tertre la légion qu'il avait amenée sur des chevaux. De leur côté, les cavaliers d'Arioviste se placèrent à la même distance; celui-ci demanda que tous deux, pendant les conférences, restassent à cheval, en se faisant accompagner par dix hommes seulement. Quand ils se furent rencontrés, César commença son discours en rappelant les bienfaits dont lui-même et le sénat avaient comblé Arioviste : « le sénat lui avait donné le titre de roi, le nom d'ami, et lui avait envoyé de nombreux présents; de pareilles faveurs avaient été rarement accordées; elles étaient ordinairement réservées à ceux qui rendaient de grands services, et lui les avait obtenues de la bienveillance et de la libéralité du sénat, sans y avoir droit, sans pouvoir même, en les demandant, invoquer des motifs plausibles. » Il lui rappelait en même temps « combien était ancienne et justement motivée l'alliance des Éduens et des Romains; combien étaient hono-

XLIII. Planities erat magna, et in ea tumulus terrenus satis grandis. Hic locus æquo fere spatio ab castris Ariovisti et Cæsaris aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæsar, quam equis devexerat, passibus ducentis ab eo tumulo constituit. Item equites Ariovisti pari intervallo constiterunt. Ariovistus ex equis ut colloquerentur, et, præter se, denos ut ad colloquium adducerent, postulavit. Ubi eo ventum est, Cæsar initio orationis sua senatusque in eum beneficia commemoravit, « quod rex appellatus esset a senatu, quod amicus, quod munera amplissime missa, quam rem et paucis contigisse, et pro magnis hominum officiis consuesse tribui docebat; illum, quum neque aditum, neque causam postulandi justam haberet, beneficio ac liberalitate sua ac senatus ea præmia consecutum. » Docebat etiam, « quam veteres quamque justæ causæ necessitudinis ipsis cum Æduis intercederent; quæ senatusconsulta, quoties quamque honorifica in eos facta essent; ut omni tempore totius Galliæ

rables les sénatus-consultes rendus maintes fois en leur faveur; que de tout temps ils avaient tenu le premier rang dans la Gaule, même avant d'avoir recherché notre amitié, et que le peuple romain avait pour habitude, non-seulement de ne point laisser affaiblir ses alliés et ses amis, mais encore de vouloir qu'ils grandissent en crédit, en influence, en considération. Pouvait-on permettre que ce qu'ils avaient apporté aux Romains en entrant dans leur alliance, leur fût enlevé?» Il renouvela ensuite les demandes qu'il lui avait déjà faites par l'entremise des députés, « de n'attaquer ni les Éduens, ni leurs alliés; de rendre les otages; et s'il ne pouvait renvoyer chez eux une partie des Germains, de ne pas permettre du moins à de nouveaux peuples de passer le Rhin. »

XLIV. Arioviste répondit brièvement aux demandes de César; mais il s'étendit longuement sur son mérite: « S'il a passé le Rhin, ce n'est point de son propre mouvement, mais parce que les Gaulois l'ont appelé avec instances; de grandes espérances et de grands résultats l'ont décidé à quitter son pays et sa famille. Ce qu'il possède dans la Gaule, il le tient des Gaulois eux-mêmes : ils ont

principatum Ædui tenuissent, prius etiam, quam nostram amicitiam appetissent : populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios atque amicos, non modo sui nihil deperdere, sed gratia, dignitate, honore auctiores velit esse : quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id iis eripi, quis pati posset? » Postulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat, « ne aut Æduis, aut eorum sociis bellum inferret; obsides redderet; si nullam partem Germanorum domum remittere posset, at ne quos amplius Rhenum transire pateretur. »

XLIV. Ariovistus ad postulata Cæsaris pauca respondit; de suis virtutibus multa prædicavit: « transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et arcessitum a Gallis; non sine magna spe magnisque præmiis domum propinquosque reliquisse; sedes habere in Gallia ab ipsis concessas; obsides ipsorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod victores victis imponere consuerint. Non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse;

donné volontairement des otages; il lève, en vertu du droit de la guerre, les tributs que les vainqueurs imposent habituellement aux vaincus; ce n'est point lui qui a attaqué les Gaulois, mais les Gaulois qui l'ont attaqué lui-même; toutes les cités de la Gaule sont venues pour l'assaillir; elles ont campé sous ses yeux; toutes leurs troupes ont été par lui battues et dispersées dans une seule bataille. Si pour la seconde fois elles veulent tenter les chances de la guerre, pour la seconde fois il est prêt à combattre; s'il leur convient de rester en paix, il n'est pas juste qu'elles refusent les tributs que jusqu'alors elles ont payés volontairement. Il faut que l'amitié du peuple romain ne lui soit pas onéreuse, mais qu'il en tire honneur et profit, et c'est dans cet espoir qu'il l'a sollicitée. Si Rome doit lui faire perdre les tributs, et enlever à sa domination ceux qu'il a soumis, il repoussera l'amitié de Rome avec autant d'empressement qu'il en a mis à la demander. En faisant passer dans la Gaule un grand nombre de Germains, il veut se fortifier, et non pas attaquer les Gaulois; ce qui le prouve, c'est qu'il n'est venu qu'après avoir été appelé; c'est qu'au lieu de déclarer la guerre, il n'a fait

omnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contra se castra habuisse; eas omnes copias a se uno prœlio fusas ac superatas esse. Si iterum experiri velint, se iterum paratum esse decertare; si pace uti velint, iniquum esse de stipendio recusare, quod sua voluntate ad id tempus pependerint. Amicitiam populi Romani sibi ornamento et præsidio, non detrimento esse oportere; idque se ea spe petisse. Si per populum Romanum stipendium remittatur et dedititii subtrahantur, non minus libenter sese recusaturum populi Romani amicitiam, quam appetierit. Quod multitudinem Germanorum in Galliam traducat, id se sui muniendi, non Galliæ impugnandæ causa facere : ejus rei testimonio esse, quod nisi rogatus non venerit, et quod bellum non intulerit, sed defenderit. Se prius in Galliam venisse, quam populum Romanum. Nunquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ provinciæ fines egressum. Quid sibi vellet, cur in suas possessiones veniret? Provinciam suam hanc esse Galliam,

que la repousser. Il a précédé les Romains dans la Gaule. Jamais, jusqu'alors, une armée romaine n'avait franchi les frontières de la province gauloise. Que lui veut César? pourquoi vient-il sur ses terres? Cette partie de la Gaule est sa province à lui, comme l'autre est aux Romains [59]. Il ne serait pas juste qu'on lui permît d'envahir nos frontières; par cela même, il n'est pas juste que les Romains viennent le troubler dans l'exercice de son droit. En ce qui touche le titre de frères donné aux Éduens par le sénat, il n'est point tellement barbare, tellement ignorant, qu'il ne sache que les Éduens n'ont prêté aucun secours aux Romains dans la dernière guerre des Allobroges, et que, de plus, ils n'en ont point reçu des Romains, dans les querelles qu'ils ont eues avec lui-même et les Séquanes. Il avait tout lieu de craindre que César, en simulant la bienveillance, ne voulût se servir, pour l'accabler, de l'armée qu'il avait dans la Gaule. S'il ne se retirait pas, s'il ne faisait point sortir ses troupes de ce pays, il le regarderait comme un ennemi · quant à lui Arioviste, s'il tuait César, il rendrait service à une foule de nobles et aux premiers citoyens de Rome; eux-mêmes l'en avaient

sicut illam nostram. Ut ipsi concedi non oporteret, si in nostros fines impetum faceret, sic item nos esse iniquos, qui in suo jure se interpellaremus. Quod fratres [e senatusconsulto] Æduos appellatos diceret, non se tam barbarum, neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret neque bello Allobrogum proximo Æduos Romanis auxilium tulisse, neque ipsos in his contentionibus, quas Ædui secum et cum Sequanis habuissent, auxilio populi Romani usos esse. Debere se suspicari, simulata Cæsarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi causa habere. Qui nisi decedat, atque exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste habiturum. Quodsi eum interfecerit, multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum esse facturum : id se ab ipsis per eorum nuntios compertum habere, quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quodsi decessisset et liberam possessionem Galliæ sibi tradidisset, magno se illum præmio remu-



informé par des avis directs; et, par sa mort, il pouvait acheter leurs faveurs et leur amitié. Mais s'il s'éloignait, s'il lui abandonnait la libre possession de la Gaule, il le récompenserait largement, et partout où César voudrait porter la guerre, il se chargerait de la faire, en lui épargnant les fatigues et les dangers. »

XLV. César parla longtemps pour montrer qu'il ne pouvait suivre une autre ligne de conduite : « ni ses habitudes ni celles du peuple romain ne lui permettaient d'abandonner des alliés qui avaient bien mérité de la république; il ne jugeait pas que la Gaule appartînt à Arioviste plutôt qu'au peuple romain. Q. Fabius Maximus avait dompté par les armes les Arvernes et les Rutènes[60], et Rome leur avait pardonné; elle n'avait point réduit leur territoire en province[61]; elle ne leur avait point imposé de tributs. Si l'on décide d'après le nombre des années, rien n'est plus légitime que la domination des Romains dans la Gaule; si l'on se soumet au jugement du sénat, la Gaule doit être libre, puisque le sénat a voulu que, malgré sa défaite, elle suivît ses propres lois. »

XLVI. Pendant ce colloque, on annonce à César que

neraturum, et quæcumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore et periculo confecturum. »

XLV. Multa ab Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quare negotio desistere non posset, et « neque suam, neque populi Romani consuetudinem pati, uti optime meritos socios desereret; neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti quam populi Romani. Bello superatos esse Arvernos et Rutenos ab Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quodsi antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium : si judicium senatus observari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset. »

XLVI. Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nuntiatum est equites Ariovisti propius tumulum accedere, et ad nostros adequitare, lapides telaque in nostros conjicere. Cæsar loquendi

les cavaliers d'Arioviste se sont approchés du tertre, qu'ils marchent contre les nôtres, et qu'ils nous lancent des pierres et des traits. César ne discute pas plus longtemps; il se retire vers les siens, et leur défend de lancer aucun trait contre l'ennemi. Quoiqu'il sût qu'avec les cavaliers de sa légion d'élite il pouvait combattre sans danger, il pensait cependant qu'il ne fallait point, en battant les ennemis, leur donner le prétexte de dire qu'on avait abusé de leur bonne foi pour tomber sur eux au moment où l'on parlementait. Quand les soldats eurent appris quelle arrogance Arioviste avait montrée dans l'entrevue, qu'il voulait interdire la Gaule entière aux Romains, que ses cavaliers, en attaquant les nôtres, avaient rompu la conférence, l'armée fut saisie d'un enthousiasme plus vif encore et d'un désir plus ardent de combattre.

XLVII. Deux jours après, Arioviste envoya des députés dire à César « qu'il voulait traiter avec lui les affaires dont ils avaient commencé la discussion, et qui étaient restées en suspens; qu'il eût donc à fixer de nouveau un jour pour une entrevue, ou du moins à lui envoyer un de ses lieutenants. » César ne jugea point cette entrevue néces-

finem fecit, seque ad suos recepit, suisque imperavit, ne quod omnino telum in hostes rejicerent. Nam etsi sine ullo periculo legionis delectæ cum equitatu prœlium fore videbat, tamen committendum non putabat, ut, pulsis hostibus, dici posset, eos ab se per fidem in colloquio circumventos. Posteaquam in vulgus militum elatum est, qua arrogantia in colloquio Ariovistus usus, omni Gallia Romauis interdixisset, impetumque in nostros ejus equites fecissent, eaque res colloquium ut diremisset; multo major alacritas studiumque pugnandi majus exercitui injectum est.

XLVII. Biduo post Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit : « velle se de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ, neque perfectæ essent, agere cum eo ; uti aut iterum colloquio diem constitueret, aut, si id minus vellet, e suis legatis aliquem ad se mitteret. » Colloquendi Cæsari causa visa non est, et eo magis, quod pridie ejus diei Germani retineri non poterant, quin in nostros



saire, d'autant plus que la veille les Germains avaient lancé, sans qu'on pût les retenir, des traits contre nos troupes. Il croyait ne pouvoir sans danger envoyer vers Arioviste et jeter au milieu de ces peuplades féroces un de ses lieutenants; il pensa qu'il était plus sûr de choisir pour député C. Valérius Procillus, jeune homme courageux et instruit, fils de C. Valérius Caburus, à qui Valérius Flaccus avait donné le titre de citoyen romain. Procillus nous était dévoué; il savait la langue gauloise qu'Arioviste lui-même parlait très-bien pour s'en être longtemps servi, et les Germains n'avaient aucun motif de le maltraiter. M. Mettius, qui avait reçu l'hospitalité d'Arioviste, lui fut adjoint. César leur recommanda de faire attention à ce que dirait Arioviste, et de lui en rendre compte. En les voyant dans son camp, le Germain s'écria, en présence de toute son armée: « Que viennent-ils faire ici? est-ce pour espionner? » — Ils voulaient répondre; mais il les en empêcha, et les fit mettre aux fers.

XLVIII. Le même jour il leva son camp et vint se placer au pied d'une montagne à six mille pas du camp de César, devant lequel il fit le lendemain passer ses troupes,

tela conjicerent. Legatum e suis sese magno cum periculo ad eum missurum, et hominibus feris objecturum existimabat. Commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium, summa virtute et humanitate adolescentem, cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat, et propter fidem et propter linguæ Gallicæ scientiam, qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur, et, quod in eo peccandi Germanis causa non esset, ad eum mittere, et M. Mettium, qui hospitio Ariovisti usus erat. His mandavit ut, quæ dicet Ariovistus, cognoscerent et ad se referrent. Quos quum apud se in castris Ariovistus conspexisset, exercitu suo præsente conclamavit : « quid ad se venirent? an speculandi causa? » Conantes dicere prohibuit, et in catenas conjecit.

XLVIII. Eodem die castra promovit et millibus passuum sex a Cæsaris castris sub monte consedit. Postridie ejus diei præter castra Cæsaris suas copias transduxit et millibus passuum duobus

et les mena camper à deux mille pas plus loin, afin de couper la route aux convois de blé et de vivres qui venaient du pays des Séquanes et des Éduens. Dès lors, César, pendant cinq jours consécutifs, fit marcher ses troupes en avant de son camp, et les mit en bataille, afin de donner à Arioviste la facilité de combattre s'il en avait envie. Celui-ci, pendant ces cinq jours, retint ses troupes dans son camp; et chaque jour il engagea sa cavalerie. Les Germains étaient surtout exercés à combattre à cheval; ils avaient environ six mille cavaliers et un même nombre de fantassins très-agiles et très-braves; chaque homme à cheval avait choisi dans toute l'armée un homme de pied pour le secourir. Ils combattaient ensemble; la cavalerie se repliait vers les piétons; ceux-ci lui venaient en aide, quand elle courait quelque danger. Un cavalier gravement blessé était-il tombé de cheval, ils se rangeaient autour de lui; fallait-il marcher en avant, ou battre rapidement en retraite, ils avaient acquis à force de s'exercer une agilité si grande qu'ils couraient aussi vite que les chevaux, en se soutenant à leurs crinière.

XLIX. En voyant qu'Arioviste restait dans son camp,

ultra eum castra fecit, eo consilio, uti frumento commeatuque, qui ex Sequanis et Æduis supportaretur, Cæsarem intercluderet. Ex eo die dies continuos quinque Cæsar pro castris suas copias produxit, et aciem instructam habuit, ut, si vellet Ariovistus prœlio contendere, ei potestas non deesset. Ariovistus his omnibus diebus exercitum castris continuit, equestri prœlio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnæ, quo se Germani exercuerant. Equitum millia erant sex, totidem numero pedites velocissimi ac fortissimi, quos ex omni copia singuli singulos, suæ salutis causa, delegerant. Cum his in prœliis versabantur, ad eos se equites recipiebant. hi, si quid erat durius, concurrebant; si qui, graviore vulnere accepto, equo deciderat, circumsistebant : si quo erat longius prodeundum aut celerius recipiendum, tanta erat horum exercitatione celeritas, ut, jubis equorum sublevati, cursum adæquarent.

XLIX. Ubi eum castris se tenere Cæsar intellexit, ne diutius

César ne voulut point que ses vivres fussent interceptés plus longtemps, et il choisit une position avantageuse au delà des lieux occupés par les Germains, à six cents pas d'eux environ. Il rangea son armée sur trois lignes et vint s'y établir; il ordonna à la première et à la seconde ligne de rester sous les armes, à la troisième de fortifier le camp. Cette position était, comme on l'a dit, séparée des Germains par un espace de six cents pas environ. Arioviste s'empressa d'envoyer contre nous à peu près seize mille hommes de troupes légères et toute sa cavalerie pour effrayer les nôtres et les empêcher de se fortifier; mais César, fidèle à son plan, ordonna aux deux premières lignes de repousser l'attaque, à la troisième de terminer les travaux. Quand les retranchements furent achevés, il y laissa deux légions avec une partie des auxiliaires, et il ramena les quatre autres légions dans le premier camp qui était plus vaste.

L. Le lendemain, César, comme il en avait l'habitude, fit sortir les troupes des deux camps, et se plaçant à quelque distance du plus grand, il rangea son armée en bataille, et offrit aux ennemis l'occasion de combattre. Quand

commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant, circiter passus sexcentos ab eis, castris idoneum locum delegit, acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam et secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste circiter passus sexcentos, uti dictum est, aberat. Eo circiter hominum numero sedecim millia expedita cum omni equitatu Ariovistus misit, quæ copiæ nostros perterrerent, et munitione prohiberent. Nihilo secius Cæsar, ut ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit. Munitis castris, duas ibi legiones reliquit, et partem auxiliorum, quatuor reliquas in castra majora reduxit.

L. Proximo die, instituto suo, Cæsar e castris utrisque copias suas eduxit, paulumque a majoribus castris progressus, aciem instruxit, hostibus pugnandi potestatem fecit. Ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demum Ariovistus partem suarum copiarum, quæ

il vit qu'ils ne bougeaient même pas, il fit rentrer, vers le milieu du jour, les troupes dans leurs lignes. C'est alors seulement qu'Arioviste envoya une partie de son monde attaquer le petit camp. On combattit de part et d'autre avec vigueur jusqu'à la nuit. Arioviste, au coucher du soleil, fit rentrer ses troupes, après avoir eu, comme nous, un grand nombre d'hommes hors de combat. César, ayant demandé aux prisonniers pourquoi Arioviste ne livrait point une grande bataille, reçut cette explication : l'usage, chez les Germains, veut que les femmes, après avoir consulté les sorts et la divination, décident s'il est utile ou non de combattre; et pour le moment elles disent « qu'il est impossible aux Germains de triompher, s'ils engagent l'action avant la nouvelle lune. »

LI. Le lendemain, César, laissant des forces suffisantes pour garder les deux camps, plaça en avant du plus petit tous les auxiliaires [62] en face des Germains, parce que ses soldats légionnaires étant moins nombreux que l'ennemi, il voulait en quelque sorte tromper les yeux. Lui-même, après avoir rangé son armée sur trois lignes, s'approcha du camp des Germains. Alors ceux-ci, ne pouvant mieux

castra minora oppugnaret, misit. Acriter utrinque usque ad vesperum pugnatum est. Solis occasu suas copias Ariovistus, multis et illatis et acceptis vulneribus, in castra reduxit. Quum ex captivis quæreret Cæsar, quam ob rem Ariovistus prœlio non decertaret, hanc reperiebat causam, quod apud Germanos ea consuetudo esset, ut matresfamiliæ eorum sortibus et vaticinationibus declararent, utrum prœlium committi ex usu esset, necne : eas ita dicere : « non esse fas Germanos superare, si ante novam lunam prœlio contendissent. »

LI. Postridie ejus diei Cæsar præsidio utrisque castris, quod satis esse visum est, reliquit; omnes alarios in conspectu hostium pro castris minoribus constituit, quod minus multitudine militum legionariorum pro hostium numero valebat, ut ad speciem alariis uteretur; ipse, triplici instructa acie, usque ad castra hostium accessit. Tum demum necessario Germani suas copias castris eduxerunt generatimque constituerunt, paribus intervallis Ha-

faire, firent sortir leurs troupes et les rangèrent par tribus, à distance égale : les Harudes, les Marcomans [63], les Triboques [64], les Vangions [65], les Némètes [66], les Séduses [67], les Suèves, et ils entourèrent toute leur armée de bagages et de chariots, afin que les combattants n'eussent pas même l'espoir de fuir; ils placèrent les femmes sur ces chariots, et celles-ci, les yeux en pleurs et les mains étendues, suppliaient ceux qui allaient se battre de ne point les livrer à l'esclavage des Romains.

LII. César plaça à la tête de chaque légion un lieutenant et un questeur, afin que chaque soldat les eût pour témoins de son courage. Lui-même engagea l'action par la droite, car il avait remarqué que de ce côté l'armée ennemie n'était rien moins que forte. Les nôtres, quand le signal fut donné, chargèrent avec une telle ardeur, et l'ennemi courut à leur rencontre avec tant d'élan et de rapidité, qu'on ne put, faute d'espace, lancer les javelots. On se débarrassa des armes de trait pour combattre corps à corps avec l'épée; mais les Germains se formèrent rapidement en phalange, comme c'est leur coutume, et soutinrent le choc. Il y eut plusieurs de nos soldats qui sau-

rudes, Marcomannos, Triboces, Vangiones, Nemetes, Sedusios, Suevos, omnemque aciem suam rhedis et carris circumdederunt, ne qua spes in fuga relinqueretur. Eo mulieres imposuerunt, quæ in prœlium proficiscentes passis manibus flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent.

LII. Cæsar singulis legionibus singulos legatos et quæstorem præfecit, uti eos testes suæ quisque virtutis haberet; ipse a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hostium esse animadverterat, prœlium commisit. Ita nostri acriter in hostes, signo dato, impetum fecerunt; itaque hostes repente celeriterque procurrerunt, ut spatium pila in hostes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum est. At Germani, celeriter ex consuetudine sua phalange facta, impetus gladiorum exceperunt. Reperti sunt complures nostri milites, qui in phalangas insilirent, et scuta manibus revellerent, et desuper vulnerarent. Quum hostium acies a sinistro cornu pulsa atque in

tèrent sur cette phalange, arrachèrent les boucliers des Germains, et les frappèrent en se tenant sur eux. Pendant que les ennemis étaient repoussés à leur gauche et mis en déroute, leur aile droite faisait avec ses masses un violent effort contre nous. Le jeune Crassus, qui commandait la cavalerie, vit le danger, et, mieux placé pour agir que ceux qui se trouvaient dans la mêlée, il envoya la troisième ligne soutenir nos troupes épuisées.

LIII. Cette manœuvre rétablit le combat; l'armée ennemie tout entière tourna le dos, et ne s'arrêta dans sa fuite qu'aux bords du Rhin, à cinquante mille pas environ du champ de bataille. Quelques hommes confiants dans leur force risquèrent de traverser le fleuve à la nage, ou se sauvèrent dans les barques qu'ils avaient trouvées; c'est ainsi qu'Arioviste s'échappa sur un petit bateau qui était amarré sur la rive. Tous les autres furent tués par la cavalerie qui les poursuivait. Arioviste avait deux femmes, l'une née chez les Suèves, qu'il avait amenée de la Germanie; l'autre, sœur du roi Voction et née en Norique, qu'il avait épousée dans la Gaule où elle avait été envoyée par son frère; elles périrent toutes deux dans cette déroute, et de leurs deux filles, l'une fut tuée et l'autre prise. Quant

fugam conversa esset, a dextro cornu vehementer multitudine suorum nostram aciem premebant. Id quum animadvertisset Publius Crassus adolescens, qui equitatui præerat, quod expeditior erat quam hi qui inter aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus nostris subsidio misit.

LIII. Ita prœlium restitutum est, atque omnes hostes terga verterunt, neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum millia passuum ex eo loco circiter quinquaginta pervenerunt. Ibi perpauci aut viribus confisi tranare contenderunt, aut lintribus inventis sibi salutem repererunt. In his fuit Ariovistus, qui naviculam deligatam ad ripam nactus, ea profugit: reliquos omnes equitatu consecuti nostri interfecerunt. Duæ fuerunt Ariovisti uxores, una Sueva natione, quam domo secum duxerat, altera Norica, regis Voctionis soror, quam in Gallia duxerat a fratre missam: utraque in ea fuga perierunt. Duæ filiæ harum,

à Caïus Valérius Procillus, au moment où ses gardiens l'entraînaient avec eux dans leur fuite lié d'une triple chaîne, il rencontra César en personne, qui poursuivait l'ennemi à la tête de ses cavaliers. Cet incident ne fit pas moins de plaisir à César que la victoire elle-même, parce qu'il voyait l'homme le plus honorable de la province romaine, son ami et son hôte, arraché des mains de l'ennemi et rendu à son affection; la fortune n'avait point diminué par sa perte le bonheur si grand que donne un glorieux succès. Procillus disait que trois fois on avait, lui présent, consulté les sorts pour savoir s'il fallait sur-le-champ le faire périr par le supplice du feu, ou le garder pour le tuer plus tard, et que c'était la décision des sorts qui l'avait sauvé. Marcus Mettius fut également retrouvé et ramené à César.

LIV. Cette victoire ayant été annoncée au delà du Rhin, les Suèves, qui s'étaient avancés jusqu'aux bords du fleuve, reprirent le chemin de leur pays, et les Ubiens, qui sont riverains, les poursuivirent en voyant leur frayeur, et en tuèrent un grand nombre. César, après avoir terminé dans un seul été deux guerres très-importantes, conduisit, un peu avant que la saison ne rendît cette mesure nécessaire, son armée chez les Séquanes pour la faire hiverner. Il

altera occisa, altera capta est. Caius Valerius Procillus, quum a custodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipsum Cæsarem hostes equitatu persequentem incidit. Quæ quidem res Cæsari non minorem, quam ipsa victoria, voluptatem attulit, quod hominem honestissimum provinciæ Galliæ, suum familiarem et hospitem, ereptum e manibus hostium sibi restitutum videbat, neque ejus calamitate de tanta voluptate et gratulatione quicquam fortuna deminuerat. Is se præsente de se ter sortibus consultum dicebat, utrum igni statim necaretur, an in aliud tempus reservaretur: sortium beneficio se esse incolumem. Item Marcus Mettius repertus et ad eum reductus est.

LIV. Hoc prœlio trans Rhenum nuntiato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt; quos Ubii, qui proximi Rhenum incolunt [ut] perterritos senserunt, insecuti, magnum ex his numerum occiderunt. Cæsar, una æstate duobus maximis

donna le commandement des quartiers d'hiver à Labiénus; et se rendit de sa personne dans la Gaule Citérieure pour réunir les assemblées [68].

bellis confectis, maturius paullo quam tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit; hibernis Labienum præposuit; ipse in Citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus est.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON I[er]

Sur le premier livre des *Commentaires*.

1. César mit huit jours pour se rendre de Rome à Genève; il pourrait aujourd'hui faire ce trajet en quatre jours.

2. Les retranchements ordinaires des Romains étaient composés d'un fossé de douze pieds de large sur neuf pieds de profondeur, en cul-de-lampe; avec les déblais ils faisaient un coffre de quatre pieds de hauteur, douze pieds de largeur, sur lequel ils élevaient un parapet de quatre pieds de haut, en y plantant leurs palissades et les fichant de deux pieds en terre, ce qui donnait à la crête du parapet dix-sept pieds de commandement sur le fond du fossé. La toise courante de ce retranchement, cubant 324 pieds (une toise et demie), était faite par un homme en trente-deux heures ou trois jours de travail, et par douze hommes en deux ou trois heures. La légion qui était en service a pu faire ces six lieues de retranchement, qui cubaient 21,000 toises, en cent vingt heures ou dix à quinze jours de travail.

3. C'est au mois d'avril que les Helvétiens essayèrent de passer le Rhône. (Le calendrier romain était alors dans un grand désordre; il avançait de quatre-vingts jours : ainsi le 13 avril répondait au 23 janvier.) Depuis ce moment les légions d'Illyrie eurent le temps d'arriver à Lyon et sur la haute Saône : cela a exigé cinquante jours. C'est vingt jours après son passage de la Saône que César a vaincu les Helvétiens en bataille rangée : cette bataille a donc eu lieu du 1[er] au 15 mai, qui correspondait à la mi-août du calendrier romain.

4. Il fallait que les Helvétiens fussent intrépides pour avoir soutenu l'attaque aussi longtemps contre une armée de ligne romaine aussi nombreuse que la leur. Il est dit qu'ils ont mis vingt jours à passer la Saône, ce qui donnerait une étrange idée de leur mauvaise organisation; mais cela est peu croyable.

5. De ce que les Helvétiens étaient 130,000 à leur retour en Suisse, il ne faudrait pas en conclure qu'ils aient perdu 230,000 hommes, parce que beaucoup se réfugièrent dans les villes gauloises et s'y établirent, et qu'un grand nombre d'autres rentrèrent depuis dans leur

patrie. Le nombre de leurs combattants était de 90,000 : ils étaient donc, par rapport à la population, comme un à quatre, ce qui paraît très-fort. Une trentaine de mille du canton de Zurich avaient été tués ou pris au passage de la Saône. Ils avaient donc 60,000 combattants au plus à la bataille. César, qui avait six légions et beaucoup d'auxiliaires, avait une armée plus nombreuse.

6. L'armée d'Arioviste n'était pas plus nombreuse que celle de César ; le nombre des Allemands établis dans la Franche-Comté était de 120,000 hommes : mais quelle différence ne devait-il pas exister entre des armées formées de milices, c'est-à-dire de tous les hommes d'une nation capables de porter les armes, avec une armée romaine composée de troupes de ligne, d'hommes la plupart non mariés et soldats de profession. Les Helvétiens, les Suèves, étaient braves, sans doute, mais que peut la bravoure contre une armée disciplinée et constituée comme l'armée romaine? Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans les succès qu'a obtenus César dans cette campagne, ce qui ne diminue pas cependant la gloire qu'il mérite.

7. La bataille contre Arioviste a été donnée dans le mois de septembre, et du côté de Belfort.

NOTES DU LIVRE PREMIER.

1. Voir l'excellent travail intitulé : *Observations sur la situation de quelques peuples de la Belgique, et sur la position de quelques places de ce pays, lors de sa conquête par les Romains*, par Fréret.—Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XLVII, p. 435.

2. *Aquitains*, peuple de la Gascogne, entre la Garonne et les Pyrénées, moins le Bordelais et les environs de la Tête do Buch.

3. C'est la partie de la Gaule qui a été appelée Narbonnaise depuis Auguste. Le souvenir du mot dont se sert ici César s'est conservé dans le nom de *Provence*, *Proensa*, dans la langue du moyen âge. Sous ce nom étaient compris le Languedoc et la plus grande partie du Dauphiné.

4. Les Suisses, moins les Grisons, le Valais et le canton de Bâle.

5. Les *Séquanes*, peuple de la Franche-Comté, avaient pour capitale *Vesontio*, Besançon.

6. L'orientation indiquée par César doit toujours s'entendre par rapport à l'Italie.

7. L'expédition de César vint offrir de nouveaux moyens pour connaître l'étendue de la Gaule. Ses limites furent fixées au Rhin, et ses côtes furent bientôt mesurées avec soin. Les renseignements recueillis par Agrippa, gendre d'Auguste,

portaient la longueur des rivages, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, à 1800 M. P., c'est-à-dire à la valeur de 1440 minutes de degré, ou de 480 de nos lieues marines. Gosselin trouve à ces mêmes côtes, depuis le cap Machichaco, où commençait la Gaule, jusqu'à l'ancienne embouchure du Rhin, appelée maintenant le passage de Vlie, 1470′ 30″, qui représentent 490 lieues. La différence est de 10 lieues, et se perd dans les sinuosités qui auront été négligées. Cette mesure exacte paraît avoir été inconnue à Strabon, qui réduit de plus de moitié l'étendue d'un pays si bien connu des Romains.

C'est à l'ancienne embouchure du Rhin, près de Leyde, que César fixa les limites de la Gaule. (Gosselin, *Recherches sur la Géographie ancienne.*—Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. I, p. 140.)

8. L'an de Rome 693.

9. Le mille romain était de mille pas de cinq pieds.

10. *Éduens*, leur territoire se composait des diocèses d'Autun, de Châlons, de Mâcon et de Nevers.

11. Voir, sur ce passage, la note de M. Dübner, *César*, liv. I, c. 4, et une note de M. Turpin de Crissé, au même paragraphe.

12. *Raurakes*, peuple du diocèse de Bâle.

13. *Tulinges*, peuple de Stuhling, en Souabe, à ce qu'on croit.

14. *Latobriges*, peuple des environs de Breggen, près des sources du Danube, suivant Walckenaër.

15. *Boïes* ou *Boïens*, habitaient les environs de la Tête de Buch et le Bourbonnais. Le Bourbonnais, suivant d'autres, était occupé par les Bituriges-Cubi.

16. La Norique, province de la Germanie, partie de l'Autriche, de la Styrie et de Bavière.

17. Le défilé de l'Écluse, à l'ouest de Genève.

18. *Allobroges*, peuple du Dauphiné et de la Savoie, entre l'Isère, le Rhône et l'Arar.

19. Par le proconsul de la Gaule, C. Calpurnius Pison et C. Pomptinus.

20. Le 28 mars 696 de Rome, 58 ans avant J.-C.

21. L'an 647 de Rome, 107 ans avant J.-C.

22. Cette expression paraît singulière, mais elle est exacte. César ne connaissait ni les sources, ni cette partie du Rhône qui se jette à 70 kilomètres de là dans le lac de Genève; à l'endroit où le fleuve sort, c'est réellement le courant du lac qui entre dans le Rhône. Le mur fut élevé sur la rive gauche du Rhône, et prolongé *ad montem Juram*, c'est-à-dire jusqu'au point où le Jura, touchant à la rive droite, opposait un obstacle naturel au passage des Helvétiens, dans les lieux où se trouve aujourd'hui le fort de l'Écluse. (DUBNER.)

23. Entre la Charente et la Garonne. Saintes, leur capitale, était alors située sur les coteaux de la Charente, à l'ouest de la ville actuelle. — Voir le plan restitué de la ville sous les Romains dans le *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, par de La Sauvagère, 1770, in-4°.

24. Du pays des Santons à la cité de Toulouse la distance est considérable, malgré le *qui non longe absunt* de César.—Aussi a-t-on voulu retrancher du texte la phrase *qui non longe... Provincia*. Mais, observe M. Schneider, César avait un grand intérêt à faire croire que cette distance était assez peu considérable : la province, ainsi rapprochée du pays envahi, semblait sérieusement menacée par les Helvétiens : et la proximité du danger justifiait toutes les mesures du général. (DUBNER.)

25. Voir *Dissertation sur Titus Labiénus*, par M. de Chambort. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, 1736, t. X, p. 98). — *Seconde dissertation*, par le même. (*Ibid.*, t. XII, p. 62.)

26. *Centrons*, peuple de la Tarentaise.

27. *Gratocèles* devaient se trouver entre les Centrons qui occupaient la Tarentaise et les Caturiges; il n'y a que la Maurienne et le val de Viù qui répondent à cette indication.

28. *Caturiges*, peuple du territoire d'Embrun dans le Dauphiné.

29. *Océle*, Exilles, petite ville du Piemont, suivant les uns, Uxeau ou Ocello de la vallée de Fenestrelle, selon d'autres.

30. La Gaule Cisalpine, ou le Piémont.

31. *Vauconces*, partie du Dauphine, du Venaissin et de la Provence. Voir, *sur le pays des Vauconces*, Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, t. II, p. 278.

32. La Gaule Transalpine.

33. *Segusiaves*, peuple du Forez. Toutes les éditions, sans exception, portent Segusiani, mais il faut lire *Segusiavi*, comme l'a démontré pour la première fois M. Auguste Bernard, d'après les monuments. Cette correction nous paraît devoir être adoptée desormais, sans qu'il y ait matière à la moindre discussion. Suivant d'Anville, ce peuple habitait la rive droite de la Saône; il avait pour chef-lieu *Forum*, aujourd'hui Feurs, d'où l'on a fait Forez.

34. *Pagus*: « Eo nomine Cæsar ubique non *vicum*, sed *partem regionis* vel civitatis vel ejus partis incolas significat. Salmasius Francogallicum *pays* inde repetit, et quod *paganos* eosdem dicebant quos gentiles, quia *pagus* idem esset quod gens seu natio. » (SCHNEIDER.)

35. Canton de Zurich et autres cantons du nord-est de la Suisse.

36. Il est évident que César, dans ce passage, fait allusion à cette circonstance, que les Helvètes avaieut fait passer les Rumains sous le joug.

37. Depuis la mort de Cassius, c'est-à-dire pendant cinquante ans.

38. Oberlin fait dériver ce mot du celte, *feargo-breith*, homme pour jugement, juge. On a fait aussi la remarque que le premier magistrat d'Autun, Augustodunum, dans le pays des Éduens, élu pour deux ans, porta jusqu'à la révolution le nom de *vierg* et *verg*. (DUBNER.)

39. Peuple du Berry, dont le territoire est représenté par le diocèse de Bourges.

40. *Principem Galliæ provinciæ*. C'est ici un des cas nombreux dans lesquels, en latin, le manque de l'article produit une ambiguïté: est-ce *le* chef de la province? ou bien, *un* homme de premier ordre dans la province? Le traducteur grec a adopté le premier sens: τοῦ τῆς ἐν τῇ Γαλατίᾳ ἐπαρχίας ἄρχοντος. Mais c'est le second qu'il fallait exprimer, comme on le voit au ch. LXIII, où César dit du même Valerius: *hominem honestissimum provinciæ Galliæ, suum familiarem et hospitem.* M. Schneider fait remonter l'origine de cette amitie à l'epoque du passage de Cesar par ces contrées, lorsqu'il se rendait en Espagne, en qualite de propréteur. (DUBNER.)

41. C'est-à-dire à couvert d'une montagne qu'il avait mise entre lui et César. La traduction grecque porte: ὄρος ἔμπροσθεν σφῶν ποιησαμένους. M. Dübner remarque à propos de l'acception que la preposition *sub* a dans cette phrase, qu'on dit de même *sub muro* derrière un mur, *sub vallo* derrière le rempart, et il ajoute que cette signification manque dans les lexiques.

42. M. Dübner remarque à propos de ce passage que Cesar n'applique jamais le

mot *phalanx* à l'ordre de bataille des Gaulois. Le savant philologue ajoute que les Helvètes avaient appris des Germains à se former en rangs serrés et les boucliers sur la tête, comme les Romains le faisaient pour ce qu'ils appelaient *testudo*. C'est cet ordre de bataille qui est nommé ici *phalanx*, et, par Plutarque, dans la *Vie de Marius*, ch. XX, συνασπισμός, *consertio scutorum*.

43. La septième heure à partir du lever du soleil. Comme on était alors au mois d'avril, cette septième heure répond à midi.

44. *Mataræ*, *matares*, ματάρεις, espèce de javelot: nom conservé dans le vieux français, *matras*. *Tragulæ*, javelots à l'extrémité desquels était adaptée une courroie qui servait à les retirer à soi après avoir porté le coup. L'usage de cette arme a été signalé chez les anciens peuples de la Gaule, de l'Espagne et de l'île de Brétagne. (DUBNER.)

45. Ce canton était situé dans les environs de Soleure.

46. *Arverne*, peuple de l'Auvergne.

47. *Herudes* ou *Harudes*, peuple de la Germanie, dont la position est incertaine.

48. *Magetobrie*, aujourd'hui Mogle-de-Broie, près du confluent de la Saône et de l'Ognon.

50. *Cimbres*, peuple du Jutland et partie du Holstein; île de Séeland.

51. *Teutons*, peuple de la Germanie.

52. L'an 693 de Rome, 61 ans avant J.-C.

53. Les Trévires avaient la même étendue et les mêmes limites que le diocèse moderne de Trèves.

54. Suèves; Souabe et pays voisins.

55. Besançon, capitale des Séquanes.

56. *Ordinum*. La légion avait 30 *ordines* ou *manipuli*; chaque cohorte en avait trois: chaque *ordo* avait deux centurions. Ces *ordines* différaient entre eux par le rang: de là au chap. suiv.: *primorum ordinum centurionibus*. Ce sont ceux des *triarii* ou *pilani*; le centurion de la première centurie de la première cohorte des triaires se nommait *primus pilus* ou *primipilus*. (DUBNER.)

57. *Leukes*. Le territoire de ce peuple paraît avoir eu les mêmes limites que celles du diocèse de Toul, dans lequel se trouvent compris les diocèses de Nancy et de Die qui en ont été détachés en 1774. (WALCKENAER.)

58. Mot à mot qu'il convertissait cette légion en cavalerie. Les chevaliers romains, dit M. Dübner, possédant le *census equestris* qui les élevait dans le *ordo equitum*, fournissaient la cavalerie de la légion: l'idée de cavalerie, et celle du rang et de la fortune des chevaliers se confondaient donc naturellement.

59. C'est-à-dire comme la province gauloise est aux Romains. On appelait du nom de *province* toutes les possessions du peuple romain, situées hors de l'Italie. Arioviste, étant Germain, appelait par analogie *la province*, la contrée de la Gaule dans laquelle il s'était établi.

60. L'an 633 de Rome, 121 ans avant J.-C. Les Rutènes étaient un peuple du Rouergue.

61. C'est-à-dire elle ne les avait point annexés à la république.

62. *Alarii*, parce que la place des auxiliaires dans l'ordre de bataille était aux deux extrémités de la ligne, sur les ailes.

63. *Marcomans*, peuple de la Germanie.

64. *Tribokes*, peuple du diocèse de Strasbourg.

65. Vangions; évêché de Worms.

66. *Nemètes*, le grand-duché de Bade ; Spire.

67. *Séduses*, peuple germain, voisin des Tribokes, des Vangions et des Nemètes.

68. Pour régler l'administration, les affaires civiles et législatives, le magistrat romain faisait des tournées dans la province ; il avait soin d'indiquer d'avance les villes par lesquelles il devait passer ; le jour de son arrivée était également fixé, afin que ceux qui avaient des affaires à lui soumettre, ou bien qu'il avait mandés ou convoqués pour réclamer leur concours, s'y trouvassent. César, retenu par la guerre pendant la belle saison, consacrait l'hiver à remplir une partie de ces fonctions. (DUBNER.)

LIVRE II.

Deuxième campagne, l'an 57 avant Jésus-Christ. — Guerre des Belges. — Siége de Bibracte. — Défaite des Belges du Hainaut. — Bataille sur la Sambre. — Destruction des Belges.

I. Lorsque César se trouvait, comme nous l'avons dit plus haut, en quartier d'hiver dans la Gaule Citérieure, il apprit par de nombreux rapports, et Labiénus l'informa sûrement par ses lettres, que tous les Belges, qui forment, comme on l'a vu, le tiers de la Gaule, se liguaient contre le peuple romain, et qu'ils se donnaient entre eux des otages. Voici quelles étaient les causes de cette ligue : d'abord ils craignaient qu'après avoir soumis toute la Gaule notre armée ne fût conduite jusque chez eux ; ensuite ils étaient poussés par un grand nombre de Gaulois qui formaient comme deux partis, dont l'un, après s'être opposé au séjour des Germains dans la Gaule, voyait avec un vif mécontentement l'armée romaine y prendre ses quartiers d'hiver et y rester longtemps; et dont l'autre, par mobilité et par légèreté d'esprit, voulait de nouveaux maîtres. Enfin, ils

LIBER II.

I. Quum esset Cæsar in Citeriore Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, litterisque item Labieni certior fiebat omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus, contra populum Romanum conjurare, obsidesque inter se dare. Conjurandi has esse causas : primum, quod vererentur ne, omni pacata Gallia, ad eos exercitus noster adduceretur; deinde, quod ab nonnullis Gallis sollicitarentur, partim qui, ut Germanos diutius in Gallia versari noluerant, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant, partim qui mobilitate et levitate animi

étaient encore excités par quelques hommes, qui, plus puissants que les autres et assez riches[1] pour payer des troupes, s'emparaient habituellement du pouvoir, et qui sous notre domination n'auraient pas eu les mêmes facilités pour atteindre leur but.

II. Inquiété par ces bruits et les lettres de Labiénus, César leva dans la Gaule Citérieure deux nouvelles légions qu'il envoya au commencement de l'été dans la Gaule intérieure sous la conduite du lieutenant Quintus Pédius. Lui-même se rendit auprès de l'armée, aussitôt que les fourrages commencèrent à devenir abondants; il chargea les Senonais[2] et les autres Gaulois qui touchaient au territoire des Belges, de le tenir au courant de ce qui se passait chez ces derniers, et de lui en rendre un compte exact. Ils s'accordèrent tous dans leurs rapports et l'informèrent que les Belges levaient des troupes et concentraient une armée sur un même point. Dès ce moment il n'hésita plus à marcher contre eux. Après avoir rassemblé des vivres, il lève son camp, et en quinze jours de marche environ, il arrive sur leurs frontières.

III. On ne l'attendait pas, et personne n'aurait cru qu'on

novis imperiis studebant; ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus, atque his qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.

II. His nuntiis litterisque commotus Cæsar duas legiones in Citeriore Gallia novas conscripsit, et inita æstate in interiorem Galliam qui deduceret, Quintum Pedium legatum misit. Ipse, quum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit; dat negotium Senonibus reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoscant, seque de his rebus certiorem faciant. Hi constanter omnes nuntiaverunt manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit, quin ad eos proficisceretur. Re frumentaria comparata, castra movet, diebusque circiter quindecim ad fines Belgarum pervenit.

III. Eo quum de improviso celeriusque omni opinione venisset,

pût marcher si vite, quand les Rémois[3], qui sont de tous les peuples de la Gaule les plus rapprochés des Belges, lui envoyèrent en députation les personnages les plus importants de leur cité, Iccius et Antebroge, pour lui dire « qu'ils plaçaient leurs personnes et tous leurs biens sous la sauvegarde et l'autorité du peuple romain; ils ne s'étaient point entendus avec les autres Belges, et n'avaient pris aucune part à la fédération contre Rome; ils étaient prêts à donner des otages, à exécuter les ordres, à recevoir nos troupes dans leurs places fortes, à fournir les blés et d'autres choses encore; tous les autres Belges avaient pris les armes; les Germains thansrhénans étaient venus les joindre, et l'ardeur de tous ces peuples était si grande, qu'eux-mêmes n'avaient point pu empêcher les Suessiones[4] de se réunir aux autres, les Suessiones, leurs frères et leurs alliés, qui suivaient les mêmes coutumes, les mêmes lois, qui avaient le même gouvernement, le même magistrat. »

IV. César leur demanda quelles cités avaient pris les armes, quel en était le nombre, leurs ressources pour la guerre, et voici ce qu'il apprit : « la plupart des Belges sont

Remi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium et Antebrogium, primos civitatis, miserunt, qui dicerent « se suaque omnia in fidem atque in potestatem populi Romani permittere, neque se cum Belgis reliquis consensisse, neque contra populum Romanum conjurasse, paratosque esse et obsides dare et imperata facere, et oppidis recipere et frumento ceterisque rebus juvare; reliquos omnes Belgas in armis esse, Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisse, tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et iisdem legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent. »

IV. Quum ab his quæreret, quæ civitates quantæque in armis essent et quid in bello possent, sic reperiebat : « plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent,

issus des Germains[5], ils ont autrefois passé le Rhin, se sont fixés dans la Belgique, à cause de la fertilité du sol, et en ont chassé les Gaulois. Seuls, du temps de nos pères, ils ont empêché les Cimbres et les Teutons, qui avaient ravagé la Gaule entière, de mettre le pied sur leur territoire; et le souvenir de cet exploit leur inspire une grande confiance en eux-mêmes, et des sentiments très-belliqueux.» Quant à leur nombre, les Rémois disaient « qu'ils savaient d'une manière précise à quoi s'en tenir, car ils avaient appris, en qualité de voisins et d'alliés, quel contingent dans l'assemblée générale des Belges chaque peuple avait promis de fournir pour cette guerre. » Les Bellovaques[6], par leur courage, leur influence et leur nombre, tenaient le premier rang; ils pouvaient armer cent mille hommes; ils avaient promis soixante mille combattants d'élite, et ils demandaient à conduire toutes les opérations. Les Suessiones, leurs voisins, possédaient un territoire très-étendu et très-fertile; ils avaient eu pour roi, et nous nous en souvenons encore, Divitiac, le plus puissant des Gaulois, qui avait dominé une grande partie de la Gaule et de la Bretagne elle-même; aujourd'hui ils avaient pour roi Galba, et c'était à lui qu'on avait confié d'un commun accord, à

expulisse, solosque esse qui patrum nostrorum memoria omni Gallia vexata Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint; qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent.» De numero eorum omnia se habere explorata Remi dicebant, « propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos et virtute et auctoritate et hominum numero valere; hos posse conficere armata millia centum, pollicitos ex eo numero electa sexaginta, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos; fines latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniæ imperium obtinuerit : nunc esse regem

cause de son équité et de sa prudence, l'entière direction de la guerre. Les Suessiones avaient douze places fortes, et promettaient cinquante mille combattants. Les Nerviens[7], qui sont regardés par les Belges eux-mêmes comme les plus barbares d'entre eux, et qui habitent à l'extrémité de la Belgique, en avaient également promis cinquante mille. Les Atrébates[8] devaient en donner quinze mille; les Ambianais[9], dix mille, les Morins[10], vingt-cinq mille; les Ménapiens[11], sept mille; les Calètes[12], dix mille; les Vélocasses et les Véromanduens[14], neuf mille; les Aduatiques[15], dix-neuf mille; et l'on évaluait à quarante mille hommes le contingent des Condruses, des Éburons[16], des Cérèses[17] et des Pémanes[18] qu'on désigne sous le nom générique de Germains[19].

V. César encouragea les Rémois, leur adressa des paroles affectueuses[20], et ordonna que leur sénat tout entier se rendît auprès de lui, et que les enfants des principaux habitants de leur cité lui fussent donnés en otages; ils s'empressèrent, au jour fixé, d'exécuter ces ordres. Lui-même stimule autant qu'il le peut le zèle de l'Éduen Divitiac; il lui montre « combien il importe à la république, et au salut commun d'occuper sur différents points les

Galbam : ad hunc propter justitiam prudentiamque suam totius belli summam omnium voluntate deferri; oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquaginta ; totidem Nervios. qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint; quindecim millia Atrebates, Ambianos decem millia, Morinos XXV millia, Menapios VII millia, Caletos X millia, Velocasses et Veromanduos totidem, Aduatucos decem et novem millia ; Condrusos, Eburones, Cæræsos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad XL millia. »

V. Cæsar Remos cohortatus liberaliterque oratione prosecutus, omnem senatum ad se convenire principumque liberos obsides ad se adduci jussit. Quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse Divitiacum Æduum magnopere cohortatus docet « quanto opere reipublicæ communisque salutis intersit manus hostium distineri, ne cum tanta multitudine uno tempore confligendum

troupes de l'ennemi, pour n'avoir point à combattre au même moment de si grandes masses. Il est facile d'opérer une diversion, si les Éduens font avancer leurs troupes sur le territoire des Bellovaques, et commencent à le ravager. » Il le charge de cette mission, et le congédie. Prévenu bientôt par les éclaireurs et informé par les Rémois que les Belges, après avoir concentré leur armée, s'avançent à sa rencontre avec toutes leurs forces, il se hâte de faire passer à ses troupes la rivière de l'Aisne qui se trouve à la frontière des Rémois, et il établit son camp sur ses bords. Il donnait ainsi cette rivière pour défense à l'un des côtés de son camp; il assurait ses derrières contre les attaques de l'ennemi, et garantissait contre tous les dangers les convois de vivres, qu'il tirait du pays des Rémois et des autres cités. L'Aisne était traversée par un pont. Il y établit un poste fortifié, laissa sur l'autre rive Quintus Titurius avec six cohortes, et défendit son camp par un parapet de douze pieds de haut, et un fossé de dix-huit pieds de profondeur.

VI. Une place forte des Rémois, nommée Bibracte[21], était située à huit mille pas du camp. Les Belges, sans

sit. Id fieri posse, si suas copias Ædui in fines Bellovacorum introduxerint et eorum agros populari cœperint. » His mandatis eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit, neque jam longe abesse ab his, quos miserat, exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit, atque ibi castra posuit. Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, et, post eum quæ essent, tuta ab hostibus reddebat, et commeatus ab Remis reliquisque civitatibus ut sine periculo ad eum portari possent, efficiebat. In eo flumine pons erat. Ibi præsidium ponit, et in altera parte fluminis Quintum Titurium Sabinum legatum cum sex cohortibus relinquit : castra in altitudinem pedum XII vallo fossaque duodeviginti pedum munire jubet.

VI. Ab his castris oppidum Remorum nomine Bibrax aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppu-

prendre de repos [22], l'attaquèrent impétueusement, et ce jour-là elle se défendit avec peine. La tactique des siéges est la même chez les Belges que chez les Gaulois. Lorsqu'ils ont entouré l'enceinte entière, ils lancent de tous côtés des pierres sur les remparts, et quand ceux qui les défendent les ont abandonnés, ils s'approchent des portes, en formant la tortue, et sapent la muraille. C'est ce qu'ils firent sans peine à Bibracte, car ils avaient lancé une telle quantité de pierres et de traits qu'il était impossible de se tenir sur les remparts. Lorsque la nuit eut mis fin au combat, le Rémois Iccius, personnage d'une grande noblesse, très-considéré chez les siens, qui commandait en ce moment dans la ville, et qui avait fait partie de l'ambassade envoyée vers César pour demander la paix, le fit prévenir que s'il ne venait point à son secours, une plus longue résistance était impossible.

VII. C'est pourquoi César, dès le milieu de la nuit, fit marcher au secours de la place, en leur donnant pour guides les mêmes hommes qu'Iccius avait envoyés en courriers, les Numides, les archers crétois et les frondeurs baléares. L'arrivée de ces troupes, en montrant aux assié-

gnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem atque Belgarum oppugnatio est hæc. Ubi circumjecta multitudine hominum totis mœnibus undique in murum lapides jaci cœpti sunt, murusque defensoribus nudatus est, testudine facta portas succedunt, murumque subruunt. Quod tum facile fiebat. Nam quum tanta multitudo lapides ac tela conjicerent, in muro consistendi potestas erat nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntium ad eum mittit: « nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse. »

VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit; quorum adventu et Remis cum spe defensionis studium propugnandi accessit, et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. Itaque paulisper

gés qu'ils étaient soutenus, les encouragea dans leur défense, et par le même motif les ennemis perdirent l'espoir de s'emparer de la place. Ils restèrent quelque temps dans les environs, ravagèrent les champs des Rémois, incendièrent tous les bourgs et tous les bâtiments isolés[23] dont ils purent s'approcher, se dirigèrent ensuite vers le camp de César avec toutes leurs forces, et placèrent leur camp à moins de deux mille pas du sien. La fumée et les feux indiquaient qu'ils occupaient un espace de plus de huit mille pas.

VIII. César, à cause du nombre immense des ennemis, et de leur grande réputation de courage, résolut d'abord de surseoir à la bataille; cependant il livrait chaque jour, comme prélude et comme essai, des combats de cavalerie pour éprouver ce que pouvait la valeur des Belges, et ce qu'oseraient ses soldats. Quand il vit que les nôtres ne leur cédaient en rien, il choisit en avant du camp, pour ranger son armée, un terrain favorablement disposé par la nature. La colline sur laquelle le camp était placé s'élevait en pente douce au-dessus de la plaine, et du côté qui faisait face aux Belges elle offrait assez d'espace pour

apud oppidum morati agrosque Remorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quos adire potuerant, incensis, ad castra Cæsaris omnibus copiis contenderunt et ab millibus passuum minus duobus castra posuerunt; quæ castra, ut fumo atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum octo in latitudinem patebant.

VIII. Cæsar primo et propter multitudinem hostium et propter eximiam opinionem virtutis prœlio supersedere statuit; quotidie tamen equestribus prœliis, quid hostis virtute posset, et quid nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, loco pro castris ad aciem instruendam natura opportuno atque idoneo, quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planitie editus, tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat, et in fronte leniter fastigatus, paulatim ad planitiem redibat; ab utroque latere ejus collis transversam fos-

y former des lignes de bataille. Déprimée sur ses flancs à droite et à gauche, elle se relevait vers le centre, et se réunissait à la plaine par de légères ondulations. César fit creuser, aux deux flancs de cette colline, un fossé transversal d'environ quatre cents pas; et aux extrémités du fossé, il établit des forts dans lesquels il plaça des machines, de peur que, quand il aurait rangé ses troupes, l'ennemi, profitant de l'avantage que lui donnaient ses masses, ne pût envelopper son armée pendant le combat, en tournant ses deux ailes. Ces préparatifs terminés, il laissa dans le camp les deux légions qu'il avait levées depuis peu, afin qu'elles pussent lui venir en aide s'il en était besoin, et il rangea les six autres en bataille en avant du camp. L'ennemi, après avoir fait sortir ses troupes, les avait également mises en ligne.

IX. Un petit marais séparait notre armée de celle des Belges. Ceux-ci attendaient que nous le traversions; les nôtres, de leur côté, se tenaient sous les armes, tout prêts, si l'ennemi passait le premier, à l'attaquer au moment où il se trouverait embarrassé. Pendant ce temps, les cavaliers des deux armées en venaient aux mains. Aucun des

sam obduxit circiter passuum quadringentorum, et ad extremas fossas castella constituit, ibique tormenta collocavit, ne, quum aciem instruxisset, hostes, quod tantum multitudine poterant, a lateribus pugnantes suos circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conscripserat, in castris relictis, ut, si quo opus esset, subsidio duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris eductas instruxerant.

IX. Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc si nostri transirent, hostes exspectabant; nostri autem, si ab illis initium transeundi fieret, ut impeditos aggrederentur, parati in armis erant. Interim prœlio equestri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri transeundi initium faciunt, secundiore equitum prœlio nostris, Cæsar suos in castra reduxit. Hostes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod esse post nostra castra demonstratum est. Ibi vadis repertis partem suarum

deux partis ne voulut s'engager le premier dans le marais, et César, après un combat où la cavalerie eut l'avantage, ramena ses troupes dans son camp. Au même moment, les Belges se dirigèrent vers la rivière d'Aisne, qui coulait, comme nous l'avons dit, derrière notre camp. Ils trouvèrent plusieurs gués, et tentèrent de faire passer une partie de leurs troupes sur l'autre rive, dans le but d'enlever, s'ils le pouvaient, le fort défendu par le lieutenant Quintus Titurius, et de couper le pont; ou, s'ils manquaient leur coup, de ravager les champs des Rémois, qui nous étaient très-utiles dans cette guerre, et d'intercepter nos approvisionnements.

X. César, informé de ce mouvement par Titurius, traversa le pont avec toute sa cavalerie, les Numides armés à la légère, les archers et les frondeurs, et se porta contre les Belges. La rencontre fut des plus vives. Les nôtres ayant attaqué les ennemis lorsqu'ils étaient engagés dans le fleuve, en firent un grand carnage, et repoussèrent par une grêle de traits le reste des assaillants qui tentaient audacieusement de passer sur les cadavres des leurs. Ceux qui, placés en tête, avaient traversé la rivière furent enveloppés et tués par la cavalerie. L'ennemi reconnut alors

copiarum traducere conati sunt, eo consilio, ut, si possent, castellum, cui præerat Quintus Titurius legatus, expugnarent, pontemque interscinderent; si minus potuissent, agros Remorum popularentur, qui magno nobis usui ad bellum gerendum erant, commeatuque nostros prohiberent.

X. Cæsar certior factus ab Titurio, omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittariosque pontem traducit atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi, magnum eorum numerum occiderunt : per eorum corpora reliquos audacissime transire conantes multitudine telorum repulerunt; primos, qui transierant, equitatu circumventos interfecerunt. Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine transeundo spem se fefellisse intellexerunt, neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi causa viderunt, atque ipsos res frumentaria deficere cœpit; con-

qu'il ne lui restait aucun espoir de prendre Bibracte et de traverser le fleuve, et que notre armée ne s'avancerait point pour combattre dans une position désavantageuse; il commençait d'ailleurs à manquer de vivres, et après avoir tenu conseil, on décida que chacun n'avait rien de mieux à faire que de retourner dans son pays; que, de plus, tous les peuples de la Belgique se rassembleraient pour défendre le premier d'entre eux qui serait envahi par les Romains, et qu'il valait mieux faire la guerre chez soi que chez les autres, et user pour vivre de ses propres ressources. Cette décision, outre les causes dont nous venons de parler, fut encore motivée par la nouvelle que Divitiac et les Éduens s'étaient approchés du pays des Bellovaques. Il était impossible de persuader à ces derniers de rester plus longtemps, car ils voulaient aller défendre leurs foyers.

XI. Quand la retraite eut été résolue, ils sortirent de leur camp à la deuxième veille, avec un grand bruit et en tumulte, sans aucun ordre, sans que personne les commandât; chacun cherchait à prendre les devants, à gagner sa maison au plus vite, et de la sorte le départ ressemblait à une déroute. César fut averti tout de suite par ses védettes de ce qui se passait; mais il craignait que ce ne fût un

cilio convocato constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti, et quorum in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenirent, ut potius in suis quam in alienis finibus decertarent, et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis causis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant : his persuaderi, ut diutius morarentur neque suis auxilium ferrent, non poterat.

XI. Ea re constituta, secunda vigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret, fecerunt ut consimilis fugæ profectio videretur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita insidias veritus, quod, qua de causa discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Prima luce, confirmata re ab explora-

piége, parce qu'il ne savait point encore la cause du départ, et il retint l'armée et la cavalerie dans le camp. Au point du jour, il apprit ce qu'il en était par ses éclaireurs; et il envoya toute sa cavalerie en avant pour inquiéter l'arrière-garde; il la plaça sous les ordres des lieutenants Quintus Pedius et Lucius Arunculéius Cotta, et donna ordre au lieutenant Labiénus de la suivre avec trois légions. Ceux-ci ayant joint les traînards les poursuivirent l'espace de plusieurs milles, et en tuèrent un grand nombre pendant qu'ils fuyaient; mais les hommes de l'arrière-garde, que les Romains atteignirent, s'arrêtèrent et soutinrent vaillamment le choc de nos soldats, tandis que ceux qui formaient les premières colonnes, en voyant qu'ils étaient loin du danger, que rien ne les forçait de combattre et qu'ils n'avaient point de chefs pour les retenir, se débandèrent en entendant le bruit du combat, et cherchèrent tous leur salut dans la fuite. Ainsi, sans courir aucun risque, les nôtres tuèrent autant d'ennemis que la durée du jour leur permit d'en tuer; au coucher du soleil, ils cessèrent la poursuite, et rentrèrent dans le camp, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu.

XII. Le lendemain, avant que l'ennemi fût revenu de sa

toribus, omnem equitatum, qui novissimum agmen moraretur, præmisit. His Quintum Pedium et Lucium Aurunculeium Cottam legatos præfecit : Titum Labienum legatum cum legionibus tribus subsequi jussit. Hi novissimos adorti et multa millia passuum prosecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine ad quos ventum erat, consisterent fortiterque impetum nostrorum militum sustinerent; priores, quod abesse a periculo viderentur neque ulla necessitate neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus omnes in fuga sibi præsidium ponerent. Ita sine ullo periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium, sub occasumque solis destiterunt, seque in castra, ut erat imperatum, receperunt.

XII. Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Remis erant,

terreur, et tandis qu'il fuyait encore, César conduisit son armée vers le pays des Suessiones, qui sont voisins des Rémois, et il arriva après une longue marche devant la ville de Noviodunum[24]. Sans prendre aucun repos, il essaya de l'enlever de vive force, parce qu'il avait entendu dire qu'elle n'avait point de troupes pour se défendre; mais, si faible que fût la garnison, il ne put la forcer, à cause de la largeur des fossés et de la hauteur des murailles. Après avoir retranché son camp, il s'occupa de préparer des mantelets et de faire toutes ses dispositions pour un siége. La nuit suivante, les Suessiones qui avaient échappé à la déroute se réunirent tous en très-grand nombre dans la ville. On se hâte d'approcher les mantelets contre[25] l'enceinte, de jeter des terres [pour combler le fossé], de dresser les tours[26]; frappés de la grandeur de ces travaux qu'ils n'avaient jamais vus jusqu'alors, et dont ils n'avaient pas même entendu parler, effrayés en même temps de l'activité des Romains, les Gaulois envoient des députés à César pour traiter de la capitulation; et, à la demande des Rémois, on leur accorde la vie.

XIII. Après avoir reçu pour otages les personnages les plus notables de la cité et les deux fils du roi Galba lui-même,

exercitum duxit, et magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Castris munitis, vineas agere quæque ad oppugnandum usui erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli neque audierant, et celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditione mittunt, et petentibus Remis, ut conservarentur impetrant.

XIII. Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos ducit. Qui quum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium con-

César se fit remettre toutes les armes qui se touvaient dans la place, reçut la soumission des Suessiones et marcha contre les Bellovaques. Ils s'étaient tous renfermés, avec ce qu'ils possédaient, dans la forteresse de Bratuspantium [27]. César et son armée n'en étaient plus éloignés que de cinq mille pas environ, quand tous les vieillards, étant sortis de l'enceinte, s'avancèrent vers lui, en tendant les mains et en disant qu'ils se plaçaient sous sa protection, qu'ils se soumettaient à son autorité, et qu'ils ne voulaient point combattre le peuple romain. Lorsqu'il s'approcha des murs et qu'il établit son camp, les enfants et les femmes, suivant l'usage du pays, tendirent aussi les mains pour demander la paix.

XIV. Divitiac, qui après le départ des Belges avait congédié les Éduens et était venu rejoindre César, parla dans ces termes en leur faveur : « Les Bellovaques ont été de tout temps les alliés fidèles et les amis des Éduens; entraînés par des personnages importants qui leur disaient que les Éduens, réduits en esclavage par César, avaient à souffrir toutes les humiliations et tous les outrages, ils se sont séparés d'eux, et ils ont déclaré la guerre au peuple romain; ceux qui les ont poussés à cette résolution compren-

tulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum quinque abesset, omnes majores natu ex oppido egressi, manus ad Cæsarem tendere et voce significare cœperunt sese in ejus fidem ac potestatem venire, neque contra populum Romanum armis contendere. Item, quum ad oppidum accessisset castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro passis manibus suo more pacem ab Romanis petierunt.

XIV. Pro his Divitiacus (nam post discessum Belgarum dimissis Æduorum copiis, ad eum reverterat) fecit verba : « Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse : impulsos ab suis principibus, qui dicerent Æduos a Cæsare in servitutem redactos omnes indignitates contumeliasque perferre, et ab Æduis defecisse et populo Romano bellum intulisse. Qui ejus consilii principes fuissent, quod intelligerent quantam calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse. Petere non so-



nent les malheurs qu'ils ont attirés sur leur cité, et ils sont partis pour la Bretagne. Ce ne sont point seulement les Bellovaques qui lui adressent des supplications; les Éduens le prient pour eux-mêmes, afin qu'il se montre à leur égard clément et miséricordieux. S'il accueille leur prière, il rendra leur influence plus grande encore sur tous les Belges, qui ont coutume de les appuyer de leurs troupes et de leurs ressources, quand ils ont une guerre à soutenir. »

XV. César, par égard pour Divitiac et les Éduens, répondit qu'il prenait les Bellovaques sous sa protection, et qu'il les traiterait bien; mais parce que leur cité, par son influence et sa population, était au premier rang il demanda six cents otages. Ces otages ayant été livrés, ainsi que toutes les armes qui se trouvaient dans la place, César se rendit chez les Ambianais, qui s'empressèrent de lui soumettre leurs personnes et tout ce qu'ils possédaient. Les Nerviens confinaient à leur territoire; César demanda quels étaient le caractère et les coutumes de ce peuple, et il apprit « qu'ils ne permettent pas que les marchands étrangers pénètrent dans leur pays; qu'ils défendent l'importation du vin et de toutes les autres denrées de luxe, parce qu'ils pensent que l'usage

lum Bellovacos, sed etiam pro his Æduos, ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur. Quod si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum; quorum auxiliis atque opibus si quo bella inciderint, sustentare consuerint. »

XV. Cæsar honoris Divitiaci atque Æduorum causa sese eos in fidem recepturum et conservaturum dixit: quod erat civitas magna inter Belgas auctoritate atque hominum multitudine præstabat, sexcentos obsides poposcit. His traditis omnibusque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant; quorum de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat: « nullum aditum esse ad eos mercatoribus: nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod iis rebus relanguescere animos eorum et remitti virtutem existimarent: esse homines feros magnæque virtutis; increpitare atque

de ces choses affaiblit la vigueur et amollit le courage; ils sont fiers et braves; ils murmurent contre les autres Belges, et les accusent de s'être livrés aux Romains et de n'avoir rien gardé de la valeur de leurs pères; enfin ils sont décidés à n'envoyer aucune ambassade, à n'accepter aucune proposition de paix. »

XVI. César marchait depuis trois jours sur leur territoire, lorsqu'il apprit par les prisonniers que la Sambre n'était plus qu'à dix mille pas de son camp; que tous les Nerviens s'étaient postés derrière ce fleuve; que là, réunis aux Atrébates et aux Véromanduens, leurs voisins, auxquels ils avaient persuadé de tenter avec eux les chances de la guerre, ils attendaient l'armée romaine; que les Aduatiques, dont les troupes étaient en marche, devaient les rejoindre, et qu'ils avaient entassé, dans un lieu que des marais rendaient inaccessible à une armée, les femmes et tous ceux qu'ils jugeaient, à cause de leur âge, incapables de faire la guerre.

XVII. Dès qu'il fut instruit de ces détails, César envoya en avant des éclaireurs et des centurions choisir un terrain convenable pour le camp. Un assez grand nombre de Belges qui avaient fait leur soumission, et d'autres

incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedidissent patriamque virtutem projecissent: confirmare sese neque legatos missuros, neque ullam conditionem pacis accepturos. »

XVI. Quum per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis «Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse: trans id flumen omnes Nervios consedisse, adventumque ibi Romanorum exspectare una cum Atrebatibus et Veromanduis, finitimis suis (nam his utrisque persuaserant uti eamdem belli fortunam experirentur): exspectari etiam ab his Aduaticorum copias atque esse in itinere: mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum conjecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset. »

XVII. His rebus cognitis, exploratores centurionesque præmittit, qui locum idoneum castris deligant. Quumque ex dedititiis Belgis reliquisque Gallis complures Cæsarem secuti una iter fa-

Gaulois le suivaient et marchaient avec lui; quelques-uns, comme on le sut plus tard par des prisonniers, avaient examiné l'ordre que depuis quelques jours l'armée gardait pendant la route; ils se rendirent la nuit auprès des Nerviens, les informèrent que les légions marchaient séparées les unes des autres par une longue file de bagages [28], et qu'il ne serait point difficile, lorsque celle qui tenait la tête arriverait à l'endroit du campement et que les autres se trouveraient encore à une grande distance, de l'attaquer au milieu de ses bagages. Une fois battue et ses équipages pillés, les autres n'oseraient point soutenir le choc. Cet avis pouvait être très-utile aux Nerviens, attendu que n'ayant jamais eu de bonne cavalerie, — aujourd'hui même ils ne s'occupent point de cette arme, et toute leur force est dans leurs troupes de pied, — ils avaient l'habitude, pour faire obstacle à la cavalerie des peuples voisins, quand elle venait piller leur territoire, d'étêter [29] et de courber de jeunes arbres, et d'entrelacer les branches, qui poussaient abondamment en largeur, en y mêlant des ronces et des épines. Ces espèces de haies, semblables à des murs, formaient un retranchement au travers duquel il était non-seulement impossible de passer, mais même

cerent, quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt atque his demonstrarunt inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quicquam negotii, quum prima legio in castra venisset reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri : qua pulsa impedimentisque direptis, futurum ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed quicquid possunt, pedestribus valent copiis), quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venissent, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis crebris in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis effecerant ut instar muri hæ sepes munimentum præberent, quo non modo intrari,

de voir, et comme elles gênaient la marche de notre armée, les Nerviens crurent devoir profiter de l'avis qu'on leur avait donné.

XVIII. Voici quelle était la disposition du terrain que les nôtres avaient choisi pour leur camp : une colline qui présentait à partir du plateau une pente régulière, descendait vers la rivière de Sambre, dont nous avons parlé plus haut [30]; en face et sur l'autre bord du fleuve, à deux cents pas environ, s'élevait, par une rampe disposée de la même manière, une autre colline dont la base était nue et le sommet couvert de bois au travers desquels on ne pouvait rien voir. L'ennemi se tenait caché dans ces bois; dans la partie découverte, le long du fleuve, on apercevait quelques piquets de cavalerie. Le fleuve était profond d'environ trois pieds.

XIX. César, après avoir porté sa cavalerie en avant, la suivit avec toutes ses troupes; mais l'armée, pendant cette marche, n'était plus rangée dans l'ordre que les Belges avaient indiqué aux Nerviens, car César, par cela même qu'il approchait de l'ennemi, s'avançait, comme d'habitude, avec six légions sans bagages. Il avait placé tous les

sed ne perspici quidem posset. His rebus quum iter agminis nostri impediretur, non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.

XVIII. Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris delegerant : collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabim, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur, adversus huic et contrarius passus circiter ducentos, infimus apertus, ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant : in aperto loco secundum flumen paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo pedum circiter trium.

XIX. Cæsar, equitatu præmisso, subsequebatur omnibus copiis; sed ratio ordoque agminis aliter se habebat ac Belgæ ad Nervios detulerant. Nam quod ad hostes appropinquabat, consuetudine sua Cæsar sex legiones expeditas ducebat; post eas totius exerci-

équipages de l'armée derrière elles; et les deux légions levées récemment fermaient la marche et gardaient les convois. Nos cavaliers passèrent le fleuve avec les frondeurs et les archers, et s'engagèrent contre les cavaliers ennemis. Ceux-ci se retiraient de temps en temps dans les bois occupés par leur armée, et en sortaient de nouveau pour tomber sur les nôtres, qui s'arrêtaient sans oser les poursuivre au delà des terrains unis et découverts. Pendant ce temps les six légions étaient arrivées les premières, et quand on eut assigné à chaque corps sa part de travail, elles commencèrent à fortifier le camp. Lorsque les ennemis, qui jusque-là s'étaient tenus cachés dans les bois, aperçurent nos premiers bagages, — c'était en ce moment qu'ils avaient décidé d'attaquer, — ils s'élancèrent tout à coup avec toutes leurs forces, en gardant et en maintenant par eux-mêmes [31] l'ordre de bataille qu'ils avaient dans le bois, et tombèrent sur nos cavaliers; ils les refoulèrent sans peine, les rompirent et coururent vers le fleuve avec une telle vitesse qu'on les vit presqu'au même moment dans les bois, au milieu du fleuve, et tout près de nous. Ils montèrent la colline avec la même rapidité, et atta-

tus impedimenta collocarat : inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant præsidioque impedimentis erant. Equites nostri cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prœlium commiserunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus ex silva in nostros impetum facerent, neque nostri longius, quam quem ad finem porrecta ac loca aperta pertinebant, cedentes insequi auderent, interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab his, qui in silvis abditi latebant, visa sunt, quod tempus inter eos committendi prœlii convenerat, ita, ut intra silvas aciem ordinesque constituerant atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsis ac proturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt, ut pæne uno tempore et ad silvas et in flumine et jam in manibus nostris hostes viderentur.

quèrent notre camp et ceux qui étaient employés aux travaux.

XX. César avait à s'occuper de tout en même temps ; il fallait déployer l'étendard qui avertissait les soldats de prendre les armes[32], faire sonner les trompettes, rappeler les hommes de leurs travaux, réunir ceux qui s'étaient éloignés pour aller chercher des gazons, former les lignes de bataille, haranguer les troupes, donner le signal[33] ; mais il était impossible de tout faire, car le temps manquait et l'ennemi s'avançait toujours. Deux choses nous vinrent en aide au milieu de ces difficultés : d'abord l'instruction et l'expérience des soldats, qui, formés dans les guerres précédentes, pouvaient, en ne s'inspirant que d'eux-mêmes, exécuter ce qu'il fallait faire aussi bien que s'ils eussent été commandés par des chefs ; ensuite la présence des lieutenants, à qui César avait ordonné de rester chacun auprès de sa légion jusqu'à ce que les retranchements fussent terminés ; ceux-ci, en se voyant si près d'un ennemi qui marchait si vite, n'attendaient plus les ordres de César, et prenaient sur eux de faire ce qu'ils jugeaient convenable.

Eadem autem celeritate adverso colle ad nostra castra, atque eos qui in opere occupati erant, contenderunt.

XX. Cæsari omnia uno tempore erant agenda : vexillum proponendum (quod erat insigne, quum ad arma concurri oporteret) ; signum tuba dandum ; ab opere revocandi milites ; qui paullo longius aggeris petendi causa processerant, arcessendi ; acies instruenda ; milites cohortandi ; signum dandum. Quarum rerum magnam partem temporis brevitas et successus hostium impediebat. His difficultatibus duæ res erant subsidio : scientia atque usus militum, quod superioribus prœliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus commode ipsi sibi præscribere, quam ab aliis doceri poterant, et quod ab opere singulisque legionibus singulos legatos Cæsar discedere, nisi munitis castris, vetuerat. Illi propter propinquitatem et celeritatem hostium nihil jam Cæsaris imperium exspectabant, sed per se quæ videbantur administrabant.

XXI. César, ayant ordonné ce qu'il fallait faire, courut pour encourager les soldats là où le hasard les amenait au-devant de lui, et il arriva à la dixième légion. Dans une courte harangue, il dit aux hommes de ce corps de se rappeler de leur ancienne valeur, de ne point s'effrayer, de soutenir le choc avec solidité; et comme les ennemis n'étaient plus qu'à la distance du trait, il donna le signal de l'attaque. Il se porta plus loin pour faire les mêmes recommandations, et quand il arriva la lutte était engagée. Tout cela se fit si vite, et l'ennemi se portait avec tant d'ardeur à l'attaque, que le temps nous manqua non-seulement pour revêtir les insignes, mais même pour mettre les casques et débarrasser les boucliers de leurs enveloppes. Chacun, en revenant de travailler aux retranchements, se dirigea vers l'endroit où il aperçut le premier drapeau, et s'y posta, afin de ne point perdre un seul instant pour combattre.

XXII. L'armée s'était mise en bataille suivant la nature du terrain, la pente de la colline et le peu de temps dont elle disposait, plutôt que d'après les lois de la tactique. Les légions, disséminées çà et là, combattaient chacune isolément; et comme ces haies épaisses dont nous avons parlé

XXI. Cæsar, necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decucurrit et ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione cohortatus, quam uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent neu perturbarentur animo hostiumque impetum fortiter sustinerent; quod non longius hostes aberant, quam quo telum adjici posset, prœlii committendi signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandi causa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas scutisque tegumenta detrudenda tempus defuerit. Quam quisque ab opere in partem casu devenit quæque prima signa conspexit, ad hæc constituit, ne in quærendis suis pugnandi tempus demitteret.

XXII. Instructo exercitu magis ut loci natura dejectusque collis et necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat, quum, diversis legionibus, aliæ alia in parte hostibus

plus haut empêchaient de voir au loin, il était impossible de placer les réserves là où elles étaient nécessaires, de pourvoir à tout sur toute l'étendue du champ de bataille, et un seul homme ne pouvait donner tous les ordres; c'est pourquoi, dans une situation aussi fâcheuse, la lutte se continuait avec des chances diverses.

XXIII. Les soldats de la neuvième et de la dixième légion, qui formaient l'aile gauche, après avoir lancé leurs javelots, rejetèrent vivement de la hauteur jusqu'au fleuve, épuisés par la course, la fatigue, et criblés de blessures, les Atrébates qui s'étaient portés contre eux. Ils les poursuivirent l'épée dans les reins, et, pendant qu'ils essayaient de traverser la Sambre, ils profitèrent de leur embarras, et en tuèrent un grand nombre. Eux-mêmes n'hésitèrent point à passer le fleuve; et comme ils s'étaient avancés sur un terrain défavorable, l'ennemi s'arrêta et fit un retour offensif; mais dans ce nouveau combat ils le mirent encore en déroute. Sur un autre point (*c'est-à-dire au centre*), deux autres légions, la onzième et la huitième, après avoir repoussé l'attaque des Véromanduens, étaient descendues de la colline et combattaient sur la rive même

resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus, interjectis prospectus impediretur, neque certa subsidia collocari neque quid in quaque parte opus esset, provideri, neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

XXIII. Legionis nonæ et decimæ milites, ut in sinistra parte aciei constiterant, pilis emissis cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates (nam his ea pars obvenerat) celeriter ex loco superiore in flumen compulerunt, et transire conantes insecuti gladiis magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non dubitaverunt, et in locum iniquum progressi, rursus resistentes hostes redintegrato prœlio in fugam conjecerunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima et octava, profligatis Veromanduis, quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis prœliabantur. At totis fere a fronte et ab sinistra parte nudatis castris, quum

du fleuve. Ce mouvement du centre et de la gauche laissait presque notre camp sans défense, et alors un grand effort fut tenté contre notre aile droite, où se trouvaient, à peu de distance l'une de l'autre, la douzième et la septième. Tous les Nerviens, formés en colonne serrée, sous la conduite de Boduognat, leur général en chef, se portèrent de ce côté; les uns tournèrent ces légions par le flanc qui n'était point soutenu[34]; les autres se dirigèrent vers la partie la plus élevée du camp.

XXIV. En ce moment, nos cavaliers et les fantassins armés à la légère qui les avaient suivis et que l'ennemi, comme nous l'avons vu, avaient repoussés tous ensemble dans le premier engagement, trouvèrent, en se retirant vers le camp, les Nerviens devant eux et se mirent à fuir une seconde fois dans une autre direction. Les valets de l'armée, qui de la porte Décumane et de la crête de la colline, venaient de voir les nôtres battre l'ennemi et passer le fleuve, virent, en se retournant, les Nerviens se répandre dans le camp et s'enfuirent en toute hâte. Au même instant ceux qui s'avançaient avec les bagages, se mirent à pousser de grands cris, et coururent épouvantés de côté et d'autre.

in dextro cornu legio duodecima et non magno ab ea intervallo septima constitisset, omnes Nervii confertissimo agmine, duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt; quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars summum castrorum locum petere cœpit.

XXIV. Eodem tempore equites nostri levisque armaturæ pedites, qui cum iis una fuerant, quos primo hostium impetu pulsos dixeram, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant ac rursus aliam in partem fugam petebant, et calones, qui ab decumana porta ac summo jugo collis nostros victores flumen transire conspexerant, prædandi causa egressi, quum respexissent et hostes in nostris castris versari vidissent, præcipites fugæ sese mandabant. Simul eorum qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur, aliique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treveri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxilii causa ab

Les cavaliers trévires eux-mêmes, qui jouissaient parmi les Gaulois d'une grande réputation de courage, et que la cité de Trèves avait envoyés comme auxiliaires à César, furent troublés par cette panique; en voyant notre camp rempli par des masses ennemies, nos légions refoulées et presque enveloppées, les valets, les cavaliers, les frondeurs, les Numides éparpillés çà et là et fuyant dans toutes les directions, ils nous regardèrent comme battus, retournèrent dans leur pays et y annoncèrent que les Romains avaient eu le dessous, et que leur camp ainsi que leurs équipages avaient été pris par l'ennemi.

XXV. Après avoir harangué la dixième légion, César s'était rendu à l'aile droite, et il avait vu ses troupes serrées de près, les enseignes rassemblées au même endroit; les soldats de la douzième légion entassés les uns sur les autres, et se gênant eux-mêmes pour combattre; les centurions de la quatrième cohorte tués jusqu'au dernier, le porte-étendard tué, l'étendard perdu, presque tous les centurions des autres cohortes morts ou blessés, entre autres le primipilaire P. Sextius Baculus, soldat d'un très-grand courage, atteint de blessures si nombreuses et si graves,

civitate ad Cæsarem missi venerant, quum multitudine hostium castra nostra compleri, nostras legiones premi et pæne circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque in omnes partes fugere vidissent, desperatis nostris rebus domum contenderunt; Romanos pulsos superatosque, castris impedimentisque eorum hostes potitos civitati renuntiaverunt.

XXV. Cæsar ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi suos urgeri signisque in unum locum collatis duodecimæ legionis confertos milites sibi ipsos ad pugnam esse impedimento vidit, quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis signiferoque interfecto, signo amisso, reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis aut occisis, in his primipilo P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset, reliquos esse tardiores, et nonnullos ab novissimis deserto prœlio excedere ac tela vitare, hostes neque a fronte ex inferiore loco subeuntes in-

qu'il ne pouvait plus se soutenir. César avait vu ceux qui étaient restés debout très-abattus; il avait vu quelques hommes des derniers rangs cesser de combattre, se retirer et se mettre à l'abri des traits, l'ennemi s'avançer toujours en montant du pied de la colline contre notre centre, et nous presser sur les deux flancs; la situation était critique, et comme il n'avait aucune réserve pour rétablir le combat, il prit le bouclier d'un soldat de l'arrière-garde, parce qu'il n'avait point apporté le sien, s'avança en tête des troupes, s'adressa aux centurions, en les nommant chacun par leur nom, harangua les soldats et donna ordre de faire avancer les enseignes et d'élargir les rangs, afin que les hommes se servissent plus facilement de leurs épées. Son arrivée rendit l'espoir aux Romains et ranima leur courage; en présence du général, chaque homme, fût-il même prêt à périr, voulut faire son devoir, et l'ennemi trouva enfin quelque résistance.

XXVI. César, voyant que la septième légion, qui s'était rangée près de lui, était aussi serrée de près, donna ordre aux tribuns[35] de se réunir peu à peu à la douzième, afin que les deux troupes, en se tournant le dos, fissent tête à

termittere et ab utroque latere instare, et rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium, quod summitti posset, scuto ab novissimis uni militi detracto, quod ipse eo sine scuto venerat, in primam aciem processit, centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohortatus milites signa inferre et manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. Cujus adventu spe illata militibus ac redintegrato animo, quum pro se quisque in conspectu imperatoris etiam in extremis suis rebus operam navare cuperet, paullum hostium impetus tardatus est.

XXVI. Cæsar, quum septimam legionem, quæ juxta constiterat, item urgeri ab hoste vidisset, tribunos militum monuit ut paulatim sese legiones conjungerent et conversa signa in hostes inferrent. Quo facto, quum alius alii subsidium ferret, neque timerent ne aversi ab hoste circumvenirentur, audacius resistere ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum, quæ in novissimo agmine præsidio impedimentis fuerant, prœlio

l'ennemi. Cet ordre ayant été exécuté, chacun se prêta un mutuel appui, et nos hommes, ne craignant plus d'être tournés et enveloppés, commencèrent à soutenir le choc avec plus de confiance, et à combattre plus bravement. Pendant ce temps, les soldats des deux légions, placés à l'arrière-garde pour défendre les bagages, s'étaient lancés au pas de course, en apprenant qu'on se battait, et l'ennemi les voyait au sommet de la colline. Titus Labiénus, qui de son côté s'était emparé du camp des ennemis, aperçut, de cette position élevée, ce qui se passait dans le nôtre, et envoya la dixième légion pour nous soutenir. Elle savait par la déroute des cavaliers et des valets ce qu'il en était de la bataille, à quel immense danger étaient exposés et notre camp et les légions et le général, et elle fit tout ce qu'elle put pour arriver au plus vite.

XXVII. Quand elle entra en ligne, la face des choses changea tellement que ceux même de nos soldats qui étaient tombés épuisés par leurs blessures, recommencèrent à se battre, appuyés sur leurs boucliers. Les valets, en voyant l'épouvante de l'ennemi, se jetaient sans armes sur les hommes armés; et les cavaliers, pour effacer par leur courage la honte de leur déroute, se portaient, partout où

nuntiato, cursu incitato, in summo colle ab hostibus conspiciebantur; et Titus Labienus castris hostium potitus et ex loco superiore, quæ res in nostris castris gererentur, conspicatus, decimam legionem subsidio nostris misit. Qui quum ex equitum et calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in periculo et castra et legiones et imperator versaretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt.

XXVII. Horum adventu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri etiam qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi prœlium redintegrarent; tum calones, perterritos hostes conspicati, etiam inermes armatis occurrerent; equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnæ se legionariis militibus præferrent. At hostes etiam in extrema spe salutis tantam virtutem præstiterunt, ut, quum primi eorum cecidissent, proximi jacentibus insisterent atque ex eorum corporibus pugna-



l'action était engagée, en avant des légionnaires. Quant aux ennemis, ils montrèrent un courage extraordinaire dans l'effort suprême qu'ils tentèrent pour s'échapper. Lorsqu'il tombait au premier rang quelques-uns de leurs hommes, ceux qui se trouvaient à côté montaient sur eux et combattaient sur leurs corps. Du haut de ces monceaux de cadavres, ceux que la mort avait épargnés, nous lançaient leurs traits et nous renvoyaient ceux qu'ils avaient reçus, comme s'ils eussent été placés sur une butte de terre; et l'on n'avait point à s'étonner que des hommes doués d'une telle bravoure, eussent osé traverser une rivière très-large, escalader des berges escarpées, combattre sur le terrain le plus désavantageux, car la grandeur de leur courage leur avait rendu faciles des choses très-difficiles en elles-mêmes.

XXVIII. Après cette bataille, et quand la race et le nom des Nerviens étaient presque anéantis, les vieillards, qui avaient été placés dans les marais, comme nous l'avons dit plus haut, avec les femmes et les enfants, envoyèrent, à la nouvelle de ce désastre et du consentement de ceux qui survivaient, des députés à César et se mirent à sa discrétion, voyant bien qu'il n'y avait plus d'obstacle pour

rent; his dejectis et coacervatis cadaveribus, qui superessent, ut ex tumulo, tela in nostros conjicerent et pila intercepta remitterent: ut non nequicquam tantæ virtutis homines judicari deberet ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum : quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

XXVIII. Hoc prœlio facto et prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto, majores natu, quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ac paludes collectos dixeramus, hac pugna nuntiata, quum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur, omnium qui supererant consensu legatos ad Cæsarem miserunt seque ei dediderunt, et in commemoranda civitatis calamitate ex sexcentis ad tres senatores, ex hominum millibus sexaginta vix ad quingentos, qui arma fere possent, sese redactos esse dixerunt. Quos Cæsar, ut in miseros ac supplices

les vainqueurs, ni de sûreté pour les vaincus; de leurs six cents sénateurs, disaient-ils en rappelant le désastre de leur cité, il n'en restait que trois, et de soixante mille hommes en état de porter les armes, c'était à peine s'il en avait échappé cinq cents. César crut devoir se montrer miséricordieux à l'égard de ces infortunés qui le suppliaient; il les protégea avec la plus vive sollicitude, leur ordonna de reprendre leur territoire et leurs villes, et défendit aux peuples voisins de commettre contre eux, ou de laisser commettre par les leurs, des actes de violence et des déprédations.

XXIX. Les Aduatiques[36], dont nous avons parlé plus haut, s'étaient mis en marche avec toutes leurs troupes pour porter secours aux Nerviens. En apprenant la bataille, ils retournèrent dans leur pays, abandonnèrent toutes leurs villes et les petits forts, et transportèrent tout ce qu'ils possédaient dans une place dont la position naturelle était très-forte. Des rochers escarpés, au-dessus desquels elle était assise[37], la défendaient dans tout le circuit de son enceinte; on ne pouvait y arriver que d'un seul côté par une rampe en pente douce, mais cette rampe avait à peine deux cents pieds de large, et elle était fortifiée par une double muraille très-haute, construite en partie avec

usus misericordia videretur, diligentissime conservavit suisque finibus atque oppidis uti jussit, et finitimis imperavit ut ab injuria et maleficio se suosque prohiberent.

XXIX. Aduatici, de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nerviis venirent, hac pugna nuntiata ex itinere domum reverterunt; cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt. Quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in latitudinem non amplius ducentorum pedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierant, tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati, qui, quum iter in Provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis, quæ secum agere ac portare

d'énormes blocs de rocher et des pieux aigus. Les Aduatiques étaient les descendants des Cimbres et des Teutons, qui placèrent en deçà du Rhin, au moment où ils envahirent notre Province et l'Italie, les bagages qu'ils ne pouvaient conduire et porter avec eux, en laissant aussi pour les garder six mille de leurs combattants. Ceux-ci, après que l'armée à laquelle ils appartenaient eut été détruite, furent inquiétés longtemps par leurs voisins; ils les attaquèrent et se défendirent contre eux tour à tour [38], et enfin ils s'accordèrent tous ensemble pour faire la paix, et s'établirent à demeure dans ces lieux.

XXX. Dans le premier moment de notre arrivée, ils firent de fréquentes sorties, et engagèrent contre nous de légères escarmouches; mais quand nous eûmes entouré la place, sur une étendue de quinze mille pas, d'un retranchement de douze pieds de haut, et d'un grand nombre de forts, ils se renfermèrent dans leurs murs. Lorsque les mantelets furent établis, qu'on eut élevé la terrasse, et qu'ils virent de loin que nous construisions une tour, ils commencèrent du haut de leurs remparts à nous railler, et à demander ironiquement pourquoi nous élevions si loin d'eux une si vaste machine? Avec quels bras, avec quelles forces des hommes d'une si faible taille (car la plupart des

non poterant, citra flumen Rhenum depositis custodiam ex suis ac præsidio sex millia hominum una reliquerunt. Hi post eorum obitum multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.

XXX. Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido excursiones faciebant, parvulisque prœliis cum nostris contendebant: postea vallo pedum XII in circuitu quindecim millium crebrisque castellis circummuniti oppido sese continebant. Ubi vineis actis, aggere exstructo turrim procul constitui viderunt, primum irridere ex muro atque increpitare vocibus, quod tanta machinatio ab tanto spatio instrueretur: quibusnam manibus aut quibus viribus præsertim homines tantulæ staturæ (nam plerumque omnibus Gallis præ magnitudine corporum suorum brevitas nostra con-

Gaulois, à cause de leur stature élevée, méprisaient nos soldats de ce qu'ils étaient si petits) pouvaient espérer approcher de leurs murailles une tour aussi pesante?

XXXI. Mais quand ils virent qu'on la faisait mouvoir et qu'elle approchait des remparts, ils s'effrayèrent de ce genre d'attaque qui leur était nouveau et inconnu, et ils envoyèrent vers César, pour traiter de la paix, des députés qui parlèrent en ces termes : « Les Romains, ils n'en doutent pas, font la guerre avec le secours des dieux, puisqu'ils peuvent mettre en mouvement, avec une si grande rapidité, des machines aussi hautes. » Ils ajoutèrent qu'ils se mettaient eux et leurs biens à la discrétion de César. « Ils ne lui demandaient instamment qu'une seule chose : c'était, — si par hasard, en raison de cette clémence et de cette douceur dont les autres peuples leur avaient parlé, il décidait que les Aduatiques auraient la vie sauve, — de ne point les désarmer. Presque tous leurs voisins leur étaient hostiles, et enviaient leur courage : une fois désarmés, ils ne pourraient se défendre contre eux. Ils aiment mieux, s'ils doivent subir un tel malheur, souffrir quelque traitement que ce fût de la part des Romains, plutôt que de périr dans les supplices par la main de ceux qu'ils étaient habitués de commander. »

temptui est) tanti oneris turrim in muro sese collocare confiderent?

XXXI. Ubi vero moveri et appropinquare mœnibus viderunt, nova atque inusitata specie commoti legatos ad Cæsarem de pace miserunt, qui ad hunc modum locuti, « non existimare Romanos sine ope divina bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere possent, se suaque omnia eorum potestati permittere » dixerunt. « Unum petere ac deprecari : si forte pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audirent, statuisset Aduaticos esse conservandos, ne se armis despoliaret. Sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suæ virtuti invidere; a quibus se defendere traditis armis non possent. Sibi præstare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuessent. »

XXXII. César répondit « que par habitude plutôt que parce qu'ils le méritaient, il épargnerait leur cité s'ils se rendaient avant que le bélier [39] eût frappé les murailles; mais qu'il ne transigerait sur aucun point s'ils ne livraient pas leurs armes; qu'il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens, et qu'il ordonnerait aux peuples voisins de s'abstenir de toute violence contre des hommes qui s'étaient rendus aux Romains. » Cette réponse ayant été portée aux assiégés, ils se déclarèrent prêts à faire ce qui leur serait commandé. Ils jetèrent du haut du rempart qui entourait la ville une si grande quantité d'armes, que ces armes, entassées par monceaux, atteignaient presque la crête du mur et la plate-forme de la terrasse. Cependant, comme on le sut bientôt, ils en avaient gardé le tiers environ et l'avaient caché dans la ville. Les portes furent ouvertes, et ce jour-là ils restèrent tranquilles.

XXXIII. Vers le soir, César fit fermer les portes, et donna ordre à ses soldats de sortir de la ville, de peur que pendant la nuit les habitants ne fussent exposés de leur part à des voies de fait. Ceux-ci, comme on le sut bientôt, avaient arrêté leur plan à l'avance; ils avaient pensé qu'après la reddition de la ville, les Romains dégarniraient leurs postes, ou du moins qu'ils ne se garderaient

XXXII. Ad hæc Cæsar respondit : « se magis consuetudine sua quam merito eorum civitatem conservaturum, si prius, quam murum aries attigisset, se dedidissent; sed deditionis nullam esse conditionem nisi armis traditis. Se id, quod in Nerviis fecisset, facturum, finitimisque imperaturum, ne quam dedititiis populi Romani injuriam inferrent. » Renuntiata ad suos quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum, jacta, sic ut prope summam muri, aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent, et tamen circiter parte tertia, ut postea perspectum est, celata atque in oppido retenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

XXXIII. Sub vesperum Cæsar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani ab militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito (ut intellectum est) consilio, quod de-

pas avec la même vigilance, et à la troisième veille ils s'élancèrent tout à coup hors de l'enceinte avec toutes leurs forces, les uns avec les armes qu'ils avaient gardées et cachées, les autres avec des boucliers d'écorce ou d'osier tressé, qu'ils avaient à la hâte recouverts de peaux, à cause du peu de temps dont ils pouvaient disposer, et ils attaquèrent nos lignes par le côté qui leur parut le plus facile à escalader. Aussitôt, suivant l'ordre de César, on fit des signaux avec des feux, et nos troupes accoururent des forts voisins sur le point menacé. Les ennemis combattirent avec vigueur, comme devaient le faire, dans une situation désespérée et sur un terrain défavorable, des hommes de cœur engagés contre une armée qui les accablait de traits du haut des retranchements et des forts, et ne leur laissait, pour chance de salut, que les efforts de leur courage. Quatre mille furent tués, et les autres rejetés dans la place. Le lendemain on enfonça les portes, qui n'étaient plus défendues par personne, et César, après avoir fait entrer ses troupes, fit vendre au profit du trésor public tout ce qu'il trouva dans la ville. Les acheteurs lui dirent que le nombre des têtes était de cinquante-trois mille.

ditione facta nostros præsidia deducturos, aut denique indiligentius servaturos crediderant, partim cum his, quæ retinuerant et celaverant, armis, partim scutis ex cortice factis aut viminibus intextis, quæ subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repentino ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut ante Cæsar imperarat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est, pugnatumque ab hostibus ita acriter est, ut a viris fortibus in extrema spe salutis iniquo loco contra eos, qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, quum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum millibus quatuor, reliqui in oppidum rejecti sunt. Postridie ejus diei refractis portis, quum jam defenderet nemo, atque intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium quinquaginta trium.

XXXIV. Dans le même temps, César apprit que Publius Crassus, envoyé avec une seule légion contre les Venètes[40], les Unelles[41], les Osismes[42], les Curiosolites[43], les Sésuves[44], les Aulerques[45], les Rhédons[46], qui habitent les côtes et touchent à l'Océan, avait soumis tous ces peuples à la domination romaine.

XXXV. Ces succès ayant pacifié la Gaule, une si grande opinion de cette guerre se répandit chez les barbares, que les peuples transrhénans envoyèrent des députés à César, promettre en leur nom qu'ils donneraient des otages et se soumettraient à ses ordres. César, qui avait hâte de se rendre en Italie et en Illyrie, enjoignit à ces députés de revenir vers lui au commencement de l'été. Il mit ses légions en quartier d'hiver chez les Carnutes[47], les Andes[48] et les Turons[49], qui étaient voisins du pays où il venait de faire la guerre, et il partit pour l'Italie. Quand les lettres qu'il avait expédiées pour annoncer ces événements arrivèrent à Rome, on décréta quinze jours d'actions de grâce, ce qu'on n'avait encore jusque-là fait pour personne[50].

XXXIV. Eodem tempore a Publio Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in deditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

XXXV. His rebus gestis omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab his nationibus, quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem, qui se obsides daturas, imperata facturas pollicerentur. Quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æstate ad se reverti jussit. Ipse, in Carnutes, Andes Turonesque, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hibernacula deductis, in Italiam profectus est. Ob easque res ex litteris Cæsaris dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le deuxième livre des *Commentaires*.

1. César, dans cette campagne, avait huit légions, et outre les auxiliaires attachés à chaque légion, il avait un grand nombre de Gaulois à pied et à cheval, un grand nombre de troupes légères des îles Baléares, de Crète et d'Afrique, qui lui formaient une armée très-nombreuse. Les 300,000 hommes que les Belges lui opposèrent étaient composés de nations diverses, sans discipline et sans consistance.

2. Les commentateurs ont supposé que la ville de Fismes ou de Laon était celle que les Belges avaient voulu surprendre avant de se porter sur le camp de César. C'est une erreur : cette ville est Bièvre; le camp de César était au-dessous de Pont-à-Vaire; il était campé, la droite appuyée au coude de l'Aisne, entre Pont-à-Vaire et le village de Chaudarde; la gauche à un petit ruisseau; vis-à-vis de lui étaient les marais qu'on y voit encore. Galba avait sa droite du côté de Craonne, sa gauche au ruisseau de la Mielle, et le marais sur son front. Le camp de César à Pont-à-Vaire se trouvait éloigné de 8,000 toises de Bièvre, de 14,000 de Reims, de 22,000 de Soissons, de 16,000 de Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions du texte des Commentaires. Les combats sur l'Aisne ont eu lieu au commencement de juillet.

3. La bataille de la Sambre a eu lieu à la fin de juillet, aux environs de Maubeuge.

4. La position de Falais remplit les conditions des Commentaires. César dit que la contrevallation qu'il fit établir autour de la ville était de douze pieds de haut, ayant un fossé de dix-huit pieds de profondeur : cela paraît être une erreur ; il faut lire dix-huit pieds de largeur, car dix-huit pieds de profondeur supposeraient une largeur de six toises; le fossé était en cul-de-lampe, ce qui donne une excavation de neuf toises cubes. Il est probable que ce retranchement avait un fossé de seize pieds de largeur sur neuf pieds de profondeur, cubant 486 pieds par toise courante; avec ces déblais il avait élevé une muraille et un parapet dont la crête avait dix-huit pieds sur le fond du fossé.

Il est difficile de faire des observations purement militaires sur un

texte aussi bref et sur des armées de nature aussi différente; comment comparer une armée de ligne romaine, levée et choisie dans toute l'Italie, et dans les provinces romaines, avec des armées barbares, composées de levées en masse, braves, féroces, mais qui avaient si peu de notions de la guerre, qui ne connaissaient pas l'art de jeter un pont, de construire promptement un retranchement, ni de bâtir une tour, qui étaient tout étonnés de voir des tours s'approcher de leurs remparts?

5. On a cependant avec raison reproché à César de s'être laissé surprendre à la bataille de la Sambre, ayant tant de cavalerie et de troupes légères. Il est vrai que sa cavalerie et ses troupes légères avaient passé la Sambre; mais, du lieu où il était, il s'apercevait qu'elles étaient arrêtées à 150 toises de lui, à la lisière de la forêt; il devait donc ou tenir une partie de ses troupes sous les armes, ou attendre que ses coureurs eussent traversé la forêt et éclairé le pays. Il se justifie en disant que les bords de la Sambre étaient si escarpés qu'il se croyait en sûreté dans la position où il voulait camper.

NOTES DU LIVRE II.

1. L'exploitation des mines et certains monopoles exercés par les chefs des tribus avaient concentré en quelques mains d'énormes capitaux; de là, la réputation d'opulence dont la Gaule jouissait lors de l'arrivée des Romains, et beaucoup plus tard encore; c'était le *Pérou* de l'ancien monde. La richesse gauloise passa même en proverbe. (AMÉDÉE THIERRY.)

2. *Sénonaia*. Ils réunissaient dans leur vaste territoire les diocèses de Sens, de Troyes et de Meaux.

3. *Rémois*. Indépendamment du diocèse de Reims et de celui de Laon, il faut leur attribuer aussi celui de l'évêché de Châlons. (WALCKENAER.)

4. *Suessiones*, peuple du Soissonnais, avec Noyon, Compiègne et Senlis.

5. Voir, sur cette origine, Tacite, *Germanie*, ch. XXVIII.

6. *Bellovaques*, peuple du Beauvaisis.

7. *Nerviens*. Ils étaient placés dans les limites de l'ancien évêché de Cambrai, et avaient pour capitales *Bagacum*, Bavai, et *Cameracum*, Cambrai.

8. *Atrébates*, peuple de l'Artois.

9. *Ambianais*. Amiénois, Ponthieu, Santerre.

10. *Morins*. Boulonnais, Calaisis, Térouane, Saint-Omer et Flandre maritime.

11. *Ménapiens*. Ils s'étendaient depuis les bouches de l'Escaut jusque vers l'Issel et la Lippe au delà du Rhin.

12. *Calètes*, peuple du pays de Caux. (Voir, sur Juliobona, ancienne capitale des Calètes, une dissertation de l'abbé Belley, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1753, t. XIX, p. 633.)

13. *Vélocasses*, peuple du Vexin.

14. *Véromanduens.* Leur territoire se trouve représenté par le diocèse de Noyon. (Voir sur Augusta, ancienne capitale des Véromanduens, une dissertation de l'abbé Belley, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1753, t. XIX, p. 671.)

15. *Aduatiques*, habitants du pays de Namur, suivant les uns, et du Hainaut, selon d'autres.

16. *Éburons* et *Condruses*, nations germaines, s'étendant à l'ouest jusqu'à la Dyle, qui les séparait des Ménapiens; ils avaient aussi ce peuple au nord, le Rhin et les Sicambres à l'est, au midi les Aduatiques et les Condruses ou le comté de Namur et le Condroz.

17. *Cerèses.* Vers le Luxembourg.

18. *Pémanes.* Ils habitaient dans l'intérieur de la forêt des Ardennes sur la limite méridionale des Condruses.

19. On remarquera que, dans cette énumération, César ne suit pas l'ordre géographique. Les peuples sont probablement rangés d'après l'importance qui leur était attribuée dans cette guerre.

20. *Liberaliter oratione prosecutus*, — *prosequi aliquem* signifie littéralement faire la conduite à quelqu'un, l'accompagner. M. Dübner remarque que cette locution prit dans l'usage ordinaire une grande extension, et servit à exprimer les différentes manières de se comporter à l'égard de ceux avec qui on était en relation.

21. *Bibracte*, ville des Rèmois ; *Fismes*, suivant Sanson ; *Bièvre*, selon d'Anville et l'abbé Lebœuf; *Laon* ou *Braisne*, selon d'autres.

22. *Ex itinere. Ex* montre ici que les Belges attaquèrent tout en arrivant. Cette préposition emporte l'idée d'instantanéité. Il en est de même de la préposition *de*: *de media nocte*, dès qu'il fut minuit.

23. Les *ædificia*, dit Vitruve, ne sont chez plusieurs nations construits que de branches d'arbres, de roseaux et de boue. Il en est de même de la Gaule, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre. Les maisons n'y sont couvertes que de planches grossières ou de paille.

Pendant longtemps les peuples de la Belgique et du midi de la Gaule eurent pour habitations des grottes taillées dans le flanc des montagnes, des cellules souterraines. Dans le reste du pays, les maisons bâties en forme ronde étaient faites, soit de pierres, soit de bois et de terre, c'est-à-dire avec des poteaux soutenant de doubles claies d'osier, entre lesquelles des couches superposées de paille hachée, pétrie avec de l'argile, formaient une muraille solide. L'édifice était couvert d'un toit large, soutenu par des branchages légers et couvert de chaume ou de minces planchettes de bois. Aussi, dans les villes gauloises dont on a retrouvé les ruines, on n'a jamais découvert de tuiles. La briqueterie et la tuilerie n'ont été connues des Gaulois que sous la domination romaine. Les maisons gauloises trouvées à Toull-Sainte-Croix (Creuse) avaient de 9 à 12 pieds de diamètre, et étaient bâties en pierres brutes réunies par de la terre argileuse non gâchée. On n'y voit aucune trace de cheminée ou de fenêtres. Cependant un bas-relief du musée de Paris représente la hutte conique d'un Gaulois avec une fenêtre parfaitement indiquée.

(PH. LEBAS.)

24. Soissons, suivant les uns; Noyon, suivant les autres.

25. *Vineæ*: c'étaient de petites constructions mobiles, solidement couvertes au-dessus, et au besoin sur les côtés, à l'abri desquelles les assiégeants s'approchaient

des remparts, soit pour saper la muraille, soit pour combler le fossé. Guichard les compare aux *galeries couvertes* de la tactique moderne. (DUBNER.)

26. *Turres obsidionales.* Le haut de ces tours était occupé par des archers ou des machines à lancer des projectiles, qui, dominant le rempart, en chassaient les assiégés ; le mur dégarni, un pont suspendu attaché à la tour s'abaissait sur le parapet, et par ce chemin les assiégeants cherchaient à pénétrer dans la place. Vers le bas de la tour était souvent placée une poutre suspendue (appelée bélier, *aries*), à laquelle on donnait le branle en la tirant en arrière, puis on l'abandonnait en la lançant contre le mur pour faire brèche. *Opera* est le nom collectif de toutes ces machines. (DUBNER.)

27. *Bratuspantium*, aujourd'hui Beauvais, suivant la plupart des commentateurs, entre autres Sanson, Adrien de Valois, Scaliger, Bonamy et Walckenaër mais d'autres prétendent que cette ville était située à un quart de lieue de Breteuil, dans la paroisse de Vandcuil; d'autres disent que c'est le village de Gratepenche, à peu de distance de cette paroisse. (Voir Walckenaër, *Géographie des Gaules*, t. I, p. 423 et suiv.)

28. *Impedimenta* : sous ce terme sont compris tous les bagages de l'armée en général, les équipages, les machines, etc., c'est-à-dire tout ce qui se transporte sur des voitures, des chariots et des bêtes de somme; ce mot doit être soigneusement distingué de *sarcinæ*, qui sert à désigner le bagage de chaque soldat, ce qu'il portait, savoir, outre toutes ses armes (son équipement), des pieux de tentes, une bache, des vivres, etc. (DUBNER.)

29. *Teneris arboribus*, de jeunes arbres. Dans ce qui vient ensuite, il faut joindre les mots *in latitudinem* à *enatis* et non à *inflexis* : ils étêtaient les jeunes arbres (afin de les faire pousser en largeur plutôt qu'en hauteur); ensuite ils courbaient et entrelaçaient (*inflectebant*) les branches qui, en grande quantité (*crebris*), avaient poussé en largeur (*in latitudinem enatis*). C'est ainsi qu'ils formaient une haie (*sepes*) autour de leurs cantons. Le mot *enatis*, qui achève cet exposé, manque dans plusieurs éditions. (DUBNER.)

30. Voir, sur le lieu où s'est livré ce combat, Leglay, *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens*, Cambrai, 1830. M. Leglay place ce champ de bataille entre Bonavis et Vaucelles. Dans ce cas, dit M. Dübner, César se serait trompé de nom et aurait écrit *Sabim* (la Sambre) au lieu d'écrire *Scaldim* (l'Escaut), ce qui n'a absolument rien d'impossible ; mais il n'est pas probable (vu l'état de nos manuscrits) que ce soit une erreur ou une falsification de la part des copistes.

31. C'est-à-dire sans le secours de leurs chefs qui n'avaient pu, dans un bois, établir un ordre régulier et diriger les manœuvres.

32. *Quod erat insigne, quum ad arma concurri oporteret.* On a droit d'être surpris de cette explication. En effet, parmi les lecteurs romains pour lesquels César écrivait, aucun ne pouvait être étranger aux pratiques de la guerre : les uns avaient été sous les drapeaux, les autres devaient s'y rendre ; tous entendaient souvent des récits de campagnes. Il est donc à penser que César parle ici d'une innovation qu'il introduisit. Les auteurs qui donnent quelques détails sur ce signal, *signum ad arma concurrendi*, s'accordent à dire que c'était un manteau rouge suspendu au-dessus du prétoire : *tunica purpurea, coccinea*, χιτὼν κόκκινος, *tunica* ou *vestis russa*. César y substitua un drapeau (*vexillum*), peut-être (comme le pense le savant

M. Schneider) par imitation du drapeau arboré au Capitole pendant les trente jours, délai légal dans lequel devaient se rassembler les soldats appelés à faire partie d'une levée. *Justi sunt continui triginta dies, quibus exercitui imperato vexillum russi coloris in arce positum est*, Macrobe, *Saturn.*, liv. I, ch. XVI, à comparer avec Servius, commentaire sur l'*Énéide*, VIII, v. 1. (DUBNER.)

33. *Signum dandum.* On a cru que *signum* avait ici le sens de *tessera*, le mot d'ordre. Mais, selon M. Schneider, dans ses livres César parle toujours du signal de l'attaque quand il dit *signum dare*, et il ne mentionne nulle part le mot d'ordre. *Signum dandum* doit donc s'entendre dans le sens que César indique au chapitre suivant, lorsqu'il arrive au récit du fait : *prœlii committendi signum dedit.* Les mots qu'on lit un peu plus haut, *signum tuba dandum*, forment comme le complément du signal du drapeau : ce dernier signal annonçait aux soldats qu'il fallait s'armer, mais il n'indiquait ni le temps ni l'endroit où ils devaient prendre leurs rangs. En tout cas, un signal particulier était nécessaire pour appeler l'attention sur le drapeau que, sans doute, on ne pouvait pas voir de tous les lieux où les soldats se trouvaient dispersés. (DUBNER.)

34. Nervii.... ad eum locum contenderunt ; quorum pars *aperto latere* legiones circumvenire, etc.

Aperto latere est ici le flanc gauche qui n'était plus soutenu ; César, en effet, vient de dire que les deux lignes du centre étaient descendues de la colline pour poursuivre l'ennemi, tandis qu'une autre partie des Gaulois se portait contre l'aile droite. Or, dans la ligne de bataille, l'aile droite s'appuie par sa gauche sur le centre ; et par le mot *aperto* César veut dire que cette gauche restait à découvert par la manœuvre qu'avait faite le centre en se portant en avant.

35. Cæsar tribunos militum monuit ut paulatim sese legiones conjungerent et *conversa signa inferrent.*

Le sens littéral de cette phrase, dont les derniers mots nous paraissent généralement avoir été rendus par les traducteurs d'une façon fort peu exacte, quant au sens stratégique, est que César donne ordre aux tribuns militaires de faire rapprocher l'une de l'autre les légions serrées de près par les Gaulois, afin *que ces légions portent contre l'ennemi leurs enseignes en sens contraire.* César veut dire par là qu'il donne ordre aux légions, pressées par les Gaulois, de se serrer en se tournant le dos et en s'appuyant par derrière l'une à l'autre, de manière à présenter un double front. La suite du paragraphe ne laisse aucun doute à cet égard. On y voit, en effet, que les Romains se prêtèrent un mutuel appui, et que, ne craignant plus d'être tournés et enveloppés, ils soutinrent le choc avec plus de courage.

36. Les *Aduatiques* avaient plusieurs villes et châteaux qu'ils abandonnèrent pour se retirer dans le plus fort de tous auquel César donne le nom d'*oppidum* (*Cunctis oppidis castellisque desertis*). Cluvius et Sanson croient que c'est Namur, d'autres que c'était Beaumont, dans le Hainaut, entre Maubeuge et Valcourt, d'autres encore l'ont placé ailleurs. On peut voir leurs opinions dans la Notice d'Adrien de Valois ; mais comme César ne dit rien qui puisse fixer la position de cet *oppidum*, qui resta désert dans la suite, les plus spécieuses conjectures proposées à cette occasion ne seront que de pures divinations destituées de preuves. (Fréret, *Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 439 et suiv.)

37. Aduatici.... sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contule-

runt. Quod cum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes *despectusque* haberet, etc.

Dans cette description de la ville où les Aduatiques s'enferment avec leurs biens, plusieurs traducteurs n'ont point rendu le mot *despectus*, et d'autres l'ont traduit par *abîmes*. Il nous semble que le véritable sens est que la ville, quoique entourée de rochers, était placée au-dessus d'eux, qu'elle les dominait et qu'elle les voyait d'en haut, idée qui se trouve exprimée par le mot *despectus*.

38. La phrase latine que nous traduisons ainsi, peut signifier également qu'ils faisaient des excursions chez l'ennemi, et qu'ils repoussaient celles qu'on faisait chez eux. Il y a souvent ainsi, dans les expressions de César, un vague qui laisse une certaine indécision dans les nuances.

39. Voici la traduction latine d'un passage de l'historien Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. III, c. 7, où se trouve une exacte description du belier : « Est immensa trabs, malo navis assimilis, cujus summum gravi ferro solidatum est, in *arietis* effigiem fabricato, unde etiam nomen accepit. Dependet autem funibus aptatus in medio ex trabe alia, velut ex trutina, palis utrimque fultus firmiter impactis ; retrorsum autem magna virorum multitudine repulsus, iisdemque simul rursus impellentibus immissus, prominente in fronte ferro muros percutit. »

40. *Venètes.* Le diocèse de Vannes, n'ayant subi aucun changement, représente dans toute son intégrité l'étendue et les limites des Venètes.

41. *Unelles.* Le diocèse de Coutances, dont le nom et celui de Cotentin est dérivé de *Constantia*, la capitale des Unelli, nous représente le territoire de ce peuple.

42. *Osismes.* Léonnais et Trégorrois, suivant les uns ; et, suivant d'Anville, Karhez, dans la basse Bretagne.

43. *Curiosolites.* L'exacte position de ce peuple n'est point connue : les uns le placent à Cornouaille, les autres à Quimper. D'après une très-bonne dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. I, p. 294, la ville principale des Curiosolites serait le village de Corseult, près Dinan.

44. *Sésuves.* On croit qu'ils occupaient le diocèse de Séez.

45. *Aulerques*, peuple d'Évreux.

46. *Rhédons*, peuple de la Bretagne dont Rennes était la capitale.

47. *Carnutes.* Beauce, Orléannais et Blaisois.

48. *Andes* ou *Andecaves*, pays d'Anjou.

49. *Turons* ; ils occupaient le diocèse de Tours dont les limites ne sont pas les mêmes que celles de la province de Touraine.

50. *Quod ante id tempus accidit nulli* : en effet, même après les événements les plus importants et les plus heureux, on n'avait pas encore décerné des actions de grâces d'une telle durée. Lorsque Hannibal quitta l'Italie, il y eut seulement *cinq* jours de *supplicatio* ; lorsque Pompée eut consommé la ruine de Mithridate, *douze* jours. Quant aux rites observés dans ces fêtes, nous trouvons les indications suivantes chez Tite-Live, liv. XXII, ch. x : « Votis rite nuncupatis, supplicatio edicta : supplicatumque iere cum conjugibus ac liberis non urbana multitudo tantum, sed agrestium etiam quos in aliqua sua fortuna publicæ quoque contingebat cura. Tum lectisternium per triduum habitum, decemviris sacrorum curantibus. Sex pulvinaria in conspectu fuere, etc. » (DUBNER.)

LIVRE III.

Troisième campagne, l'an 56 avant Jésus-Christ. — Guerre du Valais. — Guerre de Bretagne. — Guerre de la basse Normandie. — Guerre d'Aquitaine.

I. En partant pour l'Italie, César envoya Servius Galba avec la douzième légion et une partie de la cavalerie chez les Nantuates[1], les Véragres[2] et les Sédunes[3], qui s'étendent depuis les frontières des Allobroges, le lac Léman et le Rhône, jusqu'au sommet des Alpes. Il avait ordonné cette expédition parce qu'il voulait ouvrir une route à travers ces montagnes, que les marchands ne pouvaient traverser qu'avec de grands dangers et en payant de très-grands droits; et il avait autorisé Galba à faire hiverner, s'il le jugeait convenable, la légion dans le pays. Celui-ci livra quelques combats heureux, et prit la plupart des forts; on lui envoya de toutes parts des députés; on lui donna des otages, et après avoir conclu la paix, il résolut de placer deux cohortes chez les Nantuates, et d'hiverner lui-même avec les autres cohortes de la légion dans un bourg des Véra-

LIBER III.

I. Quum in Italiam proficisceretur Cæsar, Servium Galbam cum legione duodecima et parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. Causa mittendi fuit, quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, patefieri volebat. Huic permisit, si opus esse arbitraretur, uti in his locis legionem hiemandi causa collocaret. Galba, secundis aliquot prœliis factis castellisque compluribus eorum expugnatis, missis ad eum undique legatis obsidibusque datis, et pace facta, constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare et ipse cum reliquis ejus legionis

gres, nommé Octodure[4]. Ce bourg, situé au fond d'une vallée qui confine à une plaine de peu d'étendue, est environné de tous côtés par de très-hautes montagnes; il est séparé en deux parties par une rivière. Galba permit aux Gaulois d'occuper une de ces parties, et il donna aux légions pour y établir leurs quartiers d'hiver celle qu'ils avaient évacuée. Il fortifia cette position par un retranchement et un fossé.

II. Galba avait passé plusieurs jours dans son quartier d'hiver[5], et il avait ordonné d'y apporter du blé, quand il apprit par les éclaireurs que les Gaulois, pendant la nuit, avaient tous abandonné la partie qu'il leur avait cédée, et que les montagnes, qui dominaient le bourg, étaient occupées par un nombre considérable de Sédunes et de Véragres. Plusieurs causes avaient poussé les Gaulois à prendre tout à coup la résolution de recommencer la guerre, et d'écraser la légion : d'abord parce que cette légion n'était point au grand complet, qu'on en avait détaché deux cohortes, et que beaucoup d'hommes ayant été envoyés séparément pour chercher des vivres, ils la méprisaient à cause de sa faiblesse numérique; ensuite ils croyaient que le

cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare; qui vicus positus in valle, non magna adjecta planitie, altissimis montibus undique continetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis ad hiemandum concessit, alteram vacuam ab illis relictam cohortibus attribuit. Eum locum vallo fossaque munivit.

II. Quum dies hibernorum complures transissent, frumentumque eo comportari jussisset, subito per exploratores certior factus est, ex ea parte vici, quam Gallis concesserat, omnes noctu discessisse, montesque qui impenderent, a maxima multitudine Sedunorum et Veragrorum teneri. Id aliquot de causis acciderat, ut subito Galli belli renovandi legionisque opprimendæ consilium caperent : primum, quod legionem, neque eam plenissimam, detractis cohortibus duabus et compluribus singillatim, qui commeatus petendi causa missi erant, absentibus, propter paucitatem despiciebant; tum etiam, quod propter iniquitatem loci,

terrain nous étant défavorable, lorsqu'ils descendraient rapidement de la montagne dans la vallée et qu'ils lanceraient leurs traits, leur premier choc serait irrésistible. De plus, ils se désolaient que leurs enfants fussent séparés d'eux pour servir d'otages, et ils étaient convaincus que ce n'était point seulement pour faire des chemins que les Romains essayaient d'occuper le sommet des Alpes, mais pour en prendre à jamais possession, et annexer ces contrées à la Province voisine.

III. En apprenant ces faits, Galba, qui n'avait pas entièrement terminé les travaux pour le campement d'hiver et les ouvrages de défense, et qui n'avait pas non plus réuni en quantité suffisante les blés et les autres vivres, parce qu'après la soumission du pays et la remise des otages il avait cru ne rien avoir à craindre de la guerre, rassembla immédiatement le conseil, et recueillit les avis. En se trouvant tout à coup et contre toute attente en face d'un pareil danger, lorsque déjà on voyait la plus grande partie des hauteurs couvertes par une foule d'hommes en armes, lorsque les communications étaient coupées, qu'on ne pouvait n'y recevoir des renforts ni faire arriver de vivres, quelques hommes, désespérant presque du salut de l'armée, ouvri-

quum ipsi ex montibus in vallem decurrerent et tela conjicerent, ne primum quidem posse impetum suum sustineri existimabant. Accedebat quod suos ab se liberos abstractos obsidum nomine dolebant, et Romanos non solum itinerum causa, sed etiam perpetuæ possessionis culmina Alpium occupare conari et ea loca finitimæ Provinciæ adjungere sibi persuasum habebant.

III. His nuntiis acceptis, Galba, quum neque opus hibernorum munitionesque plene essent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu satis esset provisum, quod deditione facta obsidibusque acceptis nihil de bello timendum existimaverat, consilio celeriter convocato, sententias exquirere cœpit. Quo in consilio, quum tantum repentini periculi præter opinionem accidisset, ac jam omnia fere superiora loca multitudine armatorum completa conspicerentur, neque subsidio veniri neque commeatus supportari interclusis itineribus possent, prope jam desperata salute, non-

rent l'avis dans le conseil d'abandonner les équipages, de faire une sortie et de s'échapper par les routes qu'on avait suivies pour venir. La majorité cependant décida qu'on n'emploierait ce moyen qu'à la dernière extrémité, et qu'en attendant il fallait tenter les chances de la lutte et défendre le camp.

IV. Quelques instants plus tard, et lorsqu'on avait à peine eu le temps de prendre les dispositions arrêtées dans le conseil, l'ennemi, obéissant à un signal, descendit précipitamment de la montagne, et lança dans la vallée des pierres et de lourds javelots[6]. Les nôtres, qui n'étaient point encore fatigués, résistèrent d'abord avec vigueur, et du haut du retranchement ils ne lançaient pas un seul trait qui ne portât; aussitôt qu'ils voyaient quelque partie du camp dégarnie de défenseurs et pressée trop vivement, ils couraient pour y porter du secours; mais ils avaient un grand désavantage, en ce sens que les ennemis, quand ils étaient fatigués de s'être battus longtemps, se retiraient pour faire place à des troupes fraîches, tandis que de notre côté nous étions trop peu nombreux pour en faire autant; et non-seulement les hommes fatigués ne pouvaient s'éloigner du champ de bataille, mais il était impossible aux blessés

nullæ hujusmodi sententiæ dicebantur, ut impedimentis relictis, eruptione facta iisdem itineribus, quibus eo pervenissent, ad salutem contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reservato ad extremum consilio, interim rei eventum experiri et castra defendere.

IV. Brevi spatio interjecto, vix ut his rebus, quas constituissent, collocandis atque administrandis tempus daretur, hostes ex omnibus partibus signo dato decurrere, lapides gæsaque in vallum conjicere. Nostri primo integris viribus fortiter repugnare neque ullum frustra telum ex loco superiore mittere, ut quæque pars castrorum nudata defensoribus premi videbatur, eo occurrere et auxilium ferre, sed hoc superari, quod diuturnitate pugnæ hostes defessi prœlio excedebant, alii integris viribus succedebant; quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat, ac non modo defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi ac sui recipiendi facultas dabatur.

eux-mêmes de quitter le poste où ils étaient placés, et de reprendre haleine.

V. Le combat durait déjà sans interruption depuis plus de six heures : non-seulement les forces, mais même les armes de trait manquaient à nos soldats; tandis que les nôtres faiblissaient, l'ennemi redoublait d'efforts; il commençait à faire brèche dans les retranchements et à combler le fossé, et l'affaire était désespérée, quand le primipilaire Sextius Baculus qui avait reçu, comme nous l'avons dit, de nombreuses blessures dans le combat contre les Nerviens, et le tribun militaire Caïus Volusénus, homme d'une grande habileté et d'un grand courage, accourent auprès de Galba et lui disent qu'il ne reste qu'une seule chance de salut, qu'il faut faire une sortie et tenter cette dernière ressource. Celui-ci convoque les centurions, et après avoir tout de suite prévenu les soldats, il leur donne ordre de suspendre un moment l'action, de ramasser [7] seulement les traits qu'on leur lance, de reprendre haleine, et, quand le signal sera donné, de s'élancer hors du camp, et de mettre dans leur courage toute l'espérance de leur salut.

VI. Ils font ce qu'on leur a commandé, se précipitent tout

V. Quum jam amplius horis sex continenter pugnaretur, ac non solum vires, sed etiam tela nostris deficerent, atque hostes acrius instarent, languidioribusque nostris, vallum scindere et fossas complere cœpissent, resque esset jam ad extremum perducta casum; Publius Sextius Baculus, primi pili centurio, quem Nervico prœlio compluribus confectum vulneribus diximus, et item Caius Volusenus, tribuuus militum, vir et consilii magni et virtutis, ad Galbam accurrunt atque unam esse spem salutis docent, si eruptione facta extremum auxilium experirentur. Itaque convocatis centurionibus, celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent prœlium ac tantummodo tela missa exciperent seque labore reficerent, post dato signo e castris erumperent atque omnem spem salutis in virtute ponerent.

VI. Quod jussi sunt, faciunt; ac subito omnibus portis eruptione facta, neque cognoscendi quid fieret, neque sui colligendi

à coup par toutes les portes et ne laissent aux ennemis ni le temps de se reconnaître, ni le temps de se rallier. Les chances tournant de leur côté, ils enveloppent de toutes parts et tuent ceux qui se croyaient déjà maîtres du camp; il est certain que les barbares nous avaient attaqués au nombre de plus de trente mille, et quand on en eut tué plus du tiers, les autres s'enfuirent épouvantés, sans pouvoir même prendre position sur les hauteurs. Après avoir ainsi mis en déroute toutes les troupes ennemies et ramassé les armes, les Romains rentrèrent dans le camp et dans les lignes. A la suite de cette affaire, Galba ne voulut point tenter de nouveau le sort des armes; il se rappelait qu'il était venu dans une autre intention[8] prendre ses quartiers d'hiver, et comme il avait vu ses projets traversés par des événements imprévus, et que d'ailleurs le manque de vivres l'incommodait beaucoup, il fit brûler le lendemain toutes les habitations du bourg, se mit en route pour retourner dans la Province, et ramena, sans avoir été inquiété ou retardé par l'ennemi, sa légion saine et sauve chez les Nantuates. Il la conduisit ensuite dans le pays des Allobroges, où il passa l'hiver.

VII. A la suite de ces événements, César avait toute

hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna, eos qui in spem potiundorum castrorum venerant, undique circumventos interficiunt et ex hominum millibus amplius xxx, quem numerum barbarorum ad castra venisse constabat, plus tertia parte interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic omnibus hostium copiis fusis armisque exutis, se in castra munitionesque suas recipiunt. Quo prœlio facto, quo sæpius fortunam tentare Galba nolebat atque alio se in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisse rebus viderat, maxime frumenti commeatusque inopia permotus, postero die omnibus ejus vici ædificiis incensis, in Provinciam reverti contendit, ac nullo hoste prohibente aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobroges perduxit, ibique hiemavit.

VII. His rebus gestis, quum omnibus de causis Cæsar pacatam

espèce de raisons pour croire la Gaule pacifiée, les Belges étant soumis, les Germains chassés, les Sédunes vaincus dans les Alpes : il était donc parti au commencement de l'été pour l'Illyrie, car il voulait aussi visiter ces peuples et connaître ce pays, quand la guerre éclata tout à coup dans la Gaule. Voici quelle en fut la cause. Le jeune Publius Crassus avait pris avec la septième légion ses quartiers d'hiver sur les bords de l'Océan, chez les Andes ; et comme il n'y avait point de blé dans ce pays, il chargea les préfets et les tribuns militaires d'en aller chercher dans les cités voisines, et envoya Titus Terrasidius chez les Sésuves, Marcus Trébius Gallus chez les Curiosolites, et Quintus Vélanius avec Titus Silius chez les Vénètes[9].

VIII. Ces derniers l'emportent de beaucoup en influence sur les peuples de toute cette partie du littoral, parce qu'ils possèdent de nombreux navires avec lesquels ils font la traversée de la Grande-Bretagne ; qu'ils sont, en fait de navigation, plus instruits et plus expérimentés que les autres, et que, maîtres du petit nombre de ports qui se trouvent placés à de grandes distances les uns des autres sur les côtes sans abri de cette mer orageuse[10], ils ont pour tributaires la plupart de ceux qui la fréquentent. Les pre-

Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita inita hieme Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire et regiones cognoscere volebat ; subitum bellum in Gallia coortum est. Ejus belli hæc fuit causa. Publius Crassus adolescens cum legione septima proximus mare Oceanum in Andibus hiemarat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos tribunosque militum complures in finitimas civitates frumenti causa dimisit ; quo in numero erat Titus Terrasidius, missus in Sesuvios, Marcus Trebius Gallus in Curiosolitas, Quintus Velanius cum Tito Silio in Venetos.

VIII. Hujus est civitatis longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt et in magno impetu maris atque aperto paucis portibus interjectis, quos tenent

miers ils retinrent Silius et Vélanius, parce qu'ils espéraient, par eux, se faire rendre les otages qu'ils avaient donnés à Crassus. Entraînés par leur exemple, leurs voisins, avec cette promptitude que les Gaulois apportent dans leurs décisions, retiennent également Trébius et Terrasidius; et se mettant tout de suite en rapport entre eux par des députés, ils conviennent, par l'entremise des personnages les plus considérables de leurs cités, de ne rien faire que d'un commun accord, de subir, quelles qu'elles fussent, les chances de la même fortune; et ils supplient les autres peuples de conserver la liberté qu'ils ont reçue de leurs pères, et de ne pas se soumettre au joug des Romains. Toutes les populations du littoral s'étant tout de suite associées à cette résolution, ils envoient, au nom de toutes les cités, des députés à P. Crassus, pour lui signifier que, « s'il voulait que les envoyés lui fussent rendus, il eût lui-même à rendre les otages. »

IX. César fut informé par Crassus de ce qui se passait; mais, comme il se trouvait alors à une grande distance de la Gaule, il ordonna, en attendant son retour [11], de construire des galères dans la Loire, qui se jette dans l'Océan, d'organiser des rameurs levés dans la Province, de rassembler

ipsi, omnes fere, qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales. Ab his fit initium retinendi Silii atque Velanii, quod per eos suos se obsides, quos Crasso dedissent, recuperaturos existimabant. Horum auctoritate finitimi adducti (ut sunt Gallorum subita et repentina consilia) eadem de causa Trebium Terrasidiumque retinent, et celeriter missis legatis, per suos principes inter se conjurant, nihil nisi communi consilio acturos eumdemque omnis fortunæ exitum esse laturos, reliquasque civitates sollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere, quam Romanorum servitutem perferre mallent. Omni ora maritima celeriter ad suam sententiam perducta, communem legationem ad P. Crassum mittunt: « si velit suos recipere, obsides sibi remittat. »

IX. Quibus de rebus Cæsar ab Crasso certior factus, quod ipse aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligere,

des matelots et des pilotes. Tout cela fut vite fait, et lui-même, dès que la saison lui permit de partir, se rendit auprès de l'armée. En apprenant son arrivée, les Vénètes et les autres peuples, qui avaient la conscience du grand attentat qu'ils venaient de commettre, en retenant et en jetant dans les fers des hommes qui portaient le titre de députés, — titre sacré et respecté dans tous les temps par toutes les nations, — firent des préparatifs de guerre en rapport avec la grandeur du péril; ils s'attachèrent surtout à réunir ce qui était nécessaire à l'armement des vaisseaux, et leur espérance était d'autant plus grande qu'ils comptaient beaucoup sur la nature du pays. Ils savaient que les routes de terre étaient souvent interceptées par les marées, qu'il nous serait difficile de naviguer à cause de notre ignorance des lieux et du petit nombre des ports; notre armée, ils en étaient convaincus, ne pourrait, faute de vivres, s'arrêter longtemps chez eux; et en supposant qu'il arrivât tout le contraire de ce qu'ils pensaient, ils auraient encore par leur flotte la supériorité sur les Romains, qui n'avaient point de navires et qui ne connaissaient ni les bas-fonds, ni les ports, ni les îles du pays dans lequel ils

quod influit in Oceanum, remiges ex Provincia institui, nautas gubernatoresque comparari jubet. His rebus celeriter administratis, ipse, quum primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti, reliquæque item civitates, cognito Cæsaris adventu certiores facti, simul quod, quantum in se facinus admisissent, intelligebant, legatos (quod nomen ad omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset) retentos a se et in vincula conjectos, pro magnitudine periculi bellum parare et maxime ea quæ ad usum navium pertinent, providere instituunt, hoc majore spe, quod multum natura loci confidebant. Pedestria esse itinera concisa æstuariis, navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum sciebant, neque nostros exercitus propter frumenti inopiam diutius apud se morari posse confidebant; ac jam ut omnia contra opinionem acciderent, tamen se plurimum navibus posse, Romanos neque ullam facultatem habere navium neque eorum locorum, ubi bellum gesturi

devaient faire la guerre; ils savaient aussi que la navigation sur une mer entourée par la terre est bien différente de ce qu'elle est sur l'Océan, que rien ne borne dans son immensité.

Après avoir ainsi arrêté leur plan, ils fortifient leurs villes, transportent des campagnes leurs blés dans les places fortes, et rassemblent à Vannes tous les navires dont ils peuvent disposer, parce qu'il était évident que les premières opérations de César auraient lieu de ce côté. Ils s'associent pour cette guerre les Osismes, les Lexoves[12], les Nannètes[13], les Ambiliates[14], les Morins[15], les Diablintres[16], et les Ménapiens[17], et envoient demander des secours dans la Bretagne, qui est située vis-à-vis de ces peuples.

X. La guerre présentait en effet toutes les difficultés dont nous venons de parler, mais plusieurs motifs portaient César à l'entreprendre : l'insulte qu'on nous avait faite en retenant des chevaliers romains; la révolte après la soumission; la défection après la remise des otages; la ligue formée entre tant de cités. On pouvait craindre surtout qu'en ne s'occupant point de cette partie de la Gaule, les autres peuples ne se crussent autorisés à faire la même

essent, vada, portus, insulas novisse; ac longe aliam esse navigationem in concluso mari atque in vastissimo atque apertissimo Oceano perspiciebant.

His initis consiliis oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant, naves in Venetiam, ubi Cæsarem primum esse bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambiliatos, Morinos, Diablintres, Menapios asciscunt : auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, arcessunt.

X. Erant hæ difficultates belli gerendi, quas supra ostendimus; sed multa Cæsarem tamen ad id bellum incitabant : injuriæ retentorum equitum Romanorum, rebellio facta post deditionem, defectio datis obsidibus, tot civitatum conjuratio; in primis, ne hac parte neglecta, reliquæ nationes sibi idem licere arbitrarentur. Itaque quum intelligeret omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines

chose. César savait que presque tous les Gaulois sont avides de changements, qu'on les a bientôt agités et poussés à la guerre, que tous les hommes d'ailleurs aiment la liberté par instinct et haïssent la servitude, et avant qu'un plus grand nombre de cités ne fussent entrées dans le complot, il pensa qu'il devait partager son armée en plusieurs corps, et la répartir sur un plus grand nombre de points.

XI. Il envoie donc le lieutenant Titus Labiénus avec la cavalerie chez les Trévires, qui sont voisins du Rhin. Il lui commande de passer chez les Rémois et les autres Belges, de les maintenir dans le devoir, et de repousser, s'ils tentaient de traverser le fleuve de vive force sur des bateaux, les Germains que les Belges avaient, disait-on, appelés comme auxiliaires. Il ordonne à P. Crassus de partir pour l'Aquitaine avec douze cohortes légionnaires, afin d'empêcher les peuples de cette contrée de faire passer des secours dans la Gaule, et des nations si puissantes de se réunir. Il envoie le lieutenant Quintus Titurius Sabinus avec trois légions chez les Unelles, les Curiosolites, et les Lexoves, pour les contenir. Il charge le jeune Brutus du commandement de la flotte et des navires gaulois qu'avaient fournis, d'après ses ordres, les Pictons, les Sentons et les

natura libertati studere et conditionem servitutis odisse, priusquam plures civitates conspirarent, partiendum sibi ac latius distribuendum exercitum putavit.

XI. Itaque Titum Labienum legatum in Treveros, qui proximi flumini Rheno sunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Remos reliquosque Belgas adeat atque in officio contineat, Germanosque, qui auxilio a Belgis arcessiti dicebantur, si per vim navibus flumen transire conentur, prohibeat. P. Crassum cum cohortibus legionariis XII et magno numero equitatus in Aquitaniam proficisci jubet, ne his ex nationibus auxilia in Galliam mittantur, ac tantæ nationes conjungantur. Quiutum Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mittit, qui eam manum distinendam curet. Decimum Brutum adolescentem classi Gallicisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præ-

autres cités soumises; il lui ordonne de se porter le plus vite possible chez les Venètes, et il s'y rend lui-même avec l'armée de terre.

XII. Telle est l'assiette de la plupart des places fortes, situées sur des langues de terre ou sur des promontoires, qu'elles ne sont accessibles ni aux gens de pied, quand le flux est arrivé de la haute mer, ce qui a lieu toutes les douze heures, ni aux navires, parce qu'à la marée descendante ils se perdraient sur les bas-fonds[18]. Ainsi le flux et le reflux rendaient le siége de ces villes très-difficile. Si quelquefois les assiégeants, à force de travaux, triomphaient des obstacles, et contenaient la mer par une digue et une terrasse qu'ils élevaient jusqu'au niveau des murailles, alors les assiégés, en voyant la place compromise, faisaient approcher de nombreux navires, car c'était une ressource qui ne leur manquait jamais, et après y avoir placé tout ce qu'ils possédaient, ils se retiraient dans les villes voisines. Là, l'assiette de ces villes leur offrant les mêmes avantages, ils s'y défendaient de nouveau. Pendant une grande partie de l'été, il leur fut d'autant plus facile d'agir ainsi, que nos vaisseaux étaient retenus par le mauvais temps, et que la navigation était très-difficile sur une

ficit, et quum primum posset, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit.

XII. Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut, posita in extremis lingulis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se æstus incitavisset (quod his accidit semper horarum XII spatio), neque navibus, quod rursus minuente æstu naves in vadis afflictarentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac si quando magnitudine operis forte superati, extruso mari aggere ac molibus, atque his oppidi mœnibus adæquatis, suis fortunis desperare cœperant, magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua deportabant omnia, seque in proxima oppida recipiebant : ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci defendebant. Hæc eo facilius magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus detinebantur, summaque erat vasto atque aperto mari, magnis

mer immense, sans abri, où les marées étaient très-fortes, et qui n'avait, pour ainsi dire, qu'un port sur ses côtes.

XIII. Voici comment les vaisseaux de l'ennemi étaient construits et armés : leur carène était un peu plus plate que celle de nos vaisseaux, afin de passer plus facilement sur les bas-fonds, et de mieux soutenir le reflux. Les proues sont très-hautes, et les poupes établies de manière à résister à des vagues énormes et à de violentes tempêtes; la carcasse est en chêne, pour supporter tous les chocs et les insultes des vagues : le pont[19] est fait avec des poutres larges d'un pied, qui sont fixées par des clous en fer gros comme le pouce. Les ancres, au lieu de câbles, ont des chaînes en fer; les voiles sont faites avec des peaux tannées et assouplies, soit parce qu'ils n'ont pas de lin, ou qu'ils ne savent point le travailler, soit enfin, et c'est là ce qui est le plus probable, parce qu'ils pensent que les voiles ordinaires ne peuvent servir utilement contre les tempêtes et les vents impétueux de l'Océan, et qu'elles sont insuffisantes pour des navires si pesants. Quand ces vaisseaux combattaient les nôtres, nous ne pouvions l'emporter que par la rapidité et la manœuvre des rames; pour tout le reste, ils étaient beaucoup mieux appropriés

æstibus, raris ac prope nullis portibus, difficultas navigandi.

XIII. Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant: carinæ aliquanto planiores quam nostrarum navium, quo facilius vada ac decessum æstus excipere possent; proræ admodum erectæ, atque item puppes ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accommodatæ; naves totæ factæ ex robore ad quamvis vim et contumeliam perferendam; transtra pedalibus in altitudinem trabibus confixa clavis ferreis digiti pollicis crassitudine; ancoræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ; pelles pro velis alutæque tenuiter confectæ, hæ sive propter lini inopiam atque ejus usus inscientiam, sive eo, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani tantosque impetus ventorum sustineri ac tanta onera navium regi velis non satis commode posse arbitrabantur. Cum his navibus nostræ classi ejusmodi congressus erat, ut una celeritate et pulsu remorum præstaret, reliqua pro

aux parages qu'ils fréquentaient, et à la violence des tempêtes. Ils étaient d'ailleurs d'une telle solidité, que nos éperons ne pouvaient rien contre eux; la hauteur de leurs bordages les mettait à l'abri de nos traits, et par la même raison il était difficile de les saisir au moyen des grappins[20]. Quand il s'élevait une rafale, ils s'abandonnaient au vent, supportaient mieux que nous les coups de mer, couraient moins de dangers en touchant les bas-fonds, et n'avaient point à craindre les rochers et les écueils quand la marée se retirait, tandis que nos vaisseaux étaient exposés à tous ces accidents.

XIV. Après s'être emparé de plusieurs villes, César voyant que ses troupes se donnaient tant de mal pour rien, qu'il était impossible quand on prenait les places de l'ennemi de l'empêcher de fuir, et qu'on ne pouvait lui porter un grand coup, résolut d'attendre la flotte. Dès qu'elle parut et aussitôt que les ennemis l'aperçurent, leurs navires, au nombre de deux cent vingt environ, sortirent du port, très-bien équipés, et comme parés de toute espèce d'armes, et se rangèrent en face des nôtres. Brutus, qui commandait la flotte, ainsi que les tribuns et les centurions militaires qui commandaient chaque navire séparément, ne savaient trop

loci natura, pro vi tempestatum illis essent aptiora et accommodatiora. Neque enim his nostræ rostro nocere poterant (tanta in his erat firmitudo), neque propter altitudinem facile telum adjiciebatur, et eadem de causa minus commode copulis continebantur. Accedebat ut quum sævire ventus cœpisset et se vento dedissent, et tempestatem ferrent facilius et in vadis consisterent tutius et ab æstu relictæ nihil saxa et cautes timerent; quarum rerum omnium nostris navibus casus erat extimescendus.

XIV. Compluribus expugnatis oppidis, Cæsar, ubi intellexit frustra tantum laborem sumi neque hostium fugam captis oppidis reprimi neque his noceri posse, statuit exspectandam classem. Quæ ubi convenit ac primum ab hostibus visa est, circiter CCXX naves eorum paratissimæ atque omni genere armorum ornatissimæ, profectæ ex portu, nostris adversæ constiterunt; neque satis Bruto, qui classi præerat, vel tribunis militum centurioni-

que faire, ni quel ordre de bataille adopter. Ils voyaient que les éperons ne pouvaient faire aucun mal à l'ennemi; que nos tours, si hautes que nous les élevions, seraient toujours dominées par les poupes de ses navires, de sorte qu'il serait difficile de lancer les traits d'en bas, tandis que ceux des Gaulois nous arriveraient avec une force extrême. Cependant nous nous servîmes très-utilement d'une espèce d'arme qui fut fabriquée par nos hommes: c'était une faux dont la lame était aiguisée à la base[21]; elle était emmanchée au bout d'une longue perche, et ressemblait beaucoup aux faux dont on se sert dans les siéges. Au moyen de cette arme, nos soldats accrochaient et tiraient à eux les cordages qui attachaient les vergues aux mâts, et les coupaient par le mouvement rapide que les rameurs imprimaient au navire. Il fallait alors que les vergues tombassent, et comme les voiles et les agrès faisaient toute la force des navires gaulois, ceux-ci, en les perdant, se trouvaient du coup complétement paralysés. Dès lors, le succès ne dépendait plus que du courage, et celui de nos soldats triomphait aisément, d'autant plus qu'ils combattaient sous les yeux de César et de toute l'armée, et qu'il était impos-

busque, quibus singulæ naves erant attributæ, constabat quid agerent, aut quam rationem pugnæ insisterent. Rostro enim noceri non posse cognoverant; turribus autem excitatis tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus superabat, ut neque ex inferiore loco satis commode tela adjici possent et missa ab Gallis gravius acciderent. Una erat magno usui res præparata a nostris, falces præacutæ, insertæ affixæque longuriis, non absimili forma muralium falcium. His quum funes, qui antennas ad malos destinabant, comprehensi adductique erant, navigio remis incitato prærumpebantur. Quibus abscisis, antennæ necessario concidebant, ut, quum omnis Gallicis navibus spes in velis armamentisque consisteret, his ereptis, omnis usus navium uno tempore eriperetur. Reliquum erat certamen positum in virtute, qua nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris atque omnis exercitus res gerebatur, ut nullum paullo fortius factum latere posset; omnes enim colles ac loca supe-

sible que les moindres traits de valeur ne fussent pas remarqués, attendu que l'armée occupait à peu de distance toutes les collines et tous les points élevés, du haut desquels la vue pouvait s'étendre sur la mer.

XV. Lorsque les vergues, comme nous l'avons dit, étaient tombées, deux ou trois de nos navires s'attachaient à chaque navire gaulois, et nos soldats tentaient l'abordage avec un grand élan. Lorsqu'ils se virent attaqués de cette manière, les barbares, qui perdaient un grand nombre de leurs vaisseaux, et ne trouvaient aucun moyen de les défendre, cherchèrent leur salut dans la fuite. Ils avaient déjà tourné une partie de leur flotte de manière à prendre le vent, lorsque tout à coup il se fit un calme si profond qu'il leur fut impossible d'avancer. Cet incident nous servit au mieux pour mener les choses à bonne fin; car les nôtres les attaquèrent et les prirent les uns après les autres, et de toute la flotte quelques vaisseaux seulement purent gagner le rivage, grâce à la nuit; on s'était battu depuis la quatrième heure du jour jusqu'au coucher du soleil.

XVI. Cette bataille termina la guerre dans le pays des Vénètes et sur tout le littoral : car tous les jeunes hommes,

riora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

XV. Disjectis, ut diximus, antennis, quum singulas binæ ac ternæ naves circumsteterant, milites summa vi transcendere in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animadverterunt, expugnatis compluribus navibus, quum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere contenderunt; ac jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas exstitit, ut se ex loco commovere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna; nam singulas nostri consectati expugnaverunt, ut perpaucæ ex omni numero noctis interventu ad terram pervenerint, quum ab hora fere quarta usque ad solis occasum pugnaretur.

XVI. Quo prœlio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est. Nam quum omnis juventus, omnes etiam gravioris

et même les hommes d'un âge mûr qui avaient quelque résolution ou quelque importance, s'étaient réunis sur ce point, et y avaient rassemblé tous les navires qui se trouvaient dans le pays. Après les avoir perdus ils n'en avaient plus en réserve pour se retirer, ou pour défendre leurs places. Ils se rendirent donc à César avec tout ce qu'ils possédaient. César décida qu'ils seraient traités avec une rigueur extrême, afin que les ambassadeurs fussent à l'avenir plus respectés par les barbares. Il fit mettre à mort tout le sénat, et vendit les autres à l'encan [22].

XVII. Tandis que ces événements se passaient chez les Vénètes, Quintus Titurius Sabinus, avec les troupes que César lui avait envoyées, arriva sur les frontières de Unelles. Ce peuple était commandé par Viridovix qui exerçait en même temps un empire absolu sur toutes les cités soulevées contre nous, et chez lesquelles il avait levé une armée très-nombreuse. Peu de jours après [l'arrivée de Sabinus], les Aulerques Éburoviques [23], et les Lexoves, après avoir tué leurs sénateurs, parce qu'ils ne voulaient point déclarer la guerre, fermèrent leurs portes [24] et se réunirent à Viridovix; de plus, une foule d'hommes perdus et de voleurs,

ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant, tum navium quod ubique fuerat, in unum locum coegerant; quibus amissis reliqui neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se suaque omnia Cæsari dediderunt. In quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. Itaque omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit.

XVII. Dum hæc in Venetis geruntur, Quintus Titurius Sabinus cum his copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum, quæ defecerant, ex quibus exercitum magnasque copias coegerat. Atque his paucis diebus Aulerci Eburovices, Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt seque cum Viridovice conjunxerunt; magnaque præterea multitudo undique ex Gallia perditorum ho-

que l'espoir du pillage et le désir de guerroyer éloignait du travail des champs et de leurs occupations journalières, se réunirent dé tous côtés. Sabinus se tenait renfermé avec toutes ses troupes dans un camp qui réunissait tous les avantages, tandis que Viridovix qui avait pris position en face de lui à deux mille pas environ de distance, lui donnait tous les jours l'occasion de combattre en déployant son armée en ligne; le général romain, par son inaction, se faisait non-seulement mépriser de l'ennemi, mais encore railler par ses propres soldats; et les Gaulois le croyaient tellement effrayé qu'ils avaient l'audace de s'approcher au pied des retranchements. Sabinus agissait ainsi dans l'idée qu'un lieutenant ne devait combattre contre une si grande multitude d'ennemis, surtout quand le général en chef était absent, qu'avec l'avantage de la position, ou lorsqu'il se présentait une occasion favorable.

XVIII. Sabinus ayant confirmé les ennemis dans l'idée qu'il avait peur, choisit parmi ses auxiliaires gaulois un homme intelligent et rusé. Il le décide en lui promettant de grandes récompenses à se rendre auprès de l'ennemi, et il lui dit ce qu'il doit faire. Celui-ci passe dans le camp des Unelles,

minum latronumque convenerat, quos spes prædandi studiumque bellandi ab agricultura et quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris se tenebat, quum Viridovix contra eum duum millium spatio consedisset, quotidieque productis copiis pugnandi potestatem faceret, ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret, sed etiam nostrorum militum vocibus nonnihil carperetur; tantamque opinionem timoris præbuit, ut jam ad vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea de causa faciebat, quod cum tanta multitudine hostium, præsertim eo absente, qui summam imperii teneret, nisi æquo loco aut opportunitate aliqua data legato dimicandum non existimabat.

XVIII. Hæc confirmata opinione timoris idoneum quemdam hominem et callidum delegit, Gallum, ex his quos auxilii causa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet, uti ad hostes transeat, et quid fieri velit, edocet. Qui ubi pro per-

en s'annonçant comme un déserteur, il leur parle de la frayeur des Romains, de la situation dangereuse à laquelle les Vénètes ont réduit César lui-même ; et il leur apprend que Sabinus, sans attendre plus longtemps, doit faire sortir son armée la nuit suivante, en cachant sa marche, et se mettre en route pour porter secours à César. Dès qu'ils eurent connaissance de ce prétendu projet, ils se mirent tous à crier qu'ils ne devaient point perdre l'occasion d'agir dans des circonstances si favorables ; qu'il fallait marcher contre le camp. Plusieurs motifs les poussaient à cette résolution : la timidité que Sabinus avait montrée depuis quelques jours, les assurances du transfuge, le manque de vivres, car ils ne s'en étaient point suffisamment pourvus, l'espoir que leur inspirait la guerre des Vénètes, et ce sentiment qui fait que les hommes croient volontiers ce qu'ils désirent. Décidés par toutes ces choses, ils empêchent Viridovix et les autres chefs de sortir du conseil avant de leur avoir permis de prendre les armes et d'attaquer le camp. Cette permission leur est accordée, et joyeux comme s'ils étaient sûrs de la victoire, ils ramassent des branches d'arbre et des broussailles pour combler les fossés des Romains et se dirigent vers notre camp.

fuga ad eos venit, timorem Romanorum proponit, quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prematur, docet, neque longius abesse, quin proxima nocte Sabinus clam ex castris exercitum educat et ad Cæsarem auxilii ferendi causa proficiscatur. Quod ubi auditum est, conclamant omnes occasionem negotii bene gerendi amittendam non esse : ad castra iri oportere. Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur : superiorum dierum Sabini cunctatio, perfugæ confirmatio, inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum, spes Venetici belli, et quod fere libenter homines id quod volunt, credunt. His rebus adducti non prius Viridovicem reliquosque duces ex consilio dimittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant et ad castra contendant. Qua re concessa læti ut explorata victoria, sarmentis virgultisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra pergunt.

XIX. Ce camp était situé sur une hauteur dont la rampe en pente douce avait environ mille pas, à partir de la vallée. Ils s'y portèrent en courant très-vite, afin de laisser aux Romains le moins de temps possible pour se rassembler et s'armer, et arrivèrent tout essoufflés. Sabinus, après avoir exhorté les siens, donne le signal qu'ils attendent avec impatience ; il ordonne de sortir rapidement par deux portes et de tomber sur les ennemis embarrassés par les fascines dont ils étaient chargés. Grâce à l'avantage de la position, à l'inexpérience et à la fatigue des Gaulois, au courage de nos soldats et à l'habitude que leur avaient donnée les guerres précédentes, pas un seul des assaillants ne soutint le choc, et ils prirent aussitôt la fuite. Nos troupes toutes fraîches les poursuivirent sans qu'ils pussent se défendre et en tuèrent un grand nombre; la cavalerie se mit aux trousses des autres, et ne laissa échapper qu'un petit nombre de ceux qui fuyaient. Ainsi, dans le même temps, Sabinus apprit la victoire navale, et César la victoire de Sabinus; toutes les cités se soumirent aussitôt à Titurius; car si les Gaulois sont prompts et pleins d'ardeur à faire la guerre, ils sont tout aussi

XIX. Locus erat castrorum editus, et paulatim ab imo acclivis, circiter passus mille. Huc magno cursu contenderunt, ut quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur, exanimatique pervenerunt. Sabinus suos hortatus, cupientibus signum dat. Impeditis hostibus propter ea quæ ferebant onera, subito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum est opportunitate loci, hostium inscientia ac defatigatione, virtute militum et superiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem nostrorum impetum ferrent, ac statim terga verterent. Quos impeditos integris viribus milites nostri consecuti, magnum numerum eorum occiderunt, reliquos equites consectati, paucos, qui ex fuga evaserant, reliquerunt. Sic uno tempore et de navali pugna Sabinus et de Sabini victoria Cæsar certior factus, civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt. Nam ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis ac

prompts à se décourager, et ne supportent pas les revers.

XX. A peu près dans le même temps, P. Crassus était arrivé dans l'Aquitaine, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, peut être considérée, à cause de son étendue et de sa nombreuse population, comme formant le tiers de la Gaule. Prévoyant qu'il aurait une guerre à soutenir dans ce pays, où, peu d'années auparavant, le lieutenant Lucius Valerius Préconinus avait été battu et tué, et d'où le proconsul L. Mallius s'était enfui, après avoir perdu ses bagages, il pensa qu'il devait agir avec la plus grande promptitude. Il fit donc des approvisionnements de vivres, réunit des auxiliaires et de la cavalerie, fit venir de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, cités de la Gaule voisines de l'Aquitaine, un grand nombre d'hommes d'une bravoure éprouvée, et conduisit son armée dans le pays des Sontiates[25]. Ceux-ci, en apprenant son arrivée, rassemblèrent de nombreuses troupes, et leurs cavaliers, qui faisaient leur principale force, ayant attaqué notre armée pendant sa marche, il y eut d'abord un engagement de cavalerie[26], dans lequel ils furent repoussés : les nôtres les ayant poursuivis, ils montrèrent tout à coup des troupes de pied qu'ils avaient placées en embuscade dans un

minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

XX. Eodem fere tempore P. Crassus, quum in Aquitaniam pervenisset, quæ pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine et multitudine hominum ex tertia parte Galliæ est æstimanda, quum intelligeret in his locis sibi bellum gerendum, ubi paucis ante annis Lucius Valerius Præconinus legatus, exercitu pulso interfectus esset, atque unde L. Mallius proconsul impedimentis amissis profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque re frumentaria provisa, auxiliis equitatuque comparato, multis præterea viris fortibus Tolosa, Carcassone et Narbone, quæ sunt civitates Galliæ provinciæ finitimæ, ex his regionibus nominatim evocatis, in Sontiatum fines exercitum introduxit. Cujus adventu cognito, Sontiates magnis copiis coactis, equitatuque, quo plurimum valebant, in itinere agmen nostrum adorti, primum equestre prœlium commiserunt,

vallon. Celles-ci assaillirent les nôtres au moment où ils ne gardaient plus leurs rangs et recommencèrent la lutte.

XXI. On combattit longtemps et avec opiniâtreté, car les Sontiates, soutenus par le souvenir de leurs anciennes victoires, croyaient que le salut de toute l'Aquitaine reposait sur leur courage, et les nôtres voulaient montrer ce qu'ils pouvaient loin du général en chef, loin des autres légions, sous les ordres d'un jeune homme. Les ennemis, après de grandes pertes, tournèrent le dos. On en tua un grand nombre, et Crassus, sans prendre de repos, commença le siége de la ville des Sontiates. Comme ils opposaient une vive résistance, il établit des mantelets et des tours. Tantôt les assiégés faisaient des sorties, tantôt ils dirigeaient contre la terrasse et les mantelets des galeries souterraines, car les Aquitains sont très-habiles dans ce genre de travail, à cause des mines et des carrières [27] qui sont nombreuses dans leur pays; mais en voyant que la vigilance de nos soldats rendait toutes ces tentatives inutiles, ils envoyèrent des députés à Crassus, et le prièrent de leur accorder une capitulation. Il fit droit à cette demande, leur ordonna de livrer leurs armes, et ils obéirent.

deinde equitatu suo pulso atque insequentibus nostris, subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt. Hi nostros disjectos adorti prœlium renovarunt.

XXI. Pugnatum est diu atque acriter, quum Sontiates superioribus victoriis freti in sua virtute totius Aquitaniæ salutem positam putarent, nostri autem, quid sine imperatore et sine reliquis legionibus adolescentulo duce efficere possent, perspici cuperent: tandem confecti vulneribus hostes terga vertere. Quorum magno numero interfecto, Crassus ex itinere oppidum Sontiatum oppugnare cœpit. Quibus fortiter resistentibus, vineas turresque egit. Illi alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis, cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæque sunt, ubi diligentia nostrorum nihil his rebus proficí posse intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt, seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata, arma tradere jussi, faciunt.

XXII. Les nôtres étaient tous vivement occupés de cette affaire, quand, sur un autre point de la ville, Adiatune, qui avait le commandement en chef, tenta un coup de main avec six cents de ces hommes qui se lient par des vœux faits sous l'invocation des dieux, et qu'on appelle *les braves*[28]. En vertu de ces vœux, ils partagent tous les avantages dont jouissent pendant leur vie les chefs avec lesquels ils se sont unis; et si ces derniers sont victimes de quelque acte de violence, ils s'associent aux mêmes dangers ou se donnent la mort, et on ne peut se souvenir qu'un seul d'entre eux ait refusé de mourir quand l'homme auquel il s'était voué était mort lui-même. Adiatune ayant tenté une sortie à la tête de ces *braves*, de grandes clameurs s'élevèrent de ce côté du rempart; les nôtres coururent aux armes; on combattit avec opiniâtreté, mais il fut enfin repoussé dans la ville, et il obtint de Crassus de capituler aux mêmes conditions que les autres.

XXIII. Après la remise des armes et des otages, Crassus partit pour se rendre dans le pays des Vocates[29] et des Tarusates[30]. Les barbares, effrayés d'apprendre que peu de jours après son arrivée il avait réduit une place défen-

XXII. Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis alia ex parte oppidi Adiatunus, qui summam imperii tenebat, cum sexcentis devotis, quos illi *soldurios* appellant, quorum hæc est conditio, uti omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitiæ dediderint, si quid his per vim accidat, aut eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant (neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret): cum his Adiatunus eruptionem facere conatus, clamore ab ea parte munitionis sublato, quum ad arma milites concurrissent, vehementerque ibi pugnatum esset, repulsus in oppidum tamen, uti eadem deditionis conditione uteretur, ab Crasso impetravit.

XXIII. Armis obsidibusqne acceptis, Crassus in fines Vocatium et Tarusatium profectus est. Tum vero barbari commoti, quod oppidum et natura loci et manu munitum paucis diebus, quibus eo

due par la nature et fortifiée par les hommes, envoyèrent de tous côtés des députés, formèrent une ligue, échangèrent des otages et préparèrent leurs troupes. Ils expédièrent même des courriers dans les cités de l'Espagne Citérieure, qui sont voisines de l'Aquitaine, pour demander des secours et des chefs. Lorsque ces secours furent arrivés, ils firent leurs préparatifs de guerre sur une grande échelle et avec de nombreuses troupes. Ils choisirent pour chefs les hommes qui avaient servi longtemps sous Q. Sertorius, et qu'ils regardaient comme très-habiles dans l'art militaire. Ceux-ci, se conformant à la tactique romaine, leur apprirent à choisir le terrain, à fortifier leur camp, à intercepter nos convois de vivres. Crassus, en voyant qu'il ne pouvait diviser ses troupes à cause de leur faiblesse numérique, que l'ennemi se répandait de tous côtés, qu'il était maître des routes tout en laissant dans son camp des forces suffisantes, que par cela même les vivres et les convois nous arrivaient difficilement, et que le nombre des Gaulois augmentait de jour en jour, jugea qu'il ne fallait pas tarder plus longtemps à livrer bataille. Il tint conseil, et quand il vit que tout le monde pensait comme lui, il fixa le combat au lendemain.

ventum erat, expugnatum cognoverant, legatos quoquoversum dimittere, conjurare, obsides inter se dare, copias parare cœperunt. Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt Citerioris Hispaniæ finitimæ Aquitaniæ : inde auxilia ducesque arcessuntur. Quorum adventu magna cum auctoritate et magna cum hominum multitudine bellum gerere conantur. Duces vero ii deliguntur, qui una cum Q. Sertorio omnes annos fuerant summamque scientiam rei militaris habere existimabantur. Hi consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt. Quod ubi Crassus animadvertit suas copias propter exiguitatem non facile diduci, hostem et vagari et vias obsidere et castris satis præsidii relinquere, ob eam causam minus commode frumentum commeatumque sibi supportari, in dies hostium numerum augeri, non cunctandum existimavit, quin pugna decertaret. Hac re ad consilium delata, ubi omnes idem sentire intellexit, posterum diem pugnæ constituit.

XXIV. Au point du jour, après avoir fait sortir les troupes, il les forma sur deux lignes, plaça les auxiliaires au centre, et attendit pour voir quelle décision prendraient les ennemis. Ceux-ci, à cause de leur grand nombre et de leur vieille gloire militaire, croyaient pouvoir combattre sans danger notre petite armée; et cependant ils pensèrent qu'il était plus sûr encore de fermer les routes, de nous couper les vivres, et de nous vaincre sans que la victoire leur coûtât une seule goutte de sang; ils espéraient d'ailleurs que si la disette forçait les Romains à se retirer, ils les attaqueraient pendant les embarras de la marche, chargés de leurs bagages, et avec la supériorité que donne la confiance. Ce projet fut approuvé par les chefs, et tandis que les troupes romaines étaient en ligne, ils restèrent dans leur camp. Crassus devina leur plan; et comme l'ennemi, par son hésitation, faisait croire à nos soldats qu'il avait peur, ceux-ci ne s'en montraient que plus impatients de combattre, et on les entendait tous crier qu'il ne fallait point retarder plus longtemps l'attaque. Crassus harangua donc l'armée et marcha, comme ils le voulaient tous, contre le camp des Gaulois.

XXV. Là, tandis que les uns comblaient les fossés, tandis

XXIV. Prima luce productis omnibus copiis, duplici acie instituta, auxiliis in mediam aciem conjectis, quid hostes consilii caperent, exspectabat. Illi, etsi propter multitudinem et veterem belli gloriam paucitatemque nostrorum se tuto dimicaturos existimabant, tamen tutius esse arbitrabantur, obsessis viis, commeatu fntercluso, sine ullo vulnere victoria potiri, et si propter inopiam rei frumentariæ Romani sese recipere cœpissent, impeditos in agmine et sub sarcinis infirmiore animo adoriri cogitabant. Hoc consilio probato ab ducibus, productis Romanorum copiis, sese castris tenebant. Hac re perspecta Crassus, quum sua cunctatione atque opinione timidiores hostes nostros milites alacriores ad pugnandum effecissent, atque omnium voces audirentur exspectari diutius non oportere, quin ad castra iretur; cohortatus suos, omnibus cupientibus, ad hostium castra contendit.

XXV. Ibi quum alii fossas complerent, alii multis telis conjec-

que les autres, en lançant une grêle de traits, éloignaient du retranchement et des remparts ceux qui les défendaient, les auxiliaires, sur lesquels Crassus comptait peu pour le combat, distribuaient à nos hommes les pierres et les traits, apportaient des fascines, et de la sorte l'ennemi pouvait les prendre pour des combattants. Celui-ci, de son côté, se battait avec opiniâtreté et avec courage, et les traits qu'il nous lançait d'en haut portaient à coup sûr. Des cavaliers, qui avaient fait le tour du camp, rapportèrent à Crassus que ce camp, du côté de la porte décumane, n'était point fortifié avec le même soin, et qu'on pouvait facilement y pénétrer par là.

XXVI. Crassus engage les préfets de la cavalerie à exciter l'ardeur de leurs soldats par de grandes récompenses et des promesses, et leur explique son plan. Ceux-ci, d'après ses ordres, partent avec quatre cohortes, qui, laissées à la garde du camp, n'avaient éprouvé aucune fatigue; ils leur font faire un long circuit, afin qu'elles ne soient pas aperçues du camp des Gaulois, et tandis que ces derniers ne sont occupés que de combattre, elles arrivent avec rapidité sur les retranchements dont nous avons parlé plus haut, les franchissent et prennent position dans le camp

tis defensores vallo munitionibusque depellerent, auxiliaresque, quibus ad pugnam non multum Crassus confidebat, lapidibus telisque subministrandis et ad aggerem cespitibus comportandis speciem atque opinionem pugnantium præberent, quum item ab hostibus constanter ac non timide pugnaretur, telaque ex loco superiore missa non frustra acciderent; equites, circumitis hostium castris, Crasso renuntiaverunt non eadem esse diligentia ab decumana porta castra munita facilemque aditum habere.

XXVI. Crassus equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibusque suos excitarent, quid fieri vellet, ostendit. Illi, ut erat imperatum, eductis quatuor cohortibus, quæ præsidio castris relictæ intritæ ab labore erant, et longiore itinere circumductis, ne ex hostium castris conspici possent, omnium oculis mentibusque ad pugnam intentis, celeriter ad eas, quas diximus, munitiones pervenerunt, atque his prorutis, prius in ho-

avant que les ennemis aient pu les voir, ou connaître ce qui se passait. En entendant une acclamation de ce côté, les nôtres reprirent des forces nouvelles, et comme il arrive d'ordinaire quand on a l'espoir de vaincre, ils combattirent avec plus d'ardeur. Entourés de toutes parts, les ennemis, dans cette position désespérée, se précipitèrent du haut de leurs retranchements et cherchèrent leur salut dans la fuite. La cavalerie les poursuivit dans une plaine entièrement découverte; c'est à peine si elle laissa échapper le quart des cinquante mille hommes fournis par l'Aquitaine et le pays des Cantabres[31], et la nuit était très-avancée quand elle rentra dans le camp.

XXVII. En apprenant ce combat, une grande partie de l'Aquitaine se soumit à Crassus, et envoya spontanément des otages; ce que firent entre autres les Bigerrions[32], les Ptianes[33], les Vocates, les Tarusates, les Élusates[34], les Garites[35], les Ausques[36], les Garumnes[37], les Sibusates[38], les Cocosates[39]. Quelques peuples, parmi les plus éloignés, se fiant sur la saison, parce que l'hiver était déjà venu, n'agirent point de la même manière.

XXVIII. Vers le même temps, quoique l'été fût presque à sa fin, César voyant que malgré la pacification de la

stium castris constiterunt, quam plane ab his videri aut, quid rei gereretur, cognosci posset. Tum vero, clamore ab ea parte audito, nostri redintegratis viribus (quod plerumque in spe victoriæ accidere consuevit) acrius impugnare cœperunt. Hostes undique circumventi, desperatis omnibus rebus, se per munitiones dejicere et fuga salutem petere intenderunt. Quos equitatus apertissimis campis consectatus ex millium quinquaginta numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque convenisse constabat, vix quarta parte relicta, multa nocte se in castra recepit.

XXVII. Hac audita pugna maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit; quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Ptianii, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Sibuzates, Cocosates: paucæ ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hiems suberat, hoc facere neglexerunt.

XXVIII. Eodem fere tempore Cæsar, etsi prope exacta jam æstas

Gaule entière, les Morins et les Ménapiens restaient encore armés et ne lui avaient jamais envoyé de députation pour demander la paix, conduisit son armée dans leur pays, dans l'idée qu'il pourrait promptement terminer cette guerre, mais ils se disposèrent à la soutenir par des moyens tout différents de ceux qu'avaient employés les autres Gaulois; ils avaient vu les nations les plus puissantes, qui avaient livré des batailles rangées, se faire battre et se soumettre, et ils se retirèrent eux et tout ce qu'ils possédaient dans leurs marais et dans leurs bois. En arrivant sur la lisière de ces bois, César commença à retrancher son camp, sans que l'ennemi se fût encore montré, et nos soldats étaient dispersés çà et là pour travailler, lorsque les Gaulois, sortant à l'improviste de tous les côtés de la forêt, tombèrent sur eux. Les nôtres prirent les armes à la hâte et les rejetèrent dans les bois; ils en tuèrent un grand nombre, mais, les ayant poursuivis trop loin sur un terrain rempli d'obstacles, ils perdirent quelques-uns des leurs.

XXIX. Les jours suivants, César résolut d'abattre les forêts, et de peur qu'une attaque ne surprît ses soldats au moment où ils seraient sans armes, il faisait placer tous les arbres coupés de manière à faire face à l'ennemi, et à

erat, tamen quod omni Gallia pacata Morini Menapiique supererant, qui in armis essent neque ad eum unquam legatos de pace misissent, arbitratus id bellum celeriter confici posse, eo exercitum adduxit; qui longe alia ratione ac reliqui Galli bellum gerere cœperunt. Nam quod intelligebant maximas nationes, quæ prœlio contendissent, pulsas superatasque esse, continentesque silvas ac paludes habebant, eo se suaque omnia contulerunt. Ad quarum initium silvarum quum Cæsar pervenisset castraque munire instituisset, neque hostis interim visus esset, dispersis in opere nostris, subito ex omnibus partibus silvæ evolaverunt et in nostros impetum fecerunt. Nostri celeriter arma ceperunt eosque in silvas repulerunt, et compluribus interfectis, longius impeditioribus locis secuti, paucos ex suis deperdiderunt.

XXIX. Reliquis deinceps diebus Cæsar silvas cædere instituit, et ne quis inermibus imprudentibusque militibus ab latere im-

former à droite et à gauche une espèce de retranchement. Un grand espace avait été en peu de jours débarrassé avec une incroyable promptitude; déjà nous étions maîtres des troupeaux et des derniers bagages, et l'ennemi reculait dans la profondeur des bois, lorsqu'il s'éleva de si violentes tempêtes qu'on fut forcé de cesser le travail; et comme il pleuvait toujours, il était impossible de tenir les soldats plus longtemps sous les tentes. C'est pourquoi César, après avoir ravagé le pays et brûlé les bourgs et les habitations isolées, ramena son armée et la mit en quartiers d'hiver chez les Aulerques, les Lexoves et les autres cités, qui, dans les derniers temps, avaient fait la guerre.

petus fieri posset, omnem eam materiam, quæ erat cæsa, conversam ad hostem collocabat et pro vallo ad utrumque latus exstruebat. Incredibili celeritate magno spatio paucis diebus confecto, quum jam pecus atque extrema impedimenta ab nostris tenerentur, ipsi densiores silvas peterent, ejusmodi sunt tempestates consecutæ, uti opus necessario intermitteretur, et continuatione imbrium diutius sub pellibus milites contineri non possent. Itaque vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis, Cæsar exercitum reduxit et in Aulercis Lexoviisque, reliquis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le troisième livre des *Commentaires.*

1. L'on ne peut que détester la conduite que tint César contre le sénat de Vannes. Ces peuples ne s'étaient point révoltés; ils avaient fourni des otages, avaient promis de vivre tranquilles; mais ils étaient en possession de toute leur liberté et de tous leurs droits. Ils avaient donné lieu à César de leur faire la guerre, sans doute, mais non de violer le droit des gens à leur égard et d'abuser de la victoire d'une manière aussi atroce. Cette conduite n'était pas juste, elle était encore moins politique. Ces moyens ne remplissent jamais leur but ; ils exaspèrent et révoltent les nations. La punition de quelques chefs est tout ce que la justice et la politique permettent ; c'est une règle importante de bien traiter les prisonniers.....

2. La Bretagne, cette province si grande et si difficile, se soumit sans faire des efforts proportionnés à sa puissance. Il en est de même de l'Aquitaine et de la basse Normandie; cela tient à des causes qu'il n'est pas possible d'apprécier ou de déterminer exactement, quoiqu'il soit facile de voir que la principale était dans l'esprit d'isolement et de localité qui caractérisait les peuples des Gaules; à cette époque ils n'avaient aucun esprit national ni même de province; ils étaient dominés par un esprit de ville. C'est le même esprit qui depuis a forgé les fers de l'Italie. Rien n'est plus opposé à l'esprit national, aux idées générales de liberté, que l'esprit particulier de famille ou de bourgade. De ce morcellement il résultait aussi que les Gaulois n'avaient aucune armée de ligne entretenue, exercée, et dès lors aucun art ni aucune science militaire. Aussi, si la gloire de César n'était fondée que sur la conquête des Gaules, elle serait problématique. Toute nation qui perdrait de vue l'importance d'une armée de ligne perpétuellement sur pied, et qui se confierait à des levées ou des armées nationales, éprouverait le sort des Gaules, mais sans même avoir la gloire d'opposer la même résistance, qui a été l'effet de la barbarie d'alors et

du terrain, couvert de forêts, de marais, de fondrières, sans chemins, ce qui le rendait difficile pour les conquêtes et facile pour la défense.

NOTES DU LIVRE III.

1. *Nantuates*, peuple du Chablais et du Valais, près du lac Léman.

2. *Véragres*. Ils habitaient les hauteurs des Alpes Pennines, aujourd'hui le grand Saint-Bernard; suivant d'autres le bas Valais.

3. *Sédunes*, peuple du Valais moderne.

4. *Octodure*. Martigny, en français; en allemand, Martenach, dans le Valais.

5. *Hibernorum*, id est temporis in hibernis transigendi. Quod autem sequitur, *eo*, ita positum est, ut si *hiberna* castra ipsa essent. (SCHNEIDER.)

6. *Gæsum*, c'est-à-dire, selon Festus, *grave jaculum*. On a remarqué qu'en langue celtique *gess*, et en basque *gesi*, ont la même signification. Plusieurs auteurs donnent le *gæsum* ou *gesum* comme une arme en usage chez tous les Gaulois en général : mais César ne le mentionne qu'en parlant des peuples qui habitent les Alpes, d'accord en cela avec Virgile, qui dit dans l'*Énéide*, liv. VIII, v. 661 :

Duo quisque *Alpina* coruscant
Gæsa manu;

Cette concordance est d'un plus grand poids que tous les autres témoignages. (DUBNER.)

7. Celeriter milites certiores facit paulisper intermitterent prœlium, ac tantum modo *tela missa exciperent*.

On a rendu souvent le *tela exciperent* par *parer* ou *recevoir les traits*, ce qui ne nous semble pas exact. Pour fixer le sens de ces mots, il faut, nous le pensons, se reporter au commencement du chapitre où il est dit que les Romains avaient épuisé leurs armes de trait. Cela posé, il est tellement naturel qu'un soldat cherche à parer les coups qu'on lui porte, que Galba, qui commandait dans cette affaire, n'avait pas besoin de donner un pareil ordre. Il ne pouvait pas, non plus, enjoindre aux légionnaires de recevoir les traits, c'est-à-dire de s'exposer à la mort, sans pouvoir même riposter, puisqu'ils n'avaient plus de javelots et qu'ils étaient séparés des Gaulois par des retranchements et un fossé. Nous croyons donc qu'il faut traduire *excipere* par *recueillir* ou *ramasser* les traits lancés par l'ennemi, pour s'en servir ensuite contre lui, ce qui s'explique naturellement par cette circonstance que les soldats romains avaient épuisé les leurs.

8. Pour faire des routes, comme on l'a vu plus haut.

9. César livra la première guerre où l'esprit de commerce paraisse avoir animé les Romains. Je veux parler des Vénètes soumis, et de l'invasion faite dans les îles Britanniques. Vannes, depuis longtemps, se livrait avec ces îles à un négoce suivi; le luxe en était presque le seul objet. Les Vénètes recevaient de la Grande-Bretagne quelques marchandises dont des peuples plus éloignés avaient besoin pour les commodités, les jouissances ou les nécessités de la vie. Le nombre de leurs vaisseaux, l'usage qu'ils avaient de la mer, leurs connaissances maritimes leur donnaient une puissance marquée sur tous leurs voisins; et ils soumettaient à des tributs presque tous les navigateurs. César les combattit. Jusqu'alors ils avaient seuls connu l'An-

gleterre, autant que les nations étrangères pouvaient la connaître. Une partie même des Gaulois en soupçonnait à peine l'existence : on n'y laissait aborder que les négociants, et encore ne pouvaient-ils fréquenter que les côtes ou les terres voisines de la mer.— Ces défenses n'étaient pas faites pour arrêter César.... Tout était soumis autour de lui, et sans l'Angleterre il aurait eu la douleur de n'avoir plus rien à vaincre.... Arrivé dans cette île, il assembla les marchands pour savoir d'eux et sa grandeur et les nations qui l'habitaient, et les ports capables de recevoir de grands navires.... Les Bretons sont vaincus.... Telle est la vérité historique, quoique plusieurs poëtes, et l'on se doute bien qu'Horace est de ce nombre, aient soutenu qu'Auguste, qu'ils étaient jaloux de flatter, fut le premier Romain qui soumit ce peuple longtemps indomptable. — De Pastoret, *Recherches et observations sur le commerce et le luxe des Romains et sur leurs lois commerciales et somptuaires*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 2e série, t. III, p. 435, 436. — Le nom latin des Vénètes s'est conservé dans le nom breton de Vannes, qui se nomme encore aujourd'hui *Venet*.

10. Cette mer est celle de Morbihan, et paraît évidemment être la même que César appelle *mare conclusum*, dont le nom breton *Morbihan* a la même signification que *mer renfermée* ou *petite mer*. (DE LA SAUVAGÈRE.)

11. *Interim*, c'est-à-dire pendant qu'il était éloigné. Nous avons cru pouvoir rendre cet adverbe par *en attendant son retour* ; on voit par là que César, quoique absent, fait déjà ses préparatifs.

12. *Lexoves*, peuples de Lisieux et de Bayeux. — Il faut observer généralement qu'on dépouilla les villes gauloises de leurs noms primitifs pour leur donner ceux des associations dont les sénats s'assemblaient dans leurs murs, et dont elles étaient les chefs-lieux ; mais seulement lorsque chacune d'elles n'appartenait qu'à un seul peuple. Au contraire, elles les gardèrent quand la rivalité de plusieurs peuples unis pour former une association ne permit pas qu'aucun d'eux donnât son nom particulier à la cité commune. Ainsi, dans la seconde Lyonnaise, *Noviomagus* devint *civitas Lexoviorum*, puis *Lexovia*, et ensuite Lisieux ; *Mediolanum* devint *civitas Ebroïcorum*, puis *Ebroïci*, et ensuite Évreux ; *Ingena* devint *civitas Abrincatum*, puis *Abrincæ*, et ensuite Avranches, etc. Dans la quatrième Lyonnaise, *Agendicum* devint *metropolis civitas Senonum*, puis *Senones*, et ensuite Sens ; *Augustobona* devint *civitas Tricassium*, puis *Tricasses*, et ensuite Troyes ; enfin *Lutetia* devint *civitas Parisiorum*, ensuite *Parisii*, et enfin Paris. Mais *Rothomagus*, aujourd'hui Rouen, qui appartenait aux *Velocasses* et aux *Caleti*, garda son nom primitif. De même *Vesuntio*, Besançon, ne fut pas appelé *civitas Sequanorum* parce que plusieurs autres cités, situées au delà du mont Jura, étaient sous la domination des *Sequani*. (MONGEZ.)

13. *Nannètes*. Les Nantais.

14. *Ambiliates*. Ils habitaient, suivant les uns, le diocèse de Saint-Brieuc, et suivant M. Walckenaër ils étaient situés sur les limites du diocese d'Arras et de ceux de Tournai et de Cambrai, au midi de Condé et dans les environs d'Orchies.

15. *Morins*. Boulonnais, Calaisis, Saint-Omer, etc.

16. *Diablintres*. Leur ville était située où se trouve aujourd'hui Jubleins, ville de la Mayenne.

17. *Ménapiens*. Brabant, Clèves, Gueldres, etc.

18. Voir, sur cette partie de la Gaule, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*,

par de La Sauvagère. *Recherches sur les antiquités des environs de Vannes*, p. 251.

19. *Transtra*, Καταστρώματα, dans la traduction grecque; M. Dübner remarque, avec son habituelle perspicacité, que *transtra* qui, dans les écrivains postérieurs, signifie les bancs des rameurs, ne peut avoir ici cette acception, puisque César, dans ce qui suit, donne à entendre que les Vénètes n'avaient point de rameurs.

20. Minus facile *copulis* continebantur. On lit *scopulis* dans presque toutes les éditions.

Dans la phrase que nous venons de citer, César établit une comparaison entre ses propres navires et ceux des Gaulois; il montre que ces derniers, étant beaucoup plus élevés de bordage, il résultait de cette disposition matérielle un grand désavantage pour les Romains. Tout est parfaitement clair; mais, quand on arrive au *minus facile scopulis continebantur*, on cesse de comprendre. En supposant même que ces mots puissent signifier, en forçant le sens de *continebantur*, que les navires gaulois avaient moins de chances de s'engager ou de s'échouer sur des roches, comment deviner qu'ils devaient cet avantage à l'élévation de leur bordage au-dessus du point de flottaison; car, en raison même de cette élévation, il devait arriver nécessairement tout le contraire de ce que dit le texte, ou plutôt de ce que les copistes lui ont fait dire, car plus le bordage est élevé et solidement construit, plus le tirant d'eau est considérable en raison même de la pesanteur de la masse, et plus le navire par cela même court risque de s'échouer sur des récifs. César n'a pas pu se tromper à ce point; et si la plupart des éditeurs ou des traducteurs modernes s'étaient donné la peine de chercher et de vérifier, ils auraient vu, comme l'a indiqué M. Dübner, que la phrase s'explique fort bien à l'aide d'une correction d'Hotmann, à laquelle les philologues français n'ont prêté aucune attention; cet érudit, au lieu de *scopulis*, a lu *copulis*, et dès lors tout est éclairci. On ne fait plus dire à César une contre-vérité; on lui fait énoncer un fait parfaitement exact. Les navires romains sont beaucoup moins élevés que ceux des Gaulois, et par cela même il leur est beaucoup moins facile de saisir et d'arrêter ces derniers, avec les crochets ou mains de fer, *copulis*, dont les anciens se servaient dans les combats maritimes en guise de grappins d'abordage. (Voir sur le combat naval livré par César aux Vénètes: *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. II, ancienne série, p. 325.)

21. Il est probable que cette espèce de faux se terminait par un crochet.

22. *Sub corona vendidit* veut dire *captos* ou *captivos vendidit*. A une époque déjà ancienne du temps de César, on avait coutume de couronner de fleurs les prisonniers de guerre que l'on exposait en vente : l'usage tomba en désuétude, mais la locution lui survécut, comme cela est arrivé souvent. Voy. Aulu-Gelle, liv. VII, ch. IV. (DUBNER.)

23. Peuple d'Évreux.

24. S'agit-il des portes de leurs places fortes, ou des portes de leurs maisons, c'est ce qu'il est difficile de dire; nous croyons cependant qu'il s'agit des portes de leurs maisons, et alors la phrase signifierait qu'ils avaient quitté leurs habitations pour aller rejoindre Viridovix.

25. *Sontiates*. Ils habitaient dans l'Armagnac.

26. Primum *equestre prœlium* commiserunt...

La plupart des traducteurs, pour éviter la répétition qu'entraînaient les mots *equitatu* et *equestre prœlium*, se sont contentés de dire que la cavalerie des

Sontiates attaqua l'armée romaine pendant sa marche, et ils n'ont pas tenu compte du mot *equestre*. Or, il est évident que le mot *equestre prœlium* ne se rapporte pas seulement aux Sontiates, et qu'il fait allusion à un engagement entre la cavalerie des deux armées.

27. *Secturæque :* telle est la leçon de presque tous les manuscrits, y compris l'ancien de la Bibliothèque Impériale. *Secturæ* ne peut signifier ici que des *carrières*, λατομίαι, de τέμνειν, *secare*, anciennement *secere :* cette signification est si naturelle, qu'on ne saurait en douter. Oudendorp, et après lui M. Schneider, donnent la préférence à deux manuscrits d'une valeur fort équivoque, et adoptent *structuræque*, des constructions ou plutôt des *substructions* pour soutenir les mines. (DUBNER.)

28. *Devotis* dit quelque chose de plus que *dévoué* ou *voué à...* : le verbe *devovere* renferme l'idée de vœux faits sous l'invocation des dieux, vœux cimentés par la religion. Quant au mot *soldurii*, il a fait songer au mot *soldat* et à l'allemand *sold* (la solde), qui dérivent sans doute du latin *solidum — soldum*. Il doit donc avoir une autre origine que celle dont parle Lemaire dans la note suivante : « Hæc vox certe celtica est *soldure*. Cambro-Britannis *Sawldwr*, *souldurers;* demum lingua nostra *soldat*. » Voyez encore, au sujet de cette remarquable institution, Nicolas de Damas, dans *Athénée*, t. VI, p. 249 (qui les nomme σιλοδούρους), et Plutarque, *Vie de Sertorius*, ch. XIV. (DUBNER.)

29. *Vocates*. Ils habitaient entre la Garonne et la Dordogne, au nord de ce premier fleuve.

30. *Tarusates*, peuple ibérien des bords de l'Adour.

31. *Cantabres*, peuple qui occupait les frontières de la Vieille-Castille et des Asturies.

32. *Bigurrions*, peuple du Bigorre.

33. *Ptianes*, peuple inconnu qui devait habiter dans le Béarn.

34. *Élusates*, peuple du pays d'Éuse ou Eause.

35. *Garites*, peuple du comté de Gaure (département du Gers).

Garites, chez le traducteur grec Γαρῖται. Les plus anciens manuscrits portent *Gates*, quelques-uns *Gaites*, celui de la Bibliothèque impériale *Gautes*, avec des points placés au-dessus et au-dessous de l'*u*, et indiquant qu'il faut rayer cette lettre soit tout entière, soit à moitié pour en faire un *i* : car les points sont plus rapprochés du premier jambage de l'*u*. (DUBNER.)

36. *Ausques*, peuple du diocèse d'Auch ; ils avaient pour capitale Auscia.

Cette ville gallo-romaine n'etait point située sur le flanc du monticule escarpé où s'élève aujourd'hui Auch, et dont la rivière du Gers baigne le pied. Elle était appuyée à la base du rocher, et s'étendait dans la plaine sur les deux rives de cette rivière. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un quartier aux trois quarts désert, appelé faubourg Saint-Jean ou Saint-Orens. (*Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, par Jules Marion, Paris, 1852, in-8°.)

37. *Garumnes*. Ils occupaient, à ce qu'on croit, la rive gauche de la Garonne, dans un district particulier appelé *Rivière*.

38. *Sibusates*. Ils habitaient entre Dax et Bayonne.

39. *Cocosates*, petit peuple qui habitait une petite partie du diocèse de Bordeaux.

LIVRE IV.

Quatrième campagne, l'an 55 avant J.-C.—Défaite des Usipètes et des Tenctères.—Mœurs des Suèves.—Passage du Rhin.—Expédition dans la Grande-Bretagne.

I. L'hiver suivant, pendant l'année où Cneius Pompée et Marcus Crassus furent consuls[1], les Usipètes[2] et les Tenctères, peuples de la Germanie, traversèrent en très-grand nombre le Rhin près de son embouchure; ils effectuèrent le passage de ce fleuve parce qu'ils étaient en butte, de la part des Suèves qui les inquiétaient depuis longtemps, à une guerre violente, et qu'ils ne pouvaient cultiver leurs champs.

La nation des Suèves est la plus puissante et la plus belliqueuse de toute la Germanie. On dit qu'elle occupe cent cantons, et que de chacun de ces cantons elle fait sortir chaque année mille combattants qui vont guerroyer au loin. Ceux qui restent dans le pays les nourrissent, tout en se nourrissant eux-mêmes. L'année suivante, ils prennent les armes à leur tour, et les autres restent chez eux. C'est ainsi que, sans jamais cesser de cultiver leurs champs, ils s'exercent continuellement à la science et à la pratique de

LIBER IV.

I. Ea quæ secuta est hieme, qui fuit annus Cneio Pompeio, Marco Crasso consulibus, Usipetes Germani et item Tencteri magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit. Causa transeundi fuit quod ab Suevis complures annos exagitati bello premebantur et agri cultura prohibebantur.

Suevorum gens est longe maxima et bellicosissima Germanorum omnium. Hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causa ex finibus educunt. Reliqui, qui domi manserunt, se atque illos alunt. Hi rursus in vicem anno post in armis sunt, illi domi remanent. Sic neque agri

la guerre. Il n'y a point chez eux de propriétés séparées possédées par un seul, et il ne leur est pas permis de demeurer, pour cultiver, plus d'un an dans le même lieu. Ils consomment peu de blé, vivent principalement du lait et de la viande de leurs troupeaux, et chassent beaucoup. Ce genre de vie, cette nourriture, l'exercice continuel et la liberté, — car leur enfance n'étant soumise ni à la contrainte ni à la discipline, ils s'habituent à ne faire que ce qu'ils veulent, — développent leurs forces et leur donnent une taille extraordinaire. Ils ont aussi pris l'habitude, sous un climat très-froid, de ne porter pour tout vêtement que des peaux, qui laissent, faute d'être assez grandes, une partie de leur corps à découvert, et ils se baignent dans les fleuves.

II. Ils permettent aux marchands de pénétrer dans leur pays plutôt pour avoir des gens auxquels ils puissent vendre le butin de leurs expéditions guerrières, que parce qu'ils ont besoin qu'on leur apporte quelques denrées. Les Germains ne se servent point de ces chevaux[3] étrangers que les Gaulois ont en si grande estime et qu'ils payent si cher, et quoique les leurs soient vicieux et mal faits, ils les rendent, par un exercice continuel, propres aux plus grandes

cultura nec ratio atque usus belli intermittitur. Sed privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere uno in loco incolendi causa licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus; quæ res et cibi genere et quotidiana exercitatione et libertate vitæ, quod a pueris nullo officio aut disciplina assuefacti nihil omnino contra voluntatem faciant, et vires alit et immani corporum magnitudine homines efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut locis frigidissimis neque vestitus præter pelles habeant quicquam, quarum propter exiguitatem magna est corporis pars aperta, et lavantur in fluminibus.

II. Mercatoribus est ad eos aditus magis eo, ut quæ bello ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad se importari desiderent. Quin etiam jumentis, quibus maxime Galli delectantur, quæque impenso parant pretio, Germani importatis his non utuntur, sed quæ sunt apud eos nata, prava atque defor-

fatigues. Dans les combats de cavalerie, ils sautent souvent de leurs montures pour combattre à pied, et reviennent rapidement, quand il en est besoin, rejoindre leurs chevaux, qui sont habitués à rester à la même place. Rien n'est plus honteux ni plus lâche à leurs yeux que de se servir de selles; c'est pourquoi ils ne craignent point, quoique en petit nombre, de combattre des cavaliers montés en selles, quelque nombreux qu'ils soient. Ils défendent formellement l'importation du vin, parce qu'ils croient que cette boisson rend les hommes moins durs aux fatigues et qu'elle les énerve.

III. Ils pensent que la plus grande gloire de leur pays c'est d'avoir autour de ses frontières de vastes solitudes; ce qui signifie, suivant eux, qu'un grand nombre de peuples n'ont pu résister à leur courage; et on dit que d'un côté les campagnes qui les touchent sont désertes sur une étendue de six cent mille pas. De l'autre côté, ils ont pour voisins les Ubiens[1]. Ce peuple, qui a été considérable et florissant, autant qu'un peuple germain peut l'être, est plus civilisé que les autres nations de la même race, parce qu'il touche au Rhin, qu'il reçoit la visite d'un grand nom-

mia, hæc quotidiana exercitatione summi ut sint laboris efficiunt. Equestribus prœliis sæpe ex equis desiliunt ac pedibus prœliantur, equosque eodem remanere vestigio assuefecerunt, ad quos se celeriter, quum usus est, recipiunt; neque eorum moribus turpius quicquam aut inertius habetur, quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum, quamvis pauci, adire audent. Vinum ad se omnino importari non sinunt, quod ea re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur.

III. Publice maximam putant esse laudem quam latissime a suis finibus vacare agros : hac re significari magnum numerum civitatium suam vim sustinere non posse. Itaque una ex parte a Suevis circiter millia passuum sexcenta agri vacare dicuntur. Ad alteram partem succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum, et paullo, quam sunt ejusdem generis, sunt ceteris humaniores, propterea quod Rhenum attin-

bre de marchands, et qu'il a pris, par l'effet du voisinage, quelque chose des mœurs gauloises. Les Suèves lui firent souvent la guerre sans pouvoir, à cause de sa population et de sa consistance, l'expulser du territoire qui lui appartenait; mais ils le rendirent tributaire, l'abaissèrent et l'affaiblirent.

IV. Les Usipètes et les Tenctères, dont nous avons parlé plus haut, se trouvèrent dans le même cas, et soutinrent longtemps les attaques des Suèves; mais à la fin chassés de leurs champs, ils errèrent pendant trois ans dans diverses contrées de la Germanie, et arrivèrent auprès du Rhin, dans un pays habité par les Ménapiens qui possédaient, des deux côtés du fleuve, des champs cultivés, des maisons et des bourgs. Effrayés de l'apparition d'un si grand nombre d'hommes, les Ménapiens abandonnèrent leurs maisons situées au delà du fleuve, et au moyen des forts qu'ils établirent sur la rive opposée, ils empêchèrent les Germains de passer. Ceux-ci essayèrent de tous les moyens, et voyant qu'ils ne pouvaient franchir le Rhin de vive force, parce qu'ils n'avaient point de navires, ni le traverser à la dérobée à cause des postes établis par les Ménapiens, ils fi-

gunt multumque ad eos mercatores ventitant, et ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti. Hos quum Suevi multis sæpe bellis experti, propter amplitudinem gravitatemque civitatis finibus expellere non potuissent, tamen vectigales sibi fecerunt ac multo humiliores infirmioresque redegerunt.

IV. In eadem causa fuerunt Usipetes et Tencteri, quos supra diximus, qui complures annos Suevorum vim sustinuerunt; ad extremum tamen agris expulsi, et multis locis Germaniæ triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt; quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant; sed tantæ multitudinis aditu perterriti, ex his ædificiis, quæ trans flumen habuerant, demigraverunt, et cis Rhenum dispositis præsidiis Germanos transire prohibebant. Illi, omnia experti, quum neque vi contendere propter inopiam navium neque clam transire propter custodias Menapiorum possent, reverti se in

rent semblant de retourner dans leur patrie, et rebroussèrent chemin après trois jours de marche; mais ils revinrent de nouveau, en faisant dans une seule nuit la même route à cheval, et tombèrent sur les Ménapiens qui, sur le rapport de leurs éclaireurs, les croyaient partis et étaient rentrés dans leurs bourgs au delà du Rhin. Les Germains les tuèrent, s'emparèrent de leurs navires, et avant que ceux des Ménapiens, qui occupaient, tranquilles dans leurs foyers, l'autre rive du fleuve, eussent été informés de cette attaque, ils passèrent le Rhin, et, s'établissant dans leurs habitations, ils se nourrirent le reste de l'hiver avec leurs provisions.

V. Dès qu'il eut appris ces événements, César, qui connaissait la légèreté des Gaulois, et les savait prompts à changer d'avis et presque toujours avides de nouveautés, pensa qu'il ne fallait en rien se reposer sur eux. En effet, ils ont l'habitude de forcer les voyageurs à s'arrêter; de leur demander à tous ce qu'ils ont entendu dire ou ce qu'ils savent; le peuple dans les villes entoure les marchands, et les contraint de dire de quel pays ils viennent et ce qu'ils y ont appris. Il suffit souvent de l'émoi que leur causent

suas sedes regionesque simulaverunt, et tridui viam progressi, rursus reverterunt, atque omni hoc itinere una nocte equitatu confecto, inscios inopinantesque Menapios oppresserunt, qui de Germanorum discessu per exploratores certiores facti, sine metu trans Rhenum in suos vicos remigraverant. His interfectis navibusque eorum occupatis, priusquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum quieta in suis sedibus erat, certior fieret, flumen transierunt, atque omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt.

V. His de rebus Cæsar certior factus et infirmitatem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student, nihil his committendum existimavit. Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, uti et viatores etiam invitos consistere cogant, et quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, et mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibusque ex regionibus veniant quasque ibi res cogno-

ces informations et ces rapports pour leur faire prendre des résolutions importantes dont ils ont nécessairement à se repentir aussitôt, parce qu'ils agissent sous l'influence de nouvelles incertaines, et que la plupart de ceux qu'ils interrogent leur répondent par des mensonges qui les flattent.

VI. César connaissant ces habitudes, et ne voulant point s'exposer à une guerre plus grave, se rendit auprès de l'armée plus tôt que de coutume. En arrivant, il apprit que ses conjectures s'étaient réalisées : qu'un grand nombre de députations avaient été envoyées aux Germains pour les engager à quitter les bords du Rhin, et les informer que les Gaulois tiendraient à leur disposition tout ce qu'ils demanderaient. Engagés par cette espérance, les Germains se répandaient déjà beaucoup plus loin, et ils étaient arrivés jusqu'au pays des Éburons et des Condruses, qui sont les clients des Trévires. César, ayant convoqué les principaux habitants de la Gaule, crut devoir ne rien dire de ce qu'il savait; il leur parla avec douceur, les encouragea, et après avoir ordonné qu'on lui fournît de la cavalerie, il résolut de faire la guerre aux Germains.

VII. Lorsqu'il eut réuni des vivres et choisi les hommes

verint, pronuntiare cogant. His rebus atque auditionibus permoti de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos in vestigio pœnitere necesse est, quum incertis rumoribus serviant et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

VI. Qua consuetudine cognita Cæsar, ne graviori bello occurreret, maturius quam consuerat ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, ea quæ fore suspicatus erat, facta cognovit : missas legationes ab nonnullis civitatibus ad Germanos, invitatosque eos, uti ab Rheno discederent, omniaque, quæ postulassent, ab se fore parata. Qua spe adducti Germani latius jam vagabantur et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis, Cæsar ea quæ cognoverat, dissimulanda sibi existimavit, eorumque animis permulsis et confirmatis, equitatuque imperato, bellum cum Germanis gerere constituit.

VII. Re frumentaria comparata equitibusque delectis, iter in ea

d'élite de la cavalerie, il se mit en marche vers les lieux où il entendait dire que se trouvaient les Germains. Il n'en était plus séparé que par quelques étapes, lorsque des députés vinrent le trouver et lui parlèrent en ces termes : « Les Germains n'ont point les premiers fait la guerre au peuple romain; mais ils ne refusent point le combat si on les attaque, car leurs aïeux leur ont légué l'habitude de résister à leurs agresseurs quels qu'ils soient, mais non de les supplier. D'ailleurs ils affirment que s'ils sont venus, c'est contre leur gré; qu'ils ont été expulsés de leur pays. Si les Romains veulent leur amitié, ils pourront être pour eux des amis utiles : qu'on leur donne des terres, ou qu'on les autorise à garder celles dont ils se sont emparés par les armes; ils ne se croient inférieurs à personne, si ce n'est aux Suèves, à qui les dieux immortels eux-mêmes ne peuvent s'égaler; il n'est, sur terre, aucun autre peuple qu'ils ne puissent vaincre. »

VIII. César fit à ce discours la réponse qu'il jugea convenable; mais il termina en disant : « qu'entre eux et lui tout rapport bienveillant était impossible, s'ils restaient dans la Gaule; qu'il n'était point juste que ceux qui n'avaient pu défendre leur pays s'établissent dans celui des

loca facere cœpit, quibus in locis esse Germanos audiebat. A quibus quum paucorum dierum iter abesset, legati ab his venerunt, quorum hæc fuit oratio : « Germanos neque priores populo Romano bellum inferre, neque tamen recusare, si lacessantur, quin armis contendant, quod Germanorum consuetudo hæc sit a majoribus tradita, quicumque bellum inferant, resistere neque deprecari. Hæc tamen dicere : venisse invitos, ejectos domo; si suam gratiam Romani velint, posse iis utiles esse amicos; vel sibi agros attribuant, vel patiantur eos tenere, quos armis possederint; sese unis Suevis concedere, quibus ne dii quidem immortales pares esse possint : reliquum quidem in terris esse neminem, quem non superare possint. »

VIII. Ad hæc quæ visum est, Cæsar respondit; sed exitus fuit orationis : « sibi nullam cum his amicitiam esse posse, si in Gallia remanerent; neque verum esse qui suos fines tueri non

autres; qu'il n'y avait point dans la Gaule de terres inoccupées qu'on pût donner, surtout à une si grande multitude, sans blesser les Gaulois; mais qu'il leur permettait, s'ils le voulaient, de s'établir sur le territoire des Ubiens, dont les députés étaient en ce moment auprès de lui pour se plaindre des violences commises par les Suèves, et lui demander du secours; qu'il obtiendrait le consentement des Ubiens. »

IX. Les députés dirent qu'ils rapporteraient cette réponse à leurs concitoyens, et que quand on aurait délibéré sur l'affaire ils reviendraient dans trois jours; en attendant, ils le prièrent de ne point venir camper plus près d'eux. César dit qu'il ne pouvait leur accorder une telle chose. Il savait, en effet, qu'une grande partie de leur cavalerie avait été envoyée quelques jours auparavant pour piller et ramasser des vivres chez les Ambivarites[5], de l'autre côté de la Meuse; qu'ils l'attendaient, et c'était, suivant lui, par ce motif qu'ils voulaient gagner du temps.

X. La Meuse prend sa source dans la partie des montagnes des Vosges qui est située sur la frontière des Lingons[6]; à l'endroit où elle se réunit à l'un des bras du Rhin[7] nommé le Vahall, elle forme l'île des Bataves[8], et

potuerint, alienos occupare; neque ullos in Gallia vacare agros, qui dari tantæ præsertim multitudini sine injuria possint; sed licere, si velint, in Ubiorum finibus considere, quorum sint legati apud se et de Suevorum injuriis querantur et a se auxilium petant : hoc se Ubiis imperaturum. »

IX. Legati hæc se ad suos relaturos dixerunt et re deliberata post diem tertium ad Cæsarem reversuros : interea ne propius se castra moveret, petierunt. Ne id quidem Cæsar ab se impetrari posse dixit. Cognoverat enim magnam partem equitatus ab his aliquot diebus ante prædandi frumentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam : hos exspectari equites, atque ejus rei causa moram interponi arbitrabatur.

X. Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum, et parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Vacalus, insulam efficit Batavorum, neque longius ab Oceano millibus pas-

à quatre-vingt mille pas[9] environ au-dessus de l'Océan, elle se déverse dans le Rhin[10]. Quant à ce dernier fleuve, il sort du pays des Lépontes[11], qui habitent les Alpes, et ses eaux rapides coulent, sur un immense parcours, à travers les territoires des Nantuates, des Helvètes, des Séquanes, des Médiomatrices[12], des Triboques[13], des Trévires, et en approchant de l'Océan, il se partage en plusieurs bras, qui entourent de grandes îles, dans la plupart desquelles habitent des peuples cruels et sauvages, dont quelques-uns vivent, dit-on, de poissons et d'œufs d'oiseaux, et il se jette dans l'Océan par un grand nombre d'embouchures.

XI. César n'était plus séparé de l'ennemi que par une distance de douze mille pas, quand les députés revinrent le trouver, comme ils en étaient convenus; ils le rencontrèrent pendant qu'il était en marche, et le prièrent instamment de ne pas aller plus loin. César ayant répondu par un refus, ils lui demandèrent de faire défendre aux cavaliers qui marchaient à l'avant-garde d'engager le combat, et de leur donner à eux-mêmes le moyen d'envoyer des députés aux Ubiens, en disant que si les principaux citoyens et le sénat de ce peuple les recevaient dans

suum LXXX in Rhenum influit. Rhenus autem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricum, Tribocorum, Treverorum citatus fertur, et ubi Oceano appropinquavit, in plures defluit partes multis ingentibusque insulis effectis (quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur, ex quibus sunt qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur), multisque capitibus in Oceanum influit.

XI. Cæsar quum ab hoste non amplius passuum XII millibus abesset, ut erat constitutum, ad eum legati revertuntur; qui in itinere congressi magnopere, ne longius progrederetur, orabant. Quum id non impetrassent, petebant uti ad eos equites, qui agmen antecessissent, præmitteret eosque pugna prohiberet, sibique ut potestatem faceret in Ubios legatos mittendi; quorum si principes ac senatus sibi jurejurando fidem fecisset, ea conditione, quæ a Cæsare ferretur, se usuros ostendebant : ad has res confi-

leur alliance sous la foi du serment, ils se soumettraient à toutes les conditions que leur ferait César; et ils le prièrent de leur accorder trois jours pour traiter cette affaire. César crut que, cette fois encore, ils agissaient ainsi dans le but dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire pour donner, par un délai de trois jours, le temps à la cavalerie de venir les rejoindre; cependant il leur répondit que « dans cette même journée il ne s'avancerait point au delà de quatre mille pas, parce qu'il avait besoin d'eau; qu'il leur ordonnait de se réunir le lendemain en grand nombre, à l'endroit où il s'arrêterait, afin qu'il prît connaissance de leurs demandes. » Pendant ce temps il envoya dire aux préfets, qui marchaient en avant avec toute la cavalerie, de ne point engager l'action, et, s'ils étaient attaqués, de se tenir sur la défensive jusqu'à ce qu'il fût arrivé près d'eux avec l'armée.

XII. En apercevant nos cavaliers, qui étaient cinq mille, l'ennemi, quoiqu'il n'eût pas plus de huit cents chevaux, car ceux qui avaient passé la Meuse pour chercher des vivres n'étaient point encore de retour, n'hésita point à tomber sur les nôtres, qui n'avaient aucune défiance, attendu que les députés venaient de quitter César en lui de-

ciendas sibi tridui spatium daret. Hæc omnia Cæsar eodem illo pertinere arbitrabatur, ut tridui mora interposita equites eorum, qui abessent, reverterentur : tamen sese non longius millibus passuum quatuor aquationis causa processurum eo die dixit : « huc postero die quam frequentissimi convenirent, ut de eorum postulatis cognosceret. » Interim ad præfectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit qui nuntiarent, ne hostes prœlio lacesserent, et si ipsi lacesserentur, sustinerent, quoad ipse cum exercitu propius accessisset.

XII. At hostes, ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat quinque millium numerus, quum ipsi non amplius octingentos equites haberent, quod ii, qui frumentandi causa ierant trans Mosam, nondum redierant, nihil timentibus nostris, quod legati eorum paullo ante a Cæsare discesserant atque is dies induciis erat ab his petitus, impetu facto celeriter nostros perturbaverunt. Rursus resistentibus, consuetudine sua ad pedes desi-

mandant une trêve pour ce jour même ; et par une attaque impétueuse il nous mit d'abord en désordre. Quand nos hommes se furent ralliés, les Germains, suivant leur habitude, sautèrent par terre, frappèrent nos chevaux en dessous, démontèrent un grand nombre de nos cavaliers, mirent les autres en fuite, et les effrayèrent tellement, qu'ils ne s'arrêtèrent qu'en arrivant en face de notre armée. Soixante-quatorze de nos cavaliers furent tués dans ce combat, entre autres l'Aquitain Pison, homme d'un grand courage et d'une grande noblesse, dont l'aïeul, élevé dans son pays au rang suprême, avait reçu du sénat le titre d'ami. En voyant son frère enveloppé par les Germains, Pison voulut lui porter secours ; il parvint à le dégager ; mais son cheval étant blessé, il fut renversé lui-même, se défendit courageusement aussi longtemps qu'il put, et tomba percé de blessures et entouré d'ennemis. Son frère, qui déjà était sorti de la mêlée, vit de loin ce qui se passait, lança son cheval, se jeta sur les assaillants et fut tué.

XIII. Après ce combat, César pensa qu'il ne devait ni donner audience aux députés, ni recevoir les propositions d'un peuple qui par fraude et par surprise, après avoir de-

luerunt, subfossis equis compluribusque nostris dejectis, reliquos in fugam conjecerunt, atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desisterent, quam in conspectum agminis nostri venissent. In eo prœlio ex equitibus nostris interficiuntur IV et LXX, in his vir fortissimus Piso, Aquitanus, amplissimo genere natus, cujus avus in civitate sua regnum obtinuerat, amicus ab senatu nostro appellatus. Hic quum fratri intercluso ab hostibus auxilium ferret, illum ex periculo eripuit, ipse equo vulnerato dejectus, quoad potuit, fortissime restitit : quum circumventus multis vulneribus acceptis cecidisset, atque id frater, qui jam prœlio excesserat, procul animadvertisset, incitato equo se hostibus obtulit atque interfectus est.

XIII. Hoc facto prœlio Cæsar neque jam sibi legatos audiendos neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab his, qui per dolum atque insidias, petita pace, ultro bellum intulissent : exspectare



mandé la paix, avait pris l'initiative de la guerre. Il jugea que ce serait le comble de la folie d'attendre que les forces de l'ennemi fussent augmentées, et qu'il eût été rejoint par sa cavalerie. Connaissant d'ailleurs la légèreté des Gaulois, il prévoyait que l'ennemi, par cette seule affaire, exercerait sur eux une plus grande influence, et il pensa qu'il ne devait pas leur laisser le temps de délibérer. Quand il eut arrêté son plan et confié aux lieutenants et au questeur qu'il voulait combattre immédiatement, il fut très-heureusement servi par le hasard, car le lendemain matin, les Germains, usant de la même perfidie et de la même dissimulation, se rendirent en grand nombre dans notre camp, avec tous leurs chefs et les vieillards, en disant qu'ils venaient se disculper de ce que la veille on avait engagé le combat contrairement à ce qui avait été convenu, et à ce qu'ils avaient demandé eux-mêmes; ils voulaient en même temps, s'ils le pouvaient, obtenir une trêve en nous trompant. César se réjouit de voir qu'ils se livraient eux-mêmes[14]; il ordonna de les retenir, fit sortir toutes les troupes du camp et plaça la cavalerie à l'arrière-garde, parce qu'il la croyait démoralisée par le dernier combat.

vero, dum hostium copiæ augerentur equitatusque reverteretur, summæ dementiæ esse judicabat, et cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hostes uno prœlio auctoritatis essent consecuti, sentiebat; quibus ad consilia capienda nihil spatii dandum existimabat. His constitutis rebus et consilio cum legatis et quæstore communicato, ne quem diem pugnæ prætermitteret, opportunissima res accidit, quod postridie ejus diei mane eadem et perfidia et simulatione usi Germani frequentes, omnibus principibus majoribusque natu adhibitis, ad eum in castra venerunt, simul, ut dicebatur, sui purgandi causa, quod contra atque esset dictum et ipsi petissent, prœlium pridie commisissent; simul ut, si quid possent, de induciis fallendo impetrarent. Quos sibi Cæsar oblatos gavisus, illos retineri jussit : ipse omnes copias castris eduxit, equitatumque, quod recenti prœlio perterritum esse existimabat, agmen subsequi jussit.

XIV. Après avoir rangé son armée sur trois lignes, il parcourut rapidement une distance de huit mille pas, et arriva au camp des Germains avant qu'ils aient pu se douter de ce qui se passait. Ceux-ci, surpris et effrayés de tout, et de la rapidité avec laquelle nous étions arrivés, et de l'absence de leurs députés et de leurs chefs, ne pouvaient, faute de temps, ni délibérer, ni prendre les armes, et ne savaient, tant ils étaient troublés, s'ils devaient marcher à notre rencontre, défendre leur camp ou chercher leur salut dans la fuite. Leurs clameurs et leur agitation trahissaient leur épouvante, et nos soldats, irrités du guet-apens de la veille, se lancèrent à l'attaque du camp. Là, ceux qui avaient pu s'armer à la hâte opposèrent quelque résistance et combattirent au milieu des chariots et des bagages; le reste de cette foule, les enfants et les femmes, — les Germains avaient quitté leur pays et passé le Rhin avec leurs familles, — commencèrent à fuir de tous côtés, et César lança sa cavalerie à leur poursuite.

XV. Aux cris poussés derrière eux, et en voyant tuer les leurs, les Germains jetèrent leurs armes, abandonnèrent leurs enseignes, s'élancèrent hors du camp et arri-

XIV. Acie triplici instituta et celeriter octo millium itinere confecto, prius ad hostium castra pervenit, quam quid ageretur, Germani sentire possent. Qui omnibus rebus subito perterriti, et celeritate adventus nostri et discessu suorum, neque consilii habendi neque arma capiendi spatio dato, perturbantur, copiasne adversus hostem ducere, an castra defendere, an fuga salutem petere præstaret. Quorum timor quum fremitu et concursu significaretur, milites nostri pristini diei perfidia incitati in castra irruperunt. Quo loco qui celeriter arma capere potuerunt, paulisper nostris restiterunt atque inter carros impedimentaque prœlium commiserunt; at reliqua multitudo puerorum mulierumque (nam cum omnibus suis domo excesserant Rhenumque transierant) passim fugere cœpit; ad quos consectandos Cæsar equitatum misit.

XV. Germani, post tergum clamore audito, quum suos interfici viderent, armis abjectis signisque militaribus relictis, se ex castris ejecerunt, et quum ad confluentem Mosæ et Rheni pervenis-

vèrent au confluent de la Meuse et du Rhin. Un grand nombre avaient été tués pendant la déroute, et là, ceux qui restaient, désespérant de s'enfuir plus loin, se précipitèrent dans le fleuve, et y périrent victimes de leur frayeur, de leur fatigue et de la violence du courant. Les nôtres ne perdirent pas un seul homme; ils n'eurent que quelques blessés, et délivrés de la crainte qu'inspirait une guerre où le nombre des ennemis était de quatre cent trente mille, ils rentrèrent dans leur camp. César autorisa les Germains qu'il avait retenus à se retirer; mais ceux-ci, craignant que les Gaulois dont ils avaient ravagé les campagnes ne les punissent par des supplices et des tortures, dirent qu'ils voulaient rester auprès de lui; ce qui leur fut accordé[15].

XVI. Après avoir terminé la guerre des Germains, César résolut, pour diverses raisons, de passer le Rhin; la plus importante était qu'en voyant les Germains se décider aussi facilement à venir dans la Gaule, il voulut les faire craindre pour leur propre pays, lorsqu'ils sauraient qu'une armée romaine pouvait et osait traverser le fleuve. De plus, cette cavalerie des Usipètes et des Tenctères, qui avait passé la

sent, reliqua fuga desperata, magno numero interfecto, reliqui se in flumen præcipitaverunt, atque ibi timore, lassitudine, vi fluminis oppressi perierunt. Nostri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli timore, quum hostium numerus capitum ccccxxx millium fuisset, se in castra receperunt. Cæsar his, quos in castris retinuerat, discedendi potestatem fecit. Illi supplicia cruciatusque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant, remanere se apud eum velle dixerunt. His Cæsar libertatem concessit.

XVI. Germanico bello confecto, multis de causis Cæsar statuit sibi Rhenum esse transeundum; quarum illa fuit justissima, quod, quum videret Germanos tam facile impelli ut in Galliam venirent, suis quoque rebus eos timere voluit, quum intelligerent et posse et audere populi Romani exercitum Rhenum transire. Accessit etiam quod illa pars equitatus Usipetum et Tencterorum, quam supra commemoravi prædandi frumentandique causa Mosam trans-

Meuse pour piller et ramasser des vivres, comme nous l'avons dit plus haut, et qui n'avait point assisté à la bataille, s'était retirée, après la défaite des siens, au delà du Rhin, chez les Sicambres, auxquels elle s'était réunie. César envoya des députés demander que ceux qui lui avaient fait la guerre, ainsi qu'à la Gaule, lui fussent livrés; ils répondirent: « l'empire de Rome finit au Rhin; si César pense qu'il n'est pas juste que les Germains passent contre son gré dans la Gaule, pourquoi demanderait-il à étendre au delà du Rhin son autorité et sa puissance? » Quant aux Ubiens, qui seuls parmi les peuples transrhénans avaient envoyé des députés, contracté une alliance, livré des otages, ils priaient instamment César de leur venir en aide, parce qu'ils étaient serrés de très-près par les Suèves: « ou, si les affaires de la république l'en empêchaient, de porter seulement l'armée sur l'autre rive du fleuve. Cette démonstration serait pour eux un secours suffisant et une espérance pour l'avenir. Cette armée, par la défaite d'Arioviste et le dernier combat, s'était fait chez les Germains un si grand nom et elle avait acquis un tel prestige, même chez les nations les plus reculées de la Germanie, qu'ils seraient protégés par la renommée et l'alliance du peuple romain. » Ils promet-

isse neque prœlio interfuisse, post fugam suorum se trans Rhenum in fines Sigambrorum receperat seque cum iis conjunxerat. Ad quos quum Cæsar nuntios misisset, qui postularent, eos qui sibi Galliæque bellum intulissent, sibi dederent, responderunt: « populi Romani imperium Rhenum finire: si se invito Germanos in Galliam transire non æquum existimaret, cur sui quicquam esse imperii aut potestatis trans Rhenum postularet? » Ubii autem, qui uni ex Transrhenanis ad Cæsarem legatos miserant, amicitiam fecerant, obsides dederant, magnopere orabant ut sibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; « vel si id facere occupationibus reipublicæ prohiberetur, exercitum modo Rhenum transportaret: id sibi ad auxilium spemque reliqui temporis satis futurum. Tantum esse nomen atque opinionem ejus exercitus Ariovisto pulso et hoc novissimo prœlio facto etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione et amicitia populi Romani tuti

taient une flotte nombreuse pour transporter nos troupes.

XVII. César, par les motifs dont j'ai parlé, avait résolu de passer le Rhin; mais il pensait qu'il n'était ni suffisamment sûr, ni digne de lui-même et du peuple romain, d'effectuer le passage sur des navires. Il croyait donc, quoique l'entreprise fût des plus difficiles à cause de la largeur, de la rapidité et de la profondeur du fleuve, qu'il devait tenter de faire un pont, ou renoncer à faire passer l'armée d'une autre manière.

Voici la méthode qu'il adopta pour construire ce pont : on réunissait, en les maintenant à la distance de deux pieds l'une de l'autre, deux poutres d'un pied et demi d'équarrissage, dont le bout était taillé en pointe, et la longueur en rapport avec la profondeur de l'eau. Quand on les avait, à l'aide de machines, descendues et fixées dans le fleuve, on les entassait à coups de mouton, non pas perpendiculairement comme on le fait pour les pilotis, mais obliquement et de manière à ce qu'elles fussent inclinées dans le sens du courant. En face et au-dessous, à la distance de quarante pieds, on en plaçait deux autres réunies de la même manière et tournées contre la force et l'impétuosité de l'eau. Sur chacun de ces pi-

esse possint.» Navium magnam copiam ad transportandum exercitum pollicebantur.

XVII. Cæsar his de causis, quas commemoravi, Rhenum transire decreverat, sed navibus transire neque satis tutum esse arbitrabatur, neque suæ neque populi Romani dignitatis esse statuebat. Itaque, etsi summa difficultas faciendi pontis proponebatur propter latitudinem, rapiditatem altitudinemque fluminis, tamen id sibi contendendum, aut aliter non traducendum exercitum existimabat.

Rationem pontis hanc instituit : tigna bina sesquipedalia, paullum ab imo præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duorum inter se jungebat. Hæc cum machinationibus immissa in flumen defixerat fistucisque adegerat non sublicæ modo directe ad perpendiculum, sed prone ac fastigate, ut secundum naturam fluminis procumberent; his item contraria duo ad eum-

lotis et dans l'intervalle des deux poutres dont ils étaient formés, on emboîtait des traverses de deux pieds carrés, retenues à chaque bout par deux crampons; ces pilotis étant ainsi maintenus les uns vis-à-vis des autres, la solidité des travaux et la disposition des lieux étaient telles que plus le courant redoublait de violence, plus ils se tenaient par cela même fortement attachés. Quand on les eut établis sur toute la largeur du fleuve, on plaça des poutrelles sur les traverses, et on forma le plancher du pont avec des claies et des fascines. De plus on enfonça obliquement, vers la partie inférieure du fleuve, des pieux qui, liés à toute la charpente, servaient à l'étayer et recevaient l'effort des eaux. Enfin, on en avait placé d'autres à peu de distance en avant du pont, afin que si les barbares abandonnaient au courant des troncs d'arbres ou des barques, la violence du choc fût atténuée, et que le pont n'en souffrît pas [16].

XVIII. Dix jours après que l'on eut commencé à apporter les matériaux, le travail fut terminé, et l'armée passa sur l'autre rive. César, après avoir laissé aux deux extrémités une forte garde, se dirigea vers le pays des Sicambres.

dem modum juncta intervallo pedum quadragenum ab inferiore parte contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat. Hæc utraque, insuper bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, binis utrimque fibulis ab extrema parte distinebantur ; quibus disclusis atque in contrariam partem revinctis tanta erat operis firmitudo atque ea rerum natura, ut quo major vis aquæ se incitavisset, hoc arctius illigata tenerentur. Hæc directa materia injecta contexebantur ac longuriis cratibusque consternebantur; ac nihilo secius sublicæ et ad inferiorem partem fluminis oblique agebantur, quæ pro ariete subjectæ et cum omni opere conjunctæ vim fluminis exciperent, et aliæ item supra pontem mediocri spatio, ut si arborum trunci sive naves dejiciendi operis essent a barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

XVIII. Diebus decem, quibus materia cœpta erat comportari, omni opere effecto, exercitus traducitur. Cæsar, ad utramque



Sur ces entrefaites, un grand nombre de cités lui envoyèrent des députés; il leur répondit avec douceur, et donna ordre qu'on lui amenât des otages. Quant aux Sicambres qui, dès le moment où l'on commençait à construire le pont, s'étaient préparés à fuir, d'après les conseils des Tenctères et des Usipètes qui se trouvaient chez eux, ils quittèrent leur pays, emportèrent tout ce qu'ils possédaient et se retirèrent dans les solitudes et les forêts.

XIX. César s'arrêta sur leur territoire pendant quelques jours, brûla leurs bourgs et leurs maisons, ravagea leurs récoltes, et se rendit dans le pays des Ubiens; il leur promit de les secourir s'ils étaient attaqués par les Suèves; et ils lui apprirent que « ceux-ci, informés par leurs éclaireurs de la construction du pont, avaient tenu conseil, suivant leur coutume, et envoyé de tous côtés prévenir les habitants d'abandonner les villes, de cacher dans les bois leurs femmes, leurs enfants et tous leurs biens, et de réunir sur un seul point tous les hommes en état de porter les armes; qu'ils avaient choisi pour rendez-vous un lieu situé à peu près au centre de leur pays; que c'était là qu'ils attendaient les Romains, et qu'ils avaient résolu de combattre. » Instruit

partem pontis firmo præsidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. Interim a compluribus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus liberaliter respondit, obsidesque ad se adduci jubet. At Sigambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata hortantibus iis quos ex Tencteris atque Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant suaque omnia exportaverant, seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

XIX. Cæsar paucos dies in eorum finibus moratus, omnibus vicis ædificiisque incensis frumentisque succisis, se in fines Ubiorum recepit, atque iis auxilium suum pollicitus, si ab Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit: « Suevos, posteaquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo, concilio habito, nuntios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores suaque omnia in silvis deponerent, atque omnes qui arma ferre possent, unum in locum convenirent. hunc esse

de ces faits, César mit ordre aux affaires pour lesquelles il avait conduit son armée au delà du Rhin, c'est-à-dire pour effrayer les Germains, pour punir les Sicambres, pour faire lever le blocus du pays des Ubiens; et après avoir passé dix-neuf jours sur l'autre rive du fleuve, persuadé qu'il avait assez fait pour la gloire et les intérêts de la république, il revint dans la Gaule et fit couper le pont.

XX. L'été était déjà fort avancé, et quoique dans la partie septentrionale de la Gaule les hivers soient précoces, il se disposa cependant à partir pour la Bretagne, parce qu'il savait que dans la plupart de nos guerres contre les Gaulois, les Bretons leur fournissaient des secours. Il pensait d'ailleurs, quand bien même la saison ne lui permettrait pas de faire la guerre, qu'il lui serait fort utile de se rendre dans cette île[17], d'en reconnaître les habitants, le sol, les points de débarquement, qui étaient presque entièrement inconnus des Gaulois. En effet, personne, excepté les marchands, ne s'aventure dans ce pays, et les marchands euxmêmes n'en connaissent que la côte et la partie qui fait face à la Gaule. Il en appela donc de tous côtés auprès de lui, mais il ne put rien savoir sur la grandeur de l'île, sur

delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent: hic Romanorum adventum exspectare atque ibi decertare constituisse.» Quod ubi Cæsar comperit, omnibus rebus his confectis, quarum rerum causa traducere exercitum constituerat, ut Germanis metum injiceret, ut Sigambros ulcisceretur, ut Ubios obsidione liberaret, diebus omnino decem et octo trans Rhenum consumptis, satis et ad laudem et ad utilitatem profectum arbitratus, se in Galliam recepit, pontemque rescidit.

XX. Exigua parte æstatis reliqua Cæsar, etsi in his locis, quod omnis Gallia ad septentriones vergit, maturæ sunt hiemes, tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis hostibus nostris inde subministrata auxilia intelligebat, et, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret, tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset et genus hominum perspexisset, loca, portus, aditus cognovisset; quæ omnia fere Gallis erant incognita. Neque enim temere præter mercatores illo

les nations qui l'habitaient; si elles étaient ou non habituées à la guerre; quelles étaient leurs institutions, et s'il existait sur les côtes des ports assez vastes pour recevoir une flotte nombreuse composée de gros navires.

XXI. Pour faire cette reconnaissance, avant de s'exposer au danger, il fait partir avec un vaisseau long Caïus Volusénus, qu'il jugeait propre à cette expédition, et lui ordonne, quand il aura tout examiné, de revenir au plus vite. Lui-même avec toutes ses troupes se rend chez les Morins, parce que de là jusqu'en Bretagne la traversée est très-courte. Il donne ordre à tous les navires qui se trouvaient aux environs, et à la flotte qu'il avait construite l'été précédent pour faire la guerre aux Vénètes, de se réunir dans ce pays. Pendant ce temps, ses projets ayant été connus et annoncés par des marchands, les Bretons lui envoyèrent, de la part d'un grand nombre de cités de leur île, des députés pour lui promettre qu'ils livreraient des otages, et qu'ils obéiraient à la puissance romaine. César, après les avoir entendus, leur fit des promesses affectueuses, les engagea à persister dans les mêmes sentiments, et les renvoya chez eux, en leur adjoignant Commius, qu'il avait donné pour roi aux Atré-

adit quisquam, neque his ipsis quicquam præter oram maritimam atque eas regiones, quæ sunt contra Gallias, notum est. Itaque vocatis ad se undique mercatoribus, neque quanta esset insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incolerent, neque quem usum belli haberent aut quibus institutis uterentur, neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

XXI. Ad hæc cognoscenda, priusquam periculum faceret, idoneum esse arbitratus Caium Volusenum, cum navi longa præmittit. Huic mandat, uti exploratis omnibus rebus ad se quamprimum revertatur. Ipse cum omnibus copiis in Morinos proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam trajectus. Huc naves undique ex finitimis regionibus, et quam superiore æstate ad Veneticum bellum effecerat classem, jubet convenire. Interim consilio ejus cognito et per mercatores perlato ad Britannos, a compluribus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur

bates après les avoir vaincus; Commius, dont César avait éprouvé le courage et la prudence, et qu'il pensait lui être très-dévoué, jouissait dans cette partie de la Gaule d'un grand crédit. Il lui recommande de visiter toutes les nations avec lesquelles il pourra se mettre en rapport; de les engager à rester fidèles au peuple romain, et de revenir le plus tôt possible lui rendre compte de sa mission. Volusénus, après avoir examiné le pays autant qu'il pouvait le faire, car il n'osait point quitter son vaisseau et se fier aux barbares, revint au bout de cinq jours auprès de César, et lui rendit compte de ce qu'il avait vu.

XXII. Tandis que César était arrêté dans ces lieux pour préparer sa flotte, des députés vinrent le trouver au nom d'une grande partie des Morins, pour se justifier de la conduite qu'ils avaient tenue précédemment; ils n'avaient, disaient-ils, fait la guerre au peuple romain que parce qu'ils lui étaient complétement étrangers, qu'ils ne connaissaient point nos coutumes; et ils promettaient de faire ce qu'il leur ordonnerait. César pensa que cette députation était venue à propos, parce qu'il ne voulait point laisser d'ennemis der-

obsides dare atque imperio populi Romani obtemperare. Quibus auditis, liberaliter pollicitus, hortatusque ut in ea sententia permanerent, eos domum remittit, et cum iis una Commium, quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat, cujus et virtutem et consilium probabat, et quem sibi fidelem esse arbitrabatur, cujusque auctoritas in his regionibus magni habebatur, mittit. Huic imperat, quas possit, adeat civitates, horteturque ut populi Romani fidem sequantur, seque celeriter eo venturum nuntiet. Volusenus, perspectis regionibus omnibus quantum ei facultas dari potuit, qui navi egredi ac se barbaris committere non auderet, quinto die ad Cæsarem revertitur, quæque ibi perspexisset renuntiat.

XXII. Dum in his locis Cæsar navium parandarum causa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent, quod homines barbari et nostræ consuetudinis imperiti bellum populo Romano fecissent, seque ea quæ imperasset, facturos pollicerentur. Hoc sibi Cæsar

rière lui; qu'il n'avait pas, à cause de la saison, le temps de faire la guerre; qu'il ne croyait pas devoir se détourner de l'expédition contre la Bretagne pour s'occuper de si minces affaires; et il demanda un grand nombre d'otages. Quand on les eut amenés, il reçut la soumission des Morins. Après avoir réuni environ quatre-vingts navires de charge, ce qui lui paraissait suffisant pour transporter deux légions, il distribua ce qui restait de galères au questeur, aux lieutenants et aux préfets. Il avait encore dix-huit navires de charge, qui, retenus par le vent à huit mille pas de là, ne pouvaient arriver dans le même port. Il y plaça les cavaliers; il chargea les lieutenants Quintus Titurius Sabinus et Lucius Aurunculéius Cotta de conduire le reste de l'armée chez les Ménapiens, et dans les bourgs des Morins, qui ne lui avaient point envoyé de députés. Il ordonna au lieutenant Publius Sulpicius Rufus de garder le port avec une garnison suffisante.

XXIII. Après avoir pris ces dispositions, César, voyant que le temps était favorable à la navigation, leva l'ancre à la troisième veille, et donna ordre à la cavalerie de se ren-

satis opportune accidisse arbitratus, quod neque post tergum hostem relinquere volebat, neque belli gerendi propter anni tempus facultatem habebat, neque has tantularum rerum occupationes Britanniæ anteponendas judicabat, magnum iis numerum obsidum imperat. Quibus adductis, eos in fidem recepit. Navibus circiter LXXX onerariis coactis contractisque, quod satis esse ad duas transportandas legiones existimabat, quod præterea navium longarum habebat, quæstori, legatis præfectisque distribuit. Huc accedebant XVIII onerariæ naves, quæ ex eo loco ab millibus passuum octo vento tenebantur, quo minus in eumdem portum venire possent : has equitibus distribuit. Reliquum exercitum Quinto Titurio Sabino et Lucio Aurunculeio Cottæ legatis in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, ducendum dedit; Publium Sulpicium Rufum legatum cum eo præsidio, quod satis esse arbitrabatur, portum tenere jussit.

XXIII. His constitutis rebus, nactus idoneam ad navigandum tempestatem, tertia fere vigilia solvit, equitesque in ulteriorem

dre dans le port ultérieur, de s'embarquer et de le suivre. Celle-ci ayant mis trop de lenteur à exécuter cet ordre, il n'arriva qu'avec les premiers vaisseaux sur les côtes de la Bretagne, et il vit l'ennemi en armes déployant ses troupes sur toutes les collines[18]. La disposition des lieux était telle, et l'espace qui séparait la mer des montagnes tellement resserré, qu'un trait lancé des hauteurs pouvait atteindre le rivage. Jugeant cette plage fort incommode pour débarquer, il attendit sur ses ancres, jusqu'à la neuvième heure, que les autres navires fussent arrivés. Pendant ce temps il convoqua les lieutenants et les tribuns, leur fit part de ce que Volusénus lui avait appris, exposa son plan, et les engagea — comme le voulaient les lois de la guerre, et surtout comme il importait de le faire sur une flotte où les manœuvres sont promptes et changent sans cesse — de diriger tout par eux-mêmes, avec un pouvoir absolu et selon les circonstances. Quand il les eut congédiés, il profita d'un bon vent et de la marée, donna le signal, leva l'ancre, s'avança à une distance de sept milles environ, et rangea ses navires en avant d'une plage unie et découverte.

portum progredi et naves conscendere et se sequi jussit. A quibus quum paullo tardius esset administratum, ipse hora circiter diei quarta cum primis navibus Britanniam attigit, atque ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit. Cujus loci hæc erat natura, atque ita montibus angustis mare continebatur, uti ex locis superioribus in litus telum adigi posset. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum locum arbitratus, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam nonam in ancoris exspectavit. Interim legatis tribunisque militum convocatis et quæ ex Voluseno cognosset, et quæ fieri vellet, ostendit, monuitque ut rei militaris ratio, maxime ut maritimæ res postularent, ut quæ celerem atque instabilem motum haberent, ad nutum et ad tempus omnes res ab iis administrarentur. His dimissis, et ventum et æstum uno tempore nactus secundum, dato signo et sublatis ancoris, circiter millia passuum septem ab eo loco progressus, aperto ac plano litore naves constituit.

XXIV. Les barbares, en voyant quelle était l'intention des Romains, firent marcher leur cavalerie et les chars à deux roues dont ils ont l'habitude de se servir dans les combats, et les suivant avec le reste de leurs troupes, ils s'opposèrent au debarquement, qui présentait de grandes difficultés : car les navires, à cause de leur grandeur, étaient forcés de rester au large. Les soldats ne connaissaient point les lieux ; accablés du poids écrasant de leurs armes, les mains embarrassées, ils devaient tout à la fois descendre des navires, se soutenir dans l'eau, et combattre les ennemis, tandis que ceux-ci, placés sur un terrain sec, ou ne s'avançant que de quelques pas dans la mer, libres de tous leurs mouvements, et parfaitement renseignés sur les lieux, lançaient hardiment leurs traits, et poussaient contre nous leurs chevaux habitués à cette manœuvre. Tout cela intimidait nos hommes ; et comme ils n'avaient aucune expérience d'une semblable guerre, ils ne montraient point le même élan et la même ardeur que dans les combats sur la terre ferme.

XXV. Aussitôt que César s'en aperçut, il ordonna de faire avancer à quelque distance des navires de charge les

XXIV. At barbari, consilio Romanorum cognito, præmisso equitatu et essedariis, quo plerumque genere in prœliis uti consuerunt, reliquis copiis subsecuti, nostros navibus egredi prohibebant. Erat ob has causas summa difficultas, quod naves propter magnitudinem nisi in alto constitui non poterant, militibus autem ignotis locis, impeditis manibus, magno et gravi onere armorum oppressis, simul et de navibus desiliendum et in fluctibus consistendum et cum hostibus erat pugnandum, quum illi aut ex arido aut paullum in aquam progressi, omnibus membris expediti, notissimis locis audacter tela conjicerent et equos insuefactos incitarent. Quibus rebus nostri perterriti, atque hujus omnino generis pugnæ imperiti, non eadem alacritate ac studio, quo in pedestribus uti prœliis consuerant, nitebantur.

XXV. Quod ubi Cæsar animadvertit, naves longas, quarum et species erat barbaris inusitatior et motus ad usum expeditior,

galères dont la forme était moins connue des barbares et la manœuvre plus rapide, de les faire marcher de toute la vitesse des rames, de les placer en face de l'ennemi, du côté où il se présentait à découvert, et de le forcer à la retraite avec les frondes, les traits et les machines. Cette manœuvre nous fut d'un grand secours; car, frappé de l'aspect de nos vaisseaux, du mouvement des rames et de nos machines auxquelles il n'était point accoutumé, l'ennemi s'arrêta et recula même un peu. Nos soldats hésitaient, surtout à cause de la profondeur de la mer, quand le porte-aigle de la dixième légion pria les dieux de permettre que cette légion se tirât heureusement d'affaire, et s'écria : « Sautez dans l'eau, compagnons, si vous ne voulez pas que l'aigle tombe aux mains de l'ennemi. Quant à moi, certes, j'aurai fait ce que je dois pour la république et le général. » A ces mots, prononcés d'une voix forte, il s'élança du navire et porta l'aigle vers l'ennemi. Les nôtres s'encouragèrent les uns les autres, afin de ne pas être exposés à une pareille honte, et ils se précipitèrent tous hors de la galère. En les voyant agir ainsi, ceux qui se trouvaient près d'eux sur les autres vaisseaux les suivirent et s'approchèrent des Bretons.

paullum removeri ab onerariis navibus, et remis incitari, et ad latus apertum hostium constitui, atque inde fundis, sagittis, tormentis hostes propelli ac summoveri jussit; quæ res magno usui nostris fuit. Nam et navium figura et remorum motu et inusitato genere tormentorum permoti barbari constiterunt ac paullum modo pedem retulerunt. Atque nostris militibus cunctantibus, maxime propter altitudinem maris, qui decimæ legionis aquilam ferebat, contestatus deos, ut ea res legioni feliciter eveniret. « Desilite, inquit, commilitones, nisi vultis aquilam hostibus prodere : ego certe meum reipublicæ atque imperatori officium præstitero. » Hoc quum voce magna dixisset, se ex navi projecit atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri cohortati inter se, ne tantum dedecus admitteretur, universi ex navi desiluerunt. Hos item ex proximis primis navibus quum conspexissent, subsecuti hostibus appropinquarunt.

XXVI. Des deux côtés on combattit avec acharnement; mais les nôtres ne pouvaient ni garder leurs rangs ni prendre une position solide, ni suivre les enseignes; en descendant les uns d'un navire, les autres d'un autre, ils se rassemblaient autour des premières enseignes venues, et par cela même ils étaient grandement troublés. Les ennemis, au contraire, connaissaient tous les bas-fonds, et aussitôt qu'ils voyaient quelques-uns de nos hommes sortir d'un navire, ils poussaient contre eux leurs chevaux, les attaquaient avant qu'ils fussent dégagés, et entouraient en grand nombre une poignée de Romains, tandis que les autres lançaient leurs traits sur la masse de notre armée, qui se trouvait à découvert. En voyant ce qui se passait, César chargea de soldats les chaloupes des galères et les bateaux qui servaient d'éclaireurs à la flotte[19], et les envoya au secours de ceux qu'il voyait en péril. Les nôtres, lorsqu'ils eurent touché la terre ferme et qu'ils eurent été rejoints par les autres[20], se précipitèrent sur l'ennemi et le mirent en fuite, mais sans pouvoir le poursuivre longtemps, parce que la cavalerie n'avait pu faire la route et aborder dans l'île[21]. C'est en ce point seulement que l'ancienne fortune de César lui fut infidèle.

XXVI. Pugnatum est ab utrisque acriter. Nostri tamen, quod neque ordines servare neque firmiter insistere neque signa subsequi poterant, atque alius alia ex navi quibuscumque signis occurrerat, se aggregabat, magnopere perturbabantur; hostes vero, notis omnibus vadis, ubi ex litore aliquos singulares ex navi egredientes conspexerant, incitatis equis impeditos adoriebantur, plures paucos circumsistebant, alii ab latere aperto in universos tela conjiciebant. Quod quum animadvertisset Cæsar, scaphas longarum navium, item speculatoria navigia militibus compleri jussit, et quos laborantes conspexerat, his subsidia summittebat. Nostri, simul in arido constiterunt, suis omnibus consecutis in hostes impetum fecerunt, atque eos in fugam dederunt, neque longius prosequi potuerunt, quod equites cursum tenere atque insulam capere non potuerunt. Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsari defuit.

XXVII. Vaincus dans ces combats, les ennemis, aussitôt qu'ils se furent ralliés, envoyèrent des députés à César pour traiter de la paix, en promettant de donner des otages et de faire tout ce qu'on leur commanderait. L'Atrébate Commius, qui avait été, comme nous l'avons dit plus haut, envoyé dans la Bretagne par César, accompagnait ces députés. Au moment où il descendait de son navire, et où, dans une sorte de harangue, il transmettait aux Bretons ce que César l'avait chargé de leur dire, ils s'étaient emparés de lui et l'avaient mis aux fers. Après la bataille, ils le relâchèrent, et, en demandant la paix, ils rejetaient sur la multitude la responsabilité de cet acte de violence, et priaient qu'on les excusât à cause de leur ignorance. César, s'étant plaint de ce qu'après avoir envoyé de leur plein gré des députés sur le continent ils avaient fait la guerre sans motifs, leur dit qu'il leur pardonnait leur erreur, et demanda impérieusement des otages; ils en donnèrent tout de suite une partie, et promirent de livrer les autres sous peu de jours, parce qu'il fallait les faire venir de cantons très-éloignés. En attendant, ils ordonnèrent à leurs hommes de rentrer chez eux, et les chefs commencèrent à venir de toutes parts implorer César pour eux-mêmes et pour leurs cités.

XXVII. Hostes prœlio superati, simul atque se ex fuga receperunt, statim ad Cæsarem legatos de pace miserunt; obsides daturos quæque imperasset facturos sese polliciti sunt. Una cum his legatis Commius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cæsare in Britanniam præmissum. Hunc illi e navi egressum, quum ad eos oratoris modo Cæsaris mandata deferret, comprehenderant atque in vincula conjecerant : tum prœlio facto remiserunt, et in petenda pace ejus rei culpam in multitudinem conjecerunt et propter imprudentiam ut ignosceretur petiverunt. Cæsar questus quod, quum ultro in continentem legatis missis pacem ab se petissent, bellum sine causa intulisseut, ignoscere imprudentiæ dixit obsidesque imperavit; quorum illl partem statim dederunt, partem ex longinquioribus locis arcessitam paucis diebus sese daturos dixerunt. Interea suos remigrare in agros jusserunt, principesque undique convenire et se civitatesque suas Cæsari commendare cœperunt.

XXVIII. Quand la paix fut ainsi assurée, quatre jours après notre arrivée en Bretagne, les dix-huit navires, dont nous avons parlé plus haut et qui portaient la cavalerie, appareillèrent du port supérieur par un vent favorable. Ils approchaient de la Bretagne, et déjà on les voyait de notre camp, lorsqu'il s'éleva une tempête tellement violente, que pas un seul d'entre eux ne put continuer sa route; les uns furent rejetés dans le port qu'ils venaient de quitter; les autres furent poussés à la dérive, en courant de grands dangers, vers la partie inférieure de l'île du côté du couchant; ces derniers jetèrent l'ancre, mais, envahis par les vagues, ils furent obligés, pendant une nuit où tout leur fut contraire, de prendre le large et de regagner le continent.

XXIX. Cette même nuit la lune[22] était dans son plein, et c'est à cette époque que les plus fortes marées ont lieu dans l'Océan. Nos soldats n'en savaient rien; les galères qui avaient servi à transporter l'armée, et que César avait fait mettre à sec sur la plage, furent submergées par le flux, tandis que la tempête causait de graves avaries aux navires de charge qui étaient à l'ancre, sans qu'il fût possible aux nôtres de faire le service ou de donner le moindre se-

XXVIII. His rebus pace confirmata, post diem quartum quam est in Britanniam ventum, naves XVIII, de quibus supra demonstratum est, quæ equites sustulerant, ex superiore portu leni vento solverunt. Quæ quum appropinquarent Britanniæ et ex castris viderentur, tanta tempestas subito coorta est, ut nulla earum tenere posset, sed aliæ eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliæ ad inferiorem partem insulæ, quæ est propius solis occasum, magno sui cum periculo dejicerentur; quæ tamen ancoris jactis quum fluctibus complerentur, necessario adversa nocte in altum provectæ continentem petierunt.

XXIX. Eadem nocte accidit ut esset luna plena, qui dies maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit, nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore et longas naves, quibus Cæsar exercitum transportandum curaverat quasque in aridam subduxerat, æstus complebat, et onerarias, quæ ad ancoras erant de-

cours. Plusieurs de ces navires furent brisés; les autres, ayant perdu leurs cordages, leurs ancres et les autres pièces nécessaires à la manœuvre, se trouvèrent hors d'état de reprendre la mer, et cet accident causa, — ce qui ne pouvait manquer d'arriver, — la plus vive inquiétude dans l'armée; car on ne possédait point d'autres navires pour effectuer le retour, et l'on n'avait rien de ce qui pouvait servir à les réparer. De plus, comme il était décidé que nos troupes hiverneraient dans la Gaule, on n'avait aucune provision de blé pour passer l'hiver en Bretagne.

XXX. En apprenant ce qui se passait, les chefs bretons, qui étaient venus trouver César après la bataille, tinrent conseil entre eux. Sachant que la cavalerie, les navires, le blé manquaient aux Romains, et jugeant de leur faiblesse numérique par le peu d'étendue de leur camp, — César l'avait fait d'autant plus petit qu'il avait transporté les légions sans leurs bagages, — ils pensèrent que l'occasion était des plus favorables pour se révolter, nous couper les vivres, et prolonger la guerre jusqu'à l'hiver. Ils étaient convaincus qu'après avoir triomphé des Romains et empêché leur retour, personne à l'avenir ne porterait la guerre dans la

ligatæ, tempestas afflictabat, neque ulla nostris facultas aut administrandi aut auxiliandi dabatur. Compluribus navibus fractis, reliquæ quum essent funibus, ancoris reliquisque armamentis amissis ad navigandum inutiles, magna (id quod necesse erat accidere) totius exercitus perturbatio facta est. Neque enim naves erant aliæ, quibus reportari possent, et omnia deerant quæ ad reficiendas naves erant usui; et quod omnibus constabat hiemari in Gallia oportere frumentum his in locis in hiemem provisum non erat.

XXX. Quibus rebus cognitis, principes Britanniæ, qui post prœlium ad Cæsarem convenerant, inter se collocuti, quum equites et naves et frumentum Romanis deesse intelligerent et paucitatem militum ex castrorum exiguitate cognoscerent (quæ hoc erant etiam angustiora, quod sine impedimentis Cæsar legiones transportaverat); optimum factu esse duxerunt, rebellione facta frumento commeatuque nostros prohibere et rem in hiemem producere; quod his superatis aut reditu interclusis, neminem postea



Bretagne. Ils formèrent donc une nouvelle ligue, s'éloignèrent peu à peu de notre camp et commencèrent à rassembler en secret, dans un endroit déterminé, les hommes qui étaient rentrés chez eux.

XXXI. Le désastre arrivé à la flotte et le retard qu'ils avaient mis à livrer des otages fit soupçonner à César, quoiqu'il ne sût encore rien de leurs projets, ce qui devait arriver bientôt. C'est pourquoi il prit ses mesures pour parer à tous les événements : chaque jour il faisait amener des campagnes du blé dans le camp; il prenait le bois et le cuivre des navires qui avaient le plus souffert pour réparer les autres, et faisait apporter du continent tout ce qui était nécessaire à cette opération. Les soldats ayant travaillé avec le plus grand zèle, on ne perdit que douze navires, et les autres furent mis en état de tenir la mer.

XXXII. Tandis que l'on s'occupait de toutes ces choses, une légion, la septième, fut envoyée comme de coutume pour chercher des blés; car jusqu'alors on n'avait eu aucun indice qui pût faire craindre des hostilités, puisqu'une partie des Bretons était restée dans ses foyers, et qu'une autre partie venait souvent dans notre camp. Tout à coup

belli inferendi causa in Britanniam transiturum confidebant. Itaque rursus conjuratione facta, paulatim ex castris discedere ac suos clam ex agris deducere cœperunt.

XXXI. At Cæsar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen et ex eventu navium suarum et ex eo, quod obsides dare intermiserant, fore id, quod accidit, suspicabatur. Itaque ad omnes casus subsidia comparabat : nam et frumentum ex agris quotidie in castra conferebat, et quæ gravissime afflictæ erant naves, earum materia atque ære ad reliquas reficiendas utebatur, et quæ ad eas res erant usui, ex continenti comportari jubebat. Itaque quum summo studio a militibus administraretur, XII navibus amissis, reliquis ut navigari commode posset, effecit.

XXXII. Dum ea geruntur, legione ex consuetudine una frumentatum missa, quæ appellabatur septima, neque ulla ad id tempus belli suspicione interposita, quum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in castra ventitaret, ii qui pro portis castrorum

les hommes qui étaient de faction en avant des portes annoncèrent à César qu'on voyait, du côté où s'était dirigée la légion, beaucoup plus de poussière que d'habitude. César, soupçonnant qu'il s'agissait de quelque nouvelle tentative des barbares, donna ordre aux cohortes qui occupaient les postes du camp de partir avec lui; il les remplaça par deux autres, fit prendre les armes au reste des troupes, et leur dit de le suivre sans retard. A peine sorti du camp, il vit que les nôtres, pressés par l'ennemi, se maintenaient avec peine, et que la légion qui avait serré ses rangs était accablée de tous côtés d'une grêle de traits; car les barbares, voyant les blés coupés partout, excepté sur un seul point, s'étaient doutés que c'était là que viendraient nos troupes, et, pendant la nuit, ils s'étaient cachés dans les bois; au moment où les nôtres, après avoir déposé leurs armes et rompu les rangs, étaient occupés à enlever les moissons, ils les attaquèrent à l'improviste, en tuèrent quelques-uns, et jetèrent le trouble parmi les autres qui n'avaient pu se former avec ordre, et qu'entouraient en même temps la cavalerie et les chars à deux roues.

XXXIII. Voici comment ils combattent avec ces chars: ils courent d'abord de tous côtés, lancent des traits, et par

in statione erant, Cæsari nuntiaverunt pulverem majorem quam consuetudo ferret, in ea parte videri, quam in partem legio iter fecisset. Cæsar id quod erat suspicatus, aliquid novi a barbaris initum consilii, cohortes quæ in stationibus erant, secum in eam partem proficisci, ex reliquis duas in stationem cohortes succedere, reliquas armari et confestim sese subsequi jussit. Quum paullo longius a castris processisset, suos ab hostibus premi atque ægre sustinere et, conferta legione, ex omnibus partibus tela conjici animadvertit. Nam quod omni ex reliquis partibus demesso frumento pars una erat reliqua, suspicati hostes huc nostros esse venturos, noctu in silvis delituerant; tum dispersos depositis armis in metendo occupatos subito adorti, paucis interfectis, reliquos incertis ordinibus perturbaverant; simul equitatu atque essedis circumdederant.

XXXIII. Genus hoc est ex essedis pugnæ : primo per omnes partes perequitant et tela conjiciunt, atque ipso terrore equorum

la seule terreur qu'inspirent les chevaux et le bruit des roues, ils jettent souvent le désordre dans les rangs de leurs ennemis. Quand ils ont pénétré à travers les escadrons, ils sautent en bas de leurs chars et combattent à pied. Les conducteurs se retirent lentement de la mêlée, et placent les chars de manière que leurs hommes, quand ils sont serrés de près par des forces supérieures, puissent facilement se retirer vers leur armée. C'est ainsi que sur le champ de bataille ils montrent la rapidité du cavalier et la solidité du fantassin; de plus, ils ont acquis par l'habitude de chaque jour et par l'exercice une si grande habileté, qu'ils maintiennent leurs chevaux lancés sur des pentes rapides, ralentissent tout à coup leur allure, les font tourner, tandis qu'eux-mêmes marchent sur le timon, se tiennent assis sur le joug, et de là se rejettent dans les chars avec une prestesse étonnante.

XXXIV. A cause de toutes ces circonstances, les Romains furent troublés par cette manière de combattre à laquelle ils n'étaient point habitués, et César leur porta secours fort à propos, car en le voyant arriver, les Bretons s'arrêtèrent et les nôtres se remirent de leur frayeur. Malgré cela, ne jugeant point l'occasion favorable pour attaquer et livrer une

et strepitu rotarum ordines plerumque perturbant; et quum se inter equitum turmas insinuaverunt, ex essedis desiliunt et pedibus prœliantur. Aurigæ interim paulatim ex prœlio excedunt, atque ita currus collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in prœliis præstant, ac tantum usu quotidiano et exercitatione efficiunt, uti in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere et brevi moderari ac flectere, et per temonem percurrere et in jugo insistere et se inde in curros citissime recipere consuerint.

XXXIV. Quibus rebus perturbatis nostris novitate pugnæ, tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit; namque ejus adventu hostes constiterunt, nostri se ex timore receperunt. Quo facto, ad lacessendum et ad committendum prœlium alienum esse tempus arbitratus, suo se loco continuit, et brevi tempore intermisso in

bataille, il resta dans la même position, et bientôt après il rentra dans son camp. Pendant ce temps, les Bretons, qui étaient restés dans la campagne, se retirèrent en voyant que toutes nos troupes étaient sur le qui-vive; mais ils envoyèrent des courriers de tous côtés, pour annoncer que nous étions peu nombreux, et faire savoir dans le pays qu'en chassant les Romains de leur camp, on était sûr de faire du butin, et de s'affranchir à jamais. Déterminés par ces motifs, les Bretons réunirent promptement une multitude de fantassins et de cavaliers, et marchèrent contre notre camp.

XXXV. D'après ce qui était arrivé précédemment, César pensait que l'ennemi, s'il était battu, échapperait au danger par la rapidité de la fuite; cependant il prit environ trente cavaliers que l'Atrébate Commius, dont nous avons parlé plus haut, avait amenés avec lui, et rangea les légions en avant du camp. L'action une fois engagée, les ennemis ne purent résister longtemps à l'élan de nos soldats, et tournèrent le dos. Les nôtres les ayant poursuivis aussi loin que le permirent leurs forces et la rapidité de la course, en tuèrent un grand nombre, et, après avoir brûlé sur une

castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis, qui erant in agris reliqui, discesserunt. Secutæ sunt continuos complures dies tempestas, quæ et nostros in castris continerent et hostem a pugna prohiberent. Interim barbari nuntios in omnes partes dimiserunt paucitatemque nostrorum militum suis prædicaverunt, et quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sui liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstraverunt. His rebus celeritèr magna multitudine peditatus equitatusque coacta, ad castra venerunt.

XXXV. Cæsar, etsi idem, quod superioribus diebus acciderat, fore videbat, ut si essent hostes pulsi, celeritate periculum effugerent, tamen nactus equites circiter xxx, quos Commius Atrebas, de quo ante dictum est, secum transportaverat, legiones in acie pro castris constituit. Commisso prœlio, diutius nostrorum militum impetum hostes ferre non potuerunt ac terga verterunt. Quos tanto spatio secuti, quantum cursu et viribus efficere potuerunt,

grande étendue toutes les habitations, ils revinrent au camp.

XXXVI. Le même jour des députés vinrent trouver César pour traiter de la paix. Celui-ci doubla le nombre des otages qu'il avait demandés d'abord, et donna ordre de les amener sur le continent, parce qu'on était près de l'équinoxe, et qu'il ne voulait point se hasarder à passer la mer pendant la mauvaise saison avec des navires délabrés; puis, en voyant que le temps était favorable, il leva l'ancre un peu après minuit. Tous les navires arrivèrent sans encombre sur le continent; mais il y eut deux transports qui ne purent aborder au même point que le reste de la flotte, et qui furent poussés un peu plus bas.

XXXVII. Trois cents hommes environ ayant débarqué de ces navires, se dirigèrent vers notre camp, et les Morins, que César, en partant pour la Bretagne avait laissés pacifiés, séduits par l'espoir du butin, les entourèrent avec des forces peu considérables d'abord, et leur ordonnèrent, s'ils ne voulaient point être tués, de mettre bas les armes. Les nôtres se défendirent après s'être formés en rond, et aux cris des combattants six mille hommes environ accou-

complures ex iis occiderunt, deinde omnibus longe lateque ædificiis incensis, se in castra receperunt.

XXXVI. Eodem die legati ab hostibus missi ad Cæsarem de pace venerunt. His Cæsar numerum obsidum, quem ante imperaverat, duplicavit, eosque in continentem adduci jussit, quod propinqua die æquinoctii infirmis navibus hiemi navigationem subjiciendam non existimabat. Ipse idoneam tempestatem nactus, paullo post mediam noctem naves solvit : quæ omnes incolumes ad continentem pervenerunt; sed ex iis onerariæ duæ eosdem, quos reliquæ, portus capere non poterunt et paullo infra delatæ sunt.

XXXVII. Quibus ex navibus quum essent expositi milites circiter trecenti atque in castra contenderent, Morini, quos Cæsar in Britanniam proficiscens pacatos reliquerat, spe prædæ adducti primo non ita magno suorum numero circumsteterunt ac, si sese interfici nollent, arma ponere jusserunt. Quum illi orbe facto sese

rurent en toute hâte. En apprenant ce qui se passait, César fit sortir du camp tous les cavaliers, pour appuyer les siens. Nos hommes pendant ce temps soutinrent le choc de l'ennemi, combattirent avec un grand courage, pendant plus de quatre heures, et tuèrent un grand nombre de Morins, en ne perdant eux-mêmes que peu de monde. Mais quand notre cavalerie parut sur le champ de bataille, les ennemis jetèrent leurs armes, prirent la fuite, et on en tua un grand nombre.

XXXVIII. Le lendemain César envoya le lieutenant Titus Labiénus, avec les légions qu'il avait ramenées de Bretagne, contre les Morins qui s'étaient révoltés. Ceux-ci, dont les marais étaient à sec, — c'était là qu'ils s'étaient retirés l'année précédente, — n'avaient plus de refuge où s'abriter, et ils tombèrent presque tous au pouvoir de Labiénus. D'autre part, les lieutenants Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient conduit leurs légions dans le pays de Ménapiens, ravagèrent leurs champs, coupèrent leurs récoltes, brûlèrent leurs habitations, parce qu'ils s'étaient tous cachés dans d'épaisses forêts, et revinrent ensuite vers César. Celui-ci plaça toutes ses légions en quartier d'hiver chez les

defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia sex convenerunt. Qua re nuntiata, Cæsar omnem ex castris equitatum suis auxilio misit. Interim nostri milites impetum hostium sustinuerunt, atque amplius horis quatuor fortissime pugnaverunt, et paucis vulneribus acceptis, complures ex his occiderunt. Postea vero quam equitatus noster in conspectum venit, hostes abjectis armis terga verterunt, magnusque eorum numerus est occisus.

XXXVIII. Cæsar postero die Titum Labienum legatum cum his legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent (quo perfugio superiore anno erant usi), omnes fere in potestatem Labieni pervenerunt. At Q. Titurius et L. Cotta legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, ædificiis incensis, quod Menapii se omnes in densissimas silvas abdiderant, se ad Cæsarem receperunt. Cæsar in Belgis omnium legionum

Belges; là, deux cités bretonnes, seules parmi toutes les autres, lui envoyèrent des otages. A la suite de ces événements, le sénat, d'après les lettres de César, décréta vingt jours d'actions de grâces.

hiberna constituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obsides miserunt, reliquæ neglexerunt. His rebus gestis ex litteris Cæsaris dierum viginti supplicatio a senatu decreta est.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le quatrième livre des *Commentaires.*

1. Les deux incursions que tenta César dans cette campagne étaient toutes les deux prématurées et ne réussirent ni l'une ni l'autre. Sa conduite envers les peuples de Berg et de Zutphen est contre le droit des gens. C'est en vain qu'il cherche dans ses Mémoires à colorer l'injustice de sa conduite. Aussi Caton le lui reprochait-il hautement. Cette victoire contre les peuples de Zutphen a été, du reste, peu glorieuse ; car, quand même ceux-ci eussent passé le Rhin effectivement au nombre de 450,000 âmes, cela ne leur donnerait pas plus de 80,000 combattants, incapables de tenir tête à huit légions soutenues par les troupes auxiliaires et gauloises qui avaient tant d'intérêt à défendre leur territoire.

2. Plutarque vante son pont du Rhin, qui lui paraît un prodige; c'est un ouvrage qui n'a rien d'extraordinaire et que toute armée moderne eût pu faire aussi facilement. Il ne voulut pas passer sur un pont de bateaux, parce qu'il craignait la perfidie des Gaulois, et que ce pont ne vînt à se rompre. Il en construisit un sur pilotis en dix jours; il le pouvait faire en peu de temps : le Rhin, à Cologne, a trois cents toises; c'était dans la saison de l'année où il est le plus bas; probablement qu'il n'en avait pas alors deux cent cinquante. Ce pont pouvait avoir cinquante travées, qui, à cinq pilots par travée, font deux cent cinquante pilots, avec six sonnettes; il a pu les enfoncer en six jours, c'est l'opération la plus difficile ; le placement des chapeaux et la construction du tablier sont des ouvrages qui se font en même temps : ils sont d'une nature bien plus facile. Au lieu de mettre ces cinq pilots comme il les a placés, il eût été préférable de les planter tous les cinq à la suite les uns les autres, à trois pieds de distance, en les couronnant tous par un chapeau de dix-huit à vingt pieds de long. Cette manière a l'avantage que si un des pilots est emporté, les quatre autres résistent et soutiennent les travées.....

(Ici se trouvent de longs détails relatifs au pont que l'empereur

Napoléon jeta en 1809 sur le Danube. Comme ils sont étrangers à notre sujet, nous les supprimons).

. . . .

3. César échoua dans son incursion en Allemagne, puisqu'il n'obtint pas que la cavalerie de l'armée vaincue lui fût remise, pas plus qu'aucun acte de soumission des Suèves, qui, au contraire, le bravèrent. Il échoua également dans son incursion en Angleterre. Deux légions n'étaient plus suffisantes, il lui en eût fallu au moins quatre, et il n'avait pas de cavalerie, arme qui était indispensable dans un pays comme l'Angleterre. Il n'avait pas fait assez de préparatifs pour une expédition de cette importance : elle tourna à sa confusion, et on considéra comme un effet de sa bonne fortune qu'il s'en était retiré sans perte.

NOTES DU LIVRE IV.

1. *Cn. Pompeio, M. Crasso consulibus*, l'an 699 de Rome, 55 avant J.-C. (C'était leur second consulat, et M. Schneider a raison de dire: *Quodsi hæc historia esset, non commentarius*, ITERUM *omitti vix potuisset*.) L'hiver avait commencé sous le consulat de Lentulus et de Philippe : César fait entendre par cette indication chronologique qu'il veut parler de la seconde moitié de l'hiver. (DUBNER.)

2. *Usipètes et Tenctères*, peuples de la Germanie, voisins des Cates ou Suèves. — *Suèves*, peuple d'une grande partie de l'Allemagne comprenant notamment la Souabe. (Voir Tacite, *la Germanie*, c. 38 et suiv.)

3. *Jumentis* est mis ici pour *equis*, et rappelle le mot français *jument*. Il se trouve encore d'autres passages dans lesquels *jumentum* est indubitablement mis dans l'intention de n'exprimer que le *cheval*. M. Schneider fait cette remarque: comme *equus*, dans César et ailleurs, désigne presque toujours un *cheval de selle*, le terme aura été changé ici pour désigner les chevaux employés à toutes sortes de services (*juvimenta*), à traîner les voitures, les chars de guerre, ou à porter des fardeaux. (DUBNER.)

4. *Ubiens*, peuple du territoire de Cologne.

5. *Ambivorites*. Ils sont placés par les uns sur le territoire d'Anvers, et par M. Walckenaër sur la rivière d'Amblève, dans le Luxembourg.

6. *Lingons*, pays de Langres.

7. *Vacalus*, leçon des anciens manuscrits (dans la traduction grecque Βάκαλος), au lieu de *Vahalis*, que l'on trouve chez Tacite et chez les auteurs postérieurs. (DUBNER.)

8. *L'île des Bataves*. Le nom de cette île se conserve encore dans le district moderne de Betuwe, qui se trouve à la jonction du Wahal et du Rhin.

9. Les 80 milles que marque César, dit Fréret, doivent se compter de Dordrecht à la séparation du Rhin en deux bras. Sur la carte de Delisle, qui est assez juste, il y

a environ 80 milles romains jusqu'à cette séparation du Rhin en deux branches. (Voir, sur ce passage, l'excellente dissertation de Freret, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 444 et suiv.)

10. La jonction de la Meuse et du Rhin était très-éloignée de là ; peut-être, dans un temps où ce pays était peu connu, et où cette circonstance n'était fondée que sur le rapport des Gaulois, avait-on confondu le bras du Vahal qui se joignait à la Meuse avec la Meuse même, et la séparation du Rhin en deux bras, avec le confluent du Rhin et de la Meuse. Cette supposition, toute dure qu'elle est, est, ce me semble, le seul moyen de rendre croyable le récit de César. (FRÉRET.)

11. *Lépontes*, habitants des vallées où se trouvent les sources du Rhin.

12. *Médiomatrices*. Ils habitaient le diocèse de Metz, mais au temps de César ils s'étendaient beaucoup plus loin.

13. *Triboques*, peuple de l'Alsace.

14. *Gavisus illos retineri jussit... omnes copias castris eduxit.* Ce fait fut sévèrement blâmé par Caton. Le sénat était sur le point de décerner des actions de grâces pour les victoires remportées par César dans cette campagne, lorsque Caton se leva en disant : « Bien au contraire, il faut livrer le général aux ennemis, afin que les dieux ne fassent pas expier à la république le crime de cette horrible perfidie. » Voyez Plutarque, *Vie de César*, ch. XXII. (DUBNER.)

15. Voir, sur la bataille dont il est parlé aux chapitres XIII, XIV, XV, *Éclaircissement sur un passage du IVe livre de la guerre des Gaules*, par César. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, année 1753, t. XVIII, p. 212. L'objet de cet article est de fixer, du moins à peu près, l'endroit où César tailla les Germains en pièces, et celui dans lequel il passa le Rhin.

C'est près du confluent de la Meuse et du Rhin que se livra la bataille. — Les Germains devaient être campés dans l'angle de terre qui forme la jonction des deux fleuves, plus près cependant du bord de la Meuse que de celui du Rhin. Cette position indique à peu près l'endroit où César jeta son pont sur le Rhin. Cluvier prétend que ce fut près de la ville de Coblentz, au confluent du Rhin et de la Moselle; mais Lévesque soutient que César ne le jeta ni près de Coblentz, ni auprès de Cologne, mais beaucoup plus près de l'embouchure du Rhin, et vraisemblablement dans le lieu où l'on a bâti depuis la ville de Clèves.

César, parlant au VIe livre d'un pont qu'il voulut dans la suite jeter sur le Rhin, dit expressément que ce pont devait être un peu au-dessus de l'endroit où son armée avait passé ce fleuve la première fois : *Paulum supra eum locum quo antea exercitum transduxerat, facere pontem instituit*, d'où il résulte que Cluvier n'est pas mieux fondé lorsqu'il assigne Coblentz pour le lieu de ce second passage, qui devait se faire encore dans le duché de Clèves.

16. Freret dit que le lieu où Cesar construisit son pont sur le Rhin est quelque part vers Cologne, et même au-dessous de cette ville; qu'il est difficile de determiner le lieu plus précisément, parce que ses recits ne sont ni assez detailles, ni assez exacts. Ces pays n'etaient pas encore bien connus, c'était la première fois que les Romains penetraient dans cette partie de la Gaule, et puis César manque souvent d'exactitude et de clarté dans le récit de ses marches et de ses ordres de bataille. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 446, note.

17. *Insulam*. Ce seul mot offre une grande preuve de la perspicacité de César. Ses contemporains ne savaient pas encore si la Bretagne était une ile ou une terre

ferme; les opinions à ce sujet étaient tellement partagées, que plus tard les rhéteurs donnaient dans leurs écoles cette matière de déclamation, *ut si Cæsar deliberet, an Britanniam impugnet, quæ sit Oceani natura, an* BRITANNIA INSULA! (Voy. *Quintilien*, liv. VII, ch. IV, § 2.) Eh bien! César dit ici simplement : *si modo* INSULAM *adisset* : pour lui, cela n'était l'objet d'aucun doute. Les Romains n'en ont acquis la certitude que sous Domitien. *Hanc oram* (dit Tacite dans l'*Agricola*, ch. X) *novissimi maris tunc primum Romana classis circumvecta insulam esse Britanniam* AFFIRMAVIT, c'est-à-dire confirma. (DUBNER.)

18. César alla jeter l'ancre devant le lieu qu'occupe maintenant la ville de Déal (LINGARD.)

19. On dirait aujourd'hui les avisos.

20. C'est-à-dire par ceux qui se trouvaient sur les chaloupes.

21. César, avec la rapidité de style qui lui est ordinaire, se sert ici du mot *cavalerie*, pour dire la flotte qui portait les cavaliers.

22. C'était, d'après le calcul d'Halley, dans la nuit du 30 au 31 août.

LIVRE V.

Cinquième campagne, l'an 54 avant J.-C. — Seconde expédition dans la Grande-Bretagne. — Guerre d'Ambiorix. — Massacre de la légion de Sabinus. — Cicéron est assiégé dans son camp. — La révolte des Trévires est comprimée.

I. Sous le consulat de Lucius Domitius et d'Appius Claudius[1], César, en quittant comme il avait coutume de le faire chaque année ses quartiers d'hiver pour se rendre en Italie[2], donne ordre aux lieutenants qu'il avait mis à la tête des légions de faire construire pendant l'hiver autant de vaisseaux qu'ils pourront, et de faire réparer les vieux. Il en indique les proportions et la forme : il les veut un peu moins hauts que ceux dont nous nous servons sur notre mer, afin qu'on puisse les charger plus vite et les tirer sur le rivage[3], et surtout parce qu'il avait remarqué que les vagues de l'Océan sont moins fortes à cause du mouvement continuel des marées; il les veut aussi un peu plus larges que ceux dont nous faisons usage sur les autres mers, afin de porter les équipages et un grand

LIBER V.

I. Lucio Domitio, Appio Claudio consulibus, discedens ab hibernis Cæsar in Italiam, ut quotannis facere consuerat, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti, quam plurimas possent, hieme naves ædificandas veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subductionesque paullo facit humiliores, quam quibus in nostro mari uti consuevimus; atque id eo magis, quod propter crebras commutationes æstuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat; ad onera et ad multitudinem jumentorum transportandam paullo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias

nombre de chevaux; et il ordonne qu'on les fasse tous bons marcheurs [4], ce que rendait plus facile le peu d'élévation de leur bordage. Tous les objets nécessaires à l'équipement des vaisseaux sont par ses ordres expédiés d'Espagne. Lui-même, après avoir tenu les assemblées de la Gaule Citérieure, part pour l'Illyrie, parce qu'il avait appris que les frontières de cette province étaient ravagées par les incursions des Pirustes [5]. En arrivant, il exige que les cités mettent des soldats sous les armes, et leur ordonne de se réunir dans un lieu qu'il désigne. Les Pirustes, informés de ces préparatifs, envoient des députés pour lui dire « que rien de ce qui s'est fait n'a été autorisé par le gouvernement de leur pays, et qu'ils sont prêts par tous les moyens à réparer les dommages. » César, après les avoir entendus, leur enjoint de livrer des otages, et de les livrer à jour fixe. Il déclare que, s'ils n'exécutent point ce qu'il ordonne, il portera la guerre sur leur territoire. Au jour dit, les Pirustes amenèrent leurs otages, et César donna aux diverses cités des arbitres pour recevoir les réclamations et fixer les dommages et intérêts.

II. Après avoir réglé cette affaire et clos les assemblées, il retourna dans la Gaule Citérieure, et partit de là

imperat fieri, quam ad rem multum humilitas adjuvat. Ea quæ sunt usui ad armandas naves, ex Hispania apportari jubet. Ipse, conventibus Galliæ Citerioris peractis, in Illyricum proficiscitur, quod a Pirustis finitimam partem Provinciæ incursionibus vastari audiebat. Eo quum venisset, civitatibus milites imperat, certumque in locum convenire jubet. Qua re nuntiata, Pirustæ legatos ad eum mittunt, qui doceant, «nihil earum rerum publico factum consilio, seseque paratos esse demonstrant, omnibus rationibus de injuriis satisfacere.» Accepta oratione eorum, Cæsar obsides imperat, eosque ad certam diem adduci jubet : nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demonstrat. His ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment, pœnamque constituant.

II. His confectis rebus conventibusque peractis, in Citeriorem Galliam revertitur, atque inde ad exercitum proficiscitur. Eo quum

pour l'armée. Il visita tous les quartiers d'hiver; et grâce à l'étonnante activité des soldats, qui cependant manquaient des objets les plus nécessaires, il trouva qu'on avait construit six cents navires sur le modèle dont nous avons parlé plus haut, plus vingt-huit galères, et qu'il s'en fallait de bien peu que cette flotte ne fût en état d'être lancée sous peu de jours. Après avoir félicité les soldats et ceux qui avaient dirigé le travail, il exposa son projet, et ordonna de rassembler tous les navires dans le port Itius[6], car il savait que c'était là un excellent point d'embarquement pour passer dans la Bretagne, qui se trouve à trente mille pas environ du continent. Il laissa le nombre de soldats qu'il crut suffisant pour cette concentration de la flotte; et avec quatre légions sans bagages et huit cents cavaliers, il se rendit chez les Trévires, parce qu'ils ne venaient point aux assemblées, qu'ils n'exécutaient pas ses ordres, et qu'on disait qu'ils engageaient les Germains transrhénans à passer dans la Gaule.

III. Les Trévires sont de tous les Gaulois ceux qui possèdent la plus forte cavalerie; ils ont aussi de nombreuses troupes de pied, et ils habitent, comme nous l'avons dit, les bords du Rhin. Deux hommes dans cette cité se dis-

venisset, circuitis omnibus hibernis, singulari militum studio, in summa omnium rerum inopia, circiter sexcentas ejus generis, cujus supra demonstravimus, naves et longas XXVIII invenit instructas, neque multum abesse ab eo quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus atque iis qui negotio præfuerant, quid fieri velit, ostendit, atque omnes ad portum Itium convenire jubet, quo ex portu commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium passuum triginta transmissum a continenti. Huic rei quod satis esse visum est militum, reliquit : ipse cum legionibus expeditis IV et equitibus DCCC in fines Treverorum proficiscitur, quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanosque Transrhenanos sollicitare dicebantur.

III. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demon-

putaient le pouvoir, Indutiomare et Cingétorix[7]. Ce dernier, en apprenant l'arrivée de César et des légions, se rend auprès de lui, l'assure qu'il restera, ainsi que les siens, fidèle à son devoir; qu'il ne se séparera pas de l'alliance romaine; et il l'informe de tout ce qui se passe chez les Trévires. Quant à Indutiomare, il lève des cavaliers et des fantassins; et après avoir caché dans l'immense forêt des Ardennes qui s'étend à travers le pays des Trévires, depuis le Rhin jusqu'au territoire des Rémois, ceux qui ne peuvent à cause de leur âge porter les armes, il fait des préparatifs de guerre. Mais quelques-uns des personnages les plus considérables de la cité, décidés par l'exemple de Cingétorix dont ils étaient les amis, et très-effrayés de l'arrivée de notre armée, se rendirent auprès de César et traitèrent avec lui de leurs affaires, en leur propre nom et comme simples particuliers, attendu qu'ils ne pouvaient s'occuper de celles de la cité. Alors Indutiomare, craignant d'être abandonné par tout le monde, envoie une ambassade à César: « Il n'a point voulu, disait-il, s'éloigner des siens et se rendre auprès de lui pour maintenir plus sûrement la cité dans le devoir, car le peuple, en l'absence de toute la noblesse, aurait pu se laisser entraî-

stravimus, tangit. In ea civitate duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix : ex quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit; se suosque omnes in officio futuros neque ab amicitia populi Romani defecturos confirmavit; quæque in Treveris gererentur, ostendit. At Indutiomarus equitatum peditatumque cogere, iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis (quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet), bellum parare instituit. Sed posteaquam nonnulli principes ex ea civitate, et familiaritate Cingetorigis adducti et adventu nostri exercitus perterriti, ad Cæsarem venerunt et de suis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent. Indutiomarus, veritus ne ab omnibus desereretur, legatos ad Cæsarem mittit; « sese idcirco a suis discedere atque ad eum

ner par irréflexion; il était maître de toute la cité, et si César le permettait il viendrait le trouver dans le camp, et placerait sous sa sauvegarde sa propre fortune et celle de son pays. »

IV. Quoiqu'il pénétrât les motifs qui le faisaient parler ainsi et qui le détournaient de son premier projet, César, pour n'être point forcé de passer tout l'été chez les Trévires, quand tous les préparatifs de la guerre contre la Bretagne étaient terminés, ordonna à Indutiomare de se rendre près de lui avec deux cents otages. Celui-ci les ayant amenés, — et dans le nombre se trouvait son propre fils et tous ses parents, qui avaient été personnellement désignés, — César le consola, et l'engagea à rester fidèle aux Romains; cependant, sans plus tarder, il convoqua les principaux habitants de la cité des Trévires, les rattacha individuellement à Cingétorix, non-seulement par égard pour ses qualités personnelles, mais aussi parce qu'il croyait très-important qu'un homme qui lui avait montré tant de bon vouloir jouît parmi les siens du plus grand crédit. Indutiomare fut profondément blessé de voir affaiblir son influence sur ses compatriotes; et cet homme,

venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu plebs propter imprudentiam laberetur. Itaque esse civitatem in sua protestate, seque, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum, suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum. »

IV. Cæsar, etsi intelligebat qua de causa ea dicerentur, quæque eum res ab instituto consilio deterreret, tamen, ne æstatem in Treveris consumere cogeretur, omnibus ad Britannicum bellum rebus comparatis, Indutiomarum ad se cum ducentis obsidibus venire jussit. His adductis, in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Indutiomarum hortatusque est uti in officio maneret: nihilo tamen secius, principibus Treverorum ad se convocatis, hos singillatim Cingetorigi conciliavit : quod quum merito ejus a se fieri intelligebat, tum magni interesse arbitrabatur ejus auctoritatem inter suos quamplurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perspexisset. Id tulit

qui depuis longtemps nous était hostile, s'irrita plus vivement encore par le ressentiment que lui causa cette affaire.

V. Quand tout fut terminé de ce côté, César se rendit avec les légions au port Itius. Là, il apprit que quarante navires construits chez les Meldes[8] avaient été assaillis par une tempête, et que ne pouvant continuer leur route ils étaient revenus à leur point de départ; il trouva le reste de la flotte prêt à appareiller et parfaitement équipé. La cavalerie de toute la Gaule, formant un effectif de quatre mille hommes, se rassembla également au port Itius avec les personnages les plus importants des cités. César décida qu'un petit nombre seulement de ces derniers, c'est-à-dire ceux sur la fidélité desquels il pouvait compter, resteraient dans la Gaule, et qu'il emmènerait les autres comme otages, car il craignait un soulèvement des Gaulois pendant son absence.

VI. Au nombre des chefs se trouvait l'Éduen Dumnorix, dont nous avons parlé plus haut. César tenait à le garder avec lui de préférence à tout autre, parce qu'il savait qu'il désirait un nouvel ordre de choses, qu'il convoitait le pouvoir, et qu'il connaissait son grand courage, son grand crédit sur ses compatriotes. De plus, Dumnorix avait dit, dans une as-

factum graviter Indutiomarus, «suam gratiam inter suos minui,» et, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

V. His rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit LX naves, quæ in Meldis factæ erant, tempestate rejectas, cursum tenere non potuisse, atque eodem, unde erant profectæ, revertisse : reliquas paratas ad navigandum atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem equitatus totius Galliæ convenit, numero millium quatuor, principesque ex omnibus civitatibus : ex quibus perpaucos, quorum in se fidem perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat; quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

VI. Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo ante a nobis dictum est. Hunc secum habere in primis constituerat, quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni

semblée des Éduens, que César lui avait offert le gouvernement de la cité; ceux-ci, offensés de ce propos, n'osaient cependant pas envoyer des députés vers César pour protester contre cette offre, ou le supplier[9], et il fut informé de ce fait par ses hôtes. Dumnorix commença d'abord par demander, avec les plus instantes prières, à rester dans la Gaule, alléguant, tantôt que n'étant point habitué à naviguer il craignait la mer, tantôt qu'il était retenu par des vœux religieux[10]. Lorsqu'il vit que César s'obstinait à repousser sa demande, et qu'il eut perdu tout espoir de le fléchir, il se mit à solliciter les chefs gaulois, à les entretenir chacun à part, pour les engager à rester sur le continent; il les effrayait en disant que ce n'était point sans motifs qu'on enlevait à la Gaule toute sa noblesse; que César avait le projet de tuer jusqu'au dernier, quand il les aurait fait passer dans la Bretagne, ceux qu'il eût craint de mettre à mort sous les yeux des Gaulois. Dumnorix se liait en même temps avec les autres par des engagements mutuels, leur demandait leur serment, et de faire, d'un commun accord, ce qu'ils croiraient utile à leur pays. César fut instruit de toutes ces choses par de nombreux rapports.

animi, magnæ inter Gallos auctoritatis, cognoverat. Accedebat huc quod [jam] in concilio Æduorum Dumnorix dixerat, sibi a Cæsare regnum civitatis deferri : quod dictum Ædui graviter ferebant, neque recusandi aut deprecandi causa legatos ad Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus Cæsar cognoverat. Ille omnibus primo precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur; partim, quod insuetus navigandi mare timeret; partim, religionibus impediri sese diceret. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta, principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, uti in continenti remanerent; metu territare, « non sine causa fieri, ut Gallia omni nobilitate spoliaretur; id esse consilium Cæsaris, ut, quos in conspectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam transductos necaret : » fidem reliquis interponere, jusjurandum poscere, ut, quod esse ex usu Galliæ intellexissent, communi consilio administrarent. Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur.

VII. Quand il sut ce qui se passait, il résolut, par cela même qu'il avait donné une grande importance à la nation des Éduens, de contenir Dumnorix et de prévenir l'exécution de ses projets par tous les moyens possibles; en voyant sa folie augmenter, il pensa qu'il était urgent de l'empêcher de nuire à lui-même et à la république. C'est pourquoi, pendant les vingt-cinq jours environ qu'il resta dans le port, parce que le vent du nord-ouest, qui souffle une grande partie de l'année dans ces parages, l'empêchait d'appareiller, il eut soin de contenir Dumnorix dans le devoir, et de se tenir au courant de ses projets; enfin, quand le temps fut favorable, il ordonna aux troupes et à la cavalerie de s'embarquer; mais, tandis que chacun était absorbé par les embarras du départ, Dumnorix, à l'insu de César, sortit du camp avec la cavalerie éduenne, et prit la route de son pays. César, dès qu'il en fut informé, retarda son départ, et laissant les autres affaires de côté, envoya toute la cavalerie à sa poursuite, avec ordre de le ramener, ou, s'il opposait de la résistance ou refusait d'obéir, de le mettre à mort; car il ne pensait pas que l'homme qui avait, lui présent, méconnu ses ordres,

VII. Qua re cognita, Cæsar, quod tantum civitati Æduæ dignitatis tribuerat, coercendum atque deterrendum, quibuscumque rebus posset, Dumnorigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum ne quid sibi ac reipublicæ nocere posset. Itaque dies circiter XXV in eo loco commoratus, quod corus ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his [locis] flare consuevit, dabat operam ut in officio Dumnorigem contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret; tandem, idoneam nactus tempestatem, milites equitesque conscendere in naves jubet. At, omnium impeditis animis, Dumnorix cum equitibus Æduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nuntiata, Cæsar, intermissa profectione atque omnibus rebus postpositis, magnam partem equitatus ad eum insequendum mittit retrahique imperat: si vim faciat neque pareat, interfici jubet : nihil hunc se absente pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset.

pût rien faire de bon en son absence. Dumnorix, quand on le somma de s'arrêter, refusa d'obéir; il mit l'épée à la main, fit un appel à la fidélité de ses concitoyens, en répétant souvent qu'il était libre et né dans une cité libre. Les nôtres, suivant leurs ordres, l'entourèrent et le tuèrent; quant aux cavaliers éduens, ils retournèrent tous vers César.

VIII. A la suite de ces événements, César laissa Labiénus sur le continent avec trois légions et deux mille cavaliers pour défendre les ports, pourvoir aux approvisionnements, surveiller ce qui se passait dans la Gaule, et agir suivant le temps et les circonstances. Lui-même, avec cinq légions et un nombre de cavaliers égal à celui qu'il laissait sur le continent, leva l'ancre au coucher du soleil, et appareilla avec un léger vent de sud-ouest; mais ce vent étant tombé vers le milieu de la nuit, il ne put poursuivre sa route; la marée le porta trop loin, et au point du jour il vit qu'il avait laissé la Bretagne sur la gauche. Mais quand les courants changèrent avec la nouvelle marée, il suivit leur direction, et fit force de rames pour aborder dans cette partie de l'île où il avait reconnu, l'été précédent, que le débarquement était facile. On ne saurait trop

Ille enim revocatus resistere ac se manu defendere suorumque fidem implorare cœpit, sæpe clamitans, liberum se liberæque esse civitatis. Illi, ut erat imperatum, circumsistunt hominem atque interficiunt, at equites Ædui ad Cæsarem omnes revertuntur.

VIII. His rebus gestis, Labieno in continente cum tribus legionibus et equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur et rem frumentariam provideret, quæque in Gallia gererentur, cognosceret, consiliumque pro tempore et pro re caperet, ipse cum quinque legionibus et pari numero equitum, quem in continenti reliquerat, solis occasu naves solvit; et leni Africo provectus, media circiter nocte vento intermisso, cursum non tenuit, et longius delatus æstu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus, æstus commutationem secutus, remis contendit, ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat. Qua in re admodum fuit

louer dans cette circonstance l'énergie des soldats qui, placés sur de lourds vaisseaux de transport, marchèrent, en ramant sans interruption, aussi vite que les galères. Il était à peu près midi quand toute la flotte aborda en Bretagne. L'ennemi ne se montra pas sur ce point; cependant César apprit plus tard par des prisonniers que les Bretons s'étaient portés en grand nombre de ce côté; mais que, effrayés par la multitude de nos vaisseaux (car ils en avaient vu plus de huit cents à la fois, en y comprenant ceux de l'année précédente [11] et les barques équipées pour la commodité particulière de chacun), ils s'étaient éloignés du rivage, pour se retirer sur les hauteurs.

IX. César débarqua l'armée, choisit pour le camp un terrain favorable, et, quand il sut par les prisonniers sur quel point s'étaient portées les troupes ennemies, il laissa au bord de la mer dix cohortes et trois cents cavaliers pour garder les navires, et marcha contre elles, d'autant moins inquiet pour la flotte qu'il la laissait à l'ancre sur un fond de sable et une plage découverte. Quintus Atrius fut chargé de la commander. César, après avoir fait de nuit une marche d'environ douze mille pas, aperçut l'ennemi qui, s'étant avancé auprès [12] d'une rivière avec sa cavalerie et ses chars,

militum virtus laudanda, qui vectoriis gravibusque navigiis, non intermisso remigandi labore, longarum navium cursum adæquarunt. Accessum est ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore : neque in eo loco hostis est visus, sed, ut postea Cæsar ex captivis cognovit, quum magnæ manus eo convenissent, multitudine navium perterritæ (quæ cum annotinis privatisque, quas sui quisque commodi fecerat, amplius DCCC uno erant visæ tempore), a litore discesserant ac se in superiora loca abdiderant.

IX. Cæsar, exposito exercitu et loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus X ad mare relictis et equitibus CCC, qui præsidio navibus essent, de tertia vigilia ad hostes contendit, eo minus veritus navibus, quod in litore molli atque aperto deligatas ad ancoram relinquebat; et præsidio navibus Quintum Atrium præfecit. Ipse, noctu progressus millia passuum circiter XII, hostium

de guerre, commença, des hauteurs où il était posté, à défendre le passage, et engagea l'action. Repoussés par la cavalerie, les Bretons se cachèrent dans les bois, et là, ils occupèrent une position très-bien défendue par la nature et par l'art, et qu'ils avaient, selon toute apparence, fortifiée à une époque antérieure, à l'occasion de quelque guerre civile, car de grands abatis d'arbres en barraient de tous côtés les abords. Ils combattaient éparpillés dans les bois, et empêchaient les nôtres de pénétrer dans leurs ouvrages de défense. Mais les soldats de la septième légion, en faisant la tortue et en élevant une terrasse contre le rempart, s'emparèrent de la position, et les chassèrent des forêts, en n'éprouvant que de légères pertes. Mais César ne permit pas qu'on les poursuivît au loin, parce qu'il ne connaissait pas la disposition des lieux, et que le jour étant en grande partie écoulé il voulait employer le reste à fortifier le camp.

X. Le lendemain matin, il divisa l'infanterie et la cavalerie en trois corps, qu'il envoya à la poursuite de ceux qui avaient été mis en déroute. Ces troupes n'avaient fait que très-peu de chemin, et l'on voyait encore l'arrière-garde, lorsque des cavaliers, envoyés vers César par Quin-

copias conspicatus est. Illi, equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere et prœlium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu, se in silvas abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum, quem domestici belli, ut videbantur, causa jam ante præparaverant; nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant, nostrosque intra munitiones ingredi prohibebant. At milites legionis VII, testudine facta et aggere ad munitiones adjecto, locum ceperunt, eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar prosequi vetuit, et quod loci naturam ignorabat, et quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

X. Postridie ejus diei mane tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos qui fugerant, persequerentur. His aliquantum itineris progressis, quum jam extremi essent in prospectu,

tus Atrius, lui annoncèrent que la nuit précédente il s'était élevé une violente tempête, que la plupart des navires avaient reçu des avaries, qu'ils avaient été jetés à la côte; que les ancres, les amarres, les équipages, les pilotes, n'avaient pu résister à la fureur des éléments; et que les navires, en se heurtant les uns les autres, avaient été grandement endommagés.

XI. En apprenant ce désastre, César fit rappeler les légions et la cavalerie, et leur donna ordre de ne pas aller plus loin. Lui-même retourna vers la flotte, et s'assura de ses propres yeux que les nouvelles transmises par des courriers et par des lettres étaient en partie exactes, c'est-à-dire qu'il y avait environ quarante navires perdus; quant aux autres, il lui sembla qu'on pouvait avec de grands soins les remettre en bon état. C'est pourquoi, il prend des ouvriers dans les légions et en demande d'autres sur le continent; il écrit à Labiénus de faire construire par les légions qu'il a près de lui le plus de navires qu'il pourra. Lui-même, quoique l'entreprise fût pénible et présentât de grandes difficultés, décide, comme une chose très-utile, que tous les navires seront mis à sec sur la plage, et réunis au camp par une même ligne de fortifi-

equites a Quinto Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nuntiarent, superiore nocte, maxima coorta tempestate, prope omnes naves afflictas atque in litore ejectas esse; quod neque ancoræ funesque subsisterent, neque nautæ gubernatoresque vim pati tempestatis possent : itaque ex eo concursu navium magnum esse incommodum acceptum.

XI. His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari atque in itinere resistere jubet; ipse ad naves revertitur : eadem fere, quæ ex nuntiis litterisque cognoverat, coram perspicit, sic ut, amissis circiter XL navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros delegit, et ex continenti arcessi jubet; Labieno scribit ut, quam plurimas posset, iis legionibus, quæ sunt apud eum, naves instituat. Ipse, etsi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit, omnes naves subduci et cum castris una munitione con-

cations. On employa environ dix jours à cette besogne, et pendant ce temps la nuit elle-même ne suspendit point le travail des soldats. Quand on eut tiré les navires sur la plage et fortifié le camp d'une manière convenable, César laissa près de la flotte les mêmes troupes qui la gardaient auparavant, et lui-même retourna à l'endroit qu'il venait de quitter. Déjà des bandes nombreuses de Bretons s'y étaient réunies de tous côtés, et d'un commun accord elles avaient confié le commandement en chef et l'entière direction de la guerre à Cassivellaunus, dont le pays est séparé des provinces maritimes par un fleuve nommé la Tamise, qui se trouve éloigné de la mer d'environ quatre-vingt mille pas. Ce chef, par le passé, avait continuellement fait la guerre aux autres peuplades; mais les Bretons, effrayés par notre invasion, lui avaient donné le pouvoir suprême et le commandement en chef de leur armée.

XII. La partie intérieure de la Bretagne est habitée par des peuples qu'on dit, d'après la tradition, nés dans l'île elle-même, et le littoral, par des races venues de la Belgique pour piller et combattre, et qui presque toutes ont gardé le nom des cités dont elles sont issues; après avoir

jungi. In his rebus circiter dies decem consumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis. Subductis navibus castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante, præsidio navibus reliquit : ipse eodem, unde redierat, proficiscitur. Eo quum venisset, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant, summa imperii bellique administrandi communi consilio permissa Cassivellauno, cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX. Huic superiore tempore cum reliquis civitatibus continentia bella intercesserant; sed nostro adventu permoti Britanni hunc toti bello imperioque præfecerant.

XII. Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsa memoria proditum dicunt : maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgio transierant; qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitati-

porté la guerre en Bretagne, elles s'y fixèrent et se mirent à cultiver. La population est considérable; les habitations sont très-nombreuses et à peu près pareilles aux habitations gauloises; on y trouve une grande quantité de bestiaux. Les habitants se servent de morceaux de cuivre, de monnaie d'or ou de plaques de fer[13], dont la valeur est déterminée par le poids. La partie centrale de l'ile produit du plomb blanc[14] [de l'étain], et la partie voisine des côtes du fer, mais en petite quantité. Le cuivre dont ils se servent est apporté du dehors. Excepté le hêtre et le sapin, les diverses espèces d'arbres sont les mêmes que dans la Gaule. Ils croient qu'il n'est point permis de manger du lièvre, de la poule et de l'oie, et cependant ils en élèvent par fantaisie et pour s'amuser. Le climat est plus tempéré que celui de la Gaule, et le froid moins vif.

XIII. L'île a la forme d'un triangle, dont l'un des côtés fait face à la Gaule; l'un des angles de ce même côté, vers le pays de Kent, où presque tous les navires abordent en venant de la Gaule, est tourné vers l'est; l'angle inférieur vers le midi. L'île, dans cette partie, s'étend sur une longueur d'environ cinq cent mille pas. L'autre côté du triangle regarde l'Espagne et le couchant,

bus eo pervenerunt et bello illato ibi remanserunt atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo, creberrimaque ædificia, fere Gallicis consimilia : pecorum magnus numerus. Utuntur aut ære, aut nummo aureo, aut taleis ferreis ad certum pondus examinatis, pro nummo. Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; sed ejus exigua est copia : ære utuntur importato. Materia cujusque generis, ut in Gallia, est, præter fagum atque abietem. Leporem et gallinam et anserem gustare, fas non putant; hæc tamen alunt animi voluptatisque causa. Loca sunt temperatiora quam in Gallia, remissioribus frigoribus.

XIII. Insula natura triquetra, cujus unum latus est contra Galliam. Hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium, quo fere omnes ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem; inferior, ad meridiem spectat. Hoc latus tenet circiter millia pas-

et dans la même direction se trouve l'Hibernie, dont la grandeur est évaluée à la moitié de celle de la Bretagne, et qui en est séparée par un bras de mer égal en largeur à celui qui sépare la Bretagne de la Gaule. Une île appelée Mona [15] est située au milieu de ce détroit; on pense qu'il s'y trouve plusieurs autres îles plus petites; et quelques écrivains, en parlant de ces îles, disent qu'en hiver [16], elles sont pendant trente jours consécutifs plongées dans les ténèbres. Nous nous sommes enquis de ce fait sans rien apprendre de positif, et nous nous sommes assurés seulement, d'après des mesures exactes prises au moyen de la clepsydre, que les nuits sont plus courtes que sur le continent. Ce côté de l'île, d'après les écrivains dont nous venons de parler, a sept cent mille pas [17] de longueur. Le troisième côté du triangle est tourné vers le nord. Il n'existe aucune terre en face, seulement l'un des angles est dirigé droit sur la Germanie. On donne à cette partie de l'île une longueur de huit cent mille pas, et de la sorte elle a dans son ensemble une circonférence de vingt fois cent mille pas.

XIV. De tous les peuples de la Bretagne, ceux qui habitent le pays de Kent, situé sur le littoral, sont de beau-

suum D. Alterum vergit ad Hispaniam atque occidentem solem, qua ex parte est Hibernia, dimidio minor, ut æstimatur, quam Britannia; sed pari spatio transmissus, atque ex Gallia, est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula quæ appellatur Mona; complures præterea minores subjectæ insulæ existimantur: de quibus insulis nonnulli scripserunt, dies continuos XXX sub bruma esse noctem. Nos nihil de eo percontationibus reperiebamus, nisi certis ex aqua mensuris breviores esse, quam in continente, noctes videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, DCC millium. Tertium est contra septentriones, cui parti nulla est objecta terra; sed ejus angulus lateris maxime ad Germaniam spectat: huic millia passuum DCCC in longitudinem esse, existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centum millium passuum.

XIV. Ex his omnibus longe sunt humanissimi qui Cantium in-

coup les plus civilisés : ils ont à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois. La plupart des peuplades de l'intérieur ne cultivent point la terre ; elles vivent de lait et de viande, et sont vêtues de peaux. Les Bretons se frottent tous avec du pastel, ce qui leur donne une couleur bleue, et rend leur aspect plus hideux encore sur le champ de bataille. Ils ont les cheveux pendants, et se rasent toutes les parties du corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Les mêmes femmes sont communes à dix ou douze d'entre eux à la fois, et cette promiscuité est surtout fréquente entre les frères, de même qu'entre les pères et les fils; quant aux enfants qui naissent de ces amours, ils sont regardés comme appartenant à ceux qui ont reçu les premiers la mère, encore jeune fille, dans leur maison.

XV. Les cavaliers ennemis et leurs chariots de guerre attaquèrent avec impétuosité notre cavalerie pendant sa marche; cependant les nôtres eurent l'avantage dans toutes les rencontres, et ils repoussèrent les Bretons dans les bois et sur les hauteurs ; mais, après en avoir tué un grand nombre, ils les poursuivirent avec trop d'ardeur, et perdirent quelques hommes. Les ennemis, à leur tour, attendirent quelque temps ; et au moment où nos soldats, sans défiance, tra-

colunt, quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallia differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt, sed lacte et carne vivunt, pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horridiores sunt in pugna aspectu; capilloque sunt promisso atque omni parte corporis rasa, præter caput et labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes et maxime fratres cum fratribus parentesque cum liberis; sed, si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, quo primum virgo quæque deducta est.

XV. Equites hostium essedariique acriter prœlio cum equitatu nostro in itinere confixerunt, tamen ut nostri omnibus partibus superiores fuerint atque omnes in silvas collesque compulerint : sed complnribus interfectis, cupidius insecuti, nonnullos ex suis amiserunt. At illi, intermisso spatio, imprudentibus nostris atque

vaillaient aux retranchements, ils sortirent tout à coup des bois, et, se précipitant sur les hommes qui étaient de garde en avant du camp, ils combattirent avec vigueur; les deux cohortes d'élite de deux légions furent envoyées par César pour soutenir les nôtres, mais comme elles avaient laissé un peu de vide entre leurs ailes, et qu'elles s'arrêtaient intimidées par une manière de combattre qui leur était inconnue, l'ennemi passa audacieusement entre elles et se retira sain et sauf. Le tribun Q. Labérius Durus fut tué dans cette journée. Les Bretons, contre lesquels on fit marcher plusieurs autres cohortes, furent repoussés.

XVI. Par les divers incidents de cette affaire, où l'on avait combattu sous les yeux de tous et en avant du camp, on comprit que les nôtres ne pouvant, à cause de la pesanteur de leur équipement, poursuivre ceux qui lâchaient pied, et n'osant point s'éloigner des enseignes, se trouvaient dans des conditions défavorables pour lutter contre un ennemi comme celui qu'ils avaient devant eux. Les cavaliers, de leur côté, combattaient avec un grand désavantage, parce que les Bretons reculaient souvent à dessein, les éloignaient des légions, sautaient en bas de leurs chars, et, en mettant pied à terre, engageaient une lutte

occupatis in munitione castrorum, subito se ex silvis ejecerunt, impetuque in eos facto, qui erant in statione pro castris collocati, acriter pugnaverunt : duabusque missis subsidio cohortibus a Cæsare, atque his primis legionum duarum, quum hæ, perexiguo intermisso loci spatio inter se, constitissent, novo genere pugnæ perterritis nostris, per medios audacissime perruperunt, seque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus, tribunus militum, interficitur. Illi, pluribus summissis cohortibus, repelluntur.

XVI. Toto hoc in genere pugnæ, quum sub oculis omnium ac pro castris dimicaretur, intellectum est, nostros propter gravitatem armorum, quod neque insequi cedentes possent, neque ab signis discedere auderent, minus aptos esse ad hujus generis hostem; equites autem magno cum periculo prœlio dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent et, quum

où les chances n'étaient pas égales. Cette tactique était aussi dangereuse pour notre cavalerie dans la retraite que dans l'attaque. De plus, les Bretons ne combattaient jamais en lignes serrées, mais par petits pelotons, à de grandes distances les uns des autres; et ils plaçaient des détachements en réserve, de sorte qu'ils se repliaient les uns sur les autres, et que des troupes qui n'avaient point souffert et qui étaient toutes fraîches remplaçaient celles qui se trouvaient fatiguées.

XVII. Le lendemain, les ennemis se postèrent loin du camp, sur des hauteurs; ils commencèrent par se montrer en petit nombre, en attaquant nos cavaliers avec moins de vivacité que la veille; mais au milieu du jour, César ayant envoyé trois légions et toute la cavalerie, sous les ordres du lieutenant C. Trébonius, pour faire du fourrage, ils se précipitèrent de tous côtés à l'improviste sur les fourrageurs, qui du reste n'étaient pas loin des enseignes et des légions. Les nôtres les repoussèrent par une charge impétueuse; les cavaliers, sûrs d'être secourus, ne s'arrêtèrent point dans la poursuite parce qu'ils voyaient les légions derrière eux; ils mirent les Bretons en pleine déroute, en tuèrent un grand nombre, et ne leur donnèrent

paullum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilirent et pedibus dispari prœlio contenderent. Equestris autem prœlii ratio et cedentibus et insequentibus par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut nunquam conferti, sed rari magnisque intervallis prœliarentur, stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent, integrique et recentes defatigatis succederent.

XVII. Postero die procul a castris hostes in collibus constiterunt, rarique se ostendere et lenius, quam pridie, nostros equites prœlio lacessere cœperunt. Sed meridie, quum Cæsar pabulandi causa tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic, uti ab signis legionibusque non abstinerent. Nostri, acriter in eos impetu facto, repulerunt, neque finem insequendi fecerunt, quod subsidio confisi equites, quum post se legiones

le temps, ni de se reconnaître, ni de s'arrêter, ni de sauter en bas de leurs chars. Aussitôt après cette débandade, les troupes qui étaient venues de tous côtés se dispersèrent, et depuis lors les Bretons n'engagèrent jamais contre nous de grandes armées.

XVIII. César, pénétrant le dessein des barbares, conduisit son armée sur les bords de la Tamise, dans le pays de Cassivellaunus ; ce fleuve ne peut être traversé à gué que sur un seul point, encore le gué est-il difficile. En arrivant à cet endroit, il vit sur l'autre bord des troupes nombreuses rangées en bataille. La berge était défendue par une rangée de palissades aiguës, et d'autres palissades du même genre étaient fichées dans le lit du fleuve et cachées sous l'eau. Informé de ces détails par des prisonniers et des déserteurs, César envoya la cavalerie en avant et donna ordre aux légions de le suivre en toute hâte. Les soldats marchèrent avec une telle rapidité et un tel élan, quoiqu'ils n'aient eu que la tête hors de l'eau, que les ennemis ne purent soutenir l'attaque des légions et de la cavalerie ; ils abandonnèrent la rive et prirent la fuite.

viderent, præcipites hostes egerunt : magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi, neque consistendi aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt : neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

XVIII. Cæsar, cognito consilio eorum, ad flumen Tamesin in fines Cassivellauni exercitum duxit ; quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animum advertit, ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita : ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. His rebus cognitis a captivis perfugisque, Cæsar, præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate atque eo impetu milites ierunt, quum capite solo ex aqua exstarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent, ripasque dimitterent ac se fugæ mandarent.

XIX. Cassivellaunus, comme nous l'avons dit plus haut, ayant renoncé à l'espoir de nous battre en ligne, congédia la plus grande partie de ses troupes, et abandonna environ quatre mille chars de guerre; il prenait soin de ne pas se rencontrer sur notre route, se tenait à quelque distance du chemin, se cachait dans les lieux difficiles et boisés, et dans les contrées à travers lesquelles il savait que nous devions passer, et renvoyait des campagnes dans les bois les hommes et les troupeaux. Chaque fois que notre cavalerie s'était écartée dans les champs, pour faire du butin et ravager le pays, il faisait sortir ses chars de guerre hors des bois par toutes les routes et par tous les sentiers, pour combattre nos cavaliers, qu'il mettait en grand péril; et il les empêchait, par la peur de ces sortes d'attaques, de s'étendre au loin. César n'avait pas autre chose à faire que de défendre à nos hommes de s'éloigner à de trop grandes distances des légions, et de causer à l'ennemi, en ravageant et en incendiant le pays, le plus de dommage possible, autant que pouvaient le permettre la fatigue et la marche des légions.

XX. Sur ces entrefaites, les Trinobantes[18], l'un des

XIX. Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni deposita spe contentionis, dimissis amplioribus copiis, millibus circiter quatuor essedariorum relictis, itinera nostra servabat, pauliumque ex via excedebat, locisque impeditis ac silvestribus sese occultabat, atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat : et, quum equitatus noster liberius prædandi vastandique causa se in agros ejecerat, omnibus viis semitisque essedarios ex silvis emittebat et magno cum periculo nostrorum equitum cum iis confligebat, atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur ut neque longius ab agmine legionum discedi Cæsar pateretur et tantum in agris vastandis incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

XX. Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat (cujus pater [Imanuentius]

peuples de la Bretagne les plus fidèles aux Romains, envoyèrent des députés vers César: le jeune Mandubrat, leur compatriote, s'étant attaché au parti de César, était venu avec lui dans la Gaule, car son père Imanuent, ayant été appelé à gouverner le pays, avait été tué par Cassivellaunus, et lui-même s'était dérobé à la mort par la fuite. Les députés promettent à César de faire leur soumission et d'exécuter ses ordres; ils le prient de protéger Mandubrat contre les violences de Cassivellaunus, et de l'envoyer dans la cité pour y prendre le pouvoir suprême; César leur ordonne de livrer quarante otages, de fournir des vivres à l'armée, et leur envoie Mandubrat. Ces ordres furent exécutés sans retard; ils envoyèrent des grains et le nombre d'otages qu'on leur avait demandé.

XXI. Lorsqu'ils virent que les Trinobantes étaient protégés, et qu'ils n'avaient à subir aucune violence de la part des soldats [romains], les Cénimagnes, les Ségontiakes, les Ancalites, les Bibrokes, les Casses[19], envoyèrent des députés et se livrèrent à César, qui sut par eux que l'oppide de Cassivellaunus se trouvait près de là, qu'il était défendu par des bois et des marais, et qu'un assez grand nombre d'hommes et de bestiaux y étaient rassemblés.

in ea civitate regnum obtinuerat interfectusque erat a Cassivellauno; ipse fuga mortem vitaverat), legatos ad Cæsarem mittunt, pollicenturque sese ei dedituros atque imperata facturos : petunt ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat atque in civitatem mittat qui præsit imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL frumentumque exercitui, Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt, obsides ad numerum frumentaque miserunt.

XXI. Trinobantibus defensis atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Cassi, legationibus missis sese Cæsari dedunt. Ab his cognoscit, non longe ex eo loco oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenerit. (Oppidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ

Les Bretons appellent oppide[20] un refuge situé dans des bois épais qu'ils fortifient par un rempart et des fossés, et où ils ont l'habitude de se retirer pour se soustraire aux incursions de l'ennemi. César se rend en cet endroit avec les légions; il trouve le poste parfaitement retranché par la nature et par le travail. Cependant il tente l'attaque de deux côtés. Les ennemis résistèrent un instant, mais ils ne purent soutenir le choc de nos soldats, et s'échappèrent par un autre côté de l'oppide; on y trouva une quantité considérable de bétail, et dans la déroute un grand nombre de Bretons furent pris ou tués.

XXII. Tandis que ces événements se passaient de ce côté, Cassivellaunus envoyait des courriers dans le pays de Kent, situé, comme nous l'avons dit plus haut, sur les bords de la mer, pour donner ordre aux quatre rois qui régnaient sur cette partie de la Bretagne, et qui se nommaient Cingétorix, Carvilius, Taximagule et Ségovax[21], de réunir toutes leurs troupes et d'attaquer à l'improviste les retranchements qui couvraient la flotte. Au moment où ils arrivaient sur le camp, les nôtres firent une sortie, en tuèrent un grand nombre, prirent même un chef noble, Lugotorige, et rentrèrent sains et saufs. En apprenant

causa convenire consuerunt.) Eo proficiscitur cum legionibus: locum repperit egregie natura atque opere munitum; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hostes, paulisper morati, militum nostrorum impetum non tulerunt, seseque alia ex parte oppidi ejecerunt. Magnus ibi numerus pecoris repertus, multique in fuga sunt comprehensi atque interfecti.

XXII. Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus quatuor reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segovax, nuntios mittit, atque his imperat, uti, coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur atque oppugnent. Ii quum ad castra venissent, nostri, eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prœlio nuntiato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civi-

l'issue de ce combat, Cassivellaunus envoya, par l'entremise de l'Atrébate Commius, des députés à César pour faire sa soumission, car il était abattu par tant de revers; il voyait son pays ravagé, et ce qui l'effrayait surtout c'était la défection des cités. César avait résolu de passer l'hiver sur le continent, parce qu'il savait la Gaule toujours prompte à se révolter, que l'été était déjà fort avancé, et qu'il craignait que cette affaire ne traînât en longueur; il exigea donc des otages, régla le tribut que la Bretagne aurait à payer chaque année au peuple romain, et ordonna formellement à Cassivellaunus de laisser en paix Mandubrat et les Trinobantes.

XXIII. Après avoir reçu les otages, il ramena son armée sur les bords de la mer, et trouva la flotte réparée. Comme il avait un grand nombre de prisonniers, et que plusieurs navires avaient péri par la tempête, il résolut de ramener en deux convois son armée dans la Gaule. Par un heureux hasard, sur un si grand nombre de navires, et après tant de voyages, on n'eut, cette année et la précédente, à regretter la perte d'aucun de ceux qui portaient des troupes. Quant aux vaisseaux qui revenaient à vide de la Gaule en Bretagne après avoir débarqué les soldats du premier

tatium, legatos per Atrebatem Commium de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum constituisset hiemare in continenti propter repentinos Galliæ motus, neque multum æstatis superesset atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat et quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet, constituit : interdicit atque imperat Cassivellauno, ne Mandubratio, neu Trinobantibus noceat.

XXIII. Obsidibus acceptis, exercitum reducit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod et captivorum magnum numerum habebat, et nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare instituit. Ac sic accidit uti ex tanto navium numero, tot navigationibus, neque hoc neque superiore anno, ulla omnino navis, quæ milites portaret, desideraretur ; at ex iis quæ inanes ex continenti ad eum remitterentur, prioris commeatus expositis militibus, et quas postea Labienus

convoi, et à ceux que Labiénus avait fait construire au nombre de soixante, quelques-uns seulement accomplirent la traversée; ils furent presque tous rejetés sur la côte [de la Gaule]. César les attendit en vain quelque temps; et comme il craignait que la saison ne l'empêchât de naviguer, car l'équinoxe approchait, il fut forcé de serrer les troupes sur la flotte. Il leva l'ancre au commencement de la seconde veille, par un grand calme, et atteignit la terre au point du jour, sans qu'un seul de ses vaisseaux eût éprouvé d'avaries.

XXIV. Il fit mettre ses navires à sec sur la plage; et après avoir tenu à Samarobrive[22] l'assemblée des Gaules, il fut contraint d'établir son armée dans d'autres quartiers d'hiver que ceux des années précédentes, et de répartir les légions entre un plus grand nombre de cités, parce que la récolte du blé avait été moins abondante dans la Gaule à cause de la sécheresse : il en envoya une dans les pays des Morins, sous les ordres du lieutenant Caius Fabius; une autre chez les Nerves, sous les ordres de Quintus Cicéron; une troisième, commandée par Lucius Roscius, chez les Essues[23]; il ordonna à Titus Labiénus d'hiverner avec une quatrième chez les Rémois, sur les frontières des Trévires;

faciendas curaverat numero LX, perpaucæ locum caperent, reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquamdiu Cæsar frustra exspectasset, ne anni tempore a navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat, necessario angustius milites collocavit, ac summa tranquillitate consecuta, secunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit, omnesque incolumes naves perduxit.

XXIV. Subductis navibus, consilioque Gallorum Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter ac superioribus annis exercitum in hibernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere : ex quibus unam in Morinos ducendam Caio Fabio legato dedit; alteram in Nervios Quinto Ciceroni; tertiam in Essuos Lucio Roscio; quartam in Remis cum Tito Labieno in confinio Treverorum hiemare jussit; tres in Belgio collocavit : his Marcum Cras-

et en plaça trois en Belgique[24], sous le commandement du questeur Marcus Crassus, et des lieutenants Lucius Munatius Plancus et Caius Trebonius. Il envoya la légion qu'il avait récemment levée au delà du Pô, et cinq cohortes chez les Éburons, dont la plus grande partie habitent entre la Meuse et le Rhin, et qui alors étaient placés sous la domination d'Ambiorix et de Cativolce. Il donna le commandement de ces troupes au lieutenant Q. Titurius Sabinus et L. Arunculeius Cotta. En disséminant ainsi les légions, il espérait pouvoir atténuer les inconvénients que présentait la rareté des grains; et cependant les quartiers d'hiver de toutes ces légions, excepté celle que Lucius Roscius avait conduite dans la contrée la plus pacifique et la plus paisible des Gaules, étaient concentrées sur une étendue de cent mille pas[25]. Quant à lui, il résolut de rester dans la Gaule, jusqu'à ce qu'il eût établi les légions, et acquis la certitude que les quartiers d'hiver étaient fortifiés.

XXV. Il y avait chez les Carnutes[26] un homme né dans le rang le plus élevé, Tasgétius[27], dont les aïeux avaient régné sur le pays. César, pour le récompenser de son courage, de son dévouement à sa personne, et des services

sum, quæstorem, et Lucium Munatium Plancum et Caium Trebonium, legatos, præfecit. Unam legionem, quam proxime trans Padum conscripserat, et cohortes quinque, in Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum, qui sub imperio Ambiorigis et Cativolci erant, misit. His militibus Q. Titurium Sabinum et L. Aurunculeium Cottam, legatos, præesse jussit. Ad hunc modum distributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ sese mederi posse existimavit: atque harum tamen omnium legionum hiberna (præter eam quam Lucio Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum continebantur. Ipse interea, quoad legiones collocasset munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit.

XXV. Erat in Carnutibus summo loco natus Tasgetius, cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar, pro ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari

signalés qu'il lui avait rendus dans toutes les guerres, l'avait réintégré dans la dignité de ses ancêtres. Cette année était déjà la troisième de son règne, lorsque ses ennemis le tuèrent publiquement, et il y eut même un grand nombre d'habitants de la cité qui participèrent à cet attentat. Quand la nouvelle en fut portée à César, il craignit, parce qu'il y avait plusieurs complices, que la cité ne fût par eux entraînée à la révolte, et il donna ordre à Lucius Plancus de se rendre sans retard avec sa légion de la Belgique dans le pays des Carnutes, d'y prendre ses quartiers d'hiver, et de lui envoyer ceux des assassins de Tasgétius dont il pourrait s'emparer. Sur ces entrefaites, il fut informé par tous les lieutenants et les questeurs qu'il avait mis à la tête des légions, qu'ils étaient arrivés dans les quartiers d'hiver, et que ces quartiers étaient fortifiés.

XXVI. Dans les quinze jours qui suivirent l'entrée des légions dans les quartiers, il y eut tout à coup un commencement de révolte provoqué par Ambiorix et Cativolce. Ceux-ci s'étaient portés d'abord jusqu'à l'extrémité de leur territoire pour recevoir Sabinus et Cotta, et ils avaient même amené des vivres dans les quartiers; mais, excités par les envoyés du Trévire Indutiomare, ils ameutèrent leurs gens,

ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. Tertium jam hunc annum regnantem inimici palam, multis etiam ex civitate auctoribus, interfecerunt. Defertur ea res ad Cæsarem. Ille veritus, quod ad plures pertinebat, ne civitas eorum impulsu deficeret, Lucium Plancum cum legione ex Belgio celeriter in Carnutes proficisci jubet ibique hiemare : quorumque opera cognoverit Tasgetium interfectum, hos comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus legatis quæstoribusque, quibus legiones tradiderat, certior factus est, in hiberna perventum locumque hibernis esse munitum.

XXVI. Diebus circiter quindecim, quibus in hiberna ventum est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Cativolco : qui quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent, frumentumque in hiberna comportavissent, Indutiomari Treveri nuntiis impulsi, suos concitaverunt, subitoque

écrasèrent par une attaque soudaine les soldats détachés pour couper du bois, et vinrent assiéger le camp avec des forces considérables. Les nôtres s'armèrent en un instant, montèrent sur le rempart, et envoyèrent la cavalerie espagnole pour faire une diversion; cette cavalerie battit les ennemis, et ceux-ci, désespérant du succès, cessèrent l'attaque. Alors, suivant leur coutume, ils se mirent à crier qu'on leur envoyât pour parlementer quelques-uns de nos hommes, « qu'ils voulaient nous parler de choses qui nous intéressaient comme eux, et qui pourraient, ils en avaient l'espoir, aplanir les difficultés. »

XXVII. On envoya pour conférer avec eux Caius Arpineius, chevalier romain, ami de Quintus Titurius, et l'Espagnol Quintus Junius, qui déjà avait été député plusieurs fois par César vers Ambiorix; ce dernier leur parla ainsi: « Il ne cache pas qu'il a de grandes obligations à César pour les bienfaits qu'il en a reçus; car le général romain l'a affranchi des tributs qu'il payait habituellement aux Aduatiques, ses voisins; et il a délivré son fils et son neveu, envoyés en otages chez les Aduatiques, et retenus par ces peuples en esclavage et dans les fers. Quant à lui, Ambiorix, en ce qui touche l'attaque du camp, il n'a point

oppressis lignatoribus, magna manu ad castra oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent, atque una ex parte Hispanis equitibus emissis, equestri prœlio superiores fuissent, desperata re, hostes suos ab oppugnatione reduxerunt. Tum suo more conclamaverunt, uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent: « habere sese quæ de re communi dicere vellent, quibus rebus controversias minui posse sperarent. »

XXVII. Mittitur ad eos colloquendi causa Caius Arpineius, eques Romanus, familiaris Quinti Titurii, et Quintus Junius ex Hispania quidam, qui jam ante missu Cæsaris ad Ambiorigem ventitare consuerat; apud quos Ambiorix ad hunc modum locutus est: « sese pro Cæsaris in se beneficiis plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduatucis finitimis suis pendere consuesset; quodque ei et filius et fratris

agi avec préméditation ou de son plein gré, mais pour obéir à la volonté des cités: car tel était le caractère de son pouvoir, qu'il n'avait pas plus de droits sur la multitude que la multitude n'en avait sur lui. La cité n'avait entrepris cette guerre que par l'impuissance où elle se trouvait de résister à la ligue formée tout à coup dans la Gaule; la faiblesse de ses ressources prouvait l'exactitude de cette assertion, car il n'était pas tellement ignorant qu'il pût espérer de vaincre avec ses troupes le peuple romain; l'affaire avait été décidée d'un commun accord par tous les Gaulois. Ce jour avait été fixé pour attaquer en même temps tous les quartiers d'hiver, afin qu'il fût impossible aux légions de se porter secours les unes aux autres; il était difficile que des Gaulois aient refusé à d'autres Gaulois de combattre avec eux, surtout quand l'entreprise avait pour but de reconquérir la liberté du pays. Après avoir satisfait par patriotisme au vœu de ses concitoyens, il était tenu maintenant de s'acquitter par reconnaissance de ce qu'il devait à César; il demandait à Titurius, et le suppliait comme son hôte de le sauver, lui et ses soldats. Une nombreuse troupe de Germains avait passé le Rhin, et devait arriver sous deux jours. Les Romains pouvaient

filius ab Cæsare remissi essent, quos Aduatuci, obsidum numero missos, apud se in servitute et catenis tenuissent : neque id, quod fecerit de oppugnatione castrorum, aut judicio aut voluntate sua fecisse, sed coactu civitatis; suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem. Civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit : id se facile ex humilitate sua probare posse, quod non adeo sit imperitus rerum, ut suis copiis populum Romanum se superare posse confidat : sed esse Galliæ commune consilium; omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteræ legioni subsidio venire posset : non facile Gallos Gallis negare potuisse, præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur. Quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere nunc se rationem officii pro beneficiis Cæsaris; monere, orare

décider, avant que les peuples voisins ne fussent prévenus, s'ils voulaient faire sortir leurs troupes des quartiers d'hiver, et les conduire, soit auprès de Cicéron, soit auprès de Labiénus, qui se trouvaient, l'un à cinquante mille pas de là, et l'autre encore un peu plus loin. Il promettait, sous la foi du serment, que les troupes traverseraient son territoire en toute sûreté; en agissant ainsi, il servait les intérêts de la cité, qui ne serait plus surchargée par le cantonnement des troupes, et il acquittait envers César la dette de la reconnaissance. » Quand il eut ainsi parlé, il s'éloigna.

XXVIII. Arpineius et Junius rapportèrent aux lieutenants ce qu'ils venaient d'apprendre. Ceux-ci, troublés par cette révélation inattendue, jugèrent prudent, quoiqu'elle eût été faite par un ennemi, de se tenir sur leurs gardes. Ce qui les frappait surtout, c'est qu'une cité aussi obscure, aussi petite que celle des Éburons, ait osé de son propre mouvement faire la guerre aux Romains, et ce fait leur paraissait à peine croyable. C'est pourquoi l'affaire fut portée devant un conseil, où elle donna lieu à de grandes discussions. L. Arunculeius, ainsi que la plupart

Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat : magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse; hanc adfore biduo. Ipsorum esse consilium, velintne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter L, alter paullo amplius ab his absit. Illud se polliceri et jurejurando confirmare, tutum iter per fines suos daturum; quod quum faciat, et civitati sese consulere, quod hibernis levetur, et Cæsari pro ejus meritis gratiam referre. » Hac oratione habita, discedit Ambiorix.

XXVIII. Arpineius et Junius, quæ audierunt, ad legatos deferunt. Illi, repentina re perturbati, etsi ab hoste ea dicebantur, tamen non negligenda existimabant : maximeque hac re permovebantur, quod, civitatem ignobilem atque humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam, vix erat credendum. Itaque ad consilium rem deferunt, magnaque inter eos ex-

des tribuns militaires, et les centurions des premiers rangs, étaient d'avis « qu'il ne fallait rien précipiter, et qu'on ne devait point quitter les quartiers d'hiver sans en avoir reçu l'ordre de César; » ils représentaient « qu'on pouvait, dans les camps retranchés, résister aux Germains, quelque nombreux qu'ils fussent ; on en avait la preuve dans la première attaque des barbares, qu'ils avaient repoussés vaillamment en leur faisant éprouver de grandes pertes; ils n'étaient point gênés par le manque de vivres ; les cantonnements voisins et César leur enverraient des secours. » Ils demandaient enfin « s'il y avait rien de plus irréfléchi et de plus honteux que de s'en rapporter à l'ennemi pour décider les affaires les plus importantes ? »

XXIX. Titurius était d'un avis contraire, et s'écriait « qu'il ne serait plus temps d'agir quand les troupes ennemies, grossies par les Germains, se seraient réunies en plus grand nombre, ou qu'on aurait éprouvé quelque désastre dans les cantonnements voisins ; il fallait se décider tout de suite, car le temps pressait. Il pensait que César était parti pour l'Italie, car autrement les Carnutes n'auraient point tué Tasgétius, et les Éburons, s'il avait été là, ne seraient

sistit controversia. L. Aurunculeius compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones « nihil temere agendum, neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum » existimabant : « quantasvis magnas etiam copias Germanorum sustineri posse munitis hibernis » docebant : « rem esse testimonio, quod primum hostium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint : re frumentaria non premi : interea et ex proximis hibernis et a Cæsare conventura subsidia ; » postremo, « quid esse levius aut turpius, quam auctore hoste, de summis rebus capere consilium ? »

XXIX. Contra ea Titurius « sero facturos » clamitabat, « quum majores hostium manus, adjunctis Germanis, convenissent, aut quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum : brevem consulendi esse occasionem ; Cæsarem arbitrari profectum in Italiam : neque aliter Carnutes interficiundi Tasgetii consilium fuisse capturos, neque Eburones, si ille adesset, tanta cum con-

point venus sous les remparts du camp, en montrant pour nous un si grand mépris. Ce n'est point le conseil de l'ennemi, mais le fait en lui-même qu'il faut considérer; le Rhin est derrière nous; la mort d'Arioviste et nos précédentes victoires causent aux Germains une douleur profonde; soumise après tant d'affronts à la domination romaine, et déchue de sa vieille gloire militaire, la Gaule est en feu. Qui pourrait croire enfin qu'Ambiorix donne, sans motifs fondés, un pareil conseil! Quant à moi, mon avis, quoi qu'il arrive, ne peut nous compromettre en rien. Si la situation reste la même, nous rejoindrons sans danger la légion la plus rapprochée de nous; si toute la Gaule marche d'accord avec les Germains, la rapidité seule peut nous sauver. Mais, si l'on suit l'avis de Cotta et de ceux qui me combattent, qu'arrivera-t-il? On évite le danger quant à présent; mais on n'en aura pas moins la famine à craindre, à la suite d'un long siége. »

XXX. Les deux partis qui s'étaient formés dans le camp discutèrent de cette manière, et Cotta, ainsi que les centurions des premiers rangs, ayant combattu l'opinion de Sabinus avec opiniâtreté, celui-ci s'écria : « Emportez-le, puisque vous le voulez ainsi; » et il ajouta d'une voix plus

temptione nostri ad castra venturos esse : non hostem auctorem, sed rem spectare; subesse Rhenum, magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias : ardere Galliam, tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris exstincta. » Postremo, « quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? Suam sententiam in utramque partem esse tutam : si nihil esset durius, nullo cum periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis consentiret, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? in quo si non præsens periculum, at certe longinqua obsidione fames esset pertimescenda. »

XXX. Hac in utraque parte disputatione habita, quum a Cotta primisque ordinibus acriter resisteretur, « Vincite, inquit, si ita

forte, pour être entendu par une grande partie des soldats : « Certes, ce n'est pas moi qui de vous tous ai le plus peur de la mort ; ceux-là [les soldats] jugent bien les choses, et s'il arrive quelque désastre, ils vous en demanderont compte. Ils seront, si vous le permettez, réunis dans deux jours aux troupes des cantonnements voisins, ils partageront avec les autres les chances de la guerre, et ils ne périront point par le fer ou la faim, isolés et relégués loin de leurs compagnons d'armes. »

XXXI. L'assemblée est levée; les soldats prennent les deux lieutenants par les mains et les prient « de ne pas jeter l'armée dans le plus grand danger par leurs dissentiments et leur obstination : tout ira bien, soit qu'on reste, soit qu'on parte, si tout le monde est du même avis et veut la même chose; mais, si les chefs se divisent, les soldats se voient perdus sans ressources. » La discussion se prolongea jusqu'au milieu de la nuit. Enfin Cotta cède et consent; l'avis de Sabinus l'emporte; l'ordre est donné de partir au point du jour; on veille pendant le reste de la nuit. Chaque soldat inspecte ses effets pour voir ce qu'il peut emporter et quelle partie de l'équipement d'hiver il sera forcé d'abandonner dans les quartiers. Ils s'arrangent

multis,» Sabinus, et id clariore voce, ut magna pars militum exaudiret : «Neque is sum, inquit, qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear : hi sapient, et, si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent : qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis belli casum sustineant, nec rejecti et relegati longe ab ceteris aut ferro aut fame intereant.»

XXXI. Consurgitur ex consilio; comprehendunt utrumque et orant, « ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant : facilem esse rem, seu maneant, seu proficiscantur; si modo unum omnes sentiant ac probent; contra in dissensione nullam se salutem perspicere.» Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus; superat sententia Sabini. Pronuntiatur, prima luce ituros : consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles

de manière à ne pouvoir rester sans danger, et à augmenter les périls de la route par la fatigue et la privation de sommeil. Au point du jour, ils sortirent du camp comme des hommes convaincus que le conseil d'Ambiorix était donné, non par un ennemi, mais par un ami dévoué, et ils marchèrent sur une ligne très-étendue, et avec une grande quantité de bagages.

XXXII. En entendant du bruit pendant la nuit et en voyant nos hommes sur pied, les Gaulois jugèrent qu'on s'apprêtait à partir, et se séparant en deux bandes, ils se placèrent en embuscade au milieu des bois, dans une position avantageuse où ils se trouvaient cachés, à deux mille pas environ, et là ils attendaient l'arrivée de nos troupes : la plus grande partie de l'armée étant descendue dans une vallée profonde, ils se montrèrent tout à coup aux deux extrémités, et pressant l'arrière-garde en même temps qu'ils empêchaient la tête de la colonne de gravir les hauteurs, ils engagèrent le combat, au moment où nous nous trouvions dans la position la plus désavantageuse.

XXXIII. Alors Titurius, comme un homme qui n'avait pris aucune précaution à l'avance, s'agite, court d'un côté

circumspiceret, quid secum portare posset, quid ex instrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur, et languore militum et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur, ut quibus esset persuasum, non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine maximisque impedimentis.

XXXII. At hostes posteaquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipartito in silvis opportuno atque occulto loco, a millibus passuum circiter duobus, Romanorum adventum exspectabant : et, quum se major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito se ostenderunt, novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco prœlium committere cœperunt.

XXXIII. Tum demum Titurius, [ut] qui nihil ante providisset,

et l'autre, et range les cohortes, mais en hésitant, et l'on eût dit que tout lui manquait à la fois, car c'est là ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui sont obligés d'arrêter un plan de bataille quand l'action est engagée. De son côté, Cotta, qui avait pensé que cette attaque pouvait avoir lieu pendant la marche, et qui par cela même n'avait point voulu qu'on partît, prenait toutes les précautions nécessaires pour sauver l'armée : il remplissait les devoirs d'un général en donnant des ordres, en encourageant les troupes, et les devoirs d'un soldat en combattant de sa personne. Comme il était difficile aux chefs, à cause de la longueur des colonnes, de se porter partout et d'aviser à tout ce qui devait se faire sur chaque point, ils firent donner l'ordre aux soldats d'abandonner les bagages et de se former en cercle. Quoique cette manœuvre, dans une pareille situation, ne fût point blâmable, elle eut cependant de fâcheux résultats, car elle affaiblit la confiance de nos soldats, et rendit les ennemis plus ardents à l'attaque, parce qu'ils pensaient qu'on ne l'avait exécutée que sous l'impression d'une grande terreur et par désespoir. Il arriva en outre (et il ne pouvait en être autrement) que les soldats s'éloignèrent des enseignes pour courir çà et là ; chacun se pré-

trepidare et concursare, cohortesque disponere; hæc tamen ipsa timide atque ut eum omnia deficere viderentur : quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accidere, atque ob eam causam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat, et in appellandis cohortandisque militibus imperatoris et in pugna militis officia præstabat. Quum propter longitudinem agminis minus facile per se omnia obire et, quid quoque loco faciendum esset, providere possent, jusserunt pronuntiari, ut impedimenta relinquerent atque in orbem consisterent. Quod consilium etsi in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit : nam et nostris militibus spem minuit, et hostes ad pugnandum alacriores effecit, quod non sine summo timore et desperatione id factum videbatur. Præterea accidit (quod fieri necesse erat) ut vulgo milites ab signis disce-

cipitait vers les bagages pour chercher et prendre ce qu'il avait de plus précieux, et de tous côtés c'étaient des cris et des pleurs.

XXXIV. Les barbares ne manquèrent point d'habileté, car leurs chefs firent crier par toute l'armée « que personne ne quittât son rang; qu'ils auraient pour butin et qu'on leur réserverait tout ce qu'abandonneraient les Romains; et que par cela même, il ne s'agissait que de vaincre. » Les combattants, des deux côtés, étaient égaux en nombre et montraient la même valeur; cependant les nôtres, quoique livrés à eux-mêmes par leur général et abandonnés par la fortune, mettaient dans leur courage tout l'espoir de leur salut, et chaque fois qu'une cohorte chargeait, un grand nombre d'ennemis tombaient sous ses coups. Ambiorix s'en aperçut et donna ordre aux Gaulois de lancer leurs traits de loin, de ne point s'approcher de trop près, et de se replier partout où les Romains prendraient l'offensive : « Grâce à la légèreté de leur équipement et à leur habitude de cette manœuvre, cette tactique ne présentait pour eux aucun danger; ils poursuivraient les Romains lorsque ceux-ci se retireraient vers les drapeaux. »

lerent, quæque quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis petere atque abripere properaret, clamore et fletu omnia complerentur.

XXXIV. At barbaris consilium non defuit; nam duces eorum tota acie pronuntiare jusserunt, « ne quis ab loco discederet : illorum esse prædam, atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent : proinde omnia in victoria posita existimarent. » Erant et virtute et numero pugnandi pares, nostri tamen, etsi ab duce et a fortuna deserebantur, tamen omnem spem salutis in virtute ponebant et, quoties quæque cohors procurrerat, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronuntiari jubet, ut procul tela conjiciant, neu propius accedant, et quam in partem Romani impetum fecerint, cedant : « levitate armorum et quotidiana exercitatione nihil his noceri posse : rursus se ad signa recipientes insequantur. »

XXXV. Les Gaulois exécutèrent ponctuellement cet ordre; et chaque fois qu'une cohorte se détachait de la masse formée en cercle pour charger, ils fuyaient avec une grande rapidité devant elle. Pendant ce temps, nous nous trouvions nécessairement découverts, et nous recevions les traits des barbares sur le flanc que la charge avait dégarni. Puis, quand les cohortes revenaient pour reprendre leur place, elles étaient entourées, et par ceux qui avaient fui devant elles, et par ceux qui s'étaient tenus près de nous[28]. Quand elles voulaient se maintenir en place, elles ne pouvaient ni utiliser leur courage [*parce que l'ennemi leur échappait en fuyant*], ni se dérober, à cause de leur masse serrée, aux traits qu'un si grand nombre d'assaillants lançait contre elles. Cependant, malgré tant de désavantages et de grandes pertes, les nôtres ne cédaient pas; le jour était très-avancé, et ils s'étaient battus depuis le lever du soleil jusqu'à la huitième heure sans avoir rien fait qui fût indigne de leur courage. En ce moment T. Balventio, brave soldat qui l'année précédente avait rempli les fonctions de primipilaire, et qui jouissait d'un grand crédit, a les deux cuisses transpercées par un javelot; Q. Lucanius, qui avait le même grade, est tué en combat-

XXXV. Quo præcepto ab iis diligentissime observato, quum quæpiam cohors ex orbe excesserat atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim eam partem nudari necesse erat et ab latere aperto tela recipi. Rursus, quum in eum locum, unde erant egressi, reverti cœperant, et ab iis qui cesserant, et ab iis qui proximi steterant, circumveniebantur; sin autem locum tenere vellent, nec virtuti locus relinquebatur, neque ab tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant. Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant, et magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam octavam pugnaretur, nihil quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti et magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula trajicitur; Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur; L. Cotta, legatus, omnes co-

tant avec une très-grande bravoure, tandis qu'il porte secours à son fils enveloppé par l'ennemi; le lieutenant L. Cotta, au moment où il encourage les cohortes et parcourt les rangs, est blessé d'un coup de fronde en pleine figure.

XXXVI. Effrayé de ce qui se passe, Q. Titurius aperçoit de loin Ambiorix, qui encourage les siens, et il lui envoie Cn. Pompée, son interprète, pour le prier de l'épargner ainsi que ses soldats. Ambiorix interpellé répond « que s'il veut s'entretenir avec lui, il le peut; qu'il espère obtenir de son armée qu'elle accordera la vie sauve aux Romains; qu'il ne sera fait aucun mal à Titurius, et qu'il en prend l'engagement. » Titurius propose à Cotta blessé de se retirer avec lui de la mêlée s'il le juge convenable, et d'aller ensemble conférer avec Ambiorix; ils obtiendront, il l'espère, du chef gaulois, la vie sauve pour eux-mêmes et pour l'armée. Cotta déclare qu'il ne se rendra point auprès d'un ennemi qui a les armes à la main, et il persiste dans cette résolution.

XXXVII. Sabinus dit aux tribuns qui étaient là autour de lui et aux centurions des premiers rangs de le suivre; quand il fut près d'Ambiorix, celui-ci lui donna ordre de

hortes ordinesque adhortans, in adversum os funda vulneratur.

XXXVI. His rebus permotus Q. Titurius, quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suum, Cn. Pompeium, ad eum mittit, rogatum ut sibi militibusque parcat. Ille appellatus respondit : « si velit secum colloqui, licere; sperare a multitudine impetrari posse, quod ad militum salutem pertineat; ipsi vero nihil nocitum iri, inque eam rem se suam fidem interponere. » Ille cum Cotta saucio communicat, si videatur, pugna ut excedant et cum Ambiorige una colloquantur : sperare ab eo de sua ac militum salute impetrare posse. Cotta se ad armatum hostem iturum negat, atque in eo constitit.

XXXVII. Sabinus, quos in præsentia tribunos militum circum se habebat et primorum ordinum centuriones, se sequi jubet, et quum propius Ambiorigem accessisset, jussus arma abjicere, imperatum facit, suisque, ut idem faciant, imperat. Interim, dum

déposer ses armes; il obéit, et commanda aux siens de faire comme lui. On discuta ensuite les conditions; et tandis qu'Ambiorix prolongeait à dessein l'entretien, Sabinus fut entouré et tué. Alors les barbares, suivant l'usage, acclament la victoire, poussent des hurlements, se précipitent sur les nôtres et les enfoncent. Cotta fut tué en se défendant, avec un grand nombre de soldats; les autres se retirèrent dans le camp qu'ils venaient de quitter, et parmi ces derniers le porte-aigle L. Pétrosidius, en se voyant pressé par une foule d'ennemis, jeta son aigle dans les retranchements et tomba en avant du rempart, en se battant avec la plus grande vigueur. Ceux qui avaient survécu, assiégés dans le camp, s'y défendirent avec peine jusqu'à la nuit; et pendant cette nuit, désespérant de leur salut, ils s'entre-tuèrent tous. Les quelques hommes qui échappèrent au carnage, après avoir marché au hasard à travers les bois, arrivèrent aux quartiers du lieutenant T. Labiénus, et l'informèrent de ce qui s'était passé.

XXXVIII. Enorgueilli de cette victoire, Ambiorix part tout de suite avec sa cavalerie pour se rendre chez les Aduatiques, qui confinaient à ses États; il marche jour et nuit et ordonne à son infanterie de le suivre. Après avoir fait part

de conditionibus inter se agunt longiorque consulto ab Ambiorige instituitur sermo, paulatim circumventus interficitur. Tum vero suo more victoriam conclamant atque ululatum tollunt, impetuque in nostros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum, reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi : ex quibus L. Petrosidius aquilifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Illi ægre ad noctem oppugnationem sustinent : noctu ad unum omnes, desperata salute, se ipsi interficiunt. Pauci ex prœlio elapsi, incertis itineribus per silvas ad T. Labienum legatum in hiberna perveniunt, atque eum de rebus gestis certiorem faciunt.

XXXVIII. Hac victoria sublatus Ambiorix, statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus regno finitimi, proficiscitur; neque noctem neque diem intermittit, peditatumque sese subsequi jubet.

de l'événement aux Aduatiques, il se rend le lendemain chez les Nerviens, et les engage « à ne pas laisser échapper l'occasion de s'affranchir pour toujours et de se venger des Romains, qui leur ont fait subir tant d'outrages ; il leur dit que deux lieutenants ont été tués, qu'une grande partie de l'armée a péri ; ce n'est point une grande affaire de passer par les armes, en tombant sur elle à l'improviste, la légion de Cicéron, en quartiers d'hiver dans leur pays ; il promet de les seconder dans ce coup de main. » Ce discours décide facilement les Nerviens.

XXXIX. Ceux-ci envoient sans retard des courriers à tous les peuples qui leur étaient soumis : aux Centrons, aux Grudes, aux Levakes, aux Pleumoxes, aux Geidunes[29] ; ils rassemblent le plus grand nombre de troupes qu'ils peuvent, et marchent tout de suite avec une rapidité extraordinaire contre les cantonnements de Cicéron, qui n'avait point encore reçu la nouvelle de la mort de Titurius. Quelques hommes qui s'étaient dispersés dans les forêts pour couper du bois et des fascines furent surpris (et c'était là un malheur inévitable), par l'arrivée soudaine des cavaliers gaulois. Après les avoir entourés, les Éburons, les Nerviens, les Aduatiques, ainsi que leurs alliés et leurs clients,

Re demonstrata, Aduatucisque concitatis, postero die in Nervios pervenit, hortaturque « ne sui in perpetuum liberandi atque ulciscendi Romanos pro iis, quas acceperint, injuriis occasionem dimittant : interfectos esse legatos duos magnamque partem exercitus interisse demonstrat ; nihil esse negotii, subito oppressam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici ; se ad eam rem profitetur adjutorem. » Facile hac oratione Nerviis persuadet.

XXXIX. Itaque, confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoxios, Geidunos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt, cogunt, et de improviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque accidit (quod fuit necesse) ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His cir-

commencèrent avec des forces considérables l'attaque contre la légion : les nôtres coururent immédiatement aux armes, et se placèrent sur le rempart. Ce jour-là, ils résistèrent avec peine, parce que l'ennemi avait mis toutes ses espérances dans la rapidité de ses manœuvres, et que, vainqueur cette fois, il se croyait sûr de l'être toujours.

XL. Cicéron envoya sur-le-champ des lettres à César, en offrant, à ceux qui les feraient parvenir, de grandes récompenses; mais toutes les routes étaient occupées par l'ennemi, et les courriers furent interceptés. Pendant la nuit on éleva, avec une promptitude extraordinaire, cent vingt tours à l'aide des matériaux qu'on avait apportés dans le camp pour le retrancher, et on compléta les fortifications. Le lendemain, les ennemis, avec des forces beaucoup plus considérables encore, commencent le siége et comblent le fossé; les nôtres résistent avec la même vigueur que la veille. Les choses se passent de même pendant les deux jours suivants : on travaille sans relâche toute la nuit; il est impossible aux malades et aux blessés de prendre un instant de repos · on dispose pendant la nuit tout ce qui est nécessaire pour repousser l'assaut du

cumventis, magna manu Eburones, Nervii, Aduatuci atque horum omnium socii et clientes, legionem oppugnare incipiunt : nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur, quod omnem spem hostes in celeritate ponebant, atque hanc adepti victoriam, in perpetuum se fore victores confidebant.

XL. Mittuntur ad Cæsarem confestim ab Cicerone litteræ, magnis propositis præmiis, si pertulissent. Obsessis omnibus viis, missi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis causa comportaverant, turres admodum cxx excitantur incredibili celeritate : quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die, multo majoribus coactis copiis, castra oppugnant, fossam complent. Eadem ratione, qua pridie, ab nostris resistitur : hoc idem reliquis deinceps fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur : non ægris, non vulneratis facultas quietis

lendemain, on prépare une grande quantité de pieux brûlés par le bout et de javelines de rempart; les tours sont exhaussées et garnies de plates-formes; on fabrique avec des branches d'arbres des claies et des mantelets. Cicéron lui-même, quoique très-mal portant, ne prenait pas même pendant la nuit un seul instant de repos, et les soldats en se pressant tous autour de lui, et en le suppliant, le forçaient de se ménager.

XLI. Les chefs des Nerviens, et les hommes les plus considérables de cette peuplade qui pouvaient approcher Cicéron et avaient avec lui des rapports d'amitié, disent qu'ils veulent conférer avec lui. L'entrevue est accordée, et ils répètent tout ce qu'Ambiorix avait dit à Titurius : « La Gaule entière est sous les armes; les Germains ont passé le Rhin, ils assiégent les quartiers d'hiver de César et des autres généraux. Ils parlent en outre de la mort de Titurius, et d'Ambiorix pour faire parade de leur fidélité. On se trompe, si l'on attend quelques secours de ceux qui désespèrent de leurs propres affaires : quant à eux, ils ne sont animés d'aucune intention hostile à l'égard de Cicéron et du peuple romain; ils se plaignent seulement d'avoir chez eux nos troupes en quartiers d'hiver, et ils ne

datur : quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur : multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum numerus instituitur; turres contabulantur, pinnæ loricæque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, quum tenuissima valitudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat, ut ultro militum concursu ac vocibus sibi parcere cogeretur.

XLI. Tunc duces principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum causamque amicitiæ cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate, eadem quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant, « omnem esse in armis Galliam, Germanos Rhenum transisse, Cæsaris reliquorumque hiberna oppugnari. » Addunt etiam de Sabini morte. Ambiorigem ostentant fidei faciundæ causa : errare eos dicunt, si quidquam ab his præsidii sperent, qui suis rebus diffidant ; « sese tamen hoc esse in

voudraient pas qu'ils prennent l'habitude de se cantonner ainsi; les Romains peuvent sortir sains et saufs de leurs camps d'hiver, et se rendre sans crainte partout où ils le jugeront convenable. » Cicéron ne répondit que ces seuls mots : « Le peuple romain n'a point l'habitude de recevoir les propositions d'un ennemi armé : s'ils veulent déposer les armes, ils peuvent, appuyés par lui, envoyer des députés à César, qui dans son équité fera droit, il l'espère, à leurs demandes. »

XLII. Les Nerviens, se voyant trompés dans leur attente, entourent les quartiers d'hiver d'un rempart de onze pieds et d'un fossé de quinze. Ils imitaient ainsi ce que nous avions fait dans les campagnes précédentes; et comme ils nous avaient pris quelques hommes, ils étaient renseignés par ces prisonniers. Mais, comme ils ne possédaient aucun des outils de fer propres à ces travaux, ils étaient forcés de couper le gazon avec leurs épées, et de transporter la terre avec leurs mains et leurs saies. On peut juger par là combien ils étaient nombreux, car en moins de trois heures ils achevèrent la circonvallation sur une étendue de quinze mille pas. Le jour suivant, ils commencèrent à élever des tours proportionnées à la hauteur des murailles,

Ciceronem populumque Romanum animo, ut nihil nisi hiberna recusent, atque hanc inveterascere consuetudinem nolint : licere illis incolumibus per se ex hibernis discedere. et, quascumque in partes velint, sine metu proficisci. » Cicero ad hæc unum modo respondit : « non esse consuetudinem populi Romani, accipere ab hoste armato conditionem ; si ab armis discedere velint, se adjutore utantur, legatosque ad Cæsarem mittant : sperare, pro ejus justitia, quæ petierint, impetraturos. »

XLII. Ab hac spe repulsi Nervii, vallo pedum XI et fossa pedum XV hiberna cingunt. Hæc et superiorum annorum consuetudine a nobis cognoverant, et quos de exercitu habebant captivos, ab iis docebantur; sed nulla ferramentorum copia, quæ esset ad hunc usum idonea, gladiis cespites circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire nitebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci potuit : nam minus horis tribus millium

à préparer et à fabriquer des faux et des tortues d'après les renseignements des prisonniers.

XLIII. Le septième jour du siége, il s'éleva un grand vent, et alors ils commencèrent à lancer avec des frondes, sur les baraques des soldats qui étaient couvertes de paille à la manière des Gaulois, des balles d'argile rougies dans le feu et des javelines enflammées. Les baraques furent bientôt allumées, et la violence du vent porta l'incendie sur tous les points du camp. Les barbares jetèrent un grand cri, comme si déjà ils avaient remporté la victoire, et ils commencèrent à pousser en avant les tours et les tortues, et à donner l'assaut au rempart avec des échelles. Nos soldats déployèrent un courage extraordinaire et montrèrent le plus grand sang-froid, car, poursuivis de tous côtés par les flammes, accablés par l'ennemi d'une grêle de traits, ils voyaient en même temps brûler leurs bagages et tout ce qu'ils possédaient, et cependant pas un seul d'entre eux ne descendit du rempart en abandonnant son poste; on peut même dire qu'ils ne retournaient point la tête pour voir ce qui se passait; mais ils combattaient tous avec le plus grand acharnement et le plus grand courage. Cette affaire fut pour nous des plus

pedum xv in circuitum munitionem perfecerunt : reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

XLIII. Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fusili ex argilla glandes fundis et fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt et venti magnitudine in omnem locum castrorum distulerunt. Hostes, maximo clamore secuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere et scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus atque ea præsentia animi fuit, ut, quum ubique flamma torrerentur maximaque telorum multitudine premerentur suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent, non modo demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pæne ne respiceret quidem quisquam ; ac tum omnes acerrime



sérieuses, mais elle eut du moins ce résultat que les ennemis eurent tant d'hommes tués et blessés, qu'ils étaient entassés au pied du rempart, et que ceux qui étaient tombés aux derniers rangs empêchaient les autres de revenir sur leurs pas. L'incendie ayant perdu un peu de son intensité, les barbares firent avancer une tour tout près du rempart : les centurions de la troisième cohorte s'éloignèrent de l'endroit où ils étaient placés, firent reculer tous leurs hommes, et appelèrent les ennemis du geste et de la voix, en les engageant à entrer s'ils le jugeaient convenable, mais personne n'osa s'avancer. Alors on lança de tous côtés des pierres qui chassèrent les barbares, et on mit le feu à la tour.

XLIV. Deux centurions d'un grand courage, qui déjà approchaient des premiers grades, T. Pullion et L. Varénus, faisaient partie de la légion. Ils étaient sans cesse en lutte pour savoir à qui l'emporterait, et chaque année ils se disputaient avec animosité le premier rang : au moment où l'affaire était vivement engagée auprès du rempart, Pullion s'écria : « Qui te fait donc hésiter, Varénus? ou quelle autre occasion peux-tu chercher pour montrer ton courage? c'est ce jour qui doit décider nos différends. » A ces

fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit; sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur atque interficeretur, ut se sub ipso vallo constipaverant recessumque primis ultimi non dabant. Paullum quidem intermissa flamma, et quodam loco turri adacta et contingente vallum, tertiæ cohortis centuriones ex eo, quo stabant, loco recesserunt, suosque omnes removerunt; nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt, quorum progredi ausus est nemo. Tum ex omni parte lapidibus conjectis deturbati, turrisque succensa est.

XLIV. Erant in ea legione fortissimi viri centuriones, qui primis ordinibus appropinquarent, T. Pullio et L. Varenus. Hi perpetuas inter se controversias habebant, quinam anteferretur, omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex iis Pullio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur, « Quid dubitas,

mots, il s'élance hors des retranchements, et se précipite du côté où les rangs ennemis lui paraissent le plus serrés. Varénus alors ne peut se tenir dans les retranchements, et pour ne point démériter aux yeux de l'armée, il le suit. Pullion, n'étant plus qu'à une petite distance de l'ennemi, lance son javelot et perce un Gaulois qui s'était détaché de la masse pour l'attaquer. Celui-là mort, les autres le couvrent de leur bouclier, lancent tous ensemble leurs traits contre Pullion, et l'empêchent de retourner sur ses pas. Son bouclier est traversé par une javeline qui s'enfonce dans le baudrier. Ce coup dérange le fourreau et arrête sa main au moment où il voulait tirer son épée; les ennemis, profitant de son embarras, l'entourent. Son rival Varénus court à lui et lui porte secours. Les ennemis abandonnent Pullion, le croyant transpercé par la javeline, et se tournent contre Varénus. Celui-ci se met tout de suite en défense avec l'épée, lutte corps à corps, tue un des assaillants, et force les autres à reculer; mais, en les poursuivant avec vivacité, il arrive à un endroit où le terrain s'abaissait, et il tombe. Pullion, à son tour, le dégage au moment où il était enveloppé; et tous deux,

inquit, Varene? aut quem locum tuæ probandæ virtutis spectas Hic, hic dies de nostris controversiis judicabit. » Hæc quum dixisset, procedit extra munitiones, quaque parte hostium confertissima est vis, ea irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem, subsequitur mediocri spatio relicto. Pullio pilum in hostes immittit, atque unum ex multitudine procurrentem trajicit; quo percusso et exanimato, hunc scutis protegunt hostes, universi tela conjiciunt, neque dant regrediendi facultatem. Transigitur scutum Pullioni et verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam, et gladium educere conanti dextram moratur manum; impeditumque hostes circumsistunt. Succurrit inimicus illi Varenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pullione omnis multitudo convertit; illum veruto rentur occisum. Gladio cominus rem gerit Varenus, atque uno interfecto, reliquos paullum propellit; dum cupidius instat, in locum dejectus inferiorem concidit. Huic rursus circumvento

après avoir tué plusieurs Gaulois, se retirent dans les retranchements, sains et saufs et couverts de gloire. Ainsi, dans cette lutte et dans ce combat, la fortune fit tourner la chance de telle sorte que chacun des deux rivaux secourut et sauva l'autre, et qu'on ne put décider lequel des deux devait obtenir le prix du courage.

XLV. Le siége devenait chaque jour plus pressant et la situation plus difficile, car un grand nombre de soldats ayant été blessés, nous nous trouvions réduits à un faible effectif, et par cela même on envoyait plus souvent à César des lettres et des courriers; ceux qui étaient pris étaient livrés, sous les yeux de nos soldats, aux plus cruels supplices et mis à mort. Il y avait dans le camp un Nervien, nommé Verticon, né dans un rang honorable, qui dès le commencement du siége s'était réfugié auprès de Cicéron, et lui avait promis une entière fidélité. Il décide un esclave, par l'espoir de la liberté et de grandes récompenses, à aller remettre une lettre à César. L'esclave emporte la lettre attachée à un javelot; il passe, en sa qualité de Gaulois, au milieu des Gaulois sans éveiller les soupçons, et parvient jusqu'à César, qui apprend ainsi le péril où se trouvaient Cicéron et les légions.

fert subsidium Pullio, atque ambo incolumes, compluribus interfectis, summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione et certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset, neque dijudicari posset, uter utri virtute anteferendus videretur.

XLV. Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, et maxime quod magna parte militum confecta vulneribus, res ad paucitatem defensorum pervenerat, tanto crebriores litteræ nuntiique ad Cæsarem mittebantur : quorum pars deprehensa in conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabantur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut litteras ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas effert, et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur.

XLVI. César, ayant reçu la lettre à peu près vers la onzième heure du jour, envoie aussitôt un courrier chez les Bellovaques, au questeur Marcus Crassus, dont les quartiers d'hiver étaient éloignés d'environ vingt-cinq mille pas. Il ordonne à la légion de partir au milieu de la nuit, et de venir le joindre en toute hâte. Crassus sortit du camp avec le courrier. Il envoie un autre courrier au lieutenant C. Fabius, afin qu'il conduise sa légion dans le pays des Atrébates, par lequel il savait devoir passer lui-même. Il écrit à Labiénus de venir avec une légion dans le pays des Nerviens, s'il peut le faire sans nuire aux intérêts de la république. Quant aux autres corps de l'armée, il ne crut point devoir les attendre, parce qu'ils étaient plus éloignés, et il rassembla environ quatre cents cavaliers tirés des quartiers voisins.

XLVII. Vers la troisième heure environ, César, informé par les éclaireurs de l'arrivée de Crassus, avança ce jour-là de vingt mille pas. Il plaça Crassus à Samarobrive, et lui donna une légion, parce qu'il laissait dans cette ville les bagages de l'armée, les otages des cités gauloises, les archives et tous les approvisionnements de grains qu'il y avait fait conduire pour passer l'hiver. Fabius, selon

XLVI. Cæsar, acceptis litteris hora circiter undecima diei, statim nuntium in Bellovacos ad M. Crassum quæstorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia passuum xxv. Jubet media nocte legionem proficisci celeriterque ad se venire. Exiit cum nuntio Crassus. Alterum ad C. Fabium legatum mittit, ut in Atrebatium fines legionem adducat, qua sibi iter faciundum sciebat. Scribit Labieno, si reipublicæ commodo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat: reliquam partem exercitus, quod paullo aberat longius, non putat exspectandam; equites circiter quadringentos ex proximis hibernis cogit.

XLVII. Hora circiter tertia ab antecursoribus de Crassi adventu certior factus, eo die millia passuum viginti progreditur. Crassum Samarobrivæ præficit, legionemque ei attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis causa devexerat, relin-

l'ordre qu'il avait reçu, ne tarda point longtemps, et vint le rejoindre sur la route avec sa légion. Labiénus avait appris la mort de Sabinus et le massacre de ses soldats; et comme toutes les forces des Trévires s'étaient portées contre lui, il craignait, s'il quittait les quartiers d'hiver en ayant l'air de fuir, de ne pouvoir soutenir le choc de l'ennemi, surtout d'un ennemi exalté par la victoire, et il écrivit à César pour l'informer des grands dangers auxquels il s'exposerait en faisant sortir la légion des quartiers d'hiver; il lui raconta ce qui s'était passé chez les Éburons, et lui dit que toutes les troupes des Trévires, infanterie et cavalerie, étaient venues prendre position à trois mille pas du camp.

XLVIII. César approuva le parti qu'avait pris Labiénus; et bien que, après avoir compté sur trois légions, il ne pût disposer que de deux, il n'en plaça pas moins dans la rapidité l'espoir du salut commun. Il se rendit à marches forcées dans le pays des Nerviens. Là, il apprit par des prisonniers ce qui se passait du côté de Cicéron, combien sa position était critique, et il décida par de grandes récompenses un cavalier gaulois à lui porter une lettre. Il l'écrivit en caractères grecs[30], pour empêcher l'ennemi, si

quebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini et cæde cohortium cognita, quum omnes ad eum Treverorum copiæ venissent, veritus ne, si ex hibernis fugæ similem profectionem fecisset, hostium impetum sustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferri sciret, litteras Cæsari remittit, «quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset:» rem gestam in Eburonibus perscribit; docet omnes peditatus equitatusque copias Treverorum tria millia passuum longe ab suis castris consedisse.

XLVIII. Cæsar, consilio ejus probato, etsi, opinione trium legionum dejectus, ad duas redierat, tamen unum communi saluti auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit quæ apud Ciceronem gerantur, quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus

elle était interceptée, de pénétrer ses desseins, et recommanda au messager, dans le cas où il ne pourrait entrer dans le camp, d'attacher sa missive à une javeline, et de la lancer par-dessus le rempart. César disait qu'il allait arriver bientôt avec ses légions, et il engageait le lieutenant à montrer toujours le même courage. Le Gaulois, craignant d'être surpris, lanca son javelot dans le camp d'après l'ordre qu'il en avait reçu. Mais le hasard voulut que ce javelot allât frapper sur une tour; il y resta deux jours sans être aperçu, mais le troisième il fut remarqué par un soldat qui prit la lettre et la porta à Cicéron. Celui-ci en fit la lecture en présence des soldats assemblés, qui tous furent transportés de joie. On voyait au loin la fumée des incendies, et cette circonstance ne laissa plus aucun doute sur l'arrivée des légions.

XLIX. Informés par leurs éclaireurs de l'approche de César, les Gaulois abandonnent le siége et marchent à sa rencontre avec toutes leurs troupes, au nombre d'environ soixante mille combattants. Cicéron, profitant de cette circonstance, redemande à ce même Verticon, dont nous avons parlé plus haut, un Gaulois pour porter une nouvelle

Gallis magnis præmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur. Si adire non possit, monet ut tragulam cum epistola, ad amentum deligata, intra munitiones castrorum abjiciat. In litteris scribit, se cum legionibus profectum celeriter adfore : hortatur ut pristinam virtutem retineat. Gallus, periculum veritus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris biduo animadversa, tertio die a quodam milite conspicitur; dempta ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur, quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

XLIX. Galli, re cognita per exploratores, obsidionem relinquunt ad Cæsarem omnibus copiis contendunt; eæ erant armatorum circiter millia LX. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Ver-



lettre à César : il avertit ce messager de marcher avec précaution et rapidement ; il marque dans sa lettre que l'armée ennemie s'est éloignée pour se porter tout entière au devant de César. Ce dernier reçut la lettre vers le milieu de la nuit ; il informa les siens de ce qu'elle contenait, et les exhorta à bien se comporter. Le lendemain au point du jour il leva son camp, s'avanca environ de quatre mille pas, et aperçut au delà d'une large vallée et d'un ruisseau les masses ennemies. Il y avait un grand danger pour des troupes aussi peu nombreuses que les siennes à combattre dans une position désavantageuse ; comme il savait Cicéron dégagé, il pensait par cela même pouvoir ralentir ses mouvements ; il s'arrêta donc, et fortifia son camp dans la position la plus favorable qu'il pût trouver ; quoique ce camp fût très-petit par lui-même, et qu'il pût à peine contenir sept mille hommes sans bagages, il resserra encore autant que possible les allées qui se trouvaient entre les tentes, afin d'inspirer aux Gaulois un profond mépris. En même temps, il envoya des éclaireurs de tous côtés pour voir sur quel point on pouvait traverser le plus commodément la vallée.

ticone, quem supra demonstravimus, repetit, qui litteras ad Cæsarem referat : hunc admonet, iter caute diligenterque faciat : perscribit in litteris, hostes ab se discessisse omnemque ad eum multitudinem convertisse. Quibus litteris circiter media nocte Cæsar allatis suos facit certiores, eosque ad dimicandum animo confirmat : postera die luce prima movet castra, et circiter millia passuum quatuor progressus, trans vallem magnam et rivum multitudinem hostium conspicatur. Erat magni periculi res, tantulis copiis iniquo loco dimicare. Tum, quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit, et quam æquissimo potest loco, castra communit. Atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII, præsertim nullis cum impedimentis, tamen angustiis viarum, quam maxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat. Interim, speculatoribus in omnes partes dimissis, explorat quo commodissimo itinere vallem transire possit.

L. Dans cette journée, il y eut sur les bords du ruisseau quelques légères escarmouches de cavalerie, mais les deux armées ne quittèrent point leurs positions : les Gaulois, parce qu'ils attendaient des renforts qui n'avaient pas encore rejoint; César, parce qu'il voulait, par une crainte simulée, amener les ennemis sur son terrain, et leur livrer bataille en deçà de la vallée et en avant du camp. Dans le cas où ce plan ne réussirait pas, il pensait qu'après avoir reconnu les routes, il courrait moins de dangers en traversant la vallée et le ruisseau. Au point du jour, la cavalerie ennemie s'avança auprès du camp et s'engagea avec la nôtre. César donna ordre à nos gens de céder le terrain et de rentrer dans le camp; il ordonna en même temps d'exhausser le rempart dans toute l'étendue de l'enceinte, de boucher les portes; et il recommanda à ceux qui s'acquittaient de cette besogne d'agir en gens très-affairés et de simuler la peur.

LI. Encouragés par ce qui se passe, les Gaulois font avancer leurs troupes, se rangent en bataille dans une mauvaise position; et, en voyant que nous avions même retiré nos hommes du rempart, ils approchent encore plus près, lancent de tous côtés leurs traits dans les retranche-

L. Eo die, parvulis equestribus prœliis ad aquam factis, utrique sese suo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exspectabant; Cæsar, si forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prœlio contenderet; si id efficere non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium equitatus ad castra accedit, prœliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites cedere seque in castra recipere jubet; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri portasque obstrui, atque in his administrandis rebus quammaxime concursari et cum simulatione timoris agi jubet.

LI. Quibus omnibus rebus hostes invitati copias traducunt aciemque iniquo loco constituunt; nostris vero etiam de vallo deductis, propius accedunt et tela intra munitionem ex omnibus

ments, et envoient des hérauts autour de nos lignes crier « que les Gaulois ou les Romains qui voudraient avant la troisième heure passer de leur côté pourraient le faire sans danger; mais que plus tard on ne les recevrait plus. » Ils montrèrent pour nous un tel dédain que, nos portes étant bouchées seulement, pour tromper les yeux, par un simple rang de gazons, ils s'imaginèrent ne pouvoir les forcer, et commencèrent, les uns à démolir les remparts en grattant la terre avec leurs doigts, les autres à combler le fossé. César, en ce moment, fit une sortie par toutes les portes, lança sa cavalerie, et mit les Gaulois dans une telle déroute que pas un d'entre eux ne s'arrêta pour combattre. On en tua un grand nombre et on enleva toutes leurs armes.

LII. César n'osa point les poursuivre trop loin, parce qu'il fallait traverser des bois et des marais; il pensait d'ailleurs qu'il avait fait assez de mal aux Gaulois, en les forçant de quitter leurs positions, sans avoir éprouvé lui-même la moindre perte, et le jour même il arriva auprès de Cicéron. Les tours, les tortues, les retranchements élevés par l'ennemi lui causent une vive surprise; il passe la revue de la légion, et constate que c'est à peine si sur dix

partibus conjiciunt; præconibusque circummissis pronuntiari jubent, « seu quis Galius, seu Romanus velit ante horam tertiam ad se transire, sine pericuio licere; post id tempus non fore potestatem : » ac sic nostros contempserunt, ut, obstructis in speciem portis singuiis ordinibus cespitum, quod ea non posse introrumpere videbantur, alii vallum manu scindere, alii fossas complere inciperent. Tum Cæsar, omnibns portis eruptione facta equitatuque emisso, celeriter hostes in fugam dat, sic, uti omnino pugnandi causa resisteret nemo; magnumque ex eis numerum occidit atque omnes armis exuit.

LII. Longius prosequi veritus, quod silvæ paludesque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento illorum locum relinqui videbat, omnibus suis incolumibus copiis, eodem die ad Ciceronem pervenit. Institutas turres, testudines munitionesque hostium admiratur: legione producta, cognoscit non decimum quemque

hommes il en reste un sans blessure. Il juge, d'après tout ce qu'il voit, combien le péril a été grand, et avec quel courage l'affaire a été menée. Il félicite Cicéron et ses troupes sur leur belle conduite, et s'adresse individuellement aux centurions et aux tribuns dont les actions d'éclat lui ont été signalées par le lieutenant. Enfin il apprend par les prisonniers le désastre de Sabinus et de Cotta. Le lendemain il rassemble les troupes, raconte ce qui s'est passé, console et encourage les soldats ; il leur dit que ce désastre a été causé par la faute et l'imprudence de Sabinus, et qu'ils doivent le supporter avec d'autant plus de résignation que, grâce à la protection des dieux immortels et à leur courage, ce malheur est vengé, et qu'ils ne doivent ni laisser aux ennemis le temps de se réjouir, ni s'affliger eux-mêmes plus longtemps.

LIII. Sur ces entrefaites, la nouvelle de la victoire de César parvint à Labiénus, dans le pays des Rémois, avec une incroyable promptitude. Ses quartiers d'hiver étaient séparés de ceux de Cicéron par une distance d'environ soixante mille pas ; et quoique César fût arrivé après la neuvième heure, avant minuit des cris s'élevèrent à la porte du camp, et par ces cris les Rémois annoncèrent la

esse reliquum militem sine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo et quanta cum virtute res sint administratæ : Ciceronem pro ejus merito legionemque collaudat : centuriones singillatim tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini et Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postera die concione habita rem gestam proponit, milites consolatur et confirmat : quod detrimentum culpa et temeritate legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod, beneficio deorum immortalium et virtute eorum expiato incommodo, neque hostibus diutina lætatio, neque ipsis longior dolor relinquatur.

LIII. Interim ad Labienum per Remos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur, ut, quum ab hibernis Ciceronis abesset millia passuum circiter LX, eoque post horam nonam diei Cæsar pervenisset, ante mediam noctem ad portas castrorum

victoire à Labiénus et témoignèrent leur satisfaction. Quand les Trévires furent informés de ce qui se passait, Indutiomare, qui avait résolu d'attaquer le lendemain le camp de Labiénus, s'enfuit pendant la nuit, et ramena toutes ses troupes dans la cité de Trèves. César renvoya Fabius avec sa légion dans ses quartiers d'hiver; lui-même résolut d'hiverner avec trois autres légions autour de Samarobrive, dans trois cantonnements différents; et, à cause des grands troubles qui avaient éclaté dans la Gaule, il décida qu'il resterait tout l'hiver auprès de l'armée; car en apprenant la mort de Sabinus, presque toutes les cités de la Gaule se disposèrent à la guerre; elles envoyaient des courriers et des ambassades de tous côtés, délibéraient sur la conduite qu'elles devaient tenir, examinaient sur quel point elles commenceraient les hostilités, et tenaient la nuit des assemblées dans des lieux déserts. Pendant toute la durée de l'hiver il ne se passa presque point de jour sans que César n'eût quelque sujet d'inquiétude, et ne reçût des messages relatifs aux complots et au soulèvement des Gaulois. Il fut en outre informé par le lieutenant L. Roscius, qu'il avait mis à la tête de la treizième légion, que les cités gauloises, qu'on appelle armoricaines [31], avaient

clamor oriretur, quo clamore significatio victoriæ gratulatioque ab Remis Labieno fieret. Hac fama ad Treveros perlata, Indutiomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit, copiasque omnes in Treveros reducit. Cæsar Fabium cum legione remittit in hiberna; ipse cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit, et quod tanti motus Galliæ exstiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuntios legationesque in omnes partes dimittebant, et quid reliqui consilii caperent atque unde initium belli fieret, explorabant, nocturnaque in locis desertis concilia habebant. Neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de consiliis ac motu Gallorum nuntium acciperet. In his ab L. Roscio quæstore, quem legioni XIII præfecerat, certior est fac-

réuni des forces considérables pour venir l'assiéger ; qu'elles s'étaient approchées de ses quartiers d'hiver à la distance de huit mille pas, mais qu'à la nouvelle de la victoire de César elles s'étaient retirées si vite que leur départ avait l'air d'une déroute.

LIV. César fit venir auprès de lui les principaux habitants des cités ; il effraya les uns en leur disant qu'il connaissait leur conduite, il fit aux autres des représentations, et contint une grande partie de la Gaule dans le devoir ; mais les Sénonais, dont la cité est très-importante, et qui jouissent d'un grand crédit dans les Gaules, avaient décidé dans une assemblée solennelle de mettre à mort l'homme que César avait établi pour les gouverner, Cavarinus, dont le frère, Moritasgue, régnait dans le pays à l'arrivée du général romain, et dont les aïeux avaient été rois. Cavarinus, pressentant le sort qui l'attendait, avait pris la fuite ; les Sénonais le poursuivirent jusqu'aux limites de leur territoire, le chassèrent du trône et du pays, et envoyèrent ensuite des députés à César pour se justifier ; celui-ci donna ordre à leur sénat de se rendre auprès de lui, mais l'ordre ne fut pas exécuté. C'était pour les barbares une si

tus, magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur, oppugnandi sui causa convenisse, neque longius millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse ; sed nuntio allato de victoria Cæsaris, discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur.

LIV. At Cæsar, principibus cujusque civitatis ad se evocatis, alias territando, quum se scire quæ fierent denuntiaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Tamen Senones, quæ est civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat (cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Cæsaris cujusque majores regnum obtinuerant), interficere publico consilio conati, quum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines insecuti, regno domoque expulerunt ; et missis ad Cæsarem satisfaciundi causa legatis, quum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerunt. Tantum apud homines barbaros va-

grande affaire d'avoir trouvé parmi eux quelques hommes qui avaient pris l'initiative de la guerre, et il en résulta un si grand changement dans les dispositions de tous les peuples de la Gaule, que toutes les cités excitèrent notre défiance, à l'exception des Éduens et des Rémois, que César eut toujours en grande estime, les uns à cause de leur vieille et inébranlable fidélité pour le peuple romain, les autres à cause des services qu'ils nous avaient récemment rendus dans cette guerre. Je ne sais du reste s'il faut s'étonner, sans compter les autres motifs, qu'un peuple qui s'était placé au-dessus de tous les autres par ses vertus guerrières, ait ressenti une profonde douleur en se voyant abaissé au point de subir le joug des Romains.

LV. Les Trévires et Indutiomare s'occupèrent continuellement pendant l'hiver d'envoyer des députés au delà du Rhin, de solliciter le concours des cités, de promettre de l'argent en disant qu'une grande partie de notre armée avait été tuée, et qu'il ne nous restait qu'un très-faible effectif. Cependant ils ne purent décider aucune peuplade germaine à passer le Rhin, car les Germains disaient que deux fois ils avaient fait des tentatives au moment de la

luit esse aliquos repertos principes inferendi belli, tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit, ut præter Æduos et Remos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide, alteros pro recentibus Gallici belli officiis, nulla fere civitas fuerit non suspecta nobis. Idque adeo haud scio mirandumne sit, quum compluribus aliis de causis, tum maxime quod ii qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tantum se ejus opinionis deperdidisse, ut a populo Romano imperia perferrent, gravissime dolebant.

LV. Treveri vero atque Indutiomarus totius hiemis nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent, civitates sollicitarent, pecunias pollicerentur, magna parte exercitus nostri interfecta, multo minorem superesse dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum persuaderi potuit, ut Rhenum transiret, quum se bis expertos dicerent, Ariovisti bello et Ten-

guerre d'Arioviste et de l'invasion des Tenctères, et qu'ils ne tenteraient plus les chances d'une expédition nouvelle. Bien que déchu de ses espérances, Indutiomare n'en continua pas moins à réunir et à exercer des troupes, à se procurer des chevaux dans les pays voisins, à s'attacher par l'espoir de grandes récompenses tous les proscrits et tous les condamnés de la Gaule; et il prit en peu de temps un tel ascendant que des députations venaient de tous côtés lui demander, au nom des cités et au nom des particuliers, son appui et son amitié.

LVI. Quand il vit qu'on s'empressait de venir à lui, que d'un côté les Sénonais et les Carnutes étaient poussés par le souvenir de leur crime, que de l'autre les Nerviens et les Aduatiques se préparaient à faire la guerre aux Romains, et qu'il aurait une nombreuse armée de volontaires dès qu'il sortirait de son pays, il convoqua une de ces assemblées où les Gaulois, lorsqu'ils veulent faire la guerre, ont l'habitude de se réunir en armes, et de faire périr au milieu des plus cruels supplices, sous les yeux mêmes de la foule, celui qui arrive le dernier. Dans cette assemblée, il déclara traître au pays son gendre Cingétorix,

chtherorum transitu : « non esse amplius fortunam tentaturos. » Hac spe lapsus Indutiomarus, nihilo minus copias cogere, exercere, a finitimis equos parare, exules damnatosque tota Gallia magnis præmiis ad se allicere cœpit. Ac tantam sibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent, gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

LVI. Ubi intellexit ultro ad se veniri, altera ex parte Senones Carnutesque conscientia facinoris instigari, altera Nervios Aduatucosque bellum Romanis parare, neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi cœpisset : armatum concilium indicit (hoc, more Gallorum, est initium belli), quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt; qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem alterius principem factionis, generum suum (quem supra demonstravimus, Cæsaris

chef de l'autre parti, qui était resté comme nous l'avons dit fidèle à César et ne s'en était point séparé, et il mit ses biens à l'encan. Cela fait, il déclara qu'il était appelé par les Sénonais, les Carnutes et plusieurs autres peuples de la Gaule, qu'il se rendrait chez eux en passant par les pays des Rémois, qu'il ravagerait leurs champs, mais qu'il assiégerait d'abord le camp de Labiénus, puis il donna ses ordres.

LVII. Labiénus, qui se tenait dans un camp que son assiette et de grands travaux rendaient très-fort, ne craignait rien ni pour lui-même, ni pour la légion; et il réfléchissait au moyen de ne laisser échapper aucune occasion de bien mener l'affaire. C'est pourquoi, lorsqu'il sut par Cingétorix et les siens le discours qu'Indutiomare avait tenu dans l'assemblée, il envoya des courriers aux cités voisines, et demanda de tous côtés des cavaliers, en leur fixant un jour pour rejoindre. Pendant ce temps, Indutiomare avec toute sa cavalerie faisait des excursions en vue du camp, soit pour le reconnaître, soit pour parlementer ou nous effrayer, et ses hommes lançaient presque chaque fois des traits dans l'intérieur des retranche-

secutum fidem, ab eo non discessisse), hostem judicat bonaque ejus publicat. His rebus confectis, in concilio pronuntiat, arcessitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Galliæ civitatibus, huc iturum per fines Remorum, eorumque agros populaturum, ac prius quam id faciat, castra Labieni oppugnaturum : quæ fierit velit, præcipit.

LVII. Labienus, quum et loci natura et manu munitissimis castris sese teneret, de suo ac legionis periculo nihil timebat; ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Indutiomari cognita, quam in concilio habuerat, nuntios mittit ad finitimas civitates, equitesque undique evocat : iis certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Indutiomarus sub castris ejus vagabatur, alias ut situm castrorum cognosceret, alias colloquendi aut territandi causa : equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus suos intra munitiones con-

ments. Labiénus retenait ses troupes dans le camp, et par tous les moyens possibles il confirmait l'ennemi dans la pensée qu'il avait peur.

LVIII. Indutiomare s'avançait auprès du camp en témoignant chaque jour plus de mépris pour nous, et pendant une nuit Labiénus fit entrer tous les cavaliers qu'il avait appelés des cités voisines, et il fit exercer par ses gardes une si grande surveillance pour empêcher les hommes de sortir du camp, qu'il était impossible que la nouvelle de l'arrivée des Gaulois fût annoncée au dehors ou portée aux Trévires. Pendant ce temps, Indutiomare s'avança auprès du camp comme il avait coutume de le faire, et resta devant nous une grande partie du jour; ses cavaliers lancèrent des traits et provoquèrent les nôtres au combat en les accablant d'outrages; les nôtres ne répondirent point, et le soir les Gaulois se retirèrent à l'aventure et sans garder aucun ordre. Tout à coup Labiénus lance la cavalerie par les deux portes. Il ordonne de la manière la plus formelle, « quand l'ennemi sera culbuté et mis en fuite (ce qui arriva en effet comme il l'avait prévu), que tous ne cherchent qu'Indutiomare, et qu'on ne blesse

tinebat timorisque opinionem, quibuscumque poterat rebus, augebat.

LVIII. Quum majore in dies contemptione Indutiomarus ad castra accederet, nocte una, intromissis equitibus omnium finitimarum civitatum quos accersendos curaverat, tanta diligentia omnes suos custodiis intra castra continuit, ut nulla ratione ea res enuntiari aut ad Treveros perferri posset. Interim ex consuetudine quotidiana Indutiomarus ad castra accedit, atque ibi magnam partem diei consumit; equites tela conjiciunt, et magna cum contumelia verborum nostros ad pugnam evocant. Nullo ab nostris dato responso, ubi visum est, sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, « proterritis hostibus atque in fugam conjectis (quod fore, sicut accidit, videbat), unum omnes peterent Indutiomarum; neu quis quem prius vulneret, quam illum interfectum viderit, » quod mora reliquorum spatium

personne avant qu'il ne soit tué, » car il ne voulait pas qu'en poursuivant les autres on lui donnât le temps de gagner de vitesse; il promet à ceux qui le tueront de grandes récompenses : il fait soutenir les cavaliers par les cohortes. La fortune seconda ses desseins. Poursuivi par tous, et surpris au moment même où il traversait la rivière à gué, Indutiomare est mis à mort, et sa tête est rapportée au camp. Les cavaliers, en revenant, poursuivent et tuent tous ceux qu'ils rencontrent. En apprenant cet événement, toutes les troupes des Éburons et des Nerviens, qui s'étaient réunies, se dispersèrent; et peu de temps après César vit la Gaule plus tranquille.

nactum illum effugere nolebat : magna proponit iis qui occiderint præmia; summittit cohortes equitibus subsidio. Comprobat hominis consilium fortuna, et quum unum omnes peterent, in ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque ejus refertur in castra : redeuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt. Hac re cognita, omnes Eburonum et Nerviorum, quæ convenerant, copiæ discedunt; paulloque habuit post id factum Cæsar quietiorem Galliam.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le cinquième livre des *Commentaires.*

1. La seconde expédition de César en Angleterre n'a pas eu une issue plus heureuse que la première, puisqu'il n'y a laissé aucune garnison ni aucun établissement, et que les Romains n'en ont pas été plus maîtres après qu'avant.

2. Le massacre des légions de Sabinus est le premier échec considérable que César ait reçu en Gaule.

3. Cicéron a défendu pendant plus d'un mois avec 5,000 hommes, contre une armée dix fois plus forte, un camp retranché qu'il occupait depuis quinze jours : serait-il possible aujourd'hui d'obtenir un pareil résultat?

Les bras de nos soldats ont autant de force et de vigueur que ceux des anciens Romains; nos outils de pionniers sont les mêmes; nous avons un agent de plus, la poudre. Nous pouvons donc élever des remparts, creuser des fossés, couper des bois, bâtir des tours en aussi peu de temps et aussi bien qu'eux, mais les armes offensives des modernes ont une tout autre puissance, et agissent d'une manière toute différente que les armes offensives des anciens.

Les Romains doivent la constance de leurs succès à la méthode dont ils ne se sont jamais départis, de se camper tous les soirs dans un camp fortifié, de ne jamais donner bataille sans avoir derrière eux un camp retranché pour leur servir de retraite et renfermer leurs magasins, leurs bagages et leurs blessés. La nature des armes dans ces siècles était telle, que dans ces camps ils étaient non-seulement à l'abri des insultes d'une armée égale, mais même d'une armée supérieure; ils étaient les maîtres de combattre ou d'attendre une occasion favorable. Marius est assailli par une nuée de Cimbres et de Teutons, il s'enferme dans son camp, y demeure jusqu'au jour où l'occasion se présente favorable; il sort alors précédé par la victoire. César arrive près du camp de Cicéron; les Gaulois abandonnent celui-ci et marchent à la rencontre du premier : ils sont quatre fois plus nombreux. César prend position en peu d'heures, retranche son camp, y essuie patiemment les insultes et les provocations d'un ennemi qu'il

ne veut pas combattre encore ; mais l'occasion ne tarde pas à se présenter belle ; il sort alors par toutes les portes : les Gaulois sont vaincus.

Pourquoi donc une règle si sage, si féconde en grands résultats, a-t-elle été abandonnée par les généraux modernes? Parce que les armes offensives ont changé de nature : les armes de main étaient les armes principales des anciens ; c'est avec sa courte épée que le légionnaire a vaincu le monde ; c'est avec la pique macédonienne qu'Alexandre a conquis l'Asie. L'arme principale des armées modernes est l'arme de jet, le fusil, cette arme supérieure à tout ce que les hommes ont jamais inventé : aucune arme défensive ne peut en parer l'effet ; les boucliers, les cottes de mailles, les cuirasses, reconnus impuissants, ont été abandonnés. Avec cette redoutable machine, un soldat peut, en un quart d'heure, blesser ou tuer soixante hommes ; il ne manque jamais de cartouches, parce qu'elles ne pèsent que six gros ; la balle atteint à cinq cents toises ; elle est dangereuse à cent vingt toises, très-meurtrière à quatre-vingt-dix toises.

De ce que l'arme principale des anciens était l'épée ou la pique, leur formation habituelle a été l'ordre profond. La légion et la phalange, dans quelque situation qu'elles fussent attaquées, soit de front, soit par le flanc droit ou par le flanc gauche, faisaient face partout sans aucun désavantage : elles ont pu camper sur des surfaces de peu d'étendue, afin d'avoir moins de peine à en fortifier les pourtours et pouvoir se garder avec le plus petit détachement. Une armée consulaire renforcée par des troupes légères et des auxiliaires, forte de 24,000 hommes d'infanterie, de 1800 chevaux, en tout près de 30,000 hommes, campait dans un carré de 330 toises de côté, ayant 1344 toises de pourtour ou vingt-un hommes par toise ; chaque homme portant trois pieux, ou soixante-trois pieux par toise courante. La surface du camp était de 11,000 toises carrées ; trois toises et demie par homme, en ne comptant que les deux tiers des hommes, parce qu'au travail cela donnait quatorze travailleurs par toise courante : en travaillant chacun trente minutes au plus, ils fortifiaient leur camp et le mettaient hors d'insulte.

De ce que l'arme principale des modernes est l'arme de jet, leur ordre habituel a dû être l'ordre mince, qui seul leur permet de mettre en jeu toutes leurs machines de jet. Ces armes atteignant à des distances très-grandes, les modernes tirent leur principal avantage de la position qu'ils occupent : s'ils dominent, s'ils enfilent, s'ils pro-

longent l'armée ennemie, elles font d'autant plus d'effet. Une armée moderne doit donc éviter d'être débordée, enveloppée, cernée; elle doit occuper un camp ayant un front aussi étendu que sa ligne de bataille elle-même : que si elle occupait une surface carrée et un front insuffisant à son déploiement, elle serait cernée par une armée de force égale, et exposée à tout le feu de ses machines de jet, qui convergeraient sur elle et atteindraient sur tous les points du camp, sans qu'elle pût répondre à un feu si redoutable qu'avec une petite partie du sien. Dans cette position, elle serait insultée, malgré ses retranchements, par une armée égale en force, même par une armée inférieure. Le camp moderne ne peut être défendu que par l'armée elle-même, et, en l'absence de celle-ci, il ne saurait être gardé par un simple détachement.

L'armée de Miltiade à Marathon, ni celle d'Alexandre à Arbelles, ni celle de César à Pharsale, ne pourraient maintenir leur champ de bataille contre une armée moderne d'égale force; celle-ci ayant un ordre de bataille étendu, déborderait les deux ailes de l'armée grecque ou romaine; ses fusiliers porteraient à la fois la mort sur son front et sur les deux flancs; car les armés à la légère, sentant l'insuffisance de leurs flèches et de leurs frondes, abandonneraient la partie pour se réfugier derrière les pesamment armés, qui alors, l'épée ou la pique à la main, s'avanceraient au pas de charge, pour se prendre corps à corps avec les fusiliers : mais, arrivés à cent vingt toises, ils seraient accueillis par trois côtés par un feu de ligne qui porterait le désordre et affaiblirait tellement ces braves et intrépides légionnaires, qu'ils ne soutiendraient pas la charge de quelques bataillons en colonne serrée qui marcheraient alors à eux la baïonnette au bout du fusil. Si, sur le champ de bataille, il se trouve un bois, une montagne, comment la légion ou la phalange pourra-t-elle résister à cette nuée de fusiliers qui s'y seront placés? Dans les plaines rases même, il y a des villages, des maisons, des fermes, des cimetières, des murs, des fossés, des haies; et s'il n'y en a pas, il ne faudra pas un grand effort de génie pour créer des obstacles et arrêter la légion ou la phalange sous le feu meurtrier, qui ne tarde point à la détruire. On n'a point fait mention des soixante ou quatre-vingts bouches à feu qui composent l'artillerie de l'armée moderne, qui prolongeront les légions ou phalanges de la droite à la gauche, de la gauche à la droite, du front à la queue, vomiront la mort à cinq cents toises de distance. Les

soldats d'Alexandre, de César, les héros de la liberté d'Athènes et de Rome fuiront en désordre, abandonnant leur champ de bataille à ces demi-dieux armés de la foudre de Jupiter. Si les Romains furent presque constamment battus par les Parthes, c'est que les Parthes étaient tous armés d'une arme de jet, supérieure à celle des armés à la légère de l'armée romaine, de sorte que les boucliers des légions ne la pouvaient parer. Les légionnaires, armés de leur courte épée, succombaient sous une grêle de traits, à laquelle ils ne pouvaient rien opposer, puisqu'ils n'étaient armés que de javelots (ou *pilum*). Aussi, depuis ces expériences funestes, les Romains donnèrent cinq javelots (ou *hastes*), traits de trois pieds de long, à chaque légionnaire, qui les plaçait dans le creux de son bouclier.

Une armée consulaire renfermée dans son camp, attaquée par une armée moderne d'égale force, en serait chassée sans assaut et sans en venir à l'arme blanche; il ne serait pas nécessaire de combler ses fossés, d'escalader ses remparts : environnée de tous côtés par l'armée assaillante, prolongée, enveloppée, enfilée par les feux, le camp serait l'égout de tous les coups, de toutes les balles, de tous les boulets : l'incendie, la dévastation et la mort ouvriraient les portes et feraient tomber les retranchements. Une armée moderne, placée dans un camp romain, pourrait d'abord, sans doute, faire jouer toute son artillerie; mais, quoique égale à l'artillerie de l'assiégeant, elle serait prise en rouage et promptement réduite au silence; une partie seule de l'infanterie pourrait se servir de ses fusils; mais elle tirerait sur une ligne moins étendue, et serait bien loin de produire un effet équivalent au mal qu'elle recevrait. Le feu du centre à la circonférence est nul; celui de la circonférence au centre est irrésistible.

Une armée moderne, de force égale à une armée consulaire, aurait 26 bataillons de 840 hommes, formant 22,840 hommes d'infanterie, 42 escadrons de cavalerie, formant 5,040 hommes; 90 pièces d'artillerie servies par 2,500 hommes. L'ordre de bataille moderne étant plus étendu, exige une plus grande quantité de cavalerie pour appuyer les ailes, éclairer le front. Cette armée en bataille, rangée sur trois lignes, dont la première serait égale aux deux autres réunies, occuperait un front de 1500 toises, sur 500 toises de profondeur; le camp aurait un pourtour de 4500 toises, c'est-à-dire triple de l'armée consulaire; elle n'aurait que sept hommes par toise d'enceinte, mais elle aurait vingt-cinq toises carrées par homme : l'armée tout entière se-

rait nécessaire pour le garder. Une étendue aussi considérable se trouvera difficilement sans qu'elle soit dominée à portée de canon par une hauteur : la réunion de la plus grande partie de l'artillerie de l'armée assiégeante sur ce point d'attaque détruirait promptement les ouvrages de campagne qui forment le camp. Toutes ces considérations ont décidé les généraux modernes à renoncer au système des camps retranchés, pour y suppléer par celui des *positions naturelles* bien choisies.

Un camp romain était placé indépendamment des localités : toutes étaient bonnes pour des armées dont toute la force consistait dans les armes blanches ; il ne fallait ni coup d'œil ni génie militaire pour bien camper ; au lieu que le choix des positions, la manière de les occuper et de placer les différentes armes, en profitant des circonstances du terrain, est un art qui fait une partie du génie du capitaine moderne.

La tactique des armées modernes est fondée sur deux principes : 1° qu'elles doivent occuper un front qui leur permette de mettre en action avec avantage toutes les armes de jet ; 2° qu'elles doivent préférer, avant tout, l'avantage d'occuper des positions qui dominent, prolongent, enfilent les lignes ennemies, à l'avantage d'être couvert par un fossé, un parapet, ou toute autre pièce de la fortification de campagne.

La nature des armes décide de la composition des armées, des places de campagne, des marches, des positions, du campement, des ordres de bataille, du tracé et des profils des places fortes ; ce qui met une opposition constante entre le système de guerre des anciens et celui des modernes. Les armes anciennes voulaient l'ordre profond , les modernes l'ordre mince ; les unes, des places fortes saillantes ayant des tours et des murailles élevées ; les autres, des places rasantes, couvertes par des glacis de terre, qui masquent la maçonnerie ; les premières, des camps resserrés, où les hommes, les animaux et les magasins étaient réunis comme dans une ville ; les autres, des positions étendues.

Si on disait aujourd'hui à un général : Vous aurez, comme Cicéron, sous vos ordres, 5000 hommes, 16 pièces de canon, 5000 outils de pionniers, 5000 sacs à terre ; vous serez à portée d'une forêt, dans un terrain ordinaire ; dans quinze jours vous serez attaqué par une armée de 60,000 hommes, ayant 120 pièces de canon, vous ne serez secouru que quatre-vingts ou quatre-vingt-seize heures après avoir

été attaqué; quels sont les ouvrages, quels sont les tracés, quels sont les profils que l'art lui prescrit? L'art de l'ingénieur a-t-il des secrets qui puissent satisfaire à ce problème?

NOTES DU LIVRE V.

1. L'an 700 de Rome, 54 ans avant J.-C.

2. *Cæsar in italiam.* Daos la Gaule Cisalpine.

3. *Subducere navem* (en gr. ἀνέλκειν, m. à m. tirer de bas en haut), retirer de la mer (et mettre à sec dans les chantiers, ce que Tite-Live ajoute quelque part: *subducere naves et in navalibus collocare*). C'était l'usage, à l'entrée de la saison pendabt laquelle, ponr les anciens, la navigation était impossible. L'opposé est *deducere navem*, καθέλκειν, remettre le vaisseau en mer. (NUBNER.)

4. *Actuariæ naves.* Des bâtiments assez légers et faciles à diriger à la voile et à la rame.

5. *Pirustes.* Position indéterminée, que l'on croit être l'Albaoie.

6. Le *portus Itius* est une des localités gauloises mentionnées par César, qui ont le plus occupé les savants: Étaples, Boulogne, Calais et Wissant se sont tour à tour disputé ce nom, mais tout porte à croire que c'est véritablement à Wissant qne s'est embarqué César:

« Dncange a prouvé par plus de soixante citations d'auteurs contemporains, dit M. Walckenaër, qne Wissant, aujourd'hui comblé par les sables, a toujours été le port où l'on s'embarquait ordinairement pour passer en Angleterre, depuis l'an 529 jusqu'en 1327. »

Gosselin a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1815, t. I, une dissertation intitulée: *Recherches sur la Géographie ancienne*, daos laquelle il fixe également à Wissant la position du *portus Itius*:

« César, dit-il, évalue à 30,000 pas romains la distaoce du *portus Itius* au point où il débarqua daos la Bretagne. Cette distancc vaut 24' de degré; et la distaoce de Wissant à Déal, étant de 22,575 toises ou 23' 45'' 36''', la différeuce n'est pas d'un douzième de lieue.

« Le promootoire *Itium* répond au cap Blanc-Nez, qui termine au nord-est la graode anse de Wissant. Cette ville, qui cooservait encore, au commencement du deroier siècle le nom d'*Esseu*, et près de laquelle on trouve les vestiges de neuf tertres ou camps fortifiés, construits par les Romains, occupe à peu près le milieu de l'anse dont nous parlons, et représente l'*Itius portus*. Si ce port ne paraît pas dans la carte ancieone, c'est que l'anse de Wissant et les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, qui la terminent à ses deux extrémités, s'y trouvent coofondus sous une seule dénomination, et comme le cap le plus saillant est le Gris-Nez, c'est à ce point qu'il faut rapporter l'ancien promootoire *Itium*. »

7. *Cingetorix*, « nomen omnino Celticum, exhibens titulum digoitatis. *Cin-gotoir*, caput, princeps ad expeditionem: *le chef de l'expédition*. Infra lib. VII, c. 4, præfigitnr *ver* (Vercingetorix), id est *fear* celtice, *vir* latioe: qui est caput expeditionis. » (LEMAIRE.)

8. Les *Meldes* de la côte dont César parle ici sont placés par les géographes

modernes dans un endroit nommé Meldfelt ou Maldeg-Hem-Velt, près de Bruges.

9. Le supplier de ne point mettre ce projet à exécution, sous entendu.

10. *Religionibus*, probablement des *vœux* religieux. Du reste, *religionibus impediri* se dit aussi de ceux qui sont détournés d'une entreprise par des présages, des augures.

11. *Annotinæ* a été interprété par le traducteur grec comme *naves anni præteriti*, σὺν ταῖς τοῦ πρόσθεν ἔτους. C'est la véritable signification de *annotinus*, comme on le voit dans ces paroles de Pline au sujet de quelques arbres, liv. XVI, ch. XXVI, § 44 : *Citreæ, et juniperus, et ilex, anniferæ habentur; novusque fructus in his cum* annotino *pendet*, les fruits nouveaux avec ceux de l'année passée. (DUBNER.)

12. *Ad flumen progressi.* On croit que c'est la rivière de Stour qui passe à Cantorbéry, et qui est à quatre lieues de Douvres.

13. *Aut ære aut nummo aureo, aut* ALIIS *ferreis*, telle est la leçon des bons manuscrits; Scaliger a, par une excellente correction, mis *taleis* à la place de *aliis*. *Talea* signifie une lame, une feuille, ἔλασμα (de ἐλαύνω, *ductile ferrum*), comme on lit dans Strabon qui rapporte le même fait. Les éditeurs ont rejeté les mots *aut nummo aureo*, quoique Strabon et Tacite attestent qu'il y avait des mines d'or dans la Bretagne. Cependant, comme César, dans la phrase suivante, ne parle pas d'or, la question demeure douteuse. *Aut... aut* veut dire : les uns d'entre les Bretons..... les autres..... Il n'est pas rare de trouver *examinare* employé pour désigner la vérification qui se fait au moyen de la balance. (DUBNER.)

14. *Nascitur ibi plumbum album.* De là vient le nom de Κασσιτερίδες, que les Grecs donnèrent aux Iles britanniques. (DUBNER.)

15. L'île d'Anglesey.

16. *Bruma.* La signification propre de ce mot est *le solstice d'hiver;* ensuite, par extension, une partie plus ou moins grande de l'hiver. Quelques-uns pensent que *bruma* est l'abréviation du mot *brevissima* (dies) — *breusma* — *breuma* — *bruma*. Ce fait mentionné par César, qui n'est faux que pour ce degré de latitude, a été probablement emprunté aux écrits du géographe Pythéas de Marseille. — *Certis ex aqua mensuris*, d'après les mesures exactes prises au moyen de la clepsydre. Dans les pays du Nord, les nuits d'été sont plus courtes, les nuits d'hiver plus longues que dans les pays du Midi. (DUBNER.)

17. C'est-à-dire 610 milles romains ou 590 lieues anglaises. La lieue anglaise est de 1616 mètres.

18. Les *Trinobantes*, dont la capitale était Londres, habitaient sur la côte orientale de l'île, entre la Tamise et le Stour, aujourd'hui le Middlessex. (LINGARD.)

19. Ces peuples habitaient le comté d'Essex et les pays circonvoisins. *Casses*, leur capitale ou principale forteresse, était située sur l'emplacement où depuis fut bâti Vérulam, près de la ville actuelle de Saint-Alban's. (LINGARD.)

20. *Oppidum Britanni vocant.* Il est à propos de rapporter ici l'étymologie que Varron et Cicéron donnent du mot *oppidum ;* le dernier dit : OPPIDUM *dictum ab eo quod* OPEM DET *eo confugientibus*. Varron, dans son ouvrage *De lingua Latina*, lib. V, § 141 : « *Oppidum* ab *opi* dictum, quod munitur *opis* causa, ubi sit et quod *opus* est ad vitam gerundam. » D'après Davis, le mot breton serait *Caer;* mais il y ajoute une étymologie sémitique qui rend son indication douteuse: si l'indication est exacte, l'étymologie est fausse, et *vice versâ*. (DUBNER.)

21. *Segovax* d'après les meilleurs manuscrits au lieu de *Segonax*, leçon suspecte à cause de son analogie avec les noms grecs formés de ἄναξ.

22. *Samarobrive*. (Pont-sur-Somme), Amiens.

23. *Essues*. Ils ont dû occuper les environs d'un lieu nommé Esch, sur les limites des Trévires et de la Germanie inférieure, au sud-est des Pæmani. (WALCKENAER.)

24. La Belgique ou *Belgium* se composait du territoire des Bellovaques, des Atrébates et des Ambianais.

25. Le sens qui se présente d'abord, est que ces 100 mille pas marquaient la distance des quartiers les plus eloignés les uns des autres; que du camp de Crassus dans le pays des Bellovaci, à celui de Sabinus dans le pays des Éburons, et que de celui de Fabius dans le pays des Morini, à celui de Labiénus sur la frontière des Remi et des Treviri, il n'y avait de même que 100 mille pas. Comme cette interprétation ne peut s'accorder avec ce qui arriva dans la suite, on a supposé que le nombre était fautif dans les manuscrits, et qu'il fallait lire 200 mille : peut-être, sans rien changer au texte, faut-il entendre autrement les termes de César, et compter les 100 mille pas en prenant du quartier qui était au centre, à ceux qui étaient les plus éloignés. (FRÉRET.)

Fréret explique ensuite ce qui le détermine à prendre ce parti, et il termine en disant que les distances marquées par César ne sont que des à-peu-près, et qu'il ne faut pas y chercher la même précision que dans les itinéraires. Les routes de ce pays n'avaient pas encore été réglées et mesurées comme elles le furent dans la suite par les soins d'Agrippa. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. XLVII, p. 447, 448.)

On peut consulter sur Ambiorix, dont il est parlé dans le même paragraphe, le volume que nous venons d'indiquer, p. 438.

26. *Carnutes*, peuple du pays Chartrain et de l'Orléanais.

27. On possède une médaille de ce Tasgetius : elle représente un profil coiffé d'un bandeau et portant des cheveux bouclés, une sorte de tête d'Apollon. On y lit le nom grécisé de Tasjitios. (*Revue de la numismatique française*, mars, avril, 1837.)

28. A l'endroit où la cohorte qui venait de charger avait laissé un vide dans la ligne de bataille.

29. Ces peuples habitaient, à ce qu'on suppose, la côte de la Belgique au midi des bouches de l'Escaut.

30. *Græcis conscriptam litteris*. Nous avons vu que *Græcis litteris confectas tabulas*, liv. I, ch. XIX, voulait dire : l'*alphabet* grec, et non en langue grecque. Voyez aussi le ch. XIV du liv. VI. Il est tout naturel de traduire par *alphabet* le mot *litteris* dans une tournure telle que celle-ci : *epistolam Græcis conscriptam litteris;* mais est-il probable que César se soit servi seulement de caractères grecs? et la pensée d'un savant qui proposait de lire *cæcis litteris*, « en écriture secrète, » devait-elle être rejetée par un simple *Nugæ sunt*, comme l'a fait Vossius? Pourquoi César n'aurait-il pas écrit *Græce* ou *Græca lingua conscriptam?* Je reste dans le doute, malgré l'accord à peu près unanime des annotateurs dont quelques-uns se sont persuadé que les *ipsissima verba* de ce billet nous avaient été conservés dans ces mots des *Stratagèmes*, liv. VIII, ch. XXIII : Καῖσαρ Κικέρωνι θαρρεῖν. Προσδέχου βοήθειαν. (DUBNER.)

31. L'*Armorique* se composait de la Bretagne et de la Normandie, moins le pays de Caux et le Vexin.

LIVRE VI.

Sixième campagne, l'an 53 avant J.-C. — Guerre contre Sens, Chartres, Trèves et Liége. — Second passage du Rhin. — Poursuite d'Ambiorix.

I. César, par divers motifs, s'attendait à des troubles plus graves dans la Gaule, et il résolut de faire des levées par l'entremise des lieutenants M. Silanus, C. Antistius Réginus et T. Sextius. En même temps, il pria le proconsul Cn. Pompée, qui était resté près de Rome avec le commandement suprême pour veiller aux intérêts de la république, de donner ordre aux hommes qu'il avait enrôlés pendant son consulat dans la Gaule Cisalpine de rejoindre les drapeaux et de se rendre auprès de lui; car il regardait comme une chose très-importante, même pour l'avenir, de prouver aux Gaulois que l'Italie avait de si grandes ressources qu'elle pouvait en cas de revers, non-seulement réparer ses pertes en peu de temps, mais même mettre en ligne des forces encore plus considérables. Cn. Pompée fit pour la république et pour l'amitié

LIBER VI.

I. Multis de causis Cæsar majorem Galliæ motum exspectans, per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium, legatos, dilectum habere instituit : simul ab Cn. Pompeio proconsule petit, quoniam ipse ad Urbem cum imperio reipublicæ causa remaneret, quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset, ad signa convenire et ad se proficisci juberet : magni interesse etiam in reliquum tempus ad opinionem Galliæ existimans, tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo id brevi tempore sarciri, sed etiam majo-

ce que lui demandait César; les levées furent terminées en très-peu de temps; avant la fin de l'hiver il avait organisé et réuni trois légions, doublé le nombre des cohortes qu'il avait perdues avec Q. Titurius; et par sa promptitude et ses forces, il montra ce que pouvaient la discipline et la puissance romaines.

II. Indutiomare ayant été tué, comme nous l'avons dit, les Trévires donnèrent le pouvoir à ses parents. Ceux-ci s'employèrent sans relâche à solliciter les peuples germains qui les entouraient, à leur promettre de l'argent; ne pouvant rien obtenir de leurs plus proches voisins, ils essayèrent de gagner les peuplades qui se trouvaient plus loin. Quelques cités ayant accueilli leurs propositions, ils se lient entre eux par des serments, garantissent par des otages la remise de l'argent qu'ils ont promis, et associent Ambiorix à cette fédération. Informé de ces faits, et voyant de tous côtés des préparatifs de guerre, les Nerviens, les Aduatiques, les Ménapiens sous les armes et ligués avec tous les Germains transrhénans; les Sénonais refusant de venir auprès de lui quand ils en avaient reçu l'ordre, et s'associant aux projets des Carnutes et des cités voisines; les Germains sollicités par de continuelles ambassades des

ribus augeri copiis posset. Quod quum Pompeius et reipublicæ et amicitiæ tribuisset, celeriter confecto per suos dilectu, tribus ante exactam hiemem et constitutis et adductis legionibus, duplicatoque earum cohortium numero, quas cum Q. Titurio amiserat, et celeritate et copiis docuit quid populi Romani disciplina atque opes possent.

II. Interfecto Indutiomaro, ut docuimus, ad ejus propinquos a Treveris imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt : quum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant. Inventis nonnullis civitatibus, jurejurando inter se confirmant, obsidibusque de pecunia cavent : Ambiorigem sibi societate et fœdere adjungunt. Quibus rebus cognitis, Cæsar, quum undique bellum parari videret, Nervios, Aduatucos, Menapios, adjunctis Cisrhenanis omnibus Germanis, esse in armis, Senones ad imperatum non venire et

Trévires, César pensa qu'il devait au plus vite s'occuper de la guerre.

III. C'est pourquoi, sans attendre la fin de l'hiver, il réunit les quatre légions qui se trouvaient le plus près de lui, se porte à l'improviste dans le pays des Nerviens, et avant que ceux-ci aient pu se rassembler ou fuir, il s'empare d'un grand nombre d'hommes et de bestiaux qu'il donne comme butin aux soldats, ravage les campagnes, et force l'ennemi à faire sa soumission et à livrer des otages. Cette expédition ayant été promptement terminée, il ramena les légions dans leurs quartiers d'hiver. Au commencement du printemps, il convoqua, selon la coutume, l'assemblée de la Gaule, et tous les peuples s'y rendirent, à l'exception des Sénonais, des Carnutes et des Trévires; il regarda leur absence comme un commencement de guerre et de révolte, et laissant de côté toute autre affaire, il transféra l'assemblée à Lutèce, ville des Parisiens. Ceux-ci étaient voisins des Sénonais, et à une époque dont leurs pères pouvaient encore se rappeler, les deux cités avaient été réunies; mais on pensait qu'ils n'étaient point entrés dans la ligue. Après avoir déclaré du haut de son siége que l'assemblée était transférée, César partit le même jour

cum Carnutibus finitimisque civitatibus consilia communicare, a Treveris Germanos crebris legationibus sollicitari; maturius sibi de bello cogitandum putavit.

III. Itaque nondum hieme confecta, proximis quatuor coactis legionibus, de improviso in fines Nerviorum contendit, et priusquam illi aut convenire aut profugere possent, magno pecoris atque hominum numero capto atque ea præda militibus concessa vastatisque agris, in deditionem venire atque obsides sibi dare coegit. Eo celeriter confecto negotio, rursus in hiberna legiones reduxit. Concilio Galliæ primo vere, uti instituerat, indicto, quum reliqui præter Senones, Carnutes Treverosque venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Lutetiam Parisiorum transfert. Confines erant hi Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerant; sed ab hoc concilio abfuisse existimabantur. Hac re pro suggestu pro-

avec les légions, et se rendit à marches forcées dans le pays des Sénonais.

IV. En apprenant son arrivée, Accon, le principal instigateur du soulèvement, donna ordre à la population de se retirer dans les villes; mais avant que cet ordre fût exécuté, on annonça l'arrivée des Romains. Les Gaulois, forcés de renoncer à leur dessein, envoient des députés à César pour implorer sa clémence, et ils ont recours à la médiation des Éduens, dont la cité était depuis longtemps leur alliée. César, à la demande de ces derniers, accorda volontiers le pardon des Nerviens et reçut leurs excuses, ne croyant pas devoir perdre en pourparlers un été où la guerre allait éclater, il leur fit donner cent otages, qu'il confia à la garde des Éduens. Les Carnutes envoyèrent en même temps des députés et des otages, et ils prirent pour intermédiaires les Rémois, dont ils étaient les clients; César les accueillit de la même manière; il leva l'assemblée, et donna ordre aux cités d'envoyer des cavaliers.

V. Cette partie de la Gaule étant pacifiée, il tourna toute son attention et tous ses efforts vers la guerre des Trévires et d'Ambiorix. Il donna ordre à Cavarinus de l'accompagner avec la cavalerie des Sénonais, dans la crainte

nuntiata, eodem die cum legionibus in Senones proficiscitur magnisque itineribus eo pervenit.

IV. Cognito ejus adventu, Acco, qui princeps ejus concilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire; conantibus, prius quam id effici posset, adesse Romanos nuntiatur; necessario sententia desistunt, legatosque deprecandi causa ad Cæsarem mittunt; adeunt per Æduos, quorum antiquitus erat in fide civitas. Libenter Cæsar petentibus Æduis dat veniam excusationemque accipit; quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis esse arbitrabatur. Obsidibus imperatis centum, hos Æduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos obsidesque mittunt, usi deprecatoribus Remis, quorum erant in clientela: eadem ferunt responsa. Peragit concilium Cæsar, equitesque imperat civitatibus.

V. Hac parte Galliæ pacata, totus et mente et animo in bellum

que ce chef, à cause de l'emportement de son caractère ou de la haine qu'il s'était attirée [*par son attachement pour les Romains*], ne provoquât des troubles. Lorsque César eut pris ces dispositions et acquis la certitude qu'Ambiorix ne livrerait point bataille, il examina quels pouvaient être ses projets. Les Ménapiens, protégés par des marais continus et par des bois, étaient voisins des Éburons; et seuls dans toute la Gaule, ils n'avaient jamais envoyé de députés pour traiter de la paix. César savait qu'Ambiorix était leur hôte, il savait aussi qu'il avait conclu par l'entremise des Trévires une alliance avec les Germains; et avant de lui faire la guerre, il crut devoir lui enlever ces appuis, afin de l'empêcher, s'il se trouvait dans une situation désespérée, de se réfugier chez les Ménapiens ou de se liguer avec les peuples transrhénans. Quand il eut arrêté ce plan, il envoya à Labiénus, chez les Trévires, tous les bagages de l'armée; et donna ordre à deux légions de se rendre auprès de ce général. Il partit lui-même avec cinq légions sans bagages pour le pays des Ménapiens. Ceux-ci, n'ayant rassemblé aucune troupe, parce qu'ils se croyaient suffisamment défendus par la nature du pays, s'enfuirent dans les bois et dans

Treverorum et Ambiorigis insistit. Cavarinum cum equitatu Senonum secum proficisci jubet, ne quis aut ex hujus iracundia, aut ex eo quod meruerat odio civitatis, motus exsistat. His rebus constitutis, quod pro explorato habebat Ambiorigem prœlio non esse contenturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti, qui uni ex Gallia de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum iis esse hospitium Ambiorigi sciebat; item per Treveros venisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat, quam ipsum bello lacesseret; ne, desperata salute, aut se in Menapios abderet, aut cum Transrhenanis congredi cogeretur. Hoc inito consilio, totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treveros mittit, duasque legiones ad eum proficisci jubet : ipse cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiscitur. Illi, nulla coacta manu, loci

les marais, et y transportèrent tout ce qu'ils possédaient.

VI. César partage ses troupes avec le lieutenant C. Fabius et le questeur M. Crassus, établit des ponts à la hâte, envahit le pays sur trois points, brûle les maisons et les bourgs, et s'empare d'une grande quantité d'hommes et de bestiaux. Les Ménapiens, réduits par cette attaque, lui envoient des députés pour demander la paix. Il reçoit leurs otages, et déclare qu'il les regardera comme des ennemis s'ils reçoivent chez eux Ambiorix ou ses lieutenants. Cette expédition terminée, il laissa chez les Ménapiens, pour garder le pays, l'Atrébate Commius avec de la cavalerie, et marcha lui-même contre les Trévires.

VII. Tandis que César est occupé par ces affaires, les Trévires rassemblent de grandes forces d'infanterie et de cavalerie, et se préparent à attaquer Labiénus, qui avait passé l'hiver sur leur territoire avec une seule légion; ils n'étaient plus séparés de lui que par deux journées de marche, lorsqu'ils apprennent que deux légions envoyées par César sont arrivées. Alors ils établissent leur camp à une distance de quinze mille pas, et se décident à attendre le secours des Germains. Labiénus, informé de leur projet, espéra que leur imprudence lui offrirait quelque occasion

præsidio freti, in silvas paludesque confugiunt, suaque eodem conferunt.

VI. Cæsar, partitis copiis cum C. Fabio legato et M. Crasso quæstore, celeriterque effectis pontibus, adit tripartito, ædificia vicosque incendit, magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti Menapii legatos ad eum pacis petendæ causa mittunt. Ille, obsidibus acceptis, hostium se habiturum numero confirmat, si aut Ambiorigem aut ejus legatos finibus suis recepissent. His confirmatis rebus, Commium Atrebatem cum equitatu custodis loco in Menapiis relinquit; ipse in Treveros proficiscitur.

VII. Dum hæc a Cæsare geruntur, Treveri, magnis coactis peditatus equitatusque copiis, Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemaverat, adoriri parabant : jamque ab eo non longius bidui via aberant, quum duas venisse legiones missu Cæ-

de combattre; et laissant cinq cohortes pour garder les bagages, il marcha à leur rencontre avec vingt-cinq autres et une nombreuse cavalerie, et s'établit à mille pas d'eux, dans un camp qu'il fortifia. Entre son armée et l'ennemi se trouvait une rivière[1] difficile à passer, et dont les bords étaient très-escarpés. Labiénus ne voulait point la traverser, et il pensait que les ennemis, de leur côté, ne tenteraient pas le passage. On attendait[2] avec une confiance de jour en jour plus grande les auxiliaires germains. Labiénus dit en plein conseil que « puisqu'on annonce l'approche des Germains, il ne veut point risquer ici sa personne, sa fortune, et la fortune de l'armée; et que le lendemain, dès le point du jour, il lèvera son camp. » Ces mots sont rapportés tout de suite aux ennemis, car parmi le grand nombre de nos cavaliers gaulois, il y en avait beaucoup qui se trouvaient poussés, par leur origine même, à favoriser les entreprises de leurs compatriotes. Pendant la nuit, Labiénus rassemble les tribuns et les centurions des grades les plus élevés; il leur expose ce qu'il veut faire, et leur ordonne, afin de faire croire à l'ennemi que l'armée romaine était effrayée, de lever le camp avec plus de bruit

saris cognoscunt. Positis castris a millibus passuum XV, auxilia Germanorum exspectare constituunt. Labienus, hostium cognito consilio, sperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, præsidio cohortium quinque impedimentis relicto, cum XXV cohortibus magnoque equitatu contra hostem proficiscitur, et mille passuum intermisso spatio, castra communit. Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen ripisque præruptis : hoc neque ipse transire habebat in animo, neque hostes transituros existimabat. Augebatur auxiliorum quotidie spes. Loquitur in consilio palam, « quoniam Germani appropinquare dicantur, sese suas exercitusque fortunas in dubium non devocaturum et postero die prima luce castra moturum. » Celeriter hæc ad hostes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitatus numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus noctu, tribunis militum primisque ordinibus convocatis, quid sui sit consilii, proponit, et quo facilius hostibus timoris det suspicio-

et de désordre que n'en comportent nos usages. Par ce moyen, son départ eut tout l'air d'une fuite; et avant le jour, l'ennemi, dont le camp était si près de nous, fut informé de ce qui se passait par ses éclaireurs.

VIII. Notre arrière-garde était à peine sortie des retranchements que les Gaulois s'excitent les uns les autres, en disant « qu'il ne faut point laisser échapper une proie si longtemps souhaitée; qu'il serait trop long, quand les Romains ont peur, d'attendre les Germains; que leur dignité ne leur permet pas de ne point oser attaquer avec de si grandes forces une si faible armée, surtout lorsqu'elle fuit et se trouve embarrassée. » Ils n'hésitent pas à passer le fleuve et à engager l'action sur un terrain désavantageux. Labiénus avait deviné ce mouvement, et pour les attirer tous sur l'autre rive du fleuve, il s'éloignait lentement, en usant dans sa retraite de la même ruse. Enfin, quand les bagages envoyés un peu en avant eurent été placés sur une éminence, il dit aux soldats : « L'occasion que vous avez demandée vous est offerte. Vous tenez l'ennemi dans une position difficile et désavantageuse. Montrez, sous ma conduite, le même courage que vous avez tant de fois mon-

nem, majore strepitu et tumultu, quam populi Romani fert consuetudo, castra moveri jubet. His rebus fugæ similem profectionem effecit. Hæc quoque per exploratores ante lucem, in tanta propinquitate castrorum, ad hostes deferuntur.

VIII. Vix agmen novissimum extra munitiones processerat, quum Galli, cohortati inter se « ne speratam prædam ex manibus dimitterent; longum esse, perterritis Romanis, Germanorum auxilium exspectare; neque suam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum, præsertim fugientem atque impeditam, adoriri non audeant, » flumen transire et iniquo loco prœlium committere non dubitant. Quæ fore suspicatus Labienus, ut omnes citra flumen eliceret, eadem usus simulatione itineris, placide progrediebatur. Tum, præmissis paullum impedimentis atque in tumulo quodam collocatis, « Habetis, inquit, milites, quam petistis, facultatem : hostem impedito atque iniquo loco tenetis ; præstate eamdem nobis ducibus virtutem, quam sæ-

tré sous les ordres du général ; figurez-vous qu'il est ici présent, et qu'il voit ce qui se passe. » En même temps, il ordonne de faire volte-face, de marcher à l'ennemi en ordre de bataille, et, après avoir envoyé quelques escadrons pour garder les bagages, il place le reste de la cavalerie sur les ailes. Les nôtres, sans plus tarder, poussent un grand cri et lancent leurs javelots. Les Gaulois, voyant contre leur attente que ceux qu'ils croyaient en fuite prenaient l'offensive et marchaient sur eux, ne purent même pas soutenir la lutte, et mis en déroute au premier choc ils se retirèrent dans les forêts voisines. Labiénus les poursuivit avec la cavalerie ; il en tua et il en prit un grand nombre, et peu de jours après il reçut la soumission de la cité ; car les Germains qui venaient au secours des Trévires, en apprenant leur déroute, retournèrent chez eux. Les parents d'Indutiomare, qui avaient provoqué le soulèvement, les accompagnèrent et quittèrent le pays. Cingétorix, qui dès le commencement était resté fidèle, comme nous l'avons dit, fut investi de l'autorité suprême.

IX. César, qui était venu du pays des Ménapiens[8] chez les Trévires, résolut de passer le Rhin pour deux motifs : d'abord parce que les Germains les avaient secourus contre

penumero imperatori præstitistis : atque illum adesse et hæc coram cernere existimate. » Simul signa ad hostem converti aciemque dirigi jubet, et paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis, reliquos equites ad latera disponit. Celeriter nostri clamore sublato pila in hostes immittunt. Illi, ubi præter spem, quos fugere credebant, infestis signis ad se ire viderunt, impetum modo ferre non potuerunt, ac primo concursu in fugam conjecti, proximas silvas petiverunt : quos Labienus equitatu consectatus, magno numero interfecto, compluribus captis, paucis post diebus civitatem recepit : nam Germani, qui auxilio veniebant, percepta Treverorum fuga, sese domum contulerunt. Cum iis propinqui Indutiomari, qui defectionis auctores fuerant, comitati eos, ex civitate excesserunt. Cingetorigi, quem ab initio permansisse in officio demonstravimus, principatus atque imperium est traditum.

IX. Cæsar, postquam ex Menapiis in Treveros venit, duabus

lui, ensuite pour empêcher Ambiorix [1] de se réfugier chez eux. Quand il eut décidé cette expédition, il s'occupa d'établir un pont un peu au-dessus de l'endroit où il avait déjà fait passer l'armée. Grâce à l'expérience acquise par un premier travail et au zèle des soldats, le pont fut achevé en peu de jours. Il laissa un fort détachement pour le garder du côté des Trévires, dans la crainte que cette nation ne se révoltât tout à coup, et il fit passer le reste des troupes et la cavalerie sur l'autre rive du Rhin. Les Ubiens, qui avaient précédemment donné des otages et fait leur soumission, envoyèrent des députés à César pour se justifier et l'assurer que leur cité n'avait envoyé aucun secours aux Trévires, qu'elle n'avait point forfait à ses engagements envers les Romains. Ils le priaient instamment de les épargner, car autrement ils seraient victimes de la haine qu'on portait à tous les Germains, et quoique innocents ils payeraient pour les coupables. Dans le cas où l'on exigerait d'eux un plus grand nombre d'otages, ils promettaient de les donner. César, après une enquête, reconnut que les secours avaient été envoyés par les Suèves. Il admit les excuses des Ubiens, et s'informa des routes par lesquelles on pouvait arriver et pénétrer chez les Suèves.

de causis Rhenum transire constituit : quarum una erat, quod auxilia contra se Treveris miserant ; altera, ne Ambiorix ad eos receptum haberet. His constitutis rebus, paullum supra eum locum, quo ante exercitum traduxerat, facere pontem instituit. Nota atque instituta ratione, magno militum studio, paucis diebus opus efficitur. Firmo in Treveris ad pontem præsidio relicto, ne quis ab iis subito motus oreretur, reliquas copias equitatumque traducit. Ubii, qui ante obsides dederant atque in deditionem venerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt, qui doceant « neque ex sua civitate auxilia in Treveros missa, neque ab se fidem læsam, » petunt atque orant ut sibi parcat, ne communi odio Germanorum innocentes pro nocentibus pœnas pendant : si amplius obsidum vellet, dare pollicentur. Cognita Cæsar causa repperit ab Suevis auxilia missa esse ; Ubiorum satisfactionem accepit, aditus viasque in Suevos perquirit.

X. Quelques jours plus tard, il fut prévenu par les Ubiens que les Suèves concentraient toutes leurs troupes sur un seul point, et qu'ils avaient fait dire aux peuples qui leur étaient soumis d'envoyer des renforts d'infanterie et de cavalerie. César, après avoir reçu cet avis, fait des approvisionnements de vivres, choisit pour son camp une forte position, et ordonne aux Ubiens de faire rentrer leurs troupeaux dans les villes et d'y transporter toutes les ressources des campagnes, — car il espérait que les barbares, dans leur inexpérience, pourraient être amenés par la famine à combattre dans des conditions défavorables, — et d'envoyer chez les Suèves de nombreux éclaireurs pour surveiller ce qu'ils faisaient. Ceux-ci exécutent les ordres qu'ils ont reçus, et quelques jours après ils annonçent « que tous les Suèves, après avoir appris par des courriers la marche de l'armée romaine, avaient réuni toutes leurs troupes et celles de leurs alliés, et s'étaient retirés avec elles à l'extrémité de leur territoire; que là une forêt immense, nommée Bacenis[5], s'étendait au loin dans l'intérieur du pays, et que cette forêt, offrant comme l'obstacle d'un rempart naturel, défendait les Chérusques[6] contre les violences et les in-

X. Interim paucis post diebus fit ab Ubiis certior, Suevos omnes in unum copias cogere atque iis nationibus, quæ sub eorum sint imperio, denuntiare uti auxilia peditatus equitatusque mittant. His cognitis rebus, rem frumentariam providet, castris idoneum locum deligit, Ubiis imperat ut pecora deducant suaque omnia ex agris in oppida conferant, sperans barbaros atque imperitos homines, inopia cibariorum adductos, ad iniquam pugnandi conditionem posse deduci : mandat ut crebros exploratores in Suevos mittant, quæque apud eos gerantur, cognoscant. Illi imperata faciunt et paucis diebus intermissis referunt « Suevos omnes, posteaquam certiores nuntii de exercitu Romanorum venerint, cum omnibus suis sociorumque copiis, quas coegissent, penitus ad extremos fines se recepisse : silvam esse ibi infinita magnitudine, quæ appellatur Bacenis, ac longe introrsus pertinere, et pro nativo muro objectam Cheruscos ab Suevis, Suevosque ab Che-

cursions des Suèves, et les Suèves contre celles des Chérusques; que les Suèves s'étaient placés à l'entrée, et qu'ils avaient résolu d'attendre les Romains dans cette position. »

XI. Puisque nous en sommes arrivé là [7], il nous semble qu'il n'est point hors de propos de parler des mœurs de la Gaule et de la Germanie, et de montrer en quoi les deux peuples diffèrent l'un de l'autre. Dans la Gaule, ce n'est point seulement dans toutes les cités, mais dans tous les bourgs, dans tous les quartiers de ces bourgs et presque dans chaque famille, qu'on trouve des fédérations. Les chefs de ces fédérations [8] sont pris parmi ceux qui passent pour avoir le plus de prépondérance, et on soumet à leur arbitrage et à leur jugement la plupart des affaires et des projets. Cette institution, qui date de très-loin, paraît avoir eu pour but d'empêcher que personne parmi le peuple ne reste privé d'appui vis-à-vis des grands, car aucun de ceux qui ont des clients ne souffre qu'on les maltraite ou qu'on les inquiète; et s'il ne les protégeait pas, il n'aurait aucun crédit auprès de ses concitoyens. Cette coutume est générale dans la Gaule, car toutes les cités sont partagées en deux fédérations [9].

ruscis, injuriis incursionibusque prohibere : ad ejus initium silvæ Suevos adventum Romanorum exspectare constituisse.»

XI. Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum esse videtur, de Galliæ Germaniæque moribus, et quo differant hæ nationes inter sese, proponere. In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt : earumque factionum principes sunt, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat. Idque ejus rei causa antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret : suos enim quisque opprimi et circumveniri non patitur, neque, aliter si faciant, ullam inter suos habent auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ : namque omnes civitates in partes divisæ sunt duas.

XII. Lorsque César arriva dans le pays, les Éduens étaient les chefs de l'une de ces fédérations, et les Séquanes les chefs de l'autre; ces derniers, livrés à leurs propres forces, étaient moins puissants que les Éduens, qui avaient depuis longtemps une grande prépondérance et de nombreux clients, et c'est pour cela qu'ils s'allièrent à Arioviste et aux Germains, et les attirèrent par de grands présents et des promesses. Après avoir livré plusieurs combats heureux et tué toute la noblesse éduenne, ils s'élevèrent tellement au-dessus des autres peuples qu'ils se rattachèrent la plupart des clients des Éduens. Ceux-ci leur donnèrent en otages les fils des principaux habitants de leur cité, et furent contraints de jurer qu'ils n'entreprendraient jamais rien contre eux; les Séquanes s'établirent sur la partie du territoire voisin dont ils s'étaient emparés de force, et obtinrent la suprématie de la Gaule. Dans ces conjonctures, Divitiac se rendit à Rome pour demander des secours au sénat; mais il en revint sans avoir rien terminé. A l'arrivée de César, la situation changea: les otages furent rendus aux Éduens, ainsi que leurs anciens clients; et, par l'entremise de César, ils en recrutèrent de nouveaux, parce qu'on voyait que ceux qui

XII. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. Hi quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant clientelæ, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant, eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. Prœliis vero compluribus factis secundis, atque omni nobilitate Æduorum interfecta, tantum potentia antecesserant, ut magnam partem clientium ab Æduis ad se traducerent, obsidesque ab iis principum filios acciperent et publice jurare cogerent, nihil se contra Sequanos consilii inituros; et partem finitimi agri per vim occupatam possiderent, Galliæque totius principatum obtinerent. Qua necessitate adductus Divitiacus, auxilii petendi causa Romam ad senatum profectus, infecta re redierat. Adventu Cæsaris facta commutatione rerum, obsidibus Æduis redditis, clientelis veteribus restitutis, novis per Cæsarem comparatis (quod hi, qui se

entraient dans leur alliance étaient plus heureux et plus doucement gouvernés; toutes leurs affaires prospérèrent, leur crédit et leur prépondérance ne firent qu'augmenter; les Séquanes perdirent leur ascendant, et les Rémois leur succédèrent. Lorsqu'on vit ces derniers jouir auprès de César d'une égale faveur, les peuples que d'anciennes inimitiés avaient empêchés de se rallier aux Éduens se placèrent sous leur patronage; ceux-ci les protégeaient avec empressement, et de la sorte ils conservaient l'influence nouvelle qu'ils avaient acquise tout à coup. Telle était en ce moment la situation, que les Éduens étaient regardés comme occupant, bien au-dessus de tous les autres peuples, le premier rang dans la Gaule, tandis qu'on accordait la seconde place aux Rémois.

XIII. Dans toute la Gaule, il n'y a que deux classes d'hommes qui sont comptés pour quelque chose et considérés, car la populace est à peu près réduite à la condition des esclaves; elle n'ose rien par elle-même et ne prend aucune part aux affaires du pays. La plupart accablés, soit par les dettes, soit par le taux exorbitant des impôts, soit par les violences des grands, se soumettent de leur plein gré à la servitude entre les mains des nobles, et

ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione atque æquiore imperio se uti videbant), reliquis rebus eorum, gratia, dignitate amplificata, Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant : quos quod adæquare apud Cæsarem gratia intelligebatur, ii qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Æduis conjungi poterant, se Remis in clientelam dicabant Hos illi diligenter tuebantur. Ita et novam et repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent.

XIII. In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo : nam plebes pæne servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nullo adhibetur consilio. Plerique, quum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis in servos.

ceux-ci ont sur eux tous les mêmes droits que les maîtres sur les esclaves. Quant aux deux classes dont nous venons de parler, l'une est celle des druides[10], l'autre celle des chevaliers. Les premiers sont chargés des choses divines, président aux sacrifices publics et particuliers, et interprètent les mystères de la religion. Un grand nombre de jeunes gens se rassemblent de tous côtés autour d'eux pour s'instruire, et ces jeunes gens ont pour eux le plus grand respect. Les druides jugent en effet toutes les contestations qui intéressent les particuliers ou l'État; si quelque délit grave, si quelque meurtre a été commis, s'il s'élève une difficulté pour un héritage ou pour des limites, ce sont eux qui prononcent; ils récompensent et ils punissent; lorsqu'un homme revêtu d'un caractère public ou un simple particulier ne se soumet point à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices; c'est là chez eux le châtiment le plus grave. Ceux que frappe cet interdit sont regardés comme des impies et des scélérats; chacun les fuit; chacun évite de les aborder et de leur parler, dans la crainte d'éprouver quelque malheur par l'effet de leur contact; ils ne sont point admis à demander justice, et on ne leur confère aucune dignité. Un chef unique est placé à la tête

Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causa concurrit, magnoque ii sunt apud eos honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt; et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt; præmia pœnasque constituunt; si qui aut privatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant: neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. His autem omnibus druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo,

des druides et il a sur eux une autorité absolue. Ce chef, à sa mort, est remplacé par celui qui occupe le rang le plus élevé; et si plusieurs compétiteurs ont des titres égaux, il est élu par les suffrages des druides, et quelquefois même sa place est disputée par les armes. Chaque année, à une époque fixe, ils s'assemblent dans un lieu consacré, sur le territoire des Carnutes, qui passe pour être situé au centre de la Gaule. Ceux qui ont des différends à vider se rendent de tous côtés dans cet endroit, et ils se soumettent aux décisions et aux arrêts des druides. On dit que leur science, découverte en Bretagne, a été de là apportée dans la Gaule; et maintenant ceux qui veulent la connaître à fond vont l'étudier dans cette île[11].

XIV. Les druides, en vertu d'un antique usage, ne vont point à la guerre et ne payent point les impôts comme le reste de la nation; ils sont exempts du service militaire et affranchis de toutes les charges. Attirés par de si grands avantages, un grand nombre de Gaulois fréquentent leurs écoles, les uns de leur propre mouvement, les autres parce qu'ils sont envoyés par leurs parents et leurs amis. On dit qu'ils y apprennent un grand nombre de vers, et c'est pourquoi quelques-uns de ces disciples passent vingt ans

si qui ex reliquis excellit dignitate, succedit : at si sunt plures pares, suffragio druidum deligitur; nonnunquam etiam de principatu armis contendunt. Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque decretis judiciisque parent. Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur : et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur.

XIV. Druides a bello abesse consuerunt, neque tributa una cum reliquis pendunt; militæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, et sua sponte multi in disciplinam conveniunt, et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur : itaque annos nonnulli vicenos in disciplina permanent. Neque fas esse

à étudier. Il n'est point permis, suivant les druides, d'écrire ces vers, tandis que dans presque toutes les autres affaires publiques, et dans leurs rapports avec les particuliers, ils se servent de l'alphabet grec. Cet usage s'est établi, je le pense, pour deux motifs : d'abord parce qu'ils ne veulent point que leur science se répande dans le peuple, et ensuite parce qu'ils craignent que leurs disciples, en se fiant sur l'écriture, n'exercent pas leur mémoire avec le même soin; car il arrive ordinairement que le secours des livres rend ceux qui étudient moins actifs pour apprendre, et leur fait négliger la mémoire. Ils veulent surtout faire croire que « les âmes ne meurent pas, et qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre; » cette croyance est suivant eux très-propre à exciter le courage, en faisant mépriser la mort. Ils ont en outre un grand nombre de systèmes sur les astres et leurs mouvements, l'étendue de l'univers et de la terre, la nature des choses, la force et la puissance des dieux immortels, et ils les transmettent aux jeunes gens.

XV. L'autre classe est celle des chevaliers. Ceux-ci, lorsqu'il en est besoin, ou qu'une guerre éclate (ce qui arrivait presque tous les ans avant que César ne vînt dans

existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis utantur litteris. Id mihi duabus de causis instituisse videntur : quod neque in vulgum disciplinam efferri velint, neque eos qui discant, litteris confisos, minus memoriæ studere; quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant. In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios : atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti tradunt.

XV. Alterum genus est equitum. Hi, quum est usus atque aliquod bellum incidit (quod fere ante Cæsaris adventum quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas pro-

la Gaule, soit qu'ils aient été les agresseurs, soit qu'ils aient eu des attaques à repousser), prennent tous part aux expéditions militaires; et chacun d'eux s'entoure d'une troupe de vassaux et de clients dont le nombre s'augmente en proportion de son rang et de ses richesses. C'est de cette seule manière qu'ils manifestent leur influence et leur pouvoir.

XVI. La nation gauloise tout entière est très-portée à la superstition; et par ce motif ceux qui sont attaqués de maladies graves, ceux qui font la guerre et qui vivent dans les dangers, immolent des hommes pour victimes, ou font vœu d'en immoler. Les druides sont les ministres de ces sacrifices; ils croient que les dieux immortels ne peuvent être apaisés qu'en rachetant la vie d'un homme par celle d'un autre homme. Les sacrifices de ce genre font même partie des institutions de l'État. Quelques peuples ont de très-grands mannequins en osier tressé, qu'ils remplissent d'hommes vivants; ils y mettent le feu, et ces hommes périssent enveloppés par les flammes. Ils croient que l'immolation de ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre action criminelle, est celle qui plaît le plus aux dieux immortels : mais quand ces

pulsarent), omnes in bello versantur: atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habent. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

XVI. Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus; atque ob eam causam, qui sunt affecti gravioribus morbis quique in prœliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur; quod, pro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse deorum immortalium numen placari arbitrantur : publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus vivis membra hominibus complent, quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia eorum, qui in furto, aut in latrocinio, aut aliqua noxa sint comprehensi,

sortes de victimes ne sont point assez nombreuses, ils y suppléent en sacrifiant des innocents.

XVII. Mercure est de tous les dieux celui qu'ils vénèrent le plus; ses statues sont très-nombreuses; ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, comme la divinité qui préside aux voyages et aux routes, et ils pensent qu'il exerce une très-grande influence sur le gain et le commerce. Les dieux qu'ils adorent après lui sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, et ils en ont à peu près la même idée que les autres peuples : Apollon guérit les maladies, Minerve initie les hommes aux travaux et aux arts, Jupiter gouverne le ciel, Mars préside à la guerre. C'est à lui, quand ils ont résolu de faire une expédition, qu'ils vouent le plus souvent le butin qu'ils doivent faire. Tous les êtres animés[12] qui survivent [*aux combats*], et dont ils s'emparent, sont immolés; les autres objets sont déposés dans un seul et même endroit. On peut voir dans un grand nombre de cités des espèces de tertres élevés dans des lieux consacrés avec le produit du butin; il arrive rarement qu'un Gaulois, enfreignant la loi religieuse, ose garder et cacher ce qu'il a pris sur l'ennemi ou soustraire des objets qui font partie des dépôts publics; les délits de

gratiora diis immortalibus esse arbitrantur : sed, quum ejus generis copia defecit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

XVII. Deum maxime Mercurium colunt : ejus sunt plurima simulacra, hunc omninm inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem et Martem et Jovem et Minervam : de his eamdem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem; Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia tradere; Jovem imperium cœlestium tenere; Martem bella regere. Huic, quum prœlio dimicare constituerunt, ea quæ bello ceperint, plerumque devovent. Quæ superaverint animalia, capta immolant; reliquasque res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet : neque sæpe accidit ut neglecta quispiam religione aut capta apud se occultare, aut po-

ce genre sont punis par le plus cruel supplice et la torture.

XVIII. Les Gaulois assurent qu'ils sont tous issus de Pluton, et ils disent que cette origine a été révélée par les druides. C'est pourquoi ils mesurent le temps en comptant par nuits, au lieu de compter par jours ; et dans leur manière de calculer les dates des naissances, le commencement des mois et celui des années, le jour est placé après la nuit. En ce qui touche les autres usages, ils ne diffèrent guère des autres nations, excepté toutefois qu'ils ne permettent à leurs enfants de les aborder publiquement que quand ils sont arrivés à l'adolescence et en état de porter les armes : ils regardent comme une chose honteuse qu'un fils, qui est encore dans l'enfance, paraisse en public en présence de son père[13].

XIX. Quand les maris ont reçu de leurs femmes une somme d'argent à titre de douaire, ils mettent dans la communauté, après avoir fait estimer leurs biens, une part de ces biens équivalente au douaire. On constate dans un seul et même compte le total des deux apports, et les fruits en sont mis de côté; quel que soit le survivant, c'est à lui que reviennent les deux parts, avec tous

sita tollere auderet; gravissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est.

XVIII. Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant, idque ab druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt; dies natales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt, quod suos liberos, nisi quum adoleverunt, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris assistere, turpe ducunt.

XIX. Viri, quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, æstimatione facta, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur, fructusque servantur : uter eorum vita superarit, ad eum pars

les fruits précédemment perçus. Les hommes ont droit de vie et de mort sur leurs femmes et sur leurs enfants. Lorsqu'un chef de famille d'un rang élevé vient à mourir, ses parents se rassemblent, et s'ils ont quelque sujet de soupçonner que sa mort soit le résultat d'un crime, ils appliquent ses femmes à la torture réservée aux esclaves; quand le crime est prouvé, ils les font périr par le fer et les plus cruels supplices. Les funérailles des Gaulois, eu égard à leur civilisation, sont magnifiques et somptueuses[14]. Tous les objets qu'on pense avoir été chers aux morts, et même les animaux, sont jetés dans le bûcher funèbre; à une époque qui n'est pas éloignée de nous, les esclaves et les clients qu'ils avaient aimés étaient brûlés avec eux, quand les formalités des funérailles étaient accomplies.

XX. Les cités qui sont regardées comme les plus habiles dans l'administration de leurs affaires ont décrété dans leurs lois que quiconque apprenait, soit par ses voisins, soit par la rumeur publique, quelque nouvelle intéressant l'État, était tenu d'en faire part au magistrat et de ne la communiquer à aucune autre personne, car on savait par expérience que souvent des gens légers et ignorants, trou-

utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Viri in uxores, sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem : et, quum pater familiæ, illustriore loco natus, decessit, ejus propinqui conveniunt, et de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia : ac paullo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur.

XX. Quæ civitates commodius suam rem publicam administrare existimantur, habent legibus sanctum, si quis quid de re publica a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magistratum deferat, neve cum quo alio communicet : quod sæpe homines

blés par des bruits sans consistance, étaient entraînés au crime et tentaient des coups désespérés. Les magistrats cachent ce qu'ils jugent convenable de tenir secret, et informent le peuple de ce qu'ils croient utile. Il n'est point permis de s'entretenir des affaires publiques ailleurs que dans l'assemblée.

XXI. Les mœurs des Germains sont très-différentes de celles des Gaulois, car ils n'ont point de druides qui président à leur culte, et ils ne font pas de sacrifices. Ils n'admettent au nombre des dieux que ceux qu'ils voient et dont ils reçoivent des bienfaits sensibles, le Soleil, Vulcain et la Lune; ils n'ont pas même entendu parler des autres. Leur vie tout entière est occupée par la chasse et les exercices militaires; dès leur enfance, ils se forment au travail et s'endurcissent contre la fatigue. Ceux qui n'arrivent que très-tard à la puberté jouissent d'une très-grande considération : ils croient que le développement tardif donne de la taille, augmente la vigueur et fortifie les muscles. Connaître une femme avant la vingtième année est à leurs yeux le comble de la honte; et c'est une chose qu'ils ne peuvent cacher, car les deux sexes se baignent pêle-mêle dans les fleuves, et ils ont

temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri et ad facinus impelli et de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus, quæ visa sunt, occultant; quæque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. De re publica, nisi per concilium, loqui non conceditur.

XXI. Germani multum ab hac consuetudine differunt : nam neque druides habent qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem et Vulcanum et Lunam : reliquos ne fama quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit : ab parvulis labori ac duritiæ student. Qui diutissime impuberes permanserunt, maximam inter suos ferunt laudem : hoc ali staturam, ali vires, nervosque confirmari putant. Intra annum vero vicesimum feminæ notitiam habuisse, in turpissimis habent rebus; cujus rei nulla est occul-

pour vêtements des peaux ou de petits manteaux en cuir de renne, qui laissent à nu une grande partie de leur corps.

XXII. Ils ne cultivent pas, et leur nourriture consiste principalement en lait, en fromage et en viande. Ils ne possèdent point de champs séparés, et chez eux la propriété de la terre n'est pas personnelle. Les magistrats et les chefs font chaque année, entre les tribus et les familles qui vivent en commun, la distribution des terres, en telle quantité et en tel lieu qu'ils le jugent convenable; et l'année suivante ils les forcent de s'établir ailleurs. Ils disent que cet usage est fondé sur plusieurs motifs : on empêche ainsi les hommes de s'attacher aux mêmes lieux par l'effet d'un séjour continuel, et de perdre le goût de la guerre pour prendre celui de l'agriculture ; on les empêche de songer à acquérir de grands domaines; on prévient l'usurpation des forts sur les faibles ; l'établissement d'habitations soigneusement construites contre le froid et la chaleur; la soif de l'argent, qui fait naître les factions et les querelles; enfin on contient le peuple par le sentiment de l'équité, parce qu'il voit que chacun a la même part que les plus puissants.

tatio, quod et promiscue in fluminibus perluuntur, et pellibus aut parvis rhenonum tegumentis utuntur, magna corporis parte nuda.

XXII. Agriculturæ non student; majorque pars victus eorum in lacte, caseo, carne consistit : neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierint, quantum, et quo loco visum est, agri attribuunt, atque anno post alio transire cogunt. Ejus rei multas efferunt causas : ne, assidua consuetudine capti, studium belli gerendi agricultura commutent ; ne latos fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus expellant; ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos ædificent; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones dissensionesque nascuntur; ut animi æquitate plebem contineant, quum suas quisque opes cum potentissimis æquari videat.

XXIII. La plus grande gloire pour les cités est d'avoir autour d'elles d'immenses solitudes et des pays ravagés. Les Germains pensent que la marque essentielle du courage c'est d'expulser les habitants des pays voisins, et de faire que personne n'ose s'établir auprès d'eux; de plus, ils se croient par là plus sûrement garantis, parce qu'ils n'ont pas à craindre des invasions soudaines. Lorsqu'une cité fait une guerre offensive ou défensive, on nomme des magistrats qui dirigent les opérations et qui sont investis du droit de vie et de mort. En temps de paix il n'y a point de magistrature générale, mais les principaux habitants des cantons et des bourgades rendent la justice et apaisent les différends. Les vols commis hors des frontières de chaque cité ne sont point entachés d'infamie, et les Germains les recommandent comme un moyen d'exercer les jeunes gens et de combattre la paresse. Lorsque dans une assemblée quelque citoyen notable dit « qu'il sera le chef d'une expédition, et que ceux qui veulent le suivre le déclarent, » les partisans de l'entreprise et de l'homme qui la propose se lèvent, promettent leur concours et sont applaudis par la foule; ceux qui après avoir fait cette promesse ne

XXIII. Civitatibus maxima laus est, quam latissime circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato. Quum bellum civitas aut illatum defendit, aut infert; magistratus, qui ei bello præsint, ut vitæ necisque habeant potestatem, deliguntur. In pace nullus est communis magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt, controversiasque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt; atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causa fieri prædicant. Atque, ubi quis ex principibus in concilio dixit « se ducem fore, qui sequi velint, profiteantur; » consurgunt ii qui et causam et hominem probant, suumque auxilium pollicentur atque ab multitudine collaudantur : qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur, omniumque iis rerum

l'exécutent pas sont considérés comme des transfuges et des traîtres, et on ne leur accorde plus aucune confiance. Ils regardent comme un crime de violer l'hospitalité; et ceux qui viennent leur demander asile, n'importe par quel motif, sont sacrés pour eux, toutes les maisons leur sont ouvertes, et on les nourrit.

XXIV. Autrefois les peuples de la Gaule étaient plus braves que les Germains; ils portaient la guerre dans leur pays, et comme ils avaient une population très-nombreuse, et que les terres leur manquaient, ils envoyaient des colonies au delà du Rhin. Par ce motif, les contrées fertiles de la Germanie, situées autour de la forêt Hercynienne[15] — je sais qu'Eratosthène et quelques autres Grecs connaissaient, pour en avoir entendu parler, cette forêt qu'ils nomment Orcynienne — furent envahies et occupées par les Volces-Tectosages[16], qui s'y sont maintenus jusqu'à présent, et qui jouissent d'une grande réputation de probité et de courage. Ils sont encore aujourd'hui aussi pauvres, aussi simples, aussi durs à la souffrance que les Germains; et ils se nourrissent et s'habillent comme eux. Quant aux Gaulois, grâce au voisinage de la Province romaine et aux importations du commerce maritime, ils ont

postea fides derogatur. Hospitem violare, fas non putant; qui quaque de causa ad eos venerint, ab injuria prohibent, sanctos habent, iisque omnium domus patent, victusque communicatur.

XXIV. Ac fuit antea tempus, quum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea quæ fertilissima Germaniæ sunt loca circum Hercyniam silvam (quam Eratostheni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam appellant), Volcæ Tectosages occupaverunt atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem: nunc quod in eadem inopia, egestate, patientia, qua Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur; Gallis autem Provinciæ propinquitas, et transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur. Paulatim assuefacti superari,

en abondance tout ce qui contribue au bien-être. Déchus peu à peu de leur suprématie, et vaincus dans un grand nombre de combats, ils ne se comparent même plus aux Germains sous le rapport du courage.

XXV. La largeur de cette forêt Hercynienne, dont nous venons de parler, n'a pas moins de neuf journées de marche rapide; et on ne peut l'apprécier autrement, car ils ne connaissent point les mesures itinéraires. Cette forêt commence aux frontières des Helvètes, des Nemètes [17] et des Raurakes [18], et se prolonge, en suivant la direction du Danube, jusqu'au pays des Daces et des Anartes [19]. De là elle tourne à gauche, s'étend dans un sens opposé au fleuve, et borde, à cause de son étendue, les frontières d'un grand nombre de peuples. Personne, dans cette partie de la Germanie, ne peut dire, après avoir marché soixante jours, qu'il est arrivé à l'extrémité de cette forêt, ou qu'il a appris en quel lieu elle commence. On y rencontre, le fait est certain, plusieurs espèces de bêtes fauves qu'on ne voit pas en d'autres lieux. Voici celles qui diffèrent le plus des espèces connues, et dont nous croyons devoir conserver le souvenir:

XXVI. Il s'y trouve un bœuf fait comme un cerf, et qui

multisque victi prœliis, ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

XXV. Hujus Hercyniæ silvæ, quæ supra demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet : non enim aliter finiri potest, neque mensuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum et Nemetum et Rauracorum finibus, rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium : hinc se flectit sinistrorsus, diversis ab flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit : neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se aut adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter LX processerit, aut quo ex loco oriatur, acceperit. Multa in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sint : ex quibus quæ maxime differant ab ceteris et memoriæ prodenda videantur, hæc sunt.

XXVI. Est bos cervi figura, cujus a media fronte inter aures

porte au milieu du front, entre les oreilles, une seule corne, plus élevée et plus droite que celles que nous connaissons, et dont l'extrémité supérieure est divisée en longs rameaux pareils à des palmes. Le mâle et la femelle ont le même type; la forme et la taille de leurs cornes sont les mêmes.

XXVII. On y voit aussi des animaux nommés élans. Leur forme se rapproche de celle du chevreuil, mais ils sont un peu plus grands; ils ont la peau mouchetée, ne portent point de cornes, et leurs jambes n'ont ni jointures ni articulations. Ils ne se couchent point pour dormir; et quand ils tombent, ils ne peuvent ni se soulever ni se remettre debout. Les arbres leur servent à se gîter; ils s'y appuient en se penchant un peu, et c'est ainsi qu'ils dorment. Quand les chasseurs ont reconnu à l'empreinte de leurs pieds l'endroit où ils ont leur repaire, ils déracinent tous les arbres ou les scient de manière que le tronc se tienne encore debout; lorsque les élans, suivant leur habitude, viennent s'y appuyer, ils renversent par leur poids ces arbres qui n'offrent plus de résistance, et tombent avec eux.

unum cornu exsistit, excelsiusque magisque directum his, quæ nobis nota sunt, cornibus. Ab ejus summo, sicut palmæ, rami quam late diffunduntur. Eadem est feminæ marisque natura, eadem forma magnitudoque cornuum.

XXVII. Sunt item quæ appellantur Alces. Harum est consimilis capreis figura et varietas pellium; sed magnitudine paullo antecedunt mutilæque sunt cornibus et crura sine nodis articulisque habent; neque quietis causa procumbunt, neque, si quo afflictæ casu conciderunt, erigere sese aut sublevare possunt. His sunt arbores pro cubilibus : ad eas se applicant, atque ita, paullum modo reclinatæ, quietem capiunt : quarum ex vestigiis quum est animadversum a venatoribus, quo se recipere consuerint, omnes eo loco aut ab radicibus subruunt, aut accidunt arbores tantum, ut summa species earum stantium relinquatur. Huc quum se consuetudine reclinaverunt, infirmas arbores pondere affligunt atque una ipsæ concidunt.

XXVIII. Il existe [*dans la forêt Hercynienne*] une troisième espèce d'animaux qui portent le nom d'urus. Ils sont un peu moins grands que l'éléphant, et ressemblent au taureau par la conformation et la couleur. Ils sont très-forts et très-agiles, et n'épargnent ni les hommes ni les animaux qu'ils rencontrent. Les Germains les prennent et les tuent au moyen de fosses habilement disposées. Les jeunes gens s'endurcissent en s'exerçant à ce genre de chasse; et ceux qui ont tué le plus d'urus montrent, en témoignage du fait, les cornes de ces animaux dans les bourgades, ce qui leur attire une grande considération. On ne peut, lors même qu'on les a pris jeunes, ni les habituer à l'homme, ni les adoucir. La taille, la forme et la couleur de leurs cornes diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs. Ces cornes sont très-recherchées; on les entoure sur les bords d'une garniture d'argent, et elles servent de coupes dans les festins d'apparat.

XXIX. Lorsque César eut appris par les coureurs ubiens que les Suèves s'étaient retirés dans les bois, il résolut de ne pas pousser plus loin, dans la crainte de manquer de vivres; car les Germains, ainsi que nous l'avons

XXVIII. Tertium est genus eorum, qui uri appellantur. Hi sunt magnitudine paullo infra elephantos; specie et colore et figura tauri. Magna vis eorum est et magna velocitas: neque homini, neque feræ, quam conspexerint, parcunt. Hos studiose foveis captos interficiunt. Hoc se labore durant [homines] adolescentes atque hoc genere venationis exercent; et, qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ sint testimonio, magnam ferunt laudem. Sed assuescere ad homines et mansuefieri, ne parvuli quidem excepti, possunt. Amplitudo cornuum et figura et species multum a nostrorum boum cornibus differt. Hæc studiose conquisita ab labris argento circumcludunt, atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur.

XXIX. Cæsar, postquam per Ubios exploratores comperit Suevos sese in silvas recepisse, inopiam frumenti veritus, quod, ut supra demonstravimus, minime omnes Germani agriculturæ student, constituit non progredi longius: sed ne omnino metum

dit plus haut, s'occupent très-peu d'agriculture; mais en même temps il voulait effrayer les barbares en leur laissant croire qu'il pourrait revenir; il voulait aussi intercepter la route aux auxiliaires qu'ils envoyaient aux Gaulois; et dans ce but, après avoir ramené l'armée en deçà du Rhin, il fit couper sur une longueur de deux cents pieds l'extrémité du pont du côté qui touchait aux Ubiens, et à l'autre bout il fit élever une tour à quatre étages; la garde du pont fut confiée à un corps composé de douze cohortes, et la position solidement retranchée. Il donna le commandement du poste et des troupes au jeune C. Volcatius Tullus. Lui-même, au moment où les moissons commençaient à mûrir, marcha contre Ambiorix à travers la forêt des Ardennes, la plus grande de toute la Gaule, et qui s'étend depuis les bords du Rhin et le pays des Trévires jusque chez les Nerviens, sur une longueur de plus de cinq cent mille pas[20]. Il envoya en avant L. Minucius Basilus avec toute la cavalerie, afin de profiter, s'il était possible, de la rapidité de la marche et d'une occasion favorable; il lui recommanda de ne point laisser allumer de feux dans son camp, afin qu'aucun indice ne prévînt l'ennemi de son arrivée; et il lui dit qu'il allait le suivre sans retard.

reditus sui barbaris tolleret, atque ut eorum auxilia tardaret, reducto exercitu, partem ultimam pontis, quæ ripas Ubiorum contingebat, in longitudinem pedum CC rescindit; atque in extremo ponte turrim tabulatorum quatuor constituit, præsidiumque cohortium XII pontis tuendi causa ponit, magnisque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præsidioque C. Volcatium Tullum adolescentem præfecit: ipse, quum maturescere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis profectus per Arduennam silvam, quæ est totius Galliæ maxima atque ab ripis Rheni finibusque Treverorum ad Nervios pertinet, millibusque amplius D in longitudinem patet, L. Minucium Basilum cum omni equitatu præmittit, si quid celeritate itineris atque opportunitate temporis proficere posset; monet ut ignes in castris fieri prohibeat, ne qua ejus adventus procul significatio fiat: sese confestim subsequi dicit.

XXX. Basilus exécute les ordres qu'il a reçus ; il marche rapidement, sans que personne soupçonne son approche, surprend dans les campagnes un grand nombre de Gaulois qui ne s'attendaient à rien et, sur leurs indications, il se dirige vers l'endroit où l'on disait qu'Ambiorix se trouvait avec quelques cavaliers. La fortune, qui exerce tant d'influence sur toutes les affaires, est surtout puissante à la guerre. Ce fut sans doute par un grand effet du hasard que Basilus tomba sur Ambiorix au moment où celui-ci ne se gardait pas et n'avait rien préparé pour se défendre, avant qu'on ait su l'arrivée des Romains, avant même que la rumeur publique ou des courriers aient annoncé leur approche; mais ce fut aussi pour Ambiorix une chance bien heureuse d'échapper à la mort, quand nous avions enlevé tous ses équipages de guerre, pris ses chariots et ses chevaux. Mais s'il réussit à se sauver, ce fut grâce aux bois qui entouraient sa maison, car les Gaulois, pour éviter la chaleur, bâtissent presque toujours leurs habitations dans le voisinage des bois et des fleuves. Ses compagnons et ses parents soutinrent quelques instants, dans un étroit passage, la charge de nos cavaliers; et pendant cet engagement l'un des siens le plaça sur un

XXX. Basilus, ut imperatum est, facit; celeriter contraque omnium opinionem confecto itinere, multos in agris inopinantes deprehendit; eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus esse dicebatur. Multum ·;uum in omnibus rebus, tum in re militari potest fortuna. Nan. [sicut] magno accidit casu, ut in ipsum, incautum etiam atque imparatum, incideret, priusque ejus adventus ab hominibus videretur, quam fama ac nuntius adventus afferretur: sic magnæ fuit fortunæ, omni militari instrumento, quod circum se habebat, erepto, rhedis equisque comprehensis, ipsum effugere mortem. Sed hoc eo factum est, quod, ædificio circumdato silva (ut sunt fere domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum atque fluminum petunt propinquitates), comites familiaresque ejus angusto in loco paulisper equitum nostrorum vim sustinuerunt. His pugnantibus, illum in equum quidam ex suis intulit:

cheval; les bois couvrirent sa fuite; et c'est ainsi que la fortune fut toute-puissante pour le mettre en péril et le tirer d'embarras.

XXXI. Est-ce à dessein, et parce qu'il ne crut pas devoir combattre, qu'Ambiorix ne rassembla point ses troupes? en fut-il empêché par le manque de temps et l'arrivée soudaine de nos cavaliers, qu'il croyait suivis par le reste de l'armée? nous ne le saurions dire; mais ce qui est certain, c'est qu'il envoya des messagers dans les campagnes pour ordonner aux habitants de pourvoir chacun à sa sûreté. Les uns s'enfuirent dans la forêt des Ardennes, les autres dans les marais du voisinage; ceux qui habitaient le littoral de l'Océan se retirèrent dans les îles que forment les marées. Un grand nombre ayant quitté le pays s'établirent avec tout ce qu'ils possédaient dans des contrées très-éloignées. Cativolcus, qui régnait sur la moitié du pays des Éburons, et qui s'était associé aux projets d'Ambiorix, se voyant hors d'état, à cause de son grand âge, de supporter les fatigues de la guerre ou celles de la fuite, s'emporta en imprécations contre Ambiorix, qui avait provoqué cette entreprise, et s'empoisonna avec de l'if, qui est un arbre très-commun dans la Gaule et la Germanie.

fugientem silvæ texerunt. Sic et ad subeundum periculum, et ad vitandum, multum fortuna valuit.

XXXI. Ambiorix copias suas judicione non conduxerit, quod prœlio dimicandum non existimarit, an tempore exclusus et repentino equitum adventu prohibitus, quum reliquum exercitum subsequi crederet, dubium est : sed certe, dimissis per agros nuntiis, sibi quemque consulere jussit : quorum pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes profugit : qui proximi Oceanum fuerunt, hi insulis sese occultaverunt, quas æstus efficere consuerunt : multi, ex suis finibus egressi, se suaque omnia alienissimis crediderunt. Cativolcus, rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inierat, ætate jam confectus, quum laborem belli aut fugæ ferre non posset, omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui ejus consilii auctor fuisset, taxo, cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit.

XXXII. Les Sègnes[21] et les Condruses, qui sont comptés au nombre des peuples germains auxquels ils se rattachent par leur origine, et qui habitent entre les Éburons et les Trévires, envoyèrent des députés à César pour le prier de ne point les considérer comme des ennemis, et de ne pas croire que toutes les peuplades germaines qui se trouvaient en deçà du Rhin fussent entrées dans la même ligue : « Ils n'avaient pris aucune part à la guerre, ils n'avaient envoyé aucun secours à Ambiorix. » César prit des informations à ce sujet auprès des prisonniers, et ordonna aux Sègnes et aux Condruses de lui amener les Éburons qui après leur fuite auraient pu se retirer chez eux. Il promit que, s'ils obéissaient à cet ordre, il épargnerait leur pays. Il partagea ensuite ses troupes en trois corps, et fit conduire les bagages de toutes les légions à Aduatica[22]; c'est le nom d'une forteresse située à peu près au centre du pays des Éburons, où Titurius et Arunculeius s'étaient établis pour passer l'hiver. César, entre autres motifs, avait choisi cette forteresse parce que les retranchements élevés l'année précédente étaient encore intacts, ce qui allégeait le travail des soldats. Il laissa pour garder les bagages la quatorzième légion, l'une des trois

XXXII. Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treverosque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum ne se in hostium numero duceret, neve omnium Germanorum qui essent citra Rhenum, unam esse causam judicaret : « nihil se de bello cogitavisse, nulla Ambiorigi auxilia misisse. » Cæsar, explorata re quæstione captivorum, si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur, imperavit : si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit. Tum copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi causa consederant. Hunc quum reliquis rebus locum probarat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem quartam decimam reliquit, unam ex iis tribus, quas proxime con-

qui avaient été levées récemment en Italie, et qu'il avait fait passer dans la Gaule. Il chargea Q. Tullius Cicéron du commandement de cette légion et de celui du camp, et lui adjoignit deux cents cavaliers.

XXXIII. César, divisant son armée, donne ordre à T. Labiénus de se rendre avec trois légions vers le littoral de l'Océan, dans le pays qui touche aux Ménapiens. Il envoie C. Trébonius, à la tête d'un même nombre de légions, ravager la contrée qui confine aux Aduatiques. Il décide qu'il marchera lui-même avec les trois autres vers l'Escaut, rivière qui se jette dans la Meuse [23], et qu'il se portera à l'extrémité de la forêt des Ardennes, où l'on disait qu'Ambiorix s'était retiré avec quelques cavaliers. Il assure en partant qu'il reviendra le septième jour : c'était ce jour-là que l'on devait faire la distribution du blé à la légion qu'il avait laissée pour garder les bagages. Il engage Labiénus et Trébonius à revenir le même jour, s'ils peuvent le faire sans inconvénient, afin d'arrêter de nouveau leurs mesures en commun, et de donner à la guerre une autre direction, quand ils connaîtront les dispositions de l'ennemi.

XXXIV. Les Gaulois, comme nous l'avons dit, n'avaient

scriptas ex Italia traduxerat. Ei legioni castrisque Q. Tullium Ciceronem præficit, ducentosque equites attribuit.

XXXIII. Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quæ Menapios attingunt, proficisci jubet : C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ ad Aduatucos adjacet, depopulandam mittit : ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes ire constituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Discedens, post diem septimum sese reversurum confirmat : quam ad diem ei legioni, quæ in præsidio relinquebatur, deberi frumentum sciebat. Labienum Treboniumque hortatur, si reipublicæ commodo facere possint, ad eam diem revertantur; ut, rursus communicato consilio, exploratisque hostium rationibus, aliud initium belli capere possent.

XXXIV. Erat, ut supra demonstravimus, manus certa nulla,

aucune troupe régulière, aucune ville, aucune garnison en état de se défendre, mais seulement des bandes éparpillées de tous côtés. Ils se portaient partout où une vallée solitaire, un terrain boisé, un marais impraticable leur offraient une retraite ou quelques chances de salut. Ces lieux étaient connus des habitants du voisinage, et il fallait la plus grande vigilance, non pas pour défendre le gros de l'armée qui, réunie en un seul corps, n'avait rien à craindre d'hommes démoralisés par la peur et isolés les uns des autres, mais pour protéger chaque soldat en particulier; et la sûreté de chacun importait au salut de tous. Un grand nombre d'hommes, entraînés par le désir de faire du butin, s'écartaient au loin, et les bois, dont les chemins à peine frayés nous étaient inconnus, empêchaient notre armée de garder son ordre de marche. Pour mener la guerre à bonne fin et détruire cette race de brigands, il fallait mettre en campagne des détachements nombreux, et laisser aux soldats une complète initiative. Si, au contraire, on les retenait dans les rangs, comme le veulent la tactique et la discipline des armées romaines, les barbares se trouvaient protégés par la disposition des lieux; et le courage ne leur manquait pas

non oppidum, non præsidium, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubicumque aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederant. Hæc loca vicinitatibus erant nota, magnamque res diligentiam requirebat, non in summa exercitus tuenda (nullum enim poterat universis ab perterritis ac dispersis periculum accidere), sed in singulis militibus conservaudis: quæ tamen ex parte res ad salutem exercitus pertinebat. Nam et prædæ cupiditas multos longius evocabat et silvæ incertis occultisque itineribus confertos adire prohibebant. Si negotium confici stirpemque hominum sceleratorum interfici vellet, dimittendæ plures manus diducendique erant milites: si continere ad signa manipulos vellet, ut instituta ratio et consuetudo exercitus Romani postulabat, locus ipse erat præsidio barbaris, neque ex occulto insidiandi et dispersos circumveniendi singulis deerat audacia.

lorsqu'il s'agissait de tendre des embuscades ou d'envelopper les soldats isolés. En présence de ces difficultés, César prenait toutes les précautions que pouvait inspirer la plus active prévoyance, car il valait mieux faire un peu moins de mal à l'ennemi, si grande que fût l'ardeur des soldats à se venger, que de lui faire beaucoup de mal en éprouvant des pertes. Il envoya donc des courriers aux cités voisines, et les appela toutes à lui par l'espoir du butin, en leur promettant le pillage du pays des Éburons, afin d'exposer dans les forêts la vie des Gaulois plutôt que celle des légionnaires; il voulait aussi, en lançant des masses de tous côtés, faire disparaître, en punition d'un si grand crime, la population et le nom même de la cité. Une foule immense arriva bientôt de toutes parts.

XXXV. La guerre était engagée de cette manière dans tout le pays des Éburons, et déjà tout approchait de ce septième jour que César avait fixé pour revenir auprès des bagages et de la légion. On put apprendre, en cette circonstance, ce que peut la fortune à la guerre, et quels graves incidents elle fait naître. L'ennemi, dispersé et frappé de terreur, comme nous l'avons dit, n'avait aucune troupe qui nous causât la moindre inquiétude; mais

At in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur; ut potius in nocendo aliquid prætermitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant, quam cum aliquo militum detrimento noceretur. Dimittit ad finitimas civitates nuntios Cæsar, omnes ad se evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones, ut potius in silvis Gallorum vita, quam legionarius miles, periclitetur; simul ut, magna multitudine circumfusa, pro tali facinore, stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit.

XXXV. Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur, diesque appetebat septimus, quem ad diem Cæsar ad impedimenta legionemque reverti constituerat. Hic, quantum in bello fortuna possit et quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus, manus erat nulla, quæ parvam modo causam timoris afferret. Trans Rhenum ad Germa-

le bruit se répandit au delà du Rhin, chez les nations germaines, que le pays des Éburons était livré au pillage, et que chacun était appelé à prendre part au butin. Aussitôt les Sicambres, peuple voisin du Rhin, qui avaient recueilli, comme nous l'avons dit, les Tenctères et les Usipètes après leur fuite, rassemblent deux mille cavaliers. Ceux-ci passent le fleuve sur des navires et des radeaux, à trente mille pas au-dessous de l'endroit où César avait jeté un pont et laissé un poste. Ils envahissent l'extrémité du pays des Éburons, s'emparent d'un grand nombre de fuyards et d'une grande quantité de bestiaux, butin dont les barbares sont très-avides. Attirés par le pillage, ils marchent en avant : ni les marais, ni les bois n'arrêtent ces hommes, nés dans la guerre et le brigandage. Ils demandent aux prisonniers en quel lieu se trouve César; ils apprennent qu'il est parti très-loin, et que l'armée s'est retirée; et l'un d'eux leur dit : « Pourquoi donc courez-vous après une proie aussi misérable et de si peu de valeur, quand il est facile de vous emparer du plus riche butin? en trois heures vous pouvez vous rendre devant Aduatique : c'est là que l'armée romaine a transporté toutes ses richesses; la garnison est si peu nombreuse

nos pervenit fama, diripi Eburones, atque ultro omnes ad prædam evocari. Cogunt equitum duo millia Sigambri, qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tenchteros atque Usipetes supra docuimus: transeunt hi Rhenum navibus ratibusque, xxx millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat perfectus præsidiumque ab Cæsare relictum : primos Eburonum fines adeunt, multos ex fuga dispersos excipiunt, magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi barbari, potiuntur. Invitati præda, longius procedunt : non hos palus, in bello latrociniisque natos, non silvæ morantur: quibus in locis sit Cæsar, ex captivis quærunt; profectum longius reperiunt omnemque exercitum discessisse cognoscunt. Atque unus ex captivis, « Quid vos, inquit, hanc miseram ac tenuem sectamini prædam, quibus licet jam esse fortunatissimis? Tribus horis Aduatucam venire potestis : huc omnes suas fortunas exercitus Romanorum contulit : præsidii tantum est, ut ne murus quidem

qu'il lui sera impossible de garnir l'enceinte, et que personne n'osera sortir des retranchements. » Séduits par l'espoir qui leur est offert, les Germains cachent le butin qu'ils ont fait et marchent sur Aduatique, guidés par le prisonnier qui leur avait fourni ce renseignement.

XXXVI. Conformément aux ordres de César, Cicéron, les jours précédents, avait retenu avec le plus grand soin les soldats dans le camp, sans permettre même à un seul valet de sortir des retranchements; mais le septième jour, il crut que César ne tiendrait pas sa promesse, parce qu'il avait entendu dire qu'il s'était avancé très-loin, et qu'il n'avait reçu aucun avis de son retour; il était de plus ébranlé par les plaintes des soldats, qui disaient que cette immobilité était pour eux presque aussi pénible qu'un siége, puisqu'il ne leur était point permis de sortir du camp. Cicéron n'avait aucune crainte, parce qu'il ne croyait point qu'il pût être attaqué dans un rayon de trois mille pas, étant couvert par neuf légions et une cavalerie nombreuse, surtout quand l'ennemi était dispersé et presque détruit; et il envoya cinq cohortes couper des blés dans une plaine voisine, qui n'était séparée du camp que par un coteau. On avait laissé dans ce camp un grand

cingi possit, neque quisquam egredi extra munitiones audeat. » Oblata spe, Germani, quam nacti erant prædam, in occulto relinquunt; ipsi Aduatucam contendunt, usi eodem duce, cujus hæc indicio cognoverant.

XXXVI. Cicero, qui [per] omnes superiores dies præceptis Cæsaris cum summa diligentia milites in castris continuisset ac ne calonem quidem quemquam extra munitionem egredi passus esset, septimo die diffidens de numero dierum Cæsarem fidem servaturum, quod longius progressum audierat, neque ulla de reditu ejus fama afferebatur; simul eorum permotus vocibus, qui illius patientiam pæne obsessionem appellabant, si quidem ex castris egredi non liceret; nullum ejusmodi casum exspectans, quo, novem oppositis legionibus maximoque equitatu, dispersis ac pæne deletis hostibus, in millibus passuum tribus offendi posset; quinque cohortes frumentatum in proximas segetes mittit, quas inter

nombre de légionnaires malades; environ trois cents de ces malades, qui s'étaient rétablis depuis le départ de César, sortirent sous la même enseigne; une grande quantité de valets furent autorisés à les suivre, avec une nombreuse bande de chevaux, qui avaient été laissés dans le camp.

XXXVII. Les Germains arrivèrent par hasard en ce moment, et sans s'arrêter ils essayèrent de pénétrer au galop du côté de la porte décumane. On ne les vit, à cause des bois qui les cachaient de ce côté, que lorsqu'ils approchèrent du camp; et les marchands, qui avaient établi leurs tentes au pied du rempart, n'eurent point le temps de se retirer. Les nôtres, qui ne s'attendaient à rien, furent mis en désordre par cette attaque imprévue, et la cohorte de garde soutint à peine le premier choc. Les ennemis se répandent de tous côtés autour du camp pour chercher un passage. Les nôtres ont peine à défendre les portes; la disposition du terrain et les retranchements ferment sur les autres points le passage aux ennemis; l'agitation règne dans le camp; les soldats se demandent les uns aux autres la cause de ce tumulte; ils ne savent ni de quel côté porter les enseignes, ni sur quel point se réunir : l'un dit que

et castra unus omnino collis intererat. Complures erant [in castris] ex legionibus ægri relicti; ex quibus qui hoc spatio dierum convaluerunt, circiter CCC sub vexillo una mittuntur : magna præterea multitudo calonum, magna vis jumentorum, quæ in castris subsederat, facta potestate, sequitur.

XXXVII. Hoc ipso tempore et casu Germani equites interveniunt, protinusque eodem illo, quo venerant, cursu ab decumana porta in castra irrumpere conantur : nec prius sunt visi, objectis ab ea parte silvis, quam castris appropinquarent, usque eo, ut, qui sub vallo tenderent mercatores, recipiendi sui facultatem non haberent. Inopinantes nostri re nova perturbantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent. Ægre portas nostri tuentur, reliquos aditus locus ipse per se munitioque defendit. Totis trepidatur castris, atque alius ex alio causam tu-

déjà le camp est pris; l'autre prétend que l'armée a été détruite, que le général a péri, et que les barbares victorieux sont arrivés; la plupart trouvent dans les lieux eux-mêmes un nouveau sujet de frayeur superstitieuse : ils ont devant les yeux le désastre de Cotta et de Titurius, tués dans les mêmes retranchements. Cette profonde terreur qui s'était emparée de tous nos soldats confirme aux barbares le rapport du prisonnier, et leur fait croire qu'il n'y a dans nos lignes aucune garnison; ils s'efforcent de pénétrer dans le camp et s'encouragent les uns les autres à ne point laisser échapper une si grande fortune.

XXXVIII. P. Sextius Baculus, qui avait servi sous César en qualité de primipilaire, et dont nous avons parlé à l'occasion des autres combats, était resté malade dans le camp, et depuis cinq jours il n'avait pris aucune nourriture. Craignant pour lui-même et pour tous, il sort sans armes de sa tente; il voit que l'ennemi nous serre de près, et que la situation est des plus critiques; il prend les armes des premiers soldats qu'il rencontre et se place à une porte. Les centurions de la cohorte de garde le suivent, et tous en-

multus quærit; neque quo signa ferantur, neque quam in partem quisque conveniat, provident. Alius jam capta castra pronuntiat; alius, deleto exercitu atque imperatore, victores barbaros venisse contendit : plerique novas sibi ex loco religiones fingunt, Cottæque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante oculos ponunt. Tali timore omnibus perterritis, confirmatur opinio barbaris, ut ex captivo audierant, nullum intus esse præsidium. Perrumpere nituntur, seque ipsi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

XXXVIII. Erat æger cum præsidio relictus P. Sextius Baculus, qui primum pilum ad Cæsarem duxerat, cujus mentionem superioribus prœliis fecimus, ac diem jam quintum cibo caruerat. Hic, diffisus suæ atque omnium saluti, inermis ex tabernaculo prodit : videt imminere hostes atque in summo esse rem discrimine : capit arma a proximis atque in porta consistit. Consequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in statione erat :

semble ils soutiennent le choc quelques instants. Atteint de blessures graves, Sextius perd connaissance; ses hommes le sauvent avec peine en le faisant passer de mains en mains. Pendant ce temps, les autres reprennent un peu de courage, juste ce qu'il en faut pour rester sur le rempart et avoir l'air de le défendre.

XXXIX. Sur ces entrefaites, nos soldats, qui avaient fini de couper les blés, entendent des cris; les cavaliers se portent en avant et reconnaissent le danger. Mais il n'y avait point de retranchements où dans leur frayeur ils aient pu se retirer; soldats de nouvelle levée et sans habitude de la guerre, ils regardent le tribun, les centurions, et attendent leurs ordres. Si brave qu'on soit, d'ailleurs, on est troublé par un danger imprévu. Les barbares, en voyant de loin les enseignes, suspendent l'attaque; dans le premier moment, ils s'imaginent que les légions, qu'ils savaient par les captifs être parties au loin, sont de retour; puis, méprisant notre petit nombre, ils tombent sur nous de tous côtés.

XL. Les valets s'enfuient sur une éminence voisine; ils en sont immédiatement culbutés, et se rejettent sur les

paulisper una prœlium sustinent. Relinquit animus Sextium, gravibus acceptis vulneribus; ægre per manus tractus servatur. Hoc spatio interposito, reliqui sese confirmant tantum, ut in munitionibus consistere audeant speciemque defensorum præbeant.

XXXIX. Interim confecta frumentatione, milites nostri clamorem exaudiunt; præcurrunt equites, quanto res sit in periculo cognoscunt. Hic vero nulla munitio est, quæ perterritos recipiat: modo conscripti, atque usus militaris imperiti, ad tribunum militum centurionesque ora convertunt: quid ab his præcipiatur, exspectant. Nemo est fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari, signa procul conspicati, oppugnatione desistunt : redisse primo legiones credunt, quas longius discessisse ex captivis cognoverant : postea, despecta paucitate, ex omnibus partibus impetum faciunt.

XL. Calones in proximum tumulum procurrunt : hinc celeriter dejecti se in signa manipulosque conjiciunt : eo magis timidos

enseignes et les compagnies, ce qui augmente encore la frayeur des soldats déjà ébranlés. Les uns sont d'avis qu'on se forme en coin pour faire une vigoureuse trouée, attendu qu'on est tout près du camp; si quelques-uns sont entourés et tués, ils ont du moins l'espoir que les autres pourront se sauver. Il y en a qui veulent prendre position sur la colline, et courir tous ensemble la même chance. Les vieux soldats, partis comme nous l'avons dit plus haut sous une même enseigne, repoussent ce dernier avis. Ils s'encouragent les uns les autres; et sous la conduite de C. Trébonius, chevalier romain, qui avait été mis à leur tête, ils se jettent à travers l'ennemi, et arrivent tous au camp sains et saufs. Les valets et les cavaliers les suivent dans leur charge et sont sauvés par leur courage. Quant à ceux qui s'étaient arrêtés sur la colline, comme ils n'avaient encore aucune expérience de la guerre, ils ne persistèrent point dans la résolution qu'ils avaient prise de se défendre sur les hauteurs, et ils n'imitèrent point non plus la vigueur et la rapidité qu'ils avaient vu si bien réussir aux autres; mais en essayant de gagner le camp, ils s'engagèrent sur un terrain désavantageux. Les centurions, dont quelques-uns avaient mérité par leur courage

perterrent milites. Alii, cuneo facto ut celeriter perrumpant, censent, quoniam tam propinqua sint castra; et, si pars aliqua circumventa ceciderit, at reliquos servari posse confidunt: alii, ut in jugo consistant atque eumdem omnes ferant casum. Hoc veteres non probant milites, quos sub vexillo una profectos docuimus. Itaque inter se cohortati, duce C. Trebonio, equite Romano, qui eis erat præpositus, per medios hostes perrumpunt, incolumesque ad unum omnes in castra perveniunt. Hos subsecuti calones equitesque eodem impetu militum virtute servantur. At ii qui in jugo constiterant, nullo etiam nunc usu rei militaris percepto, neque in eo, quod probaverant, consilio permanere, ut se loco superiore defenderent, neque eam quam prodesse aliis vim celeritatemque viderant, imitari potuerunt; sed se in castra recipere conati, iniquum in locum demiserant. Centuriones, quorum nonnulli ex inferioribus ordinibus reliquarum legionum virtutis

de passer des grades inférieurs des autres légions dans les grades supérieurs de celle-ci, ne voulurent point perdre leur ancienne réputation, et moururent en combattant avec la plus grande valeur. Pendant que leur courage tenait l'ennemi en échec, une partie des soldats réussit, contre toute attente, à rentrer dans le camp; le reste fut cerné par les barbares et tué.

XLI. Les Germains perdirent l'espoir de s'emparer du camp, parce qu'ils voyaient que déjà les nôtres s'étaient rangés sur les remparts; et ils se retirèrent au delà du Rhin, en emportant le butin qu'ils avaient déposé dans les bois. Mais la terreur était si grande, même après le départ des ennemis, que quand C. Volusénus arriva dans la nuit avec la cavalerie, en annonçant que César était tout près avec l'armée en bon état, on refusait de le croire. La peur avait tellement pénétré les esprits que les soldats, presque fous, disaient que toutes les troupes avaient été détruites, et que la cavalerie seule avait échappé par la fuite; ils ajoutaient que si l'armée eût été intacte, les Germains n'auraient point assailli le camp. L'arrivée de César dissipa les craintes.

XLII. Celui-ci connaissait les incidents de la guerre;

causa in superiores erant ordines hujus legionis traducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent, fortissime pugnantes conciderunt. Militum pars, horum virtute summotis hostibus, præter spem incolumis in castra pervenit; pars a barbaris circumventa periit.

XLI. Germani, desperata expugnatione castrorum, quod nostros jam constitisse in munitionibus videbant, cum ea præda, quam in silvis deposuerant, trans Rhenum sese receperunt. Ac tantus fuit etiam post discessum hostium terror, ut ea nocte, quum C. Volusenus missus cum equitatu ad castra venisset, fidem non faceret, adesse cum incolumi Cæsarem exercitu. Sic omnino animos timor præoccupaverat, ut, pæne alienata mente, deletis omnibus copiis, equitatum [tantum] se ex fuga recepisse dicerent, neque, incolumi exercitu, Germanos castra oppugnaturos fuisse contenderent. Quem timorem Cæsaris adventus sustulit.

XLII. Reversus ille, eventus belli non ignorans, unum, quod

et à son retour il ne se plaignit que d'une seule chose, c'est qu'on avait envoyé les cohortes en dehors du poste qu'elles étaient chargées de garder, car on n'aurait point dû laisser la moindre chance au hasard. Il jugea que la fortune avait beaucoup fait pour cette invasion soudaine de l'ennemi, et qu'elle avait fait plus encore pour nos soldats, qui avaient repoussé les barbares, lorsqu'ils étaient presque maîtres des retranchements et des portes du camp. Ce qui lui paraissait le plus étonnant dans tout cela, c'est que les Germains, qui avaient passé le Rhin avec l'intention de ravager le territoire d'Ambiorix, avaient rendu à ce même Ambiorix le plus grand service en se rejetant sur le camp des Romains.

XLIII. César s'étant mis en marche une seconde fois pour poursuivre l'ennemi, rassembla en grand nombre les troupes des cités voisines, et les envoya de tous côtés. Tous les bourgs et toutes les maisons que chacun rencontrait sur sa route étaient brûlés; tout était mis au pillage : non-seulement les grains furent consommés par une si grande quantité d'hommes et de chevaux, mais encore les récoltes furent versées par le mauvais temps et les pluies; de sorte que ceux qui s'étaient cachés pendant

cohortes ex statione et præsidio essent emissæ, questus, ne minimo quidem casu locum relinqui debuisse, multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse indicavit; multo etiam amplius, quod pæne ab ipso vallo portisque castrorum barbaros avertisset. Quarum omnium rerum maxime admirandum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur, ad castra Romanorum delati, optatissimum Ambiorigi beneficium obtulerint.

XLIII. Cæsar, rursus ad vexandos hostes profectus, magno coacto numero ex finitimis civitatibus, in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur : præda ex omnibus locis agebatur : frumenta non solum [a] tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant; ut, si qui etiam in præsentia se occultassent, tamen iis,

l'occupation du pays paraissaient devoir périr, après la retraite de nos troupes, par le manque absolu de toute espèce de denrées. Une aussi nombreuse cavalerie étant détachée en tout sens dans le pays, il arriva souvent que des prisonniers disaient avoir vu fuir Ambiorix, ou prétendaient même qu'on pouvait encore le voir; et nos hommes, espérant le joindre, se donnaient une peine infinie. Persuadés qu'ils s'assureraient [*en le prenant*] la plus haute faveur auprès de César, ils triomphaient presque de la nature par leur zèle. Il semblait toujours qu'on n'avait manqué que de bien peu cette capture regardée comme le plus heureux des événements; mais Ambiorix se dérobait aux poursuites dans des abris impénétrables et dans les bois; caché par la nuit, il se retirait dans d'autres cantons, n'ayant pour toute escorte que quatre cavaliers, les seuls auxquels il ait osé confier sa vie.

XLIV. Après avoir ainsi ravagé le pays, César ramena l'armée, qui avait perdu deux cohortes, à Durocortorum [23], capitale des Rémois; il convoqua dans cette ville l'assemblée des Gaules, et résolut de faire une enquête sur la conspiration des Sénonais et des Carnutes. Accon, l'instigateur de la révolte, subit la condamnation la plus sévère,

deducto exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur. Ac sæpe in eum locum ventum est, tanto in omnes partes diviso equitatu, ut modo visum ab se Ambiorigem in fuga circumspicerent captivi, nec plane etiam abisse ex conspectu contenderent, ut, spe consequendi illata atque infinito labore suscepto, qui se summam ab Cæsare gratiam inituros putarent, pæne naturam studio vincerent, semperque paullum ad summam felicitatem defuisse videretur, atque ille latebris aut saltibus se eriperet et noctu occultatus alias regiones partesque peteret, non majore equitum præsidio, quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

XLIV. Tali modo vastatis regionibus, exercitum Cæsar duarum cohortium damno Durocortorum Remorum reducit, concilioque in eum locum Galliæ indicto, de conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem habere instituit; et de Accone, qui princeps

et fut puni du supplice en usage chez nos aïeux. Quelques-uns, craignant d'être jugés, prirent la fuite. César leur interdit le feu et l'eau, plaça deux légions en quartiers d'hiver chez les Trévires, deux chez les Lingons, et les six autres à Agendicum[24], dans le pays des Sénonais; et quand il eut pourvu aux approvisionnements de l'armée, il partit pour l'Italie[25], comme il avait coutume de le faire, pour y tenir les états.

ejus consilii fuerat, graviore sententia pronuntiata, more majorum supplicium sumpsit. Nonnulli, judicium veriti, profugerunt; quibus quum aqua atque igni interdixisset, duas legiones ad fines Treverorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agendici id hibernis collocavit; frumentoque exercitu proviso, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le sixième livre des *Commentaires*.

Le second passage du Rhin qu'effectua César n'a pas eu plus de résultat que le premier; il ne laissa aucune trace en Allemagne; il n'osa pas même établir une forteresse en forme de tête de pont. Tout ce qu'il raconte de ces pays, les idées obscures qu'il en a, font connaître à quel degré de barbarie était encore alors réduite cette partie du monde aujourd'hui si civilisée. Il n'a également sur l'Angleterre que des notions fort obscures.

NOTES DU LIVRE VI.

1. On croit que cette rivière est la Moselle.

2. *On attendait*, c'est-à-dire *les Trévires attendaient*.

3. Voir, sur les Ménapiens, *la Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques*, par M. Moke, membre de l'Académie royale de Belgique, Paris, 1855, in-8o. — C'est un livre excellent.

4. César poursuivit Ambiorix à travers la forêt *Arduenna*, qui s'étend, disen les *Commentaires*, l'espace de plus de 500 milles depuis le Rhin et les frontières des Trévires jusqu'à celles des Nerviens. Orose, copiant cet endroit de César, ne donne que 50 milles de longueur à cette forêt, et les critiques corrigent le texte de César d'après cette leçon; mais si les termes *millibus amplius quingentis*, renferment une faute, les 50 milles d'Orose ne sont pas moins fautifs : car il y a plus de 150 milles romains depuis le Rhin, sur les frontières des Trévires, jusqu'à celles des Nerviens vers Bavay. (Fréret.)

5. *Bacenis silva*. Selon Cellerius, cette forêt est ce qu'on appelle aujourd'hui le Hartz, en basse Saxe, dans la principauté de Wolfenbuttel.

6. *Chérusques*, peuples germains dont la véritable position est inconnue.

7. César, selon toute apparence, veut dire ici : « puisque nous sommes maintenan dans la Germanie. »

8. Sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt.

La plupart des traducteurs ont rendu le mot *factiones* par factions. Ce mot, exclusivement appliqué chez nous à la politique, n'exprime point l'idée de César, et donne même une idée fausse de l'institution gauloise. La suite du paragraphe montre bien qu'il s'agit d'une sorte d'association, qui fait déjà pressentir la commune jurée du moyen âge. Nous croyons donc qu'il serait plus exact de traduire *factiones*

par *fédérations* ou *associations*. La fin du paragraphe : *Omnes civitates in partes duas divisæ sunt*, ne détruit pas notre remarque ; elle montre seulement que ces associations finissaient par dégénérer en partis politiques ; et dans ce dernier membre de phrase, c'est bien, nous le pensons, le mot *parti* qui doit être employé.

9. Les *Mémoires* de César nous montrent les Gaulois divisés comme les Grecs par des rivalités de peuple à peuple. Les peuples de l'ancienne Gaule étaient moins liés entre eux que ne le sont aujourd'hui les nations de l'Europe. (*Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. II, 2e série, p. 278.)

10. Les druides, ou *hommes des chênes*, devaient ce nom à la vie solitaire qu'ils menaient dans de vieilles forêts de chênes. (AMÉDÉE THIERRY.)

11. Tout ce qui se rattache à la religion des Gaulois, soit par rapport au culte en lui-même, soit par rapport à l'organisation des druides, a été l'objet d'un nombre infini de dissertations. Nous n'avons point la prétention d'apporter de nouvelles lumières dans une question si longtemps et si savamment controversée et cependant si obscure encore ; un volume d'ailleurs ne suffirait point à résumer tout ce qui a été dit, et nous croyons devoir nous borner ici à de simples indications bibliographiques.

On trouvera dans le premier volume du recueil de dom Bouquet : *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, tous les passages des écrivains de l'antiquité grecs ou romains qui ont parlé de la religion de la Gaule. C'est là la véritable source, et comme le point de départ de toute recherche exacte et positive. On consultera aussi avec beaucoup de profit les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, depuis l'origine de cette savante société jusqu'à nos jours. Voici l'indication de quelques points importants relatifs au druidisme, qui se trouvent traités dans cette belle collection :

T. V, 1re série, *Mémoire de l'abbé de Fontenu sur les divinités gauloises.* — L'auteur accuse César de manquer d'exactitude dans le dénombrement des divinités gauloises. — Y met-il Saturne, à qui les Gaulois immolaient des victimes humaines ? dit Fontenu ; y place-t-il Castor et Pollux, adorés chez les Celtes, qui occupaient les côtes de l'Océan ? L'hercule Ogmion, un des dieux tutélaires des Gaules, n'y est pas nommé, non plus que Bérécinthe, revérée encore dans les Gaules au quatrième siècle. Il a également oublié Isis parmi les dieux de la Gaule. Il n'a pas même compté cette déesse entre les divinités de la Germanie. Il réduit celles des anciens Germains au Soleil, à Vulcain, à la Lune. Cependant ces peuples en connaissaient beaucoup d'autres, savoir : Tuiscon, Man, son fils, Mars ; la Terre, mère de Cybèle ; Hercule, Castor et Pollux ; les dieux mêmes des sept planètes à chacune desquelles les Germains consacraient un des jours de la semaine.

T. XIX. *Sur la nature et les dogmes les plus connus de la religion gauloise.* — L'auteur de ce Mémoire s'attache à montrer que Diodore de Sicile a confondu l'opinion que les Gaulois avaient d'une autre vie avec la métempsycose égyptienne et pythagoricienne, c'est-à-dire avec le passage successif de la même âme humaine en différents corps. Les termes de César peuvent être susceptibles d'une interprétation semblable ; cependant le dogme des Gaulois était au fond très-différent de celui des pythagoriciens.

T. XXIV. *De la religion des Gaulois, de leur métaphysique et de leur morale*, par l'abbé Fenel.

Observations sur la religion des Gaulois, par Fréret.

Il a été publié, en debors des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, un très-grand nombre de dissertations qui, du reste, doivent être lues avec beaucoup de réserve, attendu que les conjectures y tiennent la plus grande place. Nous avons distingué dans le nombre :

1o Les *Monuments religieux des Volces Tectosages*, par M. du Mège, Paris, 1814 ;

2o *Recueil des monuments antiques découverts dans la Gaule*, par Grivaud de la Vincelle, Paris, 1817, in-4o ;

3o L'article *Druidisme*, par M. Jean Raynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*. — Cet article est très-important. Il doit être consulté en première ligne par toutes les personnes qui veulent faire de César une étude approfondie.

Parmi les ouvrages généraux, nous indiquerons l'*Histoire des Gaulois* du bénédictin dom Martin ; l'*Histoire de la Gaule* de M. Amedee Thierry, part. I, chap. 1 ; et le premier volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.

On trouvera, en outre, dans la *Bibliothèque historique de la France* du Père Lelong, continuée par Fevret de Fontette, l'indication des auteurs modernes qui ont écrit sur la religion des Gaulois Le premier volume du *Catalogue* des imprimés de la Bibliothèque impériale fournira également sur le même sujet les renseignements bibliographiques les plus précieux.

12. M. Dübner pense, et selon nous avec raison, que par le mot *animalia* il faut entendre tout homme ou tout animal.

13. Nous croyons intéresser nos lecteurs en réunissant ici quelques renseignements qui ne sont point dans César, mais qui completent les détails que cet historien nous a transmis sur la Gaule, et qui sont empruntés aux autres écrivains de l'antiquité. Nous reproduisons d'abord quelques extraits que nous avons donnés dans notre introduction à l'*Histoire du costume* (Paris, Hangard-Maugé, in-4o) :

« Le Gaulois était robuste et de haute stature; il avait le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds ou châtain-clair. Guerrier par instinct, chasseur par nécessité, il devait avant tout se maintenir dans un état satisfaisant de vigueur musculaire, et il évitait avec soin tout ce qui pouvait développer l'obésité. Quelques auteurs ont même été jusqu'à dire que ceux qui devenaient trop gras subissaient une amende, laquelle augmentait ou diminuait chaque année, selon que l'individu augmentait ou diminuait lui-même. « Les Gaulois, dit Virgile en parlant de la surprise du Capitole, les Gaulois ont une chevelure couleur d'or; leurs habits sont chargés d'or; ils brillent sous leurs saies bariolées, et leurs cous blancs comme le lait sont entourés d'or [1]. »

« Les Gaulois, dit à son tour Strabon, laissent croître leurs cheveux ; ils portent des saies. Ils couvrent leurs extrémites inférieures de hauts-de-chausses (καὶ ἀναξυρίσι χρῶνται περιτεταμέναις, littéralement, ils font usage de hauts-de-chausses tendus autour); leurs tuniques ne ressemblent point aux nôtres, elles sont fendues, descendent jusqu'aux fesses et ont des manches. La laine des moutons de la Gaule est rude,

1. Aurea cæsaries ollis atque aurea vestis;
Virgatis lucent sagulis ; tum lactea colla
Auro innectuntur. (*Æneidos* lib. VIII, v. 655 et sqq.)

mais longue; on en fabrique cette espèce de saie à poils que les Romains appellent *lennæ*. Tous ceux qui sont revêtus de quelque dignité portent des ornements d'or, tels que des colliers, des bracelets et des habits de couleur travaillés en or. La plupart des Gaulois conservent encore aujourd'hui l'usage de coucher à terre et de prendre leurs repas assis sur de la paille [1].... Ils habitent des maisons vastes, construites avec des planches et des claies, et terminées par un toit cintré et couvert d'un chaume épais [2]. »

Agathias, Ammien Marcellin, Diodore de Sicile, en un mot les historiens qui ont parlé des Gaulois ne sont guère plus explicites dans la description générale qu'ils nous en ont laissée, mais du moins ils ont le mérite de s'accorder sur les principaux détails.

Si maintenant du type général nous passons aux types particuliers, nous trouvons, dans l'angle sud-ouest de la Gaule formée par les Pyrénées orientales et l'Océan, les Ibères, ou Aquitains de souche espagnole, couverts d'un vêtement court fabriqué de laine grossière et à long poil [3], sombres sous ce costume sévère, mais remarquables par une grande propreté, qui se retrouve encore aujourd'hui parmi les femmes sur les bords du Gave et de l'Adour. Le bouclier léger dont s'armaient les Ibères les distinguait du reste des Gaulois, qui portaient des boucliers longs. Les hommes de cette race étaient braves, mais légers et frivoles dans leurs goûts. Les femmes, dont le type était différent des femmes gauloises, avaient les cheveux d'un noir luisant, les yeux noirs, et déjà du temps de Strabon elles portaient autour de la tête un voile noir comme leurs cheveux et leurs yeux. C'est là, dit M. Ampère, l'origine de la *mantilla*, et il ajoute avec raison : «Les traditions de la coquetterie sont plus durables qu'on ne le croirait [4].»

Dans toute la partie voisine de l'Italie, nous trouvons la toge et le costume romain, même parmi la population indigène; nous sommes là dans la *Gallia togata*. A Marseille et dans les colonies grecques de la région du Midi, c'est le costume hellénique qui règne sans partage. «Les Massiliens, dit Tite-Live, ont conservé, purs de tout mélange et de toute imitation de voisinage avec les habitants de la Gaule, non-seulement les inflexions de leur langue, leur accent, leur type et leur costume, mais leurs mœurs, leurs lois, leur caractère [5].» Ici nous ne sommes point pour ainsi dire en Gaule, mais dans la Grèce.

Sur tout le reste du territoire, depuis Lyon jusqu'en Belgique, nous trouvons les deux grandes nations gauloises, Celtes et Kimris. C'est ici que se montre le costume vraiment national. Ce costume est simple et commode. Il se compose de tissus de lin, d'étoffes de laine, de fourrures. La principale pièce, le pantalon, était large, flottant et à plis chez les races kimriques, étroit et collant chez les peuples d'origine celtique. Ce pantalon se nommait *bracca* ou *braga*, d'où est venu le mot français *braies*. Il descendait primitivement jusqu'à la cheville. Il se raccourcit en-

1. Diodore de Sicile offre sur ce point une variante qu'il est bon de consigner ici. Il ne parle pas de paille, mais de peaux de loup ou de chien.

2. Strabon, traduit du grec en français. Paris, 1809, in-4°, tome II, liv. VI, p. 62, 65, 70.

3. Paulinus, epist. III : Bigerricam vestem brevem atque hispidam.... Sulp. Severus, dial. II, c. 1 : Bigera vestis villata.... cuncti erant tersi et mundi....

4. J.-J. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, t. I, p. 7, 8.

5. Tite-Live, liv. XXXVII, ch. LIV.

suite et s'arrêta au jarret, ce qui a fait penser à quelques archéologues qu'il a pu fournir le modèle du vêtement connu sous le nom de culotte.

Une espèce de gilet serré s'adaptait à la partie supérieure du corps et descendait jusqu'à mi-cuisse. Le tout était recouvert d'une saie rayée, *sagum virgatum, sagula.* Cette saie, dont la forme s'est conservée dans la blouse de nos paysans, était un manteau avec ou sans manches, attaché sous le menton par une agrafe. On peut croire, d'après un passage de Varron, que la saie était faite de quatre pièces carrées, ou bien encore qu'elle était double par derrière comme par devant [1]. Il en est parlé dans la plupart des écrivains anciens qui se sont occupés du costume gaulois. Quand les Nerviens, s'inspirant de la tactique romaine, commencèrent à élever des fortifications de campagne, ils se servirent de leurs mains et de leurs saies pour transporter les remblais des terrassements. Malgré l'imperfection d'un tel procédé de travail, ils creusèrent en trois heures un fossé de quinze pieds, et ils élevèrent en outre un retranchement de onze pieds d'escarpe; travail prodigieux, qui n'avait pas moins de quinze mille pas de circuit, ce qui suppose, outre une activité extraordinaire, une multitude vraiment surprenante de travailleurs [2]. « Les Belges, dit Strabon, portent la saie. » Chez les Belges et leurs voisins les Atrébates, elle était d'un usage tout à fait populaire, et Trébellius Pollion nous apprend que Gallien, menacé de perdre cette partie de la Gaule, se mit à rire en disant: « Sans les saies des Atrébates, la république n'est-elle donc plus en sûreté [3]? »

Ce vêtement avait tant de prix pour ceux qui en étaient habillés que, dans les assemblées publiques, les surveillants, qui faisaient les fonctions de nos huissiers, devaient, afin de rappeler les perturbateurs à l'ordre, couper un morceau de leur saie, assez grand pour qu'il fût impossible de s'en servir plus longtemps. Strabon, qui raconte le fait, ne dit pas si cette punition maintenait le calme dans les réunions politiques de la Gaule; mais cette bizarre anecdote, curieuse pour l'histoire du costume, ne l'est pas moins pour l'histoire du caractère national. La saie a disparu depuis dix-huit siècles de nos assemblées publiques; la turbulence est restée la même.

Le costume gaulois, réduit à ses parties principales, se composait donc, pour les hommes, de quatre objets: les braies, le gilet serré ou tunique, la saie et le manteau à capuchon, connu sous le nom de *bardocucullus*. Ce manteau-coiffure, très-répandu dans la Saintonge au temps de Martial, comme semble l'indiquer ce vers:

Gallia Santonico vestit te bardocucullo [4],

la Gaule te revêt du bardocuculle de la Saintonge; ce manteau, disons-nous, fut adopté par les Romains. Il s'est conservé de nos jours dans le costume des habitants du Béarn et des Landes. Il est devenu, dans le moyen âge, le capuchon des

1 Sagum Gallicum nomen est; dictum autem sagum quadrum, eo quod apud eos primum quadratum vel quadruplex esset. (Varro, lib. XIX, c. 24.)

2. Cæsar, *De bello gallico*, lib. V, c. LII.

3. Non sine Atrebaticia sagis tuta respublica est?

4. Martial, lib. XIV, epigr. CXXVIII. — Le même poëte dit encore ailleurs:

Sic interpositus villo contaminat uncto
Urbica Lingonicus Tyrianthina bardocucullus.
(Lib. I, epigr. LIV.)

moines, le chaperon du bourgeois, et aujourd'hui encore nous le retrouvons dans la cape de nos *cabans* et les *dominos* de nos bals masqués.

A côté des vêtements que nous venons de décrire, il en est encore quelques autres qui, bien que d'un usage moins général, paraissent cependant avoir eu une certaine importance. Telles sont, par exemple, les chlamydes artésiennes dont il est parlé dans Suidas, les courtes vestes à manches nommées *cerampelines*, qui se fabriquaient chez les Atrebates. Ces vestes, ouvertes par devant, étaient teintes en rouge. Tel est aussi le petit manteau court, que les riches ornaient magnifiquement, et la caracalle, *caracalla*, espèce de simarre qui descendait jusqu'aux talons, et qu'on portait également comme habit civil et comme habit militaire.

La chaussure des Gaulois est moins connue que leur costume. Il paraît cependant que les plus pauvres marchaient pieds nus, tandis que les riches portaient des semelles de bois ou de liége, attachées à la jambe avec des courroies. Schedius prétend qu'elles étaient de forme pentagone : mais rien de certain ne justifie cette assertion. On sait seulement qu'elles se nommaient *soleæ*, et l'on peut croire que cette lointaine appellation s'est conservée dans le mot allemand *sohlen*, qui signifie encore semelle, et dans le mot picard *solers*, chaussure. Quelques écrivains donnent aussi aux Gaulois des chaussures en peau de blaireau, mais on ne sait rien de précis à cet égard.

L'habillement des femmes gauloises, plus simple que celui des hommes, se composait ordinairement d'une tunique large et plissee, avec ou sans manches, et d'une espèce de tablier attaché sur les hanches. Cette tunique, qui descendait jusqu'aux pieds, découvrait le haut de la poitrine, et la mode voulait que, pour les femmes élégantes, elle fût rouge ou bleue. Dans quelques tribus, on portait des poches ou sacs de cuir nommés *bulgæ*, qui sont encore en usage dans quelques villages du Languedoc, où on les nomme *bouls* ou *boulgètes*. Les femmes riches ajoutaient à la tunique un manteau de lin de couleurs variées qui s'agrafait sur les épaules. Quelquefois aussi ce manteau, ouvert sur le devant, était assujetti par une laçure ou des courroies fixées par des boutons. Les coiffures des femmes, celles du moins dont on peut parler avec quelque certitude, sont de deux espèces : l'une se compose d'une coiffe carrée fixée sur les cheveux, qui sont separes sur le front et rattachés par derrière ; l'autre consiste en un voile qui ne cache point le visage, mais seulement une partie du front, et qui, ramené sur le derrière de la tête, revient de là couvrir les épaules et le sein.

Hommes ou femmes, les Gaulois étaient tellement attachés à leur costume national, que les bandes qui se répandirent sur la Grèce, sur la Thrace et sur l'Asie, gardèrent dans ces contrées lointaines, avec leur âpreté native, la sauvagerie de leur aspect. Mêlés en Asie à la race la plus douce du genre humain, ils restèrent à peu près ce qu'ils étaient dans la Gaule, c'est Tite-Live qui nous l'apprend ; ils conservèrent leur fougue guerrière, leur mobilité et les cheveux rouges [1].

Pendant tout le temps où la Gaule fut indépendante, les costumes dont nous venons de parler, ceux des hommes comme ceux des femmes, paraissent avoir subi peu de modifications. Ce fait peut étonner chez un peuple mobile et ami de nouveautés comme le peuple gaulois; mais il s'explique, nous le pensons, par l'imperfection des arts technologiques. Il faut, en effet, pour faire des étoffes nouvelles,

1. Promissæ et rutilatæ comæ. (Titus-Livius, lib. XXVIII, c. XVII).

inventer de nouveaux métiers, de nouveaux instruments, et il est évident que, quand les arts sont stationnaires, les modes doivent l'être aussi. Elles semblent, en effet, l'avoir été longtemps dans les Gaules; mais il faut ajouter que, tout en restant les mêmes dans leur type général, elles variaient cependant beaucoup suivant les diverses castes.

Les druides, qui tenaient le premier rang, portaient sinon habituellement, du moins dans les cérémonies religieuses, une tunique longue à fond blanc ornée de bandes de pourpre ou de broderies d'or, et, par-dessus la tunique, un grand manteau qui s'ouvrait par devant. Ce manteau, de lin très-fin, était d'une blancheur éblouissante[1]. Ils s'en paraient pour cueillir le gui sacré, que d'autres druides recevaient sur un linge blanc qui n'avait jamais servi, *in mappa nova*, dit Pline. Les druides portaient ordinairement la barbe longue; ils étaient coiffés d'un bandeau qui leur ceignait la tête, et quelquefois d'une couronne de chêne, comme on le voit sur les monuments trouvés à Dijon.

Les nobles, outre les ornements ordinaires, fleurs, disques, figures de toute espèce qui ornaient la saie, ajoutaient à cet habit des broderies d'or et d'argent[2]. Les pauvres, ceux qui appartenaient à ces classes déshéritées qu'on retrouve dans la barbarie comme dans la civilisation, remplaçaient ces saies par des peaux de bête fauve ou de mouton, ou par une couverture de laine épaisse, mais cependant moelleuse, appelée, dans les dialectes gallo-kimriques, *linn* ou *lenn*[3].

Les divers vêtements dont nous venons de parler étaient en général le produit de l'industrie indigène. Les toiles et les étoffes en fil les plus estimées étaient fabriquées par les Cardukes (peuple du Quercy), établis sur les bords du Lot, qui se livraient en grand à la culture du lin. Les étoffes de laine étaient travaillées avec habileté par les Atrébates, qui vendaient des *cerampelines* et des *lenn*. Ils employaient de préférence, pour cette dernière fabrication, les toisons longues. Les laines gauloises jouissaient d'une certaine réputation ; on entretient, dit Strabon, même dans les parties les plus septentrionales, des troupeaux de moutons qui donnent une assez belle laine par le soin qu'on a de couvrir ces montons avec des peaux. Varron nous apprend aussi qu'on pouvait, quand on n'avait point une habitude suffisante, confondre à première vue les laines gauloises avec celles de l'Apulie, mais que les connaisseurs payaient ces dernières un prix plus élevé, parce qu'elles étaient d'un meilleur usage[4].

Comme tisserands soit de fil, soit de laine, les Gaulois avaient donc une certaine habileté. Il en était de même pour l'art de brocher les étoffes et de les teindre. Ils avaient trouvé le moyen de contrefaire avec le suc de certaines herbes les couleurs les plus précieuses, et particulièrement la pourpre de Tyr. Mais, par malheur, ces couleurs étaient *faux teint*, et on ne pouvait laver le vêtement sans en altérer l'éclat[5]. Cette expérience dans l'art de la teinturerie, tout imparfaite

1. Candida veste cultus. (Plinius, lib. XVI, c. XLIV ; lib. XXIV, c. XI.) — Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*. Paris, 1800, in-8, t. I, p. 118.

2. Auro virgata vestis. (Silius Italicus, lib. IV, v. 152.)

3. Linnæ, saga quadra et mollia sunt, de quibus Plautus : « Linnæ cooperta est textrino Gallia. » (Varron, lib. XIX, c. 23.)

4. Lana Gallicana et Apula videtur imperito similis propter speciem, quum peritus Apulam emat pluris, quod in usu firmior sit. (Id., lib. VIII.)

5. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. V, p. 122.

qu'elle fût, était d'autant plus précieuse dans la Gaule, que les habitants de cette contrée, avaient une sorte de passion pour les vêtements éclatants et bariolés, et surtout pour le rouge.

Ainsi que tous les peuples à demi sauvages, les Gaulois unissaient à ce goût pour les couleurs éclatantes un goût non moins vif pour les bijoux et tous les accessoires qui peuvent rehausser le costume. Ils portaient sur le haut de la poitrine des plaques de métal décorées de ciselures, de guillochages, des bracelets aux bras et aux poignets, des colliers d'or massif, des anneaux d'or aux doigts du milieu, des ceintures massives incrustées, guillochées ou émaillées; car il est aujourd'hui hors de doute que les Gaulois connaissaient l'émail. Philostrate[1] dit en termes précis que les barbares qui habitent près de l'Océan appliquent sur de l'airain chauffé des couleurs qui s'unissent au métal, et que ces couleurs, en se durcissant comme de la pierre, gardent les dessins qu'on y a tracés. Pline parle dans le même sens[2], et les assertions de ces deux écrivains ont été, dans ces derniers temps, confirmées par la découverte d'émaux gaulois à Marsal en 1838, à Laval en 1840.

Le collier, nommé *torques*, était plus particulièrement un ornement militaire. Les guerriers gaulois paraissent y avoir attaché une grande importance, et c'est en raison de cette importance même que leurs ennemis, quand ils parvenaient à les vaincre, s'emparaient du collier pour s'en faire un trophée, comme le prouve l'histoire de Manlius Torquatus. Les bracelets qui se portaient aux poignets et autour des bras servaient plus particulièrement à distinguer les nobles et les chefs militaires. Polybe, parlant d'une armée gauloise en ordre de bataille, dit que le premier rang était formé d'hommes ornés de colliers et de bracelets, c'est-à-dire de l'élite de la nation qui réclamait parmi ses priviléges l'honneur de soutenir le premier choc ou de porter les premiers coups. « C'est peut-être pour cette raison, dit Pelloutier, que Tive-Live, en parlant de quelque victoire remportée par les Romains, spécifie ordinairement le nombre des colliers et des bracelets gagnés sur l'ennemi pour juger du nombre des officiers qu'il avait perdus[3]. »

Les Gaulois étendaient à leurs chevaux eux-mêmes ce luxe d'ornementation. Les ouvriers d'Alesia incorporaient l'argent au cuivre pour orner les mors et les harnais, et les cavaliers gaulois, dans les grandes solennités guerrières, suspendaient au cou de leur monture les têtes des ennemis qu'ils avaient tués, après avoir desséché ces têtes et les avoir frottées d'huile de cèdre.

D'où venait donc cet or que nos sauvages aïeux prodiguaient ainsi dans leur parure? La guerre et le pillage dans de lointaines expéditions, la rançon de Rome, les dépouilles de l'Italie, l'avaient fourni d'abord; plus tard, ils le tirèrent des entrailles mêmes de leur patrie, et surtout du pays des *Trabelli*, c'est-à-dire de cette partie de la Gaule qui longeait les côtes de l'Océan, depuis les Pyrénées jusqu'au bassin d'Arcachon. Il était là, abondant, facile à trouver, en morceaux, presque à la surface du sol, ou disséminé en paillettes dans le lit des fleuves[4].

Avides de tout ce qui brille et flatte les yeux par l'éclat, les Gaulois devaient aussi rechercher les pierres précieuses pour en rehausser l'or lui-même. De ce

1. Liv. I, ch. XXVIII.
2. Liv. XXXIV, ch. XVII, LV, XLVIII.
3. Pelloutier, *Histoire des Celtes*, 1771, in-4, tome I, p. 177-178.
4. Strabon.

côté encore, ils pouvaient trouver chez eux ou sur les rivages des mers qui baignaient leur pays de quoi satisfaire leurs goûts. « En effet, dit M. Amédée Thierry, a côte des îles appelées aujourd'hui îles d'Hyères fournissait le beau corail, et le continent ce grenat brillant et précieux qu'on nomme escarboucle. Les escarboucles gauloises furent tellement recherchées dans tout l'Orient, où les Massaliotes en faisaient le commerce, que du temps d'Alexandre les moindres s'y vendaient jusqu'à 40 pièces d'or [1]. »

Ces raffinements de coquetterie barbare qui présidaient chez les Gaulois à l'ornementation de leurs vêtements, se retrouvaient aussi dans les soins qu'ils donnaient à la toilette de leur corps. Nous avons déjà parlé de leur extrême propreté, qui était chez eux comme un état naturel, une habitude contractée avec la vie, car, au moment de leur naissance, on les trempait dans l'eau froide, et dans leur enfance on renouvelait constamment ces immersions. Mais la propreté ne leur suffisait pas : grandes, sveltes, attrayantes par la fraîcheur de leur teint, les femmes, pour entretenir cette fraîcheur qui était comme une beauté nationale, se frottaient fréquemment le visage avec de l'écume de bière [2], qui passait pour un excellent cosmétique. Après le visage, c'était la chevelure qui recevait le plus de soins. Les cheveux d'un blond roux étaient considérés dans les Gaules comme le plus beau des ornements ; mais la couleur rousse étant partout une exception, on demandait aux ressources de l'art ce que la nature refusait au plus grand nombre. Les femmes comme les hommes donnaient à leur chevelure une couleur rouge ardente soit en la lavant avec de l'eau de chaux, soit en la frottant d'un savon composé, suivant les uns, de suif et de cendres [3], suivant les autres, de graisse de chèvre, de cendres de hêtre et des sucs de diverses plantes. Les cheveux roux, ou plutôt rougis, *rutilati capilli*, sont toujours mentionnés par les auteurs comme un des caractères saillants de la physionomie gauloise. Les dames romaines elles-mêmes trouvèrent cette mode si séduisante qu'elles achetèrent à grands frais des cheveux gaulois pour en faire des coiffures artificielles, disons le mot, des *perruques*.

Les hommes laissaient croître leurs cheveux et les portaient tantôt flottants dans toute leur longueur, tantôt relevés et liés en touffe au sommet de la tête. Les druides et le peuple avaient la barbe longue ; les nobles se rasaient les joues, en gardant sur la lèvre supérieure de longues et épaisses moustaches qui les faisaient ressembler à des faunes et à des satyres, et leur servaient de filtres quand ils buvaient, disent les historiens grecs, à qui ce genre de parure ne semble pas avoir plu beaucoup. Les *vergobrets*, magistrats souverains, saupoudraient ces moustaches avec de la limaille d'or. Il est probable que la barbe et les moustaches étaient teintes en rouge comme les cheveux, ces cheveux terribles, dit Clément d'Alexandrie, dont la couleur approchait de celle du sang, et qui semblaient annoncer et porter avec eux la guerre.

Le deuil, qui forme chez toutes les nations un accident particulier dans le costume, était inconnu chez les Gaulois. En pleurant leurs proches, ils auraient dé-

1. *Histoire des Gaulois*, 1835, in-8, tome II, p. 9.

2. Spuma cutem feminarum in facie nutrit. (Plinius, lib. XXII, c. XXV.)

3. Sapo, Galliarum hoc inventum rutilandis capillis fit ex sebo et cinere. (Plinius, lib. XXII, c. XII.) — Martial, liv. VIII, épigr. XXXIII.

rogé à cette insensibilité stoïque qui les rendait si redoutables. Méprisant la mort pour eux-mêmes, ils la méprisaient aussi pour les autres; et la ferme croyance qu'ils avaient dans une vie future, croyance qui formait l'un des principaux dogmes de leur religion, contribuait encore sans aucun doute à les confirmer dans leurs usages. Ils n'avaient donc point, dans leurs vêtements, les signes extérieurs du deuil funèbre; seulement, dans les grandes calamités publiques, ils laissaient en signe de tristesse leurs cheveux flotter au hasard.

Le costume et la toilette des Gaulois, tels que nous venons de les décrire, ne paraissent point avoir subi de changements notables jusqu'au moment où la conquête romaine, en mettant les indigènes en contact avec la civilisation de l'Italie, vint modifier les mœurs et créer, par le perfectionnement des arts, les caprices de la mode.

14. Des armes, des débris d'équipement militaire, des poteries et des ossements d'animaux, tels sont les objets qui se rencontrent ordinairement dans les sépultures gauloises.

Les poteries sont faites d'une argile jaune et plus souvent grisâtre, dans laquelle on trouve souvent des pierrailles et des parcelles de silex. Elles ne sont pas cuites, mais seulement séchées au four. Elles sont ordinairement peintes en gris ou en noir, à l'intérieur comme à l'extérieur; mais les nuances ne sont pas toujours uniformes. Quelques vases sont recouverts d'une couche de vernis; les autres ont des taches blanches, faites avec de petits fragments de silex. Elles étaient sans doute considérées comme des signes de deuil. Presque toutes les poteries gauloises qu'on a découvertes ont été fabriquées à la main, sans l'usage du tour. Elles n'ont pour ornement que des traits ou des points gravés en creux sur l'argile avant sa cuisson. Ces vases de formes et d'épaisseur diverses étaient placés dans les tombeaux pour contenir, les uns, les cendres du défunt, les autres, des parfums et des aliments. — *Poteries usuelles.* Ces sortes de poteries sont beaucoup plus rares que les autres. Elles sont plus cuites, ont une pâte plus consistante et des ornements plus variés; on y peignait quelquefois des fleurs. (JULES CORBLET.)

15. *La forêt Hercynienne.* La forêt Noire, qui malgré son étendue ne peut être qu'une faible partie de la forêt Hercynienne.

16. *Volces Tectosages.* Habitants du haut Languedoc.

17. *Nemètes*, évêché de Spire, peuple germain.

18. *Rauraques*, canton de Bâle.

19. *Daces et Arnates.* Valaques et Transylvains.

20. Voir, sur ce passage, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 452, note N, 2e série.

21. Les *Sègnes*, voisins des Condruses, sont placés sur le territoire de Namur.

22. Voir, sur les chap. XXXII, XXXIII et XXXV, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 453-454, note O, 1re série. — *Aduatuca*, suivant la majorité des géographes modernes, est Tongres, dans le Limbourg.

23. *Durocortorum.* Reims, capitale des Rémois.

24. *Agendicum.* Sens.

25. C'est-à-dire dans la Gaule Cisalpine.

LIVRE VII.

Septième campagne, l'an 52 avant Jésus-Christ. — Révolte générale des Gaules. — Vercingétorix. — Siége de Bourges. — Siége de Clermont. — Soulèvement d'Autun. — Siége d'Alise. — Vercingétorix est fait prisonnier.

I. La Gaule étant pacifiée, César, ainsi qu'il l'avait résolu, part pour l'Italie afin de tenir les états. Là, il apprend le meurtre de Clodius; et se fondant sur le sénatus-consulte qui ordonnait à tous les jeunes hommes de l'Italie de prêter le serment militaire, il s'occupe de faire une levée dans la Province. La nouvelle de ces événements se répand avec rapidité dans la Gaule Transalpine. Les Gaulois ajoutent à la rumeur publique leurs propres suppositions; ils disent, ce qui paraissait la conséquence des faits, que César est retenu par les troubles de Rome, et qu'au milieu d'aussi grandes dissensions il ne peut se rendre auprès de l'armée. Poussés par les circonstances, ces peuples, qui depuis longtemps supportaient impatiemment la domination romaine, commencent avec plus de liberté et d'audace à former des projets de guerre. Les personnages les plus considérables de la Gaule convoquent des concilia-

LIBER VII.

I. Quieta Gallia, Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos proficiscitur. Ibi cognoscit de Clodii cæde; [de] senatusque consulto certior factus, ut omnes Italiæ juniores conjurarent, dilectum tota Provincia habere instituit. Eæ res in Galliam Transalpinam celeriter perferuntur. Addunt ipsi et affingunt rumoribus Galli, quod res poscere videbatur, « retineri urbano motu Cæsarem, neque in tantis dissensionibus ad exercitum venire posse. » Hac impulsi occasione, qui jam ante se populi Romani imperio subjectos dolerent, liberius atque audacius de bello

bules dans des lieux solitaires et couverts de bois; ils se plaignent de la mort d'Accon; ils montrent qu'un pareil malheur peut les frapper eux-mêmes; ils gémissent sur le sort de la Gaule; et par toutes sortes de promesses et de récompenses, ils cherchent à décider quelques hommes à commencer la guerre et à rendre, en risquant leur vie, la liberté à la Gaule. Suivant eux, le principal but auquel ils doivent tendre, avant de mettre à exécution leurs desseins secrets, c'est de séparer César de son armée: « Cela sera facile, parce que les légions n'oseront pas, en l'absence du général, sortir de leurs quartiers d'hiver; le général, à son tour, ne pourra point arriver sans escorte jusqu'aux légions; et enfin il vaut mieux mourir sur le champ de bataille que de ne point reconquérir la vieille gloire militaire et la liberté qu'ils ont reçues de leurs ancêtres. »

II. Quand on eut agité ces questions, les Carnutes promirent qu'ils affronteraient tous les périls pour le salut commun, qu'ils seraient les premiers de tous à faire la guerre; et comme ils ne pouvaient sur le moment se garantir par des otages les uns vis-à-vis des autres, car ils auraient craint par là de trahir leur projet, ils deman-

consilia inire incipiunt. Indictis inter se principes Galliæ conciliis silvestribus ac remotis locis, queruntur de Acconis morte; posse hunc casum ad ipsos recidere demonstrant; miserantur communem Galliæ fortunam; omnibus pollicitationibus ac præmiis deposcunt qui belli initia faciant et sui capitis periculo Galliam in libertatem vindicent. Inprimis rationem esse habendam dicunt, priusquam eorum clandestina consilia efferantur, ut Cæsar ab exercitu intercludatur. « Id esse facile, quod neque legiones audeant, absente imperatore, ex hibernis egredi; neque imperator sine præsidio ad legiones pervenire possit : postremo in acie præstare interfici, quam non veterem belli gloriam libertatemque, quam a majoribus acceperint, recuperare. »

II. His rebus agitatis, profitentur Carnutes se nullum periculum communis salutis causa recusare, principesque ex omnibus bellum facturos pollicentur, et, quoniam in præsentia obsidibus

dèrent que l'alliance fût ratifiée par des engagements solennels, et qu'on réunît les enseignes militaires, ce qui d'après leurs usages constitue la plus importante de toutes les formalités, afin qu'après avoir commencé la guerre ils ne fussent point abandonnés par les autres. Lorsqu'ils eurent donné de grands éloges aux Carnutes, tous les assistants prêtèrent serment, fixèrent l'époque à laquelle on devait agir, et l'assemblée se sépara.

III. Au jour dit, et quand le signal fut donné, les Carnutes, commandés par deux hommes qui ne reculaient devant rien, Cotuat et Conconétodun, se portèrent en masse contre Génabum[1]. Les citoyens romains qui s'étaient établis dans cette ville pour faire le commerce, et entre autres C. Fusius Cita, honorable chevalier romain que César avait préposé aux vivres, furent tués et leurs biens pillés. Le bruit de cet événement se répandit avec rapidité dans toutes les cités de la Gaule; car du moment où il se passe un fait important et digne d'être signalé, les Gaulois l'annoncent par leurs cris dans les campagnes et le long des routes; ceux qui reçoivent la nouvelle la transmettent à leur tour à leurs voisins, comme il advint dans cette circonstance, car ce qui était arrivé au lever

cavere inter se non possent, ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur, petunt, collatis militaribus signis (quo, more eorum, gravissima ceremonia continetur), ne, facto initio belli, ab reliquis deserantur. Tum, collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei constituto, ab concilio disceditur.

III. Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conconetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum dato signo concurrunt, civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant, in his C. Fusium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, interficiunt, bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama perfertur : nam, ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hanc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt; ut tum accidit : nam, quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante

du soleil à Génabum était connu avant la fin de la première veille sur les frontières des Arvernes, qui en sont éloignés d'environ cent soixante mille pas[2].

IV. Là, par les mêmes motifs, l'Arverne Vercingétorix[3], fils de Celtillius, convoque ses clients et les enflamme sans peine. Cet homme, jeune encore, jouissait d'un grand crédit; son père avait tenu le premier rang dans la Gaule, et sa cité l'avait mis à mort parce qu'il aspirait à la royauté. En apprenant les projets de Vercingétorix, les Arvernes coururent aux armes; mais son oncle Gobanition et les autres chefs, qui ne croyaient pas devoir tenter les mêmes chances, s'opposèrent à son entreprise; il fut chassé de la ville de Gergovie[4]. Mais il ne se découragea point, et leva dans les campagnes une troupe de vagabonds et d'hommes perdus[5]. Après avoir réuni cette bande, il engage dans son entreprise tous les habitants de la cité auxquels il se présente; il les exhorte à prendre les armes pour la liberté commune; et quand il a rassemblé de grandes forces, il expulse ses adversaires qui peu de temps auparavant l'avaient expulsé lui-même. Ses partisans lui décernent le titre de roi; et il envoie de tous côtés des députés pour prier les populations de rester fidèles à leurs promesses.

primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt; quod spatium est millium circiter CLX.

IV. Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus, summæ potentiæ adolescens (cujus pater principatum Galliæ totius obtinuerat, et ob eam causam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus), convocatis suis clientibus, facile [eos] incendit. Cognito ejus consilio, ad arma concurritur : prohibetur ab Gobanitione, patruo suo, reliquisque principibus, qui hanc tentandam fortunam non existimabant; expellitur ex oppido Gergovia : non destitit tamen, atque in agris habet dilectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu, quoscumque adit ex civitate ad suam sententiam perducit : hortatur ut communis libertatis causa arma capiant : magnisque coactis copiis, adversarios suos, a quibus paullo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab suis appellatur; dimittit quoquoversus legationes; obte-

En peu de temps il rallie à sa cause les Sénonais[6], les Parisiens[7], les Pictons[8], les Cadurques[9], les Turons[10], les Aulerques[11], les Lémoviques[12], les Andes[13], et les autres peuples qui touchent à l'Océan ; toutes ces nations, à l'unanimité, lui donnent le commandement; une fois investi de ce grand pouvoir, il exige des otages de toutes les cités; il leur ordonne de fournir dans le plus bref délai un contingent dont il fixe l'effectif; il règle pour chaque cité le nombre d'armes qu'elle doit fabriquer, l'époque à laquelle ces armes doivent être faites, et il s'occupe surtout de la cavalerie. Il déploie, avec l'activité la plus grande, la plus grande sévérité dans le commandement : il force, par l'extrême sévérité des châtiments, ceux qui hésitent à se décider; car il fait périr par le feu et par toutes les tortures ceux qui ont commis de graves délits; et il renvoie dans leurs foyers ceux qui se rendent coupables de fautes légères, après leur avoir coupé les oreilles et crevé les yeux, afin qu'ils servent d'exemple aux autres, et qu'ils les effrayent par la grandeur du châtiment.

V. Au moyen de ces rigueurs, il eut bientôt rassemblé une armée; et il envoya chez les Rutènes, avec une partie des troupes, un homme d'une grande audace, Luctérius,

statur ut in fide maneant. Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turonos, Aulercos, Lemovices, Andos, reliquosque omnes qui Oceanum attingunt, adjungit : omnium consensu ad eum defertur imperium. Qua oblata potestate, omnibus his civitatibus obsides imperat, certum numerum militum ad se celeriter adduci jussit, armorum quantum quæque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit : in primis equitatui studet. Summæ diligentiæ summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit : nam, majore commisso delicto, igne atque omnibus tormentis necat : leviore de causa, auribus desectis, aut singulis effossis oculis, domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine pœnæ perterreant alios.

V His suppliciis celeriter coacto exercitu, Lucterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Rutenos mittit : ipse in Bituriges proficiscitur. Ejus adventu Bituriges ad

du pays des Cadurques. Lui-même se rendit de sa personne chez les Bituriges. Ceux-ci, à son approche, envoient demander des secours à leurs alliés, les Éduens, afin de pouvoir résister plus facilement à l'ennemi. Les Éduens, suivant le conseil des lieutenants que César avait laissés auprès de l'armée, envoient aux Bituriges des cavaliers et des fantassins; mais, en arrivant à la Loire, qui sépare les Bituriges des Éduens, ces auxiliaires s'arrêtèrent quelques jours, n'osèrent point passer le fleuve, retournèrent chez eux, et envoyèrent des députés aux lieutenants pour leur dire qu'ils étaient revenus sur leurs pas, craignant d'être trahis par les Bituriges, qui avaient, disait-on, le projet, lorsqu'ils auraient passé le fleuve, de tomber sur eux d'un côté, tandis que les Arvernes les attaqueraient de l'autre. Était-ce les motifs qu'ils alléguaient aux lieutenants qui les faisaient agir ainsi, ou bien nous trahissaient-ils? Nous ne savons rien de précis à cet égard, et il nous paraît difficile de se prononcer avec certitude. Quand les Éduens furent partis, les Bituriges se joignirent aux Arvernes.

VI. Lorsque César apprit ces événements en Italie, le courage de Cneius Pompée avait déjà fait prendre aux

Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt subsidium rogatum, quo facilius hostium copias sustinere possint. Ædui de consilio legatorum quos Cæsar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt. Qui quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Æduis dividit, paucos dies ibi morati, neque flumen transire ausi, domum revertuntur, legatisque nostris renuntiant se Biturigum perfidiam veritos revertisse, quibus id consilii fuisse cognoverint, ut, si flumen transissent, una ex parte ipsi, altera Arverni se circumsisterent. Id eane de causa, quam legatis pronuntiarnnt, an perfidia adducti fecerint, quod nihil nobis constat, non videtur pro certo esse proponendum. Bituriges eorum discessu statim cum Arvernis junguntur.

VI. His rebus in Italiam Cæsari nuntiatis, quum jam ille urbanas res virtute Cnei Pompeii commodiorem in statum perve-

affaires de Rome une tournure plus favorable, et il partit pour la Gaule Transalpine. Lorsqu'il y fut arrivé, il eut de grandes difficultés à vaincre, car il ne savait comment rejoindre l'armée; en effet, s'il faisait venir les légions dans la Province, elles avaient pendant leur route, et en son absence, des combats à livrer; si, au contraire, il se rendait auprès de l'armée, il ne croyait point pouvoir sans danger confier sa vie à ceux qui dans ce moment paraissaient tranquilles.

VII. Sur ces entrefaites, le Cadurque Luctérius, envoyé chez les Rutènes, les engage dans le parti des Arvernes. Il s'avance ensuite chez les Nitiobriges [14] et les Gabales [15], en reçoit des otages; et après avoir rassemblé une armée nombreuse, il se dirige vers la Province romaine, pour l'envahir du côté de Narbonne. Informé de ces faits, César jugea qu'avant de songer à d'autres affaires il devait se rendre dans cette ville. Dès qu'il y fut arrivé, il rassura ceux qui avaient peur, établit des postes dans tous les lieux rapprochés de l'ennemi : chez les Rutènes, qui font partie de la Province; chez les Volces Arécomiques [16], chez les Tolosates [17], et autour de Narbonne; et il donna ordre à une partie des troupes de la Province et à la réserve qu'il

nisse intelligeret, in Transalpinam Galliam profectus est. Eo quum venisset, magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire posset. Nam, si legiones in Provinciam arcesseret, se absente in itinere prœlio dimicaturas intelligebat : si ipse ad exercitum contenderet, ne iis quidem eo tempore, qui quieti viderentur, suam salutem recte committi videbat.

VII. Interim Lucterius Cadurcus, in Rutenos missus, eam civitatem Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos, ab utrisque obsides accipit et, magna coacta manu, in Provinciam Narbonem versus eruptionem facere contendit. Qua re nuntiata, Cæsar omnibus consiliis antevertendum existimavit, ut Narbonem proficisceretur. Eo quum venisset, timentes confirmat, præsidia in Rutenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus, circumque Narbonem, quæ loca hostibus erant finitima, constituit : partem copiarum ex Provincia supplementumque,

avait amenée d'Italie de se concentrer chez les Helves, qui touchent au pays des Arvernes.

VIII. Ces mesures étant prises, et quand déjà Luctérius, arrêté dans ses projets, s'était éloigné, parce qu'il croyait ne pouvoir sans péril s'engager au milieu de toutes ces troupes, César se rendit chez les Helves[18]. Les montagnes des Cévennes, qui séparent ces peuples des Arvernes, présentaient de grands obstacles à sa marche, à cause de la neige épaisse qui les couvrait; car on était alors dans la saison la plus rigoureuse de l'année. Cependant ces neiges, qui avaient six pieds de haut, furent rejetées à droite et à gauche; les soldats, avec des fatigues inouïes, frayèrent la route; et l'on arriva aux frontières des Arvernes. Ils furent accablés à l'improviste, parce qu'ils se croyaient défendus par les Cévennes comme par une muraille, et que jamais dans cette saison ces montagnes n'étaient accessibles même à des voyageurs isolés; César ordonna à la cavalerie de se répandre aussi loin que possible, et d'effrayer l'ennemi autant qu'elle le pourrait faire. La renommée et des courriers portèrent de suite à Vercingétorix la nouvelle de ces événements. Les Arvernes épouvantés se pressent tous autour de lui, et le supplient

quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.

VIII. His rebus comparatis, represso jam Lucterio et remoto, quod intrare intra præsidia periculosum putabat, in Helvios proficiscitur : etsi [mons] Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter impediebat : tamen discussa nive sex in altitudinem pedum atque ita viis patefactis, summo militum sudore ad fines Arvernorum pervenit. Quibus oppressis inopinantibus, quod se Cevenna, ut muro, munitos existimabant, ac ne singulari quidem unquam homini eo tempore anni semitæ patuerant, equitibus imperat ut, quam latissime possint, vagentur et quammaximum hostibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nuntiis ad Vercingetorigem perferuntur : quem perterriti omnes Arverni circumsistunt atque obsecrant ut suis fortunis consulat, neve ab hostibus diripiantur; præser-

de prendre soin de leurs affaires, d'empêcher l'ennemi de ravager leur pays, maintenant surtout qu'il voit que tout le poids de la guerre est tombé sur eux. Touché de leurs prières, Vercingétorix quitte le pays des Bituriges pour marcher sur celui des Arvernes.

IX. Après s'être arrêté deux jours dans ces contrées, César, devinant ce qu'allait faire Vercingétorix, s'éloigna de l'armée pour aller chercher des renforts et rassembler la cavalerie. Il met le jeune Brutus à la tête des troupes; il lui ordonne de laisser la cavalerie battre le pays dans tous les sens, et s'étendre aussi loin que possible; et le prévient qu'il s'arrangera de manière à ne point rester plus de trois jours absent. Les choses étant ainsi réglées, et sans que personne s'y attende, il arrive, en marchant aussi vite que possible, dans la ville de Vienne[19]. Là, il trouve la cavalerie nouvellement levée, qu'il y avait envoyée depuis quelque temps déjà; et sans s'arrêter ni le jour ni la nuit, il se rend, en traversant le territoire des Éduens, dans le pays des Lingons, où les deux légions étaient en quartier d'hiver, car il voulait, si les Éduens tramaient contre lui quelque projet hostile, les prévenir par sa rapidité. Quand il fut arrivé, il fit avertir les au-

tim quum videat omne ad se bellum translatum. Quorum ille precibus permotus, castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.

IX. At Cæsar, biduum in iis locis moratus, quod hæc de Vercingetorige usu ventura opinione præceperat, per causam supplementi equitatusque cogendi ab exercitu discedit; Brutum adolescentem iis copiis præficit; hunc monet ut in omnes partes equites quam latissime pervagentur : « daturum se operam, ne longius triduo ab castris absit. » His constitutis rebus, suis inopinantibus, quam maximis potest itineribus, Viennam pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat, neque diurno neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant, ut, si quid etiam de sua salute ab Æduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo quum pervenisset, ad reliquas legiones

tres légions, et il les réunit sur le même point, avant que les Arvernes aient pu être avertis de sa présence. En apprenant ce qui se passe, Vercingétorix conduit de nouveau son armée chez les Bituriges, et il part de là pour aller assiéger Gorgobine[20], ville des Boies; ce dernier peuple, vaincu dans la bataille contre les Helves, avait été établi par César à Gorgobine, et soumis à la domination des Éduens.

X. L'expédition de Vercingétorix jeta César dans un grand embarras quand il eut à se décider : s'il gardait pendant l'hiver les légions réunies sur un même point, il pouvait craindre, dans le cas où les tributaires des Éduens seraient battus, que la Gaule tout entière ne fît défection en voyant que les amis de César ne trouvaient en lui aucun appui; s'il quittait plus tôt que de coutume ses quartiers d'hiver, la difficulté des transports pouvait l'exposer à la disette. Il jugea cependant qu'il fallait affronter toutes les obstacles, plutôt que de perdre la confiance de tous ses alliés en subissant un pareil outrage[21]. Par ces motifs, il pressa les Éduens de lui envoyer des vivres; il fit prévenir les Boies de sa prochaine arrivée, et les exhorta à rester fidèles aux Romains et à soutenir avec courage le choc de

mittit, priusque omnes in unum locum cogit, quam de ejus adventu Arvernis nuntiari posset. Hac re cognita, Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit atque, inde profectus Gorgobinam, Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prœlio victos Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat, oppugnare instituit.

X. Magnam hæc res Cæsari difficultatem ad consilium capiendum afferebat : si reliquam partem hiemis uno [in] loco legiones contineret, ne, stipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod nullum amicis in eo præsidium videret positum esse : sin maturius ex hibernis educeret, ne ab re frumentaria duris subvectionibus laboraret. Præstare visum est tamen, omnes difficultates perpeti, quam, tanta contumelia accepta, omnium suorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Æduos de supportando commeatu, præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant, hortenturque ut in fide maneant atque hostium impetum magno

l'ennemi ; puis laissant dans Agendicum deux légions et tous les bagages, il partit pour se rendre auprès des Boies.

XI. Il arriva le lendemain à Vellaunodunum [22], ville des Sénonais ; et comme il ne voulait laisser aucun ennemi derrière lui, afin que les approvisionnements se fissent sans difficulté, il résolut d'assiéger cette ville, et fit en deux jours les lignes d'investissement. Le troisième jour la ville envoya des députés pour capituler, et il ordonna aux assiégés de remettre leurs armes, d'amener leurs chevaux et de donner six cents otages. Il laissa le lieutenant C. Trébonius pour faire exécuter ses ordres, et partit lui-même, en marchant le plus vite possible, pour Génabum, ville des Carnutes. Ceux-ci, ayant appris le siége de Vellaunodunum, qu'ils croyaient devoir durer plus longtemps, rassemblaient des troupes qu'ils destinaient à la défense de Génabum. César, arrivé le second jour devant cette place, établit son camp ; et, comme l'approche de la nuit l'empêchait de rien entreprendre, il remit l'attaque au lendemain, et donna ordre aux soldats de préparer tout ce qui était nécessaire pour le siége. La ville de Génabum ayant un pont sur la Loire, il fit veiller deux

animo sustineant. Duabus Agendici legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur.

XI. Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit, idque biduo circumvallavit : tertio die missis ex oppido legatis de deditione, arma conferri, jumenta produci, DC obsides dari jubet. Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit : ipse, ut quamprimum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur, qui, tum primum allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longius eam rem ductum iri existimarent, præsidium Genabi tuendi causa, quod eo mitterent, comparabant. Huc biduo pervenit, castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt, quæque ad eam rem usui sint, militibus imperat ; et, quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus ne

légions sous les armes, pour empêcher les habitants de s'échapper à la faveur des ténèbres. Ceux-ci, un peu avant minuit, sortirent en silence, et commencèrent à traverser le fleuve. César, prévenu par les éclaireurs, fit entrer dans la place, après avoir brûlé les portes, les légions auxquelles il avait donné ordre de se tenir prêtes; il s'empara de la ville, et peu s'en fallut que les ennemis ne fussent pris jusqu'au dernier, parce que le peu de largeur du pont et des routes avait empêché la multitude de fuir. Génabum fut pillé et brûlé : César abandonna le butin aux soldats, fit passer la Loire à son armée, et arriva sur les frontières des Bituriges.

XII. En apprenant l'arrivée de César, Vercingétorix leva le siége et marcha à sa rencontre. César avait résolu d'assiéger Noviodunum [23], ville des Bituriges, qui se trouvait sur sa route. Des députés étant sortis de cette place le prièrent de leur pardonner et de leur accorder la vie; et comme il voulait terminer ses autres entreprises avec la rapidité qui lui avait presque toujours réussi, il ordonna de remettre les armes, d'amener des chevaux et de livrer des otages. Une partie de ces otages était déjà

noctu ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare iubet. Genabenses, paullo ante mediam noctem silentio ex oppido egressi, flumen transire cœperunt. Qua re per exploratores nuntiata, Cæsar legiones, quas expeditas esse jusserat, portis incensis, intromittit atque oppido potitur, perpaucis ex hostium numero desideratis, quin cuncti caperentur, quod pontis atque itinerum angustiæ multitudini fugam intercluserant. Oppidum diripit atque incendit, prædam militibus donat, exercitum Ligerim traducit atque in Biturigum fines pervenit.

XII. Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione destitit atque obviam Cæsari proficiscitur. Ille oppidum [Biturigum, positum in via, Noviodunum] oppugnare instituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum venissent, oratum ut sibi ignosceret suæque vitæ consuleret; ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus, arma conferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum tradita, quum reliqua admi-

donnée, on s'occupait des autres points de la capitulation, et des centurions avec quelques soldats étaient entrés dans la ville pour chercher les armes et les chevaux, lorsqu'on vit au loin la cavalerie des ennemis, qui précédait l'armée de Vercingétorix. Aussitôt qu'ils l'aperçurent, les habitants, espérant qu'ils allaient être secourus, poussèrent un cri, prirent les armes, fermèrent les portes, et se postèrent sur le rempart. Les centurions qui se trouvaient dans la ville, comprenant par cette démonstration que les Gaulois voulaient faire quelque nouvelle tentative, mirent l'épée à la main, s'emparèrent des portes, et se retirèrent sains et saufs, eux et leurs hommes.

XIII. César fait sortir sa cavalerie hors du camp et l'engage contre celle des Gaulois. Les nôtres ayant peine à soutenir le choc, il les fit appuyer par six cents cavaliers germains qu'il gardait près de lui depuis le début de la guerre. Les Gaulois culbutés par leur charge furent mis en fuite, et se retirèrent après de grandes pertes sur le gros de leur armée. En voyant cette défaite, les habitants, effrayés de nouveau, s'emparèrent de ceux qu'ils croyaient avoir excité le peuple contre

nistrarentur, centurionibus et paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat. Quem simulatque oppidani conspexerunt atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab his iniri consilii intellexissent, gladiis districtis portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt.

XIII. Cæsar ex castris equitatum educi jubet prœliumque equestre committit : laborantibus jam suis Germanos equites circiter CD summittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt atque in fugam conjecti, multis amissis, se ad agmen receperunt : quibus profligatis, rursus oppidani perterriti comprehensos eos, quorum opera plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt, seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avari-

nous, les conduisirent à César, et firent leur soumission. A la suite de ces événements, César se rendit à Avaricum[24]. Cette place, la plus importante et la plus forte des Bituriges, est située dans la partie la plus fertile de leur territoire; et il avait le ferme espoir, quand il l'aurait prise, de soumettre la cité des Bituriges tout entière.

XIV. Vercingétorix, après avoir successivement éprouvé tant d'échecs à Vellaunodunum, à Génabum, à Noviodunum, assemble un conseil. Là, il expose « qu'il faut suivre dans cette guerre une tactique toute différente de celle qui a été suivie jusque-là, et par tous les moyens empêcher les Romains de se procurer des fourrages et des vivres; cela leur est facile, puisqu'ils ont une cavalerie nombreuse et qu'ils sont favorisés par la saison. Il n'y a point dans ce moment de fourrages à couper; l'ennemi se divisera pour en aller chercher dans les maisons; ses détachements peuvent chaque jour être détruits jusqu'au dernier par la cavalerie. De plus, on doit sacrifier au salut général les intérêts particuliers, et brûler les bourgs et les habitations dans le pays du côté de Boies, partout où l'on peut croire que l'ennemi se portera pour chercher des fourrages. Quant à eux ils auront des approvisionnements en abondance,

cum, quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum atque agri fertilissima regione, profectus est; quod, eo oppido recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.

XIV. Vercingetorix, tot continuis incommodis Vellaunoduni, Genabi, Novioduni acceptis, suos ad concilium convocat. Docet « longe alia ratione esse bellum gerendum atque antea gestum sit: omnibus modis huic rei studendum, ut pabulatione aut commeatu Romani prohibeantur: id esse facile, ut equitatu ipsi abundent, et quod anni tempore subleventur : pabulum secari non posse : necessario dispersos hostes ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus dejici posse. Præterea salutis causa rei familiaris commoda negligenda; vicos atque ædificia incendi oportere hoc spatio, a Boia quoquo versus, quo pabulandi causa adire posse videantur. Harum ipsis rerum copiam suppetere, quod,

parce que les peuples sur le territoire desquels on fera la guerre les aideront de leurs ressources. Les Romains, au contraire, ne pourront supporter la disette, ou se trouveront exposés à de grands dangers lorsqu'ils s'éloigneront de leur camp. Le résultat sera toujours le même, soit qu'on les tue, soit qu'on prenne leurs bagages, dont la perte les empêchera de faire la guerre. Il faut en outre brûler les villes que leurs fortifications ou la disposition des lieux ne mettent point à l'abri de tout danger, afin qu'elles ne servent pas de refuge à ceux des Gaulois qui ne voudraient point s'associer à la guerre, ou que les Romains ne soient pas tentés de s'en emparer pour y prendre des vivres et du butin. De pareilles mesures peuvent paraître pénibles ou cruelles; mais il pensait, quant à lui, qu'il était bien plus pénible encore de voir leurs enfants, leurs femmes, enlevés pour l'esclavage, et d'être tués eux-mêmes, ce qui ne pouvait manquer d'arriver s'ils étaient vaincus. »

XV. Cette motion fut approuvée à l'unanimité, et dans un seul jour plus de vingt villes furent brûlées dans le pays des Bituriges. On en fit de même dans les autres cités; et sur tous les points on voyait des incendies. C'était

quorum in finibus bellum geratur, eorum opibus subleventur; Romanos aut inopiam non laturos, aut magno cum periculo longius ab castris processuros : neque interesse, ipsosne interficiant, impedimentisne exuant, quibus amissis bellum geri non possit. Præterea oppida incendi oportere, quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta; neu suis sint ad detrectandam militiam receptacula, neu Romanis proposita ad copiam commeatus prædamque tollendam. Hæc si gravia aut acerba videantur, multo illa gravius æstimare, liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quæ sit necesse accidere victis. »

XV. Omnium consensu hac sententia probata, uno die amplius xx urbes Biturigum incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. In omnibus partibus incendia conspiciuntur; quæ etsi magno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc sibi solatii proponebant [quod] explorata victoria, celeriter amissa recipera-

là pour la population un grand sujet de douleur, et cependant elle se consolait par le ferme espoir que le triomphe paraissant assuré elle aurait bientôt recouvré ce qu'elle venait de perdre. On délibère dans une assemblée générale s'il faut brûler Avaricum ou le défendre; les Bituriges tombent aux pieds des autres Gaulois, les suppliant de ne pas les forcer à incendier de leurs propres mains la plus belle ville de presque toute la Gaule, une ville qui fait la force et l'ornement de leur cité; la disposition des lieux leur permettra de la défendre facilement, parce qu'elle est entourée presque partout par une rivière et un marais, et qu'on ne peut y pénétrer que sur un seul point, par une avenue étroite. L'assemblée se rendit à leur prière : Vercingétorix fut d'abord d'un avis contraire, mais il finit par céder à leurs supplications et à la pitié des assistants. On choisit pour défendre la ville des hommes d'élite.

XVI. Vercingétorix suit César à petites journées, et place son camp sur un terrain défendu par des marais et des bois, à seize mille pas d'Avaricum. Là, il apprenait à chaque instant du jour par des éclaireurs fidèles ce qui se passait dans cette ville, et il y expédiait ses ordres. Il observait tous nos mouvements quand nous allions chercher

turos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi concilio, incendi placeret, an defendi. Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati, suis manibus succendere cogerentur : facile se loci natura defensuros dicunt, quod prope ex omnibus partibus flumine et palude circumdata, unum habeat et perangustum aditum. Datur petentibus venia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente et precibus ipsorum et misericordia vulgi. Defensores oppido idonei deliguntur.

XVI. Vercingetorix minoribus Cæsarem itineribus subsequitur et locum castris deligit paludibus silvisque munitum, ab Avarico longe millia passuum XVI. Ibi per certos exploratores in singula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoscebat, et quid fieri vellet imperabat : omnes nostras pabulationes frumentationesque observabat, dispersosque, quum longius necessa-

des vivres et des fourrages, tombait sur les hommes isolés quand ils s'avançaient trop loin, et nous causait de graves dommages, quoique les nôtres, agissant avec la plus grande prudence, se fussent arrangés de manière à sortir par des routes différentes, et à des heures indéterminées.

XVII. César pose son camp vers la partie qui, n'étant point occupée par la rivière et les marais, offrait, comme nous l'avons dit, un étroit passage; il fait commencer la terrasse, dresser les mantelets, élever deux tours, car la nature du terrain ne permettait pas de faire la circonvallation. Il presse sans cesse les Boies et les Éduens d'envoyer des vivres; mais ces derniers montrèrent si peu d'empressement qu'on n'en tira presque rien; et les Boies, qui n'avaient que de faibles ressources, parce que leur cité était petite et pauvre, eurent bientôt épuisé tout ce qu'ils possédaient. L'extrême difficulté qu'on éprouvait à se procurer des vivres, le dénûment des Boies, le mauvais vouloir des Éduens, l'incendie des habitations, causèrent une telle détresse dans l'armée que, pendant plusieurs jours, les soldats manquèrent de blé et se nourrirent avec les bestiaux qu'on avait enlevés dans des bourgades situées à de grandes distances. Cependant on n'entendit de leur part

rio procederent, adoriebatur, magnoque incommodo afficiebat: etsi, quantum ratione provideri poterat, ab nostris occurrebatur, ut incertis temporibus diversisque itineribus iretur.

XVII. Castris ad eam partem oppidi positis, Cæsar, quæ intermissa a flumine et paludibus aditum, ut supra diximus, angustum habebat, aggerem apparare, vineas agere, turres duas constituere cœpit : nam circumvallare loci natura prohibebat. De re frumentaria Boios atque Æduos adhortari non destitit : quorum alteri, quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant; alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentia Æduorum, incendiis ædificiorum, usque eo, ut complures dies frumento milites caruerint, et pecore e longinquioribus vicis adacto, extremam famem sustentarent, nulla tamen vox est ab

aucun mot qui fût indigne de la majesté du peuple romain et de leurs anciennes victoires. Bien plus, lorsque César, interpellant l'une après l'autre les légions occupées aux travaux, leur dit que si la disette leur paraissait trop pénible il lèverait le siége, les soldats le prièrent tous *de ne point le faire* : « depuis plusieurs années qu'ils servaient sous ses ordres ils s'étaient comportés de manière à ne subir aucun affront, à ne renoncer à aucune entreprise. Ils regarderaient comme le comble de la honte d'abandonner un siége qu'ils avaient commencé. Ils aimaient mieux supporter les plus rudes épreuves que de renoncer à venger les citoyens romains traîtreusement assassinés par les Gaulois à Génabum. » Ils faisaient part de ces réflexions aux centurions et aux tribuns, afin que ceux-ci en fissent part à César.

XVIII. Déjà les tours étaient approchées du rempart quand César apprit par ses prisonniers que Vercingétorix, après avoir consommé tous les fourrages, s'était rapproché d'Avaricum, et que lui-même, avec la cavalerie et les troupes légères habituées à combattre entre les rangs des cavaliers, était parti pour se mettre en embuscade dans un lieu où il supposait que les nôtres viendraient fourrager

iis audita populi Romani majestate et superioribus victoriis indigna. Quin etiam Cæsar quum in opere singulas legiones appellaret et, si acerbius inopiam ferrent, se dimissurum oppugnationem diceret; universi ab eo, *ne id faceret*, petebant : « sic se complures annos illo imperante meruisse, ut nullam ignominiam acciperent, nusquam incepta re discederent; hoc se ignominiæ laturos loco, si inceptam oppugnationem reliquissent : præstare, omnes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis, qui Genabi perfidia Gallorum interissent, parentarent. » Hæc eadem centurionibus tribunique militum mandabant, ut per eos ad Cæsarem deferrentur.

XVIII. Quum jam muro turres appropinquassent, ex captivis Cæsar cognovit, Vercingetorigem consumpto pabulo castra movisse propius Avaricum, atque ipsum cum equitatu expeditisque, qui inter equites prœliari consuessent, insidiarum causa eo pro-



le lendemain. Sur cet avis, César partit en silence au milieu de la nuit, et arriva le matin près du camp des Gaulois. Ceux-ci, avertis tout de suite par leurs éclaireurs, cachèrent les chariots et les bagages dans des bois très-épais, et rangèrent toutes leurs troupes sur une colline découverte. Informé de cette manœuvre, César donna ordre aux soldats de déposer tout de suite leurs bagages et de préparer leurs armes.

XIX. La colline, à partir de la base, s'élevait en pente douce, et elle était entourée presque de tous côtés par un marais large tout au plus de cinquante pieds, et dont le passage présentait de grands obstacles. Les Gaulois, après avoir coupé les ponts, se tenaient sur cette colline, pleins de confiance dans la position; rangés par familles et par cités, ils faisaient garder par des postes composés d'hommes éprouvés tous les endroits accessibles et le défilé du marais, et se tenaient prêts, si les Romains tentaient le passage, à profiter de leur position dominante pour les accabler quand ils les verraient hésiter. En voyant les armées si près l'une de l'autre, on pouvait croire qu'elles allaient combattre avec des avantages à peu près égaux[25]; mais en faisant attention aux difficultés du terrain, on

fectum, quo nostros postero die pabulatum venturos arbitraretur. Quibus rebus cognitis, media nocte silentio profectus, ad hostium castra mane pervenit. Illi, celeriter per exploratores adventu Cæsaris cognito, carros impedimentaque sua in arctiores silvas abdiderunt, copias omnes in loco edito atque aperto instruxerunt. Qua re nuntiata, Cæsar celeriter sarcinas conferri, arma expediri jussit.

XIX. Collis erat leniter ab infimo acclivis: hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat, non latior pedibus quinquaginta. Hoc se colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci continebant, generatimque distributi in civitates, omnia vada ac saltus ejus paludis [certis custodiis] obtinebant, sic animo parati, ut, si eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæsitantes premerent ex loco superiore : ut, qui propinquitatem loci videret, paratos prope æquo Marte ad dimicandum

reconnaissait que les Gaulois ne déployaient leurs forces que par forfanterie. Les soldats indignés que l'ennemi, séparé d'eux par une si petite distance, pût soutenir leur aspect, demandaient le combat, mais César leur représenta « combien les pertes seraient grandes, combien il faudrait sacrifier de vaillants guerriers pour remporter la victoire ; en les voyant animés d'un courage tel qu'ils ne reculent pour sa gloire devant aucun danger, il se regarderait lui-même comme coupable du plus grand des crimes si leurs vies ne lui étaient pas plus chères que son propre salut. » Après avoir ainsi calmé leurs regrets, il les ramena le même jour dans le camp, et fit terminer tous les préparatifs du siége.

XX. Vercingétorix, en revenant auprès des siens, fut accusé de trahison, parce qu'après s'être rapproché des Romains, il s'était éloigné avec toute la cavalerie, qu'il avait laissé sans chef une armée si nombreuse, et que les Romains après son départ étaient venus si vite et en choisissant si bien le moment : « Il était impossible que tout cela fût arrivé par hasard, ou sans qu'il y eût préméditation; il aimait mieux obtenir l'empire de la Gaule de la bonne volonté de César, que de le devoir à leurs services. »

existimaret; qui iniquitatem conditionis perspiceret, inani simulatione sese ostentare cognosceret. Indignantes milites Cæsar, quod conspectum suum hostes perferre possent, tantulo spatio interjecto, et signum prœlii exposcentes, edocet « quanto detrimento et quot virorum fortium morte necesse sit constare victoriam : quos quum sic animo paratos videret, ut nullum pro sua laude periculum recusent, summæ se iniquitatis condemnari debere, nisi eorum vitam sua salute habeat cariorem. » Sic milites consolatus, eodem die reducit in castra; reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinebant oppidi, administrare instituit.

XX. Vercingetorix, quum ad suos redisset, proditionis insimulatus, quod castra propius Romanos movisset, quod cum omni equitatu discessisset, quod sine imperio tantas copias reliquisset, quod ejus discessu Romani tanta opportunitate et celeritate ve-

Voici comment il répondit à ces accusations : « Il a levé son camp parce qu'il manquait de fourrages, et qu'eux-mêmes l'ont engagé à le faire; il s'est rapproché des Romains parce qu'il comptait sur les avantages de sa position, qui se défendait par sa propre force; on ne devait point regretter le concours de la cavalerie sur un terrain marécageux, et elle avait été utile là où il l'avait conduite; si en partant il n'avait confié à personne le commandement suprême, c'était à dessein, de peur que le nouveau chef ne fût poussé par l'ardeur de la multitude à livrer bataille; il les savait tous très-impatients de combattre, par faiblesse, parce qu'ils ne pouvaient plus longtemps supporter la fatigue. Si les Romains étaient venus par hasard, il fallait en remercier la fortune; s'ils avaient été prévenus, on devait rendre grâce à celui qui les avait appelés, car les Gaulois, des hauteurs où ils étaient placés, avaient pu s'assurer de leur petit nombre et de ce que valait leur courage, puisqu'ils s'étaient retirés honteusement dans leur camp sans oser combattre. Il ne songeait point, au moyen d'une trahison, à recevoir de César l'empire qu'il pouvait obtenir par une victoire dont lui-même et les Gaulois étaient assurés. Il était prêt

nissent; « non hæc omnia fortuito aut sine consilio accidere potuisse; regnum illum Galliæ malle Cæsaris concessu, quam ipsorum habere beneficio; » tali modo accusatus ad hæc respondit : « quod castra movisset, factum inopia pabuli, etiam ipsis hortantibus : quod propius Romanos accessisset, persuasum loci opportunitate, qui se ipsum munitione defenderet : equitum vero operam neque in loco palustri desiderari debuisse, et illic fuisse utilem, quo sint profecti : summam imperii se consulto nulli discedentem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur; cui rei propter animi mollitiem studere omnes videret, quod diutius laborem ferre non possent. Romani si casu intervenerint, fortunæ; si alicujus indicio vocati, huic habendam gratiam, quod et paucitatem eorum ex loco superiore cognoscere, et virtutem despicere potuerint; qui, dimicare non ausi, turpiter se in castra receperint. Imperium se ab Cæsare per proditionem

du reste à remettre son commandement entre leurs mains, s'ils croyaient lui faire honneur, au lieu de se regarder eux-mêmes comme sauvés par lui. Afin que vous sachiez, dit-il, que je parle franchement, écoutez des soldats romains. » Et il leur présenta des esclaves qu'il avait pris quelques jours auparavant tandis que nous étions à fourrager, et qu'il avait torturés par la faim et par les chaînes. Ceux-ci, à qui on avait fait la leçon d'avance, disent qu'ils sont des soldats légionnaires : « Poussés par la faim et la misère, ils sont sortis secrètement du camp pour voir s'ils pourraient trouver dans la campagne du blé ou du bétail; l'armée tout entière souffre de la même disette; tous les hommes sont exténués et hors d'état de supporter plus longtemps les fatigues; c'est pourquoi le général a décidé que si le siége n'avançait pas, il retirerait son armée sous trois jours. — Voilà, dit Vercingétorix, les services que je vous ai rendus; et c'est moi que vous accusez de trahison; moi par qui vous voyez une armée victorieuse et si puissante presque anéantie par la faim, sans que vous ayez versé votre sang; moi qui ai empêché les cités de la Gaule, sans exception, de recevoir sur leur territoire cette

nullum desiderare, quod habere victoriâ posset, quæ jam esset sibi atque omnibus Galiis explorata : quin etiam ipsis remittere, si sibi magis honorem tribuere, quam ab se salutem accipere videantur. Hæc ut intelligatis, inquit, a me sincere pronuntiari, audite Romanos milites. » Producit servos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat et fame vinculisque excruciaverat. Hi, jam ante edocti, quæ interrogati pronuntiarent, milites se esse legionarios dicunt : « fame et inopia adductos clam ex castris exisse, si quid frumenti aut pecoris in agris reperire possent : simili omnem exercitum inopia premi, nec jam vires sufficere cuiquam, nec ferre operis laborem posse : itaque statuisse imperatorem, si nihil in oppugnatione oppidi profecisset, triduo exercitum deducere. — Hæc, inquit, a me, Vercingetorix, beneficia habetis, quem proditionis insimulatis, cujus opera sine vestro sanguine tantum exercitum victorem fame [pæne] consumptum videtis; quem turpiter se ex [hac] fuga recipien-

armée quand elle se fut ralliée après une fuite honteuse. »

XXI. La foule pousse une exclamation ; et, suivant son habitude, elle fait résonner ses armes, car c'est ainsi que les Gaulois témoignent leur approbation quand un discours leur plaît : « Vercingétorix est leur chef suprême ; il ne faut point douter de sa bonne foi, et la guerre ne peut être conduite avec plus d'habileté. » Ils décident ensuite qu'on enverra dans la ville dix mille hommes choisis parmi toutes les troupes ; ils ne veulent pas confier le salut commun aux seuls Bituriges, sachant bien que si ceux-ci empêchent l'ennemi de s'emparer de la place, ils garderont pour eux tout l'honneur de la victoire.

XXII. Au courage extraordinaire de nos soldats les Gaulois opposaient des obstacles de toute espèce, car c'est une race très-adroite, et elle excelle à imiter et à faire ce qu'elle voit faire aux autres. Ils détournaient les faux avec des nœuds coulants, et quand la corde était bien attachée, des machines enlevaient ces faux à l'intérieur des remparts ; ils minaient la terrasse au moyen d'allées souterraines, et ils étaient d'autant plus habiles dans ce genre de travaux qu'ils ont dans leur pays des mines de fer con-

tem, ne qua civitas suis finibus recipiat, a me provisum est. »

XXI. Conclamat omnis multitudo et suo more armis concrepat ; quod facere in eo consuerunt, cujus orationem approbant ; « summum ecce Vercingetorigem ducem, nec de ejus fide dubitandum ; nec majore ratione bellum administrari posse. » Statuunt ut decem millia hominum delecta ex omnibus locis in oppidum mittantur ; nec solis Biturigibus communem salutem committendam censent ; quod penes eos, si id oppidum retinuissent, summam victoriæ constare intelligebant.

XXII. Singulari militum nostrorum virtuti consilia cujusque modi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus sollertiæ atque ad omnia imitanda et efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptissimum. Nam et laqueis falces avertebant, quas quum destinaverant, tormentis introrsus reducebant ; et aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. Totum au-

sidérables, et qu'ils connaissent toutes les espèces de galeries et en font usage. Ils avaient, dans toute l'étendue de l'enceinte, élevé sur le mur des tours qu'ils garnissaient de cuir. Dans les sorties continuelles qu'ils faisaient le jour et la nuit, tantôt ils mettaient le feu à la terrasse [26], tantôt ils tombaient sur les soldats occupés aux travaux; au fur et à mesure que les terrassements exécutés chaque jour exhaussaient nos tours, ils exhaussaient les leurs dans la même proportion avec des poutres liées ensemble; ils éventaient nos mines, en retardaient le travail au moyen de pieux aigus brûlés par le bout, de poix brûlante, de pierres énormes, et nous empêchaient d'approcher des murailles.

XXIII. Les murs de toutes les villes gauloises sont à peu près construits comme nous allons le dire : des poutres d'une seule pièce, régulièrement séparées par un intervalle de deux pieds, sont placées horizontalement sur le sol; on les relie intérieurement entre elles, et on les couvre d'une grande quantité de terre. Les intervalles dont nous avons parlé sont remplis sur le devant avec de grosses pierres. Quand la première assise est ainsi disposée et assujettie, on en établit une seconde par-dessus, en conser-

tem murum ex omni parte turribus contabulaverant, atque has coriis intexerant. Tum crebris diurnis nocturnisque eruptionibus aut aggeri ignem inferebant, aut milites occupatos in opere adoriebantur; et nostrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expresserat, commissis suarum turrium malis, adæquabant; et apertos cuniculos præusta et præacuta materia et pice fervefacta et maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.

XXIII. Muri sunt autem omnes Gallici hac fere forma. Trabes directæ perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur; hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur. Ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. His collocatis et coagmentatis alius insuper ordo adjicitur, ut idem illud intervallum servetur, neque inter se contingant trabes, sed paribus intermissæ

vant entre les poutres le même intervalle, de manière qu'elles ne se touchent pas et que, dans les vides qui les séparent, on puisse entre chacune d'elles introduire des pierres et les relier solidement les unes aux autres. On continue de la sorte tout le travail jusqu'à ce qu'il ait atteint la hauteur voulue. Ces poutres et ces pierres rangées par couches alternatives, et dans un ordre parfaitement régulier, forment un ensemble dont la disposition et la variété ne déplaisent pas; et elles sont de la plus grande utilité dans la défense des villes, car la pierre défend le rempart contre l'incendie, le bois le défend contre le bélier, et il est impossible de renverser ou d'entamer cette masse compacte formée par des poutres de quarante pieds de long, dont la plupart sont reliées entre elles à l'intérieur.

XXIV. Quoique tant d'obstacles aient rendu le siége très-pénible, et que les soldats aient été gênés pendant tout le temps par le froid et les pluies, ils surmontèrent cependant toutes les difficultés, et en vingt-cinq jours ils élevèrent une terrasse large de trois cents pieds et haute de quatre-vingts. Cette terrasse touchait presqu'au mur de la ville, et César, selon sa coutume, veillait sur les travaux et

spatiis, singulæ singulis saxis interjectis, arcte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est, alternis trabibus ac saxis, quæ relictis lineis suos ordines servant; tum ad utilitatem et defensionem urbium summam habet opportunitatem; quod et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit, quæ, perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta, neque perrumpi neque distrahi potest.

XXIV. His tot rebus impedita oppugnatione, milites, quum toto tempore frigore et assiduis imbribus tardarentur, tamen continenti labore omnia hæc superaverunt et diebus XXV aggerem, latum pedes CCCXXX, altum pedes LXXX, exstruxerunt. Quum is murum hostium pæne contingeret, et Cæsar ad opus consuetudine excubaret militesque hortaretur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur. paullo ante tertiam vigiliam est animad-

exhortait les soldats à ne point interrompre un seul instant leur besogne, lorsque peu de temps avant la troisième veille on vit de la fumée sortir de la terrasse, à laquelle les assiégés avaient mis le feu au moyen d'une mine; au même instant, une clameur s'éleva sur tout le rempart, et l'ennemi fit une sortie par deux portes sur les deux flancs des tours; d'autres, pendant ce temps, lançaient du haut des murs des torches et du bois sec sur la terrasse, et jetaient de la poix et d'autres matières propres à activer l'incendie, en sorte que nous ne savions ni les points vers lesquels il fallait courir d'abord, ni les dangers auxquels il fallait parer. Cependant, comme deux légions veillaient toujours par ordre de César en avant du camp, et que plusieurs autres qu'on relevait à tour de rôle étaient occupées aux travaux, on s'organisa rapidement, et les uns résistèrent à la sortie, les autres retirèrent les tours et coupèrent la terrasse, tandis que toute l'armée accourait du camp pour éteindre le feu.

XXV. La nuit était passée que l'on combattait encore sur tous les points; et l'espérance de la victoire se renouvelait à chaque instant pour les ennemis, d'autant plus que, les mantelets des tours étant brûlés, ils voyaient com-

versum, fumare aggerem, quem cuniculo hostes succenderant: eodemque tempore toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat. Alii faces atque aridam materiem de muro in aggerem eminus jaciebant, picem, reliquas res quibus ignis excitari potest, fundebant; ut, quo primum curreretur, aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen, quod instituto Cæsaris semper duæ legiones pro castris excubabant, pluresque partitis temporibus erant in opere, celeriter factum est ut alii eruptionibus resisterent, alii turres reducerent aggeremque interscinderent, omnis vero ex castris multitudo ad restinguendum concurreret.

XXV. Quum in omnibus locis, consumpta jam reliqua parte noctis, pugnaretur, semperque hostibus spes victoriæ redintegraretur, eo magis, quod deustos pluteos turrium videbant, nec facile adire apertos ad auxiliandum animadvertebant; semperque

bien il était difficile aux Romains de se porter à découvert au secours des endroits faibles; de leur côté d'ailleurs, de nouveaux combattants relevaient sans cesse ceux qui étaient fatigués, et ils pensaient que le salut de la Gaule dépendait de ce moment. C'est alors qu'il se passa devant nous un fait que nous croyons devoir rapporter, parce qu'il nous a paru digne d'être transmis à la postérité. Devant la porte de la ville, un Gaulois lançait du haut d'une tour sur nos ouvrages, qui brûlaient déjà, des boules de suif et de poix qu'on lui passait de main en main. Frappé dans le flanc droit par une flèche de scorpion, il tombe mort. L'un de ceux qui se trouvaient près de lui passe par-dessus son cadavre et recommence la même manœuvre; il est tué par une nouvelle flèche et de la même manière. Un troisième combattant le remplace, puis un quatrième succède à ce dernier; ce poste ne fut abandonné par ses défenseurs qu'au moment où l'incendie de la terrasse étant éteint, et l'ennemi débusqué de toute cette partie du rempart, on cessa de combattre.

XXVI. Après avoir essayé de tous les moyens, les Gaulois, voyant que rien ne leur réussissait, résolurent le lendemain, sur les instances et d'après les ordres de Ver-

ipsi recentes defessis succederent, omnemque Galliæ salutem in illo vestigio temporis positam arbitrarentur : accidit, inspectantibus nobis, quod, dignum memoria visum, prætereundum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus per manus sevi ac picis traditas glebas in ignem e regione turris projiciebat; scorpione ab latere dextro trajectus exanimatusque concidit. Hunc ex proximis unus jacentem transgressus, eodem illo munere fungebatur : eadem ratione ictu scorpionis exanimato alteri successit tertius, et tertio quartus; nec prius ille est a propugnatoribus vacuus relictus locus, quam, restincto aggere atque omni ea parte summotis hostibus, finis est pugnandi factus.

XXVI. Omnia experti Galli, quod res nulla successerat, postero die consilium ceperunt ex oppido profugere, hortante et jubente Vercingetorige. Id silentio noctis conati, non magna jactura suorum sese effecturos sperabant, propterea quod neque longe ab

cingétorix, d'abandonner la ville. Ils espéraient pouvoir s'échapper sans grandes pertes la nuit et en silence, et d'autant plus sûrement que le camp de Vercingétorix n'était pas éloigné de la place, et que le marais qui s'étendait sans interruption entre eux et les Romains devait retarder la poursuite de ces derniers. La nuit étant venue, ils se préparaient à partir, lorsque les mères de famille accoururent tout à coup dans les rues, se jetèrent en pleurant à leurs pieds, et les conjurèrent, avec toutes sortes de supplications, de ne point abandonner aux ennemis, qui les mettraient à mort, les femmes et les enfants, à qui leur sexe et leur faiblesse ne permettaient pas de fuir. En voyant qu'ils n'en persistaient pas moins dans leur résolution, car il arrive presque toujours dans les grands dangers que la crainte étouffe la pitié, les femmes commencèrent à pousser de grands cris et à donner l'éveil aux Romains; alors les Gaulois, craignant que les chemins ne fussent occupés d'avance par notre cavalerie, renoncèrent à leur entreprise.

XXVII. Le lendemain César faisait avancer une tour, et dirigeait contre la ville les machines qu'il avait construites, lorsqu'une pluie abondante étant venue à tomber

oppido castra Vercingetorigis aberant, et palus quæ perpetua intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque hoc facere noctu apparabant, quum matresfamiliæ repente in publicum procurrerunt, flentesque projectæ ad pedes suorum, omnibus precibus petierunt, ne se et communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos ad capiendam fugam naturæ et virium infirmitas impediret. Ubi eos in sententia perstare viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recipit; conclamare et significare de fuga Romanis cœperunt. Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viæ præoccuparentur, consilio destiterunt.

XXVII. Postero die Cæsar, promota turri directisque operibus quæ facere instituerat, magno coorto imbre, non inutilem hanc ad capiendum consilium tempestatem arbitratus est, quod paullo incautius custodias in muro dispositas videbat; suosque langui-

il jugea que le mauvais temps serait utile pour tenter un coup de main ; et comme il voyait que les remparts étaient plus négligemment gardés, il ordonna à ses soldats de ralentir également le travail, et leur expliqua ce qu'il voulait faire. Il fait cacher les légions en dehors du camp, derrière les mantelets, et il les encourage, afin qu'elles recueillent par la victoire le fruit de si grands travaux ; il promet des récompenses à ceux qui escaladeront les premiers la muraille, et donne le signal. Les soldats s'élancent rapidement de tous côtés, et envahissent le rempart.

XXVIII. Effrayés de cette nouvelle attaque, culbutés du rempart et des tours, les ennemis se formèrent en coin sur la place publique et dans les quartiers les plus larges, afin de combattre en bon ordre, de quelque côté qu'on se portât contre eux. Lorsqu'ils virent que personne ne descendait sur leur terrain, et que les nôtres les entouraient de tous côtés en occupant dans toute son étendue le terre-plein des remparts, ils jetèrent leurs armes, dans la crainte que tout espoir de fuir ne leur fût enlevé, et ils coururent sans s'arrêter aux extrémités de la ville : là, les uns furent tués par nos soldats au moment où ils s'écrasaient eux-mêmes dans l'étroit passage des portes ; les autres, qui

dius in opere versari jussit, et quid fieri vellet ostendit. Legionibusque extra castra [intra] vineas in occulto expeditis, cohortatur, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent : his qui primi murum ascendissent, præmia proposuit, militibusque signum dedit. Illi subito ex omnibus partibus evolaverunt, murumque celeriter compleverunt.

XXVIII. Hostes, re nova perterriti, muro turribusque dejecti, in foro ac locis patentioribus cuneatim constiterunt, hoc animo, ut, si qua ex parte obviam contra veniretur, acie instructa depugnarent. Ubi neminem in æquum locum sese demittere, sed toto undique muro circumfundi viderunt, veriti ne omnino spes fugæ tolleretur, abjectis armis, ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt : parsque ibi, quum angusto exitu portarum se ipsi premerent, a militibus ; pars, jam egressa portis, ab equitibus est interfecta : nec fuit quisquam, qui prædæ studeret. Sic et Gena-

étaient déjà sortis, furent massacrés par nos cavaliers, et personne ne s'occupa de faire du butin. Animés par le souvenir du carnage de Génabum et par les fatigues du siége, les Romains n'épargnèrent ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. De toute cette population, qui se composait d'environ quarante mille individus, il y en eut à peine huit cents qui [27], s'étant précipités au premier cri hors de la ville, arrivèrent sains et saufs auprès de Vercingétorix. Celui-ci les recueillit au milieu de la nuit, dans le plus grand silence; et, de peur que leur arrivée en masse et la pitié qu'ils inspireraient à la foule n'excitât quelque révolte dans le camp, il avait eu la précaution d'échelonner de loin sur la route ses amis et les principaux chefs, pour isoler les fuyards les uns des autres et les conduire chacun dans la partie du camp qui avait été, dès le commencement de la guerre, assignée à chaque nation.

XXIX. Le lendemain, Vercingétorix convoque une assemblée générale : il console les siens et les exhorte à ne pas laisser abattre leur courage, à ne pas s'effrayer de cet échec : « Ce n'est point par leur bravoure, ce n'est pas dans une bataille rangée, que les Romains ont remporté la victoire, mais par une tactique et une habileté dans

bensi cæde et labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni numero, qui fuit circiter millium XL, vix DCCC, qui primo clamore audito se ex oppido ejecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt. Quos ille, multa jam nocte, silentio ex fuga excepit (veritus ne qua in castris ex eorum concursu et misericordia vulgi seditio oreretur), ut, procul in via dispositis familiaribus suis principibusque civitatum, disparandos deducendosque ad suos curaret, quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat.

XXIX. Postero die concilio convocato, consolatus cohortatusque est « ne se admodum animo demitterent, neve perturbarentur incommodo : non virtute neque in acie vicisse Romanos, sed artificio quodam et scientia oppugnationis, cujus rei fuerint ipsi imperiti : errare, si qui in bello omnes secundos rerum proventus exspectant : sibi nunquam placuisse, Avaricum defendi, cujus rei

l'art d'assiéger les places qui sont inconnues des Gaulois; on se tromperait en n'attendant de tous les incidents d'une guerre que des résultats favorables; jamais il n'avait été d'avis de défendre Avaricum, eux-mêmes en sont témoins; c'est à l'imprudence des Bituriges, à l'excessive condescendance des autres peuples, qu'il faut attribuer ce désastre. Mais il le réparera bien vite par des succès qui les dédommageront largement; car il ralliera par ses efforts, à la cause commune, les peuples qui ne sont point unis aux autres Gaulois; la Gaule tout entière poursuivra l'accomplissement d'un seul et même dessein; et quand elle sera d'accord, le monde entier ne pourra lui résister. Tout cela, du reste, il l'a déjà presque fait; en attendant, il est juste qu'il obtienne d'eux, dans l'intérêt du salut général, qu'ils s'appliquent à fortifier leur camp, afin de pouvoir soutenir avec plus d'avantage les attaques que l'ennemi dirigera contre eux à l'improviste. »

XXX. Ce discours plut aux Gaulois, surtout parce que Vercingétorix, après un si grand revers, n'avait rien perdu de sa confiance, qu'il ne s'était pas caché, qu'il ne s'était pas soustrait aux regards de l'armée; et ils croyaient d'autant plus à sa prudence et à sa prévision, qu'il avait con-

testes ipsos haberet; sed factum imprudentia Biturigum et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur : id tamen se celeriter majoribus commodis sanaturum. Nam, quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjuncturum, atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensu ne orbis quidem terrarum possit obsistere : idque se prope jam effectum habere. Interea æquum esse, ab iis communis salutis causa impetrari, ut castra munire instituerent, quo facilius repentinos hostium impetus sustinerent. »

XXX. Fuit hæc oratio non ingrata Gallis, et maxime, quod ipse animo non defecerat, tanto accepto incommodo, neque se in occultum abdiderat et conspectum multitudinis fugerat : plusque animo providere et præsentire existimabatur, quod, re integra, primo incendendum Avaricum, post deserendum censuerat. Itaque, ut reliquorum imperatorum res adversæ auctoritatem mi-

seillé, quand tout allait bien, d'abord de brûler Avaricum, ensuite de l'abandonner. Ainsi, tandis que les revers affaiblissent l'autorité des autres généraux, par un effet tout contraire, son ascendant, après ce désastre, ne fit que grandir de jour en jour. Ils espéraient en même temps, d'après l'assurance qu'il leur avait donnée, que les autres cités s'uniraient à eux. Ils commencèrent alors pour la première fois à fortifier leur camp, et ils étaient tellement abattus que, malgré leur répugnance pour le travail, ils crurent devoir exécuter tout ce qui leur était commandé.

XXXI. De son côté, Vercingétorix s'occupe activement d'obtenir, comme il l'avait promis, l'adhésion des autres cités, en attirant leurs chefs par des dons et des promesses. Il emploie pour former cette ligue des hommes adroits qui pouvaient exercer une grande influence, ou par leurs paroles insidieuses, ou par leurs relations d'amitié. Il a soin d'armer et d'habiller ceux qui, après la prise de Bourges, s'étaient réfugiés près de lui. En même temps, pour remplir les vides de son armée, il donne ordre aux cités de fournir des contingents dont il fixe l'effectif, en indiquant le jour avant lequel ces contingents devront être

nuunt, sic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur : simul in spem veniebant ejus affirmatione de reliquis adjungendis civitatibus, primumque eo tempore Galli castra munire instituerunt, et sic sunt animo consternati, homines insueti laboris, ut omnia quæ imperarentur, sibi patienda [et perferenda] existimarent.

XXXI. Nec minus, quam est pollicitus, Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret, atque eas donis, pollicitationibus alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat, quorum quisque aut oratione subdola aut amicitia facillime posset. Qui Avarico expugnato refugerant, armandos vestiendosque curat. Simul ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus, quem, et quam ante diem in castra adduci velit ; sagittariosque omnes quorum erat permagnus numerus in Gallia, conquiri et ad se mitti jubet. His rebus

arrivés, et il ordonne qu'on cherche tous les archers, dont le nombre est très-grand dans la Gaule, et qu'on les lui envoie. A l'aide de ces moyens, il eut bientôt complétement remplacé ceux qui avaient péri dans Avaricum. De plus Teutomate, fils d'Ollovicon et roi des Nitiobriges, dont le père avait reçu du sénat romain le titre d'ami, vint le rejoindre avec un grand nombre de cavaliers, dont les uns avaient été levés dans son pays, et les autres amenés de l'Aquitaine.

XXXII. César s'arrêta plusieurs jours à Avaricum; il y trouva en grande quantité du blé et d'autres vivres, et l'armée se remit de ses fatigues et de ses privations. L'hiver touchait à sa fin; et comme la saison elle-même l'invitait à faire la guerre, il résolut de marcher à l'ennemi, soit pour le faire sortir des marais et des bois, soit pour l'y réduire en le bloquant, lorsque les chefs des Éduens lui furent envoyés en députation pour le prier « de porter secours à leur cité, qui en avait le plus pressant besoin. La situation était des plus graves : de tout temps, en effet, on n'avait créé qu'un seul magistrat qui occupait pendant un an le rang suprême, tandis qu'en ce moment il s'en trouvait deux, et tous les deux préten-

celeriter id quod Avarici deperierat, expletur. Interim Teutomatus, Olloviconis filius, rex Nitiobrigum, cujus pater ab senatu nostro amicus erat appellatus, cum magno equitum suorum numero, et quos ex Aquitania conduxerat, ad eum pervenit.

XXXII. Cæsar Avarici complures dies commoratus, summamque ibi copiam frumenti et reliqui commeatus nactus, exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta, quum ipso anni tempore ad gerendum bellum vocaretur et ad hostem proficisci constituisset, sive eum ex paludibus silvisque elicere, sive obsidione premere posset; legati ad eum principes Æduorum veniunt, oratum « ut maxime necessario tempore civitati subveniat : summo esse in periculo rem; quod, quum singuli magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annum obtinere consuessent, duo magistratum gerant et se uterque eorum legibus reatum esse dicat. Horum esse alterum Convictolitanem, floren-

daient avoir été légalement institués. L'un était Convictolitan, jeune homme d'un grand crédit et d'une famille illustre; l'autre était Cotus, issu d'une souche très-ancienne ; ce dernier jouissait aussi d'une grande influence, ses alliances de famille étaient considérables, et l'année précédente son frère Valetiac avait rempli les mêmes fonctions. La cité tout entière était en armes, le sénat divisé, le peuple divisé, et chacun des deux prétendants avait son parti. Si ce dissentiment était entretenu plus longtemps, il arriverait qu'une partie de la cité combattrait l'autre; c'était à la prompte décision et à l'autorité de César qu'il appartenait de prévenir ce malheur. »

XXXIII. César sentait combien il était préjudiciable de différer la guerre et de s'éloigner; mais il connaissait les embarras que causent ordinairement les dissensions, et il résolut de les prévenir, parce qu'il ne voulait pas qu'une cité si puissante et si intimement unie au peuple romain, une cité que lui-même avait toujours protégée et qu'il avait comblée de toutes sortes de bienfaits, recourût à la violence et à la guerre, et que le parti qui se croirait le moins fort demandât des secours à Vercingétorix. De plus, comme en vertu des lois des Éduens, ceux qui occupent la

tem et illustrem adolescentem; alterum Cotum, antiquissima familia natum, atque ipsum hominem summæ potentiæ et magnæ cognationis; cujus frater Valetiacus proximo anno eumdem magistratum gesserit : civitatem esse omnem in armis, divisum senatum, divisum populum ; suas cujusque eorum clientelas. Quodsi diutius alatur controversia, fore uti pars cum parte civitatis confligat; id ne accidat, positum in ejus diligentia atque auctoritate.»

XXXIII. Cæsar, etsi a bello atque hoste discedere detrimentosum esse existimabat, tamen, non ignorans quanta ex dissensionibus incommoda oriri consuessent, ne tanta et tam conjuncta populo Romano civitas, quam ipse semper aluisset omnibusque rebus ornasset, ad vim atque arma descenderet, atque ea pars, quæ minus sibi confideret, auxilia a Vercingetorige arcesseret; huic rei prævertendum existimavit, et quod legibus Æduorum his qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus

magistrature suprême ne peuvent sortir hors des limites du territoire, il décida qu'il se rendrait de sa personne dans le pays, afin que l'on ne crût point qu'il avait porté atteinte à ses lois et à ses usages; il cita devant lui, à Décise[28], le sénat tout entier et ceux entre lesquels s'agitait le débat. Les Éduens se présentèrent presque tous au rendez-vous. César, après en avoir appelé quelques-uns en audience secrète, apprit que le frère avait proclamé son frère dans des temps et des lieux différents de ceux où l'élection devait se faire, et que de plus les lois défendaient non-seulement de choisir deux magistrats dans une même famille, quand ils étaient tous deux vivants, mais même de les admettre dans le sénat; il força donc Cotus à résigner le pouvoir, et ordonna que ce pouvoir fût donné à Convictolitan, que les prêtres, suivant les usages de la cité, avaient nommé conjointement avec les magistrats.

XXXIV. Quand il eut ainsi réglé l'affaire, il engagea les Éduens à oublier leurs querelles et leurs dissensions; à laisser toutes ces choses de côté pour s'occuper de la guerre; à compter, quand la Gaule serait soumise, sur les récompenses qu'ils auraient méritées, et à lui envoyer le plus tôt possible dix mille cavaliers, qu'il avait l'intention

non liceret, ne quid de jure aut de legibus eorum deminuisse videretur, ipse in Æduos proficisci statuit, senatumque omnem, et quos inter controversia esset, ad se Decetiam evocavit. Quum prope omnis civitas eo convenisset, doceretur que, paucis clam convocatis, alio loco, alio tempore, atque oportuerit, fratrem a fratre renuntiatum, quum leges duo ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent : Cotum imperium deponere coegit; Convictolitanem, qui per sacerdotes, more civitatis, intermissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit.

XXXIV. Hoc decreto interposito, cohortatus Æduos ut controversiarum ac dissensionis obliviscerentur atque, omnibus omissis his rebus, huic bello servirent, eaque quæ meruissent præmia ab se, devicta Gallia, exspectarent, equitatumque omnem et peditum millia decem sibi celeriter mitterent, quæ in præsidiis rei

de répartir en divers postes pour défendre les convois de vivres; ensuite il partagea son armée en deux divisions, il donna quatre légions à Labiénus pour les conduire chez les Sénonais et les Parisiens; lui-même, à la tête de six autres, se dirigea le long de l'Allier, vers la forteresse de Gergovie[29], dans le pays des Arvernes, après avoir donné à Labiénus une partie de la cavalerie, et gardé le reste. Vercingétorix, informé de ces faits, coupa tous les ponts de l'Allier, et remonta cette rivière par la rive opposée.

XXXV. Lorsque les deux armées furent en vue, — les deux camps se trouvaient presqu'en face l'un de l'autre, — les coureurs de l'ennemi empêchèrent les Romains de construire un pont pour faire passer leurs troupes; c'était là pour César une position très-critique, car il pouvait être arrêté pendant une grande partie de l'été par le fleuve, l'Allier n'étant guéable qu'aux approches de l'automne. Pour sortir d'embarras, il plaça son camp sur un terrain couvert de bois, à peu de distance de l'un des ponts que Vercingétorix avait coupés; et le lendemain, il se tint caché avec deux légions. Il fit partir, selon sa coutume, le reste des troupes et tous les bagages, et garda près de lui quelques cohortes, afin que le nombre des

frumentariæ causa disponeret, exercitum in duas partes divisit; quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit; sex ipse in Arvernos, ad oppidum Gergoviam secundum flumen Elaver duxit: equitatus partem illi attribuit, partem sibi reliquit. Qua re cognita, Vercingetorix, omnibus interruptis ejus fluminis pontibus, altera fluminis parte iter facere cœpit.

XXXV. Quum uterque utrimque exisset exercitus (in conspectu fereque e regione castris castra ponebant, dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias traducerent), erat in magnis Cæsari difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flumine impediretur; quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri solet. Itaque, ne id accideret, silvestri loco castris positis, e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix rescindendos curaverat, postero die cum duabus legionibus in occulto restitit; reliquas copias cum omnibus impedimentis, ut consue-

légions parût complet. Il ordonna à l'armée de s'avancer aussi loin que possible; et quand il jugea, d'après le temps qui s'était écoulé depuis le départ, qu'elle était arrivée à l'endroit où elle devait camper, il commença à rétablir le pont sur les anciens pilotis, dont les extrémités inférieures n'avaient point été détruites. L'ouvrage étant achevé en peu de temps, il fit passer les légions sur l'autre rive, choisit pour son camp un terrain favorable, et rappela les autres troupes. En apprenant ce qui venait de se passer, Vercingétorix prit l'avance à marches forcées, pour n'être pas obligé de combattre malgré lui.

XXXVI. César se rendit de là en cinq étapes à Gergovie; et le jour de son arrivée, après une escarmouche de cavalerie, il reconnut la position de la place; située sur une montagne élevée, elle était de tous les côtés difficile à aborder; il perdit l'espoir de l'enlever de vive force, et décida qu'il ne commencerait pas le siége avant d'avoir pourvu aux approvisionnements de vivres. Quant à Vercingétorix, il avait établi son camp sur une montagne voisine de la ville, et rangé autour de lui, séparément et à peu de distance les unes des autres, les troupes de chaque cité : cette armée, placée sur tous les points cul-

verat, misit, captis quibusdam cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. His, quam longissime possent, egredi jussis, quum jam ex diei tempore conjecturam ceperat in castra perventum, iisdem sublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere legionibusque [traductis] et loco castris idoneo delecto, reliquas copias revocavit. Vercingetorix, re cognita, ne contra suam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus antecessit.

XXXVI. Cæsar ex eo loco quintis castris Gergoviam pervenit, equestrique eo die prœlio levi facto, perspecto urbis situ, quæ posita in altissimo monte, omnes aditus difficiles habebat, de expugnatione [desperavit; de obsessione] non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset. At Vercingetorix, castris prope oppidum [in monte] positis, mediocribus circum se intervallis separatim singularum civitatium copias collocaverat;

minants de la montagne, présentait un spectacle effrayant. Chaque jour, de grand matin, il réunissait autour de lui les chefs des cités qu'il avait choisis pour conseillers, soit qu'il ait eu des communications à leur faire, soit qu'il ait fallu prendre quelque mesure; et presque tous les jours, afin qu'on pût juger de l'esprit et du courage de ses troupes, il engageait contre nous des cavaliers parmi lesquels il mêlait des archers. En face de la ville, et au pied même de la montagne, se trouvait une colline solidement fortifiée et taillée à pic de tous côtés; il semblait, si nous en étions maîtres, que l'ennemi serait privé d'une grande partie de ses eaux, et qu'il ne pourrait plus fourrager librement; mais il la faisait garder par une garnison, qui du reste n'était point très-forte. Cependant, au milieu du silence de la nuit, César sort de son camp, et avant qu'on ait pu de la ville secourir cette garnison, il la culbute, s'empare de la colline, y place deux légions, et ouvre depuis le grand camp jusqu'au petit un double fossé de douze pieds, afin qu'on puisse circuler, même isolément, sans avoir à craindre les attaques soudaines de l'ennemi.

atque omnibus ejus jugi collibus occupatis, qua despici poterat, horribilem speciem præbebat : principesque earum civitatium, quos sibi ad consilium capiendum delegerat, prima luce quotidie ad se jubebat convenire, seu quid communicandum, seu quid administrandum videretur : neque ullum fere diem intermittebat, quin equestri prœlio, interjectis sagittariis, quid in quoque esset animi ac virtutis suorum, perspiceretur. Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis, egregie munitus atque ex omni parte circumcisus : (quem si tenerent nostri, et aquæ magna parte et pabulatione libera prohibituri hostes videbantur : sed is locus præsidio ab his non nimis firmo tenebatur); tamen silentio noctis Cæsar, ex castris egressus, prius quam subsidio ex oppido veniri posset, dejecto præsidio potitus loco, duas ibi legiones collocavit, fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit, ut toto ab repentino hostium incursu etiam singuli commeare possent.

XXXVII. Tandis que ces choses se passent devant Gergovie, l'Éduen Convictolitanus, à qui César, comme nous l'avons dit, avait donné la magistrature, est gagné à prix d'argent par les Arvernes, et s'abouche avec quelques jeunes gens, à la tête desquels étaient Litaviccus et ses frères, qui appartenaient à une famille très-importante. Il partage avec eux l'argent qu'il a reçu, et les engage « à se souvenir qu'ils sont libres et nés pour l'empire; une seule cité, celle des Éduens, retarde l'inévitable triomphe de la Gaule; c'est elle qui, par son influence, contient les autres; si elle se détachait des Romains, ceux-ci n'auraient aucun moyen de se maintenir. Sans doute il a reçu quelques services de César, qui du reste n'a fait pour lui que ce qu'il devait faire; mais la liberté du pays passe avant tout, car pourquoi les Éduens prendraient-ils César pour arbitre de leur droit et de leurs lois, plutôt que les Romains ne prendraient les Éduens? » Ces jeunes gens furent vite décidés par le discours du magistrat et par la récompense; et comme ils se déclaraient les chefs de l'entreprise, on cherchait par quels moyens on la ferait réussir, parce qu'on n'espérait pas amener facilement la cité à

XXXVII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Convictolitanis Æduus, cui magistratum adjudicatum a Cæsare demonstravimus, sollicitatus ab Arvernis pecunia, cum quibusdam adolescentibus colloquitur, quorum erat princeps Litaviccus atque ejus fratres, amplissima familia nati adolescentes. Cum iis præmium communicat, hortaturque « ut se liberos et imperio natos meminerint: eam esse Æduorum civitatem, quæ certissimam Galliæ victoriam detineat; ejus auctoritate reliquas contineri; qua traducta, locum consistendi Romanis in Gallia non fore: esse nonnullo se Cæsaris beneficio affectum, sic tamen, ut justissimam apud eum causam obtinuerit; sed plus communi libertati tribuere: cur enim potius Ædui de suo jure et de legibus ad Cæsarem disceptatorem, quam Romani ad Æduos, veniant? » Celeriter adolescentibus et oratione magistratus et præmio deductis, quum se vel principes ejus consilii fore profiterentur, ratio perficiendi quærebatur, quod civitatem temere ad suscipiendum bellum adduci posse non confide-

commencer la guerre. Il fut décidé que Litaviccus serait mis à la tête des dix mille hommes qu'on enverrait aux Romains, qu'il prendrait soin de les conduire, et que ses frères le devanceraient auprès de César. Ils fixèrent ensuite ce qu'on devait faire pour tout le reste.

XXXVIII. Litaviccus, avec l'armée dont il avait pris le commandement, n'était plus qu'à trente mille pas environ de Gergovie, lorsqu'il réunit tout à coup les soldats et leur dit en pleurant : « Où allons-nous, compagnons d'armes? toute notre cavalerie, toute notre noblesse a péri ; les principaux habitants de notre cité, Éporédorix[30] et Viridomare, faussement accusés de trahison, ont été tués par les Romains, sans que leur procès eût été instruit. Apprenez ces détails de la bouche de ceux qui ont échappé au massacre, car moi, dont les frères et tous les parents ont été mis à mort, je suis empêché par la douleur de vous raconter ce qui s'est passé. » Il présente des hommes auxquels il avait fait la leçon, et ceux-ci racontent à la multitude les faits dont il venait de parler : « un grand nombre de cavaliers éduens avaient été tués, parce qu'on les accusait de s'être abouchés avec les Arvernes; quant à eux, ils s'étaient dérobés au milieu de la foule des soldats, et ils avaient ainsi

bant. Placuit uti Litaviccus decem illis millibus, quæ Cæsari ad bellum mitterentur, præficeretur, atque ea ducenda curaret, fratresque ejus ad Cæsarem præcurrerent. Reliqua, qua ratione agi placeat, constituunt.

XXXVIII. Litaviccus, accepto exercitu, quum millia passuum circiter XXX ab Gergovia abesset, convocatis subito militibus, lacrimans : « Quo proficiscimur, inquit, milites? Omnis noster equitatus, omnis nobilitas interiit : principes civitatis, Eporedorix et Viridomarus, insimulati proditionis, ab Romanis indicta causa interfecti sunt. Hæc ab ipsis cognoscite, qui ex ipsa cæde fugerunt : nam ego, fratribus atque omnibus meis propinquis interfectis, dolore prohibeor, quæ gesta sunt, pronuntiare. » Producuntur ii quos ille edocuerat quæ dici vellet, atque eadem, quæ Litaviccus pronuntiaverat, multitudini exponunt : « multos equites Æduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur ; ipsos

échappé du carnage. » Les Éduens poussent un grand cri, et conjurent Litaviccus de veiller sur eux. « Il ne s'agit pas, leur dit-il, de délibérer ; il faut que nous marchions sur Gergovie et que nous nous réunissions aux Arvernes. Pouvons-nous douter que les Romains, quand nous aurons commis quelque grand attentat, n'accourent aussitôt pour nous tuer ? Si nous avons un peu de courage, vengeons la mort de ceux qui ont été massacrés lâchement, et tuons ces voleurs. » Il montre en même temps les citoyens romains qui étaient avec lui, comptant sur sa protection. Il leur prend une grande quantité de blé et de vivres, et les tue, après les avoir cruellement torturés. Puis il envoie des courriers dans tout le pays des Éduens les soulever par le même mensonge, c'est-à-dire en faisant annoncer le massacre de la cavalerie et des principaux citoyens ; et il les exhorte à venger, par les moyens qu'il emploiera lui-même, les outrages qu'ils ont subis.

XXXIX. Les Éduens Éporédorix et Viridomare, appelés chacun personnellement par César, s'étaient joints à la cavalerie. Le premier était un jeune homme de grande famille, qui jouissait d'un grand crédit dans son pays. Le second avait le même âge, la même importance, mais il était

se inter multitudinem militum occultasse atque ex media cæde fugisse. » Conclamant Ædui et Litaviccum obsecrant ut sibi consulat. « Quasi vero, inquit ille, consilii sit res, ac non necesse sit nobis Gergoviam contendere et cum Arvernis nosmet conjungere. An dubitamus quin, nefario facinore admisso, Romani jam ad nos interficiendos concurrant ? Proinde, si quid in nobis animi est, persequamur eorum mortem, qui indignissime interierunt, atque hos latrones interficiamus. » Ostendit cives Romanos, qui ejus præsidii fiducia una erant. [Continuo] magnum numerum frumenti commeatusque diripit, ipsos crudeliter excruciatos interficit : nuntios tota civitate Æduorum dimittit, eodem mendacio de cæde equitum et principum permovet : hortatur ut simili ratione, atque ipse fecerit, suas injurias persequantur.

XXXIX. Eporedorix Æduus, summo loco natus adolescens et summæ domi potentiæ, et una Viridomarus, pari ætate et gratia,

d'un rang très-inférieur ; et César, sur la recommandation de Divitiac, l'avait élevé de la plus humble condition à la plus haute dignité. Ils se disputaient le principat, et dans les démêlés auxquels avaient donné lieu la nomination des magistrats, ils avaient fait les plus grands efforts, l'un pour Convictolitan, l'autre pour Cotus. Éporédorix, en apprenant le projet de Litaviccus, en informa César vers le milieu de la nuit : « Il le prie de ne point permettre que la cité, entraînée par les coupables intrigues de deux jeunes gens, se détache du peuple romain ; ce qui ne peut manquer d'arriver, s'ils se réunissent aux ennemis avec tant de milliers d'hommes, car les parents de ces derniers s'intéresseront infailliblement à leur sort, et la cité se croira engagée à les soutenir. »

XL. Cette nouvelle causa un vif mécontentement à César, parce qu'il avait toujours traité la cité des Éduens avec une bienveillance toute particulière ; et sans hésiter un instant, il fit sortir du camp quatre légions sans bagages et toute la cavalerie ; on n'eut pas même le temps de replier les tentes, parce que tout le succès paraissait dépendre de la promptitude ; il laissa le lieutenant

sed genere dispari, quem Cæsar, ab Divitiaco sibi traditum, ex humili loco ad summam dignitatem perduxerat, in equitum numero convenerant, nominatim ab eo evocati. His erat inter se de principatu contentio, et in illa magistratuum controversia alter pro Convictolitane, alter pro Coto, summis opibus pugnaverant. Ex iis Eporedorix, cognito Litavicci consilio, media fere nocte rem ad Cæsarem defert : orat « ne patiatur civitatem pravis adolescentium consiliis ab amicitia populi Romani deficere, quod futurum provideat, si se tot hominum millia cum hostibus conjunxerint, quorum salutem neque propinqui negligere, neque civitas levi momento æstimare posset. »

XL. Magna affectus sollicitudine hoc nuntio Cæsar, quod semper Æduorum civitati præcipue indulserat, nulla interposita dubitatione legiones expeditas quatuor equitatumque omnem ex castris educit : nec fuit spatium tali tempore ad contrahenda castra, quod res posita in celeritate videbatur. C. Fabium legatum

C. Fabius à la garde du camp avec deux légions. Il avait donné ordre d'arrêter les frères de Litaviccus, lorsqu'il apprit qu'ils venaient de s'enfuir chez l'ennemi. Il exhorte les soldats à ne point se laisser abattre par les fatigues de la route, car le temps presse; ceux-ci montrent tous la plus vive ardeur; et après s'être avancé l'espace de vingt-cinq mille pas, il aperçoit les Éduens en ordre de marche; la cavalerie, envoyée en avant, leur ferme le passage, avec l'ordre formel de ne tuer personne. Il ordonne à Éporédorix et à Viridomare, que les Éduens croyaient morts, de se montrer parmi les cavaliers et d'interpeller leurs concitoyens. Ceux-ci, en les apercevant et en reconnaissant la ruse de Litaviccus, tendent les bras, font signe qu'ils se rendent, jettent leurs armes et demandent la vie. Litaviccus s'enfuit à Gergovie avec ses clients, car pour ceux-ci c'est un crime, suivant les mœurs gauloises, d'abandonner leurs patrons, même dans les plus grands désastres.

XLI. César envoya des courriers annoncer aux Éduens qu'il avait accordé la vie à ceux qu'il aurait pu tuer en vertu du droit de la guerre; et, après avoir donné pendant la nuit trois heures de repos à son armée, il marcha sur

cum legionibus duabus castris præsidio relinquit. Fratres Litavicci quum comprehendi jussisset, paullo ante repperit ad hostes fugisse. Adhortatus milites, ne necessario tempore itineris labore permoveantur, cupidissimis omnibus, progressus millia passuum XXV, agmen Æduorum conspicatus, immisso equitatu, iter eorum moratur, atque impedit interdicitque omnibus, ne quemquam interficiant. Eporedorigem et Viridomarum, quos illi interfectos existimabant, inter equites versari suosque appellare jubet. Iis cognitis et Litavicci fraude perspecta, Ædui manus tendere, deditionem significare et projectis armis mortem deprecari incipiunt. Litaviccus cum suis clientibus, quibus more Gallorum nefas est etiam in extrema fortuna deserere patronos, Gergoviam profugit.

XLI. Cæsar, nuntiis ad civitatem Æduorum missis, qui suo beneficio conservatos docerent, quos jure belli interficere potuisset, tribusque horis noctis exercitui ad quietem datis, castra ad

Gergovie. A peu près à moitié chemin, des cavaliers envoyés par Fabius lui annoncent que nos troupes courent le plus grand danger, et que le camp est attaqué par des forces considérables; « les Gaulois remplacent continuellement leurs hommes fatigués par des troupes fraîches, et cette lutte continuelle épuise les nôtres : il faut, à cause de l'étendue du camp, que les mêmes hommes restent toujours sur le rempart; un grand nombre d'entre eux sont blessés par les flèches et les traits de toute espèce. Les machines ont été d'un grand secours pour résister à cette attaque. Après la retraite de l'ennemi, Fabius n'a conservé que deux portes; il a fait boucher les autres, et ajouter des parapets aux remparts; il se prépare à soutenir le lendemain une semblable attaque. » Informé de ces détails, César, grâce à l'empressement des soldats, arriva dans le camp avant le lever du soleil.

XLII. Tandis que ces événements se passent auprès de Gergovie, les Éduens, en recevant les premiers courriers [31] de Litaviccus, n'attendent pas un seul moment des informations plus précises. Les uns sont entraînés par la cupidité, les autres par la colère et cette étourderie naturelle aux Gaulois qui leur fait accepter le plus léger bruit

Gergoviam movit. Medio fere itinere equites a Fabio missi, quanto res in periculo fuerit, exponunt; summis copiis castra oppugnata demonstrant : « quum crebro integri defessis succederent nostrosque assiduo labore defatigarent, quibus propter magnitudinem castrorum perpetuo esset eisdem in vallo permanendum; multitudine sagittarum atque omnis generis telorum multos vulneratos : ad hæc sustinenda magna usui fuisse tormenta. Fabium discessu eorum, duabus relictis portis, obstruere ceteras pluteosque vallo addere, et se in posterum diem similemque casum apparare. » Iis rebus cognitis, Cæsar summo studio militum ante ortum solis in castra pervenit.

XLII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Ædui, primis nuntiis ab Litavicco acceptis, nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia et temeritas, quæ maxime illi hominum generi est innata, ut levem auditionem

pour une chose avérée. Ils pillent les biens des citoyens romains, les tuent, les enlèvent pour l'esclavage. Convictolitan excite encore le désordre; il pousse le peuple aux dernières limites de la fureur, afin qu'après le crime la vanité l'empêche de revenir à de meilleurs sentiments. Les Gaulois font sortir sous la foi du serment, de la ville de Cabillonum [32], le tribun M. Aristius, qui se rendait auprès de sa légion; ils chassent de la même ville ceux qui s'y étaient établis pour commercer; ils les attaquent continuellement sur les routes, et leur enlèvent tous leurs bagages; ils tiennent bloqués jour et nuit ceux qui résistent. On compta de part et d'autre un grand nombre de morts, et ils recrutèrent pour la guerre de nouveaux soldats.

XLIII. Ils apprennent sur ces entrefaites que toutes leurs troupes sont au pouvoir de César : aussitôt ils courent vers Aristius, lui exposent que rien ne s'est fait en vertu d'une décision officielle de la cité; ils font, sur le pillage des biens, une information judiciaire, confisquent la fortune de Litaviccus et de ses frères, et envoient des députés à César pour se justifier. Ils n'agissaient ainsi que pour se faire rendre leurs troupes; mais, déshonorés par un crime,

habeant pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt, cædes faciunt, in servitutem abstrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitanis, plebemque ad furorem impellit, ut, facinore admisso, ad sanitatem reverti pudeat. M. Aristium tribunum militum, iter ad legionem facientem, fide data ex oppido Cabillono educunt : idem facere cogunt eos qui negotiandi causa ibi constiterant. Hos continuo [in] itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt; repugnantes diem noctemque obsident; multis utrimque interfectis, majorem multitudinem armatorum concitant.

XLIII. Interim nuntio allato, omnes eorum milites in potestate Cæsaris teneri, concurrunt ad Aristium; nihil publico factum consilio demonstrant; quæstionem de bonis direptis decernunt; Litavicci fratrumque bona publicant; legatos ad Cæsarem sui purgandi gratia mittunt. Hæc faciunt recuperandorum suorum causa : sed contaminati facinore et capti compendio ex direptis

compromis par le profit qu'ils avaient tiré du pillage auquel un grand nombre d'entre eux avaient pris part, effrayés par la crainte des châtiments, ils commencent à discuter secrètement des projets de guerre, et ils envoient des députations pour soulever les autres cités. Quoique César fût instruit de ces manœuvres, il parla cependant à leurs députés avec une grande douceur : « Il ne se montre point sévère à l'égard de la cité parce qu'il connaît l'ignorance et la légèreté du peuple, et sa bienveillance pour les Éduens est toujours la même. » S'attendant néanmoins à un soulèvement plus sérieux de la Gaule, il cherchait, afin de n'être pas assailli par toutes les cités, comment il lèverait le siége de Gergovie et concentrerait de nouveau toute son armée, sans que son départ, motivé par la crainte d'une insurrection, eût l'air d'une fuite.

XLIV. Il réfléchissait sur cette affaire, lorsque l'occasion de se tirer d'embarras parut s'offrir. En visitant le petit camp pour inspecter les travaux, il remarqua que la colline occupée par l'ennemi était dégarnie de troupes, tandis que les jours précédents elles s'y trouvaient en si grand nombre qu'on pouvait à peine voir le terrain. Il s'en étonne, et en demande la cause aux déserteurs qui chaque

bonis, quod ea res ad multos pertinebat, timore pœnæ exterriti, consilia clam de bello inire incipiunt, civitatesque reliquas legationibus sollicitant. Quæ tametsi Cæsar intelligebat, tamen, quam mitissime potest, legatos appellat : « nihil se propter inscientiam levitatemque vulgi gravius de civitate judicare, neque de sua in Æduos benevolentia deminuere. » Ipse, majorem Galliæ motum exspectans, ne ab omnibus civitatibus circumsisteretur, consilia inibat, quemadmodum a Gergovia discederet ac rursus omnem exercitum contraheret; ne profectio, nata ab timore defectionis, similis fugæ videretur.

XLIV. Hæc cogitanti accidere visa est facultas bene rei gerendæ. Nam, quum in minora castra operis perspiciendi causa venisset, animadvertit collem, qui ab hostibus tenebatur, nudatum hominibus, qui superioribus diebus vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus quærit ex perfugis causam, quorum magnus ad eum

jour venaient en grand nombre auprès de lui. Ils s'accordent tous à répondre, — et il le savait déjà par les éclaireurs, — que le sommet de cette colline est à peu près plat, mais qu'il est couvert de bois et d'un accès difficile du côté par où l'on arrive à l'autre partie de la ville; les Gaulois sont très-inquiets pour ce point, et ils comprennent que les Romains étant maîtres d'une colline, s'ils viennent eux-mêmes à être chassés de l'autre, ils seront presque entièrement cernés, et qu'il leur sera impossible de sortir et d'aller au fourrage; c'est pourquoi Vercingétorix avait rappelé toutes ses troupes pour fortifier cette position.

XLV. Instruit de ces détails, César fait partir plusieurs escadrons, avec ordre de se répandre de tous côtés dès le milieu de la nuit, en faisant un peu plus de bruit que d'habitude. Au point du jour, il fait sortir du camp une grande quantité de bagages, et il ordonne aux muletiers de faire le tour des collines, après avoir mis des casques, pour ressembler à des soldats de cavalerie et paraître tels aux Gaulois. Il leur adjoint quelques cavaliers qui doivent courir au loin, comme pour aider à la ruse, et leur ordonne de se réunir tous au même point en faisant un long

quotidie numerus confluebat. Constabat inter omnes (quod jam ipse Cæsar per exploratores cognoverat) dorsum esse ejus jugi prope æquum; sed hinc silvestre et angustum, qua esset aditus ad alteram partem oppidi : vehementer huic illos loco timere, nec jam aliter sentire, uno colle ab Romanis occupato, si alterum amisissent, quin pæne circumvallati atque omni exitu et pabulatione interclusi viderentur : ad hunc muniendum locum omnes a Vercingetorige evocatos.

XLV. Hac re cognita, Cæsar mittit complures equitum turmas: eis de media nocte imperat ut paullo tumultuosius omnibus locis pervagarentur : prima luce magnum numerum impedimentorum ex castris [mulorumque produci, eque iis stramenta] detrahi mulionesque cum cassidibus, equitum specie ac simulatione, collibus circumvehi jubet. His paucos addit equites, qui latius ostentationis causa vagarentur. Longo circuitu easdem omnes jubet

détour. On voyait tout cela de Gergovie, d'où la vue plongeait sur le camp, mais l'éloignement ne permettait pas de reconnaître exactement ce qui se passait. César envoie une légion sur la même colline; et quand elle s'est avancée à quelque distance, il la place dans un fond et la cache dans un bois. L'inquiétude des Gaulois redouble, et ils conduisent sur ce point toutes les troupes destinées à la défense de la place. En voyant leur camp dégarni, César donne ordre de couvrir les insignes, de cacher les drapeaux, et il fait passer quelques soldats, de manière qu'on les voie de la ville, du grand camp dans le petit; il explique son plan aux lieutenants qu'il avait mis à la tête de chaque légion; il leur recommande avant tout de contenir les soldats, afin que l'ardeur de combattre et l'espoir du butin ne les entraînent pas trop loin; il leur montre les difficultés que présente la disposition des lieux, « on ne peut en triompher que par la rapidité; il s'agit d'un coup de main, et non d'un combat. » Quand il eut tout expliqué, il donna le signal, et il envoya les Éduens à la droite, gravir en même temps la colline par une autre route.

XLVI. A partir de la plaine et du pied de la colline

petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur, ut erat a Gergovia despectus in castra; neque tanto spatio, certi quid esset, explorari poterat. Legionem unam eodem jugo mittit et paullum progressam inferiore constituit loco, silvisque occultat. Augetur Gallis suspicio, atque omnes illo munitionum copiæ traducuntur. Vacua castra hostium Cæsar conspicatus, tectis insignibus suorum occultatisque signis militaribus, raros milites, qui ex oppido animadverterentur, ex majoribus castris in minora traducit, legatisque, quos singulis legionibus præfecerat, quid fieri vellet, ostendit: inprimis monet ut contineant milites, ne studio pugnandi aut spe prædæ longius progrediantur: quid iniquitas loci habeat incommodi, proponit: « hoc una celeritate posse mutari: occasionis esse rem, non prœlii. » His rebus expositis, signum dat, et ab dextra parte alio ascensu eodem tempore Æduos mittit.

XLVI. Oppidi murus ab planitie atque initio ascensus, recta

jusqu'au mur de la ville, on comptait douze cents pas en ligne droite, mais il y avait de plus les sinuosités de la route; et les détours qu'on était obligé de faire pour suivre les pentes les moins roides allongeaient la distance. A mi-côte, et suivant les dispositions du terrain, les Gaulois, pour ralentir notre attaque, avaient élevé avec de grosses pierres un mur de six pieds de haut qui barrait le chemin; ils avaient évacué toute la partie inférieure de la colline et garni la partie la plus élevée jusqu'au mur de la ville de camps très-rapprochés les uns des autres. Nos soldats, quand le signal est donné, arrivent en un clin d'œil aux retranchements, les escaladent et s'emparent de trois camps. Ces camps furent enlevés avec une telle promptitude que Teutomate, roi des Nitiobriges, assailli tout à coup dans sa tente, où il se reposait à l'heure de midi, eut grand'peine à échapper aux soldats qui pillaient, et se sauva sans être vêtu dans la partie supérieure du corps, après avoir eu son cheval blessé.

XLVII. César, ayant atteint le but qu'il s'était proposé, fit sonner la retraite, et donna ordre à la dixième légion, qui l'accompagnait en ce moment, de s'arrêter. Mais les soldats des autres légions n'entendirent point la trompette,

regione, si nullus anfractus intercederet, MCC passus aberat: quidquid huic circuitus ad molliendum clivum accesserat, id spatium itineris augebat. At medio fere colle in longitudinem, ut natura montis ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum, qui nostrorum impetum tardaret, præduxerant Galli, atque inferiore omni spatio vacuo relicto, superiorem partem collis usque ad murum oppidi densissimis castris compleverant. Milites, dato signo, celeriter ad munitionem perveniunt, eamque transgressi, trinis castris potiuntur. Ac tanta fuit in castris capiendis celeritas, ut Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix se ex manibus prædantium militum eriperet.

XLVII. Consecutus id quod animo proposuerat, Cæsar receptui cani jussit, legionique decimæ, quacum erat concionatus, signa

parce qu'ils étaient séparés par un vallon assez large ; et quoique les tribuns et les lieutenants, suivant les ordres de César, les aient retenus, ils se laissèrent emporter par l'espérance d'une victoire promptement décidée, par la fuite de l'ennemi, par le souvenir de leurs précédents succès, car ils pensaient que les obstacles, quels qu'ils fussent, devaient être surmontés par leur courage; et ils ne s'arrêtèrent dans leur poursuite qu'en arrivant aux murs et aux portes. En ce moment, un grand cri s'éleva de tous les points de la ville, et ceux qui se trouvaient à l'extrémité opposée, effrayés de ce tumulte soudain, crurent que l'ennemi avait pénétré dans l'enceinte, et se précipitèrent hors des murs. Les mères de famille jetaient du haut du rempart des étoffes et de l'argent ; et, les bras tendus vers les Romains, elles les suppliaient de les épargner et de ne point tuer, comme ils l'avaient fait à Avaricum, les femmes et les enfants. Quelques-unes, se laissant glisser du haut des murs entre les bras qui les soutenaient, se livrèrent aux soldats. L. Fabius, centurion de la huitième légion, que l'on savait avoir dit ce jour même en présence de ses hommes « qu'il était animé par les récompenses distribuées à Avaricum, et qu'il ne laisserait

constitere. At reliquarum legionum milites, non exaudito sono tubæ, quod satis magna valles intercedebat, tamen ab tribunis militum legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur : sed, elati spe celeris victoriæ et hostium fuga et superiorum temporum secundis prœliis, nihil adeo arduum sibi esse existimaverunt, quod non virtute consequi possent; neque finem prius sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarunt. Tum vero ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius aberant, repentino tumultu perterriti, quum hostem intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt. Matresfamiliæ de muro vestem argentumque jactabant et passis manibus obtestabantur Romanos, ut sibi parcerent, neu, sicut Avarici fecissent, ne a mulieribus quidem atque infantibus abstinerent. Nonnullæ, de muris per manus demissæ, sese militibus tradebant. L. Fabius, centurio legionis VIII, quem inter suos eo die dixisse constabat,



à personne le temps d'escalader le mur avant lui, » prit trois de ses soldats, et, soutenu par eux, il monta sur le rempart; puis, les attirant les uns après les autres, il les fit monter à leur tour.

XLVIII. Pendant ce temps, ceux des Gaulois qui s'étaient réunis, comme nous l'avons dit plus haut, à l'autre extrémité de la ville pour la fortifier, s'empressèrent, en entendant le premier cri, et en apprenant ensuite par de pressants et nombreux messages que les Romains occupaient la ville, d'envoyer en avant leur cavalerie, et se portèrent eux-mêmes en masse au lieu du danger. Chacun en arrivant se rangeait en avant des murs et augmentait le nombre des combattants. Lorsque des forces considérables furent rassemblées sur ce point, les femmes, qui un instant auparavant tendaient les bras aux Romains du haut des murs, commencèrent à implorer les soldats, à montrer suivant l'usage du pays leurs cheveux épars, et à présenter leurs enfants aux regards de l'armée. Les Romains, à cause de leur position et de leur nombre, combattaient avec désavantage: fatigués tout à la fois par la course et la durée de la lutte, ils soutenaient péniblement le choc de troupes fraîches et qui n'avaient éprouvé aucune perte.

excitari se Avaricensibus præmiis, neque commissurum ut prius quisquam murum ascenderet, tres suos nactus manipulares atque ab iis sublevatus murum ascendit. Hos ipse rursus singulos exceptans, in murum extulit.

XLVIII. Interim ii qui ad alteram partem oppidi, ut supra demonstravimus, munitionis causa convenerant, primo exaudito clamore, inde etiam crebis nuntiis incitati, oppidum ab Romanis teneri, præmissis equitibus, magno concursu eo contenderunt. Eorum ut quisque primus venerat, sub muro consistebat suorumque pugnantium numerum augebat. Quorum quum magna multitudo convenisset, matresfamiliæ, quæ paullo ante Romanis de muro manus tendebant, suos obtestari et more Gallico passum capillum ostentare liberosque in conspectum proferre cœperunt. Erat Romanis nec loco nec numero æqua contentio: simul et cursu et spatio pugnæ defatigati, non facile recentes atque integros sustiuebant.

XLIX. César, en voyant que le combat était engagé sur un terrain défavorable, et que les forces de l'ennemi s'augmentaient sans cesse, eut des craintes pour son armée, et fit dire au lieutenant T. Sextius, qu'il avait laissé dans le petit camp pour le garder, de faire sortir les cohortes au plus vite, de prendre position au pied de la colline sur le flanc droit de l'ennemi, afin que, s'il voyait les autres repoussés, il menaçât les Gaulois, pour rendre la poursuite plus difficile. Il s'avança lui-même avec sa légion à quelque distance de l'endroit où il s'était placé d'abord, et il attendit l'issue de l'affaire.

L. On combattait avec la plus grande ardeur, les ennemis se confiant dans leur nombre et l'avantage du terrain, les nôtres dans leur courage, lorsque tout à coup on vit paraître, du côté où notre flanc était découvert, les Éduens que César avaient envoyés sur la droite par un autre chemin pour occuper l'ennemi. Ceux-ci effrayèrent les nôtres, parce que leur équipement ressemblait à celui des Gaulois; et quoique leurs bras droits aient été nus, ce qui était d'après leurs usages un signe de paix, nos soldats croyaient cependant que c'était un stratagème de l'ennemi pour les surprendre. Au même instant, le cen-

XLIX. Cæsar, quum iniquo loco pugnari hostiumque augeri copias videret, præmetuens suis, ad T. Sextium legatum, quem minoribus castris præsidio reliquerat, misit, ut cohortes ex castris celeriter educeret et sub infimo colle ab dextro latere hostium constitueret : ut, si nostros loco depulsos vidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret. Ipse paullum ex eo loco cum legione progressus, ubi constiterat, eventum pugnæ exspectabat.

L. Quum acerrime commissi, hostes loco et numero, nostri virtute confiderent, subito sunt Ædui visi ab latere nostris aperto, quos Cæsar ab dextra parte alio ascensu, manus distinendæ causa, miserat. Hi similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt : ac, tametsi dextris humeris exsertis animadvertebantur (quod insigne pacatum esse consuerat), tamen id ipsum sui fallendi causa milites ab hostibus factum existimabant. Eodem tempore L. Fabius centurio, quique una murum ascenderant,

turion L. Fabius, et ceux qui avaient avec lui escaladé le mur, sont entourés et précipités du haut du rempart. Un centurion de la même légion, M. Pétronius, accablé par le nombre au moment où il s'efforçait de briser les portes, dit aux soldats qui l'avaient suivi, en se voyant perdu et atteint de plusieurs blessures : « Puisque je ne puis me sauver avec vous, je veux du moins assurer votre salut; entraîné par l'amour de la gloire je vous ai conduits au milieu du danger, je vais vous donner un moyen d'échapper; songez à vous-mêmes. » A ces mots, il se précipite sur les ennemis, en tue deux, et tient un moment les autres éloignés des portes. Ses soldats s'efforçaient de le secourir. « C'est en vain, leur dit-il, que vous essayez de me sauver la vie; je perds mon sang, et déjà mes forces m'abandonnent; allez-vous-en d'ici, tandis que vous le pouvez, et rejoignez la légion. » Peu d'instants après, il tomba en combattant et sauva les siens.

LI. Les nôtres, accablés de tous côtés, furent repoussés de leur position, après avoir perdu quarante-six centurions; mais la dixième légion, placée en réserve sur un terrain plus favorable, arrêta les Gaulois qui nous poursuivaient en nous serrant de près. Elle fut soutenue

circumventi atque interfecti [de] muro præcipitabantur. M. Petronius, ejusdem legionis centurio, quum portas excidere conatus esset, multitudine oppressus ac sui desperans, multis jam vulneribus acceptis, manipularibus suis, qui illum secuti erant : « Quoniam, inquit, me una vobiscum servare non possum, vestræ quidem certe salutis prospiciam, quos cupiditate gloriæ adductus in periculum deduxi. Vos, data facultate, vobis consulite. » Simul in medios hostes irrupit, duobusque interfectis, reliquos a porta paullum summovit. Conantibus auxiliari suis, « Frustra, inquit, meæ vitæ subvenire conamini, quem jam sanguis viresque deficiunt : proinde abite, dum est facultas, vosque ad legionem recipite. » Ita pugnans post paullum concidit ac suis saluti fuit.

LI. Nostri, quum undique premerentur, XLVI centurionibus amissis, dejecti sunt loco : sed intolerantius Gallos insequentes legio decima tardavit, quæ pro subsidio paullo æquiore loco con-

à son tour par les cohortes de la treizième, qui sorties du petit camp avaient pris position dans un endroit plus élevé avec le lieutenant T. Sextius. Les légions, en arrivant à la plaine, s'arrêtèrent et attendirent l'ennemi de pied ferme. Vercingétorix ramena ses troupes du bas de la colline dans les retranchements. Dans cette journée, notre perte fut à peu près de sept cents hommes.

LII. Le lendemain, César convoque ses troupes, et reproche aux soldats leur imprudence et leur cupidité : « c'est d'eux-mêmes qu'ils ont décidé jusqu'où il fallait aller, et jugé de ce qu'il fallait faire; ils ne se sont point arrêtés quand on a donné le signal de la retraite; les tribuns et les lieutenants n'ont pu les retenir. » Il leur montre à quels périls on s'expose dans une mauvaise position ; il rappelle ce qu'il a fait à Avaricum, lorsque après avoir surpris l'ennemi sans chefs et sans cavalerie, il a laissé échapper une victoire assurée plutôt que de s'exposer même à des pertes légères, en combattant sur un terrain défavorable. « Autant il faisait cas de leur courage, dont l'élan n'avait été arrêté ni par les retranchements des camps, ni par la hauteur de la montagne, ni par les murs

stiterat. Hanc rursus XIII legionis cohortes exceperunt, quæ, ex castris minoribus eductæ, cum T. Sextio legato ceperant locum superiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infestis contra hostes signis constiterunt. Vercingetorix ab radicibus collis suos intra munitiones reduxit. Eo die milites sunt paullo minus DCC desiderati.

LII. Postero die Cæsar, concione advocata, temeritatem cupiditatemque militum reprehendit, « quod sibi ipsi judicavissent quo procedendum, aut quid agendum videretur, neque signo recipiendi dato constitissent, neque ab tribunis militum legatisque retineri potuissent : » exposito quid iniquitas loci posset, quid ipse ad Avaricum sensisset, quum, sine duce et sine equitatu deprehensis hostibus, exploratam victoriam dimisisset, ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci accideret. « Quanto opere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non castrorum munitiones, non altitudo montis, non murus

de la ville, autant il blâmait leur indiscipline et leur présomption, parce qu'ils avaient cru juger mieux que le général de ce qu'il fallait faire pour vaincre, et du résultat de la bataille; à ses yeux, la soumission et le sang-froid n'étaient pas moins nécessaires à un soldat que le courage et la grandeur d'âme. »

LIII. C'est ainsi que parla César, et en terminant son discours il ranima le courage des soldats : « Cette affaire, leur dit-il, ne devait point les troubler, et il ne fallait point attribuer au courage de l'ennemi un échec causé par le désavantage de la position. » Il s'occupa ensuite du départ qu'il avait résolu d'avance, fit sortir les légions du camp, et les établit sur un terrain convenable. Vercingétorix descendit aussi dans la plaine, et César, après une escarmouche de cavalerie, où nos troupes eurent le dessus, ramena l'armée dans le camp. Il fit la même chose le lendemain, et comme il croyait en avoir fait assez pour diminuer la forfanterie des Gaulois et relever le courage de ses soldats, il leva son camp pour se rendre chez les Éduens; l'ennemi ne le poursuivit pas; et le troisième jour il rétablit le pont de l'Allier et y fit passer l'armée.

oppidi tardare potuisset; tanto opere licentiam arrogantiamque reprehendere, quod plus se, quam imperatorem, de victoria atque exitu rerum sentire existimarent : nec minus se ab milite modestiam et continentiam, quam virtutem atque animi magnitudinem desiderare. »

LIII. Hac habita concione et ad extremam orationem confirmatis militibus, « ne ob hanc causam animo permoverentur, neu, quod iniquitas loci attulisset, id virtuti hostium tribuerent, » eadem de profectione cogitans quæ ante senserat, legiones ex castris eduxit, aciemque idoneo loco constituit. Quum Vercingetorix nihilo magis in æquum locum descenderet, levi facto equestri prœlio atque eo secundo, in castra exercitum reduxit. Quum hoc idem postero die fecisset, satis ad Gallicam ostentationem minuendam militumque animos confirmandos factum existimans, in Æduos movit castra. Ne tum quidem insecutis hostibus, tertio die ad flumen Elaver pontem reficit, eoque exercitum traduxit.

LIV. Là, il fut rejoint par les Éduens Viridomare et Éporédorix, qui lui apprirent que Litaviccus était parti avec la cavalerie pour engager les Éduens à la défection : « il importait de le devancer pour contenir la cité. » Quoique plusieurs faits eussent déjà révélé à César la perfidie des Éduens, et qu'il pensât que leur départ ne ferait que hâter la défection de la cité, cependant il ne crut pas devoir les retenir, car il craignait qu'on ne l'accusât de leur faire injure, ou qu'on ne le soupçonnât d'avoir peur. Au moment de leur départ, il rappela en peu de mots ce qu'il avait fait pour les Éduens, « ce qu'ils étaient, et combien ils étaient faibles lorsqu'il les admit à son alliance ; refoulés dans les villes, frappés par la confiscation de leurs terres, privés de toutes leurs ressources, ils étaient réduits à l'état des tributaires, et pour comble de honte on les forçait à donner des otages ; mais depuis, à quelle haute fortune, à quel degré de puissance ne les avait-il pas élevés? et non-seulement ils se retrouvaient dans leur premier état, mais leur considération et leur influence étaient plus grandes que jamais. » Après les avoir ainsi admonestés, il les congédia.

LV. Noviodunum [33] était une ville des Éduens, située

LIV. Ibi a Viridomaro atque Eporedorige Æduis appellatus discit cum omni equitatu Litaviccum ad sollicitandos Æduos profectum : « opus esse ipsos antecedere ad confirmandam civitatem. » Etsi multis jam rebus perfidiam Æduorum perspectam habebat, atque horum discessu admaturari defectionem civitatis existimabat ; tamen eos retinendos non constituit, ne aut inferre injuriam videretur, aut dare timoris aliquam suspicionem. Discedentibus his breviter sua in Æduos merita exposuit : « quos et quam humiles accepisset, compulsos in oppida, mulctatos agris, omnibus ereptis copiis, imposito stipendio, obsidibus summa cum contumelia extortis ; et quam in fortunam quamque in amplitudinem deduxisset, ut non solum in pristinum statum redissent, sed omnium temporum dignitatem et gratiam antecessisse viderentur. » His datis mandatis, eos ab se dimisit.

LV. Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris op-

sur les bords de la Loire, dans une forte position. César y avait rassemblé tous les otages de la Gaule, le blé, le trésor public, une grande partie de ses bagages et de ceux de l'armée. Il y avait aussi envoyé un grand nombre de chevaux achetés, pour cette guerre, en Italie et en Espagne. Lorsque Éporédorix et Viridomare y arrivèrent, ils apprirent quelle était la situation de la cité ; que Litaviccus avait été reçu par les Éduens à Bibracte[34], ville dont l'influence est considérable dans le pays; que le magistrat Convictolitan, et une grande partie du sénat, étaient venus le trouver; qu'on avait envoyé au nom de la cité des députés à Vercingétorix pour faire la paix et conclure une alliance avec lui; et ils jugèrent qu'il fallait profiter de circonstances aussi favorables. C'est pourquoi, après avoir tué la garnison de Noviodunum, et ceux qui s'y trouvaient pour des affaires de commerce, ils se partagèrent entre eux l'argent et les chevaux[35], firent conduire à Bibracte auprès des magistrats les otages des cités, et brûlèrent la ville, parce qu'ils jugeaient qu'ils ne pourraient point la garder, et qu'ils ne voulaient pas qu'elle pût servir aux Romains; ils transportèrent sur des bateaux autant de blé qu'ils purent en charger à la hâte, jetèrent le reste dans

portuno loco positum. Huc Cæsar omnes obsides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, suorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat: huc magnum numerum equorum, hujus belli causa in Italia atque Hispania coemptum, miserat. Eo quum Eporedorix Viridomarusque venissent et de statu civitatis cognovissent, Litaviccum Bibracti ab Æduis receptum (quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis), Convictolitanem magistratum magnamque partem senatus ad eum convenisse, legatos ad Vercingetorigem de pace et amicitia concilianda publice missos; non prætermittendum tantum commodum existimaverunt. Itaque, interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi causa convenerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt; oppidum, quod a se teneri non posse judicabant, ne qua esset usui Romanis, incenderunt; frumenti quod

le fleuve ou le brûlèrent. Ils levèrent des troupes dans les pays voisins, placèrent des garnisons et des vedettes le long des rives de la Loire, et montrèrent leur cavalerie sur tous les points, pour effrayer, couper les vivres aux Romains, et les forcer, s'ils le pouvaient, par la disette, à quitter la province. Ce qui les confirmait dans cette espérance, c'est que la Loire était grossie par la fonte des neiges, et qu'ils ne croyaient pas qu'on pût sur aucun point la passer à gué.

LVI. En apprenant ces événements, César pensa qu'il fallait se hâter, afin de pouvoir combattre, s'il devait rencontrer quelques difficultés dans la construction des ponts, avant que des forces plus considérables ne fussent rassemblées. Il ne croyait pas que la crainte, même dans le cas le plus urgent, dût le contraindre à changer de projet et à retourner vers la Province, car c'était là une lâcheté qu'il eût été honteux de commettre; les montagnes des Cévennes d'ailleurs lui fermaient la route; les chemins étaient difficiles. Il avait de grandes inquiétudes au sujet de Labiénus, dont il était séparé, et des légions qu'il avait fait partir avec lui. C'est pourquoi, par des marches for-

subito potuerunt navibus avexerunt, reliquum flumine atque incendio corruperunt; ipsi ex finitimis regionibus copias cogere, præsidia custodiasque ad ripas Ligeris disponere equitatumque omnibus locis, injiciendi timoris causa, ostentare cœperunt, si ab re frumentaria Romanos excludere aut adductos inopia ex Provincia expellere possent. Quam ad spem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado non posse transiri videretur.

LVI. Quibus rebus cognitis, Cæsar maturandum sibi censuit, si esset in perficiendis pontibus periclitandum, ut prius, quam essent majores eo coactæ copiæ, dimicaret. Nam, ut commutato consilio iter in Provinciam converteret, id ne metu quidem necessario faciundum existimabat, quum infamia atque indignitas rei et oppositus mons Cevenna viarumque difficultas impediebat, tum maxime, quod abjuncto Labieno atque iis legionibus, quas una miserat, vehementer timebat. Itaque, admodum magnis diur-

cées de jour et de nuit, il arriva, sans que personne s'y attendît, aux bords de la Loire; les cavaliers trouvèrent un gué praticable en raison de la gravité des circonstances, et qu'on pouvait traverser en ayant seulement les bras et les épaules hors de l'eau pour soutenir les armes; il disposa la cavalerie de manière à rompre la force du courant; les ennemis s'effrayèrent en apercevant nos troupes, et l'armée traversa le fleuve sans éprouver aucune perte. César ayant trouvé dans les campagnes du blé et du bétail en abondance en fit de grands approvisionnements, et se dirigea vers le pays des Sénonais.

LVII. Tandis que ces choses se passaient du côté de César, Labiénus, ayant laissé à Agendicum pour garder les bagages les renforts récemment arrivés d'Italie, partit avec quatre légions pour Lutèce, ville des Parisiens, située dans une île de la Seine. Les ennemis, en apprenant son arrivée, rassemblèrent un grand nombre de troupes des cités voisines. On donna le commandement suprême à l'Aulerque Camulogène, qui malgré son âge avancé fut appelé à cette dignité à cause de ses grands talents militaires. Celui-ci ayant remarqué un marais d'un seul tenant

nis nocturnisque itineribus confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim venit; vadoque per equites invento, pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu, qui vim fluminis refringeret, atque hostibus primo aspectu perturbatis, incolumem exercitum traduxit : frumentumque in agris et pecoris copiam nactus, repleto his rebus exercitu, iter in Senones facere instituit.

LVII. Dum hæc apud Cæsarem geruntur, Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio, cum quatuor legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum Parisiorum, quod positum est in insula fluminis Sequanæ. Cujus adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii traditur Camulogeno Aulerco, qui, prope confectus ætate, tamen propter singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem evocatus.

qui aboutissait à la Seine et rendait toute cette partie du pays très-difficile à traverser, vint s'y établir et prit ses mesures pour nous empêcher de passer.

LVIII. Labiénus s'efforça d'abord de construire des mantelets, de combler le marais avec des fascines et de la terre, et de faire une bonne route; mais lorsqu'il eut reconnu les difficultés de cette entreprise, il sortit en silence de son camp vers la troisième veille, et se rendit à Mélodunum[36] par le chemin qu'il avait suivi pour venir. Mélodunum est une ville des Sénonais, placée dans une île de la Seine, dans une position pareille à celle dont nous avons parlé plus haut à propos de Lutèce. Il réunit le plus promptement possible environ cinquante bateaux, les attacha ensemble, les chargea de soldats, et s'empara de la ville sans résistance, car la plupart des habitants avaient été récemment appelés par la guerre, et ceux qui restaient s'effrayèrent de cette manière inattendue de les attaquer. Il rétablit le pont, que les ennemis avaient coupé quelques jours auparavant, y fit passer l'armée, et marcha sur Lutèce en suivant le cours du fleuve. L'ennemi, en apprenant cette manœuvre par ceux qui s'étaient sauvés de Mélodunum, donne ordre de brûler Lutèce, de couper les ponts de cette ville;

Is quum animadvertisset perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.

LVIII. Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem, quo venerat, itinere Melodunum pervenit. Id est oppidum Senonum, in insula Sequanæ positum, ut paullo ante de Lutetia diximus. Deprensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis, atque eo militibus injectis, et rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant, exercitum traducit, et secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi re-

après avoir quitté le marais, il établit son camp sur les bords de la Seine, vis-à-vis de Lutèce, en faisant face à Labiénus.

LIX. Déjà on entendait dire que César s'était éloigné de Gergovie ; déjà le bruit s'était répandu que les Éduens nous avaient abandonnés, et que la Gaule se soulevait avec succès. Les Gaulois disaient entre eux que César avait été arrêté dans sa marche, qu'il n'avait pu arriver jusqu'à la Loire, et que le manque de vivres l'avait forcé à se replier sur la Province. Les Bellovaques, déjà mal disposés d'eux-mêmes, commencèrent, en apprenant la défection des Éduens, à lever des troupes et à se préparer à la guerre. Labiénus, en voyant la situation changée à ce point, sentit qu'il devait agir tout autrement qu'il avait décidé d'abord; et qu'il ne s'agissait plus de faire des conquêtes et de prendre l'offensive, mais de ramener l'armée saine et sauve à Agendicum : car, d'un côté, il était pressé par les Bellovaques, qui jouissent dans toute la Gaule d'une très-grande réputation de courage ; de l'autre, Camulogène tenait le pays avec une armée organisée et exercée; et de plus les légions étaient séparées par un très-grand fleuve de leur réserve et de leurs bagages. En voyant surgir tout à coup devant lui de si

scindi jubent : ipsi, profecti a palude, ad ripas Sequanæ e regione Lutetiæ contra Labieni castra considunt.

LIX. Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur : jam de Æduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores afferebantur, Gallique in colloquiis, interclusum itinere et Ligeri Cæsarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci autem, defectione Æduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat : neque jam, ut aliquid acquireret, prœlioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci (quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis) instabant; alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat : tum legiones, a præsidio

grandes difficultés, il crut ne devoir chercher de secours que dans la force de son âme.

LX. C'est pourquoi, vers le soir, il assembla un conseil, engagea les assistants à exécuter promptement et avec intelligence les ordres qu'il donnerait; puis il plaça des chevaliers romains sur les bateaux qu'il avait amenés de Mélodunum; et à la fin de la première veille, il ordonna à ceux qui les montaient de descendre le fleuve jusqu'à la distance de quatre mille pas, et là, de l'attendre. Il laissa pour garder le camp cinq cohortes, sur la solidité desquelles il comptait peu pour une bataille; et il ordonna aux cinq autres cohortes de la même légion de partir à minuit avec les bagages, et de remonter le long de la rive du fleuve, en faisant un grand bruit. Il rassembla en même temps des canots, et les envoya du même côté, en les faisant marcher avec un grand bruit de rames. Lui-même, peu de temps après, partit en silence, et se rendit avec trois légions à l'endroit où les barques devaient s'arrêter.

LXI. Lorsqu'il fut arrivé sur ce point, les éclaireurs que l'ennemi avait disposés tout le long du fleuve, furent

atque impedimentis interclusas, maximum flumen distinebat. Tantis subito difficultatibus objectis, ab animi virtute auxilium petendum videbat.

LX. [Itaque] sub vesperum consilio convocato, cohortatus ut ea quæ imperasset, diligenter industrieque administrarent, naves quas a Meloduno deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit, et prima confecta vigilia, quatuor millia passuum secundo flumine silentio progredi ibique se exspectari jubet. Quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit : quinque ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres : has, magno sonitu remorum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipse post paullo, silentio egressus, cum tribus legionibus eum locum petit, quo naves appelli jusserat.

LXI. Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni

accablés par les nôtres, au moment où ils ne s'attendaient à rien, parce qu'un violent orage avait éclaté tout à coup; l'armée et la cavalerie passèrent rapidement le fleuve, sous la direction des chevaliers romains, que Labiénus avait chargés de présider au passage. Au point du jour, l'ennemi fut informé presqu'en même temps qu'il régnait dans le camp des Romains un mouvement inaccoutumé, que des forces considérables remontaient le fleuve, qu'on entendait du même côté le bruit des rames, et qu'un peu plus bas des troupes étaient transportées sur des barques. Les Gaulois, en recevant ces nouvelles, s'imaginèrent que toutes les légions passaient le fleuve sur trois points; qu'effrayées de la défection des Éduens, elles se disposaient à la retraite; et ils partagèrent leur armée en trois corps: ils laissèrent une réserve en face du camp, envoyèrent un détachement vers Métiosédum, avec ordre de s'avancer aussi loin que les barques s'avanceraient elles-mêmes, et marchèrent avec le reste des troupes contre Labiénus.

LXII. Au point du jour les nôtres étaient tous passés, et l'on voyait l'armée ennemie. Labiénus exhorta ses soldats « à se souvenir de leur ancienne valeur et de tant de

fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur : exercitus equitatusque, equitibus Romanis administrantibus, quos ei negotio præfecerat, celeriter transmittitur. Uno fere tempore sub lucem hostibus nuntiatur, in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari et magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remorum in eadem parte exaudiri, et paullo infra milites navibus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant tribus locis transire legiones atque omnes, perturbatos defectione Æduorum, fugam parare, suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam præsidio e regione castrorum relicto, et parva manu Metiosedum versus missa quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt.

LXII. Prima luce et nostri omnes erant transportati et hostium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus « ut suæ pristinæ virtutis et tot secundissimorum prœliorum retinerent memoriam,

combats heureux, et à se figurer que César lui-même, qui les avait tant de fois conduits à la victoire, était présent; » puis il donna le signal du combat. Au premier choc, l'aile droite, où s'était placée la septième légion, culbuta les Gaulois et les mit en fuite; mais à l'aile gauche, formée par la douzième légion, quand les ennemis qui se trouvaient au premier rang furent tombés percés de traits, les autres n'en résistèrent pas moins vigoureusement, et aucun d'eux ne paraissait disposé à fuir; leur chef Camulogène était là lui-même, et les encourageait. La victoire n'était pas encore décidée, lorsque les tribuns de la septième légion, informés de ce qui se passait à l'aile gauche, se présentèrent avec leurs troupes sur les derrières de l'ennemi, et marchèrent en avant. Même dans ce moment, pas un seul Gaulois ne lâcha pied; ils furent enveloppés tous et tués. Camulogène subit le sort commun. Ceux qu'on avait laissés en face du camp de Labiénus, en apprenant qu'une bataille était engagée, se portèrent au secours de leur armée, et se rangèrent sur une colline; mais ils ne purent soutenir le choc de nos soldats, que la victoire rendait plus terribles encore. Ils se mêlèrent aux autres fuyards, et ceux que les bois et les hauteurs ne protégèrent point,

atque ipsum Cæsarem, cujus ductu sæpenumero hostes superassent, præsentem adesse existimarent, » dat signum prœlii. Primo concursu ab dextro cornu, ubi septima legio constiterat, hostes pelluntur atque in fugam conjiciuntur : ab sinistro, quem locum duodecima legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi telis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulogenus suis aderat, atque eos cohortatur. Incerto nunc etiam exitu victoriæ, quum septimæ legionis tribunis esset nuntiatum, quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo quidem tempore quisquam loco cessit, sed circumventi omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camulogenus. At ii qui præsidio contra castra Labieni erant relicti, quum prœlium commissum audissent, subsidio suis ierunt collemque ceperunt, neque nostrorum militum victorumque im-

furent tués par notre cavalerie. Quand cette affaire fut terminée, Labiénus revint à Agendicum, où il avait laissé les bagages de l'armée, et de là il se rendit avec toutes ses troupes auprès de César [37].

LXIII. La nouvelle de la défection des Éduens donne une impulsion plus vive à la guerre. Des députés sont envoyés sur tous les points, et ceux-ci, en agissant autant qu'ils le peuvent par l'influence, l'autorité, l'argent, s'efforcent de gagner les cités. Maîtres des otages que César avait placés chez eux, ils effrayent par la menace du supplice ceux qui hésistent. Les Éduens demandent à Vercingétorix de venir près d'eux pour s'entendre sur les moyens de faire la guerre, celui-ci consent; mais ils réclament pour eux-mêmes la direction suprême. Des difficultés s'étant élevées à ce sujet, l'assemblée générale de la Gaule est convoquée à Bibracte; on s'y rend en foule de tous côtés. L'affaire est soumise à la décision du peuple; et tous à l'unanimité confirment Vercingétorix dans le commandement en chef. Les Rémois, les Lingons et les Trévires n'assistèrent point à cette assemblée : les Rémois et les Lingons, parce qu'ils restaient les amis des Romains; les Trévires, parce qu'ils étaient trop loin, et que les Ger-

petum sustinere potuerunt. Sic, cum suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texerunt, ab equitatu sunt interfecti. Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant : inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.

LXIII. Defectione Æduorum cognita, bellum augetur. Legationes in omnes partes circummittuntur : quantum gratia, auctoritate, pecunia valent, ad sollicitandas civitates nituntur. Nacti obsides, quos Cæsar apud eos deposuerat, horum supplicio dubitantes territant. Petunt a Vercingetorige Ædui, ad se veniat rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata, contendunt ut ipsis summa imperii tradatur; et re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes. Multitudinis suffragiis res permittitur : ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem. Ab hoc con-

mains leur faisaient une rude guerre; et c'est pour cela qu'ils ne figurèrent point dans cette campagne, et n'envoyèrent de secours à aucun des deux partis. Les Éduens furent profondément blessés en se voyant déchus du premier rang; ils se plaignirent du changement de leur fortune et regrettèrent la bienveillance de César; mais la guerre était commencée, et ils n'osèrent point se séparer des autres. Éporédorix et Viridomare, jeunes gens de la plus grande espérance, obéirent à regret à Vercingétorix.

LXIV. Celui-ci enjoint aux autres nations de donner des otages, et fixe le jour où ils seront livrés; il donne ordre de rassembler promptement toute la cavalerie, au nombre de quinze mille hommes : « Il se contente, dit-il, de l'infanterie qu'il a déjà; il ne veut point tenter la fortune ou combattre en bataille rangée; mais puisqu'il dispose d'une cavalerie nombreuse, il lui sera très-facile d'empêcher les Romains de se procurer des vivres et des fourrages. Quant aux Gaulois, il faut que sans se plaindre ils détruisent leurs récoltes, qu'ils brûlent leurs habitations, et qu'ils regardent cette destruction de ce qu'ils possèdent comme le moyen de conquérir une éternelle puis-

cilio Remi, Lingones, Treveri afuerunt : illi, quod amicitiam Romanorum sequebantur; Treveri, quod aberant longius et ab Germanis premebantur : quæ fuit causa, quare toto abessent bello et neutris auxilia mitterent. Magno dolore Ædui ferunt se dejectos principatu; queruntur fortunæ commutationem et Cæsaris indulgentiam in se requirunt; neque tamen, suscepto bello, suum consilium ab reliquis separare audent. Inviti, summæ spei adolescentes, Eporedorix et Viridomarus, Vercingetorigi parent.

LXIV. Ipse imperat reliquis civitatibus obsides; denique ei rei constituit diem : huc omnes equites, XV millia numero, celeriter convenire jubet : peditatu, quem ante habuerit, se fore contentum dicit, neque fortunam tentaturum, aut in acie dimicaturum; « sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu, frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere : æquo modo animo sua ipsi frumenta corrumpant ædificiaque incendant, qua rei familiaris jactura perpetuum imperium libertatemque se con-

sance et la liberté. » Quand il eut pris ces mesures, il ordonna aux Éduens et aux Ségusianes, qui sont voisins de la Province, de fournir dix mille fantassins et huit cents cavaliers. Il met à la tête de ces troupes le frère d'Éporédorix, et lui commande de porter la guerre dans le pays des Allobroges. D'un autre côté, il envoie les Gabales et les Arvernes des cantons rapprochés contre les Helves, et les Rutènes et les Cadurques ravager les frontières des Volces Arecomices; en même temps, par des messages secrets et des députations, il sollicite les Allobroges, parce qu'il espérait que depuis la dernière guerre ils ne seraient point encore calmés; il promettait de l'argent à tous les chefs de ces peuples, et à la cité le gouvernement de toute la Province.

LXV. Pour parer à tous ces événements, nous avions une force de vingt-deux cohortes, levées dans la Province elle-même, et réparties sur tous les points par le lieutenant L. César. Les Helves ayant pris l'initiative de l'attaque contre leurs voisins sont repoussés; C. Valérius Donotaurus, fils de Caburus, et chef de leur cité, est tué avec un grand nombre d'autres, et ils sont rejetés dans

sequi videant. » His constitutis rebus, Æduis Segusianisque, qui sunt finitimi Provinciæ, x millia peditum imperat : huc addit equites DCCC. His præficit fratrem Eporedorigis bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Rutenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit. Nihilo minus clandestinis nuntiis legationibusque Allobrogas sollicitat, quorum mentes nondum ab superiore bello resedisse sperabat. Horum principibus pecunias, civitati autem imperium totius Provinciæ pollicetur.

LXV. Ad hos omnes casus provisa erant præsidia cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa [coacta] Provincia ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur. Helvii, sua sponte cum finitimis prœlio congressi, pelluntur, et C. Valerio Donotauro, Caburi filio, principe civitatis compluribusque aliis interfectis, intra oppida ac muros compelluntur. Allobroges, crebris ad Rho-

leurs villes et derrière leurs remparts. Les Allobroges placent le long du Rhône des postes nombreux, et gardent leurs frontières avec un grand soin et une grande vigilance. César, sachant que l'ennemi était supérieur en cavalerie, et voyant toutes les routes fermées, ne pouvait obtenir aucun secours de la Province et de l'Italie, et il envoya des députés au delà du Rhin, en Germanie, vers les cités qu'il avait soumises l'année précédente; il en tira des cavaliers et ces fantassins armés à la légère qui ont l'habitude de combattre dans leurs rangs. Comme ils n'avaient que de mauvais chevaux, il prit à leur arrivée ceux des tribuns et des autres officiers, et même ceux des chevaliers romains et des vétérans, et il les leur distribua.

LXVI. Pendant que ces choses se passaient, les troupes envoyées par les Arvernes se rassemblèrent, ainsi que les cavaliers demandés à toute la Gaule. Quand ces forces considérables furent réunies, et au moment où César se rendait chez les Séquanes, en traversant l'extrémité du pays des Lingons pour porter plus facilement secours à la Province, Vercingétorix, en trois journées de marche, vint s'établir à dix mille pas environ des Romains; après avoir réuni en conseil les commandants de la cavalerie, il leur

danum dispositis præsidiis, magna cum cura et diligentia suos fines tuentur. Cæsar, quod hostes equitatu superiores esse intelligebat, et interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas superioribus annis pacaverat, equitesque ab his arcessit et levis armaturæ pedites, qui inter eos prœliari consuerant. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque, sed et equitibus Romanis atque evocatis, equos sumit Germanisque distribuit.

LXVI. Interea dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis, equitesque qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum x ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit : convocatisque ad consilium præfectis equi-

montre que le jour de la victoire est arrivé : « les Romains fuient vers la Province et se retirent de la Gaule ; cela lui suffit pour obtenir, quant à présent, la liberté ; mais c'est trop peu pour la paix et le repos de l'avenir, car ils reviendront après avoir réuni de plus grandes forces, et ils ne cesseront point leurs attaques. Il faut donc tomber sur eux pendant les difficultés de la marche. Si l'infanterie s'arrête pour protéger leur retraite, les Romains ne pourront point faire la route ; s'ils abandonnent leurs bagages, ce qui lui paraît plus probable, pour ne s'occuper que de leur salut, ils perdront tout à la fois les choses les plus nécessaires et leur dignité. Quant à leurs cavaliers, pas un seul d'entre eux n'osera seulement s'avancer en avant de leurs colonnes, on ne doit point en douter. Pour leur inspirer encore plus de confiance, il rangera toutes ses troupes en avant du camp, ce qui épouvantera l'ennemi. » Les cavaliers s'écrient que « chacun doit s'engager par les serments les plus sacrés à ne point se retirer sous son toit, à ne point approcher de ses enfants, de ses parents, de sa femme, avant d'avoir fait passer deux fois son cheval à travers les rangs de l'ennemi. »

tum, venisse tempus victoriæ demonstrat : « fugere in Provinciam Romanos Galliaque excedere : id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse ; ad reliqui temporis pacem atque otium parum profici : majoribus enim coactis copiis reversuros, neque finem bellandi facturos. Proinde [in] agmine impeditos adoriantur. Si pedites suis auxilium ferant atque in eo morentur, iter facere non posse ; si (id quod magis futurum confidat) relictis impedimentis, suæ saluti consulant, et usu rerum necessariarum et dignitate spoliatum iri. Nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, et ipsos quidem non debere dubitare. Id quo majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum et terrori hostibus futurum. » Conclamant equites, « sanctissimo jurejurando confirmare oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, [ne] ad uxorem aditum habeat, qui non bis per agmen hostium perequitasset. »

LXVII. Cet avis fut approuvé, et tous prêtèrent le serment. Le lendemain, la cavalerie ayant été divisée en trois corps, il y en eut deux qui se montrèrent sur nos deux ailes; l'autre, en se portant vers la tête de nos colonnes, commença à fermer le passage. César, informé de cette manœuvre, partage également la cavalerie en trois divisions, et ordonne de marcher à l'ennemi. Alors le combat s'engage sur tous les points; l'armée suspend sa marche, les bagages sont placés au milieu des légions. Quand les nôtres paraissent fatigués ou serrés de trop près sur un point, César ordonne d'y porter les enseignes et de s'y établir en bataille, ce qui arrête la poursuite de l'ennemi et soutient les nôtres, parce qu'ils espèrent être secourus. Enfin les Germains, qui étaient à la droite, s'emparent d'une hauteur et en chassent l'ennemi. Ils poursuivent les fuyards jusqu'à la rivière auprès de laquelle Vercingétorix s'était posté avec les troupes de pied, et ils en tuent un grand nombre. Les autres, en voyant cette déroute, craignent d'être enveloppés et prennent la fuite. On les tue partout; trois nobles Éduens sont conduits prisonniers à César: c'étaient Cotus, préfet de

LXVII. Probata re atque omnibus jurejurando adactis, postero die in tres partes distributo equitatu, duæ se acies ab duobus lateribus ostendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit. Qua re nuntiata, Cæsar suum quoque equitatum, tripartito divisum, contra hostem ire jubet. Pugnatur una [tunc] omnibus in partibus : consistit agmen : impedimenta inter legiones recipiuntur. Si qua in parte nostri laborare aut gravius premi videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque constitui jubebat : quæ res et hostes ad insequendum tardabat, et nostros spe auxilii confirmabat. Tandem Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur compluresque interficiunt. Qua re animadversa, reliqui, ne circumirentur, veriti, se fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes : tres nobilissimi Ædui capti ad Cæsarem perducuntur : Cotus, præfectus equitum, qui controversiam cum Convictolitane proximis comitiis

cavalerie, qui dans les derniers comices avait été le compétiteur de Convictolitan; Cavarillus, qui, après la défection de Litaviccus, avait été placé à la tête de la cavalerie; et Éporédorix, sous les ordres duquel les Éduens, avant l'arrivée de César, avaient fait la guerre aux Séquanes.

LXVIII. Après la déroute de toute sa cavalerie, Vercingétorix retira les troupes qu'il avait placées en avant du camp, prit immédiatement la route d'Alise, ville des Mandubes [38], et ordonna de sortir les bagages du camp et de les faire marcher à la suite de son armée. César, après avoir conduit ses équipages sur une hauteur voisine, sous la garde de deux légions, poursuivit les Gaulois aussi longtemps que le jour le lui permit, tua environ trois mille hommes à leur arrière-garde, et plaça le lendemain son camp devant Alise [39]. Il reconnut la situation de la place; et comme l'ennemi était démoralisé, parce que la cavalerie sur laquelle il comptait principalement avait été battue, il exhorta les soldats au travail et commença la circonvallation.

LXIX. Alise était située au sommet d'une colline et dans une position tellement élevée qu'elle ne paraissait pas pouvoir être prise autrement que par un siége en règle.

habuerat; et Cavarillus, qui post defectionem Litavicci pedestribus copiis præfuerat; et Eporedorix, quo duce ante adventum Cæsaris Ædui cum Sequanis bello contenderant.

LXVIII. Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias [suas], ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit; celeriterque impedimenta ex castris educi et se subsequi jussit. Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabus legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ, perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites, [Alesiam] circumvallare instituit.

LXIX. Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo, admodum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur.

Deux rivières [40] coulaient de deux côtés au pied de cette colline ; en avant de la place s'étendait une plaine longue environ de trois mille pas; sur tous les autres points, des collines, placées à peu de distance les unes des autres et d'une égale hauteur, entouraient la ville; en avant des murailles, la rampe qui regardait le soleil levant était garnie de troupes gauloises qui s'étaient fortifiées par un fossé et un mur en pierres sèches de six pieds de haut. Les lignes auxquelles travaillaient les Romains s'étendaient sur une circonférence de onze mille pas; le camp était établi dans une bonne position; et on y fit vingt-trois redoutes, dans lesquelles on plaçait des postes pendant le jour pour empêcher les Gaulois d'attaquer à l'improviste; la nuit, elles étaient gardées par des sentinelles et de forts détachements.

LXX. Tandis qu'on travaillait à ces ouvrages, un combat de cavalerie fut livré dans la plaine entrecoupée de collines qui s'étendait, comme nous l'avons dit plus haut, sur une longueur de trois mille pas. On combattit de part et d'autre avec la plus grande vigueur. Nos hommes étant serrés de près, César les fit soutenir par les Germains, et rangea les légions en avant du camp, pour empêcher l'in-

Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. Ante id oppidum planities circiter millia passuum III in longitudinem patebat : reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant, fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millium passuum tenebat. Castra opportunis locis erant posita, ibique castella XXIII facta; quibus in castellis interdiu stationes disponebantur, ne qua subito eruptio fieret : hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur.

LXX. Opere instituto, fit equestre prœlium in ea planitie, quam intermissam collibus III millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contendi-

fanterie ennemie de nous attaquer à l'improviste. Les nôtres, appuyés par les légions, reprennent courage : les Gaulois, mis en déroute, s'embarrassent eux-mêmes par leur multitude, et se massent aux portes qu'on avait ménagées et qui se trouvaient trop étroites; alors les Germains les suivent plus vivement encore jusqu'à leurs fortifications. Le carnage fut grand. Quelques-uns, étant descendus de cheval, essayèrent de franchir le fossé et d'escalader la muraille en pierres sèches. César fait avancer un peu les légions qu'il avait rangées en avant du camp. Les Gaulois placés à l'intérieur des fortifications ne sont pas moins effrayés que les autres; ils croient qu'on va sur-le-champ marcher contre eux, et crient aux armes; quelques-uns, saisis d'effroi, se précipitent dans la ville. Vercingétorix ordonne de fermer les portes, afin que le camp ne soit pas abandonné. Les Germains se retirent après avoir tué un grand nombre d'ennemis et pris beaucoup de chevaux.

LXXI. Vercingétorix, avant que les Romains eussent terminé leurs lignes, résolut de renvoyer pendant la nuit toute sa cavalerie. Au moment du départ, il recommande « que chacun se rende dans sa cité, et force tous ceux qui

tur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos summittit, legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito, nostris animus augetur : hostes, in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt atque, angustioribus portis relictis, coacervantur. Tum Germani acrius usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes : nonnulli, relictis equis, fossam transire et maceriam transcendere conantur. Paullum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, Galli perturbantur ; veniri ad se confestim existimantes, ad arma conclamant ; nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne castra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis, Germani sese recipiunt.

LXXI. Vercingetorix, priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit, omnem ab se equitatum noctu dimit-

sont en âge de porter les armes à prendre part à la guerre. Il leur rappelle les services qu'il leur a rendus; il les prie de tout faire pour le défendre et ne pas le livrer aux ennemis, qui le tortureraient, lui qui a tant fait pour la liberté de tous : il leur montre, que s'ils ne déploient pas le plus grand zèle, quatre-vingt-dix mille hommes d'élite périront avec lui; tout compté, il n'y a de vivres que juste pour trente jours; cependant il pourra, en les ménageant, tenir un peu plus longtemps. » Quand il eut donné ces explications, il fait partir, à la seconde veille, sa cavalerie dans le plus grand silence, par l'issue que présentaient nos lignes inachevées; il ordonne qu'on lui apporte tout le blé, décrète la peine de mort contre ceux qui n'obéiront pas, et répartit entre chaque homme les bestiaux que les Mandubes avaient réunis en grande quantité; il veut que le blé soit distribué avec économie et au fur à mesure des besoins, et il fait rentrer dans la ville toutes les troupes qu'il avait placées en avant de l'enceinte. Telles sont ses dispositions pour attendre les secours de la Gaule et faire la guerre.

LXXII. Quand César fut informé de ces faits par des déserteurs et des prisonniers, voici comment il résolut

tere. Discedentibus mandat : ut suam quisque eorum civitatem adeat, omnesque, qui per ætatem arma ferre possent, ad bellum cogant; sua in illos merita proponit, obtestaturque, ut suæ salutis rationem habeant, neu se, optime de communi libertate meritum, hostibus in cruciatum dedant : quodsi indiligentiores fuerint, millia hominum delecta LXXX una secum interitura demonstrat; ratione inita, exigue esse dierum XXX frumentum, sed paullo etiam longius tolerari posse parcendo. His datis mandatis, qua opus [nostrum] erat intermissum, secunda vigilia silentio equitatum dimittit; frumentum omne ad se referri jubet; capitis pœnam iis, qui non paruerint, constituit : pecus, cujus magna erat copia ab Mandubiis compulsa, viritim distribuit; frumentum parce et paullatim metiri instituit; copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recepit. His rationibus auxilia Galliæ exspectare et bellum parat administrare.

LXXII. Quibus rebus cognitis ex perfugis et captivis, Cæsar

d'établir les retranchements : il creusa un fossé de vingt pieds, dont les berges étaient coupées en ligne droite, et dont le fonds avait la même largeur que l'ouverture. Il plaça les autres retranchements à quatre cents pas en arrière de ce fossé, car on avait été obligé de s'étendre sur un si grand espace qu'il était impossible de garnir de soldats la circonvallation tout entière, et César voulait par là empêcher l'ennemi de tomber tout à coup et pendant la nuit sur nos ouvrages, ou de lancer des traits sur nos travailleurs. Dans l'intervalle, il ouvrit deux autres fossés, larges de quinze pieds et de la même profondeur. Comme celui qui se trouvait de notre côté était creusé dans un terrain inculte et marécageux, il y conduisit l'eau de la rivière. Derrière ces fossés, il éleva une terrasse et un rempart de douze pieds de haut, auquel il ajouta un parapet et des créneaux, avec de longues palissades qui s'élevaient jusqu'au point de jonction des mantelets et de la terrasse, pour rendre l'escalade plus difficile ; et il plaça tout autour de cette fortification des tours séparées les unes des autres par une distance de quatre-vingts pieds.

LXXIII. Il fallait tout à la fois rassembler des matériaux,

hæc genera munitionis instituit. Fossam pedum XX directis lateribus duxit, ut ejus fossæ solum tantumdem pateret, quantum summa fossæ labra distarent. Reliquas omnes munitiones ab ea fossa pedes quadringentos reduxit : id hoc concilio (quoniam tantum esset necessario spatium complexus ; nec facile totum corpus corona militum cingeretur), ne de improviso aut noctu ad munitiones hostium multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possent. Hoc intermisso spatio, duas fossas, XV pedes latas, eadem altitudine perduxit : quarum interiorem, campestribus ac demissis locis, aqua ex flumine derivata complevit. Post eas aggerem ac vallum XII pedum exstruxit ; huic loricam pinnasque adjecit, grandibus cervis eminentibus ad commissuras pluteorum atque aggeris, qui ascensum hostium tardarent ; et turres toto opere circumdedit, quæ pedes LXXX inter se distarent.

LXXIII. Erat eodem tempore et materiari et frumentari et tantas

se procurer des vivres, exécuter d'immenses travaux, avec des troupes dont l'effectif se trouvait diminué de tous les hommes qui s'éloignaient à de grandes distances du camp. Souvent les Gaulois attaquaient nos ouvrages et faisaient par plusieurs portes des sorties impétueuses. C'est pourquoi César pensa qu'il fallait ajouter de nouvelles défenses aux fortifications afin de pouvoir les garder avec moins de monde; on coupa des troncs d'arbres ou de très-fortes branches dont les bouts furent dépouillés de leur écorce et taillés en pointe aiguë; puis on creusa un fossé continu, profond de cinq pieds, dans lequel on enfonça ces morceaux de bois en les attachant solidement par leur base, afin qu'on ne pût les arracher; ils sortaient de terre par leurs extrémités, formaient cinq rangées reliées entre elles et entrelacées; ceux qui cherchaient à les franchir s'enferraient eux-mêmes dans leur pointes aiguës. Nos soldats les appelaient des *bornes*. En avant on creusait, en les disposant obliquement en quinconce, des trous de trois pieds de profondeur, qui allaient en se rétrécissant peu à peu de haut en bas; on y plaçait des pieux ronds, de la grosseur de la cuisse, aiguisés et durcis au feu, qui ne dépassaient que de quatre doigts; et pour les assujettir

munitiones fieri necesse, deminutis nostris copiis, quæ longius ab castris progrediebantur : ac nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis summa vi facere conabantur. Quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque truncis arborum aut admodum firmis ramis abscisis, atque horum delibratis ac præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ, quinos pedes altæ, ducebantur. Huc illi stipites demissi et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant : quini [erant] ordines, conjuncti inter se atque implicati : quo qui intraverant, se ipsi acutissimis vallis induebant. Hos cippos appellabant. Ante hos, obliquis ordinibus in quincuncem dispositis, scrobes tres in altitudinem pedes fodiebantur, paullatim angustiore ad infimum fastigio. Huc teretes stipites, feminis crassitudine, ab summo præacuti et præusti, demittebantur ita, ut non amplius digitis

et les consolider, on rejetait au fond un pied de terre que l'on foulait fortement; le reste de la fosse était couvert de ronces et de broussailles, pour cacher le piége. Les trous de cette espèce formaient huit rangées consécutives, séparées les unes des autres par un intervalle de trois pieds. On les appelait des *lis*, à cause de leur ressemblance avec cette fleur. En avant de toutes ces défenses, des chausse-trapes longues d'un pied, et garnies de pointes de fer, étaient fichées en terre, et disséminées partout, à peu de distance les unes des autres: on les appelait des *aiguillons*.

LXXIV. Quand ces ouvrages furent terminés, César, en suivant le terrain le plus uni que pouvait présenter la disposition des lieux, établit dans un rayon de quatorze mille pas des fortifications du même genre, mais dans un sens contraire à celles dont nous venons de parler, et pour les opposer aux attaques du dehors, afin que les défenseurs de nos retranchements ne fussent point enveloppés par l'ennemi, si nombreux qu'il fût, dans le cas où il nous attaquerait des deux côtés. De plus, pour éviter le danger que pourraient courir les soldats s'ils étaient forcés de sortir du camp, il ordonna que chaque homme s'approvisionnât de vivres et de fourrages pour trente jours.

quatuor ex terra eminerent : simul, confirmandi et stabiliendi causa, singuli ab infimo solo pedes terra exculcabantur : reliqua pars scrobis ad occultandas insidias viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines juncti, ternos inter se pedes distabant. Id ex similitudine floris lilium appellabant. Ante hæc taleæ, pedem longæ, ferreis hamis infixæ, totæ in terram infodiebantur, mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis disserebantur, quos stimulos nominabant.

LXXIV. His rebus perfectis, regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci natura, XIV millia passuum complexus, pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent. Ne autem cum periculo ex castris egredi cogantur, dierum XXX pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.

LXXV. Tandis que ces choses se passent devant Alise, les Gaulois, dans un conseil tenu par les principaux d'entre eux, décident qu'il faut, non pas appeler tous ceux qui sont en état de porter les armes, comme le veut Vercingétorix, mais demander à chaque cité un contingent dont on fixera l'effectif; car ils craignaient, en réunissant des masses indisciplinées, de ne pouvoir ni les contenir, ni les reconnaître, ni leur procurer des vivres. Voici quelle fut la répartition du contingent : pour les Éduens et leurs vassaux les Ségusianes, les Ambivarètes, les Aulerques Branovikes, les Brannoves, trente-cinq mille hommes; pour les Arvernes, y compris les peuples placés sous leur dépendance, tels que les Éleuthères Cadurques [41], les Gabales, les Vélaunes, trente-cinq mille; pour les Séquanes, les Sénones, les Bituriges, les Santons, les Ruthènes, les Carnutes, douze mille; pour les Bellovaques, dix mille; autant pour les Lémoves; pour les Pictons, les Turons, les Parisiens et les Helves, huit mille; pour les Suessiones, les Ambianais, les Médiomatriques, les Pétrocores [42], les Nerviens, les Morins, les Nitiobriges, cinq mille; autant pour les Aulerques Cénomans; pour les Atrébates, quatre mille; pour les Bellocasses, les Lexoves et les Aulerques Éburons,

LXXV. Dum hæc apud Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes hos qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine confusa, nec moderari nec discernere suos, nec frumenti rationem habere possent. Imperant Æduis atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, millia xxxv; parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt; Sequanis, Senonibus, Biturigibus, Santonis, Rutenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis x; totidem Lemovicibus; octona Pictonibus et Turonis et Parisiis et Helviis; Suessionibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus quina millia; Aulercis Cenomanis totidem; Atrebatibus iv; Bellocassis, Lexoviis et Aulercis Eburonibus terna; Rauracis et Boiis xxx; uni-

trois mille; pour les Rauraques et les Boïens, trente mille; six mille pour chacune des cités voisines de l'Océan que les Gaulois appellent armoricaines, et parmi lesquelles on compte les Curiosolites, les Rhédons, les Ambibares, les Calètes, les Osismes, les Lémoves, les Vénètes, les Unelles. Les Bellovaques ne complétèrent point leur contingent, sous prétexte qu'ils feraient la guerre aux Romains en leur propre nom et comme ils l'entendraient, et qu'ils n'obéiraient jamais à personne; cependant, à la demande de Commius, et parce qu'il était leur hôte, ils envoyèrent deux mille hommes.

LXXVI. C'était ce même Commius, comme nous l'avons dit plus haut, que César avait employé précédemment en Bretagne, où il s'était montré dévoué et nous avait utilement servis; pour le récompenser, César avait accordé l'exemption des tributs à sa cité, à laquelle il avait rendu ses droits et ses lois, en même temps qu'il lui donnait à lui-même la souveraineté sur les Morins; mais tel était alors l'empressement unanime des Gaulois à reconquérir leur liberté et leur ancienne gloire militaire, que le souvenir des bienfaits et l'amitié ne pouvaient rien sur eux; ils se jetaient tous avec leur courage et leurs ressources dans

versis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur (quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli) sex. Ex his Bellovaci suum numerum non compleverunt, quod se suo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicebant, neque cujusquam imperio obtemperaturos : rogati tamen ab Commio, pro ejus hospitio bina millia miserunt.

LXXVI. Hujus opera Commii, [ita] ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar : quibus ille pro meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat, atque ipsi. Morinos attribuerat. Tanta tamen universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur, omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent, coactis equitum VIII millibus et peditum

cette guerre, et ils réunirent huit mille cavaliers et environ deux cent quarante mille fantassins. Ces troupes furent passées en revue et comptées sur le territoire des Éduens. On nomma les chefs; le commandement fut donné à l'Atrébate Commius, aux Éduens Viridomare et Éporédorix, et à l'Arverne Vergasillaunus, cousin de Vercingétorix. On leur adjoignit des délégués choisis dans chaque cité pour les conseiller dans la direction de la guerre. Ils partirent pour Alise, remplis d'enthousiasme et de confiance; et ils croyaient tous qu'il était impossible de soutenir seulement l'aspect d'une si grande multitude, surtout dans une double attaque où les Romains, assaillis du côté de la ville par les sorties des assiégés, auraient à combattre du côté opposé de telles masses de cavalerie et d'infanterie.

LXXVII. Pendant ce temps, ceux qui étaient bloqués dans Alise, voyant que le jour où ils attendaient des secours était passé, que tous leurs vivres étaient épuisés, et ne sachant pas ce qui se passait chez les Éduens, rassemblèrent un conseil et délibérèrent pour savoir comment ils se tireraient d'affaire. Les avis furent partagés; les uns voulaient se rendre, les autres proposaient de faire une sortie, tandis qu'il leur restait encore assez de forces; et

circiter CCXL. Hæc in Æduorum finibus recensebantur numerusque inibatur : præfecti constituebantur : Commio Atrebati, Viridomaro et Eporedorigi Æduis, Vergasillauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii traditur. His delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres et fiduciæ pleni ad Alesiam proficiscuntur : neque erat omnium quisquam, qui aspectum modo tantæ multitudinis sustinere posse arbitraretur, præsertim ancipiti prœlio, quum ex oppido eruptione pugnaretur, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

LXXVII. At hi qui Alesiæ obsidebantur, præterita die, qua suorum auxilia exspectaverant, consumpto omni frumento, inscii quid in Æduis gereretur, concilio coacto, de exitu suarum fortunarum consultabant. Ac variis dictis sententiis, quarum pars deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem censebant, non præter-

de tout ce qui fut dit, on ne doit pas passer sous silence, à cause de sa cruauté odieuse et sans précédents, le discours de Critognate, qui était né chez les Arvernes dans un rang élevé, et jouissait d'un grand crédit : « Je ne parlerai pas, dit-il, de ceux qui donnent le nom de capitulation à la plus honteuse servitude. Je pense que de tels hommes ne doivent pas être comptés parmi les citoyens, ni admis au conseil. Je n'ai affaire qu'à ceux qui approuvent la sortie; car leur dessein, vous le reconnaissez tous, semble rappeler le souvenir de notre antique valeur. C'est montrer la faiblesse, et non pas la force de son âme, que de ne pouvoir supporter quelques jours de disette. Ceux qui courent de leur plein gré au-devant de la mort sont moins rares que ceux qui souffrent patiemment. J'approuverais le projet d'une sortie, tant le sentiment de l'honneur est puissant chez moi, si nous n'apportions pour enjeu rien autre chose que notre vie. Mais avant de prendre une résolution, regardons la Gaule tout entière, que nous avons appelée à notre secours. Lorsque quatre-vingt mille hommes auront été tués à la même place, quel courage pensez-vous qu'il reste à nos amis et à nos parents, s'ils sont forcés, pour ainsi dire, de combattre sur nos cadavres?

eunda oratio Critognati videtur, propter ejus singularem ac nefariam crudelitatem. Hic summo in Arvernis ortus loco et magnæ habitus auctoritatis. « Nihil, inquit, de eorum sententia dicturus sum, qui turpissimam servitutem deditionis nomine appellant; neque hos habendos civium loco, neque ad concilium adhibendos censeo. Cum iis mihi res sit, qui eruptionem probant ; quorum in consilio, omnium vestrum consensu, pristinæ residere virtutis memoria videtur. Animi est ista mollities, non virtus, paulisper inopiam ferre non posse. Qui se ultro morti offerant, facilius reperiantur, quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc sententiam probarem (tantum apud me dignitas potest), si nullam, præterquam vitæ nostræ, jacturam fieri viderem; sed in consilio capiendo omnem Galliam respiciamus, quam ad nostrum auxilium concitavimus. Quid in hominum millibus LXXX uno loco interfectis, propinquis consanguineisque nostris animi fore existimatis,

Gardez-vous de priver de votre appui ceux qui, pour vous sauver, n'ont point tenu compte du danger qu'ils allaient courir. Par votre folie, votre imprudence ou votre lâcheté, ne perdez pas la Gaule tout entière, ne la jetez pas dans une éternelle servitude. Parce qu'ils ne sont pas arrivés au jour dit, doutez-vous de leur fidélité et de leur dévouement? Croyez-vous donc que les Romains travaillent tous les jours sans motifs à élever des retranchements du côté opposé à la ville? Si nous ne pouvons être rassurés par les messages des Gaulois, c'est que tout accès pour arriver jusqu'à nous leur est fermé, mais nous avons les précautions de l'ennemi pour garants de leur approche, c'est elle qui l'effraye et lui fait passer le jour et la nuit au travail. Maintenant, voici mon avis : il faut faire ce qu'ont fait nos ancêtres dans une guerre aussi terrible que celle-ci, dans la guerre des Cimbres et des Teutons : refoulés dans les villes, et comme nous épuisés par la disette, ils se sont nourris des corps de ceux qu'ils jugeaient, à cause de leur âge, inutiles à la défense, et ils n'ont pas capitulé. S'ils ne nous avaient point légué l'exemple d'une pareille résolution, je regarderais comme très-glorieux pour nous de le

si pæne in ipsis cadaveribus prœlio decertare cogentur? Nolite hos vestro auxilio exspoliare, qui vestræ salutis causa suum periculum neglexerunt; nec stultitia ac temeritate vestra, aut animi imbecillitate, omnem Galliam prosternere et perpetuæ servituti subjicere. An, quod ad diem non venerunt, de eorum fide constantiaque dubitatis? Quid ergo? Romanorum manus in illis ulterioribus munitionibus sine causa quotidie exerceri putatis? Si illorum nuntiis confirmari non potestis, omni aditu præsepto; his utimini testibus, appropinquare eorum adventum; cujus rei timore exterriti diem noctemque in opere versantur. Quid ergo mei consilii est? Facere quod nostri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque, fecerunt; qui in oppida compulsi, ac simili inopia subacti, eorum corporibus, qui ætate ad bellum inutiles videbantur, vitam toleraverunt neque se hostibus tradiderunt. Cujus rei si exemplum non haberemus, tamen libertatis causa institui et posteris prodi pulcherrimum judicarem. Nam

donner dans l'intérêt de la liberté, et de le transmettre à nos descendants. Fut-il jamais en effet une autre guerre pareille à celle-ci? Lorsque la Gaule fut ravagée, et qu'elle eut souffert les plus grands malheurs, les Cimbres s'éloignèrent enfin et se portèrent vers d'autres contrées; ils nous laissèrent nos droits, nos lois, nos champs, la liberté; mais les Romains ne cherchent, ne veulent qu'une chose; poussés par l'envie, parce qu'ils connaissent notre renommée et qu'ils nous savent puissants dans la guerre, ils tentent de s'établir sur nos terres et dans nos villes, et de nous imposer une servitude éternelle. Ils n'ont jamais fait la guerre dans un autre but. Si vous ignorez ce qu'ils font chez les peuples qui sont loin de vous, regardez cette partie de la Gaule qui vous touche, elle est réduite en province; son droit et ses lois sont changés; elle est humiliée sous les haches [43], et réduite pour toujours en esclavage. »

LXXVIII. Quand chacun eut dit son avis, il fut décidé que ceux que la maladie ou l'âge rendait impropres à la guerre sortiraient de la ville, et qu'on essayerait tous les moyens avant d'adopter la proposition de Critognate; que du reste on userait de ce moyen si l'on y était forcé par

quid illi simile bello fuit? Depopulata Gallia, Cimbri, magnaque illata calamitate, finibus quidem nostris aliquando excesserunt atque alias terras petierunt; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt: Romani vero quid petunt aliud, aut quid volunt, nisi invidia adducti, quos fama nobiles potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere, atque his æternam injungere servitutem? Neque enim unquam alia conditione bella gesserunt. Quodsi ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis: respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetua premitur servitute. »

LXXVIII. Sententiis dictis, constituunt ut hi qui valetudine aut ætate inutiles sunt bello, oppido excedant atque omnia prius experiantur, quam ad Critognati sententiam descendant: illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia morentur, quam aut deditionis aut pacis subeundam conditionem. Mandubii,

les événements, et si les secours se faisaient attendre, plutôt que de se soumettre à la paix et à une capitulation. Les Mandubes, qui s'étaient retirés dans la ville, essayèrent de sortir avec leurs femmes et leurs enfants. Quand ils arrivèrent devant les lignes, ils demandèrent en pleurant et avec toutes sortes de supplications qu'on les reçût comme esclaves, et qu'on leur donnât de quoi manger. Mais César, ayant placé des gardes sur le rempart, défendit de les recevoir.

LXXIX. Pendant ce temps, Commius et les autres chefs à qui le commandement avait été confié arrivent avec toutes leurs troupes devant Alise, occupent la colline qui bordait la plaine, et s'établissent à mille pas tout au plus de nos retranchements. Le lendemain, ils font sortir leur cavalerie du camp, en couvrent toute la plaine, qui s'étendait, comme nous l'avons dit plus haut, sur une longueur de trois mille pas, et cachent à peu de distance leur infanterie sur un terrain plus élevé. La vue, du haut des remparts d'Alise, s'étendait sur la campagne; les assiégés se rassemblent en voyant les secours qui leur arrivent, ils se félicitent les uns les autres, et la joie ranime tous les esprits. C'est pourquoi, ils font sortir leurs troupes, les

qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Hi, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes omnibus precibus orant ut se, in servitutem receptos, cibo juvarent. At Cæsar, dispositis, in vallo custodibus, recipi prohibebat.

LXXIX. Interea Commius reliquique duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt, et colle exteriore occupato, non longius mille passibus ab nostris munitionibus considunt. Postero die equitatu ex castris educto omnem eam planitiem, quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, complent pedestresque copias paullum ab eo loco abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia despectus in campum. Concurrunt, his auxiliis visis: fit gratulatio inter eos atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque productis copiis ante oppidum considunt et proximam

rangent en avant de la ville, couvrent le premier fossé avec des claies, le remplissent de terre, et se préparent à l'attaque et à tous les événements.

LXXX. César, après avoir rangé son armée le long de ses doubles lignes, afin que s'il en était besoin chacun connût et gardât son rang, donna ordre à la cavalerie de sortir du camp et d'engager le combat. De tous les points du camp, qui occupait le sommet des collines, la vue plongeait sur la plaine, et les soldats attendaient l'issue du combat. Les Gaulois avaient entremêlé à leur cavalerie quelques archers et des fantassins armés à la légère, pour secourir ceux qui plieraient et soutenir la charge de nos cavaliers. Plusieurs des nôtres, blessés à l'improviste par ces fantassins, se retirèrent du champ de bataille. Persuadés que l'avantage était de leur côté, et voyant nos troupes pressées par le nombre, les Gaulois qui étaient enfermés dans les retranchements, et ceux qui venaient à leur secours, s'encourageaient les uns les autres par des cris et des hurlements; on combattait à la vue de tous, et les actes de courage ou de lâcheté ne pouvaient rester inaperçus; le désir de s'illustrer et la crainte de la honte excitaient les deux partis à

fossam cratibus integunt atque aggere explent, seque ad eruptionem atque omnes casus comparant.

LXXX. Cæsar, omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat et noverit, equitatum ex castris educi et prœlium committi jubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus; atque omnes milites intenti pugnæ proventum exspectabant. Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetus sustinerent. Ab his complures de improviso vulnerati prœlio excedebant. Quum suos pugna superiores esse Galli confiderent et nostros multitudine premi viderent, ex omnibus partibus et ii qui munitionibus continebantur, et ii qui ad auxilium convenerant, clamore et ululatu suorum animos confirmabant. Quod in conspectu omnium res gerebatur,

se comporter bravement. On s'était battu sans avantage marqué depuis midi jusqu'au coucher du soleil, lorsque les Germains, se massant en escadrons serrés sur un seul point, chargèrent l'ennemi et le culbutèrent; après la déroute de la cavalerie, les archers furent enveloppés et tués. Sur les autres points, les nôtres poursuivirent les fuyards jusqu'à leur camp sans leur donner le temps de se rallier. Quant à ceux qui étaient sortis d'Alise, ils se retirèrent dans la ville, abattus et désespérant presque de la victoire.

LXXXI. Après avoir préparé pendant la journée du lendemain une grande quantité de claies, d'échelles, de harpons, les Gaulois, au milieu de la nuit, sortirent en silence de leur camp et s'approchèrent des retranchements élevés du côté de la campagne. Ils poussèrent tout à coup un grand cri, — c'était le signal convenu avec les assiégés pour les avertir de leur présence, — posèrent leurs claies, repoussèrent les nôtres du rempart à coups de fronde, de flèches, de pierres, et employèrent tous les autres moyens qui servent dans les siéges. En même temps Vercingétorix, qui avait entendu le cri, donne le signal à ses troupes avec la trompette, et sort de la place. Les nôtres, à qui leurs

neque recte ac turpiter factum celari poterat: utrosque et laudis cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant. Quum a meridie prope ad solis occasum dubia victoria pugnaretur, Germani una in parte confertis turmis in hostes impetum fecerunt, eosque propulerunt: quibus in fugam conjectis, sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus nostri, cedentes usque ad castra insecuti, sui colligendi facultatem non dederunt. At ii qui ab Alesia processerant, mœsti, prope victoria desperata, se in oppidum receperunt.

LXXXI. Uno die intermisso, Galli, atque hoc spatio magno cratium, scalarum, harpagonum numero effecto, media nocte silentio ex castris egressi, ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato, qua significatione, qui in oppido obsidebantur, de suo adventu cognoscere possent, crates projicere, fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo proturbare, reliquaque quæ ad

postes avaient été assignés les jours précédents, se placent sur les fortifications et accablent les Gaulois à coups de fronde, de fléaux, de pieux, qu'ils avaient placés à l'avance dans les ouvrages, et de balles de plomb. La nuit empêchait de voir, et de part et d'autre on éprouva de grandes pertes; les machines lancèrent une grande quantité de traits. Les lieutenants M. Antonius et C. Trébonius, qui avaient été chargés de défendre ce côté de nos lignes, remarquèrent le point où nous étions le plus vivement pressés, et y envoyèrent des secours tirés des redoutes qui étaient plus loin.

LXXXII. Aussi longtemps que les Gaulois restèrent à distance des retranchements, ils eurent l'avantage, grâce à la quantité de traits qu'ils lancèrent. Mais, en approchant de plus près, ils s'embarrassaient dans les aiguillons, dont ils ne se défiaient pas, ou bien encore ils se transperçaient en tombant dans les trous, ou mouraient frappés par les javelots de siége lancés du haut des retranchements et des tours. Les pertes furent grandes des deux côtés, mais sans que nos lignes eussent été forcées sur aucun point; et quand le jour parut, les assaillants se retirèrent vers leur armée, pour éviter d'être pris en flanc

oppugnationem pertinent, administrare. Eodem tempore, clamore exaudito, dat tuba signum suis Vercingetorix atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus suus cuique erat locus attributus, ad munitiones accedunt : fundis, librilibus, sudibusque, quas in opere disposuerant, ac glandibus Gallos perterrent. Prospectu tenebris adempto, multa utrimque vulnera accipiuntur; complura tormentis tela conjiciuntur. At M. Antonius et C. Trebonius, legati, quibus eæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte nostros premi intellexerant, ii auxilio ex ulterioribus castellis deductos summittebant.

LXXXII. Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant : posteaquam propius successerunt, aut se ipsi stimulis inopinantes induebant, aut in scrobes delati transfodiebantur, aut ex vallo ac turribus trajecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis, nulla muni-

et enveloppés par les troupes des forts placés sur les hauteurs. Quant aux assiégés, ils apportaient tout ce que Vercingétorix avait préparé pour l'attaque et comblaient les fossés ; mais, retardés longtemps par cette besogne, ils apprirent la retraite des leurs au moment où ils approchaient des retranchements; ils cessèrent donc l'attaque, et rentrèrent dans la ville.

LXXXIII. Repoussés deux fois avec de grandes pertes, les Gaulois délibèrent sur ce qu'il faut faire; ils s'adressent à ceux qui connaissent les lieux, et apprennent par eux quelle est la position des forts qui dominent la plaine et comment ils sont défendus. Au nord s'élevait une colline que nous n'avions pu comprendre dans nos lignes, à cause de son grand développement; nous avions été forcés d'établir notre camp sur un terrain en pente, et par cela même dans une situation désavantageuse. Ce camp était gardé par deux légions, sous les ordres des lieutenants C. Antistius Réginus et C. Caninius Rébilus. Instruits de la disposition du terrain par leurs éclaireurs, les chefs ennemis choisissent soixante mille hommes parmi les contingents des cités qui avaient la

tione perrupta, quum lux appeteret, veriti ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur, se ad suos receperunt. At interiores, dum ea quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt, priores fossas explent; diutius in his rebus administrandis morati, prius suos discessisse cognoverunt, quam munitionibus appropinquarent. Ita, re infecta, in oppidum reverterunt.

LXXXIII. Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant, consulunt : locorum peritos adhibent; ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a septentrionibus collis, quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant. Hæc C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus, legati, cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus, duces hostium LX millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habe-

plus grande réputation de courage. Ils décident secrètement entre eux le plan de l'attaque, et en fixent le moment à midi; le commandement de ces troupes est confié à l'Arverne Vergasillaunus, parent de Vercingétorix, et l'un des quatre généraux. Celui-ci étant sorti de son camp à la première veille arriva un peu avant le jour, se cacha derrière la montagne et fit reposer ses soldats des fatigues de la nuit. Vers midi, il marcha sur le camp dont nous avons parlé plus haut; au même moment la cavalerie s'avança vers les retranchements qui regardaient la plaine, et le reste de l'armée gauloise commença à se ranger en avant du camp.

LXXXIV. Vercingétorix, du haut de la citadelle, voit cette manœuvre et sort de la ville, en emportant les longues perches, les fascines, les faux, et toutes les autres choses qu'il avait préparées pour l'attaque. On combat en même temps de tous côtés; l'ennemi harcèle tous nos travaux et se porte en masse sur les points qui lui paraissent les plus faibles. L'armée romaine est paralysée par l'étendue des fortifications, et ne peut suffire à les défendre partout. Ce qui effraye surtout les nôtres, c'est le cri qui

bant; quid quoque pacto agi placeat, occulte inter se constituunt; adeundi tempus definiunt, quum meridie esse videatur. Iis copiis Vergasillaunum Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus prope confecto sub lucem itinere post montem se occultavit, militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit: eodemque in tempore equitatus ad campestres munitiones accedere et reliquæ copiæ pro castris sese ostendere cœperunt.

LXXXIV. Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus ex oppido egreditur; a castris longurios, musculos, falces, reliquaque quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis [acriter] atque omnia tentantur: quæ minime visa pars firma est, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus distinetur, nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad

s'élève derrière eux pendant qu'ils se battent, parce qu'ils voient que tout pour eux dépend du succès des autres, et que les choses agissent plus vivement sur l'esprit par la distance.

LXXXV. César, placé de manière à voir de tous côtés ce qui se passe, envoie des secours à ceux qui sont en danger. Des deux côtés, chacun comprend que le jour des efforts suprêmes est arrivé; les Gaulois, s'ils ne forcent point nos retranchements, perdent jusqu'à leur dernière espérance; les Romains, s'ils gagnent la bataille, comptent que leurs fatigues seront finies. Là où nos troupes eurent le plus à faire, ce fut dans les retranchements supérieurs, contre lesquels, ainsi que nous l'avons dit, Vergasillaunus avait été envoyé. Outre le désavantage de la pente, les parties supérieures [*occupées par les Gaulois*] nous étaient très-défavorables. Les uns lancent des traits, les autres montent en formant la tortue; les assaillants fatigués sont remplacés par des troupes fraîches; la terre qu'ils jettent tous contre les retranchements leur permet de les franchir et recouvre les piéges que les Romains avaient cachés dans le sol; déjà les armes et les forces manquent à nos troupes.

terrendos nostros valet clamor, qui post tergum pugnantibus exstitit, quod suum periculum in aliena vident salute constare: omnia enim plerumque, quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant.

LXXXV. Cæsar idoneum locum nactus, quid qua parte geratur, cognoscit, laborantibus [auxilium] summittit. Utrisque ad animum occurrit, unum illud esse tempus, quo maxime contendi conveniat. Galli, nisi perfregerint munitiones, de omni salute desperant: Romani, si rem obtinuerint, finem laborum omnium exspectant. Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vergasillaunum missum demonstravimus. Iniquum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt; alii testudine facta subeunt; defatigatis in vicem integri succedunt. Agger ab universis in munitionem conjectus et ascensum dat Gallis, et ea quæ in terra occultaverant Romani, contegit: nec jam arma nostris, nec vires suppetunt.

LXXXVI César, informé de ce qui se passe, envoie Labiénus avec six cohortes pour rétablir le combat ; il lui ordonne, s'il ne peut se maintenir, de ramener les cohortes et de faire ensuite une sortie vigoureuse, mais seulement dans un cas d'absolue nécessité. Il va lui-même trouver les autres, les engage à ne point se laisser abattre par la fatigue, et leur montre que c'est dans ce jour et dans ce moment qu'ils peuvent recueillir le fruit de tous les autres combats. Les assiégés, désespérant de s'emparer de la plaine, à cause de la grandeur des travaux, tentent d'escalader les hauteurs : ils y portent tout ce qu'ils ont préparé, ils chassent par une grêle de traits ceux qui combattaient du haut des tours, comblent le fossé avec de la terre et des fascines, s'ouvrent une route, et font brèche avec des faux dans le parapet et la palissade.

LXXXVII. César envoya d'abord le jeune Brutus avec six cohortes; ensuite, le lieutenant C. Fabius avec sept autres; et enfin, comme l'action devenait encore plus vive, il marche de sa personne pour les soutenir avec des troupes fraîches. Après avoir rétabli le combat et repoussé l'ennemi, il se porta sur le point où il avait envoyé Labiénus.

LXXXVI. His rebus cognitis, Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit : imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnet ; id, nisi necessario, ne faciat. Ipse adit reliquos ; cohortatur ne labori succumbant ; omnium superiorum dimicationum fructum in eo die atque hora docet consistere. Interiores, desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex ascensu tentant : huc ea quæ paraverant, conferunt : multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant : aggere et cratibus fossas explent, aditus expediunt : falcibus vallum ac loricam rescindunt.

LXXXVII. Mittit primo Brutum adolescentem cum cohortibus [sex] Cæsar, post cum aliis [septem] C. Fabium legatum : postremo ipse, quum vehementius pugnaretur, integros subsidio adducit. Restituto prœlio ac repulsis hostibus, eo, quo Labienum miserat, contendit ; cohortes quatuor ex proximo castello deducit; equitum partem se sequi, partem circumire exteriores mu-

Il fit sortir quatre cohortes de la redoute la plus rapprochée; et donna ordre à une partie de la cavalerie de les suivre, et à l'autre partie de faire le tour des retranchements extérieurs et d'attaquer l'ennemi par derrière. Labiénus, voyant que ni les remparts ni les fossés ne pouvaient arrêter l'impétuosité des Gaulois, rassemble quarante et une cohortes sorties des redoutes voisines, et que le hasard avait amenées à sa rencontre, et envoie des courriers à César pour l'informer de ce qu'il voulait faire. César précipite sa marche, afin d'assister au combat.

LXXXVIII. Quand il fut arrivé, on le reconnut à la couleur du vêtement[44] qu'il portait comme marque distinctive dans les batailles. En voyant les cohortes et les escadrons auxquels il avait ordonné de le suivre, les ennemis, qui découvraient des hauteurs tout ce qui se passait sur les pentes, engagent le combat. Les deux partis poussent un grand cri, et un autre cri lui répond sur le rempart et dans les retranchements. Les nôtres, laissant les javelots, engagent l'affaire avec l'épée. La cavalerie se montre tout à coup derrière l'ennemi. De nouvelles cohortes s'avancent, les Gaulois tournent le dos, la cavalerie ferme la route aux fuyards, le carnage est immense. Sédu-

nitiones et ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis unaquadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuntios facit certiorem, quid faciundum existimet. Accelerat Cæsar, ut prœlio intersit.

LXXXVIII. Ejus adventu ex colore vestitus cognito, quo insigni in prœliis uti consuerat, turmisque equitum et cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes prœlium committunt. Utrimque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, omissis pilis, gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur : cohortes aliæ appropinquabant : hostes terga verterunt : fugientibus equites occurrunt : fit magna cædes. Sedulius, dux et princeps Lemovicum, occiditur : Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur : signa milita-

lius, général et prince des Lémoves, est tué; l'Arverne Vergasillaunus est pris vivant dans la déroute; soixante-quatorze étendards sont rapportés à César; et de cette immense multitude quelques hommes seulement se retirèrent sains et saufs dans les camps. Les assiégés, ayant vu de la ville le massacre et la déroute des leurs, désespèrent de leur salut et font éloigner leurs troupes de nos retranchements. En apprenant ce qui se passe, les Gaulois s'enfuient hors de leur camp. Si les soldats n'avaient pas été épuisés par de nombreuses corvées et la fatigue de toute une journée de combat, ils auraient pu détruire entièrement l'armée ennemie. Au milieu de la nuit, la cavalerie fut envoyée à la poursuite de l'arrière-garde; un grand nombre de ceux qui la composaient furent tués ou faits prisonniers; les autres, après la déroute, se retirèrent dans leurs cités.

LXXXIX. Le lendemain, Vercingétorix ayant convoqué une assemblée, expose « que ce n'est point dans son propre intérêt, mais pour la liberté commune, qu'il a entrepris cette guerre; et puisqu'il faut céder à la fortune, il se remet entre leurs mains, soit qu'ils veuillent par sa mort donner satisfaction aux Romains, soit qu'ils veuillent le livrer

ria LXXIV ad Cæsarem referuntur : pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem et fugam suorum, desperata salute, copias a munitionibus reducunt. Fit protinus, hac re audita, ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis ac totius diei labore milites essent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus novissimum agmen consequitur : magnus numerus capitur atque interficitur, reliqui ex fuga in civitates discedunt.

LXXXIX. Postero die Vercingetorix, concilio convocato, « id bellum se suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa, demonstrat; et quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum tradere velint. » Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma tradi, principes produci. Ipse in munitione

vivant. » On envoie des députés à César pour traiter de cette affaire. Il ordonne de livrer les armes, de lui amener les chefs; il se place en avant du camp, sur un retranchement, et c'est là que les chefs sont conduits. Vercingétorix lui est livré; les armes sont jetées devant lui [45]. Il ne fit d'exception que pour les Éduens et les Arvernes, dans l'espoir qu'il pourrait par leur entremise se rattacher les cités, et les autres prisonniers furent distribués par tête et comme butin entre toute l'armée.

XC. Quand tout fut terminé, il se rend chez les Éduens et reçoit leur soumission; les Arvernes lui envoient des députés pour l'assurer qu'ils sont prêts à faire ce qu'il leur enjoindra. Il leur ordonne de livrer un grand nombre d'otages. Il met les légions en quartiers d'hiver; il rend environ vingt mille prisonniers aux Éduens et aux Arvernes; il fait partir T. Labiénus avec deux légions et la cavalerie pour le pays des Séquanes, et lui adjoint M. Sempronius Rutilus; il place avec deux légions le lieutenant C. Fabius et L. Minucius Basilus chez les Rémois, pour empêcher leurs voisins, les Bellovaques, de leur causer quelque dommage. Il envoie, chacun avec une légion, C. Antistius Réginus chez les Ambivarètes, T. Sextius chez les Bituriges, C. Caninius Rébilus

pro castris consedit : eo duces producuntur. Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. Reservatis Æduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula prædæ nomine distribuit.

XC. His rebus confectis, in Æduos proficiscitur; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis missi, quæ imperaret, se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones in hiberna mittit : captivorum circiter XX millia Æduis Arvernisque reddit : T. Labienum duabus cum legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet: huic M. Sempronium Rutilum attribuit : C. Fabium legatum et L. Minucium Basilum cum duabus legionibus in Remis collocat, ne quam ab finitimis Bellovacis calamitatem accipiant. C. Antistium Reginum in Ambivaretos, T. Sextium in Bituriges, C. Caninium Rebilum in Rutenos cum singulis legionibus mittit. Q. Tullium Ciceronem

chez les Rutènes. Il cantonne Q. Tullius Cicéron et P. Sulpicius à Cabillon et à Matiscone, dans le pays des Éduens, aux bords de la Saône, et les charge de pourvoir aux subsistances. Les lettres de César ayant fait connaître ces événements à Rome, des actions de grâces furent rendues aux dieux pendant vingt jours.

et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ causa, collocat. Ipse Bibracte hiemare constituit. His rebus litteris Cæsaris cognitis Romæ dierum xx supplicatio redditur.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le septième livre des *Commentaires.*

1. Dans cette campagne, César a donné plusieurs batailles et fait trois grands siéges, dont deux lui ont réussi; c'est la première fois qu'il a eu à combattre les Gaulois réunis. Leur résolution, le talent de leur général Vercingétorix, la force de leur armée, tout rend cette campagne glorieuse pour les Romains. Ils avaient dix légions, ce qui, avec la cavalerie, les auxiliaires, les Allemands, les troupes légères, devait faire une armée de quatre-vingt mille hommes. La conduite des habitants de Bourges, celle de l'armée de secours, la conduite des Clermontais, celle des habitants d'Alise, font connaître à la fois la résolution, le courage des Gaulois et leur impuissance par le manque d'ordre, de discipline et de conduite militaire.

2. Mais est-il vrai que Vercingétorix s'était renfermé avec quatre-vingt mille hommes dans la ville, qui était d'une médiocre étendue? Lorsqu'il renvoie sa cavalerie, pourquoi ne pas renvoyer les trois quarts de son infanterie? Vingt mille hommes étaient plus que suffisants pour renforcer la garnison d'Alise, qui est un mamelon élevé, qui a trois mille toises de pourtour, et qui contenait d'ailleurs une population nombreuse et aguerrie. Il n'y avait dans la place de vivres que pour trente jours; comment donc enfermer tant d'hommes inutiles à la défense, mais qui devaient hâter la reddition? Alise était une place forte par sa position; elle n'avait à craindre que la famine. Si au lieu de quatre-vingt mille hommes, Vercingétorix n'eût eu que vingt mille hommes, il eût eu pour cent vingt jours de vivres, tandis que soixante mille hommes tenant la campagne eussent inquiété les assiégeants. Il fallait plus de cinquante jours pour réunir une nouvelle armée gauloise, et pour qu'elle pût arriver au secours de la place. Enfin, si Vercingétorix eût eu quatre-vingt mille hommes, peut-on croire qu'il se fût enfermé dans les murs de la ville? il eût tenu les dehors à mi-côte, et fût resté campé, se couvrant de retranchements, prêt à déboucher et à attaquer César. L'armée de secours était, dit César, de deux cent quarante mille hommes. Elle ne campe

pas, ne manœuvre pas comme une armée si supérieure à celle de l'ennemi, mais comme une armée égale. Après deux attaques, elle détache soixante mille hommes pour attaquer la hauteur du nord : ce détachement échoue, ce qui ne devait pas obliger l'armée à se retirer en désordre.

3. Les ouvrages de César étaient considérables; l'armée eut quarante jours pour les construire, et les armes offensives des Gaulois étaient impuissantes pour détruire de pareils obstacles. Un pareil problème pourrait-il être résolu aujourd'hui? cent mille hommes pourraient-ils bloquer une place par des lignes de contrevallation, et se mettre en sûreté contre les attaques de cent mille hommes derrière sa circonvallation?

NOTES DU LIVRE VII.

1. *Génabum*, Orléans, suivant les uns; Gien, suivant les autres. (Voir, sur cette ville, *Mercure de France*, 1733, août; 1737, juin et août; 1739, septembre; 1740, janvier.)

2. Voir, pour l'explication de ce chapitre, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, hist., t. V, p. 68. 2e série.

Trois cent soixante à quatre cents crieurs, placés à un demi quart de lieue de distance l'un de l'autre (à 312 toises et demie), ont pu suffire pour transmettre, en moins de temps que César n'en indique, la nouvelle du massacre d'Orléans, en Auvergne, à une distance de 49 lieues moyennes ou 160 milles romains. (MONGEZ.)

3. Le nom de Vercingétorix et celui de Cingétorix paraissent bien n'avoir été que des titres de commandement. *Cinn-cédo-righ, chef de cent têtes, capitaine*, et dans un sens plus étendu, *général; Ver-cinn-cédo-righ, grand capitaine, généralissime.* Ces deux Gaulois portaient des noms qui nous sont inconnus. (AMÉDÉE THIERRY.) Voir, sur Vercingétorix, *Mémoires de l'Académie des inscriptions* 1re série, t. VI, p. 636, 637, 640, 643 et suiv.; et t. VIII, p. 452 et suiv.

4. *Gergovie*, capitale des Arvernes, était située sur une montagne escarpée et presque isolée, qui porte encore le nom de *mont Gergoie*, à une lieue de l'emplacement actuel de Clermont-Ferrand. Voir, la carte de cette montagne et de ses environs, dans le *Recueil des monuments antiques découverts dans la Gaule*, par Grivaud de la Vincelle, Paris, 1817, in-4o, p. 82. — Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques*, Paris, 1765, a très-bien déterminé l'ancien emplacement de cette ville.

5. Si l'on en croyait le conquérant romain, il n'aurait eu contre lui en Gaule que les voleurs de grands chemins et les repris de justice. (AMÉDÉE THIERRY.)

6. *Sénonais*, peuple des environs de Sens.

7. *Parisiens*. S'étendaient au nord de la Seine jusque entre Louvre et Senlis; au midi jusque entre Corbeil et Melun. (HENRI MARTIN.)

8. *Pictons*. Ils avaient pour capitale *Limonum*, Poitiers. En réunissant au diocese

de Poitiers les cantons de Retz et de Mauge, et les anciens diocèses de Luçon et de Maillezeis, on peut tracer les limites exactes des Pictons. (WALCKENAER.)

L'analogie de ce nom avec celui des Pictes d'Écosse, nation gallique, dit M. Henri Martin, n'est probablement pas fortuite.

9. *Cadurques*, peuple du Quercy, dont le nom moderne est dérivé du nom de ce peuple ancien. L'evêché de Cahors determine exactement l'etendue et les limites des anciens Cadurci.

10. *Turons*, peuple de la Touraine.

11. *Aulerques*, peuple d'Évreux.

12. *Lémoviques*, peuple du Limousin.

13. *Andes*, peuple de l'Anjou.

14. Les *Nitiobriges* occupaient les diocèses d'Agen et de Condom.

15. Les *Gabales*, peuple du Gévaudan. (Voir : Memoire sur l'etendue et les limites du territoire des Gabali, et sur la position de leur capitale, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. V, p. 386, 2e serie.) (WALCKENAER.)

16. *Volces Arécomiques*, peuple du bas Languedoc.

17. *Tolosates*, peuple du territoire de Toulouse, capitale des Volces Tectosages ou habitants du haut Languedoc.

18. *Helves*, peuple du Vivarais.

19. *Vienna*. Vienne, département de l'Isère, capitale des Allobroges.

20. La plupart des éditions portent *Gergoviam ;* le rapport du nom de *Gergobinam* avec celui de la ville des Arvernes aura sans doute causé l'erreur de la part des copistes. La traduction grecque porte Γεργοβίνα ; la correction *Gorgobinam* a eté faite par M. Dübner d'après les plus anciens manuscrits.

21. C'est-à-dire l'insulte que Vercingetorix faisait aux Romains en attaquant les tributaires de leurs alliés.

22. Les uns ont placé cette ville à Beaune, en Gâtinais, à Avallon, à Auxerre, à Sceaux ; d'autres, à Château-Landon ; mais il faut pencher pour Cran et Chenevière, entre Châtillon-sur-Saône et Château-Renard. (WALCKENAER.)

23. *Noviodunum Biturigum*. Nouan-le-Fuzelier, à 12 lieues d'Orléans, par la route de Bourges ; selon d'autres, Neuvy-sur-Baranjon.

24. *Avaricum*. Bourges, capitale des Bituriges-Cubes.

25. Ut, qui propinquitatem loci videret, paratos æquo Marte ad dimicandum existimaret ; qui iniquitatem conditionis perspiceret, inani simulatione sese ostentare cognosceret.

L'armée gauloise occupe une position avantageuse sur une colline en pente douce, entourée de tous côtes par un marais, large au plus de cinquante pieds, mais très-difficile à franchir. César s'approche avec l'armee romaine, il reconnait la position et la trouve trop forte pour l'attaquer. C'est alors qu'il fait la reflexion contenue dans la phrase que nous venons de citer. Cette phrase, assez obscure par elle-même, a ete rendue plus obscure encore par la plupart des traducteurs. Pour la bien comprendre et la rendre avec exactitude, il faut se rappeler que Cesar a dit plus haut que le marais, qui se trouvait en avant de la colline, n'avait pas plus de cinquante pieds de large ; c'est ce qui explique *propinquitatem loci ;* mais le general romain ajoute que ce marais était très-difficile à traverser, ce qui explique encore, par rapport à l'armee romaine, *iniquitatem conditionis*, puisque tout le desavantage etait pour les assaillants ; d'où il résulte que le sens exact de la phrase

est celui-ci : « Les Romains se trouvaient si près de l'ennemi, qu'on pouvait croire à première vue qu'ils n'avaient qu'à marcher devant eux pour le combattre à chances égales; tandis qu'ils avaient, au contraire, un obstacle presque insurmontable à franchir; et les Gaulois ne déployaient leurs troupes que parce qu'ils comptaient sur cet obstacle; ils ne voulaient point livrer bataille, mais seulement faire par forfanterie une démonstration belliqueuse. » Il ne faut point oublier que César battit en retraite, et s'il insiste ainsi sur ces mots : *propinquitatem loci* et *iniquitatem conditionis*, c'est pour se justifier de n'avoir point livré bataille, après être venu si près de l'armée ennemie.

26. C'est-à-dire aux pièces de bois qui servaient de revêtements et de soutiens à la terrasse.

27. C'est-à-dire au premier cri poussé par les Romains lorsqu'ils eurent escaladé le rempart.

28. *Decise*, dans le Nivernais.

29. Voir *Recherches, sur* Gergovia *et quelques autres villes de l'ancienne Gaule*, par Lancelot. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VI, p. 535, 1re série.

30. *Éporédorix*. Ce nom est orthographié *Époredirix* dans une inscription trouvée en 1792 dans les fondements du château de Bourbon-Lancy, et rapportée par Millin, *Monuments inédits*, t. I, p. 146.

31. C'est-à-dire les courriers qui leur avaient été expédiés avant que César eût rejoint la cavalerie des Éduens.

32. Châlon-sur-Saône, ville des Éduens.

33. *Noviodunum*, Nevers.

34. *Bibracte*, Autun.

35. C'est-à-dire l'argent du trésor public, la caisse de l'armée, et les chevaux que César avait rassemblés pour la guerre, comme on l'a vu plus haut.

36. *Melodunum*, Melun.

37. Les détails de la bataille livrée par Camulogène aux Romains, dans les environs de Lutèce, ainsi que le lieu précis où cette bataille a été donnée, ont beaucoup préoccupé les érudits. Nous ne rapporterons point ici tout ce qui a été dit à ce sujet. Nous nous en tiendrons à l'opinion qui a été émise dans ces derniers temps par M. Jules Quicherat, et qui nous paraît tout à fait concluante. M. Quicherat a publié, dans le tome XXI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, une dissertation intitulée : *Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*. Nous avons contrôlé, par le texte de César et l'examen attentif des lieux, cet excellent travail. Il nous a paru de tous points incontestable dans ses conclusions, et nous croyons faire plaisir à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale en reproduisant ici l'analyse que M. Quicherat a bien voulu faire lui-même de sa dissertation, pour les notes de notre édition de César.

« Je pars, dit M. Quicherat, de l'identité d'Agendicum et de Sens.

« Labiénus suit la rive gauche de la Seine jusqu'à un *perpetua palus* que je démontre ne pouvoir être formé par la Bièvre, mais qui l'était certainement par l'Orge. Il rebrousse donc chemin après s'être avancé seulement jusqu'à Juvisy. Il va chercher passage à Melun, et recommence sa route en suivant la rive droite de la Seine. Je démontre qu'il n'a pas passé sous Paris, qu'il n'a pas même traversé la Marne et qu'il a posé son camp sous Creteil, en vue de Paris, qu'on découvre de là, dans un lieu qui s'appelle aujourd'hui Notre-Dame-des-Mesches.

« Cette position appelle celle de Camulogène qui se met devant Paris, vers les terrains actuels du Jardin-des-Plantes.

« Pour l'opération du passage des Romains, voici les points que je détermine :

« Les bateaux romains stationnent vers l'endroit où est à présent le pont de Choisy.

« Les batelets sont envoyés en amont du côté de Villeneuve-Saint-Georges.

« Le rendez-vous des bateaux et de l'armée qui s'avance à pied est à quatre milles au-dessous du point où étaient stationnés les bateaux, c'est-à-dire en face du Port-à-l'Anglais, tout près du confluent de la Seine et de la Marne.

« L'armée passe et se range en bataille dans la plaine de Vitry.

« Le plan de Camulogène consiste :

« 1° A envoyer un corps dans la direction de *Metiosedum*, corps destiné à surveiller les batelets romains qui remontaient la Seine avec fracas. Ceci m'amène à conjecturer que Metiosedum, localité détruite, était un *oppidum* correspondant à peu près à la situation d'Athismons.

« 2° A laisser *e regione castrorum*, en observation, en face du camp romain, un *præsidium* qui y était nécessairement déjà, car les Gaulois ne seraient pas restés sans faire surveiller le camp romain, et cette faction était faite par le *præsidium* en question envoyé dès le commencement, soit à Thiais, soit à Choisy. C'est là que César peut avoir fait quelque confusion d'après le rapport de Labiénus, en semblant indiquer comme improvisée, une manœuvre déjà faite.

« 3° A conduire le gros de l'armée gauloise contre les Romains, de manière à barrer la plaine d'Ivry et à défendre les hauteurs de Vitry.

« Nous arrivons à la bataille.

« La septième légion rompt les Gaulois qui barraient la plaine d'Ivry.

« La douzième se charge de ceux des hauteurs de Vitry dont elle n'a pas si bon marché.

« Je remarque que César, qui parle d'abord de la présence de trois légions, ne dit rien de l'action de celle qui combattit au milieu, preuve qu'elle fut battue et vraisemblablement en voulant escalader le mamelon où est le fort d'Ivry.

« Il faut que la septième vienne secourir la douzième pour que la victoire se décide. Elle se décide par le massacre de tout l'état-major gaulois qui tenait alors la plaine en avant des hauteurs d'Ivry.

« L'endroit où Camulogène a été tué est le véritable lieu de la victoire.

« Ce lieu a été appelé Victoriacum.

« Un autel y a été élevé.

« La religion des Romains a été perpétuée sous l'empire du christianisme par une église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, saints militaires, qui ont été substitués aux divinités guerrières du paganisme.

« La poursuite faite en dernier lieu par la cavalerie romaine a pour théâtre les hauteurs de Villejuif et de Bicêtre. »

Ajoutons aux détails qu'on vient de lire que M. Quicherat a recueilli dans plusieurs documents du moyen âge des indications et des traditions qui donnent un nouveau poids à sa critique ; et nous ne doutons pas que les personnes qui suivront son travail dans son ensemble ne restent convaincues, comme nous l'avons été nous-même, qu'il a fixé de la manière la plus nette et la plus précise l'un des points les plus controversés des *Commentaires*.

38. *Mandubes*, peuple de l'Auxois (Côte-d'Or).

39. *Alise*. La position de cette ville sur le mont Auxois résulte non-seulement du nom d'Alise que portait le bourg de Sainte-Reine qui est au pied du mont, mais encore de la correspondance parfaite du local avec la description de César, convenance qui se vérifie jusque dans les plus petits details et qui prouve avec combien de soin et d'exactitude César a écrit ses Mémoires. (WALCKENAER.)

Le mont Auxois est situé à trois lieues de Semur. La ville antique occupait un plateau de forme ovale, d'environ neuf cents toises de longueur d'orient en occident, et de quatre cents toises du sud au nord sur la montagne appelée depuis le mont Auxois. Toute cette étendue de terrain est maintenant cultivée ; mais la terre y est encore couverte de divers débris de tuiles, de poteries, de médailles, de bijoux d'or, etc.

M. Amedée Thierry dit que les vieilles traditions galliques, d'accord avec les traditions phéniciennes et grecques, donnaient Hercule pour fondateur à la ville d'Alise, ou plutôt le peuple tyrien dont ce dieu conquérant était le symbôle. (Voir, à ce sujet, Diodore de Sicile, liv. I, c. IV.)

40. La Loz et l'Ozerain.

41. *Eleutheri Cadurci*. Ils habitaient le nord du département de l'Aveyron, et partie de celui du Lot.

42. *Pétrocores*, peuples du Périgord.

43. Les haches et les faisceaux etaient les insignes des magistrats romains.

44. Ce vêtement etait le *paludamentum* ou manteau de pourpre.

45. Vercingétorix, n'attendit pas que les centurions romains le traînassent pieds et poings liés aux genoux de César. Montant sur son cheval enharnaché comme dans un jour de bataille, revêtu lui-méme de la plus riche armure, il sortit de la ville et traversa au galop l'intervalle des deux camps jusqu'au lieu où siégeait le proconsul. Soit que la rapidité de la course l'eût emporte trop loin, soit qu'il ne fît par là qu'accomplir un cérémonial usité, il tourna en cercle autour du tribunal, sauta de son cheval, et prenant son epee, son javelot et son casque, il les jeta aux pieds du Romain sans prononcer une seule parole. Ce mouvement de Vercingétorix, sa brusque apparitiou, sa haute taille, son visage fier et martial, causèrent parmi les spectateurs un saisissement involontaire.

César, après avoir adresse des reproches immérités au chef gaulois, ordonna aux licteurs de le garrotter et de le conduire au camp. Vercingetorix supporta tout avec le plus grand courage. Cesar seul, parmi les spectateurs de cette scène, ne fut point emu. Il envoya son vaillant adversaire à Rome, et après l'avoir tenu pendant six ans dans un cachot, il le fit tuer le jour où il monta en triomphe au Capitole. Cet acte de froide cruauté est reste comme l'une des plus grandes taches de la vie de César. (AMÉDÉE THIERRY.)

Le siege d'Alise et la defaite de Vercingétorix étaient regardés à Rome comme l'un des plus brillants exploits de César. Velléius Paterculus, en parlant de la prise de cette ville celèbre, dit qu'il fallait être plus qu'un homme pour tenter ce que Cesar fit en cette circonstance, et presqu'un dieu pour l'exécuter: *Quanta audere vix hominis, perficere, pæne nullius nisi dei fuerit.* (Lib. II, c. XLVII.)

LIVRE VIII.

ATTRIBUÉ A HIRTIUS[1].

A. HIRTIUS A BALBUS.

Contraint par tes sollicitations continuelles, Balbus[2], et voyant que mes refus de chaque jour te paraissaient motivés, non par la difficulté d'une entreprise devant laquelle je reculais, mais par la paresse qui cherche à s'excuser, je me suis chargé d'une tâche très-difficile. Les *Commentaires* de notre César, sur ses expéditions dans les Gaules, ne se liant pas aux récits des campagnes qu'il a faites plus tard[3], je les y ai rattachés; j'ai, de plus, continué le dernier livre qu'il avait laissé inachevé, à partir des affaires d'Alexandrie, jusqu'à la fin non pas de la guerre civile, dont nous ne voyons pas encore le terme, mais jusqu'à la fin de sa vie. Je souhaite que ceux qui me liront sachent que je n'ai composé cet écrit qu'à mon corps défendant, et qu'ils soient disposés par là à ne point m'ac-

LIBER VIII.

A. Hirtius Balbo S.

Coactus assiduis tuis vocibus, Balbe, quum quotidiana mea recusatio non difficultatis excusationem, sed inertiæ videretur deprecationem habere, difficillimam rem suscepi. Cæsaris nostri commentarios rerum gestarum Galliæ non cohærentibus superioribus atque insequentibus ejus scriptis contexui, novissimumque imperfectum ab rebus gestis Alexandriæ confeci usque ad exitum non quidem civilis dissensionis, cujus finem nullum videmus, sed vitæ Cæsaris. Quos utinam qui legent, scire possint, quam invi-

cuser d'une sotte présomption, pour avoir placé mon travail au milieu des œuvres de César. En effet, il est évident pour tout le monde que les *Commentaires* surpassent en élégance tout ce que les autres écrivains ont pu faire de plus soigné. Ces *Commentaires* n'ont été composés que pour transmettre le souvenir de si grandes choses aux historiens, et cependant ils sont placés si haut dans l'opinion publique qu'ils paraissent non pas avoir fourni aux écrivains le moyen de traiter le même sujet, mais le leur avoir enlevé[4]. Quant à nous, notre admiration est plus vive encore que celle des autres, car le public sait avec quel soin et quelle correction les *Commentaires* sont écrits, et nous savons, nous, avec quelle facilité et quelle rapidité l'auteur les a composés. Non-seulement César écrivait avec une aisance et une grâce merveilleuses, mais encore il savait exposer ses desseins avec une clarté parfaite. Quant à moi, je n'ai pris part ni à la guerre d'Alexandrie ni à la guerre d'Afrique; j'ai su, il est vrai, de la bouche même de César une partie des événements de ces guerres, et cependant c'est tout autre chose d'entendre un récit dont la nouveauté nous ravit d'admiration, ou de parler des faits dont on a été le témoin. Mais tandis que

tus susceperim scribendos, quo facilius caream stultitiæ atque arrogantiæ crimine, qui me mediis interposuerim Cæsaris scriptis. Constat enim inter omnes, nihil tam operose ab aliis esse perfectum, quod non horum elegantia commentariorum superetur: qui sunt editi, ne scientia tantarum rerum scriptoribus desit; adeoque probantur omnium judicio, ut prærepta, non præbita, facultas scriptoribus videatur. Cujus tamen rei major nostra, quam reliquorum, est admiratio : ceteri enim, quam bene atque emendate; nos etiam, quam facile atque celeriter eos perfecerit, scimus. Erat autem in Cæsare quum facultas atque elegantia summa scribendi, tum verissima scientia suorum consiliorum explicandorum. Mihi ne illud quidem accidit, ut Alexandrino atque Africano bello interessem : quæ bella quanquam ex parte nobis Cæsaris sermone sint nota, tamen aliter audimus ea quæ rerum novitate aut admiratione nos capiunt, aliter, quæ pro testimonio

j'invoque tous les motifs qui peuvent m'excuser, afin que l'on ne me compare point à César, et par cela même je m'expose à être taxé de vanité, en laissant croire que cette comparaison peut être faite par quelqu'un. Adieu.

Nouvelle révolte de la Gaule. — Guerre contre les Bituriges, les Carnutes et les Bellovaques. — Arrivée de César en Aquitaine. — Causes premières de la guerre civile.

I. La Gaule entière étant soumise, César, qui depuis le commencement de l'été n'avait point cessé de faire la guerre, voulait, après de si grandes fatigues, réparer les forces de ses troupes, en les laissant reposer dans les quartiers d'hiver, lorsqu'il fut prévenu qu'un grand nombre de cités se disposaient à recommencer les hostilités et qu'elles se liguaient entre elles. On donnait pour motif à cette prise d'armes, et ce motif était plausible, que les Gaulois savaient par expérience que si nombreux qu'ils fussent, il leur était impossible, en se réunissant sur un seul point, de résister aux Romains; tandis que si plusieurs cités commençaient en même temps la guerre de différents côtés, l'armée romaine ne trouverait ni assez de secours dans ses alliés, ni assez de temps, ni assez de monde pour faire

sumus dicturi. Sed ego nimirum dum omnes excusationis causas colligo, ne cum Cæsare conferar, hoc ipso crimen arrogantiæ subeo, quod me judicio cujusquam existimem posse cum Cæsare comparari. Vale.

I. Omni Gallia devicta, Cæsar quum a superiore æstate nullum bellandi tempus intermisisset, militesque hibernorum quiete reficere a tantis laboribus vellet, complures eodem tempore civitates renovare belli consilia nuntiabantur conjurationesque facere. Cujus rei verisimilis causa afferebatur, quod Gallis omnibus cognitum esset, neque ulla multitudine, in unum locum coacta, resisti posse Romanis; nec, si diversa bella complures eodem tempore inissent civitates, satis auxilii, aut spatii, aut copiarum habiturum exercitum populi Romani ad omnia sequenda : non

face à tout; aucune cité d'ailleurs ne pouvait se refuser à ce que le sort la désignât pour affronter les maux de la guerre, si en occupant l'ennemi elle donnait aux autres le moyen de recouvrer leur liberté.

II. Pour empêcher ces idées de s'accréditer chez les Gaulois, César donna le commandement des quartiers d'hiver au questeur M. Antonius; la veille des calendes de janvier, il partit de Bibracte avec des troupes de cavalerie pour se rendre auprès de la douzième légion, qu'il avait cantonnée sur la frontière des Bituriges, à peu de distance des Éduens; et il réunit à cette légion la onzième, qui se trouvait tout près. Après avoir laissé deux cohortes pour garder les bagages, il fit passer le reste de son armée sur les terres fertiles des Bituriges. Ce peuple possédait un territoire étendu et de nombreuses villes, et une seule légion ne pouvait l'empêcher de faire des préparatifs de guerre et de comploter la révolte.

III. L'arrivée imprévue de César produisit l'effet qu'elle devait nécessairement produire au milieu d'une population qui n'était point préparée à se défendre et se trouvait dispersée; c'est-à-dire que les Gaulois, cultivant leurs terres sans aucune défiance, furent accablés par la cavalerie

esse autem alicui civitati sortem incommodi recusandam, si tali mora reliquæ possent se vindicare in libertatem.

II. Quæ ne opinio Gallorum confirmaretur, Cæsar M. Antonium quæstorem suis præfecit hibernis: ipse equitum præsidio pridie kalendas januarias ob oppido Bibracte proficiscitur ad legionem duodecimam, quam non longe a finibus Æduorum collocaverat in finibus Biturigum, eique adjungit legionem XI, quæ proxima fuerat. Binis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis, reliquum exercitum in copiosissimos agros Biturigum inducit: qui quum latos fines et complura oppida haberent, unius legionis hibernis non potuerint contineri, quin bellum pararent conjurationesque facerent.

III. Repentino adventu Cæsaris accidit, quod imparatis disjectisque accidere fuit necesse, ut sine timore ullo rura colentes prius ab equitatu opprimerentur, quam confugere in oppida pos-

avant d'avoir pu fuir dans les villes. César, en effet, avait défendu de mettre le feu aux maisons, afin que l'incendie, qui d'ordinaire marche avec les invasions, ne révélât point la présence d'une armée ennemie; il craignait de plus [en livrant tout aux flammes] de manquer de fourrages et de grains, dans le cas où il voudrait aller plus loin, et d'effrayer les habitants. On fit plusieurs milliers de prisonniers; et ceux des Bituriges qui avaient pu au moment même de notre apparition prendre la fuite, se retirèrent dans les cités voisines, et se crurent en sûreté chez leurs hôtes particuliers ou chez leurs alliés; mais ils se trompèrent, car César, par des marches rapides, se porta sur tous les points sans donner le temps à aucun de ces peuples de penser à son propre salut plutôt qu'à celui des autres; et par la promptitude de ses mouvements, il maintenait nos alliés dans le devoir et décidait par la crainte ceux qui hésitaient à traiter de la paix. En présence de cette situation, les Bituriges, voyant que la clémence de César leur ouvrait de nouveau l'accès de ses bonnes grâces, que les cités voisines n'avaient eu pour tout châtiment qu'à donner des otages, et qu'elles étaient rentrées dans l'alliance romaine, suivirent leur exemple.

sent : namque etiam illud vulgare incursionis hostium signum, quod incendiis ædificiorum intelligi consuevit, Cæsaris erat interdicto sublatum : ne aut copia pabuli frumentique, si longius progredi vellet, deficeretur; aut hostes incendiis terrerentur. Multis hominum millibus captis, perterriti Bituriges, qui primum adventum potuerant effugere Romanorum, in finitimas civitates, aut privatis hospitiis confisi, aut societate consiliorum, confugerant. Frustra : nam Cæsar magnis itineribus omnibus locis occurrit; nec dat ulli civitati spatium de aliena potius quam de domestica salute cogitandi : qua celeritate et fideles amicos retinebat et dubitantes terrore ad conditiones pacis adducebat. Tali conditione proposita, Bituriges, quum sibi viderent clementia Cæsaris reditum patere in ejus amicitiam, finitimasque civitates sine ulla pœna dedisse obsides atque in fidem receptas esse, idem fecerunt.

IV. Pour récompenser les soldats de tant de fatigues et de la résignation qu'ils avaient montrée pendant l'hiver dans les marches les plus pénibles et par des froids insupportables, en faisant toujours leur devoir avec le plus grand zèle, César promit à titre de butin deux cents sesterces à chaque homme et deux mille aux centurions[5]. Il renvoya les légions dans leurs quartiers d'hiver et se rendit à Bibracte, qu'il avait quittée depuis trente jours. Là, pendant qu'il était occupé à rendre la justice, les Bituriges lui envoyèrent des députés pour se plaindre des Carnutes, qui les avaient attaqués, et lui demander des secours contre eux. Sur cet avis, quoiqu'il ne fût revenu que depuis dix-huit jours à Bibracte, il fit venir la quatorzième et la sixième légion des bords de la Saône, où elles hivernaient et où il les avait mises en cantonnement pour assurer ses vivres, comme on l'a vu plus haut. Ce fut avec ces troupes qu'il partit pour se mettre à la poursuite des Carnutes.

V. Quand la nouvelle de cette expédition arriva chez les ennemis, les Carnutes s'effrayèrent du désastre des autres peuples; et après avoir abandonné les bourgs et les refuges, où ils avaient élevé à la hâte de chétives cabanes pour s'abriter contre les rigueurs de l'hiver, — car de-

IV. Cæsar militibus pro tanto labore ac patientia, qui brumalibus diebus, itineribus difficillimis, frigoribus intolerandis, studiosissime permanserant in labore, ducenos sestertios, centurionibus duo millia nummum prædæ nomine condonata pollicetur; legionibusque in hiberna remissis, ipse se recepit die xxx Bibracte. Ibi quum jus diceret, Bituriges ad eum legatos mittunt, auxilium petitum contra Carnutes, quos intulisse bellum sibi querebantur. Qua re cognita, quum dies non amplius decem et octo in hibernis esset moratus, legiones quartam et decimam et sextam ex hibernis Arare educit; quas ibi collocatas explicandæ rei frumentariæ causa, superiore commentario demonstratum est. Ita cum duabus legionibus ad persequendos Carnutes proficiscitur.

V. Quum fama exercitus ad hostes esset perlata, calamitate ceterorum ducti Carnutes, desertis vicis oppidisque, quæ tolerandæ hiemis causa, constitutis repente exiguis ad necessitatem

puis leurs dernières défaites ils avaient déserté la plupart de leurs villes, — ils se dispersèrent et s'enfuirent. César, ne voulant point que les soldats fussent exposés aux violentes tempêtes qui éclatent surtout dans cette saison, établit son camp à Génabum, ville des Carnutes, et il les mit à couvert, les uns dans les maisons des Gaulois, les autres dans les cabanes inachevées [abandonnées par les Carnutes], qu'il fit à la hâte recouvrir de paille pour protéger les tentes. Il envoya les cavaliers et les fantassins auxiliaires sur tous les points où l'on disait que les ennemis s'étaient retirés; et ce ne fut pas en vain, car la plupart de nos hommes revinrent avec un butin considérable. Réduits à la dernière extrémité par les rigueurs de l'hiver, démoralisés par le danger qui les menaçait et chassés de leurs demeures, les Carnutes, qui n'osaient point s'arrêter longtemps dans le même endroit et ne pouvaient trouver d'asile dans les forêts battues par des ouragans impétueux, se dispersèrent, après avoir perdu un grand nombre des leurs, et disparurent pour se réfugier chez les peuples voisins.

VI. Ce fut assez pour César d'avoir dissipé les bandes qui cherchaient à se réunir, et prévenu par là les hosti-

ædificiis, incolebant (nuper enim devicti complura oppida dimiserant), dispersi profugiunt. Cæsar erumpentes eo maxime tempore accerrimas tempestates quum subire milites nollet, in oppido Carnutum Genabo castra ponit, atque in tecta partim Gallorum, partim quæ, conjectis celeriter stramentis tentoriorum integendorum gratia, erant inædificata, milites contegit: equites tamen et auxiliarios pedites in omnes partes mittit, quascumque petisse dicebantur hostes: nec frustra; nam plerumque magna præda potiti nostri revertuntur. Oppressi Carnutes hiemis difficultate, terrore periculi, quum tectis expulsi nullo loco diutius consistere auderent, nec silvarum præsidio tempestatibus durissimis tegi possent, dispersi, magna parte amissa suorum, dissipantur in finitimas civitates.

VI. Cæsar tempore anni difficillimo quum satis haberet convenientes manus dissipare, ne quod initium belli nasceretur; quantumque in ratione esset, exploratum haberet, sub tempus æsti-

lités; il avait d'ailleurs toute raison de penser qu'aucune guerre importante n'éclaterait avant l'été; et il plaça les deux légions qu'il avait avec lui en quartiers d'hiver à Génabum, sous les ordres de C. Trébonius. Les Rémois l'ayant informé par de nombreux messages que les Bellovaques, réputés les plus braves des Gaulois et de tous les Belges, ainsi que les peuplades voisines, rassemblaient une armée sous les ordres du Bellovaque Corrée et de l'Atrébate Commius, et que cette armée se concentrait pour frapper en masse un grand coup sur le pays des Suessiones, alliés des Rémois, il jugea qu'il importait non-seulement à son honneur, mais encore à sa propre sécurité, d'empêcher que des alliés fidèles, qui avaient bien mérité de la république, n'éprouvassent quelque désastre; il appela donc une seconde fois la onzième légion de ses quartiers d'hiver; il écrivit en même temps à C. Fabius d'amener sur les frontières des Suessiones les deux légions qu'il commandait, et il fit venir l'une des deux autres qui se trouvaient avec T. Labiénus. Ainsi, autant que la situation des quartiers et les nécessités de la guerre pouvaient le permettre, il partageait entre toutes les légions, à tour de rôle, les fatigues de la guerre, sans jamais se reposer lui-même.

vorum nullum summum bellum posse conflari: C. Trebonium cum duabus legionibus, quas secum habebat, in hibernis Genabi collocavit; ipse, quum crebris legationibus Remorum certior fieret, Bellovacos, qui belli gloria Gallos omnes Belgasque præstabant, finitimasque his civitates, duce Correo Bellovaco et Commio Atrebate, exercitus comparare atque in unum locum cogere, ut omni multitudine in fines Suessionum, qui Remis erant attributi, facerent impressionem; pertinere autem non tantum ad dignitatem, sed etiam ad salutem suam judicaret, nullam calamitatem socios optime de republica meritos accipere: legionem ex hibernis evocat rursus undecimam, litteras autem ad C. Fabium mittit, uti in fines Suessionum legiones duas, quas habebat, adduceret, alteramque ex duabus ab T. Labieno arcessit. Ita, quantum hibernorum opportunitas bellique ratio postulabat, perpetuo suo labore, in vicem legionibus expeditionum onus injungebat.

VII. Après avoir rassemblé ces troupes, il marche contre les Bellovaques, campe sur leurs frontières et envoie de tous côtés des détachements de cavalerie pour faire quelques prisonniers auprès desquels il pût se renseigner sur les projets de l'ennemi. Les cavaliers s'étant acquittés de leur mission, lui annoncèrent qu'ils n'avaient trouvé dans les maisons qu'un petit nombre d'habitants, lesquels n'y étaient pas restés pour labourer les terres, car sur tous les points la population s'était empressée d'émigrer, mais seulement pour faire le guet. César leur ayant demandé en quel lieu les Bellovaques se trouvaient réunis et quel était leur dessein, ils répondirent que « tous ceux qui pouvaient porter les armes s'étaient rassemblés dans un seul et même endroit, ainsi que les Ambianais, les Aulerques, les Calètes, les Vellocasses, les Atrébates, qui avaient placé leur camp sur un lieu élevé, dans une forêt entourée de marécages; ils avaient transporté tous leurs bagages dans des bois situés plus loin. Plusieurs chefs avaient provoqué cette prise d'armes, mais la masse obéissait de préférence à Corrée, parce qu'elle connaissait sa haine profonde contre les Romains; l'Atrébate Commius avait quitté le camp depuis quelques jours pour aller

VII. His copiis coactis, ad Bellovacos proficiscitur, castrisque in eorum finibus positis, equitum turmas dimittit in omnes partes ad aliquos excipiendos, ex quibus hostium consilia cognosceret. Equites officio functi renuntiant, paucos in ædificiis esse inventos atque hos, non qui agrorum colendorum causa remansissent (namque esse undique diligenter demigratum), sed qui speculandi gratia essent remissi. A quibus quum quæreret Cæsar, quo loco multitudo esset Bellovacorum, quodve esset consilium eorum, inveniebat « Bellovacos omnes, qui arma ferre possent, in unum locum convenisse; itemque Ambianos, Aulercos, Caletos, Vellocasses, Atrebatas locum castris excelsum, in silva circumdata palude, delegisse; impedimenta omnia in ulteriores silvas contulisse; complures esse principes belli auctores, sed multitudinem maxime Correo obtemperare, quod ei summo esse odio nomen populi Romani intellexissent; paucis ante diebus ex his castris

chercher dans la partie de la Germanie la plus rapprochée des secours qui devaient être considérables. De concert avec tous les chefs, et d'après le désir ardent de l'armée, les Bellovaques avaient décidé que dans le cas où César, comme on le disait, arriverait avec trois légions seulement, ils lui présenteraient la bataille, dans la crainte d'être forcés plus tard de combattre contre toutes les troupes dans des conditions plus difficiles et plus désavantageuses. Si César, au contraire, amenait des forces plus considérables, ils devaient rester dans la position qu'ils avaient choisie, et par une guerre d'embuscades empêcher les Romains de se procurer des grains et d'autres vivres, ou des nourritures pour leurs chevaux, les fourrages étant peu abondants et ne se trouvant encore, à cause de la saison, que sur quelques points du pays. »

VIII. Informé de ces faits par un grand nombre de rapports qui s'accordaient tous entre eux, César jugea que le plan des barbares était plein de sagesse, et qu'ils étaient loin d'agir dans cette circonstance avec leur légèreté habituelle; il résolut donc d'employer tous les moyens pour leur faire mépriser ses forces et les engager à livrer bataille le plus tôt possible, car il avait avec lui de vieilles

Atrebatem Commium discessisse ad auxilia Germanorum adducenda, quorum et vicinitas propinqua, et multitudo esset infinita: constituisse autem Bellovacos, omnium principum consensu, summa plebis cupiditate, si, ut diceretur, Cæsar cum tribus legionibus veniret, offerre se ad dimicandum, ne miseriore ac duriore postea conditione cum toto exercitu decertare cogerentur: si majores copias adduceret, in eo loco permanere, quem delegissent; pabulatione autem, quæ propter anni tempus quum exigua tum disjecta esset, et frumentatione et reliquo commeatu ex insidiis prohibere Romanos. »

VIII. Quæ Cæsar consentientibus pluribus quum cognovisset, atque ea, quæ proponerentur, consilia plena prudentiæ longeque a temeritate barbarorum remota esse judicaret, omnibus rebus inserviendum statuit, quo celerius hostis, contempta suorum paucitate, prodiret in aciem: singularis enim virtutis veterrimas

légions d'une valeur éprouvée, la septième, la huitième et la neuvième, et de plus la onzième, formée de jeunes gens choisis, qui donnaient de grandes espérances et comptaient déjà huit années de services, mais qui, en la comparant aux autres, n'avait point la même réputation de courage et d'expérience militaire. Il assembla donc le conseil, fit part aux assistants des renseignements qu'il avait obtenus, et encouragea ses troupes. Pour attirer l'ennemi au combat en lui laissant croire qu'il n'avait que trois légions, il décide que la septième, la huitième et la neuvième se placeront en tête des bagages; et que pendant la marche, ces bagages, qui n'étaient point nombreux, comme c'est l'ordinaire dans de semblables expéditions, seraient escortés par la onzième, afin que l'ennemi, trompé par les apparences, ne crût pas l'armée de César plus forte qu'il ne le désirait. Ce fut dans cet ordre, représentant à peu près la colonne de marche en carré, qu'il parut en vue des ennemis plus tôt qu'ils ne s'y attendaient.

IX. En voyant tout à coup les légions en bataille marcher vers eux d'un pas résolu, les Gaulois, quoiqu'on eût dit à César qu'ils devaient exécuter leur plan avec une

legiones VII, VIII et IX habebat; summæ spei delectæque juventutis XI, quæ, octavo jam stipendio [functa], tamen in collatione reliquarum nondum eamdem vetustatis ac virtutis ceperat opinionem. Itaque consilio advocato, rebus iis, quæ ad se essent delatæ, omnibus expositis, animos multitudinis confirmat. Si forte hostes trium legionum numero posset elicere ad dimicandum, agminis ordinem ita constituit, ut legio VII, VIII, IX ante omnia irent impedimenta ; deinde omnium impedimentorum agmen (quod tamen erat mediocre, ut in expeditionibus esse consuevit) cogeret undecima, ne majoris multitudinis species accidere hostibus posset, quam ipsi depoposcissent. Hac ratione pæne quadrato agmine instructo, in conspectum hostium, celerius opinione eorum, exercitum adducit.

IX. Quum repente instructas velut in acie certo gradu legiones accedere Galli viderent, quorum erant ad Cæsarem plena fiduciæ



entière confiance, rangèrent leurs troupes en avant du camp et ne descendirent point de la hauteur, soit qu'ils aient craint de combattre, soit que notre arrivée soudaine les ait surpris, soit enfin pour attendre ce que nous allions faire. Quelque désir que César eût de livrer bataille, le nombre considérable des ennemis lui causa cependant quelque surprise, et il plaça son camp en face du leur, en laissant, entre eux et lui, une vallée plus profonde que large. Il donne ordre d'élever, pour défendre le camp, un rempart de douze pieds de haut, avec un parapet proportionné à cette hauteur; il fait creuser deux fossés larges de quinze pieds et taillés à pic; et dresse un grand nombre de tours à trois étages, reliées entre elles par des ponts et des galeries, et garnies par devant de mantelets d'osier, afin d'opposer aux Gaulois un double fossé, un double rang de combattants, placés les uns sur les ponts, les autres sur le rempart. Les premiers, moins exposés, grâce à leur position dominante, pouvaient lancer leurs traits plus loin et plus hardiment; les seconds, placés plus près de l'ennemi sur le rempart même, étaient protégés par les galeries contre la chute des traits. Il plaça aux entrées du camp des portes et des tours plus hautes.

consilia perlata, sive certaminis periculo, sive subito adventu, seu exspectatione nostri consilii, copias instruunt pro castris, nec loco superiore decedunt. Cæsar, etsi dimicare optaverat, tamen, admiratus tantam multitudinem hostium, valle intermissa, magis in altitudinem depressa, quam late patente, castra castris hostium confert. Hæc imperat vallo pedum XII muniri, loriculamque pro ratione ejus altitudinis inædificari; fossam duplicem pedum denum quinum lateribus deprimi directis; turres excitari crebras in altitudinem trium tabulatorum, pontibus trajectis constratisque conjungi, quorum frontes viminea loricula munirentur, ut ab hostibus duplici fossa, duplici propugnatorum ordine defenderentur : quorum alter ex pontibus, quo tutior altitudine esset, hoc audacius longiusque permitteret tela; alter, quo propior hostem [in ipso] vallo collocatus esset, ponte ab incidentibus telis tegeretur. Portis fores altioresque turres imposuit.

X. Il avait deux motifs pour se retrancher ainsi : il espérait, par l'importance des travaux et la timidité de ses manœuvres, inspirer de la confiance aux ennemis ; et de plus, il pensait que s'il fallait aller chercher au loin des vivres et des fourrages, on pourrait avec peu de troupes défendre le camp à l'aide des fortifications. Quelques hommes sortaient souvent des deux camps, qui étaient séparés par un marais, et en venaient aux mains ; tantôt c'étaient nos auxiliaires gaulois ou germains qui passaient le marais et donnaient la chasse aux ennemis, tantôt c'étaient les ennemis qui le passaient à leur tour et refoulaient les nôtres. Il arrivait aussi, ce qui ne pouvait manquer, qu'en allant tous les jours chercher des fourrages dans des habitations isolées et disséminées, nos gens, séparés les uns des autres, étaient enveloppés dans des lieux difficiles; et quoique nos pertes se fussent bornées à quelques chevaux et à des valets, elles enflaient cependant la folle présomption des barbares, d'autant plus que Commius, qui était allé chercher, comme je l'ai dit, du secours chez les Germains, venait d'arriver avec des cavaliers ; et, quoiqu'il n'en eût amené que cinq

X. Hujus munitionis dnplex erat consilium. Namque et operum magnitudinem et timorem suum sperabat fiduciam barbaris allaturum : et, quum pabulatum frumentatumque longius esset proficiscendum, parvis copiis castra munitione ipsa videbat posse defendi. Interim crebro paucis utrimque procurrentibus, inter bina castra palude interjecta, contendebatur : quam tamen paludem nonnunquam aut nostra auxilia Gallorum Germanorumque transibant, acriusque hostes insequebantur ; aut vicissim hostes, eodem transgressi, nostros longius summovebant. Accidebat autem quotidianis pabulationibus, id quod accidere erat necesse, quum raris disjectisque ex ædificiis pabulum conquireretur, ut impeditis locis dispersi pabulatores circumvenirentur : quæ res etsi mediocre detrimentum jumentorum ac servorum nostris afferebat, tamen stultas cogitationes incitabat barbarorum ; atque eo magis, quod Commius, quem profectum ad anxilia Germanorum arcessenda docui, cum equitibus venerat : qui tamen etsi

cents, les barbares n'en étaient encore que plus fiers.

XI. En voyant que l'ennemi, depuis plusieurs jours, se tenait renfermé dans son camp défendu par un marais et par la disposition des lieux; qu'on ne pouvait ni l'attaquer dans ses retranchements sans perdre beaucoup de monde, ni l'investir à moins d'avoir une armée plus nombreuse, César écrivit à Trébonius d'appeler le plus vite possible la treizième légion, qui se trouvait sous les ordres du lieutenant T. Sextius en quartiers d'hiver chez les Bituriges, et de venir lui-même à grandes journées avec trois légions. En attendant, il envoya tour à tour les cavaliers rémois et lingons, ainsi que ceux des autres cités, qu'il avait levés en grand nombre, soutenir les fourrageurs et arrêter les courses que l'ennemi faisait à l'improviste.

XII. Cette manœuvre se répétant tous les jours, la cavalerie, par l'effet de l'habitude, se relâcha de son exactitude dans le service, comme il arrive d'ordinaire après un certain temps; les Bellovaques, qui savaient quelles positions elle occupait chaque jour, placèrent un corps de fantassins d'élite en embuscade sur un terrain couvert de bois, et le lendemain ils envoyèrent des cavaliers pour

numero non amplius erant quingenti, tamen Germanorum adventu barbari nitebantur.

XI. Cæsar, quum animadverteret hostem complures dies castris, palude et loci natura munitis, se tenere; neque oppugnari castra eorum sine dimicatione perniciosa, nec locum munltionibus claudi, nisi a majore exercitu, posse : litteras ad Trebonium mittit, ut, quam celerrime posset, legionem XIII, quæ cum T. Sextio legato in Biturigibus hiemabat, arcesseret, atque ita cum tribus legionibus [quam] magnis itineribus ad se veniret : ipse equites in vicem Remorum ac Lingonum reliquarumque civitatum, quorum magnum numerum evocaverat, præsidio pabulationibus mittit, qui subitas hostium incursiones sustinerent.

XII. Quod quum quotidie fieret, ac jam consuetudine diligentia minueretur, quod plerumque accidit diuturnitate, Bellovaci, delecta manu peditum, cognitis stationibus quotidianis equitum nostrorum, silvestribus locis insidias disponunt; eodemque equites

attirer les nôtres dans le piége et les attaquer ensuite quand ils seraient cernés. La mauvaise chance tomba sur les Rémois, qui ce jour-là étaient de service. En effet, ils avaient à peine aperçu la cavalerie ennemie, que méprisant sa faiblesse, parce qu'ils étaient supérieurs en nombre, ils la poursuivirent avec trop d'ardeur, et furent tout à coup enveloppés par les fantassins. Étourdis par cette attaque, ils se retirèrent plus vite que n'ont coutume de le faire des cavaliers [6], après avoir perdu Vertiscus, chef de la cité et préfet de cavalerie : il pouvait à peine, à cause de son grand âge, monter à cheval ; mais, fidèle aux usages gaulois, il n'avait point invoqué l'excuse de la vieillesse pour décliner le commandement, et il n'avait point voulu, non plus, que l'on combattît sans lui. Ce succès, ainsi que la mort du chef et du préfet des Rémois, enorgueillit l'ennemi et accrut son ardeur, tandis que la défaite fut pour les nôtres un avertissement de reconnaître avec soin le terrain avant de placer les postes, et de ne point poursuivre avec trop d'ardeur un ennemi qui bat en retraite.

XIII. César ne mit point obstacle [7] aux engagements qui avaient lieu tous les jours en vue des deux camps, vers un endroit où l'on pouvait traverser le marais. Dans l'une de

postero die mittunt, qui primum elicerent nostros insidiis, deinde circumventos aggrederentur. Cujus mali sors incidit Remis, quibus ille dies fungendi muneris obvenerat. Namque ii, quum repente hostium equites animadvertissent ac numero superiores paucitatem contempsissent, cupidius insecuti, a peditibus undique sunt circumdati : quo facto perturbati, celerius quam consuetudo fert equestris prœlii, se receperunt, amisso Vertisco, principe civitatis, præfecto equitum : qui quum vix equo propter ætatem posset uti, tamen, consuetudine Gallorum, neque ætatis excusatione in suscipienda præfectura usus erat, neque dimicari sine se voluerat. Inflammantur atque incitantur hostium animi secundo prœlio, principe et præfecto Remorum interfecto, nostrique detrimento admonentur, diligentius exploratis locis stationes disponere ac moderatius cedentem insequi hostem.

XIII. Non intermittit interim quotidiana prœlia in conspectu

de ces rencontres, les Germains que César avait fait venir des contrées transrhénanes pour les faire combattre dans les rangs de la cavalerie, traversèrent tous le marais avec la plus grande intrépidité, et après avoir tué le petit nombre d'ennemis qui résistaient, ils s'acharnèrent à la poursuite des autres; ce coup de main effraya non-seulement ceux des Gaulois qu'ils serraient de près ou qu'ils blessaient de loin, mais même les hommes qui se tenaient ordinairement en réserve à une grande distance, et qui prirent honteusement la fuite; après avoir été successivement chassés de toutes les hauteurs, ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés à leur camp; et quelques-uns même, honteux de leur lâcheté, s'enfuirent encore plus loin. Cette déroute causa dans l'armée gauloise tout entière une telle frayeur qu'il eût été difficile de savoir si les Gaulois montraient plus d'arrogance dans les grands succès que de timidité dans les moindres revers.

XIV. Après avoir passé plusieurs jours dans le camp, les chefs bellovaques apprirent que les légions commandées par le lieutenant C. Trébonius se rapprochaient d'eux; et dans la crainte d'un siége comme celui d'Alise, ils firent partir de nuit les vieillards, les hommes impotents et ceux

utrorumque castrorum, quæ ad vada transitusque fiebant paludis. Qua contentione Germani (quos propterea Cæsar traduxerat Rhenum, ut equitibus interpositi prœliarentur), quum constantius universi paludem transissent, paucisque in resistendo interfectis, pertinacius reliquam multitudinem essent insecuti: perterriti non solum ii qui aut cominus opprimebantur, aut eminus vulnerabantur, sed etiam, qui longius subsidiari consueverant, turpiter refugerunt; nec prius finem fugæ fecerunt, sæpe amissis superioribus locis, quam se aut in castra suorum reciperent, aut nonnulii pudore coacti, longius profugerent. Quorum periculo sic omnes copiæ sunt perturbatæ, ut vix judicari posset utrum secundis minimisque rebus insolentiores, an adverso mediocri casu timidiores essent.

XIV. Compluribus diebus iisdem in castris consumptis, quum propius accessisse legiones C. Trebonium legatum cognovissent;

qui n'avaient point d'armes, ainsi que les bagages. Pendant qu'ils s'occupaient à disposer en ordre de marche cette multitude effrayée et confuse, — car les Gaulois se font toujours suivre, même dans les expéditions les moins importantes, d'un grand nombre de chariots, — ils furent interrompus par le jour, et rangèrent des troupes en tête du camp pour empêcher les Romains de commencer la poursuite avant que les bagages n'aient pris de l'avance. César, de son côté, ne jugeait point à propos de les attaquer s'ils lui tenaient tête, ni de les harceler s'ils reculaient, car il eût fallu pour cela gravir une colline escarpée; et cependant il crut devoir faire avancer les légions, afin qu'il ne fût point possible aux barbares de se retirer tranquillement, et sans courir aucun risque, à la vue même de notre armée. Le marais qui séparait les deux camps était très-difficile à traverser, ce qui pouvait retarder la poursuite; de plus, la colline située au delà de ce marais touchait presque au camp de l'ennemi, dont elle n'était séparée que par un étroit vallon; César ayant remarqué cette disposition du terrain, jeta des claies sur le marais, fit passer les légions, et se porta par une marche rapide sur le pla-

duces Bellovacorum, veriti similem obsessionem Alesiæ, noctu dimittunt eos, quos aut ætate aut viribus inferiores, aut inermes habebant, unaque reliqua impedimenta. Quorum perturbatum et confusum dum explicant agmen (magna enim multitudo carrorum etiam expeditos sequi Gallos consuevit), oppressi luce, copias armatorum pro suis instruunt castris, ne prius Romani persequi se inciperent, quam longius agmen impedimentorum suorum processisset. At Cæsar neque resistentes aggrediundos tanto collis ascensu judicabat; neque non usque eo legiones admovendas, ut discedere ex eo loco sine periculo barbari, militibus instantibus, non possent. Ita, quum palude impedita a castris castra dividerentur (quæ transeundi difficultas celeritatem insequendi tardare posset), atque id jugum, quod trans paludem pæne ad hostium castra pertineret, mediocri valle a castris eorum intercisum animadverteret; pontibus palude constrata, legiones traducit, celeriterque in summam planitiem jugi pervenit, quæ declivi fastigio

teau de la colline, dont les deux flancs étaient protégés par l'escarpement de leur pente. Il y rangea les légions en bataille, monta jusqu'au point le plus élevé, et il s'y établit de manière à pouvoir lancer sur les masses ennemies les traits des machines.

XV. Les barbares, se fiant sur leur position, ne refusaient point de combattre, dans le cas où les Romains tenteraient d'escalader la colline; mais ils n'osaient point faire défiler leurs troupes par détachements, de peur d'être culbutés en détail; et ils restèrent sous les armes. En voyant leur obstination, César mit vingt cohortes en ordre de bataille, traça son camp et donna ordre de le fortifier. Quand les travaux furent terminés, il rangea, en avant des retranchements, les légions sous les armes, et plaça en vedettes les cavaliers avec leurs chevaux bridés. En voyant les Romains prêts à les suivre, les Bellovaques, qui ne pouvaient ni veiller toute la nuit, ni rester plus longtemps sans danger[8] dans ce même endroit, s'avisèrent pour se retirer de l'expédient que voici : les Gaulois, comme il a été dit plus haut dans les *Commentaires*, ont l'habitude de s'asseoir[9] quand ils sont sous les armes, et

duobus ab lateribus muniebatur. Ibi legionibus instructis, ad ultimum jugum pervenit, aciemque eo loco constituit, unde tormento missa tela in hostium cuneos conjici possent.

XV. Barbari, confisi loci natura, quum dimicare non recusarent, si forte Romani subire collem conarentur, paulatim copias distributas dimittere non possent, ne dispersi perturbarentur, in acie permanserunt. Quorum pertinacia cognita, Cæsar viginti cohortibus instructis, castrisque eo loco metatis, muniri jubet castra. Absolutis operibus, pro vallo legiones instructas collocat : equites frenatis equis in statione disponit. Bellovaci, quum Romanos ad insequendum paratos viderent, neque pernoctare, aut diutius permanere sine periculo eodem loco possent, tale consilium sui recipiendi ceperunt. Fasces, uti consueverant (namque in acie sedere Gallos consuesse, superioribus commentariis Cæsaris declaratum est), per manus stramentorum ac virgultorum, quorum summa erat in castris copia, inter se traditos, ante aciem collocarunt,

par ce motif ils avaient dans leur camp une grande quantité de fagots et de bottes de paille qu'ils placèrent en avant de leurs lignes en les faisant passer de mains en mains; et vers le soir, à un signal convenu, ils y mirent le feu au même moment. Les flammes, en s'étendant sur tous les points à la fois, dérobèrent aux Romains la vue de leurs troupes, et ils profitèrent de ce moment pour s'enfuir au plus vite.

XVI. César ne pouvait s'apercevoir du départ des ennemis, à cause des flammes qui les cachaient à sa vue; mais comme il soupçonnait que cet incendie avait pour but de couvrir leur retraite, il fit avancer les légions, et envoya la cavalerie pour leur donner la chasse; quant à lui, dans la crainte qu'on ne lui tendît un piége et que les Gaulois, arrêtés sur un même point, n'entraînassent les nôtres sur un terrain désavantageux, il marcha lentement. Nos cavaliers n'osaient point se lancer à travers la fumée et l'intensité des flammes; ceux qui, plus hardis, essayaient de passer, voyaient à peine la tête de leurs chevaux; et comme ils craignaient de tomber dans une embuscade, ils laissèrent aux Gaulois le temps de battre en retraite. C'est ainsi que l'ennemi, par cette fuite à la fois lâche et rusée,

extremoque tempore diei, signo pronuntiato, uno tempore incenderunt. Ita continens flamma copias omnes repente a conspectu texit Romanorum. Quod ubi accidit, barbari vehementissimo cursu refugerunt.

XVI. Cæsar, etsi discessum hostium animadvertere non poterat, incendiis oppositis; tamen id consilium quum fugæ causa initum suspicaretur, legiones promovit, et turmas mittit ad insequendum : ipse veritus insidias, ne forte in eodem loco subsistere hostis atque elicere nostros in locum conaretur iniquum, tardius procedit. Equites quum intrare fumum et flammam densissimam timerent, ac, si qui cupidius intraverant, vix suorum ipsi priores partes animadverterent equorum; insidias veriti, liberam facultatem sui recipiendi Bellovacis dederunt. Ita fuga, timoris simul calliditatisque plena, sine ullo detrimento millia non amplius decem progressi hostes, loco munitissimo castra posuerunt.

se retira, sans éprouver aucune perte, à une distance de dix mille pas, et plaça son camp dans une position très-forte. De là, il mettait souvent en embuscade des fantassins et des cavaliers qui faisaient beaucoup de mal aux fourrageurs romains.

XVII. Les surprises se renouvelaient souvent, quand César apprit par un prisonnier que Corrée, le chef des Bellovaques, avait choisi six mille fantassins d'élite, et mille hommes pris dans toute la cavalerie, pour les mettre en embuscade, dans un endroit où il présumait que les Romains, à cause de l'abondance des blés et des fourrages, enverraient chercher des approvisionnements. Dès qu'il fut instruit de ce projet, César fit avancer un plus grand nombre de légions que de coutume, et envoya en avant la cavalerie qu'il donnait ordinairement pour escorte aux fourrageurs. Il entremêla à cette cavalerie, pour la soutenir, des fantassins armés à la légère, et lui-même se rapprocha autant que possible avec les légions.

XVIII. Les ennemis avaient choisi pour livrer bataille une plaine qui n'avait pas plus de mille pas en tous sens. Elle était défendue de tous côtés par des forêts très-épaisses et un fleuve très-profond, et ils l'avaient entourée d'em-

Inde, quum sæpe in insidiis equites peditesque disponerent, magna detrimenta Romanis in pabulationibus inferebant.

XVII. Quod quum crebrius accideret, ex captivo quodam comperit Cæsar, Correum, Bellovacorum ducem, fortissimorum millia VI peditum delegisse, equitesque ex omni numero mille, quos in insidiis eo loco collocarat, quem in locum, propter copiam frumenti ac pabuli, Romanos [pabulatum] missuros suspicaretur. Quo cognito consilio, Cæsar legiones plures, quam solebat, educit; equitatumque, qua consuetudine pabulatoribus mittere præsidio consuerat, præmittit. Huic interponit auxilia levis armaturæ: ipse cum legionibus, quam potest maxime, appropinquat.

XVIII. Hostes in insidiis dispositi, quum sibi delegissent campum ad rem gerendam, non amplius patentem in omnes partes passibus mille, silvis undique impeditissimis, aut altissimo flu-

buscades comme d'un filet. En voyant le plan des Gaulois, nos cavaliers, dont le courage appelait le combat et qui avaient leurs armes prêtes, n'auraient reculé devant aucune espèce d'ennemis, parce que les légions les suivaient, et ils arrivèrent dans la plaine rangés par escadrons. Corrée, à leur approche, crut que le moment d'agir était venu : il se présenta d'abord avec quelques hommes seulement, et chargea les escadrons qui étaient le plus près de lui. Les nôtres soutinrent le choc sans plier et sans se réunir en une seule masse, manœuvre qui se fait d'ordinaire dans les combats de cavalerie lorsqu'il y a quelque panique, mais qui cause toujours des pertes à cause de l'agglomération des combattants[10].

XIX. Tandis qu'ils se battaient par escadrons en donnant chacun à son tour, et qu'ils empêchaient les ailes d'être tournées, le reste des Gaulois sortit des forêts pour soutenir Corrée, engagé contre nous. On combattit sur divers points avec une grande vivacité, et l'affaire durait depuis longtemps avec des chances égales, lorsqu'une grande masse d'infanterie ennemie sortit des forêts en bon ordre, et força nos cavaliers à reculer ; les fantassins armés à la légère, qui avaient été, comme je l'ai dit, envoyés

mine munitum, velut indagine hunc insidiis circumdederunt. Explorato hostium consilio, nostri, ad prœliandum animo atque armis parati, quum subsequentibus legionibus nullam dimicationem recusarent, turmatim in eum locum devenerunt. Quorum adventu quum sibi Correus oblatam occasionem rei gerendæ existimaret, primum cum paucis se ostendit atque in proximas turmas impetum fecit. Nostri constanter incursum sustinent insidiatorum ; neque plures in unum locum conveniunt, quod plerumque equestribus prœliis quum propter aliquem timorem accidit, tum multitudine ipsorum detrimentum accipitur.

XIX. Quum dispositis turmis in vicem rari prœliarentur, neque ab lateribus circumveniri suos paterentur, erumpunt cèteri, Correo prœliante ex silvis. Fit magna contentione diversum prœlium. Quod quum diutius pari Marte iniretur, paulatim ex silvis instructa multitudo procedit peditum, quæ nostros cogit cedere equites :



en avant des légions, se portaient rapidement à leur secours; mêlés aux escadrons, ils déployèrent un grand courage. L'affaire fut quelque temps indécise; mais bientôt, et il devait en être ainsi dans un combat de cette espèce, ceux qui avaient soutenu le premier effort des Gaulois embusqués prirent le dessus, par cela seul qu'au moment de la surprise ils n'avaient point éprouvé d'échec. Pendant ce temps les légions se rapprochent, et de nombreux courriers nous apprennent, ainsi qu'aux ennemis, que le général en chef arrive avec son armée en ordre de bataille. A cette nouvelle, les nôtres, sûrs de l'appui des cohortes, combattent avec la plus grande vigueur, de peur de partager, s'ils ne remportaient point l'avantage tout de suite, l'honneur de la victoire avec les légions. Les ennemis perdirent courage et cherchèrent à fuir par différentes routes, mais ce fut en vain, car eux-mêmes se trouvèrent arrêtés par les obstacles au milieu desquels ils avaient voulu enfermer les Romains. Battus et culbutés, après avoir perdu la plus grande partie des leurs, ils fuient épouvantés partout où le hasard les pousse, les uns vers les forêts, les autres vers le fleuve, et ils tombent sous les coups de nos cavaliers, acharnés à leur poursuite. Pendant ce temps

quibus celeriter subveniunt levis armaturæ pedites, quos ante legiones missos docui, turmisque nostrorum interpositi constanter prœliantur. Pugnatur aliquamdiu pari contentione : deinde, ut ratio postulabat prœlii, qui sustinuerant primos impetus insidiarum, hoc ipso fiunt superiores, quod nullum ab insidiantibus imprudentes acceperant detrimentum. Accedunt propius interim legiones, crebrique eodem tempore et nostris et hostibus nuntii afferuntur, imperatorem instructis copiis adesse. Qua re cognita, præsidio cohortium confisi nostri, acerrime prœliantur, ne, si tardius rem gessissent, victoriæ gloriam communicasse cum legionibus viderentur. Hostes concidunt animis, atque itineribus diversis fugam quærunt. Nequidquam : nam quibus difficultatibus locorum Romanos claudere voluerant, iis ipsi tenebantur : victi tamen perculsique, majore parte amissa, quo fors tulerat, consternati profugiunt, partim silvis petitis, partim flumine; qui

Corrée, qui ne se laissait abattre par rien, ne chercha ni à quitter le champ de bataille, ni à gagner les forêts; les instances de nos soldats ne purent le décider à se rendre; et comme il continuait de combattre avec un grand courage, et qu'il avait blessé plusieurs de nos hommes, il força les vainqueurs exaspérés à lancer leurs traits contre lui.

XX. L'affaire étant ainsi terminée, César, en mettant le pied sur le champ de bataille au milieu des récents débris de la lutte, jugea que les ennemis, accablés par un si grand désastre, se hâteraient, quand ils en seraient informés, de quitter leur camp, qui n'était éloigné que de huit mille pas environ de ce lieu de carnage; et quoiqu'une rivière fît obstacle à la marche, il la fit cependant traverser par son armée, et se porta en avant. Quant aux Bellovaques et aux peuples des autres cités, ils furent informés tout de suite de la déroute par quelques fuyards et des blessés qui étaient parvenus à s'échapper en profitant de l'abri des bois; et comme ils voyaient que tout leur était contraire, que Corrée était tué, qu'ils avaient perdu leur cavalerie et l'élite de leurs fantassins, que de plus ils pensaient que les Romains s'avançaient contre eux, ils assemblèrent le conseil en faisant sonner les trompettes, et ils

tamen in fuga a nostris acriter insequentibus conficiuntur : quum interim nulla calamitate victus Correus excedere prœlio silvasque petere, aut, invitantibus nostris ad deditionem, potuit adduci, quin, fortissime prœlandio compluresque vulnerando, cogeret elatos iracundia victores in se tela conjicere.

XX. Tali modo re gesta, recentibus prœlii vestigiis ingressus Cæsar, quum victos tanta calamitate existimaret hostes, nuntio accepto, locum castrorum relicturos, quæ non longius ab ea cæde abesse plus minus octo millibus dicebantur, tametsi flumine impeditum transitum videbat, tamen exercitu traducto progreditur. At Bellovaci reliquæque civitates, repente ex fuga paucis, atque his vulneratis, receptis, qui silvarum beneficio casum evitaverant, omnibus adversis, cognita calamitate, interfecto Correo, amisso equitatu et fortissimis peditibus, quum adventare Romanos existimarent, concilio repente cantu tubarum convo-

s'écrièrent « qu'il fallait envoyer des députés et des otages à César. »

XXI. Cet avis ayant été adopté à l'unanimité, l'Atrébate Commius s'enfuit chez les Germains auxquels il avait emprunté des troupes pour cette guerre. Les autres envoyèrent tout de suite des députés à César pour le prier « de se contenter de leur avoir infligé, comme à ses ennemis, un châtiment tel que, quand bien même il aurait pu le leur faire subir avant le combat et quand ils étaient dans toute leur force, il ne l'eût jamais voulu, à cause de sa clémence et de son humanité : les forces des Bellovaques avaient été détruites dans le combat de cavalerie, plusieurs milliers de leurs fantassins d'élite avaient été tués, et c'est à peine s'il était échappé du massacre quelques hommes pour en porter la nouvelle; cependant, au milieu d'un si grand désastre, les Bellovaques avaient eu une chance heureuse, la mort de Corrée, le promoteur de cette guerre, l'homme qui avait soulevé la multitude; car aussi longtemps qu'il avait vécu, le sénat de leur cité n'avait jamais eu autant de crédit que la populace ignorante. »

XXII. César rappela aux députés qui lui exposaient ces faits, que « l'année précédente les Bellovaques et les

cato, conclamant, « legati obsidesque ad Cæsarem mittantur. »

XXI. Hoc omnibus probato consilio, Commius Atrebates ad eos confugit Germanos, a quibus ad id bellum auxilia mutuatus erat. Ceteri e vestigio mittunt ad Cæsarem legatos, petuntque « ut ea pœna sit contentus hostium, quam si sine dimicatione inferre integris posset, pro sua clementia atque humanitate nunquam profecto esset illaturus : afflictas opes equestri prœlio Bellovacorum esse ; delectorum peditum multa millia interisse ; vix refugisse nuntios cædis ; tamen magnum, ut in tanta calamitate, Bellovacos eo prœlio commodum esse consecutos, quod Correus, auctor belli, concitator multitudinis, esset interfectus; nunquam enim senatum tantum in civitate, illo vivo, quantum imperitam plebem, potuisse. »

XXII. Hæc orantibus legatis, commemorat Cæsar « eodem tempore superiore anno Bellovacos ceterasque Galliæ civitates susce-

autres cités de la Gaule lui avaient fait la guerre en même temps; et que, seuls entre toutes ces cités, ils avaient persisté dans leurs sentiments hostiles, sans que la soumission des autres les eût fait changer de conduite. Il est facile, il le sait, de rejeter sur les morts la responsabilité des fautes; mais personne n'est assez puissant pour engager et faire une guerre malgré les chefs, malgré l'opposition du sénat, malgré la résistance de tous les gens de bien, avec une faible poignée de gens du peuple. Il veut bien cependant, pour les punir, se contenter du mal qu'ils se sont fait à eux-mêmes. »

XXIII. La nuit suivante, les députés rapportent cette réponse à leurs gens, qui s'occupent de réunir les otages. Les députés des autres cités, qui attendaient l'issue de la démarche des Bellovaques, s'empressent de faire de même. Ils donnent des otages et exécutent tous ses ordres, excepté toutefois Commius, que la crainte empêchait de se confier à qui que ce fût. En effet, l'année précédente, au moment où César rendait la justice dans la Gaule Citérieure, T. Labiénus découvrit que Commius soulevait les cités et formait une ligue contre César, et il crut pouvoir

pisse bellum; pertinacissime hos ex omnibus in sententia permansisse, neque ad sanitatem reliquorum deditione esse perductos: scire atque intelligere se, causam peccati facillime mortuis delegari; neminem vero tantum pollere, ut, invitis principibus, resistente senatu, omnibus bonis repugnantibus, infirma manu plebis bellum concitare et gerere posset: sed tamen se contentum fore ea pœna, quam sibi ipsi contraxissent. »

XXIII. Nocte insequenti legati responsa ad suos referunt, obsides conficiunt. Concurrunt reliquarum civitatium legati, quæ Bellovacorum speculabantur eventum. Obsides dant, imperata faciunt, excepto Commio, quem timor prohibebat cujusquam fidei suam committere salutem. Nam superiore anno T. Labienus, Cæsare in Gallia Citeriore jus dicente, quum Commium comperisset sollicitare civitates et conjurationem contra Cæsarem facere, infidelitatem ejus sine ulla perfidia judicavit comprimi posse. Quem quia non arbitrabatur vocatum in castra venturum, ne tentando

sans mauvaise foi punir cette trahison. Sachant bien qu'il ne viendrait pas au camp s'il y était mandé, et ne voulant point augmenter sa défiance en cherchant à l'y faire venir, il envoya C. Volusénus Quadratus avec ordre de le tuer, en prétextant une entrevue, et pour cette besogne il adjoignit à Quadratus des centurions d'élite. On se rendit de part et d'autre à cette entrevue; Volusénus, c'était là le signal, prit la main de Commius; mais le centurion, soit qu'il eût été troublé par une pareille action, soit que son bras eût été détourné tout de suite par ceux qui accompagnaient Commius, ne put achever son homme, et il ne fit du premier coup que le blesser gravement à la tête. Aussitôt les deux partis tirèrent leurs épées, moins pour combattre que pour assurer leur fuite; les nôtres, parce qu'ils regardaient Commius comme mort; les Gaulois, parce qu'en voyant le piége, ils craignaient pis encore que ce qui venait d'arriver. On disait que depuis lors Commius avait pour principe de ne jamais se montrer en présence d'un Romain.

XXIV. Après avoir vaincu les nations les plus belliqueuses, César ne voyait plus dans la Gaule une seule cité se préparer à la guerre ou en état de lui résister; mais

cautiorem faceret, C. Volusenum Quadratum misit, qui eum per simulationem colloquii curaret interficiendum. Ad eam rem delectos idoneos ei tradit centuriones. Quum in colloquium ventum esset et, ut convenerat, manum Commii Volusenus arripuisset; centurio, vel ut insueta re permotus, vel celeriter a familiaribus prohibitus Commii, conficere hominem non potuit : graviter tamen primo ictu gladio [caput] percussit. Quum utrimque gladii destricti essent, non tam pugnandi, quam diffugiendi fuit utrorumque consilium : nostrorum, quod mortifero vulnere Commium credebant affectum; Gallorum, quod, insidiis cognitis, plura, quam videbant, extimescebant. Quo facto statuisse Commius dicebatur, nunquam in conspectum cujusquam Romani venire.

XXIV. Bellicosissimis gentibus devictis, Cæsar, quum videret nullam jam esse civitatem quæ bellum appararet, quo sibi resisteret; sed nonnullos ex oppidis demigrare, ex agris diffugere, ad

comme un grand nombre d'habitants quittaient les villes et fuyaient des campagnes pour se soustraire à sa domination, il résolut de distribuer son armée sur différents points. Il s'adjoint le questeur M. Antoine avec la onzième légion, et il envoie le lieutenant C. Fabius avec vingt-cinq cohortes à l'extrémité opposée de la Gaule, parce qu'on disait que de ce côté quelques cités avaient pris les armes, et qu'il ne croyait pas que le lieutenant C. Caninius Rébilus, qui commandait dans cette partie, fût assez fort avec deux légions. Il appelle auprès de lui T. Labiénus, et il détache dans la Gaule qui porte la toge la douzième légion, qui avait passé l'hiver avec lui, pour protéger les colonies romaines, et les préserver de malheurs pareils à ceux que les courses des barbares avaient fait subir l'été précédent aux Tergestins, qui avaient été pillés à l'improviste et ruinés par cette invasion. Quant à lui, désespérant de soumettre Ambiorix, qui frappé de terreur avait pris la fuite, il partit pour ravager son pays, pensant qu'il était de sa dignité d'y exercer une telle destruction, sans épargner ni les habitants, ni les maisons, ni les troupeaux, qu'Ambiorix en horreur aux siens, si par hasard quelques hommes échappaient à nos coups, ne pût jamais, après

præsens imperium evitandum : plures in partes exercitum demittere constituit; M. Antonium quæstorem cum legione undecima sibi conjungit; C. Fabium legatum cum cohortibus XXV mittit in diversissimam Galliæ partem; quod ibi quasdam civitates in armis esse audiebat, neque C. Caninium Rebilum, legatum, qui in illis regionibus præerat, satis firmas duas legiones habere existimabat. T. Labienum ad se evocat, legionem autem duodecimam quæ cum eo fuerat in hibernis, in Togatam Galliam mittit, ad colonias civium Romanorum tuendas; ne quod simile incommodum accideret decursione barbarorum, ac superiore æstate Tergestinis acciderat, qui repentino latrocinio atque impetu illorum erant oppressi. Ipse ad vastandos depopulandosque fines Ambiorigis proficiscitur, quem perterritum ac fugientem quum redigi posse in suam potestatem desperasset, proximum suæ dignitatis esse ducebat, adeo fines ejus vastare civibus, ædificiis, pecore, ut odio suorum Am-

de si grands malheurs, trouver de retraite dans la cité.

XXV. Après avoir lancé les légions ou les auxiliaires dans le pays d'Ambiorix, livré tout au massacre, à l'incendie, au pillage, tué et pris un grand nombre d'hommes, César envoya Labiénus avec deux légions dans la cité des Trévires, qui, aguerris par des combats continuels à cause de leur voisinage avec les Germains, dont ils avaient à peu près les mœurs et le caractère sauvage, n'obéissaient jamais que quand ils y étaient contraints par des troupes.

XXVI. Pendant ce temps, Duratius, qui était toujours resté fidèle aux Romains, quoiqu'une partie de sa nation les eût abandonnés, informa par des lettres et des courriers le lieutenant C. Caninius que de grandes masses d'ennemis s'étaient rassemblés sur les frontières des Pictons, et celui-ci partit pour se rendre à Lémonum. Lorsqu'il approchait de cette place, des prisonniers lui confirmèrent que plusieurs milliers d'hommes, sous la conduite de Dumnacus, chef de Andes, tenaient Duratius bloqué dans Lémonum; et comme il n'osait point attaquer l'ennemi avec le peu de troupes dont il disposait, il établit son camp dans une forte position. Dumnacus, en apprenant l'arrivée de Caninius, résolut de se tourner avec toutes ses forces

biorix, si quos fortuna reliquos fecisset, nullum reditum propter tantas calamitates haberet in civitatem.

XXV. Quum in omnes partes finium Ambiorigis aut legiones aut auxilia dimisisset, atque omnia cædibus, incendiis, rapinis vastasset, magno numero hominum interfecto aut capto, Labienum cum duabus legionibus in Treveros mittit, quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem quotidianis exercita bellis, cultu et feritate non multum a Germanis differebat, neque imperata unquam, nisi exercitu coacta, faciebat.

XXVI. Interim C. Caninius legatus, quum magnam multitudinem convenisse hostium in fines Pictonum litteris nuntiisque Duratii cognosceret, qui perpetuo in amicitia Romanorum permanserat, quum pars quædam civitatis ejus defecisset; ad oppidum Lemonum contendit. Quo quum adventaret, atque ex captivis certius cognosceret, multis hominum millibus a Dumnaco, duce

contre les légions, et d'attaquer le camp. Après avoir perdu plusieurs jours à cette attaque et sacrifié beaucoup de monde, sans avoir pu forcer les retranchements sur aucun point, il revint assiéger Lémonum.

XXVII. Pendant ce temps, le lieutenant C. Fabius reçut la soumission de plusieurs cités, se fit donner des otages en garantie, et fut informé par des lettres de C. Caninius Rébilus de ce qui se passait chez les Pictons. Il se mit en marche sur-le-champ pour porter secours à Duratius. Quant à Dumnacus, en apprenant l'arrivée de Fabius, il perdit l'espoir d'échapper, s'il était obligé de soutenir l'attaque des Romains arrivant du dehors, et d'avoir en même temps à observer et à craindre les assiégés. Il se retira promptement avec ses troupes, et crut qu'il ne serait en sûreté qu'en passant sur l'autre rive de la Loire, fleuve très-large, qu'il fallait traverser sur un pont. Quoique Fabius ne fût point encore arrivé en présence de l'ennemi, et qu'il n'eût point opéré sa jonction avec Caninius, il pensa, d'après les renseignements que lui donnèrent ceux qui connaissaient le pays, que les barbares, frappés d'épouvante, se dirigeraient vers le point

Andium, Duratium clausum Lemoni oppugnari, neque infirmas legiones hostibus committere auderet; castra posuit loco munito. Dumnacus, quum appropinquare Caninium cognosset, copiis omnibus ad legiones conversis, castra Romanorum oppugnare instituit. Quum complures dies in oppugnatione consumpsisset et magno suorum detrimento nullam partem munitionum convellere potuisset, rursus ad obsidendum Lemonum redit.

XXVII. Eodem tempore C. Fabius legatus complures civitates in fidem recipit, obsidibus firmat, litterisque C. Caninii Rebili fit certior, quæ in Pictonibus gerantur. Quibus rebus cognitis, proficiscitur ad auxilium Duratio ferendum. At Dumnacus, adventu Fabii cognito, desperata salute, si tempore eodem coactus esset et Romanum externum sustinere hostem et respicere ac timere oppidanos, repente ex eo loco cum copiis recedit: nec se satis tutum fore arbitratur, nisi flumen Ligerim, quod erat ponte propter magnitudinem transeundum, copias traduxisset. Fabius,

qu'il cherchait lui-même à gagner. Il marcha donc vers le pont avec ses troupes, et donna ordre à la cavalerie de précéder les légions, en gardant une distance qui lui permît de se retirer dans le même camp sans fatiguer les chevaux. Nos cavaliers se mettent en route, ainsi qu'ils en ont reçu l'ordre; ils tombent pendant sa marche, et au milieu de ses bagages, sur l'armée de Dumnacus, dont les soldats épouvantés prennent la fuite; et après en avoir tué un grand nombre, ils s'emparent d'un butin considérable. Après cet heureux coup de main, ils se retirent dans le camp.

XXVIII. La nuit suivante, Fabius fait partir en avant les cavaliers, avec ordre de combattre et d'arrêter l'ennemi, jusqu'à ce qu'il arrive lui-même. Conformément à ces instructions, Q. Titurius Varus, préfet de cavalerie, homme d'un grand courage et d'une grande prudence, harangue ses troupes; et suivant l'ennemi dans sa marche, il place une partie des escadrons dans des positions avantageuses, et engage l'action avec les autres. La cavalerie ennemie soutint le choc avec d'autant plus de fermeté que les fantassins qui la suivaient firent halte, et se formant

etsi nondum in conspectum venerat hostibus, neque se [cum] Caninio conjunxerat, tamen doctus ab iis qui locorum noverant naturam, potissimum credidit, hostes perterritos eum locum, quem petebat, petituros. Itaque cum copiis ad eumdem pontem contendit, equitatumque tantum procedere ante agmen imperat legionum, quantum quum processisset, sine defatigatione equorum in eadem se reciperet castra. Consequuntur equites nostri, ut erat præceptum, invaduntque Dumnaci agmen, et fugientes perterritosque sub sarcinis in itinere aggressi, magna præda, multis interfectis, potiuntur. Ita re bene gesta, se recipiunt in castra.

XXVIII. Insequente nocte Fabius equites præmittit, sic paratos, ut confligerent atque omne agmen morarentur, dum consequeretur ipse. Cujus præceptis ut res gereretur, Q. Titurius Varus præfectus equitum, singularis et animi et prudentiæ vir, suos hortatur, agmenque hostium consecutus, turmas partim idoneis locis disponit, partim equitum prœlium committit. Confligit audacius

en un seul corps lui portèrent secours. L'affaire fut très-vive, car les nôtres méprisaient un ennemi qu'ils avaient vaincu la veille ; ils pensaient aux légions qui les suivaient; honteux de reculer, et voulant par eux-mêmes terminer l'affaire, ils combattaient avec acharnement contre les fantassins gaulois, tandis que ceux-ci, pensant n'avoir affaire qu'au même nombre de troupes qu'ils avaient vu le jour précédent, croyaient que le moment était venu de détruire notre cavalerie.

XXIX. On combattait depuis quelque temps avec le plus grand acharnement, lorsque Dumnacus fit entrer en ligne son infanterie pour soutenir les cavaliers. Dans ce moment, les légions se montrèrent tout à coup aux ennemis, les rangs serrés. En les voyant, les escadrons des barbares et leurs fantassins furent frappés de terreur; et après avoir jeté le désordre dans les bagages, ils se mirent à fuir de tous côtés en jetant de grands cris et en courant. Notre cavalerie, qui peu d'instants auparavant les avait vaillamment attaqués malgré leur résistance, entraînée par la joie du triomphe, pousse sur toute la ligne une bruyante acclamation ; et se répandant autour des fuyards, elle en tue

equitatus hostium, succedentibus sibi peditibus, qui, toto agmine subsistentes, equitibus suis contra nostros ferunt auxilium. Fit prœlium acri certamine : namque nostri, contemptis pridie superatis hostibus, quum subsequi legiones meminissent, et pudore cedendi, et cupiditate per se conficiendi prœlii, fortissime contra pedites prœliantur; hostesque, nihil amplius copiarum accessurum credentes, ut pridie cognoverant, delendi equitatus nostri nacti occasionem videbantur.

XXIX. Quum aliquamdiu summa contentione dimicaretur, Dumnacus instruit aciem, quæ suis esset equitibus invicem præsidio. Tum repente confertæ legiones in conspectum hostium veniunt. Quibus visis perculsæ barbarorum turmæ, perterritæ acies hostium, perturbato impedimentorum agmine, magno clamore discursuque passim fugæ se mandant. At nostri equites, qui paullo ante cum resistentibus fortissime conflixerant, lætitia victoriæ elati, magno undique clamore sublato, cedentibus circumfusi,

autant que la vigueur des chevaux permet d'en atteindre dans la poursuite et que les bras peuvent en frapper. Plus de douze mille hommes furent tués ainsi, les uns tenant encore leurs armes, les autres les ayant jetées par frayeur; tout ce qu'ils avaient de bagages fut pris.

XXX. Après cette déroute, on apprit que le Sénonais Drappès, — qui dès le commencement de la révolte des Gaules avait ramassé de tous côtés des bandes d'hommes perdus, appelé les esclaves à la liberté, convoqué les proscrits de toutes les cités, et enrôlé des voleurs à l'aide desquels il interceptait nos convois et nos vivres, — n'avait point recueilli plus de cinq mille hommes; qu'il se dirigeait vers la Province, d'accord avec le Cadurque Luctérius, le même qui avait voulu, comme on l'a vu plus haut, tenter, lors du premier soulèvement des Gaules, un coup de main sur cette même Province. Le lieutenant Caninius se mit à leur poursuite avec deux légions pour empêcher notre honneur d'être entaché par la terreur ou les ravages que ces brigands auraient pu causer.

XXXI. C. Fabius, avec le reste de l'armée, marcha contre les Carnutes et les autres peuples qu'il savait avoir envoyé

quantum equorum vires ad persequendum dextræque ad cædendum valent, tantum eo prœlio interficiunt. Itaque amplius millibus XII aut armatorum, aut eorum qui eo timore arma projecerant, interfectis, omnis multitudo capitur impedimentorum.

XXX. Qua ex fuga, quum constaret, Drappetem Senonem (qui, ut primum defecerat Gallia, collectis undique perditis hominibus, servis ad libertatem vocatis, exulibus omnium civitatium [ascitis], receptis latrociniis, impedimenta et commeatus Romanorum interceperat), non amplius hominum millibus ex fuga quinque collectis, Provinciam petere, unaque consilium cum eo Lucterium Cadurcum cepisse (quem superiore commentario, prima defectione Galliæ, facere in Provinciam voluisse impetum, cognitum est): Caninius legatus cum legionibus duabus ad eos persequendos contendit, ne [de] detrimento aut timore Provinciæ magna infamia, perditorum hominum latrociniis, caperetur.

XXXI. C. Fabius cum reliquo exercitu in Carnutes ceterasque

leurs troupes prendre part au combat que nous avions soutenu contre Dumnacus; car il ne doutait pas que leur récente défaite ne les rendît plus soumis; et il craignait, si on leur accordait quelque répit, que les instances de Dumnacus ne réussissent à les soulever de nouveau. Fabius parvint heureusement et rapidement à faire rentrer les cités dans le devoir. En effet, les Carnutes, qui souvent battus n'avaient jamais fait aucune proposition de paix, donnèrent des otages et se soumirent. Entraînées par leur exemple, les autres cités, placées à l'extrémité de la Gaule sur les bords de l'Océan, et désignées sous le nom d'Armoricaines, s'empressèrent, quand Fabius arriva avec les légions, de faire ce qu'on exigea d'elles. Quant à Dumnacus, chassé de son pays, fugitif, et n'osant se montrer, il fut contraint de se sauver presque seul à l'extrémité de la Gaule.

XXXII. Quant à Drappès et à Luctérius, — en voyant que Caninius et les légions étaient tout près; que, poursuivis par notre armée, ils ne pouvaient tenter, sans courir à une perte certaine, de pénétrer dans la Province; et qu'ils n'auraient plus désormais la liberté de courir le pays et de le piller, — ils s'arrêtèrent chez les Cadurques. Luctérius,

proficiscitur civitates, quarum eo prœlio, quod cum Dumnaco fecerat, copias esse accisas sciebat: non enim dubitabat quin recenti calamitate submissiores essent futuræ, dato vero spatio ac tempore, eodem instigante Dumnaco, possent concitari. Qua in re summa felicitas celeritasque in recipiendis civitatibus Fabium consequitur. Nam Carnutes, qui sæpe vexati nunquam pacis fecerant mentionem, datis obsidibus, veniunt in deditionem; ceteræque civitates, positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur, auctoritate adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque imperata sine mora faciunt. Dumnacus, suis finibus expulsus, errans latitansque solus extremas Galliæ regiones petere est coactus.

XXXII. At Drappes unaque Lucterius, quum legiones Caniniumque adesse cognoscerent, nec se sine certa pernicie, persequente exercitu, putarent Provinciæ fines intrare posse; nec jam libere vagandi latrociniorum faciendorum facultatem haberent;

qui au moment de sa prospérité avait exercé une grande influence sur ses concitoyens, et qui en se mettant sans cesse à la tête de nouvelles entreprises avait acquis beaucoup d'autorité auprès des barbares, occupa avec ses troupes et celles de Drappès la ville d'Uxellodunum [11], ville très-forte par sa position, qui avait été placée autrefois sous son patronage, et dont il engagea les habitants dans sa cause.

XXXIII. C. Caninius s'étant porté sans retard contre cette place, reconnut qu'elle était protégée de tous côtés par des rochers très-escarpés qu'une armée aurait peine à gravir, même en l'absence d'une garnison; mais il vit aussi que les habitants avaient une grande quantité de bagages, et que s'ils essayaient de les faire partir en secret, ils ne pourraient se soustraire non pas seulement à la cavalerie, mais même aux légions; il partagea donc ses troupes en trois corps, établit trois camps sur des hauteurs très-élevées; et de là, autant que pouvait le permettre l'effectif des troupes, il commença à tracer autour de l'enceinte une ligne d'investissement.

XXXIV. En voyant ces travaux, les habitants, effrayés

in finibus consistunt Cadurcorum. Ibi, quum Lucterius apud suos cives, quondam integris rebus, multum potuisset, semperque auctor novorum consiliorum magnam apud barbaros auctoritatem haberet, oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus, egregie natura loci munitum, occupat suis et Drappetis copiis oppidanosque sibi conjungit.

XXXIII. Quo quum confestim C. Caninius venisset, animadverteretque omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile; magna autem impedimenta oppidanorum videret, quæ si clandestina fuga subtrahere conarentur, effugere non modo equitatum, sed ne legiones quidem possent; tripertito cohortibus divisis, trina excelsissimo loco castra fecit, a quibus paulatim, quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitum ducere instituit.

XXXIV. Quod quum animadverterent oppidani, miserrimaque Alesiæ memoria solliciti similem casum obsessionis vererentur;

par le souvenir du terrible désastre d'Alise, craignaient que le siége ne fît tomber sur eux un semblable malheur. Luctérius, qui les avait exposés à ce danger, les pressait de rassembler des blés : ils décidèrent à l'unanimité que tandis qu'une partie de la garnison resterait dans la ville, l'autre partie, avec des troupes légères, irait chercher des vivres. Conformément à ce plan, et pendant la nuit suivante, Drappès et Luctérius, après avoir laissé deux mille hommes dans la ville, sortirent avec le reste de leurs troupes. Après s'être arrêtés quelques jours dans le pays des Cadurques, dont une partie ne demandait pas mieux que de les aider en leur fournissant des vivres, tandis que l'autre ne pouvait en empêcher l'enlèvement, ils revinrent avec une grande quantité de blé. Pendant ce temps, plusieurs attaques de nuit furent dirigées contre nos forts, et par ce motif Caninius hésita à rendre la ligne d'investissement complète, dans la crainte de ne pouvoir défendre tous les ouvrages quand ils seraient terminés, ou de n'avoir que de faibles postes disséminés sur un grand nombre de points.

XXXV. Quand ils eurent fait d'abondantes provisions, Drappès et Luctérius vinrent camper à dix mille pas en-

maximeque ex omnibus Lucterius, qui fortunæ illius periculum fecerat, moneret frumenti rationem esse habendam : constituunt omnium consensu, parte ibi relicta copiarum, ipsi cum expeditis ad importandum frumentum proficisci. Eo consilio probato, proxima nocte, duobus millibus armatorum relectis, reliquos ex oppido Drappes et Lucterius educunt : hi, paucos dies morati, ex finibus Cadurcorum, qui partim re frumentaria sublevare eos cupiebant, partim prohibere, quominus sumerent, non poterant, magnum numerum frumenti comparant : nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur. Quam ob causam C. Caninius toto oppido munitiones circumdare moratur, ne aut opus effectum tueri non possit, aut plurimis locis infirma disponat præsidia.

XXXV. Magna copia frumenti comparata, considunt Drappes et Lucterius non longius ab oppido decem millibus, unde paulatim

viron de la ville, afin d'y faire entrer leur blé peu à peu. Ils se partagèrent la besogne : Drappès, avec une partie des troupes, s'arrêta pour garder le camp ; Luctérius se chargea de conduire les bêtes de somme dans la ville. Après avoir établi des postes, il fit avancer le convoi, vers la dixième heure de la nuit, par des sentiers frayés à travers les bois, pour s'introduire dans la place. Le bruit donna l'éveil aux sentinelles du camp ; on envoya des éclaireurs, qui rapportèrent ce qui se passait ; et au point du jour Caninius, sortant tout à coup avec les cohortes des forts voisins, tomba sur les hommes qui conduisaient les blés. Ceux-ci, effrayés par cette brusque attaque, s'enfuirent vers les postes qui devaient les soutenir ; les nôtres, en voyant qu'ils avaient affaire à des hommes armés, chargèrent avec fureur et firent main basse sur cette multitude. Luctérius se sauva avec quelques hommes, et ne se retira point dans son camp.

XXXVI. Après cette heureuse affaire, Caninius apprit par des prisonniers qu'une partie des troupes était restée avec Drappès dans un camp qui n'était qu'à douze milles de là. Cet avis ayant été confirmé de plusieurs côtés, il comprit qu'après la fuite de l'un des chefs, le reste

frumentum in oppidum supportarent. Ipsi inter se provincias partiuntur : Drappes castris præsidio cum parte copiarum restitit ; Lucterius agmen jumentorum ad oppidum ducit. Dispositis ibi præsidiis, hora noctis circiter decima, silvestribus angustisque itineribus frumentum importare in oppidum instituit. Quorum strepitum vigiles castrorum quum sensissent, exploratoresque missi, quæ gererentur, renuntiassent, Caninius celeriter cum cohortibus armatis ex proximis castellis in frumentarios sub ipsam lucem impetum fecit. Ii, repentino malo perterriti, diffugiunt ad sua præsidia : quæ nostri ut viderunt, acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur. Profugit inde cum paucis Lucterius, nec se recipit in castra.

XXXVI. Re bene gesta, Caninius ex captivis comperit partem copiarum cum Drappete esse in castris a millibus non longe amplius XII. Qua re ex compluribus cognita, quum intelligeret, fu-

des troupes, frappé de terreur, serait battu sans peine; et il regardait comme un grand bonheur qu'aucun de ceux qui avaient échappé au carnage ne se fût retiré dans le camp de Drappès, pour lui annoncer le désastre; du reste, comme il ne voyait aucun danger à tenter un coup de main, il envoya vers ce camp toute la cavalerie et les fantassins germains, dont l'agilité est incomparable; il distribua une légion dans les trois camps, et lui-même se mit à la tête d'une autre sans bagages. Lorsqu'il se fut rapproché de l'ennemi, il apprit par les éclaireurs que les barbares, suivant leur coutume, avaient quitté les hauteurs pour établir leur camp sur les bords d'une rivière; que les Germains ainsi que la cavalerie, s'étant portés rapidement contre eux, les avaient surpris au moment où ils ne s'attendaient à rien, et que l'affaire était engagée. Sur cet avis, il s'avance avec la légion rangée en bataille et prête au combat. Le signal est donné tout à coup sur toute la ligne, et les hauteurs sont enlevées. Dans ce moment, les Germains et les cavaliers, en voyant les enseignes de la légion, combattent avec une vigueur nouvelle; les cohortes chargent en même temps de tous les côtés, les ennemis sont tous tués ou pris, et nos soldats s'emparent d'un

gato duce altero, perterritos reliquos facile opprimi posse : magnæ felicitatis esse arbitrabatur, neminem ex cæde refugisse in castra, qui de accepta calamitate nuntium Drappeti perferret. Sed in experiundo quum periculum nullum videret, equitatum omnem Germanosque pedites, summæ velocitatis homines, ad castra hostium præmittit : ipse legionem unam in [trina] castra distribuit, alteram secum expeditam ducit. Quum propius hostes accessisset, ab exploratoribus, quos præmiserat, cognoscit, castra eorum, ut barbarorum fere consuetudo est, relictis locis superioribus, ad ripas fluminis esse demissa; at Germanos equitesque imprudentibus omnibus de improviso advolasse, prœliumque commisisse. Qua re cognita, legionem armatam instructamqne adducit. Ita, repente omnibus ex partibus signo dato, loca superiora capiuntur. Quod ubi accidit, Germani equitesque, signis legionis visis, vehementissime prœliantur : confestim cohortes undique impe-

butin considérable : Drappès lui-même est fait prisonnier.

XXXVII. Après l'heureuse issue de cette affaire, où nos pertes furent presque nulles, Caninius revint assiéger la ville. Débarrassé des ennemis du dehors, dont la crainte l'avait forcé jusqu'alors à éparpiller ses forces, en l'empêchant d'entourer complétement la place dans ses lignes, il ordonna de continuer les travaux sur tous les points. Le lendemain, C. Fabius vint le rejoindre avec ses troupes, et se chargea d'assiéger l'un des côtés de la ville.

XXXVIII. Pendant ce temps, César laissa le questeur M. Antoine avec quinze cohortes chez les Bellovaques, pour empêcher les Belges de tenter quelques nouvelles entreprises. Il visita lui-même les autres cités, demanda un grand nombre d'otages, et rendit le courage, par ses exhortations, à tous ceux qui avaient peur. Lorsqu'il arriva chez les Carnutes, dont les conseils, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avaient provoqué la guerre, il s'aperçut que le souvenir de leur faute leur causait de vives inquiétudes ; et pour les rassurer promptement, il demanda pour le livrer au supplice Gutruat, l'auteur de la révolte et l'instigateur de la guerre ; et quoique

tum faciunt, omnibusque aut interfectis aut captis, magna præda potiuntur : capitur ipse eo prœlio Drappes.

XXXVII. Caninius, felicissime re gesta, sine ullo pæne militis vulnere, ad obsidendos oppidanos revertitur ; externoque hoste deleto, cujus timore antea dividere præsidia et munitione oppidanos circumdare prohibitus erat, opera undique imperat administrari. Venit eodem cum suis copiis postero die C. Fabius, partemque oppidi sumit ad obsidendum.

XXXVIII. Cæsar interim M. Antonium quæstorem cum cohortibus xv in Bellovacis reliquit, ne qua rursus novorum consiliorum ad capiendum bellum facultas daretur : ipse reliquas civitates adit, obsides plures imperat, timentes omnium animos consolatione sanat. Quum in Carnutes venisset, quorum [consilio] in civitate superiore commentario Cæsar exposuit initium belli esse ortum, quod præcipue eos propter conscientiam facti timere ani-

celui-ci ne se fût pas même confié à ses concitoyens, cependant les Carnutes se mirent tous à le chercher avec tant de soin qu'ils ne tardèrent point à l'amener au camp. César fut contraint, contre son penchant naturel, de céder aux sollicitations des soldats, qui rappelaient tout le mal que Gutruat leur avait fait pendant la guerre; et par ce motif, après l'avoir fait mourir sous les verges, on trancha la tête à son cadavre.

XXXIX. César fut informé, par plusieurs lettres de Caninius, du sort de Drappès et de Luctérius, et de la persistance que les habitants de la ville mettaient à se défendre. Bien qu'il méprisât leur petit nombre, il crut cependant devoir punir leur opiniâtreté avec la plus grande rigueur, afin de ne pas laisser croire aux Gaulois que ce n'était point les forces qui leur avaient manqué pour résister aux Romains, mais la persévérance; l'exemple d'Uxellodunum pouvait d'ailleurs engager les autres villes, placées dans des conditions favorables pour la défense, à reconquérir leur liberté; il n'ignorait pas, non plus, que tous les Gaulois étaient informés qu'il n'avait plus qu'un an à rester à la tête de son gouvernement; et que, s'ils pouvaient se main-

madvertebat, quo celerius civitatem timore liberaret, principem sceleris illius et concitatorem belli, Gutruatum, ad supplicium depoposcit : qui etsi ne civibus quidem suis se committebat, tamen celeriter, omnium cura quæsitus, in castra perducitur. Cogitur in ejus supplicium Cæsar contra suam naturam, maximo concursu militum, qui ei omnia pericula et detrimenta belli, a Gutruato accepta, referebant, adeo ut verberibus exanimatum corpus securi feriretur.

XXXIX. Ibi crebris litteris Caninii fit certior, quæ de Drappete et Lucterio gesta essent, quoque in consilio permanerent oppidani. Quorum etsi paucitatem contemnebat, tamen pertinaciam magna pœna esse afficiendam judicabat, ne universa Gallia non defuisse sibi vires ad resistendum Romanis, sed constantiam putaret; neve hoc exemplo ceteræ civitates, locorum opportunitate fretæ, se vindicarent in libertatem : quum omnibus Gallis notum sciret, reliquam esse unam æstatem suæ provinciæ; quam si sustinere

tenir jusque-là, ils n'auraient plus rien à craindre par la suite. Il laissa donc deux légions au lieutenant Q. Calénus, avec ordre de le suivre, en faisant des étapes complètes; et lui-même, avec toute la cavalerie, se hâta d'aller joindre Caninius.

XL. Arrivé à Uxellodunum, où personne ne l'attendait, César vit que la place était enfermée dans nos lignes, et qu'on ne pouvait sous aucun prétexte lever le siége; et comme il savait par des déserteurs que les habitants avaient des provisions de blé considérables, il entreprit de les priver d'eau. Une rivière traversait la vallée qui entourait presque entièrement la montagne sur laquelle était située l'inabordable ville d'Uxellodunum. La nature du terrain ne permettait pas de détourner la rivière, car elle coulait au pied même de la montagne; et il était impossible, de quelque côté que ce fût, de la mettre à sec, au moyen de fossés creusés en contre-bas. Mais les assiégés n'y pouvaient descendre que difficilement, à cause de la roideur des pentes; et du moment où nous voulions les en empêcher, il leur était impossible d'arriver jusqu'au fleuve, ou de remonter les hauteurs, sans courir risque d'être

potuissent, nullum ultra periculum vererentur. Itaque Q. Calenum legatum cum legionibus [duabus] relinquit, qui justis itineribus se subsequeretur; ipse cum omni equitatu, quam potest celerrime, ad Caninium contendit.

XL. Quum contra exspectationem omnium Cæsar Uxellodunum venisset oppidumque operibus clausum animadverteret, neque ab oppugnatione recedi videret ulla conditione posse, magna autem copia frumenti abundare oppidanos, ex perfugis cognosset; aqua prohibere hostem tentare cœpit. Flumen infimam vallem dividebat, quæ totum pæne montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum. Hoc [flumen] avertere loci natura prohibebat; in infimis enim sic radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem depressis fossis derivari posset. Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus, ut, prohibentibus nostris, sine vulneribus ac periculo vitæ neque adire flumen, neque arduo se recipere possent ascensu. Qua diffi-

blessés ou tués. César, ayant reconnu la position, plaça des archers, des frondeurs et des machines en face des pentes les moins roides, et interdit aux assiégés l'accès de la rivière. Dès ce moment, la population tout entière ne put venir chercher de l'eau que dans un seul endroit, au pied des murs, où jaillissait une source abondante, sur une étendue d'environ trois cents pieds, qui n'était point entourée par la rivière.

XLI. On désirait enlever aux assiégés l'usage de cette fontaine, et César seul en trouva le moyen. Il fit élever de ce côté, en face de la montagne, des mantelets et des terrasses, travail immense, pendant lequel il fallut se battre sans cesse; car les habitants, descendant des hauteurs, combattaient de loin sans danger, et nous causaient de grandes pertes, au fur et à mesure que nos hommes se présentaient à leurs coups. Mais ceux-ci n'en réussirent pas moins à faire avancer les mantelets[12], et à vaincre par leurs travaux toutes les difficultés du terrain. Ils dirigèrent en même temps, à partir des mantelets jusqu'à la fontaine, des galeries souterraines; et ils pouvaient exécuter les travaux sans aucun danger, et même sans donner en aucune manière l'éveil aux ennemis. On donna neuf pieds de hau-

cultate eorum cognita, Cæsar, sagittariis funditoribusque dispositis, tormentis etiam quibusdam locis contra facillimos descensus collocatis, aqua fluminis prohibebat oppidanos, quorum omnis postea multitudo aquatum unum in locum conveniebat sub ipsum oppidi murum, ubi magnus fons aquæ prorumpebat, ab ea parte, quæ fere pedum CCC intervallo fluminis circuitu vacabat.

XLI. Hoc fonte prohiberi posse oppidanos quum optarent reliqui, Cæsar unus videret; e regione ejus vineas agere adversus montem, et aggerem instruere cœpit, magno cum labore et continua dimicatione. Oppidani enim loco superiore decurrunt, et eminus sine periculo prœliantur, multosque pertinaciter succedentes vulnerant; non deterrentur tamen milites nostri vineas proferre, et labore atque operibus locorum vincere difficultates. Eodem tempore cuniculos tectos ab vineis agunt ad caput fontis, quod genus operis sine ullo periculo et sine suspectione hostium

teur à la terrasse, et on y plaça une tour à dix étages, non pour atteindre au niveau des murs, ce qui était impossible avec quelque espèce d'ouvrages que ce fût, mais pour dominer complétement la fontaine. Les abords de cette fontaine étant en butte aux traits des machines, les habitants ne pouvaient en approcher sans danger; et non-seulement les bestiaux et les chevaux, mais même un grand nombre d'hommes mouraient de soif.

XLII. Effrayés de cette situation cruelle, les assiégés remplissent de suif, de poix et de petits fagots, des tonneaux qu'ils font rouler tout enflammés contre nos ouvrages; ils nous attaquent en même temps avec une grande vivacité, pour nous empêcher, par la lutte et le péril, d'éteindre le feu. Un vaste incendie s'alluma bientôt dans nos ouvrages, car les tonneaux, lancés sur une pente rapide, s'arrêtaient contre les mantelets et la terrasse, et embrasaient les obstacles qu'ils avaient rencontrés. Nos soldats, de leur côté, quoiqu'ils fussent en présence d'un danger redoutable et dans une position désavantageuse, résistaient cependant avec un grand courage, parce que l'affaire se passait sur une hauteur à la vue de toute l'armée. Des deux côtés s'élevaient de grands cris. Chacun

facere licebat. Exstruitur agger in altitudinem pedes IX, collocatur in eo turris X tabulatorum, non quidem quæ mœnibus æquaret (id enim nullis operibus effici poterat), sed quæ superare fontis fastigium posset. Ex ea quum tela tormentis jacerentur ad fontis aditum, nec sine periculo possent aquari oppidani; non tantum pecora atque jumenta, sed etiam magna hostium multitudo siti consumebatur.

XLII. Quo malo perterriti oppidani cupas sevo, pice, scandulis complent; eas ardentes in opera provolvunt : eodemque tempore acerrime prœliantur, ut ab incendio restinguendo dimicationis periculo deterreant Romanos. Magna repente in ipsis operibus flamma exstitit. Quæcumque enim per locum præcipitem missa erant, ea, vineis et aggere suppressa, comprehendebant id ipsum quod morabatur. Milites contra nostri, quanquam periculoso genere prœlii locoque iniquo premebantur, tamen omnia fortissimo

mettait d'autant plus d'ardeur à se signaler que sa valeur avait un plus grand nombre de témoins, et ils bravaient tous les traits de l'ennemi et les flammes.

XLIII. En voyant plusieurs des siens blessés, César donna ordre aux cohortes de gravir de tous côtés la montagne et de pousser un grand cri sur toute la ligne, comme si elles avaient voulu assaillir les remparts. Cette manœuvre effraya les assiégés, qui ne sachant pas ce qui se passait sur les autres points, eurent un moment d'hésitation, rappelèrent ceux qui attaquaient nos ouvrages, et prirent position sur les murs de la ville. Grâce à cette ruse, les nôtres, délivrés de tout danger, s'occupèrent, les uns d'éteindre les ouvrages qui brûlaient, les autres de les abattre pour couper le feu. Les habitants néanmoins résistaient avec opiniâtreté; et quoiqu'un grand nombre des leurs fussent morts de soif, ils s'obstinaient dans leur résolution, lorsqu'enfin les galeries souterraines coupèrent et détournèrent les canaux de la source; elle tarit immédiatement, ce qui causa aux assiégés un si grand désespoir qu'ils s'imaginèrent que cet événement était arrivé, non par le fait des hommes, mais par la volonté des dieux.

sustinebant animo: res enim gerebatur et excelso loco et in conspectu exercitus nostri; magnusque utrimque clamor oriebatur. Ita quam quisque poterat maxime insignis, quo notior testatiorque virtus esset ejus, telis hostium flammæque se offerebant.

XLIII. Cæsar quum complures suos vulnerari videret, ex omnibus oppidi partibus cohortes montem ascendere, et simulatione mœnium occupandorum clamorem undique jubet tollere. Quo facto perterriti oppidani, quum, quid ageretur in locis reliquis, essent suspensi, revocant ab impugnandis operibus armatos murisque disponunt. Ita nostri fine prœlii facto celeriter opera flamma comprehensa partim restinguunt, partim interscindunt. Quum pertinaciter resisterent oppidani, magna etiam parte amissa siti suorum, in sententia permanent; ad postremum cuniculis venæ fontis intercisæ sunt atque aversæ. Quo facto repente perennis exaruit fons, tantamque attulit oppidanis salutis desperationem,

C'est pourquoi, forcés par la nécessité, ils se rendirent.

XLIV. César, sachant que sa clémence était connue de tous, ne craignait pas qu'on attribuât à la cruauté de son caractère une mesure rigoureuse; et comme il voyait qu'il ne pourrait mener ses projets à bonne fin si les Gaulois venaient à se révolter ainsi de différents côtés, il résolut d'effrayer les autres peuples par l'exemple d'un grand châtiment. Il fit donc couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes, mais il leur laissa la vie, afin de témoigner d'une manière éclatante du châtiment dont il avait frappé les coupables. Drappès, qui avait été fait prisonnier par Caninius, comme je l'ai dit plus haut, refusa de manger pendant plusieurs jours et mourut de faim, soit qu'il eût été indigné et désespéré de se voir dans les fers, soit qu'il eût craint un plus grand supplice. Vers le même temps Luctérius, qui s'était, ainsi que je l'ai dit, échappé de la mêlée, tomba au pouvoir de l'Arverne Épasnact. En changeant souvent de lieux, Luctérius se mettait à la discrétion d'une foule de gens, parce qu'il croyait ne pouvoir rester longtemps au même endroit, et qu'il savait combien César devait être irrité contre lui. L'Arverne Épasnact, qui

ut id non hominum consilio, sed deorum voluntate factum putarent. Itaque se necessitate coacti tradiderunt.

XLIV. Cæsar, quum suam lenitatem cognitam omnibus sciret, neque vereretur ne quid crudelitate naturæ videretur asperius fecisse, neque exitum consiliorum suorum animadverteret, si tali ratione diversis in locis plures [rebellare] consilia inissent; exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit. Itaque omnibus, qui arma tulerant, manus præcidit, vitamque concessit, quo testatior esset pœna improborum. Drappes, quem captum esse a Caninio docui, sive indignitate et dolore vinculorum, sive timore gravioris supplicii, paucis diebus cibo se abstinuit atque ita interiit. Eodem tempore Lucterius, quem profugisse ex prœlio scripsi, quum in potestatem venisset Epasnacti Arverni (crebro enim mutandis locis, multorum fidei se committebat, quod nusquam diutius sine periculo commoraturus videbatur, quum sibi conscius esset quam inimicum deberet Cæsarem habere), hunc

était très-attaché au peuple romain, n'hésita point à l'amener enchaîné à César.

XLV. Pendant ce temps, Labiénus livra aux Trévires un heureux combat de cavalerie; il leur tua un grand nombre d'hommes, ainsi qu'aux Germains, qui ne refusaient jamais à personne leur secours contre nous; et il prit leurs chefs vivants, entre autres l'Éduen Surus, que son courage et sa naissance rendaient également illustre, et le seul des Éduens qui n'eût point encore mis bas les armes.

XLVI. En apprenant ces événements, César, qui voyait que les affaires étaient prospères sur tous les points de la Gaule, et que ses dernières campagnes avaient vaincu et dompté le pays, se rendit avec deux légions dans l'Aquitaine, pour y passer le reste de l'été, car il n'avait jamais visité cette province, qui avait été en partie soumise par P. Crassus. Cette affaire fut heureusement et promptement terminée comme les autres, car toutes les cités de l'Aquitaine lui envoyèrent des députés et lui donnèrent des otages. Il partit ensuite avec une escorte de cavalerie pour Narbonne, et il chargea les lieutenants de conduire

Epasnactus Arvernus, amicissimus populi Romani, sine dubitatione ulla vinctum ad Cæsarem deduxit.

XLV. Labienus interim in Treveris equestre prœlium facit secundum; compluribusque Treveris interfectis, et Germanis, qui nullis adversus Romanos auxilia denegabant, principes eorum vivos redegit in suam potestatem; atque in iis Surum Æduum, qui et virtutis et generis summam nobilitatem habebat solusque ex Æduis ad id tempus permanserat in armis.

XLVI. Ea re cognita, Cæsar, quum in omnibus Galliæ partibus bene res geri videret judicaretque superioribus æstivis Galliam devictam subactamque esse, Aquitaniam nunquam [ipse] adisset, sed per P. Crassum quadam ex parte devicisset; cum duabus legionibus in eam partem est profectus, ut ibi extremum tempus consumeret æstivorum : quam rem, sicut cetera, celeriter feliciterque confecit; namque omnes Aquitaniæ civitates legatos ad Cæsarem miserunt obsidesque ei dederunt. Quibus rebus gestis,

l'armée en quartiers d'hiver. Il plaça quatre légions dans la Belgique, sous les ordres des lieutenants M. Antoine, C. Trébonius, P. Vatinius et Q. Tullius. Il en envoya deux chez les Éduens, qu'il savait jouir dans toute la Gaule d'une grande autorité; deux chez les Turons, sur les frontières des Carnutes, pour contenir toute la contrée qui s'étend jusqu'à l'Océan; les deux autres chez les Lémoves, non loin des Arvernes, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût dégarnie de troupes. Il ne s'arrêta lui-même que peu de jours dans la Province; et pendant ce temps il visita rapidement les assemblées, prit connaissance des affaires litigieuses qui intéressaient les cités, et récompensa ceux qui l'avaient bien servi, car il avait une très-grande habileté pour discerner quels avaient été les sentiments de chacun à l'égard de Rome au moment de cette révolte de la Gaule qu'il avait comprimée, grâce à la fidélité et à l'appui de la Province. Ces affaires terminées, il alla rejoindre les légions en Belgique, et passa l'hiver à Némétocenne.

XLVII. Là il apprit que l'Atrébate Commius avait engagé sa cavalerie contre nous. Bien qu'Antoine fût arrivé

ipse cum equitum præsidio Narbonem profectus est, exercitum per legatos in hiberna deduxit : quatuor legiones in Belgio collocavit cum M. Antonio et C. Trebonio et P. Vatinio [et Q. Tullio] legatis : duas legiones in Æduos deduxit, quorum in omni Gallia summam esse auctoritatem sciebat : duas in Turones ad fines Carnutum posuit, quæ omnem illam regionem conjunctam Oceano continerent : duas reliquas in Lemovicum finibus non longe ab Arvernis, ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset. Paucos dies ipse in Provincia moratus, quum celeriter omnes conventus percucurrisset, publicas controversias cognosset, bene meritis præmia tribuisset (cognoscendi enim maximam facultatem habebat, quali quisque fuisset [in rempublicam] animo in totius Galliæ defectione, quam sustinuerat fidelitate atque auxiliis Provinciæ illius), confectis rebus, ad legiones in Belgium se recipit, hibernatque Nemetocennæ.

XLVII. Ibi cognoscit Commium Atrebatem prœlio cum equitatu

dans ses quartiers d'hiver, et que la cité se maintînt dans le devoir, Commius, depuis la blessure dont nous avons parlé plus haut, se montrait sans cesse disposé à prendre part à tous les soulèvements de ses concitoyens, dans la crainte que ceux qui cherchaient à nous faire la guerre ne manquassent de chef; et tandis que son pays était soumis aux Romains, il vivait de brigandages ainsi que ses cavaliers, tenait la campagne, et interceptait les convois qu'on amenait à nos quartiers d'hiver.

XLVIII. Antoine avait pour préfet de cavalerie C. Volusénus Quadratus, qui était en quartiers d'hiver avec lui; il le détacha à la poursuite des cavaliers ennemis. Volusénus n'était pas seulement un soldat d'un très-grand courage; il avait pour Commius une haine profonde, et par cela même il remplit avec le plus grand empressement la mission qui lui était confiée. Il dressait des embuscades à Commius, attaquait très-souvent ses maraudeurs, et se tirait toujours heureusement de ces escarmouches. Mais un jour qu'il combattait avec plus de vigueur encore que d'habitude, dans l'espoir de faire le chef gaulois prisonnier, il le poursuivit obstinément avec quelques hommes,

suo contendisse. Nam, quum Antonius in hiberna venisset civitasque Atrebatum in officio esset, Commius, qui post illam vulnerationem, quam supra commemoravi, semper ad omnes motus paratus suis civibus esse consuesset, ne consilia belli quærentibus auctor armorum duxque deesset, parente Romanis civitate, cum suis equitibus latrociniis se suosque alebat, infestisque itineribus commeatus complures, qui comportabantur in hiberna Romanorum, intercipiebat.

XLVIII. Erat attributus Antonio præfectus equitum, C. Volusenus Quadratus, qui cum eo hibernaret. Hunc Antonius ad persequendum hostium equitatum mittit. Volusenus [autem] ad eam virtutem, quæ singularis erat in eo, magnum odium Commii adjungebat, quo libentius id faceret, quod imperabatur. Itaque dispositis insidiis, sæpius equites ejus aggressus, secunda prœlia faciebat. Novissime, quum vehementius contenderetur ac Volusenus, ipsius intercipiendi Commii cupiditate, pertinacius eum

et Commius, qui fuyait avec la plus grande vitesse, l'entraîna très-loin; celui-ci, invoquant la fidélité et le secours des siens, leur crie de venger la blessure qui lui a été faite par trahison; et tournant bride, il se lance audacieusement en avant de ses hommes, et tombe sur le préfet. Tous ses cavaliers font comme lui; ils repoussent les nôtres, qui étaient peu nombreux, et les poursuivent. Commius, excitant son cheval à coups d'éperon, rejoint le cheval de Volusénus, et, d'un coup de lance porté de toutes ses forces, il traverse de part en part la cuisse du général romain. Les nôtres, en voyant leur chef blessé, n'hésitent point à retourner à la charge; ils font volte-face, et poussent l'ennemi à leur tour. Par cette charge impétueuse, ils blessent un grand nombre de Gaulois, en abattent une partie dans la déroute, et font les autres prisonniers. Commius se sauva, grâce à la vitesse de son cheval; et Volusénus, qui était blessé assez dangereusement pour que sa vie parût en danger, fut rapporté dans le camp. Commius, soit qu'il eût satisfait son ressentiment, soit qu'il eût perdu une partie des siens, envoya des députés à Antoine; il promit de se rendre au lieu qui lui serait assigné, de faire

cum paucis insecutus esset, ille autem fuga vehementi Volusenum longius produxisset; Commius omnium suorum invocat fidem atque auxilium, ne sua vulnera per fidem imposita paterentur impunita; conversoque equo, se a ceteris incautius permittit in præfectum. Faciunt hoc idem omnes ejus equites paucosque nostros convertunt atque insequuntur. Commius incensum calcaribus equum conjungit equo Quadrati, lanceaque infesta magnis viribus medium femur trajicit Voluseni. Præfecto vulnerato, non dubitant nostri resistere et conversis equis hostem pellere. Quod ubi accidit, complures hostium, magno nostrorum impetu perculsi, vulnerantur ac partim in fuga proteruntur, partim intercipiuntur. Quod ubi malum dux equi velocitate evitavit, graviter vulneratus præfectus, ut vitæ periculum aditurus videretur, refertur in castra. Commius autem, sive expiato suo dolore, sive magna parte amissa suorum, legatos ad Antonium mittit, seque et ibi futurum, ubi præscripserit, et ea facturum, quæ imperarit, obsi-

ce qu'on lui commanderait, et donna des otages en garantie. Il demanda seulement qu'on lui épargnât la honte de paraître jamais devant aucun Romain. Antoine, jugeant que cette demande était motivée par de justes appréhensions, lui accorda son pardon et reçut ses otages.

Je sais que César a écrit pour chacune de ses campagnes un commentaire particulier. Je n'ai pas cru devoir suivre la même marche, parce que dans l'année qui suit celle dont je viens de parler, sous le consulat de L. Paullus et de C. Marcellus, il ne se passa rien de notable dans la Gaule. Cependant, pour qu'on sache dans quels lieux César et son armée se trouvaient pendant ce temps-là, j'ai décidé d'en dire quelques mots dans ce livre.

XLIX. En passant l'hiver dans la Belgique, César n'avait qu'un seul but, c'était de retenir les cités dans l'alliance romaine, de ne leur donner aucun sujet de reprendre

dibus [datis] firmat. Unum illud orat, ut timori suo concedatur, ne in conspectum veniat cujusquam Romani. Cujus postulationem Antonius quum judicaret ab justo nasci timore, veniam petenti dedit, obsides accepit.

Scio Cæsarem singulorum annorum singulos commentarios confecisse: quod ego non existimavi mihi esse faciendum, propterea quod insequens annus, L. Paullo, C. Marcello consulibus, nullas habet magnopere Galliæ res gestas. Ne quis tamen ignoraret, quibus in locis Cæsar exercitusque eo tempore fuissent, pauca esse scribenda conjungendaque huic commentario statui.

XLIX. Cæsar, in Belgio quum hiemaret, unum illud propositum habebat, continere in amicitia civitates, nulli spem aut cau-

les armes, et de leur ôter l'espérance du succès; car il ne voulait point être forcé, au moment de son départ, d'entreprendre une guerre ou d'être en butte, au moment où il aurait retiré ses troupes, à des hostilités que les Gaulois reprendraient avec empressement quand ils n'auraient plus sa présence à craindre. C'est pourquoi, en rendant aux cités des visites officielles, en comblant des plus grands bienfaits les principaux habitants, en s'abstenant d'établir de nouveaux impôts, il parvint sans peine à contenir la Gaule, que tant de défaites avaient épuisée, en rendant son joug moins pénible.

L. Après l'hiver, César, contre sa coutume, partit pour l'Italie à grandes journées, afin de parcourir les municipes et les colonies, et de leur recommander son questeur, M. Antoine, qui aspirait au sacerdoce. Il sollicitait volontiers pour un homme auquel il était uni par une étroite amitié, et qu'il avait envoyé peu de temps auparavant briguer cette charge. De plus, en agissant ainsi, il combattait les intrigues de quelques hommes qui, en faisant rejeter M. Antoine, voulaient anéantir son propre crédit à lui-même au moment où il allait quitter le pouvoir. Bien qu'il eût

sam dare armorum : nihil enim minus volebat, quam sub decessu suo necessitatem sibi aliquam imponi belli gerendi, ne, quum exercitum deducturus esset, bellum aliquod relinqueretur, quod omnis Gallia libenter sine præsenti periculo susciperet. Itaque, honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis afficiendo, nulla onera [nova] injungendo, defessam tot adversis prœliis Galliam, conditione parendi meliore, facile in pace continuit.

L. Ipse, hibernis peractis, contra consuetudinem in Italiam quam maximis itineribus est profectus, ut municipia et colonias appellaret, quibus M. Antonii, quæstoris sui commendaret sacerdotii petitionem. Contendebat enim gratia quum libenter pro homine sibi conjunctissimo, quem paullo ante præmiserat ad petitionem, tum acriter contra factionem et potentiam paucorum, qui M. Antonii repulsa Cæsaris decedentis gratiam convellere cupiebant. Hunc etsi augurem prius factum, quam Italiam attingeret,

appris, avant d'arriver en Italie, qu'Antoine avait été créé augure, il ne s'en crut pas moins obligé de visiter les municipes et les colonies, et de les remercier d'avoir prêté leur concours et leurs bons offices à Antoine, en même temps qu'il se recommanderait à leurs suffrages pour le consulat de l'année suivante; car ses ennemis se vantaient insolemment d'avoir fait nommer consuls L. Lentulus et C. Marcellus, qui devaient lui enlever toutes ses charges et tous ses honneurs; et d'avoir en même temps fait exclure du consulat Sergius Galba, quoiqu'il ait eu plus de crédit et de suffrages que les autres, parce qu'il était l'ami de César et qu'il avait été son lieutenant.

LI. César, en arrivant dans les municipes et les colonies, fut reçu avec des honneurs et des témoignages extraordinaires d'affection, car il y venait alors pour la première fois depuis le soulèvement général de la Gaule. On n'oublia rien de ce que l'on pouvait imaginer pour orner les portes, les chemins, et tous les lieux par lesquels il devait passer; la population tout entière venait au-devant de lui avec les enfants; sur tous les points on immolait des victimes; on établissait des tables dans les places publiques

in itinere audierat : tamen non minus justam sibi causam municipia et colonias adeundi existimavit, ut iis gratias ageret, quod frequentiam atque officium suum Antonio præstitissent; simulque se et honorem suum insequentis anni commendaret, propterea quod insolenter adversarii sui gloriarentur, L. Lentulum et C. Marcellum consules creatos, qui omnem honorem et dignitatem Cæsaris exspoliarent; ereptum Sergio Galbæ consulatum, quum is multo plus gratia suffragiisque valuisset, quod sibi conjunctus et familiaritate et consuetudine legationis esset.

LI. Exceptus est Cæsaris adventus ab omnibus municipiis et coloniis incredibili honore atque amore : tum enim veniebat primum ab illo universæ Galliæ bello. Nihil relinquebatur quod ad ornatum portarum, itinerum, locorum omnium, qua Cæsar iturus erat, excogitari posset. Cum liberis omnis multitudo obviam procedebat : hostiæ omnibus locis immolabantur : tricliniis stratis fora templaque occupabantur, ut vel exspectatissimi triumphi

et dans les temples, comme pour lui donner à l'avance les joies d'un triomphe qu'il avait si ardemment souhaité, tant étaient grandes la magnificence chez les riches et l'affection chez les pauvres!

LII. Lorsque César eut parcouru toutes les contrées de la Gaule qui porte la toge, il revint avec la plus grande rapidité rejoindre l'armée à Némétocène. Il convoqua dans le pays des Trévires toutes les légions qui étaient en quartiers d'hiver; il se rendit de sa personne dans ce pays, et passa l'armée en revue. Il donna à T. Labiénus le commandement de la Gaule qui porte la toge, afin que celui-ci fût plus à portée de le seconder lorsqu'il briguerait le consulat; quant à lui, il ne faisait marcher son armée que pour la changer de lieu, dans l'intérêt de la santé des troupes. Il entendait souvent dire que ses ennemis sollicitaient Labiénus; il savait que cette manœuvre était le fait de quelques hommes qui voulaient que le sénat lui enlevât une partie de ses troups; et cependant il ne voulut rien croire de ce qui se disait de Labiénus, ni rien entreprendre contre l'au torité du sénat, car il savait que si les suffrages étaient libres, les sénateurs lui donneraient gain de cause. En

lætitia præcipi posset. Tanta erat magnificentia apud opulentiores, cupiditas apud humiliores.

LII. Quum omnes regiones Galliæ Togatæ Cæsar percucurrisset, summa cum celeritate ad exercitum Nemetocennam rediit : legionibusque ex omnibus hibernis ad fines Treverorum evocatis, eo profectus est ibique exercitum lustravit. T. Labienum Galliæ Togatæ præficit, quo majore commendatione conciliaretur ad consulatus petitionem. Ipse tantum itinerum faciebat, quantum satis esse ad mutationem locorum, propter salubritatem existimabat. Ibi quanquam crebro audiebat Labienum ab inimicis suis sollicitari, certiorque fiebat id agi paucorum consiliis, ut, interposita senatus auctoritate, aliqua parte exercitus spoliaretur; tamen neque de Labieno credidit quidquam, neque, contra senatus auctoritatem ut aliquid faceret, potuit adduci; judicabat enim, liberis sententiis patrum conscriptorum causam suam facile obtineri. Nam C. Curio tribunus plebis, quum Cæsaris causam dignita-

effet, C. Curion, tribun du peuple, qui s'était chargé de défendre les intérêts et les honneurs de César, avait souvent dit au sénat que, « si l'armée de César faisait ombrage, l'armée et la puissance de Pompée n'étaient pas moins effrayantes pour la république; qu'ils devaient tous deux déposer les armes et licencier leurs troupes; qu'ainsi Rome redeviendrait libre et recouvrerait ses droits. » Non-seulement Curion fit cette motion, mais il allait la faire mettre aux voix, quand les consuls et les amis de Pompée s'y opposèrent; et le sénat se sépara en calmant l'affaire.

LIII. C'était là un grand témoignage des sentiments de tous les sénateurs, témoignage qui concordait avec un autre fait plus ancien; car l'année précédente, Marcellus, qui cherchait à perdre César d'honneur, avait proposé, contrairement à la loi de Pompée et de Crassus, de le rappeler de son gouvernement avant l'expiration de sa charge. Quand on eut recueilli les avis, Marcellus, qui cherchait à se rendre important en ruinant le crédit de César, voulut vainement faire admettre sa motion; l'assemblée en masse ne s'occupa que des autres affaires; les ennemis de César

temque defendendam suscepisset, sæpe erat senatui pollicitus, « si quem timor armorum Cæsaris læderet, et, quoniam Pompeii dominatio atque arma non minimum terrorem foro inferrent, discederet uterque ab armis exercitusque dimitteret; fore eo facto liberam et sui juris civitatem. » Neque hoc tantum pollicitus est; sed etiam per se discessionem facere cœpit: quod ne fieret, consules amicique Pompeii jusserunt, atque ita rem moderando discesserunt.

LIII. Magnum hoc testimonium senatus erat universi conveniensque superiori facto. Nam Marcellus proximo anno, quum impugnaret Cæsaris dignitatem, contra legem Pompeii et Crassi retulerat ante tempus ad senatum de Cæsaris provinciis, sententiisque dictis, discessionem faciente Marcello, qui sibi omnem dignitatem ex Cæsaris invidia quærebat, senatus frequens in alia omnia transiit. Quibus non frangebantur animi inimicorum Cæsaris, sed admonebantur, quo majores pararent neces-

n'en furent point abattus, mais ils se regardèrent comme avertis d'avoir à nouer de plus fortes intrigues pour forcer le sénat à adopter ce qu'ils proposeraient.

LIV. Un sénatus-consulte enjoignit bientôt à Cnéius Pompée et à C. César de donner chacun une légion pour la guerre des Parthes. Il est évident que les deux légions furent enlevées à l'armée de César, car Cn. Pompée fournit, comme si elle eût été détachée de son armée, la première légion, qu'il avait envoyée à César, et qui avait été levée dans sa province. Mais celui-ci, quoiqu'il sût à quoi s'en tenir sur la mauvaise volonté de ses ennemis, rendit la légion à Pompée, et voulut que, conformément au décret du sénat, on y joignît la quinzième, qui avait fait partie de son armée dans la Gaule Citérieure. Il fit passer la treizième en Italie, pour occuper les postes que la quinzième avait quittés. Il mit ensuite ses troupes en quartiers d'hiver. Il plaça C. Trébonius dans la Belgique avec quatre légions, et il envoya C. Fabius chez les Éduens avec quatre autres, pensant assurer ainsi le repos de toute la Gaule, en maintenant par deux armées les Belges qui se distinguent par leur grand courage, et les Éduens qui jouissent

sitates, quibus cogi posset senatus id probare, quod ipsi constituissent.

LIV. Fit deinde senatusconsultum, ut ad bellum Parthicum legio una Cn. Pompeio, altera a C. Cæsare mitterentur : neque obscure hæ duæ legiones uni [Cæsari] detrahuntur. Nam Cn. Pompeius legionem primam, quam ad Cæsarem miserat, confectam ex dilectu provinciæ Cæsaris, eam tanquam ex suo numero dedit. Cæsar tamen, quum de voluntate minime dubium esset adversariorum suorum, Cn. Pompeio legionem remisit, et suo nomine quintam decimam, quam in Gallia Citeriore habuerat, ex senatus consulto jubet tradi. In ejus locum tertiam decimam legionem in Italiam mittit, quæ præsidia tueatur, ex quibus præsidiis quinta decima deducebatur. Ipse exercitui distribuit hiberna : C. Trebonium cum legionibus quatuor in Belgio collocat; C. Fabium cum totidem in Æduos deducit. Sic enim existimabat, tutissimam fore Galliam, si Belgæ, quorum maxima virtus, [et] Ædui,

d'une influence considérable. Quant à lui, il partit pour l'Italie.

LVI. Il apprit en arrivant que les deux légions qui devaient, conformément au sénatus-consulte, partir pour la guerre des Parthes avaient été remises à Cn. Pompée par le consul C. Marcellus, et qu'elles étaient retenues en Italie. Ce fait ne permettait plus de douter qu'il se préparait quelque chose contre César, mais celui-ci crut devoir tout supporter plutôt que de faire la guerre, aussi longtemps qu'il lui resterait l'espoir de combattre par les voies légales. Il demanda...

quorum auctoritas summa esset, exercitibus continerentur. Ipse in Italiam profectus est.

LV. Quo quum venisset, cognoscit per C. Marcellum consulem legiones duas ab se remissas, quæ ex senatusconsulto deberent ad Parthicum bellum duci, Cn. Pompeio traditas atque in Italia retentas esse. Hoc facto, quanquam nulli erat dubium, quidnam contra Cæsarem pararetur, tamen Cæsar omnia patienda esse statuit, quoad sibi spes aliqua relinqueretur jure potius disceptandi, quam belli gerundi. Contendit ***.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Sur le huitième livre des *Commentaires.*

1. Dans cette campagne, César n'éprouva de résistance que de la part des Beauvoisins; c'est qu'effectivement ces peuples n'avaient pas eu, ou n'avaient pris que peu de part à la guerre de Vercingétorix; ils n'eurent que deux mille hommes devant Alise; ils opposèrent plus de résistance, parce qu'ils mirent plus d'habileté et de prudence que n'avaient encore fait les Gaulois; mais les autres Gaulois n'en ont fait aucune en Berri comme à Chartres; tous sont frappés de terreur et cèdent.

2. La garnison de Cahors était formée du reste des armées gauloises. Le parti que prit César de faire couper la main à tous les soldats était bien atroce. Il fut clément dans la guerre civile envers les siens, mais cruel et souvent féroce contre les Gaulois.

NOTES DU LIVRE VIII.

1. Aulus Hirtius, né d'une famille illustre, fit la guerre des Gaules avec César, qui lui portait beaucoup d'affection. Il fut également lié avec Cicéron qui le mentionne plusieurs fois dans ses lettres. Nommé consul avec C. Vibius Pansa, il marcha en 711, 43 ans avant J.-C., au secours de Brutus, qu'Antoine tenait bloqué dans Modène. Il remporta sur ce dernier une victoire signalée, mais il fut tué dans l'action. « On ne peut pas affirmer, dit la *Biographie universelle,* qu'Hirtius soit positivement l'auteur du VIIIe livre des *Commentaires.* Du temps de Suétone, il y avait déjà des doutes à cet égard. Les uns attribuaient, dit cet historien, la continuation de César à Oppius; d'autres à Hirtius, » mais c'est cette dernière opinion qui a prévalu. (Voir sur Hirtius : Suétone, *César,* c. LIII. — Juste Lipse, in lib., *Ann. Taciti.* — Vossius, *de Hist. Latinis.*)

2. Balbus, né à Cadix, fut le premier étranger qui obtint à Rome les honneurs du consulat. (Voy. Vell. Paterculus, liv. II, c. LI.) Il s'était distingué dans la guerre contre Sertorius, et il mérita successivement la bienveillance de Pompée et de César. C'est pour lui que Cicéron a composé le plaidoyer *pro C. Balbo.*

3. Il s'agit ici de la guerre civile, à laquelle César a consacré trois livres. Les manuscrits portent *non comparantibus;* les éditions *non comparandos* ou *comparandis.* M. Schneider a corrigé par le mot *non cohærentibus*, et nous avons avec M. Dübner adopté cette heureuse correction qui eclaircit un passage jusqu'alors inintelligible.

4. Cicéron (*Brutus*, c. LXXV.) juge les *Commentaires* à peu près de la même manière :

« Commentarios scripsit valde quidem probandos; nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis tanquam veste detracta; sed dum voluit alios habere parata, unde sumerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui volent illa calamistris inurere; sanos quidem homines a scribendo deterruit. »

5. *Duo millia*, d'après un seul manuscrit; tous les autres portent *tot millia*, 200, ce qui a paru trop. (DUBNER.)

Le sesterce valait deux as et demi; l'as valait deux sols de notre monnaie; ainsi, le sesterce valait cinq sols, consequemment deux cents sesterces valaient ciuquante livres, et deux mille, cinq cents livres de notre monnaie. (TURPIN DE CRISSÉ.)

6. Ce passage peut offrir quelque ambiguïté. L'auteur latin veut-il dire qu'en se retirant les Remois prirent une allure plus rapide que celle que prennent ordinairement les cavaliers en battant en retraite ; ou bien que, quoique repoussés par des fantassins, ils s'enfuirent plus vite encore qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient été battus et poursuivis par des cavaliers ? C'est là une difficulté que nous soumettons au lecteur.

7. *Non intermittit;* César, sous-entendu. Les traducteurs ont faussé le sens en disant: *Il ne se passait point de jour;* en traduisant ainsi, *intermittit* n'a ni sujet ni régime.

8. *Sine periculo.* Les éditions, d'après deux manuscrits, portent *sine cibariis.* (DUBNER.)

9. *Sedere*, mot altéré. Le sens parait exiger une idee telle que *per manus inter se tradere.* Cette remarque est de M. Dübner, et nous y souscrivons completement. César, en effet, ne parle point de cette coutume, et il est peu probable que les Gaulois, en se rangeant en bataille, se soient assis.

10. La pensée d'Hirtius est ici fort loin d'être claire, et l'on s'en aperçoit aux efforts de la plupart des traducteurs et aux différences qui existent entre les diverses versions : le *tum multitudine ipsorum detrimentum accipitur* est rendu, dans M. Turpin de Crissé, par : *alors le nombre nuit plus qu'il ne sert;* et dans M. Baudement par : *manœuvre qui devient nuisible par la confusion qu'elle produit.* Il nous semble que ces deux sens s'éloignent tout à fait du latin, et qu'ils n'offrent point l'idee qui est contenue dans le texte. Pour justifier notre interprétation, nous dirons que, tout en suivant le latin, nous l'avons tirée des faits eux-mêmes. Il est évident que quand des cavaliers se serrent l'un contre l'autre, par le seul fait de la pression des chevaux il peut arriver des accidents; et il est encore évident qu'une masse compacte, harcelée par des fourrageurs et des archers, doit essuyer des pertes sensibles. Nous nous sommes basé sur ces deux points pour traduire comme nous l'avons fait.

11. *Uxellodunum.* Cahors, suivant Sanson ; Capdenac, suivant M. Champollion-Figeac; Issoudun, suivant d'autres. Danville place cette ville sur une montagne appelée le *Puech d'Issolu*, dans le département du Lot; et M. Walkenaër dit que

la véritable position est inconnue. Ces divergences entre l'opinion des savants sont une nouvelle preuve de la difficulté que l'on éprouve à déterminer d'une manière précise la situation de certaines villes gauloises.

12. *Vineas proferre.* La plupart des traducteurs ont rendu ce passage d'une manière inexacte en disant que les soldats romains s'avancèrent à la faveur des mantelets. Il est évident qu'il s'agit de machines qu'on rapproche de l'ennemi; *proferre* indique nettement le sens que nous avons adopté.

APPENDICE.

AGENDICUM.

De longues discussions ont eu lieu sur la question de savoir si l'on devait appliquer à la ville de Sens ou à celle de Provins le nom d'*Agendicum*, qui figure dans un des passages les plus intéressants des *Commentaires* de César, et dans la *Géographie* de Ptolémée:

Πόλις Ἀγηδικόν, dans l'itinéraire d'Antonin, *Agendicum*, *Agedicum*, *Agredinium*, *Agredicum* (*Via a Caracotino Augustobonam usque*), dans la table théodosienne ou de Peutinger, *Agetincum*. Aujourd'hui, cette question, traitée dans une foule de dissertations, paraît irrévocablement tranchée en faveur de Sens.

Le passage de César relatif à la fameuse expédition de Labiénus contre Lutèce (liv. VI, c. 44; liv. VII, c. 10, *de Bello Gall.*), où *Agendicum* est pris comme point de départ et comme point de retour; l'application du mot *Senones* à la ville de Sens à une époque très-ancienne; l'interprétation des mots *civitas* et *fines* employés par César à propos de *Senones* et d'*Agendicum*; l'existence d'anciennes fortifications à la ville haute de Provins ont fourni aux partisans d'*Agendicum-Provins* leurs principaux arguments.

Mais ces arguments peuvent être employés aussi bien pour Sens que pour Provins, quelques-uns d'entre eux sont même plus favorables à Sens. Commençons par l'expédition de Labiénus. M. Quicherat a expliqué d'une façon très-claire, dans une dissertation que nous avons citée, la marche de l'armée romaine dans cette circonstance, en traduisant *Agendicum* par Sens. D'autre part, les itinéraires et la carte de Peutinger ne peuvent fournir que des indications très-imparfaites, attendu que la position de certaines stations, *Clanum*, *Aquis-Segeste*, *Riobe*, *Bandritum*, est loin d'être fixée. Les mots *civitas* et *fines* n'ont point la signification que leur ont donnée les partisans d'*Agendicum-Provins*, et ne peuvent en rien servir leur thèse. Le mot *Senones*, qui, dans César, dans Ptolémée, s'applique indubitablement à une peuplade, à une tribu, désigne, il est vrai, une ville dans un passage d'Ammien Marcellin (liv. XV, c. 11, et liv. V, c. 3); mais ce fait se produit à une époque où l'on sait que les noms des anciennes peuplades gauloises avaient, dans le langage usuel, remplacé ceux des capitales, il se produit au milieu de phrases précisément où Ammien appelle Amiens *Ambiani* et non *Samarobriva*, Reims, *Remi* et non *Durocortorum*, etc. Quant aux monuments, excepté peut-être quelques médailles, Provins n'en possède aucun qui appartienne aux temps romains; Sens peut montrer, au contraire, ses murailles d'enceinte, ses tours authentiquement romaines, ses

inscriptions, ses bas-reliefs autiques qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence, dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, d'une ville gallo-romaine très-importante.

Arrivons maintenant aux preuves positives de l'identité d'*Agendicum* avec Sens; ce sont:

1° Deux passages des *Annales de saint Bertin* qui se trouvent dans la partie de cet ouvrage dont on attribue la rédaction à saint Prudence, évêque de Troyes. Tous deux accolent l'un à l'autre les deux mots *Agendicum-Senonum*, pour désigner une seule et même localité. Le plus concluant désigne sous l'année 859, Wenilon, comme évêque métropolitain *Agendici-Senonum*, ce qui se rapporte certainement à Sens puisque Provins n'a jamais eu d'évêque, et que Wenilon a bien été, à l'époque indiquée, archevêque de Sens; 2° Un passage tiré du Dictionnaire de notes tironiennes, qui a été publié pour la première fois dans le *Corpus inscriptionum* de Gruter, et dont on possède des manuscrits du dixième, du neuvième et peut-être du huitième siècle. Les noms des peuplades gauloises devenus, comme on l'a vu, ceux des chefs-lieux, et ceux des capitales primitives se trouvent dans ce document placés à la suite les uns des autres, de deux en deux, et on y voit figurer, entre autres: *Parisius, Lutitia-Turonus, Cæsarodunum-Senonus, Agendicum*, etc.; 3° Enfin, une inscription sur bronze découverte à Sens et publiée en 1847 dans la *Revue de Philologie*, de *Littérature* et d'*Histoire ancienne;* cette inscription est consacrée: *Caio Amatio Caii Amati Paterni filio aternino ædili vicanorum Agied* [*icensium*] *ædili curuli S.*, etc. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette mention curieuse.

Ainsi, nous croyons qu'on doit prononcer avec assurance: *Agendicum* n'est point et ne peut être Provins; *Agendicum* est Sens.

Recemment, on a prétendu reconnaître l'emplacement d'*Agendicum* à Saulces, village du département de Seine-et-Marne, près de Bray-sur-Seine, où quelques notes antiques attestent l'existence d'un établissement romain; mais cette assertion n'est soutenue par aucune raison sérieuse. (F. BOURQUELOT.)

FIN.

INDEX.

A.

B.

C.

D.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE L'INDEX.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

XVe au XVIIIe siècle.

		vol.
Le roi Louis XI.	100 Nouvelles nouv..	2
Rabelais.	Œuvres	1
B. de Verville.	Moyen de parvenir	1
B. des Periers.	Contes et joy. Devis.	1
Malherbe.	Edit. Andr. Chenier.	1
Satire Ménippée.	Edition Ch. Labitte.	1
Bossuet	Histoire universelle.	1
Lesage.	Gil Blas	1
Prévost (L'abbé).	Manon Lescaut	1
J.-J. Rousseau.	Emile	1
—	Nouvelle Héloïse.	1
—	Confessions	1
André Chénier.	Poésies complètes	1
M.-J. Chénier.	Poésies	1

CLASSIQUES FRANÇAIS
éditions variorum
DE CHARLES LOUANDRE

Montaigne.	Essais, éd. complète..	4
Corneille (P. et T.)	Œuvres	2
Molière.	Œuvres complètes..	3
Pascal.	Pensées	1
—	Lettres provinciales.	1
La Bruyère.	Caractères	1
J. Racine.	Théâtre complet	1
Boileau.	Œuvres poétiques	1
La Fontaine.	Fables	1
—	Contes et Nouvelles	1
Voltaire.	Siècle de Louis XIV.	1

Mémoires et Correspondances
sur l'Histoire et la Société françaises.

Agrip. d'Aubigné.	Mémoires	1
Voiture.	Lettres et Poésies	1
Motteville (Mme).	Mémoires	4
Montpensier (Mlle).	Mémoires	4
Bussy Rabutin.	Correspond. inédite.	2
Maintenon (Mme).	Lettres sur l'Educat	1
—	Entretiens *idem*.	1
—	Lettres hist. et édif.	2
—	Correspondance gén.	4
—	Conversat. et Proverb.	1
—	Mémoires sur elle	2
Chambrun (de).	Persécut. des Protest.	1
Orléans (Duch. d').	Correspondance	2
L'Avocat Barbier	Journal sur le XVIIIe siècle	2
Oberkirch (Mme d').	Mémoires	2

XIXe siècle.

Aimé Martin.	Education des mères.	2
Barante (de).	Tableau de la littérature	1
Brillat-Savarin.	Physiologie du Goût.	1
Benjam. Constant.	Adolphe	1
Delécluze.	Romans, contes, etc.	1
Desplaces (A.).	Les Poëtes vivants.	1
Duras (Mme de).	Ourika. Edouard	1
Ferry.	Voyage au Mexique	1
Gautier (Théoph.)	Poésies complètes	1
—	Voyage en Espagne	1
—	Nouvelles	1
—	Mademois. Maupin	1
Gérard de Nerval.	Voyage en Orient	2
Girardin (Mme de).	Lettres parisiennes	1
Guizot.	Essais sur l'Histoire	1
Jurien	Guerres maritimes	2
—	Voyage en Chine	2
Krudener (Mme de).	Valérie	1
Laprade (V. de).	Poëmes évangéliques	1
Lavallée (Théoph.).	Hist. des Français	4
—	Géographie	1
Maistre (Joseph).	Du Pape	1
—	Lettres, etc., etc.	2
Maistre (Xavier).	Œuvres complètes	1
Mérimée (P.).	Chroniq. Charles IX.	1
—	Colomba, etc., etc.	1
—	Clara Gazul	1
Mignet.	Hist. de Marie Stuart.	2
—	Notices	2
—	Antonio Pérez	1
—	Mémoires historiques.	1
Millevoye.	Poésies	1
Monnier (H.).	Bourgeois de Paris	1
Musset (Alfred).	Premières poésies	1
—	Poésies nouvelles	1
—	Comédies, ed. compl.	2
—	Confess. d'un Enfant.	1
—	Nouvelles	1
—	Contes	1
Musset (Paul).	Les Originaux	1
—	Femmes de la Régence	1
—	Mémoires de Gozzi	1
—	Nouvelles italiennes.	1
—	Voyage en Italie	1
—	Le Nouvel Aladin	1
Planche (Gust.)	Portraits et critiques.	2
Nodier (Charles).	La Révolution et l'Empire	2
—	Souven. de Jeunesse.	1
—	Contes de la Veillée.	1
—	Contes fantastiques.	1
—	Nouvelles	1
—	Romans	1
S.-Marc-Girardin.	Cours de littérature.	3
—	Essais de littérature.	2
Sainte-Beuve.	Tabl. de la poésie	1
—	Volupté	1
—	Poésies complètes	1
Saintine.	Picciola	1
Sandeau (Jules).	Mariana	1
—	Docteur Herbeau	1
—	Fernand	
—	Vaillance et Richard	1
—	Valcreuse	1
—	Chasse au roman	
—	Mme de Sommerville	1
—	Madeleine	1
—	Mlle de la Seiglière.	1
Senancour.	Obermann	1
Staël (Mme de).	Corinne	1
—	Delphine	1
—	De l'Allemagne	1
—	Révolution française.	1
—	Mémoires	1
—	De la littérature.	1
Valmore (Mme)	Poésies	1
Vigny (Alfred)	Cinq-Mars	1
—	Stello	1
—	Nouvelles	1
—	Théâtre	1
—	Poésies	1
Weiss.	Réfugiés Protestants.	2
Vitet.	Etudes s. l. beaux-arts.	2

Bibliothèque latine-française.

Tacite.	Traduct. Louandre..	2
Jules César.	Traduct. Louandre.	1
Horace.	Traduction Patin	2
Suétone.	Trad. Pessonneaux.	2

Bibliothèque grecque-française.

Aristophane.	Comédies, tr. nouv..	2
Aristote.	Politique, etc., etc.	1
Démosthène.	Chefs-d'œuvre	1
Diogène Laerte.	Vies d. Philosophes.	2
Eschyle.	Théâtre, tr. Pierron	1
Euripide.	Théâtre, tr. nouv.	2
Hérodote.	Histoire, tr. Larcher.	2
Homère.	Illiade, tr. Dacier	1
—	Odyssée, tr. Dacier	1
Héliodore.	Théagènes, Chariclée.	1
Longus.	Daphnis et Chloé, etc.	1
Marc-Aurèle.	Œuvr., tr. Pierron.	1
Moralistes grecs.	Socrate, Epictète	1
Platon.	La République	1
—	Les Lois	1
—	Dialogues [illegible]aph.	2
—	Dialogues m[illegible]ys.	2
Plutarque.	Grands Hommes, traduction Pierron	4
Sophocle.	Théâtre, trad. nouv.	1
Thucydide.	Histoire, tr. Zevort.	2
Xénophon	Œuvres, tr. Dacier	2

Bibliothèque anglo-française.

Mss. B. Stowe.	Oncle Tom, t. Belloc.	1
—	Nouvelles américaines	1
Lingard.	Hist. d'Angleterre	6
Milton.	Paradis perdu	1
Macaulay.	Révolution de 1688.	2
Shakspeare.	Trad. B. Laroche	6
Sterne.	Œuvres	2
Goldsmith.	Vicaire de Wakefield.	1
Fielding.	Tom Jones, t. Wailly.	2
Emerson.	Philosophie	1

Biblioth. allemande-française.

Goethe.	Théâtre, t. Marmier.	1
—	Faust, tr. H. Blaze.	1
—	Wilhelm Meister, t. n.	2
—	Werther, t. P. Leroux.	1
—	Affinités, t. Carlowitz	1
—	Poésies, tr. H. Blaze.	1
—	Mémoires, t. Carlowitz	2
Schiller.	Théâtre, tr. Marmier.	3
—	Guerre de 30 ans	1
—	Poésies, tr. Marmier.	1
Klopstock.	La Messiade tr. n.	1
Hoffmann.	Contes, tr. Marmier.	1
Poëtes du Nord.	Chants populaires.	1
Conteurs allem.	Nouvelles allemandes.	1

Biblioth. italien.-espag.-franç.

Le Dante.	Divine Comédie, etc.	1
Le Tasse.	Jérusalem délivrée	1
Manzoni	Les Fiancés	1
Silvio Pellico.	Mes Prisons, t. Latour	1
Machiavel.	Hist. de Florence	1
—	Œuvres politiques	1
—	Œuvres littéraires	1
Cervantès.	Don Quichotte	2

Religion et Philosophie.

Saint-Augustin.	Confessions, t. S. V.	1
—	Cité de Dieu, trad. de M. Emile Saisset	4
Bossuet.	Hist. des Variations.	2
—	Elévations (Mystères)	1
—	Méditations (Evangile)	1
—	Œuvres philosoph.	1
Fénelon.	Œuvres philosoph.	1
Descartes.	Œuvres, ed. Simon.	1
Malebranche.	Œuvres, ed. Simon.	2
Leibnitz.	Œuvres, éd. Jacques.	2
Bacon.	Œuvr., ed. Riaux.	2
Euler.	Lettres à une princesse	1
Emile Saisset.	Philosophie-Religion	1
Saurin.	Sermons	1

Ouvrages divers.

Quatrefages.	Souv. d'Naturaliste.	2
Cabanis.	Du Physique et du moral de l'homme.	2
Bichat	Vie et Mort	1
Zimmermann.	De la Solitude	1
Roussel.	Syst. de la Femme	1
J. Liebig.	Nouvelles Lettres sur la Chimie	1
Mahomet.	Le Koran	1
Confucius.	Les livr. de la Chine.	1
D'Houdetot	Le Chasseur rustique	1
—	Petite Vénerie	1
Emeric David.	Sculpture antique	1
—	Sculpture française.	1
—	Vies des Artistes	1
—	Notices historiques	1
—	Peint. au moyen âge.	1

P.-A. Bourdier et Ce, 30, rue Mazarine.

